canada 1974

édition française

TATISTICS STATISTIQUE
CANADA CANADA
JAN 4 2001
LIBRARY
NOT FOR LOAN
NE S'EMPRUNTE PAS

Statistique Canada
Statistics Canada

Programme de bilinguisme
Bilingualism program

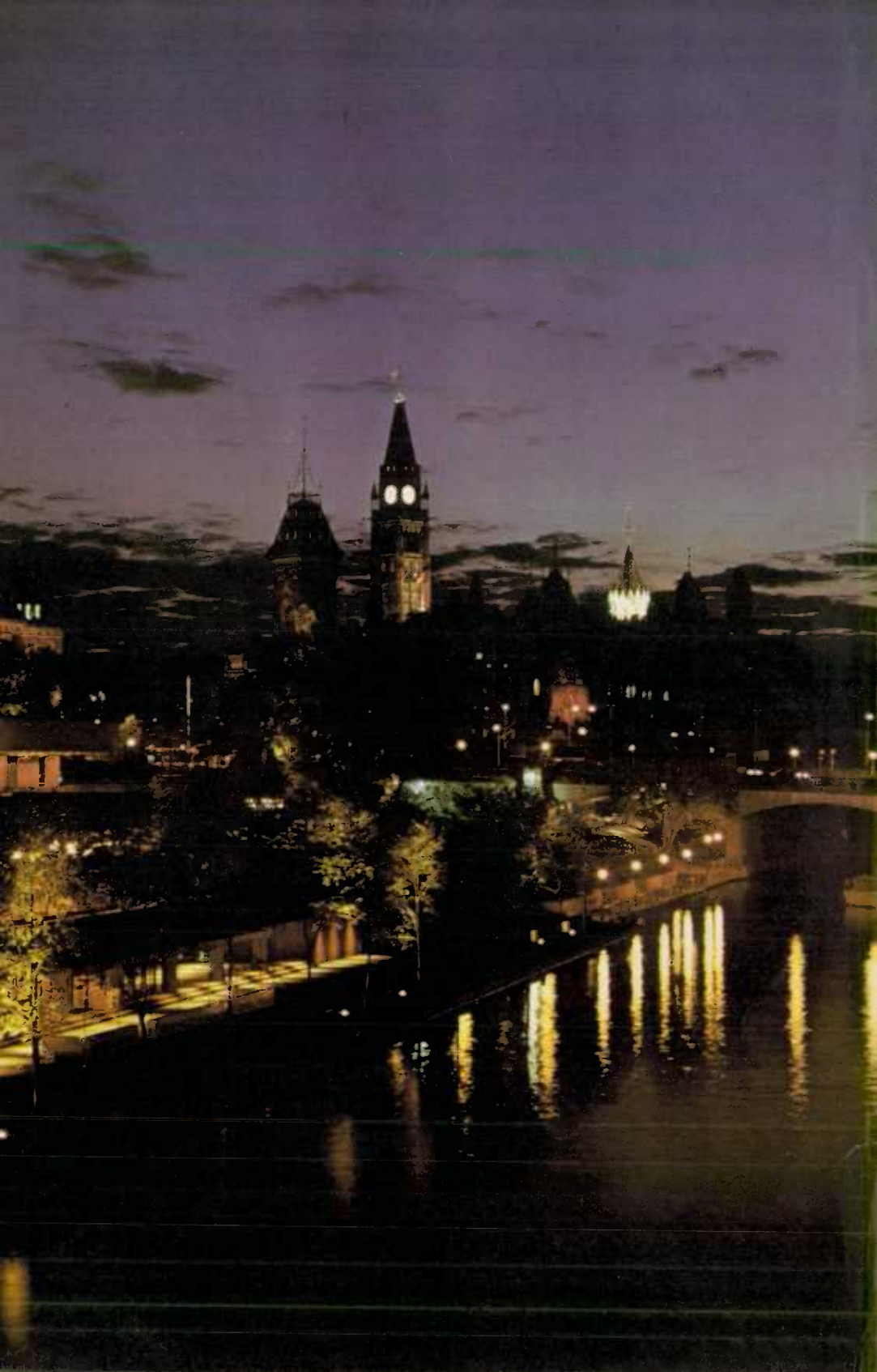

canada 1974

La revue annuelle des conditions actuelles et des progrès récents

Préparée à la
Division de l'Annuaire
Statistique Canada

Publication autorisée par le Ministre de l'Industrie et du Commerce

© Droits de la Couronne réservés

En vente à Information Canada à Ottawa,
et dans les librairies d'Information Canada:

HALIFAX
1683, rue Barrington

MONTRÉAL
640 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
171, rue Slater

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
393, avenue Portage

VANCOUVER
800, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix $2.50 N° de catalogue CS11-203/1974F

Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada
Ottawa, 1973

Contract # 45045-38146
Ashton — Potter Limited

avant-propos

Canada 1974 est la 43e livraison de *Canada*. Ce document propose au lecteur un aperçu de la vie dans notre pays ainsi qu'une rétrospective des événements survenus dans les divers domains de l'activité économique, sociale et culturelle. Le texte et les chiffres qu'il renferme ont été fournis par diverses divisions de Statistique Canada, certains autres services de l'État et divers collaborateurs spéciaux. Les articles sur la géographie, l'environnement, l'histoire, la religion et l'économie ont été préparés spécialement pour la présente édition. Les illustrations proviennent de nombreuses sources gouvernementales, commerciales, journalistiques et privées. La couverture a été conçue et exécutée par la Section des arts graphiques de Statistique Canada, sous la direction de M. Denis Laframboise.

La mise au point de *Canada 1974* est l'oeuvre de Constance McFarland, rédactrice en chef, Margaret Johnstone, adjointe à la rédaction et du personnel de la Section de l'Annuaire du Canada, Division de l'information. La version française a été établie par le Bureau des traductions, Secrétariat d'État.

Le statisticien en chef du Canada,

Sylvia Ostry

Octobre 1973

table des matierès

Le pays et l'environnement viii

Géographie 1
Climat 16
Le paysage canadien 22

Le peuple et son héritage 30

Histoire 31
Les peuples indigènes 39
Bilinguisme 46
Multiculturalisme 48
Religion 50
Arts et culture 54
Activité scientifique 63
Musées nationaux du Canada . 81
Bibliothèques et Archives ... 86
La capitale nationale 88
Parcs nationaux 91
Récréation 94
Mass media 100
Population 107

Les pouvoirs publics et leurs services 112

Le gouvernement 113
Ministère de l'Agriculture du Canada ... 122
Citoyenneté 124
Consommation et corporations 127
Éducation 129
Protection de l'environnement 146
Relations extérieures 151
Ministère des Affaires extérieures 151
Agence canadienne de développement international.. 162
Service administratif canadien outre-mer 165
Service universitaire canadien outre-mer 166
Centre de recherches pour le développement international 167
Défense nationale 169
Santé publique 171
Immigration 176
Industrie et commerce 178
Travail 180
Programmes de main-d'oeuvre 186
Expansion économique régionale 189
Affaires des anciens combattants 190
Bien-être social 192

Économie 198

Économie 199
Croissance économique 207
Le Conseil économique du Canada 214
Croissance industrielle 220
Richesses naturelles 226
Agriculture 226
Pêches 240
Forêts 243
Minéraux et énergie 249
Commerce, finances et industrie 265
Investissements 265
Logement 269
Finances publiques 272
Banque, épargne et assurances 280
La population active 284
Industries manufacturières . 289
Commerce intérieur 294
Commerce international ... 304
Balance des paiements internationaux 311
Voyages internationaux ... 315
Transports et communications 317
Transports 317
Télécommunications 329
Le service postal 335

Remerciements 336

Index 341

le pays et l'environnement

Géographie

De répartition compacte, les quelque 3,852,000 milles carrés du territoire canadien s'étendent sur une distance de 3,223 milles d'est en ouest, et sur 2,875 milles du nord au sud. Montagnes et plaines d'envergure continentale se partagent cette immense superficie, où le climat et la flore offrent de vifs contrastes.

La physiographie générale du pays est simple. L'intérieur revêt l'aspect d'une immense plaine bornée à l'est et à l'ouest d'imposantes chaînes de montagnes, tandis qu'aucun relief marqué ne s'observe ni au nord ni au sud. Des Rocheuses aux Appalaches, la plaine se déroule sur environ 1,900 milles pour se rétrécir à 1,000 milles le long de la Plaine côtière de l'Arctique. Au nord, elle se termine dans les îles de l'océan Arctique, mais se prolonge vers le sud jusqu'aux États-Unis, déborde la rivière Missouri et les Grands lacs et atteint le golfe du Mexique. Au Canada même, cette plaine se compose de roches anciennes et érodées portant le nom de Bouclier; elle est bordée au nord, à l'ouest et au sud par des couches sédimentaires légèrement chevauchantes de l'ère paléozoïque auxquelles succèdent, à l'ouest, des sédiments mésozoïques qui s'étendent jusqu'aux Rocheuses. Monts et plateaux alternent dans certaines parties de cette région, tandis qu'ailleurs les terres se situent au-dessous du niveau de la mer et forment la baie d'Hudson, ainsi que les détroits qui séparent les îles de l'Arctique. Sur la côte est, de hautes terres

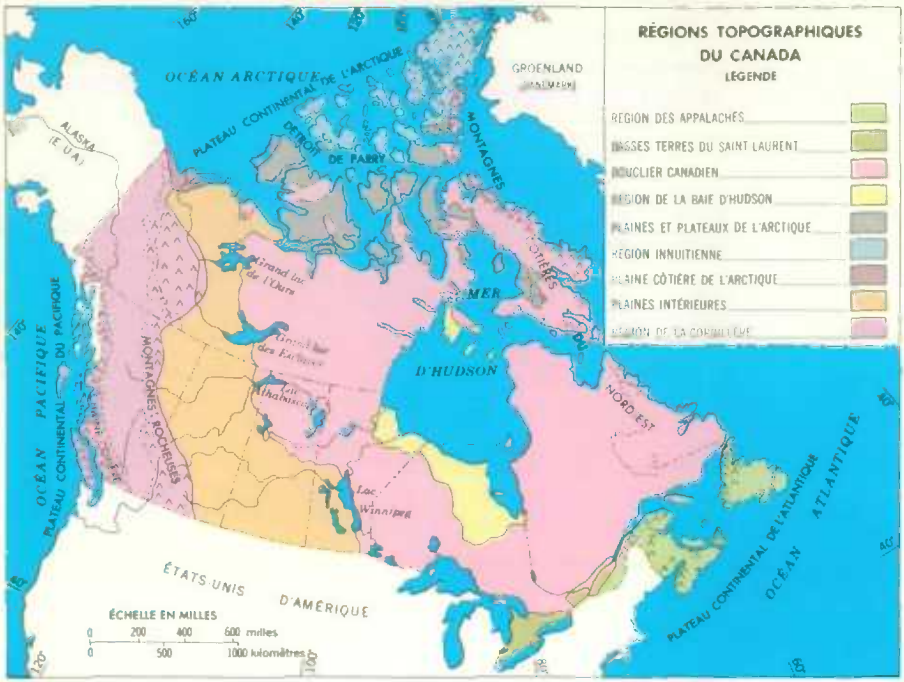

composent un immense promontoire qui, s'avançant dans l'Atlantique, culmine dans l'île de Terre-Neuve. En direction sud-ouest–nord-est ce promontoire étend un bras qui forme la chaîne des Appalaches bornée par l'Atlantique d'une part, et les Basses terres du Saint-Laurent d'autre part. Le prolongement sud-est–nord-ouest de ce promontoire, soit les montagnes du littoral nord-est, s'amorce sur la côte du Labrador et gagne en hauteur vers le nord, pour engendrer les îles Baffin, Axel Heiberg et Ellesmere. Cette bordure orientale de hautes terres qui va des Cantons de l'Est jusqu'à l'île Ellesmere en passant par la Nouvelle-Écosse est entrecoupée de trois importants bras de mer: le golfe Saint-Laurent, le détroit d'Hudson et le détroit de Lancaster. A la limite ouest du Canada s'élève l'autre zone montagneuse, c'est-à-dire la région cordillère. Il s'agit d'une chaîne de montagnes et de plateaux beaucoup plus considérable, élevée et continue que la bordure orientale, et où nul inlet important ne pénètre.

Au cours du dernier million d'années, environ 97% de la superficie du Canada étaient couverts de glaces, dont la physionomie des plaines et des montagnes porte l'empreinte. Il y a 17,000 ans, la glaciation occupait encore la majeure partie du pays, si bien que le retrait des glaces est un phénomène géologique fort récent. Approximativement 1% du Canada demeure recouvert de glaciers, soit au sein des îles arctiques et, surtout, dans les montagnes des îles Ellesmere, Axel Heiberg, Devon et Baffin, de même que dans la région cordillère. Nombre de montagnes de la Cordillère doivent leur aspect anguleux au travail de la glaciation alpine. Les Appalaches ont aussi connu la glaciation, mais elles n'étaient pas assez élevées pour que les glaciers y façonnent les crêtes dentelées et les aiguilles caractéristiques des hautes chaînes soumises aux effets de la glaciation alpine classique.

Les grandes plaines intérieures portent les traces plus atténuées de l'avance et de la fonte des immenses champs de glace continentaux. Des matériaux de surface et même des lits de roches ont été entraînés par les glaces pour former des dépôts d'argile à blocaux appelés till. L'eau glaciaire a également arraché aux marges des glaces divers matériaux qui, charriés par les courants, se sont déposés sous forme de sables et de graviers. Au moment de la fonte des glaciers, il existait sur leurs bords des lacs où de grandes quantités de matériaux, généralement de texture fine, ont été abandonnés. Une fois les glaces retirées, bon nombre de ces lacs se sont asséchés, laissant apparaître de vastes plaines d'argile. Par érosion, l'eau glaciaire s'est creusé dans les roches sédimentaires tendres d'immenses lits où coulent maintenant des rivières à faible débit. Ainsi la glaciation a modelé les plaines de maintes manières, déterminant l'usage que l'homme peut faire de telle ou telle région.

Bien que trois océans—l'Atlantique, l'Arctique et le Pacifique—baignent le littoral canadien, l'immensité du territoire et la présence des montagnes formant barrière le long de la côte du Pacifique et empêchant l'air tiède de gagner l'intérieur, font régner dans la majorité du pays un climat continental. Compris entre 41°41′ et 83°07′ de latitude Nord, presque tout le Canada se situe à de hautes altitudes; sauf dans quelques régions côtières du Pacifique, les hivers y sont donc rigoureux. Forêts et herbages abondent dans le sud, mais vers le nord les arbres se raréfient puisque les hivers sont plus longs et les températures plus froides. La ligne de transition entre l'arborescence et la toundra part de la côte du Labrador, longe

Le glacier Lowell dans le Parc national Kluane, au Yukon. Il y a dix-sept mille ans, presque tout le Canada était recouvert de glace. Aujourd'hui, environ 1% du pays porte encore une calotte glaciaire.

la baie d'Ungava et traverse le nord-est du Québec, s'incline vers le sud en suivant la baie d'Hudson puis, à partir de Churchill, s'oriente vers le nord-ouest jusqu'au rivage de l'Arctique près de l'embouchure du Mackenzie. Au nord s'étend la toundra, composée de mousses, de joncs, de lichens, ainsi que d'arbustes rabougris dans les basses terres abritées des vents.

Les vastes espaces, les grandes distances, la diversité des ressources, l'évolution géographique, tout cela explique que des régions distinctes aient surgi à travers le pays. La population se concentre dans le sud du Canada, mais même là les régions agricoles et les centres urbains sont séparés les uns des autres par des terrains vagues impropres à l'agriculture. Les terres plus froides du nord, aux peuplements épars, recèlent d'importantes ressources primaires qui ne demandent qu'à être exploitées. Ainsi, l'immensité du territoire, la diversité des terrains et la rigueur du climat ont suscité au Canada des problèmes particuliers, et c'est pourquoi l'une des grandes tâches du pays a été l'établissement et le maintien d'un système de communications reliant les diverses régions.

Région des Appalaches

Le système de montagnes appalachien se termine dans l'Atlantique en un ensemble épars de péninsules, d'îles, de golfes, de baies et de détroits. Le détroit de Belle-Isle, le détroit de Cabot et le golfe Saint-Laurent font partie de la région autant que les péninsules de Gaspé et de la Nouvelle-Écosse, l'île de Terre-Neuve et les monts des Cantons de l'Est. Le système appalachien, d'orientation sud-ouest–nord-est, mesure environ 360 milles de large.

Le golfe Saint-Laurent est relié à la mer par le détroit de Cabot, d'environ 65 milles de large et plus de 1,000 pieds de profondeur, et le détroit de Belle-Isle, d'environ 12 milles de large et moins de 500 pieds de profondeur. Une bonne partie du golfe n'atteint même pas 500 pieds au-dessous du niveau de la mer, mais on y trouve d'importants chenaux de plus de 1,000 pieds de profondeur. Sur une distance d'environ 125 milles à partir de la côte de la Nouvelle-Écosse, et jusqu'à 300 milles à partir de la côte de Terre-Neuve, s'étend le plateau continental de l'Atlantique, d'une profondeur d'environ 500 pieds. Il porte différents noms suivant l'endroit: Grand Banks, bancs de Saint-Pierre ou de l'Île de Sable; ce sont là évidemment de grandes zones de pêche commerciale.

La région, ainsi que certaines vallées dans la zone des hautes terres, était couverte de calottes glaciaires. Les glaciers ont transporté avec eux une grande partie des matériaux de surface, mettant à nu les roches de fond, mais on trouve également d'importants dépôts de till, notamment dans la région des drumlins près de Lunenburg en Nouvelle-Écosse. Malheureusement, bon nombre de ces dépôts erratiques sont peu profonds et remplis de pierres et de roches. Le paysage des Appalaches canadiennes se caractérise par des montagnes de faible altitude, des hauteurs locales spectaculaires, des vallées boisées, et de petits cours d'eau. Certains sites sont particulièrement impressionnants, par exemple dans l'île du Cap-Breton et à Terre-Neuve où de hauts plateaux surplombent la plaine ou tombent directement dans la mer. Après la glaciation est apparue dans cette région une forêt mixte peuplée d'essences boréales et de certains arbres à larges feuilles dans le sud; à Terre-Neuve, la forêt boréale prédomine.

Pour les Indiens, ces terres boisées sillonnées de nombreuses rivières étaient un paradis de la chasse et de la pêche. Les premiers colons européens y ont trouvé des ressources primaires qui leur étaient familières: poisson, forêts, terres arables, climat comparable à celui de l'Europe et un minéral, le charbon. Il suffisait de

A Terre-Neuve, la pêche est une ressource primordiale depuis le XVI[e] siècle, époque où les pêcheurs européens ont découvert les richesses naturelles de cette région.

traverser l'océan pour accéder à ces richesses, mais d'autres régions du Nouveau Monde, dont certaines au climat plus attrayant, invitaient aussi les colonisateurs; c'est pourquoi la région appalachienne se développa lentement.

L'exploitation des pêcheries ne posait pas de problèmes. Les immenses bancs de poissons au large des côtes attiraient les pêcheurs européens depuis au moins le début du XVI[e] siècle, et demeure encore aujourd'hui une importante ressource de base. Le climat favorisait l'agriculture mais le sol ne s'y prêtait que dans certaines régions des basses terres; dans l'Île-du-Prince-Édouard cependant, les superficies labourables étaient plus étendues. L'exploitation agricole ne présentait pas vraiment de difficultés techniques, mais la terre n'était guère généreuse. Les premiers cultivateurs européens, les Acadiens, décidèrent de ne pas défricher les forêts des vallées de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick mais d'assécher les platins de la baie de Fundy pour y établir leurs fermes. Plus tard, on défricha les basses terres et les vallées pour se tailler des îlots cultivables. C'est à cette tâche qu'on se consacra aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, et pourtant aujourd'hui encore la proportion des terres amendées est inférieure à 1% à Terre-Neuve, elle est de 3.6% en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, et de 40% dans l'Île-du-Prince-Édouard. Au début du XIX[e] siècle, époque où l'on exportait du bois de charpente vers l'Europe, en particulier pour la construction des navires, la forêt devint une précieuse richesse pour la région, surtout au Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, elle demeure encore une source importante de matières premières pour la fabri-

cation des pâtes et papiers. Vers la fin du XIX[e] siècle, les gisements miniers prirent aussi de l'importance: charbon en Nouvelle-Écosse, y compris dans l'île du Cap-Breton, et en d'autres endroits, et minerai de fer à Terre-Neuve. On extrait actuellement des métaux communs au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. La mise en valeur de ces diverses ressources naturelles n'était pas difficile en soi, mais l'existence de vastes quantités de ressources analogues dans d'autres régions du Nouveau Monde en a freiné le progrès. Aussi la région de l'Atlantique s'est-elle développée lentement, les colons européens s'étant déplacés vers d'autres lieux où les ressources naturelles, à l'exception du poisson, étaient plus abondantes.

De la région atlantique il est facile d'accéder au Québec par voie d'eau, mais quant aux communications terrestres elles ont été pendant longtemps coupées par les chaînes de montagnes de la Gaspésie. Dans les années 1870 néanmoins le Chemin de fer Intercolonial franchit le mont Notre-Dame en longeant la vallée de la Matapédia, qui n'est qu'à 751 pieds au-dessus du niveau de la mer; désormais le rail assurait à longueur d'année un lien sûr avec le reste du Canada.

Basses terres du Saint-Laurent

Entre les Appalaches et le Bouclier canadien s'étendent les Basses terres du Saint-Laurent qui relient les vastes plaines intérieures à l'océan Atlantique. Elles sont formées de roches paléozoïques presque horizontales datant de plus de 300

Parmi les provinces Maritimes, l'Île-du-Prince-Édouard est la plus propice à l'agriculture.

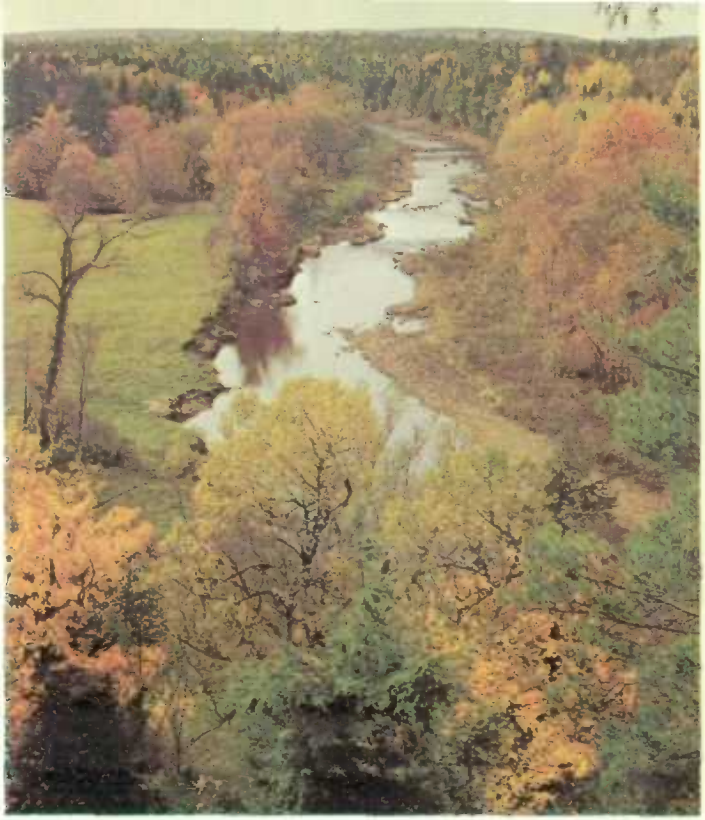

La région d'East River en Nouvelle-Écosse fait partie de la zone appalachienne dont elle possède le charme pittoresque de pays, de forêts et de rivières sinueuses.

millions d'années. Il ne s'agit cependant pas d'une plaine continue: elle est interrompue en aval du lac Ontario par une ceinture érodée de roches précambriennes d'une largeur de 30 milles (l'axe Frontenac) qui donne naissance aux Mille Îles dans le fleuve Saint-Laurent.

A l'est de l'axe Frontenac, les Basses terres mesurent environ 75 milles à Montréal mais rétrécissent en se rapprochant de Québec. Elles sont enchâssées entre le plateau Laurentien au nord, qui est le prolongement du Bouclier, et la faille de Logan et les Appalaches au sud, mais la plaine elle-même est dominée par le fleuve Saint-Laurent. Le territoire est essentiellement plat et se situe à moins de 500 pieds au-dessus du niveau de la mer.

A l'ouest de l'axe Frontenac, en Ontario, la plaine a une largeur de plus de 150 milles. Les strates paléozoïques chevauchent quelque peu le Bouclier, et les points de jonction ne sont marqués que par un faible escarpement à quelques endroits. La plaine est bordée au sud et à l'ouest par les lacs Ontario, Érié et Huron. L'escarpement du Niagara, qui traverse la péninsule de l'Ontario depuis la rivière Niagara jusqu'à la péninsule Bruce et l'île Manitoulin, constitue la principale caractéristique du relief; par endroit il s'élève en pentes abruptes de 200 à 300 pieds. La plaine située au-dessus de l'escarpement est à plus de 1,500 pieds dans la péninsule Bruce, mais elle retombe au-dessous de 600 pieds au lac Érié. A l'est de l'escarpement la déclivité du terrain augmente graduellement depuis le lac Ontario, s'élevant à environ 240 pieds au-dessus du niveau de la mer, vers le nord.

La glaciation a grandement modifié la surface des Basses terres du Saint-Laurent, et bien que le relief ne soit pas très accentué le terrain est extrêmement varié. Le long du Saint-Laurent, d'énormes dépôts d'argile se sont formés lors de l'invasion des eaux de mer à l'époque postglaciaire. La péninsule de l'Ontario est caractérisée par la prédominance des dépôts glaciers. On trouve de vastes plaines de

till, mais également des moraines frontales, des drumlins, des plaines argileuses ou sableuses qui provoquent de grands changements dans les matériaux d'origine et la formation des sols. Après la disparition des glaces sont apparues des forêts riches et denses. Les arbres à feuilles caduques tels que l'érable, le chêne, l'orme, le hêtre et le frêne étaient prédominants, et vers le nord abondaient le pin et le sapin. Certains terrains étaient médiocres, notamment à cause du manque de drainage, de la texture sableuse du sol et de la présence de moraines accidentées, mais dans l'ensemble la région était propice à l'agriculture et la terre, fertile, devait se prêter à l'exploitation agricole. Les températures sont modérées en hiver, la saison de culture est assez longue, et les précipitations dépassent 30 pouces par an.

Lorsque les Européens arrivèrent dans cette région au début du XVII[e] siècle, ils constatèrent que les Indiens cultivaient la terre. Ils se lancèrent donc eux aussi dans l'agriculture, et n'eurent pas à modifier leurs techniques agricoles, car le sol et le climat ressemblaient à ceux de leur pays natal. Le grand défi consistait à défricher les luxuriantes forêts de bois dur et de bois tendre pour pouvoir semer. La tâche commença aux XVII[e] et XVIII[e] siècles dans le Québec pour finalement se terminer vers le milieu du XIX[e] siècle en Ontario. Ainsi devait naître une région agricole prospère. Toutefois, le défrichage provoqua à certains endroits des ravinements et de l'érosion fluviale; on entreprit donc au début du XX[e] siècle une campagne de préservation du sol. Les sols arables de l'Ontario et du Québec se situent pour la plupart dans les Basses terres du Saint-Laurent, et ce sont les fermes de cette région qui font de l'Ontario la première province agricole du Canada quant à la valeur de la production. D'autres ressources primaires comme le bois et le pétrole ont été exploitées au XIX[e] siècle et le sont encore aujourd'hui, mais l'agriculture a toujours été et demeure la principale activité primaire.

L'histoire du développement de la région n'est pas liée uniquement aux ressources primaires qu'elle recèle. Il ne faut pas oublier en effet l'importance du

Grâce à la fertilité des Basses terres du Saint-Laurent, l'Ontario est la première province du Canada quant à la valeur de la production agricole.

fleuve Saint-Laurent et des Grands lacs qui facilitent les communications avec le reste du continent et les marchés d'outre-mer. Peu à peu cette région est devenue la première zone commerciale et le principal centre industriel du Canada grâce à la production agricole locale, à ses richesses forestières et minières, à l'énergie hydro-électrique provenant du Bouclier situé tout près, aux avantages qu'offre la proximité des États industriels américains, et à la protection douanière. Elle renferme aujourd'hui la moitié environ de la population canadienne, et compte deux grandes métropoles.

Les Basses terres possèdent une célèbre merveille: les chutes Niagara, et elles offrent un agréable paysage de collines et de vallons, de bosquets formés d'arbres de grande taille, et de vastes fermes. Située tout près du Bouclier, la région est particulièrement avantagée du point de vue loisirs et détente, et les résidents en profitent pleinement.

Bouclier canadien et plaines et montagnes de la zone

Le nord du Canada est couvert en majeure partie par le Bouclier, ensemble morphologique composé de roches précambriennes dont l'âge varie entre plus de 4,000 millions et environ 570 millions d'années, et de formations sédimentaires associées de l'époque paléozoïque, dont certaines datent de 570 à 225 millions d'années et d'autres sont d'âge plus jeune. Le Bouclier est de loin l'élément structural le plus étendu et le plus ancien du Canada, et son évolution géologique est extrêmement complexe. Il est situé presque en tous points à environ 1,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, mais ses nombreux rochers à nu et ses collines dépassant de quelques centaines de pieds la hauteur d'ensemble en font une région au relief accidenté. Dans l'est du Québec, le Bouclier atteint 5,500 pieds dans les monts Torngat, et dans l'île Baffin, d'une superficie totale de 183,810 milles carrés, il s'élève encore de 3,000 pieds. Une grande partie du Bouclier est située au-dessous du niveau de la mer, ce qui explique la présence d'une mer intérieure, la baie d'Hudson, d'une superficie égale à 250,000 milles carrés, reliée à l'océan Atlantique par le détroit d'Hudson. La saison de navigation y est très courte en raison des glaces hivernales, ce qui fait que cette route d'accès vers l'intérieur du continent ne peut pas se comparer à la voie du Saint-Laurent.

Le Bouclier constitue, avec les plaines et montagnes paléozoïques et mésozoïques du nord, une région distincte au sein du pays puisque, comparativement aux régions du sud, l'agriculture y est inexistante, et même impossible, en raison du climat et de l'insuffisance du sol. Il faut cependant excepter la Grande ceinture d'argile et la région du lac Saint-Jean. Il existe par ailleurs d'autres ressources primaires dont l'exploitation représente un défi qu'il suffirait de relever. La moitié environ du Bouclier est recouverte de forêts boréales qui sont une ressource éventuelle, et à maints endroits, déjà rentable. Cependant, au nord des superficies boisées et à l'ouest de la baie d'Hudson s'étend la toundra ou barren ground, et les îles de l'Arctique sont surtout formées de plaines et de plateaux à peu près désertiques, emprisonnés sous la glace une bonne partie de l'année. L'évolution géologique complexe du Bouclier y a engendré une minéralisation importante. De nombreux gisements ont été découverts, et à mesure que se poursuivra la prospection on en découvrira sans doute bien d'autres. Il est fort possible que les plaines paléozoïques du Grand Nord recèlent des nappes pétrolières.

Pour la majorité des Canadiens qui vivent dans les plaines sédimentaires situées au sud et à l'ouest du Bouclier, cette région apparaît comme une zone frontière et ils se demandent souvent ce qu'on pourrait en tirer. Les attitudes ont varié. Au XVII[e] siècle, la faune du Bouclier représentait une source de richesse pour les

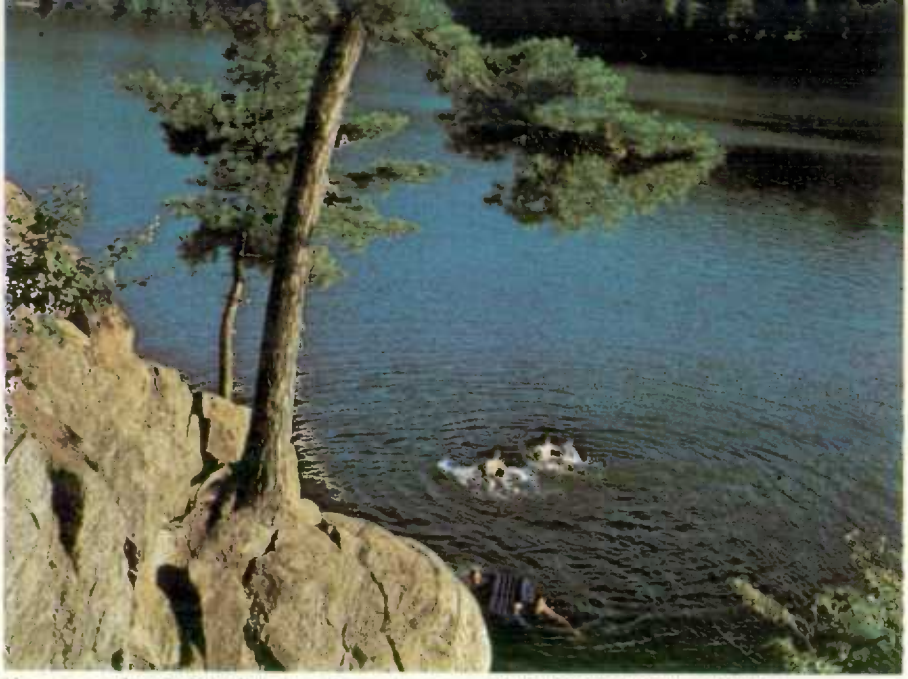

L'âge des roches du Bouclier canadien se situe entre 570 millions d'années et 4,000 millions d'années.

Européens. Le paysage était peut-être austère, monotone, et considéré comme désolé, mais dans les régions boisées vivaient le castor et d'autres animaux à fourrure. L'exploitation des fourrures s'est développée vers le nord et l'ouest à partir du Saint-Laurent et, simultanément, vers le sud-est, le sud et l'ouest à partir de la baie d'Hudson, jusqu'aux plaines intérieures et à la région cordillère. Puis, vers la fin du XVIII[e] siècle et au début de XIX[e], l'abattage forestier entrepris le long du Saint-Laurent et de la rivière Outaouais offrit une autre ressource.

Plus au nord, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, les Européens cherchèrent un passage vers le nord-ouest parmi les détroits de l'archipel, mais sans grand succès. Les recherches ont été reprises au XIX[e] siècle et même si l'on parvint alors à cartographier presque toute la région, nul passage d'intérêt commercial ne fut découvert. A la même époque, Canadiens et autres intéressés conçurent l'idée d'un chemin de fer transcontinental qui irait du fleuve Saint-Laurent à l'océan Pacifique, mais le relief accidenté du Bouclier et les montagnes de la Cordillère constituaient de redoutables obstacles. Route magnifique pour les canoes des trafiquants de fourrures, les lacs et rivières du Bouclier, sans compter les marécages et les difficultés du terrain, rendaient le transport terrestre peu praticable. Il a fallu attendre jusqu'au milieu du XX[e] siècle pour que des routes soient construites dans le Bouclier; un chemin de fer permettant de traverser cette région ardue avait cependant été achevé dans les années 1880, et deux autres devaient l'être au cours des deux premières décennies du XX[e] siècle. Désormais les Basses terres du Saint-Laurent étaient donc reliées aux plaines intérieures en dépit du Bouclier qui dressait une barrière de près de 1,000 milles de long. La région est toutefois demeurée fermée à l'agriculture: seuls quelques petits districts situés dans les zones argileuses ont été mis en exploitation.

L'extraction minière présente une autre histoire. Au milieu du XIX[e] siècle, on chercha à exploiter les gisements du Bouclier, et ces tentatives furent facilitées

par la construction du chemin de fer et l'amélioration d'autres voies d'accès. Parallèlement, des usines de pâtes et papiers et des centrales hydro-électriques étaient aménagées, de sorte qu'au XX[e] siècle le Bouclier, avec toutes ses ressources et son immense richesse, est apparu sous un nouveau jour. De petites communautés s'y sont établies qui vivaient de l'exploitation minière et de l'industrie des pâtes et papiers. Les amateurs de plein air ont également commencé à fréquenter de plus en plus la région. Déjà au XIX[e] siècle les rivières, lacs et terres boisées près des Basses terres du Saint-Laurent étaient exploités comme lieux de villégiature.

Au XX[e] siècle le Bouclier est devenu l'une des grandes régions touristiques du continent, et les vacanciers poussent de plus en plus vers le nord, où le paysage magnifique a gardé tout son charme; il se peut même qu'il s'établisse dans l'avenir un lien plus étroit entre les terres colonisées du sud et cette région à mesure que des touristes visiteront les îles Baffin, Ellesmere et Axel Heiberg.

Plaines intérieures

Empiétant sur le Bouclier à l'ouest, les Plaines intérieures se déploient entre le lac des Bois et l'océan Arctique, et s'étendent jusqu'à la région cordillère. C'est la plus jeune des grandes régions physiographiques du Canada, et la plus simple quant à la structure. Elle se compose de couches sédimentaires du Paléozoïque datant de 500 à 225 millions d'années, recouvertes de roches mésozoïques et cénozoïques beaucoup plus jeunes, c'est-à-dire dont l'âge varie entre 225 et 1 millions d'années. Les Plaines mesurent près de 800 milles de large au niveau du 49[e] parallèle, 600 au 56[e], moins de 200 à la hauteur du 64[e], où le Bouclier se rapproche des monts Franklin pour s'élargir de nouveau jusqu'à 500 milles environ près du littoral arctique. Dans le sud des Plaines, il se produit une dénivellation d'environ 5 pieds par mille, depuis une hauteur de 5,000 pieds dans les Rocheuses jusqu'à 700 pieds environ au-dessus du niveau de la mer dans le Bouclier.

Les glaces continentales ont déposé d'épaisses moraines de till dans les plaines, qui composent une bonne partie de la région. Les zones accidentées sont formées de moraines frontales, et il existe également des drumlins et des dépôts de sable et de gravier. Des vallées, larges et profondes, occupées aujourd'hui par de petits cours d'eau, ont été creusées par les eaux s'écoulant des rives des glaciers. On trouve d'immenses plaines à surface plate, comme celle du lac Agassiz dans le sud du Manitoba, formées de matériaux déposés dans les lacs glaciaires. La région offre un vaste panorama de plaines plates ou ondulées, propices dans le sud à l'aménagement de brise-vent pour la protection des fermes, quelques vallées nettement encaissées, bordées d'arbres, et les contours bleutés des collines et des escarpements qui se dessinent à l'horizon.

Au sud s'étend la prairie, mais au nord de la rivière Saskatchewan-Nord la forêt prédomine. Entre les deux se trouve la tremblaie, zone de transition végétale. Les Européens, habitués à des climats plus humides, hésitaient à s'installer dans les prairies du sud à cause du faible niveau des précipitations qui varie de 12 à plus de 20 pouces par an. Les commerçants de fourrures les ont même surnommées *barrens*, parce qu'elles étaient dépourvues d'arbres. Il ne faut cependant pas en conclure que la région manque de ressources. Même à l'époque de la traite des fourrures on y trouvait d'immenses troupeaux de bisons dont se nourrissaient les Indiens, les Métis et les coureurs de bois eux-mêmes.

Au milieu du XIX[e] siècle, lorsque pour la première fois on envisagea la possibilité d'utiliser les plaines à des fins agricoles, on arriva à la conclusion qu'elles étaient le prolongement du «Grand désert américain» et qu'elles comportaient une

«zone fertile» propice à l'agriculture dans la partie de la tremblaie longeant la Saskatchewan-Nord. Or, dans les années 1880, le Canadien Pacifique construisit une voie ferrée à travers les plaines du sud qui, à peine 20 ans plus tôt, avaient été considérées trop arides pour la culture, mais qui désormais étaient ouvertes à la colonisation. On y pratiquait déjà l'élevage du bétail; toutefois les cultivateurs nouvellement arrivés durent résoudre certains problèmes. A cette fin, ils employèrent de nouvelles techniques telles que la culture à sec et l'irrigation; ils plantèrent de nouvelles variétés de blé à croissance plus rapide et, ainsi, transformèrent progressivement ces terres en un riche domaine agricole. Toute difficulté n'avait cependant pas disparu pour autant. Désastreuses pour les agriculteurs, les sécheresses des années 1930 ont donné lieu à de nouveaux changements technologiques et institutionnels. On assiste même à une transformation physique de la région: la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies prévoit en effet la construction de barrages sur certaines rivières et la création de nombreux lacs pour la conservation de l'eau et son utilisation quotidienne à des fins récréatives.

D'importants gisements miniers découverts dans les couches sédimentaires ajoutent au revenu agricole. On trouve du pétrole, du gaz naturel et de la potasse dans les plaines du sud, du pétrole et du gaz naturel au sein des formations sédimentaires de la région du fleuve Mackenzie et même plus au nord, ainsi que de gigantesques nappes de pétrole dans les sables bitumineux de l'Athabasca, dans le nord de l'Alberta.

Moissonneuses-batteuses récoltant des céréales en andains au nord de Neepawa, au Manitoba, province aux plaines agricoles fertiles.

Région de la Cordillère

La région de la Cordillère, qui mesure environ 500 milles de large sur 1,500 de long, constitue le plus grand ensemble de systèmes montagneux et de plateaux du Canada. L'âge des formations rocheuses y varie entre le Précambrien et le Cénozoïque. Deux systèmes montagneux prédominent: les Rocheuses, façade continentale, à l'est, et la Chaîne côtière à l'ouest. Les Rocheuses dépassent rarement 60 milles de large, mais, avec les monts Mackenzie, Selwyn et Richardson plus au nord, elles forment un ensemble presque continu de chaînes qui s'étendent du 49e parallèle jusqu'à l'Arctique; seules quelques failles peuvent y servir de passages. Les Rocheuses sont nées, il y a environ 65 millions d'années, d'intenses plissements, dislocations et soulèvements de roches sédimentaires. On en extrait du charbon dans le sud. A l'est se trouvent les contreforts, larges de 10 à 12 milles; à l'ouest une profonde vallée, le Fossé des Rocheuses, qui s'étend de la frontière américaine jusqu'au Yukon. Les Rocheuses sont peut-être de 150 millions d'années plus jeunes que les Appalaches, et elles sont plus hautes et plus accidentées car l'érosion n'a pas eu le temps de faire son oeuvre. Le sommet le plus élevé est le mont Robson, situé à 12,972 pieds, mais bon nombre de montagnes dépassent 10,000 pieds. Contrastant avec les Rocheuses qui sont stratifiées, la Chaîne côtière, allongée entre le 49e parallèle et le Yukon, est en grande partie constituée de roches ignées et métamorphiques contenant du minerai. Elle mesure en moyenne 100 milles de large mais elle s'élève souvent jusqu'à 9,000 pieds, et le mont Waddington atteint 13,260 pieds. Ce système est plus vieux que celui des Rocheuses, et pas aussi anguleux, bien que le long de la côte les fjords soient nombreux et impressionnants. A l'ouest de la Chaîne côtière, une zone montagneuse se situe dans le Pacifique qui consiste en deux chaînes principales appelées massif St-Élie et chaînons Insulaires. Dans le massif St-Élie, à la frontière de l'Alaska, se trouve le mont Logan (19,850 pieds), qui est le sommet le plus élevé du Canada. Les chaînons Insulaires forment les îles Vancouver, Reine-Charlotte, et d'autres moins importantes, avec des cimes dépassant 6,000 pieds dans l'île Vancouver. Contrairement au plateau continental de l'Atlantique, celui du Pacifique est étroit: sa largeur maximale est de 50 milles et en un endroit au large de l'île Vancouver il ne mesure qu'environ 4 milles.

Entre les Rocheuses et la région de la Chaîne côtière se trouve un grand nombre de chaînons et de plateaux, et les régions plus basses divisent l'intérieur en zones transversales. A l'ouest des Rocheuses, dans le sud-est de la Colombie-Britannique, on rencontre des structures montagneuses plus petites qui forment la chaîne Colombia, comprenant les chaînons Purcell, Selkirk, Monashee et Caribou, où l'on extrait des métaux communs. Il s'agit d'une zone très élevée, où bon nombre de sommets dépassent 10,000 pieds. Les chaînons sont séparés l'un de l'autre par de grandes vallées ressemblant à des fossés. Entre les Rocheuses et la chaîne Colombia à l'est et la Chaîne côtière à l'ouest se situe le Plateau intérieur, qui est constitué d'une multitude de hautes terres, plateaux et bassins de petites dimensions. L'altitude des plateaux varie entre 1,000 et 5,000 pieds, et il existe des vallées profondément encastrées qui ont jusqu'à 3,000 pieds de profondeur, et d'où les sommets locaux paraissent des montagnes. Au nord du 55e parallèle à l'intérieur se trouve la chaîne des Cassiars et le gigantesque plateau du Yukon, entre les monts Mackenzie, Selwyn et Richardson à l'est et le massif St-Élie à l'ouest; la surface est très morcelée: montagnes locales, hautes terres et bassins.

Aucun cours d'eau important ne traverse la région de la Cordillère de manière à faciliter l'accès aux plaines intérieures. Les fleuves Fraser et Columbia prennent leur source dans les Rocheuses et suivent un cours très sinueux avant de se jeter

dans le Pacifique, et ils ne sont pas navigables. Seul le Yukon est navigable, et en Alaska uniquement car il emprunte des chemins détournés situés à de hautes altitudes pour aboutir au plateau septentrional. La rivière de la Paix est la seule qui ouvre une brèche dans les Rocheuses, mais les premiers constructeurs de chemins de fer ont cherché un passage plus au sud et ont construit des lignes dans les passes de la Tête-Jaune, à 3,720 pieds au-dessus du niveau de la mer, du Cheval-qui-Rue, à 5,332 pieds, et du Nid-du-Corbeau, à 4,459 pieds. Pour atteindre Vancouver la voie ferrée transcontinentale a suivi le Fraser Canyon, traversant le Plateau intérieur et la Chaîne côtière. Aujourd'hui, des routes pénètrent dans les plateaux et les montagnes de la Colombie-Britannique, et la grande route de l'Alaska coupe même à travers le Yukon, mais l'établissement en régions montagneuses de réseaux de communication adéquats est le fruit d'une bataille acharnée.

Une région au terrain aussi varié renferme de multiples ressources. Les montagnes offrent de superbes forêts de bois tendre, en particulier les chaînes insulaires et côtières, où les précipitations sont exceptionnellement abondantes, atteignant 100 pouces ou plus chaque année. Par contre, les régions de l'intérieur sont arides, parfois même désertiques là où il ne pleut presque jamais. Outre la forêt, les res-

Champs de glace et glaciers tributaires surplombant le glacier Athabasca dans les champs de glace Columbia, la plus importante formation glaciaire des Rocheuses.

Dominant les pâturages de la Colombie-Britannique, le col du Nid-du-Corbeau constitue un couloir naturel à travers les Rocheuses, qui séparent l'Alberta de la Colombie-Britannique.

sources primaires comprennent des gisements miniers, des sites hydro-électriques et le poisson de l'océan Pacifique et des rivières locales; dans certaines vallées, par exemple celles d'Okanagan et du bas Fraser, il se fait aussi un peu d'agriculture.

Au début du XIX[e] siècle, on commença à venir de Montréal et de la baie d'Hudson pour faire le trafic des fourrures, puis au cours des années 1860 ce fut la ruée vers l'or dans la région du Fraser. Les fourrures et l'or étant des produits évalués au poids, les frais d'expédition vers des marchés éloignés se justifiaient, mais comme il n'en allait pas de même des autres matières brutes le développement de la région a retardé. L'histoire de l'exploitation de produits tels que les sciages, les pâtes et papiers, le poisson et les métaux communs traduit les qualités spéciales de cette région. La mise en valeur de ces produits primaires, c'est-à-dire l'établissement de conserveries, l'ouverture de mines, de raffineries, de scieries et d'usines de pâtes, la nécessité de vaincre les difficultés internes de communication et les frais du transport vers des marchés éloignés, exigeait des investissements considérables afin que le volume de production puisse justifier les dépenses. Toutefois l'abondance des ressources naturelles motivait l'énorme coût de leur exploitation commerciale. Le tourisme constitue une autre industrie d'importance. La Cordillère, avec son panorama d'une beauté grandiose et sauvage, est devenue l'un des grands centres de villégiature du continent, tant en été qu'en hiver. Et sur la côte, le climat est assez doux pour que chaque année de nombreux Canadiens à la retraite viennent s'installer à Victoria et à Vancouver.

JOHN WARKENTIN

Climat

Alors que le temps représente l'ensemble des conditions météorologiques à un moment donné, le climat peut être défini comme l'état général ou moyen du temps. Dans un pays aussi vaste que le Canada, il existe divers climats car les conditions diffèrent beaucoup d'une région à l'autre. Les renseignements à ce sujet proviennent des observations enregistrées pendant des années par des milliers d'observateurs dans des centaines d'endroits au Canada. Certaines stations météorologiques ne sont dotées que d'un pluviomètre, c'est-à-dire d'un entonnoir de forme et de grosseur standard, pour recueillir la pluie et en mesurer la quantité; d'autres possèdent en outre une paire de thermomètres montés sur un écran à interstices standard, qui enregistrent les températures maximales et minimales quotidiennes. Les aéroports et les stations agronomiques expérimentales, munis d'un équipement d'observation complexe, emploient des techniciens spécialement formés pour observer et enregistrer, outre les températures et les précipitations, le vent, l'humidité, la radiation, la pression et la nébulosité. Il existe au Canada plus de 2,400 stations météorologiques, dont 250 environ sont de type complexe.

Comme le temps varie d'une année à l'autre, il faut maintenir des stations météorologiques pendant longtemps dans le plus grand nombre d'endroits possible de sorte que les observations enregistrées ne soient pas faussées par une ou deux années exceptionnelles. Dans les zones tempérées, où est situé le Canada, 30 ans suffisent à établir la variation normale du climat. Néanmoins, des observations prolongées peuvent être révélatrices et permettent de déterminer l'évolution du climat. Chaque année le Service de l'Environnement atmosphérique reçoit les résultats de deux à trois millions d'observations individuelles effectuées dans tout

La couleur violette de cette aurore boréale est causée par des émissions de molécules d'azote. La plupart des aurores boréales paraissent plutôt verdâtres en raison de fortes émissions d'atomes d'oxygène. Les lueurs semblent converger vers le haut vu qu'elles tracent les lignes du champ magnétique vertical de la Terre.

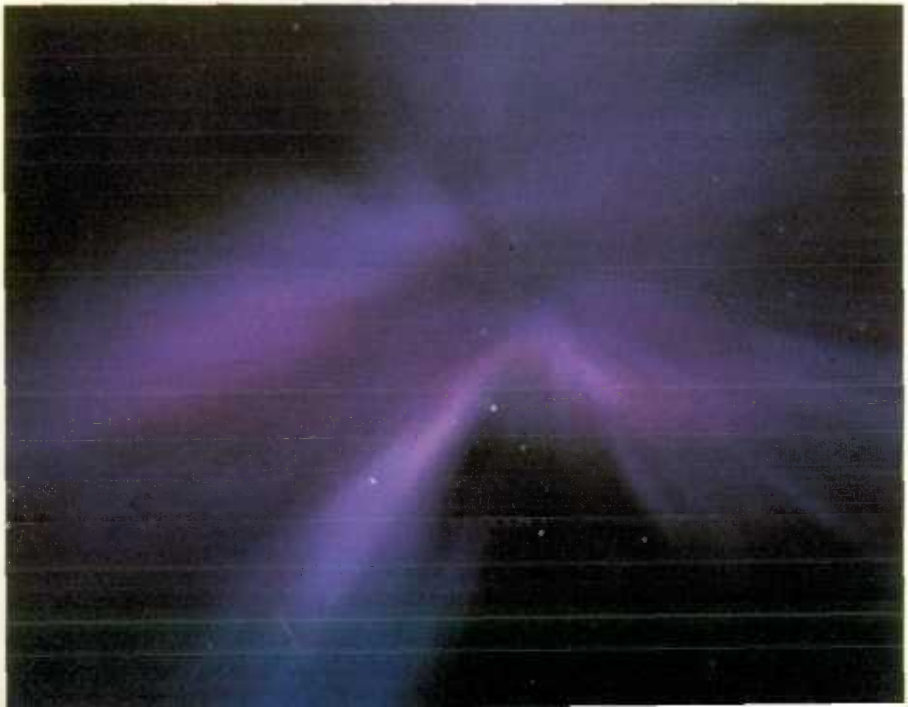

le pays. Grâce à l'application de méthodes appropriées, cette masse imposante de données permet de dresser un tableau précis des climats canadiens.

La source d'énergie de tous les mouvements atmosphériques est en définitive la radiation solaire absorbée par l'atmosphère et, dans une plus grande mesure, par la surface de la terre. L'énergie terrestre se communique ensuite à l'air par conduction, par convection et par radiation sur grandes ondes. En hiver, le Canada reçoit du soleil moins d'énergie qu'il n'en donne, et en été on peut en dire autant des îles du Nord. Il y a compensation par transfert de chaleur en provenance des zones méridionales, l'air froid étant alors remplacé par de l'air chaud. Ce phénomène est dû à la circulation en sens contraire des aiguilles d'une montre autour des zones de basse pression, lesquelles se déplacent à leur tour dans un mouvement ondulatoire (et généralement d'ouest en est).

En raison du mouvement de ces bandes de basse pression, la provenance de l'air à différents endroits du Canada varie tous les deux ou trois jours, ce qui explique les fluctuations météorologiques constantes auxquelles les Canadiens sont accoutumés. Les valeurs moyennes ne sont donc pas des mesures absolues et, de fait, il ne faut pas oublier que la variation est un élément essentiel du climat. A Calgary, la température moyenne en janvier est de 14.2°F mais, au cours de quelque 90 années d'observation, des maximums de 61°F et des minimums de -48°F ont été enregistrés.

Côte de la Colombie-Britannique

A cause du mouvement général de l'air d'ouest en est au-dessus de la côte, et des barrières montagneuses qui traversent la province du nord au sud, l'air froid de l'intérieur atteint rarement la côte de la Colombie-Britannique. Par conséquent, les températures accusent des variations saisonnières relativement faibles caractéristiques des grandes masses d'eau; les hivers sont doux et les étés frais. En été, l'extension vers l'est de la zone semi-permanente de haute pression qui règne au-dessus du Pacifique apporte généralement du beau temps. En hiver, des zones profondes de basse pression provenant du golfe de l'Alaska balaient la côte, de sorte que le gros des précipitations tombe durant cette saison. Les vents du littoral poussés vers les versants exposés des montagnes provoquent de fortes pluies le long de la côte. Certains endroits de l'île Vancouver reçoivent les plus grandes quantités de pluie au Canada, soit en moyenne plus de 200 pouces par an. Dans la partie nord du littoral, une bonne proportion des précipitations hivernales tombe sous forme de neige, et le total pour la saison atteint facilement 200 à 300 pouces. A Kildala Pass, il en est tombé en moyenne 765 pouces par an sur une période de cinq ans.

Intérieur de la Colombie-Britannique

Lorsqu'ils atteignent l'intérieur de la Colombie-Britannique, les vents pluvieux du Pacifique ont perdu beaucoup de leur humidité par suite de leur ascension forcée au-delà des montagnes; aussi les vallées intérieures sont-elles relativement sèches. Si on traverse la province en direction de l'est, on constate que les précipitations augmentent à l'ouest des chaînes de montagnes et diminuent à l'est. Comme l'air froid de l'Arctique arrive souvent à franchir les montagnes en provenance du nord et de l'est, les températures d'hiver sont beaucoup plus froides à l'intérieur que sur le littoral et, comme les montagnes font obstacle à l'influence modératrice de la mer, les températures sont élevées en été, le maximum attei-

Les quatre saisons du Canada

le printemps

l'été

l'automne

l'hiver

gnant en bien des endroits une moyenne quotidienne de 80°F ou plus. En hiver, les températures minimales varient entre 20°F dans le sud et bien au-dessous de zéro dans le nord.

Provinces des Prairies

Aucune barrière montagneuse ne protège les provinces des Prairies contre l'air froid se déplaçant vers le sud en provenance de l'Arctique, ou contre l'air chaud qui monte des plaines centrales des États-Unis. Aussi enregistre-t-on dans cette région du Canada les plus grands écarts annuels de température entre l'été et l'hiver; de plus, la variabilité d'un jour à l'autre peut y être plus accentuée que dans n'importe quelle autre partie du pays. En hiver, les températures descendent souvent au-dessous de zéro, l'humidité absolue est faible et les précipitations généralement peu abondantes.

Les blizzards sont caractéristiques des hivers des Prairies. Il s'agit de vents glacials et violents accompagnés de tempêtes de neige durant lesquelles la visibilité est parfois presque nulle à cause de la neige qui s'amoncelle et tourbillonne. Il peut tomber moins d'un pouce de neige mais, comme elle est charriée par des vents violents, elle bouleverse les activités de l'homme plus que tout autre phénomène météorologique. Un autre élément du climat de la région albertaine située tout près des contreforts est le chinook d'hiver, caractérisé par des vents chauds et secs qui soufflent des montagnes et produisent une augmentation spectaculaire de température, celle-ci pouvant passer de -20°F à +35°F. Les vents du chinook sont habituellement violents, se déplaçant à une vitesse de 25 à 50 milles à l'heure, et les rafales qu'ils provoquent peuvent atteindre ou dépasser 100 milles à l'heure. L'air étant sec, la couche de neige disparaît très rapidement et le vent charrie parfois de la terre. Le chinook balaie la région en direction de l'est sur une distance d'environ 100 milles à partir des contreforts, mais plus à l'est il perd rapidement de son intensité.

En été l'air des Prairies est beaucoup plus humide qu'en hiver, et bien que les systèmes météorologiques traversant la région soient relativement faibles, ils provoquent souvent des orages accompagnés de fortes pluies et de grêle. Le sud-est de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan ont le climat le plus sec des Prairies, et les précipitations augmentent généralement d'ouest en est, à mesure que le reste de la Saskatchewan et du Manitoba subit l'influence des courants chauds et humides originaires du centre des États-Unis. D'autre part, les précipitations sont relativement abondantes dans certains secteurs des contreforts et dans le nord de l'Alberta, où les masses d'air sont soulevées dans un mouvement giratoire se dirigeant vers l'ouest.

Ontario

Le climat de la majeure partie du sud de l'Ontario et de la région du nord de la province située à l'est du lac Supérieur est sensiblement influencé par la présence des Grands lacs. En outre, les masses d'air qui circulent dans le nord de l'Ontario sont généralement plus nordiques que celles qui se déplacent au-dessus des provinces des Prairies, et c'est pourquoi les printemps y sont plus tardifs que dans les Prairies. Les hivers sont froids et secs à cause de l'air arctique. En été, une succession de cyclones produit d'abondantes précipitations dans la région, bien que les étés soient chauds pour une telle latitude; bon nombre de stations ont enregistré au moins une fois 100°F.

Le sud de l'Ontario est protégé des vents de l'ouest par les Grands lacs; aussi les étés sont-ils plus frais et les hivers plus doux que dans l'est de la province ou aux États-Unis, à l'ouest des Grands lacs. En juillet, par exemple, les températures moyennes s'échelonnent entre 64°F et 70°F en Ontario, tandis qu'au Minnesota à pareille latitude la moyenne est d'environ 72°F. En janvier, la température moyenne varie entre 18°F et 24°F en Ontario, et se situe à 11°F au Minnesota. L'influence des lacs se fait surtout sentir le long du rivage, en particulier en été où par temps ensoleillé une brise fraîche tend à réduire la température maximale. Le sud de l'Ontario, cependant, reçoit parfois durant l'été des vagues d'air chaud et humide provenant du sud des lacs. Les précipitations sont réparties uniformément au cours de l'année: bourrasques fréquentes en hiver, tempêtes moins violentes et orages dans l'atmosphère chaud et humide de l'été. Les précipitations annuelles varient entre 30 et 40 pouces.

Québec

Le Québec connaît, du fait de son étendue, un grand éventail de climats. Dans le nord et le centre de la province les hivers sont froids et les étés, bien que relativement courts, sont chauds. Dans le sud, en particulier le long de la rive nord du golfe Saint-Laurent, les chutes de neige sont assez abondantes, la moyenne annuelle dépassant 100 pouces. Dans les basses terres de la vallée du Saint-Laurent le climat ressemble beaucoup à celui du sud de l'Ontario, bien que les températures soient plus extrêmes parce que l'influence modératrice des Grands lacs ne se fait guère sentir dans la région. Il s'agit donc d'un climat plus continental, où les températures estivales sont à peu près analogues à celles de l'Ontario, mais les hivers un peu plus froids.

La neige y est plus abondante et persistante parce que les hivers sont plus froids; en effet, la température moyenne de janvier est de 15°F à Montréal, 10°F à Ottawa et 24°F à Toronto.

Provinces de l'Atlantique

Les climats de la côte atlantique du Canada sont de caractère plus continental que ceux de la côte du Pacifique en raison des déplacements d'air en provenance de l'ouest qui amènent souvent des masses d'air continental. Un couloir parallèle à la côte de l'Atlantique est couramment emprunté par les tempêtes qui, lorsqu'elles sont bien formées, peuvent produire des vents violents et déverser d'abondantes précipitations sur les régions côtières. En hiver, les précipitations tombent souvent sous forme de pluie le long de la côte de la Nouvelle-Écosse, et en neige au Nouveau-Brunswick; des pluies verglaçantes se produisent parfois dans les zones intermédiaires. Les étés sont généralement frais, bien qu'on puisse enregistrer des températures dans les 90°, en particulier au Nouveau-Brunswick, la plus continentale des provinces Maritimes.

L'île de Terre-Neuve et la côte du Labrador sont parfois envahies par des masses d'air humide provenant de la mer et entraînant d'abondantes chutes de neige ou de pluie. Pour ce qui est du climat, Terre-Neuve est la plus maritime des provinces de l'Atlantique, particulièrement par ses printemps et ses étés qui sont très frais par rapport au reste du Canada. Les tempêtes qui se dirigent vers le nord en longeant la côte de l'Atlantique traversent souvent l'est de Terre-Neuve et s'accompagnent de vents violents en direction du nord-est, de pluie ou de neige. Au Labrador, comme ailleurs dans la région, le climat est généralement de type

Lancement de ballons destinés à sonder les couches supérieures de l'atmosphère à bord du navire météorologique CCGS Vancouver.

analogue à celui de la côte est, mais les températures sont plus basses et une plus grande proportion des précipitations se déverse sous forme de neige, car on est plus au nord. Les masses d'air de l'Arctique qui descendent vers le sud-est en passant par le Labrador ne subissent pas de modifications; les températures hivernales sont donc très froides.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest

La latitude élevée du Nord canadien, situé pour une bonne part au-delà du cercle polaire, est le principal facteur qui détermine la température. C'est ainsi qu'une grande partie de la région connaît la nuit polaire. Même en été où les jours sont longs, les rayons du soleil de midi frappent la terre à un angle tellement faible qu'ils ne produisent pas la même chaleur que plus au sud. Durant l'hiver, la couche de neige ou de glace qui recouvre le sol et l'insuffisance de la radiation solaire contribuent à produire de très basses températures. Il se forme donc de vastes zones de haute pression empêchant l'air chaud du sud de s'infiltrer. Dans une grande partie du Nord la température reste au-dessous de zéro pendant toute la durée du long hiver, la moyenne descendant jusqu'à -35°F en février dans le nord de l'archipel arctique. Les températures moyennes les plus basses se produisent dans les îles nordiques, mais les plus fortes extrêmes sont ordinairement enregistrées au Yukon; c'est en effet à Snag qu'a été observée la plus basse température jamais enregistrée en Amérique du Nord (-81°F).

Le paysage canadien

Le Canada est bordé de trois océans. Au nord, son vaste archipel arctique s'émiette vers le pôle, blanc en hiver et bleu en été, sous le soleil de minuit. A l'est, l'Atlantique baigne les fjords de la terre de Baffin et du Labrador, pénètre profondément dans le fleuve Saint-Laurent, et tourbillonne autour des côtes déchiquetées des provinces de l'Atlantique. A l'ouest, le Pacifique trace une ligne plus régulière le long des rochers, des plages et des îles.

La littérature et l'art du Canada ont révélé certains aspects de ses multiples paysages. Ils ont également fait voir comment les Canadiens réagissent au milieu où ils vivent et comment ils administrent leurs ressources. On a fait grand état de l'esprit d'aventure des Canadiens et de leur lutte contre des éléments adverses. Endurer des hivers longs et froids, voyager sur la glace et à travers la bourrasque, abattre des forêts épaisses et labourer un sol parfois ingrat: tout cela, c'est l'histoire canadienne.

Les inventions et les traditions des différentes populations du Canada sont fort variées, qu'elles soient représentées par le traîneau et l'igloo de l'Inuit, le wigwam et le canoë de l'Indien, les maisons de ferme en pierre des premiers colons français, les résidences de style georgien des Loyalistes ou les usines des temps modernes. Les matériaux de construction, provenant directement du milieu physique, étaient assortis au paysage, tandis que les matières importées témoignent de la diversité des origines. Depuis quelque temps les administrateurs ont remplacé les pionniers, et une puissante économie est née de l'exploitation industrielle. Elle est dirigée à partir des centres urbains où habitent aujourd'hui la plupart des Canadiens.

Le paysage humanisé de ce vaste territoire conserve l'empreinte de son moule naturel, et les Canadiens prennent de plus en plus conscience de la richesse que constituent les rochers, les plantes et les animaux, richesse qui n'est pas nécessairement exploitable du point de vue économique mais qui doit être préservée comme cadre d'une vie heureuse. Toutes les sociétés civilisées ont consenti à payer le prix pour des valeurs non marchandables mais combien précieuses à leurs yeux.

Les écosystèmes du Canada

L'écologiste ne jouit pas encore de l'influence de l'économiste, mais il se fait enfin écouter et ses définitions serviront de plus en plus à repérer les qualités du milieu humain qui méritent d'être conservées et mieux intégrées à la vie d'aujourd'hui. Sa perspective est axée sur l'*écosystème*, unité de base de l'environnement, qui consiste en populations vivantes (microbes, plantes, animaux, hommes) exploitant les *ressources* à leur disposition. Celles-ci comprennent: la chaleur, l'énergie, la lumière solaire, l'humidité et l'eau dans l'air et le sol, et un assemblage complexe de gaz, de liquides et de solides dans l'atmosphère et le sol. Les plantes et les animaux sont des *produits* du cycle des éléments nutritifs de l'air et du sol, mais ils servent également de nourriture les uns aux autres et leurs tissus, éventuellement rendus à l'environnement, entrent à nouveau dans le cycle.

Ainsi, un étang, une forêt ou une ville possèdent des qualités et des quantités de ressources mesurables. Les agents responsables de leur cycle sont autant de maillons dans des chaînes alimentaires et des transferts d'énergie plus ou moins complexes. Alors que l'étang et la forêt peuvent pratiquement se suffire à eux-mêmes, renouvelant chaque année leurs provisions d'aliments et d'énergie, la ville, plus complexe, dépend dans une large mesure de l'importation, entre autres

de substances végétales et animales. Par contre, elle émet de puissantes *informations* qui influencent grandement les investissements dans les forêts, les fermes, les industries, les banlieues, et même dans les régions sauvages.

Un paysage est ainsi une *mosaïque d'écosystèmes*. Une vallée, une montagne, une rivière ou une ville abritent une infinité d'organismes vivants avec lesquels elles *partagent leurs ressources*. Celles-ci sont plus ou moins *renouvelables* et les organismes sont les agents capables de les transformer à divers degrés en des *produits* plus ou moins stables. Le rendement potentiel des paysages canadiens est très inégal, malgré la diversité des types.

Au plus haut niveau, le climat exerce le contrôle majeur et permet de distinguer en gros les *zones* suivantes: arctique, subarctique, montagneuse, boréale, centrale, tempérée de l'ouest et tempérée de l'est. A l'intérieur de chaque zone, les faibles contrastes climatiques, les accidents topographiques, la répartition des types de relief et la formation des sols permettent l'émergence de différents écosystèmes. Ceux-ci sont peuplés de plantes et d'animaux qui dans le passé ont été exposés à différentes adversités, dont l'action des glaciers, qui ont provoqué leur migration.

L'homme a modifié le relief et le régime d'écoulement des eaux et il a détruit ou remplacé la végétation naturelle dans une vaste gamme d'écosystèmes.

La toundra arctique

A cause du pergélisol, seule une petite communauté biologique arrive à croître dans la toundra arctique. La plupart des communautés végétales sont très instables, sauf dans les conditions les plus arides. De même, les populations animales fluctuent considérablement: les lemmings, petits rongeurs, sont à peu près invisibles certaines années et pullulent à d'autres moments, et ils se font dévorer par des mammifères plus gros qu'eux et par des oiseaux prédateurs.

Les fjords abrupts de l'île Baffin, avec leurs falaises et leurs éboulis, leurs vastes plaines graveleuses d'épanchement glaciaire, leurs collines à dômes surbaissés, leurs rivages et leurs marais littoraux, et leurs calottes de glace permanente cernées de flaques de neige fondante, ont peut-être le plus grand répertoire d'écosystèmes: les marais de laîches et de graminées sont grouillants d'oiseaux en été, ainsi que certaines falaises de l'île dont les habitants se nourrissent de la faune marine. Les littoraux rocheux et les corniches glacées abritent une population variée de mammifères marins, qui s'alimente de poissons et d'invertébrés qu'elle trouve dans la mer.

Les terres sèches et basses, plus arides, sont couvertes d'une toundra qui se découpe en dalles de saules nains, d'airelles, de rhododendrons et de camarines noires entremêlées de saxifrages en fleurs, de renoncules, d'arénaires, d'herbe aux poux et de touffes de luzules et de laîches. Des troupeaux de caribous paissent et broutent ces plantes et l'omniprésent lichen (*Cladonia*). Le boeuf musqué, vivant en bandes éparpillées sur le territoire, est plus sédentaire et broute davantage.

Les plaines du bas Mackenzie, par ailleurs, sont de vastes prés humides parsemés de marécages mousseux et sillonnés de cours d'eau bordés d'écrans de saules. Les épinettes raccourcissent à mesure qu'on approche de l'estuaire.

La plus grande partie de ce territoire est presque vierge, mais très vulnérable, comme en témoignent la destruction irréversible de certains pergélisols et la pollution des eaux par le pétrole.

La savane subarctique

Alors que la toundra est dépourvue d'arbres, la vaste zone qui s'étend sur tout le Nord canadien au-delà de la forêt boréale a des épinettes, des mélèzes, des

lorse

aton laveur

Crapaud

Jeune phoque

Cerf à dix pointes

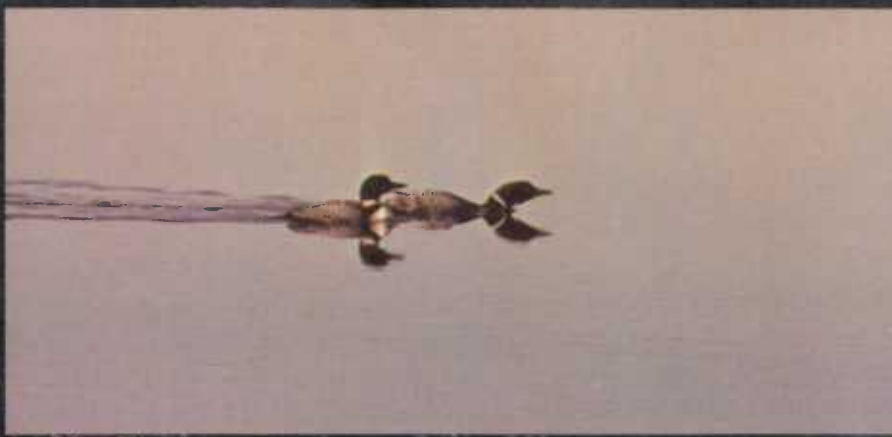

Huart à collier

Canard sauvage

Faucon

Macareux arctique

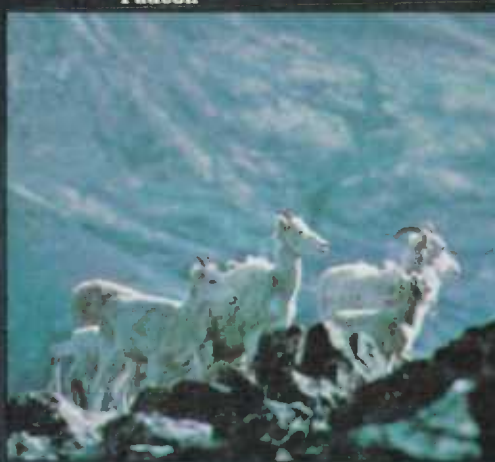

Mouflons

sapins, des pins et des bouleaux en bosquets ou isolés ou en formations ouvertes et régulières, avec un sous-bois d'arbustes de haute taille (aulnes, amélanchiers, cornouillers, chèvrefeuilles, saules), des arbrisseaux (la plupart de la famille des bruyères: kalmias, arbre à thé du Labrador, bleuets) et un tapis de mousses et de lichens (surtout des cladonias) parsemé de touffes d'herbes diverses.

La zone subarctique est faite de contrastes. Au nord les arbres sont rabougris et des pans de toundra occupent les endroits élevés et secs; au sud les arbres sont plus grands et plus serrés, les sous-bois plus luxuriants, et les rives des cours d'eau et le relief protégé permettent l'épanouissement d'une forêt de conifères.

Une grande partie de cette zone chevauche le Bouclier canadien, et est constellée de lacs en voie d'invasion par des tourbières flottantes. Les bassins fermés sont nombreux et le *muskeg* submerge une grande partie du paysage: de grands lacis flottants (mais qui échouent éventuellement) sont formés de petit-thé et d'autres arbrisseaux ancrés dans une matrice de mousse de sphaigne qui tapisse le sol, lequel est envahi à partir des bords par des rangées d'épinettes et de mélèzes.

On ne peut extraire du bois marchandable de cette zone, mais la présence de plusieurs gîtes de minéraux précieux a suscité l'apparition de villes modernes, qui s'approvisionnent plus au sud.

La forêt boréale

De Terre-Neuve à la Colombie-Britannique et au Yukon, la forêt d'épinettes et de sapins, si justement appelée forêt canadienne, est à peu près ininterrompue. Dans l'est les espèces sont peu nombreuses: épinette blanche et noire, sapin baumier, mélèze, pin gris, et aussi pin rouge et pin blanc (plus abondant vers le sud, cependant). Dans l'ouest, on trouve maintes autres espèces d'épinette, de pin, de sapin, de mélèze, de pruche, le sapin Douglas, et bien d'autres arbres encore. Aux plus basses altitudes, toutefois, la forêt canadienne est très homogène dans sa structure, avec ses grands arbres en flèches au feuillage à aiguilles persistant, ses arbres de petite taille peu nombreux et éparpillés (tels le sorbier d'Amérique, l'amélanchier, le cornouiller) et son tapis de mousses plumeuses avec des touffes d'herbes en fleur (sûrette des bois, quatre-temps, streptope, savoyane, thé des bois).

Cette forêt, sur le Bouclier canadien ondulant, sur les terres plates au nord des prairies, sur les contreforts de part et d'autre des Rocheuses, est coupée par des cours d'eau dont les plaines de débordement sont recouvertes d'une riche forêt de saules et de peupliers baumiers, par des falaises auxquelles s'accrochent des fougères et des campanules, par des marais plats remplis de joncs de grande taille et de quenouilles, et par de grands bassins fermés et tourbeux.

Les oiseaux y sont très nombreux: des groupes successifs de migrateurs s'arrêtent à chaque latitude, soit pour s'y nourrir et s'y reposer en route vers les terrains de reproduction subarctiques ou arctiques, ou encore pour se reproduire à l'intérieur des forêts, dans les arbres, les marais ou les marécages, ou sur les corniches des falaises. C'est également l'habitat de l'orignal, qui se nourrit de rhizomes de nénuphars en été et des bourgeons et de l'écorce des arbustes en hiver, de l'ours noir omnivore, et de maintes espèces d'écureuils et de rongeurs plus petits. Les lacs et les cours d'eau regorgent de poissons, en particulier de brochets et de salmonidés. Des nuages d'insectes, surtout des moustiques et d'autres mouches, sont suspendus comme un voile de brume au-dessus des écosystèmes humides.

Les villes minières, les villes de marché agricole, et les industries du bois sont les centres nerveux de la forêt canadienne, qui est aussi un vaste champ d'activités sportives occupé par des parcs nationaux et provinciaux nombreux et étendus.

Les autos abandonnées ramassées dans l'île Vancouver sont écrasées et transportées à l'usine de recyclage de l'acier de Richmond où elles sont déchiquetées afin de revendre le métal.

Recyclage

A l'usine de l'Abitibi Provincial à Thorold, le papier recyclé passe dans une pile blanchisseuse renfermant une solution de chlore qui décolore la pâte et enlève la lignine. Près de 35.000 tonnes de fibres secondaires sont traitées chaque année à partir de vieux imprimés.

Les hauteurs alpines

Dans les Rocheuses et les chaînes côtières, la succession complexe des zones de végétation provient du refroidissement du climat à mesure que l'altitude augmente. Passé le niveau propice à la forêt boréale, une savanne subalpine apparaît, semblable à bien des égards à la savane subarctique. Plus haut, les arbres raccourcissent et on trouve finalement une brousse dense où épinettes et pins sont taillés en drapeaux sous l'effet des vents et sont brûlés par le froid.

Au-delà de cette zone prédomine la toundra alpine, qui est semblable à celle de l'Arctique. A certains endroits elle lui est presque identique, là où bon nombre de plantes (silène acaule, maintes saxifrages, arénaires, laîches, airelles, etc.) appartiennent aux mêmes espèces. Cela est vrai également des sites alpins et subalpins dans le nord-est du Québec et au Labrador.

Le climat alpin diffère toutefois sensiblement de celui de l'Arctique: la chaleur des jours d'été, l'absence générale de pergélisol, les sols plus profonds, tout favorise une végétation plus luxuriante. La présence de maintes plantes inconnues dans l'Arctique donne souvent au paysage alpin un aspect plus brillant et plus coloré.

Les Rocheuses ont également une riche faune de papillons, de petits rongeurs, et d'ongulés peu communs tels le mouflon et la chèvre de montagne.

L'entreprise humaine au niveau alpin se limite pratiquement aux excursions et autres activités de même nature.

Les prairies

Un arc-boutant de sécheresse fait une intrusion depuis la frontière américaine vers le nord et pénètre le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta: c'est la prairie canadienne, à l'herbe tantôt haute, tantôt moyenne et tantôt rase, ce dernier cas se présentant dans les zones plus sèches et plus élevées. La prairie vierge et les communautés de plantes de la steppe témoignent aussi de la qualité du sol; elles vont du riche chernozem avec sa couche noire profonde, aux sols quasi désertiques de la steppe exposée à l'érosion. La plus grande partie de la prairie canadienne originale consistait en une «prairie mixte» aux quantités variables de boutelona, de stipa, d'agropyron, de sporobole et de fétuque. Y étaient associés certaines herbes à feuilles larges (pulsatille, verge d'or, achillée, gaillet, phlox, armoise des champs, et quelques arbustes comme le raisin d'ours, la potentille frutescente et le symphoricarpe). Le rôle de ces arbustes devient de plus en plus manifeste dans le grand arc qui cerne la prairie au nord et qui est appelé parc de trembles. Cette région est composée de médaillons de tremblaies qui se propagent végétativement et qui sont encerclées par une zone-tampon d'arbustes au sein d'une vaste matrice d'herbes de prairie. Les escarpements des rivières et les dunes montrent une tapisserie changeante de genévrier horizontal, de cerisiers de Virginie, et d'herbes de dune. Dans les zones plus chaudes et plus sèches on trouve de petits lacs d'eau salée et des plantes typiques qui tolèrent le sel (salicorne, arroche).

La plus grande partie de la prairie vierge a toutefois été labourée; cette zone est devenue le grenier du Canada et ses abondantes récoltes de blé ont nourri bien d'autres régions du monde. Elle se révèle riche en pétrole et en potasse, de sorte que le paysage agricole est interrompu ici et là par la présence de l'industrie.

Après plus de cent ans d'exploitation, il se pourrait bien que la richesse des sols des Prairies ne soit pas aussi facilement renouvelable qu'on le croyait auparavant.

La forêt côtière du Pacifique

Le climat tempéré-chaud et la forte humidité qui règnent vers le sud de la côte de la Colombie-Britannique ont permis la survivance d'une sorte de forêt ombrophile tempérée où dominent les pruches et les thuyas géants, avec un sous-bois de madrone à feuilles persistantes, d'érables à grandes feuilles, de cornouillers et d'aulnes, et de grandes fougères luxuriantes. Des mousses et des lichens couvrent souvent les troncs et les branches des arbres.

L'incendie, l'abattage et les conditions du sol favorisent des peuplements serrés de sapins Douglas et de pins Murray. Les marécages sont aussi bien pourvus et offrent une végétation plus luxuriante qu'ailleurs.

Aucune région ne produit des arbres plus magnifiques. Leur croissance rapide rend possible une utilisation cyclique efficace. Le climat de certaines vallées est très favorable à la culture des fruits. Les rivières et les cours d'eau regorgent de poissons, surtout de saumons, ce qui constitue la base d'une importante industrie.

La forêt tempérée de l'Est

Cette forêt se divise en trois principales régions. Dans la zone de l'Atlantique (Acadie), les bois durs nordiques (hêtre, érable, bouleau jaune) s'associent à la pruche et même à l'épinette et au sapin, et on trouve d'immenses dunes et salines. Sur la rive nord des lacs Érié et Ontario et le long du Saint-Laurent jusqu'à la plaine de Montréal, domine la forêt de hêtres et d'érables, où poussent également le chêne blanc, l'hickory, le noyer, le tilleul, le merisier. Le reste de cette région est strictement le domaine des bois durs typiques du nord, à l'exception généralement du chêne et de l'épinette.

Les changements saisonniers dans cet écosystème sont frappants, avec une abondante poussée d'herbes fleurissant à ras de terre sous la lumière du printemps (trille, sceau-de-Salomon, claytonie, ail-doux) et un éparpillement plutôt mince d'herbes estivales plus grandes croissant dans l'ombre pleine de l'été (osmorhize, aster, verge d'or).

Dans les plaines d'inondation, les vastes forêts qui poussent dans les alluvions des grandes rivières, des lacs et des cours d'eau sont composées surtout d'ormes, d'érables argentés et de frênes, et de la même façon offrent au printemps une vague luxuriante de plantes à feuilles larges (chou-puant) et en été une étendue d'herbes denses (impatientes, orties du Canada) enracinées dans un sol désormais bien aéré. On trouve aussi des marais dominés par les quenouilles et les scirpes, et des marécages où poussent des saules touffus, des aulnes et des harts rouges. Le bouleversement causé par les glaciers et la réorientation subséquente des cours d'eau ont entraîné l'alternance de bancs secs graveleux et sablonneux. Il existe également des crêtes où dominent de petits bouleaux à feuilles de peuplier et de grands pins blancs, et des bassins peu profonds plus ou moins fermés où la tourbe s'est accumulée et où l'on trouve une variété méridionale de muskeg, avec un éparpillement de mélèzes et d'épinettes noires, une natte épaisse de petit-thé, et une certaine quantité de sarracénies et d'orchidées aux couleurs vives.

C'est la plus ancienne région du Canada, avec son agriculture traditionnelle (fermes mixtes ou laitières, cultures spécialisées, horticulture, vergers), et son industrie et son urbanisation croissantes qui ont causé le repli et l'isolement de la faune, la disparition de la truite et du saumon, la pollution de l'eau, de l'air et du sol. Les parcs et les réserves y sont rares, il est vrai, mais de nouvelles conceptions de projets d'autostrades, de ceintures vertes et de planification urbaine offrent la promesse d'une meilleure récupération des éléments naturels du paysage.

PIERRE DANSEREAU

le peuple et son héritage

Histoire

Le Canada est un pays indépendant composé de deux principaux groupes linguistiques et culturels: français et anglais. A ces deux groupes et à la petite population indigène d'Indiens et d'Inuits se sont ajoutés au cours du dernier siècle plusieurs milliers d'immigrants représentant les principales cultures européennes. Pour la plupart, ces immigrants se sont intégrés à la communauté anglophone, tout en conservant maints aspects de leurs cultures. Le Canada n'a donc jamais été un creuset homogène, mais plutôt une mosaïque, où dominent les cultures française et anglaise.

En grande partie, l'histoire du Canada est celle d'une recherche constante d'accommodement et de collaboration entre deux grandes communautés culturelles, et de l'intégration des nouveaux venus dans ce cadre d'ensemble. Au même moment où s'accomplissait cet accommodement interne, le Canada subissait une double évolution par rapport au monde extérieur. D'abord, il passait du statut de colonie de l'Empire britannique à celui de pays indépendant au sein du Commonwealth. Ensuite,—processus plus subtil et souvent plus difficile,—il cherchait à se définir et à défendre son indépendance par rapport à la puissance et au prestige de son immense voisin, les États-Unis. Ces deux thèmes,—de l'accommodement bi-culturel à l'intérieur et de l'auto-définition face à l'extérieur,—ont toujours été présents et ont profondément marqué tous les autres développements au Canada:

modes de colonisation, développement des institutions, croissance économique, politique étrangère et évolution culturelle.

L'exploration et la colonisation de l'Amérique du Nord par les Européens ont commencé pour de bon au début du XVII[e] siècle. Évidemment, il y avait déjà eu les voyages des Vikings, mais ce n'est qu'avec l'émergence de puissants États-nations en Europe qu'ont été déployés les premiers efforts sérieux dans ces domaines. Dès les débuts, Français et Anglais avaient établi des centres de colonisation et de commerce en concurrence. Les Anglais sont arrivés par le nord, par la baie d'Hudson, vers 1670, mais les Français avaient déjà pénétré le continent par le Saint-Laurent, plus d'un demi-siècle auparavant. Au sud, sur l'Hudson, les Hollandais furent bientôt chassés par les Britanniques et les colonies puritaines s'enracinèrent en Nouvelle-Angleterre. A mesure que ces colonies grandissaient, la concurrence s'intensifiait pour la possession de l'arrière-pays. Les Français poussaient vers le nord et vers l'ouest pour faire échec aux Anglais dans la baie d'Hudson. Les commerçants des deux groupes, avec leurs alliés indiens, se disputaient la riche vallée de l'Ohio. Cette concurrence et les rivalités entre la France et la Grande-Bretagne en Europe ont, en définitive, provoqué la guerre et la chute de l'empire français en Amérique du Nord. Mais, déjà, la Nouvelle-France était solidement enracinée le long du Saint-Laurent et en Acadie.

Le premier demi-siècle d'existence de la Nouvelle-France, jusqu'en 1663, avait été caractérisé par un échec quasi total sur tous les plans: colonisation, activité missionnaire et commerce. Pourtant, ce fut cette période de lutte qui procura aux générations suivantes le sentiment d'un passé héroïque, lorsque pour survivre la petite colonie dut lutter contre les éléments, les Iroquois et les Anglais. Cette épo-

Couvent des Ursulines à Québec. A leur arrivée au Canada en 1639, les Ursulines mirent sur pied un programme d'éducation des jeunes filles.

que est celle des «héros» et «martyrs», religieux et laïcs: Brébeuf et ses compagnons morts dans leurs efforts pour évangéliser les Indiens; Dollard et ses jeunes camarades morts en défendant la colonie et son commerce au Long-Sault en 1660.

Pourtant, en 1663, le nombre total des colons n'atteignait pas 2,500 et l'avenir était sombre. La colonie ne fut sauvée que par la décision de Louis XIV d'exercer l'autorité directe sur ses possessions en Amérique du Nord. L'établissement du gouvernement royal a amené de nouveaux colons, des fonctionnaires de métier avec des projets de développement économique et des troupes pour défendre la colonie. Bien que l'économie de la colonie soit devenue un peu plus diversifiée, elle dépendait toujours de la France d'une part et du commerce des fourrures d'autre part. Vers les années 1740, la rivalité franco-anglaise en Europe, en Amérique du Nord et dans d'autres parties du monde provoqua une guerre qui devait entraîner la fin de la Nouvelle-France. La dernière étape commença en 1754 et prit fin avec le Traité de Paris en 1763; les principales possessions françaises en Amérique du Nord furent alors cédées aux Britanniques.

La conquête du Canada par les Britanniques, événement majeur dans l'histoire du Canada, unifia provisoirement toute l'Amérique du Nord sous le drapeau britannique. En moins de 20 ans, cette unité fut rompue pour toujours par le succès de la Guerre d'indépendance des États-Unis. Dans l'intervalle, les habitants francophones du Canada, au nombre d'environ 70.000 au moment de la Conquête, prouvèrent une fois encore leur capacité de survivre. Face à l'agitation croissante dans les treize colonies, les autorités britanniques au Canada abandonnèrent l'idée d'assimiler leurs nouveaux sujets et reconnurent, par l'Acte de Québec de 1774, les principales institutions de la communauté francophone: son droit civil, son système seigneurial, son organisation religieuse catholique. Les colonies en révolte tentèrent en vain de persuader le Canada et la Nouvelle-Écosse à se solidariser avec elles. Pendant et après la guerre, toutefois, des milliers de Loyalistes ont fui vers le nord pour s'établir en Nouvelle-Écosse, dans la partie qui allait devenir plus tard le Nouveau-Brunswick, et au Canada, dans les Cantons de l'Est et dans la région ouest de la colonie, au nord du lac Ontario. C'est ainsi que le premier groupe important de colons anglophones s'est établi dans la colonie britannique à prédominance francophone. Les grandes lignes du développement futur du Canada étaient tirées.

L'arrivée des Loyalistes a commandé de nouveaux amenagements constitutionnels. L'Acte constitutionnel de 1791 divisa l'ancienne province du Québec en deux colonies, le Haut-Canada et le Bas-Canada, et accorda à chacune sa première assemblée élective, institution qui existait en Nouvelle-Écosse depuis 1758. C'est dans le contexte de cette constitution que la colonie commença à se développer économiquement et démographiquement. C'est aussi dans ce contexte que se fit la lutte pour un gouvernement autonome ou responsable, lequel sera accordé en 1849, mais seulement après les rébellions avortées de 1837 dans les deux Canadas et la réunification des deux colonies en 1841.

Dès le milieu du XIX[e] siècle, les colonies britanniques de l'Amérique du Nord—Canada, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve—étaient prêtes à entreprendre prudemment une nouvelle étape dans leur évolution constitutionnelle. Chaque colonie faisait face à des dépenses publiques accrues à cette époque de construction de canaux et de chemins de fer. Chacune, également, trouvait ses marchés limités par l'avènement du libre-échange en Grande-Bretagne qui marquait la fin de son traitement préférentiel au sein de l'Empire. Dans les deux Canadas s'ajoutaient le problème de l'impasse politique croissante et la menace d'un conflit culturel à l'intérieur d'une union fondée sur la représentation égale des deux parties. Enfin, dans les années 1860, pesait la

Canots d'écorce de la Compagnie de la Baie d'Hudson utilisés pour le commerce des fourrures, navigant sur le lac Supérieur en 1869. L'artiste, Frances Anne Hopkins, accompagnait les voyageurs.

menace toujours croissante des États-Unis qui sortaient à peine de leur sanglante guerre civile. Cette situation, jointe à l'influence de la Grande-Bretagne désireuse de réduire ses engagements en Amérique du Nord, devait aboutir en 1865 à la décision d'acheminer vers une fédération toute l'Amérique du Nord britannique.

Cette fédération se réalisa partiellement le 1er juillet 1867, lorsque les deux Canadas, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick se réunirent à l'occasion de la Confédération, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cette constitution était l'oeuvre d'un groupe dynamique d'hommes politiques, dont John A. Macdonald, George Brown, George-Étienne Cartier et Alexander Galt tous du Canada, Charles Tupper de la Nouvelle-Écosse, et Leonard Tilley du Nouveau-Brunswick. Leurs aptitudes politiques et leurs talents juridiques furent mis à rude épreuve dans la création de la «nouvelle nation». La constitution établissait une structure fédérale très centralisée où dominait nettement le gouvernement central, mais où les affaires considérées d'intérêt purement local étaient laissées aux provinces. Le français et l'anglais étaient reconnus langues officielles au Parlement fédéral, dans ses archives et devant ses tribunaux, et la province de Québec était reconnue comme province officiellement bilingue. La nouvelle nation était une monarchie constitutionnelle fonctionnant suivant les principes bien compris du gouvernement par cabinet. Le Parlement du Canada à Ottawa se composait du représentant de la Couronne, le gouverneur général, et d'une législature bicamérale comprenant la Chambre des communes et le Sénat.

Au début, le projet était incomplet, puisque le territoire de la nouvelle nation devait s'étendre d'un littoral à l'autre. Le premier pas vers sa réalisation fut l'acquisition des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans l'Ouest. Cela se fit rapidement, mais la première province nouvelle, le Manitoba, ne fut créée qu'après la défaite d'une rébellion à la rivière Rouge, dirigée par un jeune Métis, Louis Riel. La province fut établie en 1870. L'année suivante la province de la côte du Pacifique, la Colombie-Britannique, entre dans l'union avec la promesse qu'un

chemin de fer transcontinental serait construit. Deux ans plus tard vint s'ajouter l'Île-du-Prince-Édouard. En 1874, les immenses terres situées entre le Manitoba et la Colombie-Britannique furent organisées en tant que Territoires du nord-ouest. En 1885, cette région fut la scène d'un second soulèvement de Métis et d'Indiens, dirigé encore une fois par Louis Riel. L'achèvement du chemin de fer Canadien Pacifique, la même année, permit aux autorités canadiennes de vaincre les rebelles, et cette fois Riel fut pris, jugé et pendu pour trahison. Vingt ans plus tard, en 1905, les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta furent ajoutées à l'union. La dernière des dix provinces à se joindre au Canada fut Terre-Neuve en 1949.

Une fois la structure de base établie, le gouvernement fédéral conservateur, dirigé par Sir John A. Macdonald, s'appliqua à combler les vides. La construction du chemin de fer pour lier entre elles les diverses régions éloignées fut la première politique de développement. Elle s'accompagna de programmes d'immigration pour coloniser les vastes territoires, et d'une politique de protection tarifaire, annoncée en 1879, pour développer un système industriel canadien. Le gouvernement Macdonald avait pris la résolution de bâtir, sur un axe est-ouest, une économie nationale indépendante des États-Unis.

Bien que l'opposition libérale eût critiqué nombre de ces politiques, elle n'y apporta que quelques modifications lorsqu'elle fut portée au pouvoir sous la direction de Wilfrid Laurier en 1896. La principale différence est que, sous Laurier, ces politiques ont connu plus de succès en raison d'abord des conditions favorables de l'économie mondiale qui ont amené au Canada des fonds d'investissement, en raison ensuite des marchés pour la production croissante de céréales et de minéraux canadiens, et de l'arrivée de milliers de nouveaux immigrants de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'Europe. Lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale, le Canada était en bonne voie de réaliser le destin que les Pères de la Confédération lui avaient prédit.

L'époque de Laurier, malgré toute sa prospérité, vit les débuts de conflits sérieux entre différentes cultures, régions et classes. Les relations entre anglophones et francophones s'étaient détériorées après la pendaison de Louis Riel, auquel les Canadiens français s'étaient identifiés. Puis sont venues les attaques contre la langue française et les écoles catholiques séparées au Manitoba et dans le Nord-Ouest, dans les années 1890. Laurier réussit à résoudre ce problème, mais les relations culturelles furent également tendues sur la question de la participation du Canada à la guerre des Boers et à l'occasion du long débat d'avant-guerre sur le rôle du Canada dans les affaires de l'Empire. Dans l'ensemble, les Canadiens français répugnaient à l'idée que le Canada se mêlât des affaires de l'Empire, alors que de nombreux Canadiens anglais identifiaient les intérêts canadiens à ceux de l'Empire, surtout en raison du fait que celui-ci servait de rempart contre les États-Unis. Cette évolution atteignit son point culminant en 1917 lorsque le pays, uni au moment d'entrer en guerre, se divisa suivant les lignes des cultures sur la question de la conscription pour le service outre-mer.

Le mécontentement régional se manifesta surtout dans les prairies de l'Ouest. Cette région, presque exclusivement agricole, sentait que les politiques économiques du Canada étaient conçues avant tout en fonction des régions industrielles du centre du pays. L'échec aux élections de 1911 de l'accord de réciprocité projeté avec les États-Unis laissa dans l'Ouest un sentiment de mécontentement qui ne se manifesta qu'après la fin des hostilités avec la fondation du Parti progressiste des cultivateurs. Les tensions entre classes étaient évidentes dans la croissance d'un mouvement ouvrier organisé, sous la direction du Conseil des métiers et du travail du Canada. A la fin de la guerre, un conflit ouvrier dégénéra en grève générale à Winnipeg au printemps de 1919.

Le Canada sortit de la guerre, dans laquelle il avait joué un rôle important, avec un sentiment nouveau de fierté nationale. Cette fierté donna naissance à la recherche d'un statut d'égalité au sein du nouveau Commonwealth britannique. Sir Robert Borden, premier ministre durant la guerre, fut à l'origine de ce mouvement poursuivi par les gouvernements libéral et conservateur de W. L. M. King et R. B. Bennett. En 1931, le Statut de Westminster donna à l'autonomie canadienne son expression juridique.

La Grande Dépression a secoué sérieusement l'économie canadienne, amené beaucoup de chômage et suscité de nouveaux mouvements de protestation sociale. Au Québec, ce mécontentement s'exprima par la formation d'un nouveau parti, l'Union nationale, pendant qu'ailleurs au Canada, et notamment dans l'Ouest, le Crédit social et la C.C.F. firent d'importantes trouées. Au cours de ces années, le problème majeur du gouvernement fédéral tenait à sa position constitutionnelle affaiblie, les provinces ayant reçu ou gagné la responsabilité pour certains domaines, comme le bien-être social et l'exploitation des ressources naturelles. En 1940, une Commission royale d'enquête recommanda la révision des accords constitutionnels afin de permettre au gouvernement fédéral d'exercer son autorité sur les principaux programmes économiques, sociaux et fiscaux. Les recommandations de la Commission ne furent jamais exécutées, mais les exigences de la guerre redonnèrent au gouvernement fédéral une position dominante.

Le monument du Highlander domine le port de Pictou en Nouvelle-Écosse, lieu de débarquement des colons écossais en septembre 1773 après un voyage de 11 semaines à bord de l'*Hector*.

Les années de guerre et d'après-guerre ont été une période de grande prospérité et de croissance économique pour les Canadiens. Encore une fois, le Canada joua un rôle important et son unité ne fut menacée que brièvement, toujours à propos de la conscription. La retraite de W. L. M. King en 1949, et son remplacement par Louis St-Laurent marqua une transition facile vers la prospérité d'après-guerre. La nouvelle croissance fut financée en grande partie par des investissements directs en provenance des États-Unis; la prospérité se payait au prix d'une domination américaine croissante sur l'économie canadienne. Comme cela se passait au moment où le Canada consolidait ses alliances militaires avec les États-Unis, tant en Europe (OTAN) qu'en Amérique du Nord (NORAD), certains Canadiens commencèrent à s'inquiéter de l'avenir de leur pays. Cette inquiétude et une insatisfaction croissante dans plusieurs provinces face aux politiques centralisatrices d'Ottawa, portèrent le conservateur John Diefenbaker au pouvoir en 1957.

Le régime Diefenbaker fut marqué par un débat croissant sur les relations canado-américaines et, plus particulièrement, par la renaissance du nationalisme au Québec avec la «révolution tranquille». Celle-ci engloba toute une série de mesures destinées à moderniser la société québécoise, désormais transformée par l'industrialisation accélérée. Avec une fréquence et une intensité accrues, de nombreux Canadiens français bien en vue exprimèrent leur insatisfaction à l'égard de leur statut au sein de la Confédération et se mirent à réclamer une plus grande autonomie pour la province de Québec et la reconnaissance du français partout au Canada. En 1963, le gouvernement libéral minoritaire de M. Lester Pearson créa la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour étudier cette question. Quatre ans plus tard, après les Fêtes du Centenaire, M. Pearson proposa la tenue d'une série de discussions fédérales-provinciales pour étudier et refondre la constitution dans son ensemble. Cette tâche se poursuit actuellement sous la direction de son successeur, Pierre Elliott Trudeau, dont le parti libéral a obtenu la majorité des sièges aux élections générales de 1968.

Durant les quatre premières années de l'administration Trudeau, les débats constitutionnels se sont poursuivis mais sans aboutir à des résultats concrets. En octobre 1970, la réaction du gouvernement lors de l'enlèvement d'un diplomate britannique, et de l'enlèvement et du meurtre d'un ministre du cabinet québécois par le Front de libération du Québec, fut de proclamer la Loi sur les mesures de guerre. Certaines modifications à la politique étrangère visaient à affirmer la souveraineté du Canada et à réduire ses engagements militaires en Europe. Toutefois, les problèmes économiques ont pris le dessus, en particulier l'inflation et le chômage qui étaient la cause de sérieuses difficultés. Lorsque le gouvernement demanda un renouvellement de son mandat en octobre 1972, la réponse de l'électorat a été hésitante: 109 libéraux, 107 conservateurs, 31 NPD, 15 Crédit social, 1 indépendant et 1 sans affiliation à un parti. Encore une fois, la scène politique a été marquée par l'instabilité et l'incertitude reflétant les problèmes économiques, les tensions ethniques et les conflits régionaux.

G. Ramsay Cook

2

3

, 4. **Restauration de tableaux et de meubles.**

. **Exécution de dessins à partir de croquis établis sur place.**

. **Reconstitution d'un objet façonné.**

. **Raccommodage d'une veste ornée de perles.**

Les peuples indigènes

Les Indiens

Avant la fin de la dernière période glaciaire, des nomades ont traversé les steppes de la Sibérie pour gagner l'Alaska, en empruntant l'isthme qui existait alors. Au cours des siècles, les bandes migrantes se sont déplacées, elles ont établi des droits territoriaux, pris de l'expansion et diversifié leurs modes de vie en fonction de leur environnement. A la longue, leurs revendications territoriales se sont stabilisées.

C'est dans la situation géographique et non dans la langue qu'il a fallu chercher l'origine de leurs cultures. On a découvert six groupes culturels: les nomades des terres boisées de l'Est, les agriculteurs des terres boisées de l'Est, les tribus des plaines, les nomades du Nord-Ouest, les habitants des montagnes et des plateaux, et les tribus de la côte ouest.

Les groupes algonquins des terres boisées de l'Est vivaient de gibier, de poisson et de fruits sauvages. Il leur a donc fallu mettre au point des modes perfectionnées de transport et de logement: canoës, raquettes, toboggans et abris portatifs. Ces articles étaient faits d'écorce de bouleaux, de peaux d'animaux et d'autres matériaux naturels qu'ils trouvaient en abondance dans la région. Affrontant un milieu plus hostile, les nomades du Nord n'ont pu se doter de la structure sociale des Iroquois du Sud.

Les agriculteurs des terres boisées de l'Est appartenaient au groupe linguistique iroquois. Leur vie agraire leur a permis de former des colonies sédentaires et d'instituer un ordre social plus complexe comportant des sociétés religieuses et une structure politique plus élaborée. Leur mode de vie sédentaire était propice au développement de la poterie et de l'art décoratif. Leurs longues maisons d'écorce sont devenues le centre des activités sociales et religieuses.

Les groupes linguistiques algonquin, athabasque et sioux représentaient les tribus des plaines. Ces tribus se déplaçaient à travers les vastes prairies, suivant les troupeaux de bisons dont elles tiraient nourriture, vêtement et abri; leur culture—matérielle, religieuse et sociale—était donc étroitement liée à la chasse. Leurs coiffures à plumes et les splendides joyaux portés lors des célébrations religieuses ou profanes ont fait d'eux l'un des groupes culturels les plus pittoresques du continent.

Les terres boisées au nord de la rivière Churchill et le bassin du fleuve Mackenzie étaient occupées par le groupe linguistique athabasque. L'économie de cette tribu s'appuyait sur le caribou, l'orignal, le lièvre, le poisson et les baies. Ils se déplaçaient en canoë et en raquettes. A cause de la migration du caribou et de l'orignal, ils devaient utiliser des tentes faciles à transporter pendant l'été; l'hiver, leurs abris faits d'écorce et de rondins étaient plus permanents. Comme les groupes nomades étaient mobiles et épars, il n'existait pas de liens politiques entre les tribus.

Les habitants des montagnes et des plateaux comprenaient quatre groupes linguistiques: athabasque, salishan, kootenayen et tlingit. Du point de vue économique, le plateau intérieur de la Colombie-Britannique et le Yukon étaient propices à la pêche, la chasse et la cueillette. Le saumon était pêché à l'aide de nasses et d'épuisettes. On utilisait des paniers en racine de sapin pour la cueillette des racines et des baies. L'habitat comprenait des tentes en peau et en jonc, des maisons semi-souterraines et des huttes rectangulaires en rondins ou en écorce. Du point de vue des conventions sociales, économiques et politiques, l'organisation sociale se rapprochait en général de celle du groupe culturel de la côte du Pacifique.

Les tribus de la côte ouest étaient nombreuses: Tsimishian, Haida, Salishan, Kwakiutl, Bella Coola et Nootka. Du fait que leur environnement les pourvoyait abondamment en nourriture et en matières brutes, ces tribus ont pu développer tout à loisir l'art totémique, dans lequel elles excellaient, la vannerie, le tissage et la peinture artistique, d'une beauté durable. Leur culture matérielle procédait de l'utilisation du cèdre géant qui abondait dans les forêts humides de la région. Les fibres du cèdre servaient à la fabrication des vêtements, des nattes et des cloisons, et les racines étaient employées en vannerie. On utilisait les gros arbres pour les constructions massives, la fabrication des canoës dans les troncs évidés, des totems et des ustensiles domestiques. Les tribus de la côte ouest sont les seules au Canada à avoir eu une société stratifiée se composant de nobles, de plébéiens et d'esclaves. Les cérémonies du potlatch n'étaient pas seulement un signe de noblesse; elles assuraient le bien-être à la famille du noble en cas de décès ou d'invalidité en favorisant le commerce et l'échange de connaissances entre les tribus.

Dans toutes les tribus, la religion était liée au respect de la nature qui leur fournissait la nourriture et toutes les autres nécessités de la vie. A l'adolescence, le jeune Indien se retirait seul dans la nature pour jeûner et attendre la visite de l'esprit qui serait son gardien pour la vie: oiseau, bête sauvage, poisson, tonnerre, esprit des rocs ou des cascades, c'est-à-dire l'un des innombrables demi-dieux, ou une manifestation des grandes divinités—Manitou, Oiseau-du-Tonnerre, Soleil ou quelque homme-bête-oiseau aux puissants pouvoirs magiques. La plupart des bandes avaient un sorcier qui veillait à leurs besoins spirituels et temporels. Il possédait des connaissances médicales d'origine séculaire, notamment en neurochirurgie et en traitement des maladies psychosomatiques.

Les colonisateurs européens ont sapé toutes ces cultures. Ils ont introduit des armes et des techniques nouvelles, des valeurs économiques différentes, l'alcool, de nouvelles maladies qui se sont répandues d'un bout à l'autre du continent, autrement dit ils ont anéanti le régime tribal. Aux environs de 1880, la nourriture se raréfiant et la population ayant été réduite de moitié par les guerres et la maladie, la culture indienne avait atteint son plus sombre moment.

Aujourd'hui, les Indiens sont organisés en 566 bandes et vivent dans quelque 2,200 réserves occupant six millions d'acres de terrain. La section des affaires indiennes et esquimaudes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est chargée d'assurer, en collaboration avec les dirigeants indiens élus, le fonctionnement efficace du système d'enseignement, le développement économique et le développement communautaire.

Les parents indiens manifestent un nouvel intérêt pour l'éducation de leurs enfants, et c'est ainsi que des comités d'enseignement se sont formés. Les écoles emploient de plus en plus d'Indiens, et plus nombreuses sont maintenant celles qui donnent des cours en langue indienne. L'enseignement de la langue est une des multiples façons de transmettre d'une génération à l'autre la culture indienne établie depuis longtemps.

Les programmes de développement économique créent de l'emploi en exploitant les ressources des réserves. Aujourd'hui, les Indiens équipent les touristes, servent de guides, s'occupent d'activités récréatives, d'agriculture et de commercialisation d'artisanat. Des conseils et des services d'experts ainsi que des prêts sont offerts aux bandes qui veulent améliorer le niveau de vie dans les réserves.

La situation a évolué depuis les années 1800. Aujourd'hui la consultation avec les Indiens est chose courante. Ceux-ci déterminent leurs propres besoins, proposent eux-mêmes des solutions et participent à la réalisation des changements qui s'imposent. L'administration commence au niveau local où les conseils de bande sont encouragés à gérer les programmes dans les réserves. Tout en y rendant la

Costumes d'Indiens de l'Ouest

Les Pieds Noirs, les Assiniboines, les Sarsis et les Cris en costume de cérémonie constituent encore un spectacle familier dans les provinces de l'Ouest.

Le centre de ski du mont McKay dans la réserve indienne de Fort William près de Thunder Bay, en Ontario, appartient aux Indiens et est exploité par eux.

vie plus agréable, les conseils s'occupent de logement, de construction de routes, de services publics ainsi que d'affaires communautaires et sociales. Lorsqu'une connaissance technique spécialisée est nécessaire, les Indiens reçoivent une formation qui leur permet de diriger l'exécution des programmes. Ils occupent des postes de plus en plus importants au sein du ministère des Affaires indiennes à Ottawa, et ils peuvent ainsi s'assurer que les décisions et changements sont à l'avantage et des natifs et des nouveaux venus.

Les Inuits (Esquimaux)

Les nombreux bouleversements survenus dans le Nord canadien ces dernières années ont modifié presque tous les aspects de la vie des quelque 17,000 Esquimaux (ou Inuits, nom qu'ils préfèrent) qui y résident. Ce peuple du Nord s'est maintenu durant des siècles, en dépit de conditions de vie extrêmement dures. Récemment, de nouvelles possibilités lui ont été offertes en vue de faciliter sa survivance.

D'après les résultats des recherches archéologiques et les récits des pionniers, les Inuits canadiens vivaient jadis beaucoup plus au sud que maintenant, particulièrement sur la côte atlantique. Ils avaient toujours été une population côtière, établie au bord de la mer. Le phoque, le morse, le poisson, l'ours blanc et la baleine constituaient leurs principales sources de nourriture, de combustible et de vêtements. Toutefois, il y a quelques siècles, un groupe se détacha de la masse pour chasser le caribou à l'intérieur des terres et se donna une culture très différente. Ces Inuits se nourrissaient de caribous et de poissons des lacs; ils faisaient des feux à partir d'arbustes plutôt que de graisse de baleine et se rendaient rarement à la mer.

Les premiers explorateurs de l'Arctique canadien ont rencontré des Inuits de temps à autre, pendant 300 ans, mais ils n'ont guère entretenu de relations avec eux. Le développement dans l'Arctique canadien survint beaucoup plus tard que dans les autres terres arctiques. Ce n'est qu'à l'arrivée des baleiniers et des hommes de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au début du XIX[e] siècle, que la situation commença à changer. Par suite des échanges avec les chasseurs de baleines et les traiteurs, les Inuits commencèrent à dépendre jusqu'à un certain point de l'homme blanc, qui se chargeait de les approvisionner. La vie errante de l'âge de pierre était devenue moins attrayante.

Déjà en 1923, des postes de traite s'échelonnaient le long des deux rives du détroit d'Hudson, vers le bas de la côte est de la baie d'Hudson jusqu'à Port Harrison, et vers le haut de la côte ouest de cette même baie jusqu'à Repulse Bay. Une expansion semblable se produisit dans l'ouest de l'Arctique. A l'heure actuelle, la Compagnie de la Baie d'Hudson compte une trentaine de postes dans les régions arctiques.

La Seconde Guerre mondiale et le développement rapide des voyages aériens à grande distance mirent fin à l'isolement de l'Arctique. Des pistes d'atterrissage furent aménagées en de nombreux endroits, afin de desservir les installations de défense, les postes de radio et les stations météorologiques. Au début des années 50, le gouvernement canadien mettait en oeuvre une série de mesures destinées à préparer les Inuits à prendre la place qui leur revient de droit dans l'essor économique de l'Arctique. Sur le plan du relèvement social, on a amélioré les services d'enseignement, de santé et de bien-être, ainsi que le logement, et on a intensifié la mise en valeur des ressources mettant en cause les Inuits.

Pendant des siècles les Inuits ont consacré leurs moments de loisir à la sculpture dans l'ivoire et la pierre. En 1959, un administrateur du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a enseigné à un certain nombre d'artistes à faire des estampes, tout en encourageant les Inuits à accroître leur production de sculp-

←

Des igloos sont construits en moins de 20 minutes lors d'un concours de vitesse aux Jeux de printemps à Spence Bay.

Les pêcheurs d'omble inuits dans le nord du Labrador salent leur poisson à Saglek Fjord.

tures. Les oeuvres d'art des Inuits sont maintenant appréciées des collectionneurs de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

Citoyens à part entière, les Inuits ont les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres Canadiens. La politique gouvernementale actuelle vise à leur assurer l'égalité sociale, tout en leur permettant de préserver leur culture propre, de sorte qu'ils puissent, en tant que groupe, apporter une contribution originale à la société multiculturelle. A cette fin, le gouvernement fédéral, soit directement, soit indirectement par le truchement de l'Administration des Territoires du Nord-Ouest et de concert avec le peuple Inuit, a mis en oeuvre les programmes suivants:

(1) Gouvernement. Des Inuits sont élus membres du conseil territorial des Territoires du Nord-Ouest. Des conseils des collectivités inuits fonctionnent depuis des années et bon nombre de ces dernières sont passées au rang de «hameaux», dans le cadre de l'administration locale.

(2) Administration locale. Le programme massif de construction de logements de location dans le Nord n'aurait pu atteindre, à ce jour, les objectifs visés sans la participation des Inuits. Ce programme embrasse à la fois le développement communautaire et la gestion des logements de location.

(3) Coopératives. Depuis 1959 les Inuits ont mis sur pied et administré 36 coopératives de consommateurs et de producteurs, avec un chiffre d'affaires largement supérieur à deux millions de dollars par an. En 1969 le gouvernement territorial a assumé l'entière responsabilité du développement des coopératives dans les Territoires du Nord-Ouest.

(4) Éducation. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement fédéral. Les premiers médecins, enseignants et pilotes inuits canadiens ont déjà obtenu leur diplôme.
(5) Organisation sociale. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du Secrétariat d'État, accorde une aide financière à Inuit Tapirisat, organisme inuit national dont les principaux objectifs sont les suivants:
a) Aider à préserver la culture et la langue des Inuits et favoriser chez leurs membres la fierté de leur patrimoine;
b) Permettre aux Inuits de prendre davantage conscience de leur situation propre et de se mieux renseigner sur les droits des autochtones, les programmes gouvernementaux, les questions juridiques et les possibilités d'éducation, de manière à pouvoir déterminer quels aspects de la vie économique, sociale, culturelle ou politique exerceront une influence sur eux et sur les générations à venir;
c) Aider les Inuits à se prévaloir de leurs droits de participation totale et d'appartenance à la société canadienne et sensibiliser le public à cet égard.
(6) De plus, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a reconnu les Inuits comme un peuple défavorisé et s'est engagé à verser $100,000 à *Inuit Tapirisat* afin de permettre des recherches sur des questions intéressant les Inuits, notamment les droits juridiques et les revendications de justice se rapportant aux eaux et aux terres du Nord.

L'avenir des Inuits canadiens a suscité un certain émoi. Or, le gouvernement, dans son programme de mise en valeur du Nord canadien, y accorde la plus haute importance.

Cap Dorset en avril.

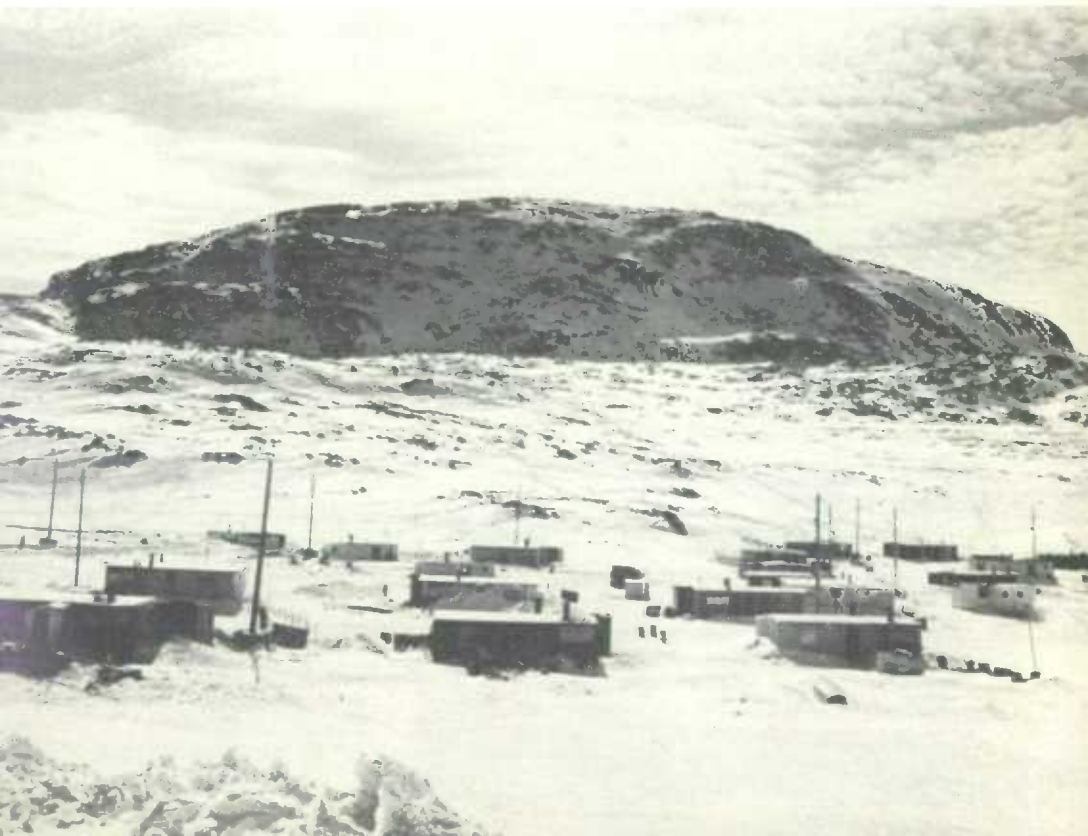

Bilinguisme

L'existence, depuis le début de l'histoire canadienne, de deux grands groupes linguistiques a été l'une des forces dynamiques qui ont contribué à façonner le pays et à lui conférer son caractère unique. Pour sauvegarder ce précieux héritage national, le gouvernement fédéral a pris certaines mesures visant à assurer une égale participation à l'avenir du Canada de ses 16 millions de Canadiens anglophones et ses 6 millions de Canadiens francophones.

En 1963, le gouvernement instituait une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour enquêter sur diverses questions concernant la langue et la culture au Canada. Après la publication du premier volume du rapport de la Commission, le gouvernement saisissait la Chambre des communes d'un projet de loi sur les langues officielles qui, après avoir été étudié et discuté à fond, a donné lieu à une version définitive que le Parlement a adoptée à l'unanimité.

La Loi sur les langues officielles, en vigueur depuis septembre 1969, stipule que «l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada» et qu'elles «ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada».

La politique du gouvernement en matière de bilinguisme se fonde sur la nécessité de protéger le droit des Canadiens francophones à parler le français et celui des Canadiens anglophones à parler l'anglais. Il s'ensuit que, règle générale, un citoyen devrait être en mesure de traiter avec le gouvernement du Canada et de travailler pour son gouvernement dans sa propre langue.

Programme d'expansion du bilinguisme

En vue de la mise en application de son programme sur les langues officielles, le gouvernement a créé au sein du Secrétariat d'État un programme d'expansion du bilinguisme. Deux directions ont été chargées des différents aspects du programme.

La Direction des programmes de langues a été établie en 1970 afin de mettre en application certaines mesures découlant des recommandations de la Commission royale contenues dans les livres II, III et VI de son rapport, et portant sur l'action du gouvernement fédéral hors de la fonction publique. La Direction formule, administre et évalue les programmes destinés à promouvoir l'expansion du bilinguisme dans certains secteurs comme l'enseignement. Elle vient aussi en aide aux gouvernements provinciaux et municipaux, à l'entreprise privée et aux associations sans but lucratif dans les activités où sont employées les deux langues officielles, soit par une assistance technique soit par des subventions.

La Direction de l'action socio-culturelle s'occupe de l'élaboration de programmes de subventions visant deux objectifs: une meilleure compréhension entre les deux principaux groupes linguistiques et une meilleure appréciation, de la part de tous les Canadiens, du caractère bilingue de la société canadienne, et le progrès linguistique et culturel des collectivités parlant l'une ou l'autre des langues officielles dans les régions où elles constituent la minorité.

Pour atteindre ces buts, la Direction de l'action socio-culturelle a mis sur pied huit programmes de subventions: appui aux associations provinciales, animation sociale, centres culturels, promotion de la culture, congrès et conférences, participation internationale, activités de la jeunesse, projets spéciaux et nationaux. Grâce à ces programmes, le gouvernement désire assurer aux Canadiens franco-

phones et anglophones des chances égales. Il espère également maintenir et fortifier cette société canadienne où se côtoient deux langues et maintes traditions culturelles.

Le Commissaire aux langues officielles

La Loi de 1969 sur les langues officielles a créé le poste de Commissaire aux langues officielles pour le Canada. Le premier mandataire est entré en fonction le 1er avril 1970.

Eu égard à l'article 2 de la Loi, «il incombe au Commissaire de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la Loi et l'intention du législateur dans l'administration des affaires des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. A cette fin, il procédera à des instructions, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes reçues par lui et fera les rapports et recommandations prévus par la Loi» (article 25).

Il découle de cet article que le Commissaire exerce essentiellement deux fonctions: il agit comme ombudsman linguistique et comme auditeur général linguistique. Il est à remarquer cependant qu'il n'intervient que dans les domaines de compétence fédérale.

Le Commissaire est nommé par le Parlement qui lui confie un mandat de sept ans, renouvelable pour des périodes d'au plus sept ans chacune, et il doit soumettre à ce dernier un rapport annuel sur ses activités de l'année précédente.

Dans le cadre de l'application des politiques du gouvernement en matière de bilinguisme, la Commission de la Fonction publique a créé son propre cours d'enseignement du français, *Dialogue Canada*, qui utilise les méthodes les plus récentes d'enseignement des langues tout en mettant en lumière des aspects de la culture canadienne-française.

Programme d'expansion des langues officielles

La Direction des langues officielles du secrétariat du Conseil du Trésor est responsable de l'application de la politique des langues officielles dans la Fonction publique et de l'élaboration et de la communication des politiques et procédures opérationnelles destinées à assurer la concrétisation efficace du bilinguisme. Le secrétariat du Conseil du Trésor est l'organe central responsable de l'organisation et de la gestion du personnel dans l'ensemble de la Fonction publique. La toute nouvelle Direction du secrétariat assume des fonctions auparavant exercées par une division de la Direction de la politique du personnel du Conseil du Trésor et reflète l'acceptation par le gouvernement de la majorité des recommandations formulées dans le volume IIIA du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et, plus récemment, la résolution, adoptée en juin 1973 par le Parlement, concernant l'application de la politique des langues officielles dans la Fonction publique.

Multiculturalisme

En octobre 1971, le premier ministre annonçait la politique fédérale sur le multiculturalisme. Cette annonce était la réponse du gouvernement aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui avait étudié le pluralisme ethnique et culturel au Canada ainsi que le statut des diverses langues et cultures du pays. Lorsque le principe du «multiculturalisme» a été présenté à la Chambre des communes, il a été soutenu par les chefs des partis de l'opposition et reconnu comme le moyen le plus efficace d'assurer la liberté culturelle des Canadiens. La nouvelle politique reconnaissait publiquement pour la première fois la richesse que représentent pour le Canada ses groupes culturels nombreux et variés et leur promettait un appui et un encouragement permanents.

En novembre 1972, le poste de ministre d'État responsable du multiculturalisme fut créé pour appliquer cette politique. Au mois de mai suivant, le Conseil consultatif canadien sur le multiculturalisme, composé de 102 membres, fut établi pour conseiller le ministre dans l'application de la politique multiculturelle. Environ 80% des membres du Conseil proviennent des groupes ethno-culturels minoritaires du Canada; les autres représentent les collectivités autochtones, francophones et anglophones. Le ministre peut réunir le Conseil en assemblée nationale une fois l'an et en assemblée régionale selon le besoin pour réexaminer la politique et évaluer les programmes multiculturels.

C'est la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État qui est chargée de l'exécution de la politique du multiculturalisme, ainsi que certains organismes culturels fédéraux qui ont élaboré des programmes spéciaux destinés à susciter le respect des entités individuelles et collectives dans l'ensemble du contexte canadien.

Plusieurs programmes d'appui financier du multiculturalisme sont coordonnés par la Direction de la citoyenneté. Le Programme de subventions au multiculturalisme accorde des fonds à des groupes pour des projets destinés à faire prendre conscience de la diversité culturelle du Canada et à encourager les Canadiens à

partager leur héritage culturel avec leurs concitoyens. Le Programme de subventions aux centres multiculturels aide à financer l'établissement et l'exploitation permanente de centres communautaires multiculturels qui appuient les activités culturelles et l'épanouissement des groupes ethno-culturels du Canada.

Le Programme des entités culturelles canadiennes, mis sur pied au printemps de 1973, concerne tous les aspects de l'expression culturelle et a pour but de sensibiliser davantage les Canadiens aux différents genres de vie et traditions culturelles qui existent au sein de notre société. La Direction de la citoyenneté et les organismes culturels fédéraux s'occupent de divers programmes: festivals, théâtre, films, émissions de radio et de télévision, recherche et publication, rassemblement et exposition d'arts, folkloriques, d'artisanat et d'objets façonnés.

Pour ce qui est des études sur les différentes cultures, la Direction de la citoyenneté demande à des spécialistes d'écrire l'histoire de groupes ethniques du Canada et effectue des recherches relatives à ses programmes multiculturels. Elle s'occupe aussi d'établir un service de coordination à l'intention des universitaires qui poursuivent des études ethniques et un programme de professeurs invités dans les universités canadiennes.

En ce qui concerne les services aux immigrants adultes, la Direction de la citoyenneté administre, sous le régime d'accords fédéraux-provinciaux, des fonds de participation aux coûts de l'enseignement des langues officielles et des programmes d'orientation dans les provinces. De plus, pour renseigner les personnes âgées et les immigrants récemment arrivés qui n'ont qu'une connaissance limitée du français ou de l'anglais sur les activités et programmes fédéraux qui les concernent, la Direction de la citoyenneté et d'autres ministères et organismes utilisent maintenant davantage le média ethnique pour donner des informations détaillées sur les pensions de vieillesse, le règlement sur l'immigration, la protection du consommateur, etc.

Quant à l'enseignement d'une troisième langue, la même Direction accorde des subventions aux organismes ethniques pour la production de textes et de moyens audio-visuels reflétant le contexte canadien. Cette mesure découle de discussions avec plusieurs provinces qui ont révélé qu'on n'avait pas suffisamment d'instruments d'enseignement des langues adaptés aux besoins des enfants qui grandissent au Canada.

Plusieurs organismes fédéraux ont mis sur pied des programmes spéciaux pour appuyer les objectifs multiculturels. L'Office national du film prépare actuellement une nouvelle série de longs documentaires sur les relations interculturelles et sur les manifestations ethno-culturelles particulières dans diverses régions du Canada. Cette série s'ajoute à celle des films courts mettant en vedette des groupes ethniques individuels. L'Office prépare aussi et distribue des versions, dans la langue ancestrale, de films qu'il avait d'abord produits en français et en anglais. Le Musée national de l'homme, qui réunit des objets façonnés et des données sur les groupes ethno-culturels du Canada, dirige également un programme connexe d'expositions, fixes et itinérantes, et de publications. Les Archives publiques recueillent et exposent de la documentation ethno-culturelle, et cataloguent les pièces à caractère ethnique qu'elles découvrent dans les archives multiculturelles d'un bout à l'autre du pays. La Bibliothèque nationale assure l'exécution d'un programme d'achat et de circulation de livres en d'autres langues par l'entremise du système des bibliothèques publiques.

Religion

A l'été de 1534, Jacques Cartier débarquait sur la côte de Gaspé, près d'un promontoire sur lequel il érigea une croix de bois de 30 pieds de haut. Par ce geste, il prenait possession de nouvelles terres non seulement au nom de son pays, mais aussi de sa foi. Depuis, l'histoire du Canada retrace l'évolution interdépendante—parfois antagonique—de l'Église et de l'État.

Un des épisodes hauts en couleur et en courage de la fondation du Canada fut écrit par les missionnaires jésuites dont le martyr, Jean de Brébeuf, est un des authentiques héros des Canadiens de toutes confessions. Sous la direction de Madame d'Youville, les Soeurs grises, entre autres communautés hospitalières éminentes, ont laissé elles aussi l'exemple, trop souvent oublié de nos jours, d'un dévouement et d'une force d'âme extraordinaires au service des bourgades lointaines, à une époque où les soins de santé, même les plus élémentaires, faisaient défaut. Avec un zèle sans bornes, les Soeurs grises qui, de fait, furent les premières infirmières visiteuses du Canada, ont accompli leur mission de charité au milieu de dangers et de privations inimaginables.

Au début de la colonisation anglaise, les premiers missionnaires et pasteurs protestants ont joué un rôle essentiel dans l'édification du pays. Bien souvent l'église était le pivot de la vie communautaire. James Evans, missionnaire méthodiste, inventa l'écriture syllabique cri, donnant ainsi aux Indiens la possibilité de lire et écrire leur propre langue sur de l'écorce de bouleau. Au XIX[e] siècle, Egerton Ryerson, autre pasteur méthodiste, jetait les bases d'un système d'éducation publique en Ontario. Lors de la conquête des Prairies, John McDougall, apôtre méthodiste qui avait acquis la confiance des Indiens, servit d'intermédiaire indispensable dans l'élaboration du traité qui prévint la guerre avec les tribus de l'Ouest. Au-delà des Grands lacs, c'est grâce aux religieux itinérants et à la Gendarmerie royale que le Canada n'a jamais connu d'«Ouest indompté».

Deux traits distincts caractérisent l'histoire religieuse du pays. D'une part, l'Église catholique s'est signalée par la puissante et durable emprise de son clergé au Canada français. D'autre part, les Églises protestantes, du moins celles qu'on appelait ailleurs Églises libres, manifestèrent, dès le début, une tendance—quasi indispensable dans les agglomérations clairsemées de la nation naissante—à oublier les subdivisions traditionnelles pour créer des Églises autonomes.

Les bâtiments de la Mission morave, construits en 1771 à Hopedale au Labrador, sont parmi les plus anciens de la côte du Labrador. Des services religieux y sont encore célébrés chaque semaine.

Ainsi le Canada fut le premier pays où les différentes sectes méthodistes s'unirent pour se donner une forme monolithique. De même, tous les congrégationnalistes se sont groupés en une confession unique. Les presbytériens eux-mêmes, malgré leurs divisions séculaires, ont fusionné leurs rangs. Sauf une minorité presbytérienne dissidente, ces trois unions confessionnelles se sont ensuite rapprochées pour former, en 1925, l'Église-Unie du Canada. C'était là la première unification du genre dans l'histoire des Églises protestantes.

A l'heure actuelle, l'Église-Unie et l'Église anglicane étudient certaines propositions susceptibles de permettre leur fusion. On ignore si ces entretiens aboutiront à une union immédiate et officielle, mais il est certain que ces deux Églises travailleront désormais selon des formes de collaboration inédites.

Par ordre d'importance numérique, l'Église catholique, l'Église-Unie et l'Église anglicane groupaient, au recensement de 1971, près de 75% de la population canadienne. D'autres confessions connues comptent un nombre appréciable d'adeptes. L'Église presbytérienne vient en tête avec plus de 872,000 fidèles, suivie de l'Église luthérienne avec plus de 716,000. Par rapport à leurs coreligionnaires américains, les baptistes du Canada n'ont pas acquis autant de rayonnement. Divisés en plusieurs «conventions», ils occupent surtout l'Est du pays et leur effectif global dépasse le demi-million.

Comme tous les pays libres, le Canada compte de nombreuses petites dénominations religieuses, dont certaines marquent la scène canadienne depuis longtemps déjà, tandis que d'autres, d'origine plus récente, sont de caractère régional. Au Canada, les quakers n'ont jamais été en grand nombre mais, à l'instar des mennonites, ils jouissent d'un haut degré d'estime. Les unitariens, pour leur part, existent presque exclusivement dans les grandes villes, mais comptent un nombre impressionnant de personnalités influentes.

Partout au Canada, des groupes connus sous le nom général d'«évangéliques» prennent rapidement de l'ampleur depuis quelques années. Dans certains cas, il ne s'agit que d'églises individuelles. Parmi ces groupements, l'Église du peuple, à Toronto, est la plus considérable et la plus dynamique. Sous la conduite du remarquable évangéliste Oswald Smith et, plus tard, de son fils Paul, cette congrégation est presque devenue une confession en soi. Le plus fort groupe organisé d'évangéliques est l'Église pentecostale qui, au recensement de 1971, réunissait moins de 220,000 adeptes.

Dans les provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique), des Canadiens issus de diverses ramifications de l'Église ukrainienne catholique de rite byzantin étaient au nombre de 134,878 en 1961 comparativement à 144,000 en 1971.

Récemment, l'Église coptique d'Égypte a installé à Toronto—où elle compte quelque 1,000 adeptes—un siège d'où elle dirige les congrégations coptiques du Canada et des États-Unis.

Parmi les collectivités religieuses moins connues du Canada, les huttérites, par exemple, se composent d'agriculteurs répartis en communes, où la vie de famille est très intense. Bien qu'ils utilisent les techniques agricoles modernes, ils restent socialement attachés aux usages du passé comme aux vertus anciennes.

Depuis quelques années, la vie religieuse canadienne présente, comme trait caractéristique, un degré nouveau de cordialité et de collaboration, non seulement entre les différentes Églises protestantes, mais aussi, entre protestants et catholiques. Il est significatif que quelques-uns des premiers exemples de cet esprit nouveau soient venus du Québec, où des membres du clergé catholique ont invité leurs frères protestants à participer avec eux, dans leurs cathédrales, à des céré-

Églises modernes

3

1. Église en béton dans Côte-Saint-Luc, à Montréal (Qué.).
2. La chapelle de Fort Sainte-Marie à Midland, en Ontario.
3. Église unitarienne à Ottawa (Ont.).
4. Église de Richibouctou, au Nouveau-Brunswick.

Vitrail de l'église Saint-Théophile à Laval-Ouest, au Québec.

monies liturgiques. En outre, catholiques et protestants ont collaboré à la mise sur pied du Pavillon chrétien d'Expo 67.

Après la communauté chrétienne, c'est la communauté juive qui est la plus ancienne, la plus vaste et la plus influente du Canada. Malgré leur faible pourcentage au sein de la population, les juifs fournissent, depuis les débuts mêmes de l'histoire canadienne, un apport considérable à la vie et à la culture du pays. Un rapprochement s'est produit entre chrétiens et juifs, et des relations plus cordiales et clairvoyantes sont nées de la création, au début des années 40, d'un organisme appelé d'abord Conférence canadienne puis Conseil canadien des chrétiens et des juifs. Ce Conseil s'est employé à établir des contacts et à promouvoir des programmes propres à favoriser la compréhension et l'estime réciproques. Il a le mérite d'être le principal initiateur de la Semaine de la fraternité en tant qu'institution canadienne.

Les juifs ne sont pas les seuls représentants au Canada des grandes religions du monde, autres que le christianisme. Les centres urbains comprennent maintenant des groupes appréciables et croissants de musulmans, de bouddhistes, d'hindous, de sikhs (surtout en Colombie-Britannique) et autres.

Le Canada n'a pas été sans connaître la bigoterie et la rivalité de religion mais, dans l'ensemble, son histoire est remarquablement exempte de violence d'origine religieuse. Le caractère de la vie canadienne—fait de petites collectivités luttant pour s'établir au sein d'un immense territoire—comportait un besoin inhérent de collaboration dans des entreprises communes, ainsi que ses propres impératifs de tolérance.

Peu à peu, d'ailleurs, la tolérance a tempéré la méfiance traditionnelle. Rares sont les secteurs où les clivages de la société canadienne se situent sur le plan religieux. Ce qui, au début, n'était que trêve prend de plus en plus figure de paix véritable. Or, la paix peut apporter au Canada de demain un climat d'appréciation mutuelle d'une envergure telle que nul n'en sera exclu, et si les Canadiens n'ont pas encore atteint cet état, sans doute s'en approchent-ils au moins autant que tout autre nation du monde.

ERNEST MARSHALL HOWSE

Arts et culture

Le «tableau culturel» d'une nation est une mosaïque au dessin compliqué dont les différentes pièces touchent à presque tous les aspects de la vie d'un peuple. L'art d'un pays reflète, sous toutes ses formes, les changements perpétuels de ce dessin.

Le patrimoine culturel du Canada

La culture du Canada découle d'un héritage riche et varié. Le Canada anglophone est dominé par l'influence anglo-américaine qui résulte de l'association de la tradition britannique, solidement ancrée dans le pays, avec l'impact culturel, plus récent, mais aux résonances plus étendues, des États-Unis. Pour les Canadiens francophones du Québec, du Nouveau-Brunswick, ainsi que d'autres communautés plus ou moins grandes, il s'agit d'un héritage francophone. Il existe également au Canada une autre influence culturelle, plus diffuse, qui prend sa source dans les vagues massives d'immigration au début du siècle et après la Seconde Guerre mondiale. Les traditions artistiques des premiers habitants du pays, Indiens et Inuits, ont contribué de leur côté à enrichir la trame culturelle du Canada.

Développement historique des arts

Ce n'est qu'à partir du début des années 50 que l'on peut constater un progrès notable dans le développement culturel du Canada. Jusque-là, et en dépit de quelques réalisations considérables dans certains domaines, les arts n'avaient progressé que de façon intermittente, l'impulsion créatrice venant plutôt de l'extérieur que de l'intérieur du pays. Du fait que la société canadienne, jusqu'au XX[e] siècle, se composait principalement de pionniers, les Canadiens, par la force des choses, n'avaient d'autre souci que d'assurer leur survie, tant au point de vue économique que physique. De plus, les distances énormes qui séparaient les diverses régions colonisées rendaient les échanges d'idées difficiles et coûteux, ce qui ne contribuait pas à créer un climat propice au développement rapide des arts.

Au cours de la décennie de prospérité qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, les arts ont été encouragés comme jamais auparavant par l'affluence économique, l'amélioration des communications, ainsi que par la prise de conscience du public. Les arts qui possédaient déjà leurs lettres de noblesse, telles la peinture et la poésie, ont alors acquis une dimension nouvelle, pendant que des tendances innovatrices faisaient leur apparition dans les domaines de la musique, du théâtre et des arts plastiques. En ce qui concerne, par ailleurs, le ballet et le cinéma, qui n'en étaient encore qu'à leurs débuts au Canada, un intérêt pour l'expression contemporaine a commencé à se manifester. En même temps, un sentiment croissant de fierté nationale portait les Canadiens à s'intéresser davantage à l'art de leur pays et à son développement futur.

Contrairement à l'amateurisme qui avait caractérisé l'essor artistique aux premiers temps du Canada, les trois dernières décennies ont vu se multiplier les subventions fédérales, provinciales et municipales destinées à encourager les arts. L'intérêt croissant du gouvernement fédéral au cours de cette période est particulièrement remarquable.

Les arts ont reçu une impulsion importante en 1949, quand le gouvernement fédéral a nommé une Commission royale pour le développement des arts, lettres et sciences. Les séances de la Commission ont éveillé l'intérêt général et des mémoires ont été présentés par toutes les régions du pays. En 1951, la Commission

L'Auditorium du Centenaire fait partie d'un nouvel ensemble de constructions à Saskatoon, en Saskatchewan.

a publié son rapport, généralement appelé le rapport Massey. Six ans plus tard, l'une de ses recommandations principales était mise en application à la suite de l'approbation par le Parlement d'une loi visant à créer le Conseil des arts, qui constitue depuis lors une source importante d'aide financière à la communauté artistique canadienne.

Au cours des années 60, l'activité artistique et l'intérêt pour les arts ont continué de s'affirmer. En vue des Fêtes du Centenaire du Canada, en 1967, des groupements se sont formés partout dans le pays pour mettre sur pied un grand nombre de projets culturels. Des centaines de bâtiments consacrés aux arts ont été érigés dans tout le pays. Tout au long de l'année du Centenaire, les théâtres et les centres d'art à travers le Canada ont présenté en spectacle des compagnies itinérantes et locales. La vedette de l'année, Expo 67, a rassemblé pour la première fois des artistes créateurs et des exécutants de tous les coins du Canada, en leur fournissant une occasion unique de faire la preuve de leurs talents aux yeux de leurs compatriotes et du monde entier. On a assisté cette année-là au Canada, à une véritable explosion culturelle.

Malgré le ralentissement naturel de l'activité artistique après l'année du Centenaire, qui aurait pu faire croire que l'âge d'or était révolu, certains projets gouvernementaux qui ont eu des résonances profondes sur les arts du Canada ont cependant été réalisés au cours des années suivantes.

Une nouvelle loi sur la radiodiffusion approuvée par le Parlement en 1968, visait à mettre sur pied un réseau de radiodiffusion d'appartenance canadienne et dont le caractère et les programmes seraient à prédominance canadienne. La loi prévoyait la création du Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC), destiné à surveiller et à réglementer la radiodiffusion nationale. Le gouvernement a adressé la même année des directives au nouvel organisme demandant 80% d'appartenance canadienne et la prise en charge de toutes les stations de radio et de

Adaptation de Tlingit, verroterie moderne du Yukon.

télévision ainsi que des réseaux de télévision par câble alors sous contrôle étranger. Ces mesures ont eu pour effet de transférer aux mains des Canadiens des actifs d'une valeur de dizaines de millions de dollars dans un secteur d'une importance vitale pour l'essor culturel du Canada.

Deux autres mesures importantes ont été prises en 1968: la création de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, ayant pour mission de patronner et de promouvoir une industrie du film de long métrage au Canada, et l'incorporation de la Galerie nationale du Canada et de trois autres musées d'Ottawa dans une seule administration: les Musées nationaux du Canada.

En 1969, le Centre national des arts ouvrait ses portes. Créé dans le dessein d'encourager les arts d'interprétation dans la région de la Capitale nationale et d'aider le Conseil des arts à promouvoir la création artistique par tout le pays, le Centre a connu un grand succès dès sa création, avec une assistance moyenne de plus de 78% pour toutes ses productions.

Une politique culturelle pour le Canada

En 1968, le gouvernement fédéral a manifesté l'intention d'élaborer une politique culturelle d'ensemble. Ayant pour objectif le principe de la démocratisation culturelle, la nouvelle ligne d'action devait assurer la diffusion de la culture à toutes les couches de la société canadienne par une distribution plus équitable des ressources financières, et par une collaboration et une coordination plus étroites des activités entre les organismes culturels fédéraux et les trois paliers de gouvernement.

Entretemps, le Secrétariat d'État était devenu un foyer des arts au Canada. Chargé de veiller à la coordination des activités culturelles au niveau fédéral, le Secrétariat d'État est devenu le porte-parole devant le Parlement de neuf organismes culturels dont il était responsable à divers degrés: la Société Radio-Canada, l'Office national du film (ONF), la Bibliothèque nationale et les Archives publiques, plus les cinq organismes déjà cités, à savoir: le Conseil des arts, le Conseil de la radio-télévision canadienne, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, le Centre national des arts et la Société des musées canadiens. Il devenait dès lors tout naturel de confier au Secrétariat d'État la

charge de définir et de mettre en application la nouvelle politique.

L'un des premiers soucis du Secrétariat d'État relativement à l'application de cette politique culturelle a été d'organiser les rouages nécessaires à une meilleure coordination des organismes mentionnés ci-dessus. Il en est résulté que, depuis 1969, des séminaires ont lieu tous les ans pour discuter des objectifs, à brève ou longue échéance, des divers organismes et des mesures proposées pour les atteindre.

En 1970, le gouvernement a déclaré qu'il accordait la priorité, dans le domaine du développement culturel, à la démocratisation et à la décentralisation de la culture. Tandis que la démocratisation, d'une part, devait assurer l'accès aux arts et encourager l'expression culturelle à tous les niveaux de la société, la décentralisation, de son côté, devait faciliter la diffusion de la culture dans toutes les régions du Canada. En 1971, plusieurs consultations nationales ont eu lieu en vue de discuter des changements à apporter dans le domaine des musées et de l'édition, et l'année suivante a vu la publication d'avis importants à ce sujet.

Programme fédéral concernant l'édition

En février 1972, le Secrétariat d'État a annoncé la première phase d'un programme fédéral concernant l'édition, dont l'objectif principal serait de promouvoir le développement d'une industrie véritablement canadienne apte à éditer les oeuvres de tout auteur canadien de talent et à en assurer la plus grande diffusion possible. La nouvelle politique partait du point de vue qu'une industrie du livre dirigée par des Canadiens était essentielle à l'essor culturel du Canada et au développement de l'identité de ce pays sur le plan international. En raison des difficultés pressantes auxquelles doivent faire face actuellement les éditeurs, on a accordé la priorité à l'encouragement du développement de l'industrie du livre au Canada. L'aide financière a pris la forme de subventions accrues aux éditeurs en vue de la publication d'ouvrages canadiens; de plus, des fonds supplémentaires ont été offerts pour la traduction, l'achat et l'exportation de livres canadiens. En outre, le gouvernement a annoncé son intention de confier, autant que possible, à des éditeurs privés la publication et diffusion commerciales des ouvrages commandés par les ministères et organismes fédéraux et sociétés de la Couronne.

Gravure inuit exposée à Povungnituk, village situé sur la côte est de la baie d'Hudson.

Politique concernant les Musées nationaux

En mars 1972, le Secrétariat d'État a annoncé la mise en application d'une nouvelle politique concernant les musées, élaborée sur la base des principes de démocratisation et de décentralisation du patrimoine culturel national, et proposant un plus grand mouvement des objets d'art, des collections et des expositions à travers le pays.

Le programme pour l'application de cette nouvelle ligne d'action concerne aussi bien les grands musées que les petits, mais s'attache plus particulièrement à accroître la capacité de rayonnement de ceux-là bien au-delà de leur entourage immédiat. Quant aux musées de moindre dimension, ils sont encouragés à améliorer leurs facilités d'acceuil et d'exposition afin de participer plus activement aux réseaux d'expositions locales.

Les Musées nationaux du Canada sont chargés du programme, dont les caractéristiques principales peuvent être sommairement décrites comme suit:

1° Un réseau de (Musées associés) a été créé, dont font partie les Musées nationaux du Canada, afin de ramener à un niveau professionnel commun les différences existant entre les musées des diverses régions du Canada, du point de vue des collections, des activités et des standards. La création d'un réseau équilibré à travers le pays, qui tiendra compte des échanges de collections, permettra aux Musées associés de remplir leurs engagements dans les régions qu'ils desservent.

2° Des subventions spéciales sont accordées pour les projets visant à améliorer le personnel et les conditions de fonctionnement dans tous les musées et galeries du pays.

3° Des centres nationaux d'exposition sont en voie d'être organisés afin d'acceuillir les expositions dans des régions qui ne sont pas desservies par un musée.

4° Une aide de formation est accordée en vue d'augmenter le personnel qualifié dans les musées et d'aider ceux dont les ressources sont limitées à dresser le catalogue.

5° Un projet de musée ambulant est en voie de réalisation; il permettra d'amener des expositions spécialement conçues jusqu'à des régions où les collections ne sont pas exposées à cause d'installations inadéquates.

6° Un fonds d'urgence a été institué pour permettre l'acquisition d'objets d'art ou de collections, jugés d'une importance particulière pour le patrimoine culturel canadien, qui, s'ils étaient vendus à l'étranger, seraient perdus pour le pays.

7° Un Institut canadien de conservation est actuellement mis sur pied à Ottawa; il s'occupera des projets de restauration et de conservation par le truchement de cinq succursales dans différentes régions du Canada.

8° Un inventaire national est en voie d'élaboration pour déterminer la valeur des renseignements que possèdent les musées canadiens, en vue d'améliorer les systèmes d'information, ce qui permettra de mieux servir les musées dans tout le Canada.

Politique fédérale concernant l'industrie cinématographique

En juillet 1972, le Secrétariat d'État a annoncé la première phase d'une nouvelle politique visant un développement plus rationnel de l'industrie cinématographique du Canada. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de la production des films, tant du point de vue de la qualité que de la quantité, il était évident qu'une meilleure coordination de l'activité cinématographique des institutions fédérales s'imposait. L'une des mesures annoncées prévoyait de doubler les crédits statutaires affectés à la Société de développement de l'industrie cinématographique ca-

nadienne, les portant ainsi à 20 millions de dollars; cette institution devait s'engager, d'autre part, à réviser ses programmes concernant la distribution, ainsi que la production de films pour la télévision. Il en est résulté un accord avec les sociétés Odeon et Famous Players visant à projeter un plus grand nombre de films canadiens dans leurs propres théâtres.

En vertu de cette nouvelle ligne d'action, l'ONF a commencé à décentraliser sa production afin d'encourager la production et la réalisation régionales; l'Office n'aura plus l'exclusivité de la production des films patronnés par le gouvernement, mais devra désormais affronter la concurrence du secteur privé pour l'obtention de contrats. Radio-Canada, pour sa part, diffusera un nombre croissant de films canadiens. Par ailleurs, un Bureau des festivals du film a été créé pour organiser la participation canadienne aux festivals cinématographiques, tant au pays qu'à l'étranger, et assurer une parfaite coordination dans ce domaine. Il faut signaler enfin la formation d'un comité consultatif, composé de représentants de l'industrie et des organismes culturels, dont la fonction sera de conseiller le gouvernement sur sa participation aux questions cinématographiques.

Les arts d'interprétation

S'il existe à présent, presque partout au Canada, des festivals, des théâtres régionaux, des orchestres, des troupes lyriques et des compagnies de ballet d'une classe internationale, on le doit aux initiatives prises par le gouvernement fédéral vers le milieu des années 50, ainsi qu'au soutien ultérieur des gouvernements provinciaux et municipaux et du secteur privé. Afin de favoriser l'expansion de ces activités, une politique culturelle d'aide aux arts d'interprétation est en voie d'élaboration et sera bientôt annoncée.

Dans le cadre de cette politique, un Bureau national de tournées artistiques a été récemment créé à Ottawa pour permettre à l'ensemble de la population d'accéder plus facilement aux arts d'interprétation et, en même temps, pour promouvoir le développement équilibré des activités dans ce domaine au Canada. Le Bureau des tournées fait fonction d'auxiliaire du Conseil des arts et dispose d'un comité consultatif composé de professionnels de tous les coins du pays. Il n'exerce cependant aucun contrôle sur le contenu artistique des tournées et ne peut en aucun cas intervenir dans les accords en cours concernant les tournées de troupes canadiennes, ni supplanter les imprésarios.

Outre ses fonctions, le Bureau national de tournées artistiques organise également les tournées à l'étranger des compagnies canadiennes dont s'occupait antérieurement le Centre national des arts pour le compte du ministère des Affaires extérieures; par ailleurs, il prête son concours aux troupes qui viennent au Canada dans le cadre des échanges culturels avec d'autres pays.

Dépenses fédérales relatives aux arts

L'intérêt du gouvernement pour le développement culturel du pays ne se limite pas à l'élaboration de lignes d'action, mais se mesure également en engagements financiers. En 1951, l'année du rapport Massey, le gouvernement avait engagé environ 12 millions de dollars dans les activités artistiques, dont la plus grande partie a été affectée aux organismes comme Radio-Canada, l'ONF et les Musées nationaux. Quinze ans plus tard, en 1966-67, la dépense s'élevait à 170 millions environ. Pour 1972-73, elle est d'environ 400 millions de dollars.

Malgré les mesures d'austérité adoptées par le gouvernement et la lutte contre l'inflation qui dure depuis 1968, des subventions fédérales ont été accordées pour la réalisation de programmes relatifs à des domaines où de nouvelles initiatives

1. *Roméo et Juliette* **exécuté par le Ballet national au Centre national des Arts à Ottawa.**
2. *Colour the Flesh the Colour of Dust* **présenté au Neptune Theatre à Halifax (N.-E.).**
3. **Deuxième acte de** *Aïda*, **opéra de Verdi interprété par la Canadian Opera Company à Toronto (Ont.).**

4

5

4. **Le théâtre et la musique font partie des nombreux arts qu'encourage le Centre de Banff (Alb.).**
5. *La Mégère Apprivoisée* **au Théâtre du Trident à Québec (Qué.).**
6. *She Stoops to Conquer* **à Stratford (Ont.).**

6

s'imposaient: 9.5 millions de dollars affectés aux musées et galeries d'art pour appliquer la nouvelle politique de décentralisation; 2 millions versés à des maisons d'édition canadiennes pour les aider à surmonter les graves difficultés financières que subissait l'industrie du livre; 1.5 million engagé pour la nouvelle politique concernant l'industrie cinématographique et enfin, une subvention de 5 millions, répartie sur une période de cinq ans, pour la création d'une «banque des oeuvres d'art» destinée à encourager les artistes canadiens et les galeries d'art et à faire prendre conscience au public de la production artistique contemporaine.

Aide directe aux artistes

Indépendamment de la promotion de l'activité culturelle par ses organismes, le gouvernement apporte une aide financière, par l'intermédiaire d'un vaste programme de bourses et de subventions géré par le Conseil des arts, à des artistes professionnels qui exercent leurs talents dans le domaine littéraire, la musique, l'opéra, la danse ou les arts plastiques. Sur le plan de l'amateurisme, et dans le cadre de son programme récent concernant la découverte de nouveaux talents, le Conseil accorde aujourd'hui des subventions pour encourager la création et la recherche, ainsi que la participation aux arts.

Par ailleurs, deux autres projets gouvernementaux ont eu une incidence sur le domaine artistique; il s'agit du Projet d'initiatives locales (P.I.L.), patronné par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, et de Perspectives-Jeunesse qui relève du Secrétariat d'État. Le P.I.L. est destiné à aider les chômeurs et a fait, dans ce sens, une mise de fonds pour soutenir les initiatives artistiques, aussi bien dans le domaine du théâtre que dans celui de la création.

Perspectives-Jeunesse, qui fonctionne de mai à septembre, emploie des étudiants âgés de moins de 25 ans. En finançant des projets d'amateurs qui permettent aux jeunes d'exercer leurs talents artistiques en même temps qu'ils reçoivent une formation, ce mouvement a permis d'obtenir un regain d'intérêt vis-à-vis des arts et de l'éducation artistique.

Bien que le Secrétariat d'État n'aide pas directement chaque artiste, il accorde néanmoins des subventions annuelles à plusieurs organismes nationaux qui représentent les différentes disciplines artistiques. Le plus important de ces organismes est la Conférence canadienne des arts à laquelle se rattachent plus de 150 organismes et associations artistiques. Constitué en 1944 dans le but de faire reconnaître l'importance grandissante des arts dans la vie canadienne, cet organisme a considérablement contribué à l'essor culturel du Canada.

Autres sources d'aide aux arts

La culture n'est pas l'apanage exclusif du gouvernement fédéral: le gouvernement de la province de Québec, par exemple, perpétue une longue tradition d'aide aux arts; d'autre part, plusieurs gouvernements provinciaux ont des organismes semblables au Conseil des arts qui fournissent des fonds publics dans le dessein de soutenir et d'encourager les artistes professionnels et les organisations artistiques. Les municipalités, de leur côté, surtout celles des grandes villes, apportent aussi une contribution importante dans ce domaine. Par ailleurs, des collectes organisées par des particuliers dévoués au bien public constituent une source supplémentaire d'aide culturelle. Toutefois, la contribution privée du secteur des affaires et de celui de l'industrie est loin d'égaler l'aide publique ou gouvernementale.

Activité scientifique

La science et la technologie influent profondément sur le mode de vie des Canadiens. Or ce n'est que depuis dix ans qu'on reconnaît l'importance vitale de la politique scientifique dans le processus décisionnel, tant au niveau national qu'international. La majorité des gens constatent maintenant que la science et la technologie contribuent d'une part à assurer la prospérité grâce à l'essor de l'industrie et à l'utilisation des ressources naturelles, et soulèvent d'autre part bon nombre de problèmes graves auxquels sont confrontées les sociétés industrielles. L'activité scientifique fait actuellement l'objet d'examens attentifs et ses objectifs et ses méthodes sont remis en question. Dans l'industrie comme dans le Nord, on demande à la science de fournir des moyens d'accroître la production et la prospérité tout en minimisant la pollution et les autres menaces à la qualité de la vie.

En 1971, Gerhard Herzberg, du Conseil national de recherches du Canada, a reçu le prix Nobel de chimie; c'était le premier Canadien à recevoir un prix Nobel en sciences naturelles. Cette distinction reconnaissait en particulier les idées et les découvertes de M. Herzberg en spectroscopie moléculaire et son rôle d'initiateur car il a fait de son laboratoire le centre le plus réputé au monde dans ce genre d'étude. Les Canadiens, et particulièrement les scientifiques canadiens, ont salué avec ferveur cette distinction d'ordre international méritée par un Canadien pour ses nombreuses années de recherche.

Lancement le 9 novembre 1972 du premier satellite de télécommunication du Canada à la base de Cap Canaveral en Floride. A l'heure actuelle le Canada a deux satellites en orbite.

Des peintures à base de soufre, des mélanges de soufre et d'asphalte et des isolants composés de soufre-mousse seront sans doute utilisés dans un avenir prochain pour la construction de routes.

Politique scientifique

Par sa politique scientifique, le Canada cherche, tant sur le plan intérieur qu'extérieur, à utiliser au maximum la science et la technologie pour atteindre ses objectifs nationaux d'ordre culturel, social, politique et économique. Le caractère fédératif du Canada influence fortement sa politique scientifique; bien des aspects de la science et de la technologie au niveau des affaires publiques relèvent exclusivement des provinces, qui elles-mêmes reconnaissent leurs responsabilités. Le Québec, par exemple, a son propre conseil consultatif des sciences et un comité gouvernemental au niveau ministériel, sous la direction du ministre de l'Industrie, qui s'occupent des questions de sciences et de technologie. Au palier fédéral, la responsabilité en matière de politique scientifique incombe au Cabinet, qui est conseillé par tous les ministères et organismes intéressés.

Si dans l'élaboration d'une politique scientifique l'intensité des études et de la discussion est un gage de succès, c'est le Canada qui, de tous les pays du monde occidental, devrait bientôt déployer l'effort le plus efficace et le plus fructueux. Ces dernières années de nombreux rapports ont porté sur la science au Canada et ont proposé des méthodes d'amélioration. Sur le plan interne, le Comité sénatorial de la politique scientifique a publié une étude globale intitulée *Une politique scientifique canadienne*. Le Conseil des Sciences du Canada a rédigé des rapports sur la science en général et sur divers domaines spéciaux de recherche et de développement. Le nouveau ministère d'État chargé des sciences et de la technologie, créé en août 1971, est sorti de sa phase embryonnaire en prenant une décision importante touchant la politique scientifique.

Le Comité sénatorial de la politique scientifique, sous la présidence de l'hon. Maurice Lamontagne, a tenu de nombreuses séances publiques en 1968 et 1969, et en 1972 il avait publié trois rapports: Vol. I, *Une analyse critique: le passé et le présent;* Vol. II, *Objectifs et stratégies pour les années 1970;* et Vol. III, *Structures gouvernementales pour les années 1970*. Dans ses rapports, le Comité souligne

bien des faiblesses et des lacunes dans l'effort de recherche du Canada, qui néglige notamment: 1° la recherche sur la vie et la société (médecine et sociologie, par exemple); 2° les activités de génie et de développement (recherche «appliquée» en vue de percées technologiques réalisées au Canada); et 3° une prise de conscience des objectifs économiques et sociaux vers lesquels pourrait être orientée une large part de la recherche.

Le Comité était d'avis que le Canada avait négligé la recherche «appliquée» en s'attachant trop à la recherche «fondamentale», tout en estimant qu'on ne devait pas réduire cette dernière. Selon lui, l'industrie canadienne doit participer davantage à la recherche et au développement (R & D) qui s'effectuent au Canada et le gouvernement canadien doit lui-même dépenser davantage à cette fin, surtout dans le secteur industriel. En outre, il n'existe pas au Canada de systèmes de traitement et de diffusion rapide de l'information scientifique et technologique.

Le Conseil des Sciences du Canada, qui est comptable au ministre d'État chargé des sciences et de la technologie, effectue des études et formule des recommandations sur des questions à moyen et long terme touchant la politique scientifique. C'est un organisme indépendant dont les membres viennent de l'industrie privée, des universités et du gouvernement, et qui est libre de faire connaître ses constatations et ses recommandations, qu'elles soient ou non en accord avec la politique de l'État. Les sujets traités récemment dans un certain nombre de rapports et d'études du Conseil constituent une indication des questions à l'ordre du jour au Canada en matière de politique scientifique: innovation, sociétés multinationales, investissements étrangers directs, recherche fondamentale, ressources naturelles et questions écologiques.

Les rapports et recommandations sont unanimes à reconnaître que l'activité scientifique au Canada devrait tendre vers la résolution des problèmes urgents de la société. On s'attend que les nouvelles politiques insisteront sur les aspects industriel, social et sanitaire de la science. L'innovation sociale, qui doit façonner notre avenir, dépend pour beaucoup de l'usage que l'on fait de la science et de la technologie, et c'est pourquoi il s'agit là d'une question primordiale. Le dynamisme actuel pourrait déboucher sur une organisation de l'activité scientifique

Épreuve des propriétés acoustiques de divers genres de planchers, murs et plafonds dans le laboratoire d'acoustique de la Domtar à Senneville, au Québec.

Avion à décollage et atterrissage courts survolant Ottawa.

canadienne permettant de prévoir et de satisfaire les besoins scientifiques et technologiques de demain. Dans une société complexe, aux technologies multiples, il faut une organisation scientifique rigoureuse et propice à l'élaboration de nouvelles méthodes et à la prévention de toute conséquence fâcheuse.

Dans son sens le plus large, l'objectif du nouveau ministère d'État chargé des sciences et de la technologie (MEST) est d'assurer l'usage optimal des sciences et de la technologie pour concourir à la réalisation des objectifs nationaux. La fonction première du ministère est la formulation de la politique. Il doit jouer un rôle clé dans la coordination des programmes fédéraux de recherche et développement et dans l'encouragement de la coopération avec les provinces, l'industrie, les universités, ainsi que les autres pays.

En août 1972, l'hon. Alastair Gillespie, alors ministre d'État chargé des sciences et de la technologie, annonçait la nouvelle politique du «faire ou faire faire» ou de l'«impartition», en vertu de laquelle tous les nouveaux travaux de R & D du gouvernement fédéral, sauf ceux répondant à certains critères bien précis, seraient confiés à l'industrie plutôt qu'aux laboratoires du gouvernement. L'industrie canadienne effectue trop peu de R & D en proportion des besoins dont elle fait état et à un coût proportionnellement plus élevé que dans bon nombre d'autres grands pays industriels. De plus, les sommes affectées par le gouvernement à la recherche interne semblent élevées comparativement aux niveaux actuels de la recherche industrielle. La politique vise donc essentiellement à ce que les résultats de la R & D se traduisent par une capacité accrue de l'industrie canadienne.

Une des premières tâches du nouveau MEST fut de dresser un panorama des ressources nationales du Canada en sciences et technologie. La première année, le relevé des fonds et de la main-d'oeuvre affectés par le gouvernement fédéral à l'activité scientifique a été étendu aux sciences sociales et aux humanités. Les résultats de ces enquêtes sont publiés dans le Livre vert annuel du MEST intitulé *Activités scientifiques: Coûts et dépenses supportés par le gouvernement fédéral.*

Actuellement, le MEST étudie aussi les mécanismes qui permettent de rendre

compte de la recherche en cours dans l'industrie et dans les universités et, dans le cadre de son «inventaire national» des ressources en recherche, il effectue un relevé de la main-d'oeuvre hautement qualifiée afin d'aider les universités à mieux prévoir les besoins du pays. Des modes de consultation efficaces existent entre le ministère, les entreprises privées, les universités et les autres niveaux de gouvernement. Par ailleurs, le ministère s'intéresse toujours à des questions comme la technologie spatiale, la politique de l'utilisation des océans, la politique scientifique du Nord, la prévision et l'évaluation de la technologie et la coopération internationale.

Recherche et développement

L'importance de l'innovation sociale et industrielle pour la «qualité» de la vie au Canada revient souvent dans les rapports, articles et conférences sur la R & D. Par exemple, le Rapport Gray sur les *Investissements étrangers directs au Canada*, publié en 1972, insiste particulièrement sur le besoin de spécialistes canadiens.

Il est essentiel que le Canada possède un réseau de communications efficace pour desservir une population de 22 millions d'habitants répartis sur un territoire de 3.85 millions de milles carrés. En 1971, on a créé Télésat Canada, propriété conjointe du gouvernement et du secteur privé, afin que le Canada demeure à la pointe du progrès en matière de communications. En 1972 Télésat Canada a lancé Anik I, premier satellite de télécommunications opérationnel au Canada. Celui-ci transmet des messages téléphoniques dans l'est, l'ouest et le nord du Canada et jusque dans des endroits isolés. En outre, Radio-Canada diffuse des émissions télévisées en français et en anglais par l'intermédiaire d'Anik. Le système se compose d'un satellite géostationnaire pesant environ 1,100 livres et d'un réseau de stations terriennes.

Le Centre de télédétection du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est vu confier la planification des programmes pour les satellites de télédétection aéroportée des ressources. Le Canada surveille l'enregistrement des données provenant du Satellite de technologie des ressources terrestres A (ERTS), lancé par les États-Unis en 1972. On prévoit qu'au cours de la prochaine décennie les satellites serviront également au contrôle du trafic aérien.

La recherche fondamentale et appliquée, en particulier le succès du programme de satellites Alouette/Isis destinés à l'étude de l'ionosphère, a mérité au Canada la réputation de pays à la pointe du progrès en sciences spatiales.

Les transports sont un autre sujet de préoccupation constante au Canada. Le Centre de développement des transports et le Conseil national de recherches étudient actuellement la possibilité d'utiliser des véhicules sur coussin d'air pour le transport interurbain. Le gouvernement fédéral et la société Bell Aerospace du Canada font des essais d'aéroglisseurs. L'avion à décollage et atterrissage courts (ADAC) est une réalisation fort prometteuse. Des travaux de recherche et de développement visent à accroître la vitesse du trafic ferroviaire. Le transport n'est cependant pas limité aux humains. Les Conseils de recherches de la Saskatchewan et de l'Alberta mettent au point, pour le compte du ministère des Transports, des pipelines pour acheminer des solides (charbon, minerai de fer, soufre, potasse, etc.). Enfin, les oléoducs et les gazoducs ne cessent de s'améliorer.

La recherche et le développement sont également importants pour la protection du milieu, en particulier pour la mise au point de moyens de prévenir ou d'enrayer la pollution. La racleuse de pétrole, conçue et fabriquée au Canada, répond au besoin créé par les déversements d'hydrocarbures en mer. Il faudra cependant

déployer beaucoup plus d'efforts pour assainir les régions rurales et rendre les agglomérations urbaines plus vivables.

La science et la technologie dans le Nord

C'est sur le Nord, qui suscite l'intérêt des scientifiques canadiens depuis un demi-siècle, que se concentrent aujourd'hui les recherches et les études. La découverte de pétrole dans le nord de l'Alaska au printemps de 1968 a fait ressortir l'urgence de la situation, la vallée du Mackenzie apparaissant dès lors comme le principal parcours de rechange des oléoducs et gazoducs partant de l'Alaska en direction des marchés du sud. Et depuis, on a découvert dans la même région des gisements de pétrole et de gaz en territoire canadien.

En 1973, les promoteurs étaient prêts à bâtir le pipeline de la vallée du Mackenzie, mais le début des travaux a été retardé à cause de divers facteurs, allant de l'appauvrissement des ressources naturelles et des droits des autochtones à la balance des paiements et à l'inflation, qui ont été soulevés au gouvernement fédéral et ailleurs. L'exploitation sur une grande échelle des ressources naturelles du Nord apparaît comme une certitude; c'est au niveau de l'opportunité du moment, des méthodes et du principe même de l'entreprise que se situe la discussion.

L'élargissement du champ d'activité des provinces dans le Nord et la zone subarctique n'est pas sans causer des problèmes en matière de politique. Au Québec, le projet d'aménagement hydro-électrique de la baie James, qui en est à ses débuts, fait l'objet de toute une controverse au sujet des droits des autochtones et des priorités dans l'aménagement des ressources.

Glaces décrivant des motifs sur la mer près d'un camp de géologues à Spence Bay.

Le Voyageur (45 tonnes), hydroglisseur amphibie, vient d'être testé pour les régions arctiques et il est utilisable toute l'année.

En 1973, des restrictions ont été imposées sur les exportations de pétrole et de gaz canadiens en dépit de l'augmentation rapide de la demande américaine et mondiale. Les experts prédisent que l'ère des combustibles fossiles tire à sa fin. Actuellement, le Canada planifie la recherche sur d'autres sources d'énergie, notamment la fusion nucléaire.

En 1972-73, les ministères fédéraux ont consacré environ 30 millions de dollars à l'activité scientifique dans le Nord.

Science et technologie des océans

A la fin de 1972, le Discours du Trône inscrivait au nombre des priorités du gouvernement un examen de la recherche et du développement concernant le milieu marin. Le Canada est bordé par trois océans et son plateau continental est le deuxième au monde en étendue. C'est une foule de problèmes qui l'ont forcé à prendre conscience de l'importance de ce dernier: la gestion des ressources biologiques et non renouvelables, les questions de compétence fédérale-provinciale, les transports océaniques et la lutte antipollution ainsi que les problèmes afférents en matière de droit international, et le défi que pose le transport en surface et sous-marin dans des eaux couvertes de glace. Le ministère d'État chargé des sciences et de la technologie s'est vu confier la tâche de formuler la politique fédérale de recherche et développement en tout ce qui a trait au milieu marin.

SCITEC

L'Association des scientifiques, ingénieurs et technologistes du Canada (SCITEC) cherche à réunir tous les scientifiques canadiens, notamment les ingénieurs et les spécialistes en sciences physiques, biologiques, sociales, sanitaires et agricoles. Elle a été créée en 1970 par les organisations nationales représentant ces disciplines et professions. Des représentants de plus de 50 sociétés se sont déjà réunis lors de plusieurs conférences organisées sous les auspices de la SCITEC.

Recherche agricole

Le ministère de l'Agriculture du Canada, par l'entremise des Directions de la recherche, de l'économie et de l'hygiène vétérinaire, exécute un vaste programme de recherche qui embrasse tous les secteurs de l'agriculture.

La haute qualité des produits agricoles canadiens et l'accroissement remarquable de la productivité agricole sont dus en grande partie à la recherche. De plus, l'aptitude de la recherche canadienne à répondre rapidement aux nouvelles exigences de l'industrie, jointe à la mise en application rapide des découvertes, constitue le facteur déterminant qui permet de conserver les marchés agricoles internationaux.

Direction de la recherche. Cette direction emploie environ 900 chercheurs travaillant dans 45 établissements répartis d'un bout à l'autre du pays. C'est l'organisme de recherche agricole le plus grand au Canada. Elle s'emploie surtout à résoudre les problèmes de production, de protection et d'utilisation des cultures et du bétail. Ses diverses activités de recherche vont de la nutrition et de la production animale aux maladies des plantes, aux insectes, aux études de sol.

Le programme de recherches a produit récemment des résultats importants. Des spécialistes en recherche animale de la station de Lacombe, en Alberta, ont établi la base des systèmes de classement actuels du porc et du boeuf au pays.

Par ailleurs, des spécialistes de Vancouver ont réussi avec succès à éliminer les maladies à virus de la plupart des variétés de pommes de terre, aidant ainsi les producteurs canadiens de pommes de terre de semence à s'emparer d'un important marché d'exportation pour ce genre de produit.

Après avoir obtenu une distinction mondiale pour la mise au point du cuiseur «Rolltherm» qui permet aux petits fabricants de soutenir la concurrence dans l'approvisionnement des institutions, les technologues alimentaires de la station de Summerland (C.-B.), ont récemment mérité une autre distinction pour un procédé de production de cristaux concentrés à arôme de fruits utilisables dans les aliments conditionnés et cuits.

Les «oeufs Cryogran», nouveau procédé servant à la préparation d'un mélange d'oeufs à congélation rapide, ont aussi fait l'objet récemment d'une distinction internationale. Dans le procédé, mis au point par l'Institut de recherche sur les aliments de la Direction et du Service de recherche technique, à Ottawa, des gouttelettes de mélange pasteurisé sont congelées dans l'azote liquide et les granules de la grosseur d'un pois qui en résultent fournissent un produit à écoulement facile, dont on peut sans difficulté mesurer n'importe quelle quantité. Ce procédé supprime la difficulté qu'éprouvait auparavant la boulangerie à manipuler le mélange d'oeufs congelé, offert en emballages de 40 livres.

La mise au point de nouvelles variétés de plantes cultivées est un aspect important de l'effort de recherche pour venir en aide aux agriculteurs. Au cours des deux premiers mois de 1973, le ministère a annoncé l'introduction de sept nouvelles variétés, ce qui témoigne des efforts déployés dans ce secteur. Elles comprennent un nouveau blé dur, le Wakooma, deux variétés de colza à faible teneur en acide érucique, les Midas et Torch, dont la teneur en huile et le rendement en graine est supérieur aux autres variétés, l'orge Hector, le dactyle pelotonné Juno, enfin les luzernes Angus et Algonquin.

Recherches vétérinaires. La Division de la pathologie vétérinaire de la Direction de l'hygiène vétérinaire effectue des recherches sur les maladies animales dans neuf laboratoires du Canada, dont le plus important est l'Institut de recherche vétérinaire situé dans la région de la capitale nationale.

En plus de la recherche, la Division fournit les services de diagnostic essentiels

Une méthode d'extraction des substances toxiques qui se trouvent dans le colza a été mise au point à l'Université de la Saskatchewan. Mme Koziowska, qui a participé aux recherches, verse du colza dans une solution aqueuse afin d'étudier les conditions dans lesquelles s'effectue la séparation.

pour combattre et contrôler des maladies comme la brucellose et émettre des certificats de santé pour le bétail exporté et importé.

Le programme de recherche de la Division est axé principalement sur la mise au point de techniques permettant l'identification des maladies animales et le dépistage des animaux soupçonnés d'être porteurs de germes. On travaille aussi à mettre au point des procédés qui réduiraient les pertes économiques occasionnées par les maladies et les parasites.

Au laboratoire de Sackville (N.-B.), les chercheurs étudient les problèmes des parasites internes du bétail et les pertes économiques qu'ils entraînent chez les animaux. A l'Institut de recherche vétérinaire de la région d'Ottawa, les travaux ont rendu possible la production commerciale d'un vaccin contre la maladie de Marek, problème grave et coûteux en aviculture. De plus, les essais de transplantation d'ovules fertiles d'une truie à une autre et d'une vache à une autre ont joué un rôle important dans la mise sur pied d'un programme visant à augmenter la production de races exotiques par transplantation d'ovules. Le projet a été entrepris afin d'étudier les risques de transmission de maladies si la transplantation d'ovules devenait couramment utilisée comme moyen d'importation de races exotiques. Pendant ce temps, les chercheurs de Lethbridge (Alb.), expérimentent sur des effectifs importants, un produit prometteur mis au point par les chercheurs de l'Institut pour la lutte contre les abcès du foie des bovins d'engraissement.

Recherches économiques. La recherche est importante pour résoudre les problèmes économiques en agriculture. La Division de la recherche cerne ces problèmes et, par la collecte, l'analyse et l'interprétation des données, participe à l'élaboration de programmes et de politiques visant à les résoudre.

Pour mener à bonne fin son travail, y compris la tâche de prévoir les tendances du marché, la Division effectue des études sur la gestion agricole, l'utilisation des ressources, le revenu agricole, la structure du marché et la productivité agricole. Elle évalue les répercussions sur l'agriculture des conditions changeantes dont les prix, le commerce et les progrès techniques. Parmi les récents projets figure une étude visant à évaluer les possibilités du marché nord-américain pour le porc et la viande de porc canadiens, pour ce qui est de la forme et de la qualité du produit, des frais de production et de la concurrence offerte par d'autres pays. Dans d'autres projets, les économistes ont examiné la position concurrentielle des producteurs de fruits tendres du pays et ont étudié les divers aspects de la commercialisation des pommes de la Nouvelle-Écosse, des pommes de terre du Nouveau-Brunswick et du boeuf de la Colombie-Britannique.

Recherche sur l'énergie, les mines et les ressources

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est le principal organisme fédéral qui s'occupe de la découverte, de l'étude, de la mise en valeur et de la conservation des ressources minières et énergétiques du Canada. Il effectue des levés géologiques, géophysiques, géodésiques et topographiques, mène des recherches d'ordre technico-économique sur les minéraux et la métallurgie, et assume certaines fonctions décisionnaires et administratives touchant les ressources du Canada et les industries qui en découlent.

La Commission géologique du Canada fournit des services de cartographie, de détection et d'interprétation ainsi que des services de recherche et d'orientation dans le domaine des sciences de la terre. Elle coordonne ces travaux afin d'établir l'inventaire national et régional des formations rocheuses et des couches superficielles, de leurs structures, des minéraux qui les composent, du relief et de la stabilité des sols.

La Commission géologique sait qu'il faut évaluer les conséquences possibles de l'exploitation industrielle et de l'urbanisation sur les sols et les couches sous-jacentes. Par exemple, elle effectue actuellement d'importants travaux géologiques dans la vallée du Mackenzie. Comme les sols arctiques diffèrent de ceux du sud auxquels sont habitués les constructeurs, elle évalue leur comportement et leur sensibilité afin d'éviter les mauvaises surprises.

L'intérêt toujours croissant suscité par le potentiel en ressources des grandes plateformes continentales, prolongements sous-marins du continent qui peuvent couvrir entre quelques milles et des centaines de milles, a donné lieu à des études géologiques plus poussées. La Commission géologique a un bureau à Vancouver (C.-B.) et le Centre géoscientifique de l'Atlantique à Dartmouth (N.-É.), tous deux étudiant la géologie marine. Des levés géologiques et géophysiques sous-marins sont effectués le long de lignes perpendiculaires à la côte, dans le but d'analyser les bassins, de déterminer le potentiel pétrolier et minéral, de délimiter la bordure continentale, et d'examiner les problèmes techniques et écologiques liés à l'exploitation du lit marin de la plate-forme et du talus.

Prélèvement, dans la région du Grand Lac de l'Ours, d'échantillons de roches dont la Commission géologique fera l'analyse géochimique en vue de faciliter la découverte de nouveaux gisements minéraux dans le Nord canadien. Le transport s'effectue par hélicoptère.

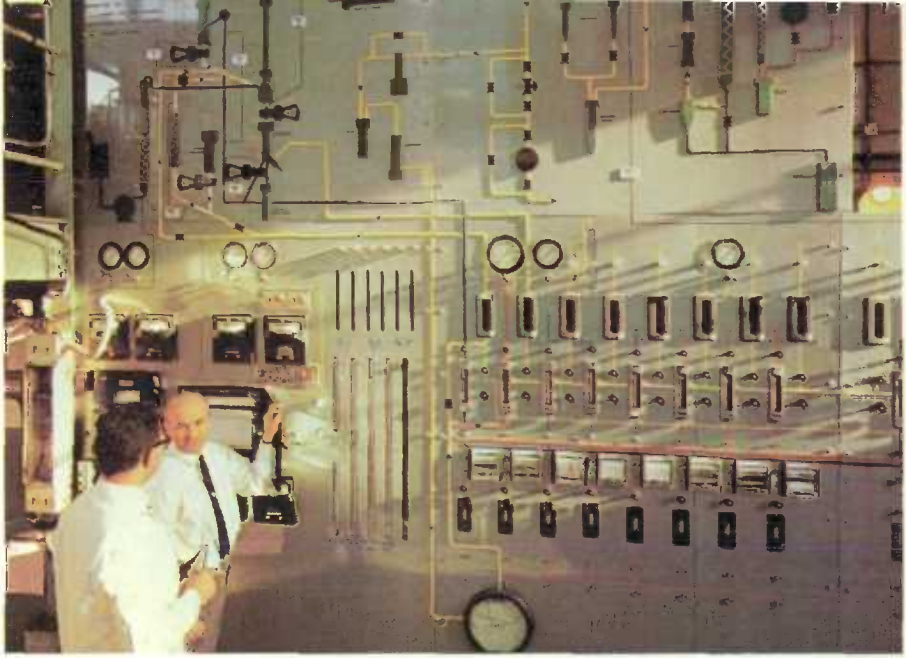

Scientifiques au Centre de recherches sur les combustibles de la Direction des mines à Ottawa examinant le fonctionnement d'une usine-pilote devant servir à étudier les réactions chimiques sur les hydrocarbures à l'état brut.

Le Bouclier canadien, vaste étendue de vieilles roches ignées occupant à peu près la moitié du territoire canadien, s'est révélé un immense réservoir de ressources minérales dans sa partie méridionale mieux connue, et il y a tout lieu de croire que la zone septentrionale est aussi riche. Les géologues ont entrepris l'étude d'une région de 40,000 milles carrés au nord de Yellowknife (T. N.-O.), région dont les mines d'or seront bientôt épuisées: c'est le début de l'acquisition de données précises sur le potentiel en ressources du nord du Bouclier.

La Direction des mines effectue diverses recherches dont le traitement des minerais, pétroles, charbons et autres produits minéraux canadiens pour en faciliter la transformation, la commercialisation et l'utilisation. Elle a aidé un grand nombre de sociétés minières canadiennes à mettre au point des procédés de traitement des minerais de qualité inférieure qui autrement ne seraient pas commercialisables, contribuant ainsi à améliorer la situation économique de régions peu développées.

Un exemple de recherche en métallurgie est celle portant sur le comportement des métaux en fusion dans des moules. Ces travaux sont effectués au moyen d'instruments fluoroscopiques aux rayons X, de films et d'essais de fluidité, et un des résultats intéressants est qu'il est désormais possible de produire des alliages qui, lorsque soumis à certaines conditions de température et de contrainte, peuvent être étirés et atteindre 25 à 50 fois leur taille originale. On dit de tels alliages qu'ils sont superplastiques. Les métallurgistes du ministère étudient actuellement la superplasticité des alliages d'aluminium-zinc ainsi que de l'acier.

Les spécialistes de la Direction des mines luttent également contre la pollution. Les procédés de fusion classiques dégagent de fortes quantités d'un gaz nocif, l'anhydride sulfureux. Les scientifiques ont réussi à modifier certains de ces procédés de façon à transformer le gaz en soufre solide, dont on peut se débarrasser facilement.

Le charbon canadien attire encore une fois l'attention, spécialement celle des métallurgistes du pays et de l'étranger. Toutefois, le charbon doit subir un traite-

Les problèmes de l'environnement au Canada font actuellement l'objet d'études par les scientifiques du Centre de télédétection qui interprètent les images à l'infrarouge prises sans interruption par satellite. Les zones bâties de la région d'Ottawa et du fleuve Saint-Laurent apparaissent turquoises, comme c'est le cas ici pour l'île de Montréal, et le rougeâtre représente les régions forestières.

ment élaboré avant d'être utilisé par l'industrie. On effectue actuellement des recherches sur la cokéfaction du charbon canadien, sur la possibilité de la transporter dans des pipelines à boues, et sur son utilisation comme combustible en le combinant avec du pétrole.

L'intérêt croissant manifesté pour l'environnement et la conservation des ressources non renouvelables a accéléré la recherche sur l'utilisation des déchets minéraux et industriels. Le ministère a entrepris de dresser un inventaire des ressources canadiennes en déchets minéraux, sur lequel on se fondera au moment de choisir les programmes de recherche sur l'utilisation de ces déchets. La transformation en matériaux de construction du gypse de rebut provenant des usines d'engrais est un projet qui a déjà donné des résultats.

La Direction de la physique du Globe effectue des recherches en géomagnétisme, gravimétrie et sismologie. Les études géomagnétiques portent sur les variations régionales et chronologiques du magnétisme terrestre. Ces renseignements sont d'une importance primordiale pour la navigation, maritime et aérienne, et ils aident également les géophysiciens à comprendre l'histoire et la composition de l'écorce terrestre.

Les études gravimétriques permettent également d'établir la figure de la croûte terrestre. Les spécialistes de la gravité s'intéressent particulièrement aux mouvements verticaux à long terme résultant des déplacements de charges diverses comme les immenses calottes glaciaires ou les marées océaniques. Les données géomagnétiques et gravimétriques facilitent la recherche de gisements minéraux.

La sismologie traite des secousses sismiques, naturelles et artificielles. En tenant un registre exact et complet des tremblements de terre au Canada, les spécialistes en sismologie peuvent dresser des cartes des probabilités de séismes dans diverses régions du pays, ce qui rend service aux architectes et aux constructeurs.

Des études très importantes ont été publiées sur la détection, la localisation et l'identification des explosions nucléaires souterraines. Le ministère a aidé le ministère des Affaires extérieures à préparer et à présenter des documents de travail pour la Conférence du Comité du désarmement. Ce travail a attiré l'attention bienveillante du monde entier et a suscité des commentaires dans les éditoriaux de revues scientifiques, de périodiques d'intérêt politique et à l'occasion des enquêtes du Sénat américain sur le désarmement et le contrôle des armements.

Les travaux scientifiques dans l'Extrême-Nord, dans les îles Reine-Élisabeth par exemple, comportent de grands risques et des difficultés exceptionnelles tant pour les hommes que pour les instruments, et représentent de lourdes dépenses. Pour accroître l'efficacité et concentrer les efforts, le ministère a chargé il y a bon nombre d'années le groupe d'Étude du plateau continental polaire de s'occuper de l'installation, du transport et de la coordination des équipes scientifiques du ministère, des universités et même de pays étrangers.

La télédétection est une addition relativement récente à l'ensemble des disciplines scientifiques du ministère. On utilise à cette fin différents genres de détecteurs, surtout des appareils photographiques et des caméras à balayage du genre télévision, installés à bord d'avions spécialement équipés et de satellites. L'an dernier a été fondé le Centre canadien de télédétection, qui est chargé de coordonner l'utilisation de la détection aérienne et orbitale à travers le Canada. Des données proviennent du Satellite de détection des ressources terrestres (ERTS) lancé en juillet 1972 par la *National Aeronautics and Space Administration* des États-Unis. Le Canada possède ses propres installations de réception et de traitement des images transmises par le satellite. Chaque image provenant d'ERTS couvre un secteur de 115 milles carrés, en plusieurs bandes spectrales. Les connaissances sur l'environnement terrestre et aquatique du Canada que permettra d'acquérir la télédétection seront d'un grand secours pour les planificateurs, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'aménagement des eaux, des voies de communication, etc.

L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada

Établi en vertu d'une loi du Parlement, l'Office des recherches sur les pêcheries est chargé de conseiller le ministre de l'Environnement (qui est aussi le ministre des Pêches) sur tous les aspects des études biologiques, technologiques et océaniques nécessaires à l'expansion de l'industrie de la pêche au Canada et à la protection des ressources halieutiques.

L'Office se compose d'un président permanent et de 18 membres nommés par le ministre pour une période de cinq ans. La plupart des membres sont des scientifiques recrutés dans des universités et organismes de recherche du Canada, mais l'industrie de la pêche est également représentée.

Neuf établissements de recherche sont répartis dans tout le Canada, en plus du bureau central à Ottawa et des navires de recherche sur les côtes du Pacifique et de l'Atlantique. Des scientifiques spécialisés dans le domaine des pêches assurent un flot continu d'informations relatives à la conservation et à l'utilisation de nombreuses ressources de valeur commerciale comprenant des poissons anadromes et d'eau douce, des poissons et mammifères marins, des invertébrés et des plantes aquatiques. Leurs activités, fort diversifiées, portent entre autres sur la biologie, la limnologie, l'océanographie, la productivité, la pollution des eaux et la technologie alimentaire.

L'expansion va nécessairement de pair avec la recherche destinée à aider les industries découlant des ressources de la pêche, c'est-à-dire l'industrie primaire de la pêche, l'industrie de transformation et de distribution, et les entreprises

1. Pour pouvoir suivre le saumon, on lui introduit dans l'estomac un émetteur à ultra-sons.
2. Benne preneuse utilisée pour prélever un échantillon du fond de la baie d'Hudson.
3. Après avoir passé deux ans en mer, le saumon rose d'élevage revient à Vancouver (C.-B.).

axées sur la pêche sportive et l'aquaculture. Les résultats de la recherche sont également utilisés par le gouvernement pour établir des contingentements et des règlements et pour parvenir, avec les autres pays qui pratiquent la pêche, à des accords concernant les prises dans les eaux internationales.

Voici des exemples choisis au hasard pour illustrer l'étendue des travaux de recherche effectués l'an dernier par les scientifiques des pêches: 1° étiquetage de près de 100,000 harengs dans l'Atlantique Nord-Ouest pour étudier les moeurs et les mouvements des populations; 2° mise au point d'une méthode de congélation du sperme du saumon pendant plus d'une année, sans perte de ses propriétés fécondatrices; 3° installation de transmetteurs sonores sur des saumons de l'Atlantique pour suivre leurs déplacements; 4° création d'un produit nutritif appelé protéine de poisson fonctionnelle; 5° invention d'un collecteur de planctons manoeuvré par un plongeur, particulièrement utile pour étudier le comportement des larves de homard; 6° essais de procédés de super-refroidissement pour la mise en marché de filets de poisson de qualité supérieure; 7° analyse du bruit produit sous l'eau par le dragage et de ses effets sur les poissons.

Recherche forestière

Divers aspects de la forêt sont étudiés par des organismes publics et privés: universités, gouvernements fédéral et provinciaux, sociétés de pâtes et papiers.

Par l'intermédiaire du Service canadien des forêts du ministère de l'Environnement, c'est le gouvernement fédéral qui contribue le plus à la recherche forestière en y consacrant chaque année environ 35 millions de dollars. Le Service possède, à travers le pays, des laboratoires stratégiquement situés, de même qu'un certain nombre d'instituts spécialisés, dont la plupart ont leur siège à Ottawa. A l'heure actuelle, les principaux travaux comprennent des études sur la répression biologique, c'est-à-dire l'emploi de virus, de parasites et de prédateurs pour lutter contre les infestations d'insectes; l'exploitation forestière; le reboisement des zones coupées à blanc; l'hydrologie forestière; l'enraiement de la pollution de l'eau; la classification des terres propices à l'aménagement de parcs nationaux; les effets probables sur l'écologie de la mise en valeur du Nord canadien; et la valeur récréative de telle ou telle forêt. A ces travaux s'ajoutent les recherches traditionnelles du Service sur la sylviculture, les incendies, les insectes et les maladies, les produits du bois, etc.

Outre le programme fédéral de recherches forestières, le Québec, le Manitoba, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont leurs propres organismes de recherche qui s'occupent surtout de résoudre les problèmes que posent la protection contre les incendies, la sylviculture, la pédologie, la dendrométrie et l'amélioration des essences.

Au niveau de l'industrie, ce sont les compagnies de pâtes et papiers qui consacrent le plus d'efforts à la recherche. Bon nombre d'entre elles font des recherches technologiques sur la pulpation et le papier, et sont également membres cotisants de l'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada, à Montréal (Qué.). Cet Institut exécute de vastes programmes de recherches concernant la pulpation et le papier, ainsi que des études de moindre envergure en matière d'exploitation forestière et de sylviculture. Les fabriques de bois d'oeuvre et de contreplaqué s'en remettent principalement aux laboratoires fédéraux de produits forestiers pour ce qui regarde leurs besoins en recherche.

D'autres recherches en sciences forestières et domaines connexes s'effectuent dans différentes universités canadiennes. Des baccalauréats et des diplômes supérieurs sont décernés par les facultés de Sciences forestières de l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, de l'Université Laval à Québec, de l'Université

La plantation en conteneur est de plus en plus utilisée pour le reboisement. Le Service canadien des forêts fait l'essai de cette machine qui peut remplir 50,000 conteneurs en carton à l'heure.

de Toronto, et de l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver (C.-B.). Des baccalauréats sont également décernés par le département des Sciences forestières de la faculté d'Agriculture de l'Université de l'Alberta à Edmonton, et par l'École de sciences forestières de l'Université Lakehead à Thunder Bay (Ont.). En collaboration avec l'Institut de recherches sur les pâtes et papiers, l'Université McGill, à Montréal, forme des étudiants dans des domaines intéressant les pâtes et papiers.

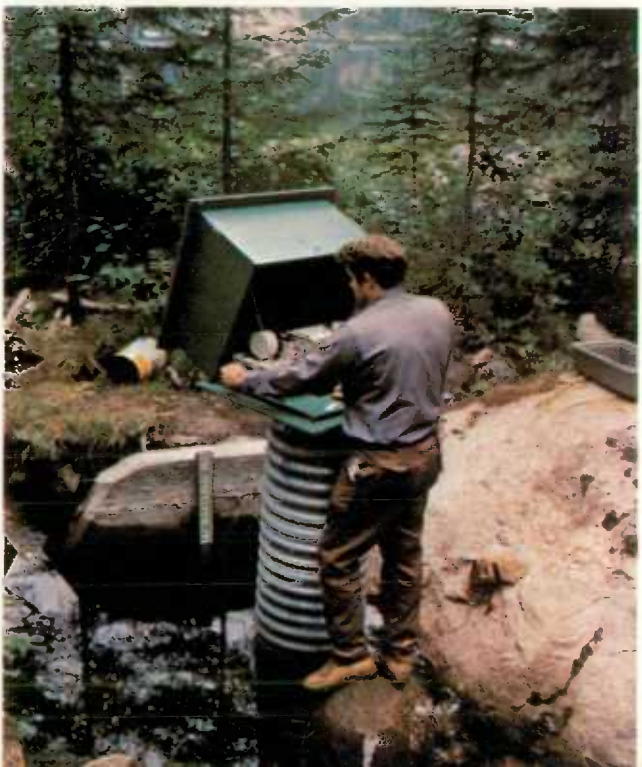

Dans le cadre de son programme de recherches, le Service canadien des forêts étudie les effets de l'exploitation forestière sur l'environnement.

Recherche en sciences de la santé

La recherche en sciences de la santé au Canada diffère de la plupart des autres sphères de recherche en ce qu'elle s'effectue, à quelques exceptions près, dans les universités et les établissements et hôpitaux associés. L'industrie n'en assume actuellement qu'une très faible part. Certains organismes publics, dont le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil de recherches pour la défense, exécutent dans leurs propres laboratoires des recherches reliées à leurs fonctions, et le ministère des Affaires des anciens combattants effectue de modestes travaux de recherche dans ses hôpitaux dispersés par tout le pays. Il existe également à l'échelon provincial des programmes centrés sur la solution des problèmes de santé locaux. On ne trouve cependant pas, comme en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, de grands laboratoires centraux destinés à la recherche médicale.

Les scientifiques de la santé au Canada comprennent donc essentiellement des professeurs d'université et certains de leurs collègues. Il y a actuellement quelque 1,800 directeurs de recherche, répartis pour la plupart dans les 16 universités du Canada possédant des facultés de médecine, de chirurgie dentaire et de pharmacie. Bon nombre de ces chercheurs dispensent également des soins ou enseignent au personnel sanitaire. Cette juxtaposition d'activités contribue à maintenir la qualité des soins et facilite grandement l'adaptation aux problèmes canadiens des résultats de la recherche réalisée au Canada et à l'étranger.

Le financement de la recherche en sciences de la santé est une responsabilité partagée. Les universités elles-mêmes, subventionnées par les provinces et le gouvernement fédéral, fournissent les locaux et le matériel de laboratoire et payent une bonne part des traitements des chercheurs. Les fonds provenant de sources canadiennes extra-muros affectés à l'exécution de la recherche ont été estimés à 67.7 millions pour l'année financière 1972-73, 11.2 millions ayant été versés par des organismes bénévoles tels que l'Institut national canadien du cancer, la Fondation canadienne du coeur, la Société canadienne contre l'arthrite et le rhumatisme et un certain nombre d'autres organismes, les uns s'intéressant à des maladies déterminées et les autres de caractère plus général.

Une somme supplémentaire de 8 millions a été offerte par des fondations ou des organismes provinciaux. Le Conseil de la recherche médicale du Québec, par exemple, contribue grandement à lancer dans la recherche les nouveaux professeurs d'université de la province. L'Ontario subventionne la recherche universitaire par le truchement d'organismes provinciaux et de programmes divers.

La principale source externe de fonds demeure cependant le gouvernement fédéral qui, au cours de l'année financière 1972-73, a octroyé près de 48.5 millions de dollars. De cette somme, plus de 10 millions provenaient du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est le premier responsable de la recherche en santé publique, et 37.4 millions du Conseil de recherches médicales, qui est chargé du soutien de la recherche fondamentale, appliquée et clinique au Canada en sciences de la santé, hors la santé publique.

Le Conseil de recherches médicales, ainsi que d'autres organismes, jouent un rôle essentiel dans la formation de personnel de recherche qualifié en sciences de la santé pour pourvoir aux besoins futurs du Canada. Les étudiants canadiens ou les immigrants reçus peuvent obtenir des bourses de recherche au niveau du 3e cycle universitaire. Un certain nombre de bourses peut être octroyé aussi à des postulants étrangers hautement qualifiés qui désirent une formation plus poussée au Canada en vue de se préparer à des postes universitaires dans leur pays d'origine.

En règle générale, la recherche en sciences de la santé au Canada reflète les intérêts personnels des chercheurs dans chacune des universités. Le Canada se distingue par des programmes de recherche d'une valeur remarquable, particulièrement en sciences neurologiques, en cancérologie, en biochimie et en physiologie de l'homme, et, dans les domaines de recherche interdisciplinaire tels que la génétique médicale et le génie biomédical, on perçoit aussi un intérêt grandissant. Comme ailleurs dans le monde, on se préoccupe de plus en plus de projets de recherche visant à améliorer la distribution des soins médicaux et pouvant favoriser une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Outre les programmes des scientifiques ou des groupes de scientifiques, il faut noter certaines études de nombreux centres faites en collaboration, dont les essais cliniques sur l'usage thérapeutique de l'hormone de croissance humaine dans certains types de nanisme et l'essai clinique du sérum antilymphocyte en transplantation rénale.

Chercheur du service d'étude sur les antibiotiques de la Canada Packers à Toronto.

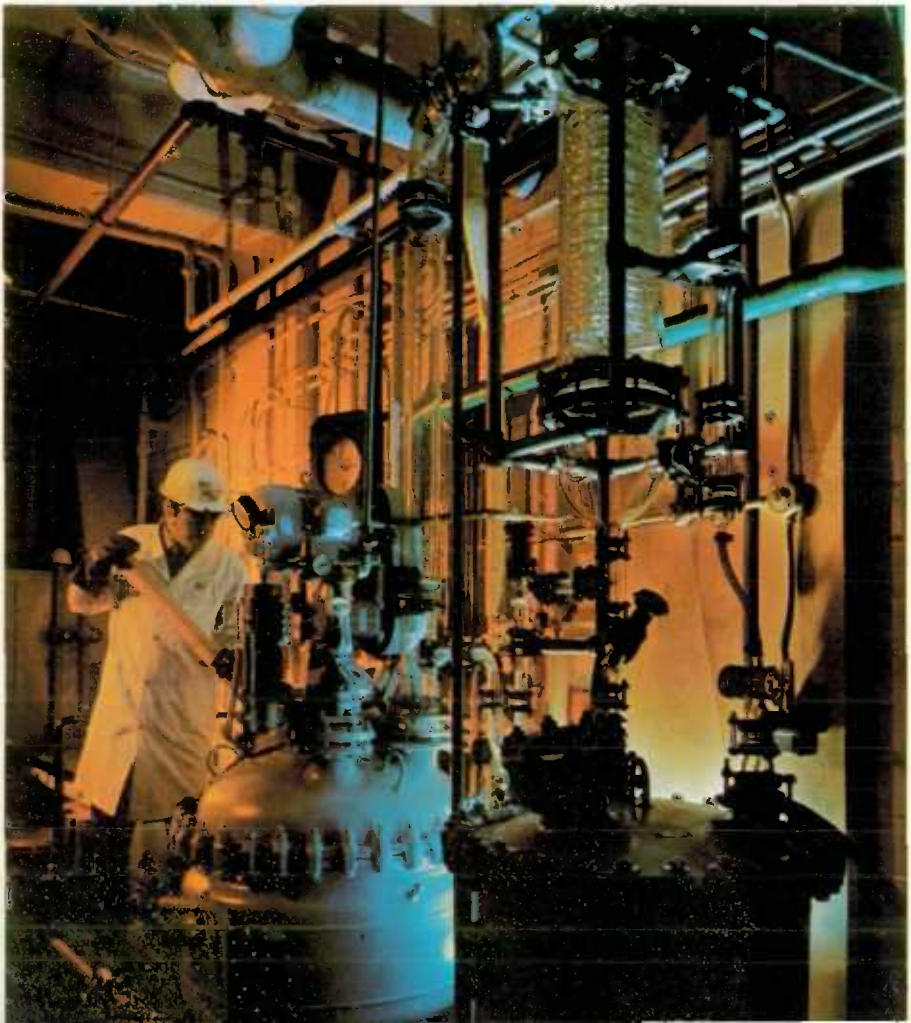

Musées nationaux du Canada

Un conseil d'administration, comptable au secrétaire d'État, dirige tous les Musées nationaux du Canada. La Galerie nationale partage avec le Musée national des sciences naturelles, le Musée national de l'homme et le Musée national des sciences et de la technologie, la responsabilité de rassembler et d'exposer les produits de la nature et les oeuvres de l'homme afin de les faire connaître et d'y intéresser davantage les Canadiens.

Galerie nationale du Canada

Les débuts de la Galerie nationale remontent à la fondation, en 1880, de l'Académie royale canadienne des arts. En 1973, la Galerie entrait donc dans sa 93e année. Elle poursuit toujours les objectifs fondamentaux énoncés dans une loi de 1913: encourager et cultiver le goût artistique et l'intérêt du public pour les beaux-arts.

La Galerie s'est toujours intéressée tout particulièrement à l'art national. Sa collection d'oeuvres canadiennes est la plus considérable au monde et elle ne cesse de s'accroître. Plus de 60% de ses nouvelles acquisitions depuis 1966 sont canadiennes. Il y a actuellement dans les collections au-delà de 11,600 oeuvres d'art.

La Galerie nationale accorde à bon droit la priorité à l'art canadien, mais elle ne s'y borne pas. Elle possède de nombreuses oeuvres de grands maîtres anciens, dont 12 provenant de la célèbre collection de Liechtenstein. En 1972, elle a fait l'acquisition de deux oeuvres importantes dans sa collection d'art européen, *La tentation d'Ève*, de Baldung Grien, et *Le Martyre de Saint-Érasme*, de Nicolas Poussin, considérées toutes deux comme des oeuvres remarquables convoitées par d'autres galeries. La collection d'estampes et dessins ne cesse elle aussi de s'enrichir.

L'élément le plus spectaculaire du programme de la Galerie à Ottawa en 1972 a été la grande exposition d'art médiéval, *L'Art et les Cours*. Consacrée à l'art de la France et de l'Angleterre de 1259 à 1328, elle comprenait entre autres des oeuvres provenant des trésors nationaux de ces deux pays. Parmi les autres expositions importantes, citons: *Thomas Davies, La peinture torontoise de 1953 à 1965, Dessins de maîtres français des XVIIe et XVIIIe siècles appartenant à des collections nord-américaines, Alfred Pellan, Claude Tousignant* et *Dessins de maîtres allemands du XIXe siècle*. La Galerie a aussi participé à la XXXVIe Biennale de Venise en y exposant les oeuvres de deux peintres canadiens, Walter Redinger et Gershon Iskowitz.

Les Services extérieurs ont été une fois de plus fort actifs en 1972. La Galerie a organisé la tournée de 24 expositions dans 39 villes du Canada, sur des thèmes aussi variés que *Bertram Brooker* et les *Grands courants de la bande illustrée au Canada*, et depuis *Picasso et la Suite Vollard* jusqu'à une exposition des techniques de conservation appelée *Progrès en conservation et restauration*. En présentant *Le grand courant du Manitoba*, la Galerie a encore mis en valeur l'art d'une région particulière du Canada.

Les Services éducatifs ont poursuivi un programme chargé de conférences, de films et de visites commentées à la Galerie à Ottawa. A l'intention des Canadiens qui ne pouvaient se rendre dans la capitale nationale, la Galerie a organisé des tournées de conférences et a mis ses publications à la disposition d'autres centres. Elle a continué également d'appuyer le *Centre canadien du film sur l'art* qui s'oc-

Galerie nationale du Canada.

Vague n° 4 par James B. Spencer est une acquisition récente de la Galerie nationale.

cupe, avec l'*Institut du film canadien*, de la promotion et de la distribution des films d'art. La bibliothèque de référence de la Galerie, qui contient plus de 40,000 volumes et revues sur l'histoire de l'art et autres sujets connexes, est ouverte au public.

Musée national de l'homme

Le Musée national de l'homme a pour mission de conserver l'héritage culturel du Canada grâce à la recherche, la préservation et l'éducation. Il doit entre autres, aider les universités et les musées du Canada et faciliter la recherche étrangère au Canada. Le Musée est censé rouvrir ses portes au public en 1974, après une rénovation majeure de l'édifice commémoratif Victoria.

Le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle est à la fois un institut de recherche et le dépôt de la plus importante collection au Canada de documents sur les cultures traditionnelles. Les collections comprennent quelque 4,700 objets répertoriés, témoins de la culture traditionnelle, dont des instruments de musique, 116 collections sonores enregistrées sur 3,300 bandes, et 23 collections importantes de manuscrits, environ 30,000 photographies et diapositives ainsi qu'une collection de bandes magnétoscopiques, de films et de disques, tous rattachés à la culture traditionnelle.

La Commission archéologique du Canada a entrepris au cours des 12 dernières années plus de 300 projets de recherche sur la préhistoire canadienne (dont 40 en 1973), lesquels ont profondément modifié les connaissances acquises sur le passé du Canada. La collection archéologique réunit plus de deux tiers de million d'ob-

jets allant des fers de lance de Nouvelle-Écosse datant de 10,600 ans jusqu'à des oeuvres d'art inuit (esquimau) vieilles de 2,500 ans. La collection d'anthropologie contient plus de 30,000 spécimens.

La Division de l'ethnologie se consacre d'abord aux cultures inuit, indienne et métis du Canada dans ses collections, expositions, publications et recherches. Les collections comptent quelque 35,000 spécimens et la Division a des collections de matériel sonore et manuscrit qui augmentent rapidement.

Le Musée de guerre du Canada comprend du matériel de guerre allant de la période française jusqu'à la participation du Canada aux deux Guerres mondiales, ainsi que la collection nationale d'art de guerre. En 1973, le Musée de guerre a marqué le 500e anniversaire de la naissance de Nicolas Copernic par l'exposition *La collaboration polono-canadienne au cours de deux Guerres mondiales*. Il a également organisé une exposition sur la marine pour marquer le cinquantenaire de la Réserve volontaire de la Marine royale du Canada et anime une série permanente de films et de conférences publics gratuits.

La Division de l'histoire effectue des recherches sur l'histoire du Canada; elle a réuni et restauré plus de 15,000 meubles d'époque, dont la collection d'objets canadiens Schwarz.

La Division des communications du Musée national de l'homme a commencé en 1970 un programme d'extension visant à rendre la collection du Musée accessible dans tout le Canada et à assurer les services du Musée à l'échelle locale. En 1972-73, 12 expositions itinérantes ont été réalisées, dont l'exposition d'art inuit *Oonark-Pangnark, Ksan—Le souffle des ancêtres*, l'exposition d'objets insolites *Qu'est-ce donc?*, *Tradition et évolution: le patrimoine des Ukrainiens du Canada*, et deux expositions sur l'ethnologie de la côte ouest.

Sciences naturelles

Le Musée national des sciences naturelles doit rouvrir ses portes en 1974 après d'importants travaux de rénovation. Il disposera alors de beaucoup plus d'espace pour de nouvelles salles d'exposition consacrées aux plantes, aux animaux, aux fossiles et à l'histoire physique de la Terre.

En zoologie et en botanique, les études sur les animaux et les plantes se sont poursuivies. Des expéditions biologiques dans maintes régions du Canada étendent petit à petit la connaissance de notre héritage naturel et enrichissent les collections que le Musée constitue de façon systématique. Ces dernières années il a établi, en étroite collaboration avec le Service des parcs nationaux, un inventaire de la faune et de la flore dans ces refuges importants.

Les études paléontologiques ont porté sur les dinosaures et les mammifères de la période glaciaire. Elles comprennent la description des mammifères de l'âge glaciaire de la Saskatchewan et des régions non glaciaires du Yukon, et des études sur la diversité et les milieux des reptiles avant la disparition des dinosaures au Canada. Un écharnoir en os de la rivière Old Crow indique que l'homme vivait au Yukon il y a 27,000 ans-avant le point culminant de la dernière glaciation.

Dans le domaine de la minéralogie, les collections de roches, de minéraux, de gemmes et de minerais ont continué de s'enrichir grâce à des fouilles effectuées sur place et à d'autres activités. Une acquisition importante fut celle de la collection de minéraux Bradley de Mont-Saint-Hilaire (Qué.).

Aux termes de la politique canadienne en matière de patrimoine culturel, un programme a été lancé dans le but d'étendre à toutes les régions du pays les services du Musée, avec le concours des «Musées associés». Dans le cadre du pro-

2

3

1. Masque de chèvre de montagne unicorne, œuvre de l'art 'Ksan.
2, 4. Taxidermistes au travail.
3. Squelette de phoque annelé vieux de douze mille ans.

gramme de décentralisation, une exposition de restes de reptiles d'Alberta âgés de 80 millions d'années a été présentée au Musée de la Nouvelle-Écosse à Halifax (N.-É.). Une collection représentative d'os de mammifères de l'âge glaciaire, découverts au Yukon, a été exposée à l'occasion des fêtes du «Discovery Day» à Dawson, et d'autres expositions itinérantes ont été présentées dans des musées, par tout le Canada.

Sciences et technologie

Le plus récent des Musées nationaux du Canada est le Musée national des sciences et de la technologie, inauguré en novembre 1967.

C'est l'un des musées les plus fréquentés de la capitale: il a accueilli en 1972 plus d'un demi-million de visiteurs. Ces derniers sont invités à apprendre et à explorer le langage et les réalisations de la science grâce à des démonstrations et expositions qui, au moyen d'objets et de textes, relient les principes scientifiques à l'évolution technologique. On a voulu que les gens puissent toucher les objets, actionner les manivelles, monter dans les engins, afin d'aiguiser leur curiosité, quel que soit leur âge, et de les inciter à élargir leurs connaissances en matière de technologie. Les exhibitions, fort attrayantes, illustrent les faits saillants de l'histoire scientifique ou technologique ayant trait plus particulièrement mais non pas exclusivement au Canada. A l'heure actuelle on insiste surtout sur les technologies intéressant les moyens de transport terrestre, l'aviation, l'agriculture, la navigation et l'industrie, qui ont profondément influencé l'histoire du Canada.

L'an dernier, la section agricole, récemment rénovée, a été inaugurée; on y illustre l'évolution de l'outillage agricole depuis l'époque de l'utilisation de la force musculaire jusqu'à la mécanisation. Une nouvelle collection de modèles de navires est venue grossir l'exposition marine; elle représente les progrès importants réalisés dans les débuts de la construction navale. L'acquisition de moteurs de navire de petite taille, utilisés principalement pour la navigation sur les Grands lacs, indique également l'évolution qui s'est produite.

En ce qui concerne les acquisitions, on a accéléré le pas. C'est ainsi qu'on a pu obtenir un *DHC-1 Chipmunk*, premier avion conçu par la De Havilland Aircraft of Canada, afin d'enrichir l'importante collection d'environ 90 aéronefs qui se trouvent pour la plupart à Rockcliffe et qui constituent la Collection nationale de l'aéronautique. L'imprimerie en Amérique du Nord, depuis l'époque coloniale, est mise en valeur grâce à l'importante collection Dietch de machines à imprimer, qui comprend une Ramage et une Columbian, et d'intéressants spécimens de linotypes et de monotypes. A titre d'exemple de la collaboration entre les organismes publics en vue de la conservation des objets historiques, divers appareils cinématographiques ont été offerts par l'Office national du film.

Dans le cadre du programme de vulgarisation du Musée, qui comporte des prêts à d'autres musées et la participation à des événements spéciaux, la Collection nationale de l'aéronautique a présenté de vieux avions et en a fait voler deux, le *Nieuport 17* et un *Avro 504K*, lors du Salon international de l'aviation à Abbotsford (C.-B.).

Les ressources en documentation du Musée comprennent une bibliothèque de 11,000 volumes, dont la pièce maîtresse est une magnifique collection sur l'aviation. Tout aussi remarquable est la collection de plus de 12,000 photos d'avions. On trouve également des photographies et dessins portant sur d'autres domaines, notamment sur la technologie ferroviaire. On veut faire en sorte que le Musée national des sciences et de la technologie devienne la principale source de renseignements définitifs dans toutes les sphères de son activité.

Bibliothèques et Archives

Un service de bibliothèques publiques financé par les autorités locales et provinciales existe dans les dix provinces canadiennes. Chacune possède un organisme ou une commission responsable des bibliothèques publiques, et les lois provinciales favorisent la coopération sur une plus grande échelle. Le gouvernement fédéral subventionne les services de bibliothèques au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les grands centres urbains sont desservis depuis longtemps par des bibliothèques municipales et les bibliothèques régionales ne sont pas une nouveauté au Canada, mais actuellement on cherche de plus en plus à étendre le service aux régions éliognées où la population est dispersée.

Le concept suivant lequel la bibliothèque est un centre de documentation local tend à se répandre de plus en plus. En même temps que cette insertion dans la vie locale, il y a la tendance croissante à faire bénéficier des services de bibliothèque ceux qui ne peuvent s'y rendre ou qui n'y viennent pas, soit les personnes âgées, les malades, les défavorisés, et les prisonniers, et à offrir du matériel et des services spéciaux aux personnes qui ne peuvent, à cause d'un handicap physique comme par exemple la cécité, profiter des services réguliers. Les bibliothèques ont dans bien des cas tiré avantage des subventions offertes par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme d'initiatives locales pour financer des projets-pilotes et élargir ainsi leur champ d'action.

Les bibliothèques scolaires, conçues naguère comme des dépôts de livres, sont devenues aujourd'hui des centres de «documentation multiforme».

Les bibliothèques collégiales et universitaires ont pris très rapidement de l'expansion, mais à l'heure actuelle on observe un ralentissement de celle-ci. La Bibliothèque nationale a inventorié les ressources des bibliothèques servant aux études supérieures, et le rapport en plusieurs volumes a paru en 1972 et 1973. Grâce à cette enquête et à celle sur les bibliothèques fédérales, également menée par la Bibliothèque nationale, on compte pouvoir simplifier le processus d'acquisition tant dans les bibliothèques scolaires que gouvernementales, et encourager la mise en commun des ressources.

Le Canada compte plus d'un millier de bibliothèques spécialisées: bibliothèques de gouvernement et d'entreprise aussi bien que d'association ou d'institution comme de musée, d'hôpital, etc. Chaque province possède une bibliothèque législative et le Québec a sa propre Bibliothèque nationale. Les plus importantes collections sont celles de la Bibliothèque nationale, de la Bibliothèque scientifique nationale, de la Bibliothèque du Parlement et de celle du ministère de l'Agriculture, toutes situées à Ottawa.

La Bibliothèque scientifique nationale se spécialise dans les sciences et la technologie. Elle offre notamment aux chercheurs un service de diffusion sélective de l'information (SDI) par ordinateur. La Bibliothèque nationale offre un service analogue dans le domaine des sciences sociales et humaines.

La Bibliothèque nationale du Canada se spécialise dans les *Canadiana*, les humanités et les sciences sociales. En vertu de la Loi de 1969 sur la Bibliothèque nationale, elle veille à l'application des règlements concernant le dépôt légal et publie *Canadiana*, bibliographie nationale. Elle tient à jour les catalogues collectifs nationaux qui permettent aux bibliothèques et aux chercheurs de localiser les documents dont ils ont besoin.

Vu l'augmentation rapide des coûts, les bibliothèques se voient plus ou moins contraintes de mettre leurs ressources et leurs services en commun. La Bibliothèque nationale a pris l'initiative en ce qui touche les projets de coordination à l'échelle nationale. De concert avec les spécialistes d'autres bibliothèques, elle

étudie la possibilité d'établir au Canada un réseau mécanographique d'information relative aux bibliothèques. Le Groupe de travail sur la normalisation du catalogage et un autre sur un format de notice bibliographique ordinolingue ont présenté leurs recommandations, et un troisième groupe effectue en 1973 une étude approfondie des catalogues collectifs. La production de *Canadiana* est maintenant automatisée; les premières éditions entièrement préparées par ordinateur ont paru en 1973.

Huit universités canadiennes offrent des diplômes en bibliothéconomie. La faculté de bibliothéconomie de l'Université de Toronto est la seule à offrir un doctorat. Les collèges communautaires dispensent des cours postsecondaires pour la formation de bibliotechniciens dans la plupart des régions du pays. Par suite de l'automatisation croissante des services, les bibliothèques ont maintenant recours à des analystes de systèmes, à des spécialistes de l'organisation des méthodes et à des programmeurs. De plus, les grandes bibliothèques requièrent des spécialistes dans des disciplines particulières, attirant ainsi chez elles une autre catégorie de diplômés.

Les Archives

On observe au Canada un intérêt croissant pour les archives et les recommandations de la Commission Symons sur les études canadiennes, patronnée par l'Association des Universités et Collèges du Canada, devraient engendrer un effort soutenu dans ce domaine. La section des archives de la Société historique du Canada, l'Association des archivistes du Québec et les sections canadiennes de l'*American Records Management Association* son très actives, et de nouvelles associations d'archivistes sont en voie de formation.

La bonne gestion des documents devient une des préoccupations majeures des Archives provinciales, qui ont inauguré de nouveaux programmes de gestion ou continuent d'améliorer leurs services en ayant recours à des experts-conseil et en maintenant des dépôts centralisés d'archives dormantes. Les entreprises commerciales se rendent compte également de plus en plus des avantages d'un bon système de gestion de leurs documents. La Conférence religieuse canadienne fait actuellement l'inventaire des archives de l'Église catholique romaine et envisage la création de comités d'étude et de mécanismes pour mieux préserver ces archives et en faciliter l'accès aux chercheurs.

En 1973, les Archives publiques du Canada ont lancé leur programme de diffusion, qui exige une étroite collaboration avec les Archives provinciales. On a discuté les modalités lors de la troisième rencontre annuelle des archivistes fédéral et provinciaux en avril 1973. Des microfilms de quelque 300,000 pages de documents historiques seront déposés aux Archives de chacune des provinces et dix expositions circuleront à travers le pays au cours de l'année. Un bon nombre de diapositives de documents seront mis à la disposition du public, des établissements d'enseignement et des organes d'information.

Les Archives du Canada jouent aussi un rôle important sur la scène internationale. La France et le Canada, dans le cadre d'un projet mixte, ont publié un *Guide des sources d'archives sur le Canada français*, en deux tomes, portant respectivement sur les sources françaises et canadiennes.

Un grand nombre de Canadiens participent activement à l'*American Society of Archivists* et à des comités internationaux qui s'intéressent au microfilmage et à l'utilisation de l'informatique dans le domaine des archives. A l'automne de 1974, le Canada tiendra une session d'étude à laquelle seront invités les directeurs des Archives nationales de tous les pays.

La capitale nationale

Faire de la capitale un endroit où tous les Canadiens se sentent chez eux: voilà l'objectif que s'est fixé la Commission de la capitale nationale, organisme fédéral.

Il faudra des dizaines d'années pour accomplir cette immense tâche-si jamais on y parvient pleinement-mais l'objectif est inébranlable: créer une région où tous les Canadiens, de culture française, anglo-saxonne ou autre, puissent se côtoyer, travailler, vivre et se rencontrer dans une atmosphère de compréhension et d'amitié.

Voilà un idéal qui doit faire appel à l'ingéniosité et à la bonne volonté de tous les Canadiens, effort d'autant plus difficile que la région de la capitale n'englobe pas moins de 57 municipalités et parties de municipalités, relevant chacune d'une administration donnée et représentant les 600,000 Canadiens d'origines diverses qui y habitent.

La capitale canadienne, contrairement à beaucoup d'autres capitales du monde, ne relève pas de la seule autorité fédérale. Telle que la définit la Loi sur la Capitale nationale, la région de la capitale nationale, située au confluent de trois rivières célèbres de l'histoire canadienne-Outaouais, Gatineau et Rideau-comprend Ottawa et Hull, plus environ 1,800 milles carrés de fermes, forêts, lacs, villes et montagnes de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec.

La Commission elle-même compte 20 commissaires représentant toutes les provinces. Elle cherche à faire de la capitale le symbole de la nationalité canadienne.

Depuis 1858, année où la reine Victoria l'a désignée comme telle, et jusqu'à tout récemment, Ottawa seule a été considérée comme la capitale du Canada. On l'appelait alors fréquemment «Westminster des pays sauvages», puis l'essayiste Gold-

Dans la région de la CCN, 1,983 parcelles de terre de 25 pi. sur 50 pi. sont offertes en location pour $10 par an aux citadins qui aiment jardiner.

Portage pour contourner les écluses de la rivière Rideau en Ontario.

win Smith la décrivit comme «un village de bûcherons au climat sub-arctique qu'un mandat royal a transformé en arène politique». Les hivers y sont toujours longs et froids, ce dont la Commission a cependant su tirer profit en aménageant une partie du canal Rideau en une patinoire, la plus longue au monde.

Ottawa s'est développée lentement jusqu'à la guerre de 1939-45, mais pendant et après cette période, la croissance du gouvernement et de l'administration a favorisé une expansion rapide et attiré des citoyens de tous les coins du pays.

Ces toutes dernières années, une nouvelle conception de la capitale a émergé. En janvier 1969, les gouvernements fédéral et provinciaux ont officiellement approuvé le principe d'étendre le coeur de la capitale de façon à englober le centre de Hull, situé de l'autre côté de la rivière face à la colline du Parlement. Le nouveau pont qui relie les deux villes et les édifices fédéraux en construction dans le centre de Hull sont la concrétisation de cette nouvelle conception. Ces travaux symboliseront le développement du Canada comme entité ayant deux langues et deux cultures officielles.

Pour mener à bien la tâche que lui a assignée le gouvernement, la Commission de la capitale nationale assure elle-même l'exécution de travaux publics, dirige différentes entreprises fédérales et accorde des subventions et d'autres formes d'aide aux municipalités et à diverses organisations de la région de la capitale. De plus, elle prête main-forte aux townships de la région qui désirent accroître l'usage de l'autre langue officielle.

La Commission a apporté une contribution importante à l'urbanisation en veillant à la construction d'édifices publics dans le centre même de la ville et à la périphérie. Elle continue d'aménager un nombre considérable de promenades le long de la rivière des Outaouais et du canal Rideau ainsi que dans le parc de la Gatineau; celui-ci, situé dans le secteur québécois de la région de la capitale,

Exposition d'artisanat par des artistes locaux à l'extérieur du Centre des Arts à Ottawa (Ont.).

s'étend sur 88,000 acres. De plus, autour d'Ottawa, une immense «ceinture verte» de 44,000 acres limite l'expansion urbaine. Le parc et la ceinture verte ont favorisé l'expansion des loisirs à la portée des habitants de la capitale, qu'il s'agisse de l'érablière ou encore des lopins de terre où les amateurs de jardinage peuvent cultiver fleurs et légumes.

Non seulement le gouvernement a entrepris en 1970 la construction du pont du Portage afin de relier les centres d'Ottawa et de Hull, mais encore au début de 1972 la Commission parvint au but qu'elle poursuivait depuis longtemps: acquérir une partie de la propriété de la compagnie E.B. Eddy située le long de la rivière du côté de Hull et établie au même endroit depuis 1851. La Commission a l'intention d'acquérir au cours des dix prochaines années la totalité du terrain pour y édifier des logements, aménager des parcs et réaliser d'autres projets. Cette initiative a contribué plus que toute autre chose ces dernières années à modifier l'aspect de la capitale. La compagnie Eddy reprendra ses activités dans les environs de Hull sans congédier ses employés.

Aujourd'hui, la Commission est propriétaire de suffisamment de terrains dans le centre Ottawa-Hull pour pouvoir régénérer le coeur des deux villes. Ce renouveau pourrait bien donner le ton en montrant à toutes les villes canadiennes comment agrémenter le centre-ville.

En 1972, on a terminé la construction d'une nouvelle voie rapide reliant l'aéroport international d'Ottawa et le centre de la capitale. On reconstruit également d'autres routes avec la collaboration des gouvernements de l'Ontario et du Québec. On multipliera les pistes cyclables et les promenades et on utilisera de plus en plus le canal Rideau, été comme hiver. Par souci de garder vivant le passé du Canada, on veillera à ce que soient préservés, restaurés et utilisés les édifices ou endroits historiques tels que le marché Byward.

Parcs nationaux

En 1885, le gouvernement fédéral acquit un territoire de 10 milles carrés situé aux abords des sources thermales de Banff (Alb.) et le dédia aux Canadiens. Ce premier parc a maintenant une superficie de 2,564 milles carrés d'étendues montagneuses, de terrains de camping aménagés, de stations de ski renommées ainsi que d'une ville débordante d'animation.

Aujourd'hui, 89 ans plus tard, le Canada compte 29 parcs nationaux et protège ainsi quelque 50,000 milles carrés de son patrimoine naturel. La superficie des parcs varie entre 17,300 milles carrés (parc Wood Buffalo) et 594 acres (parc des Îles du Saint-Laurent). Onze d'entre eux ont été créés depuis 1968. La conception de ces parcs et de ceux à venir a surtout pour but de créer des zones reflétant les aspects physiques des différentes régions du Canada. Les programmes d'aménagement et d'interprétation tendent à concilier les exigences parfois contradictoires des loisirs et de la conservation des caractéristiques naturelles et des écosystèmes.

Le réseau de parcs nationaux se répartit entre toutes les provinces et les deux territoires. Ces parcs offrent une grande variété de paysages terrestres et aquatiques, et différentes espèces de flore et de faune. Avec ceux qui ont été créés depuis cinq ans, on a établi le plus grand réseau possible sur le plan géographique s'étendant de la côte est de Terre-Neuve jusqu'à la côte ouest de l'Île Vancouver et de l'extrémité sud de la terre ferme du Canada jusqu'à l'intérieur du cercle arctique.

Parmi les éléments naturels qui sont actuellement protégés, citons: les champs de glace non polaires les plus vastes au monde, les chutes Virginia (les plus hautes du Canada), des forêts pluviales et des sculptures sur pierre faites par les Indiens. L'élargissement du réseau met en valeur le relief arrondi, caractérisé par des lacs comblés, qui est apparu à la suite d'une importante glaciation, ainsi que la nature sauvage du Bouclier précambrien. Les parcs nationaux englobent maintenant des caractéristiques naturelles de la côte telles que les bancs de sable, les fjords profonds, les falaises escarpées, l'abondante vie aquatique ainsi que les montagnes s'élevant majestueusement à partir des plaines côtières.

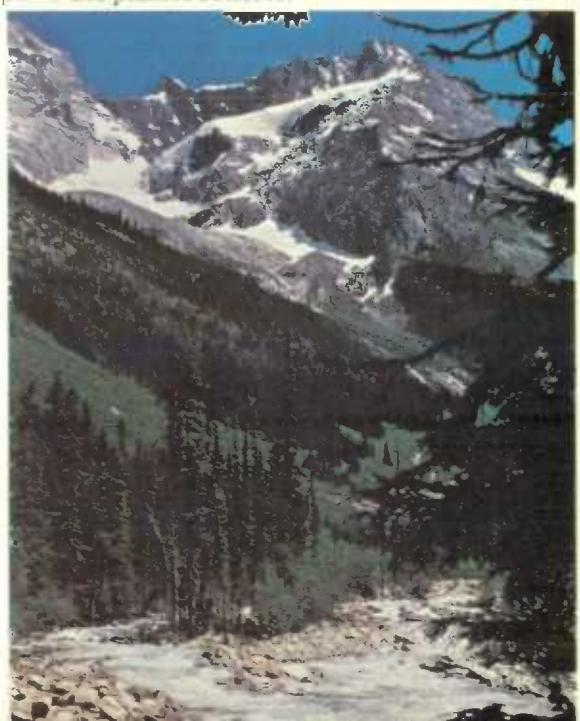

Le Parc national Glacier, aménagé en 1886 au sommet de la chaîne Selkirk en Colombie-Britannique, est un paradis pour les campeurs, les skieurs et les alpinistes.

Les pingos de l'Arctique, qui sont de gros monticules de glace recouverts de terre ayant émergé sous l'effet de la poussée des glaces du sous-sol, comptent parmi les merveilles de la nature et sont considérés comme des formes de relief. Ce pingo est situé près de Tuktoyaktuk, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Parallèlement à la conservation des terres, on veille à la sauvegarde du patrimoine humain du Canada. A cette fin, le souvenir de plus de 600 lieux historiques nationaux est rappelé par des cairns, des plaques, des monuments et des reconstructions ou restaurations complètes. Le programme a débuté en 1917, lorsque Fort Anne à Annapolis Royal (N.-É.) fut détaché du département de la Milice et déclaré premier parc national d'importance historique au Canada. Depuis lors, quelque 76 parcs et sites historiques nationaux majeurs ont été désignés.

Le réseau offre un témoignage tangible de l'histoire humaine du Canada. Il englobe notamment des champs de bataille disputés par les Français et les Britanniques aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, par les Britanniques et les Américains lors de la Rébellion de 1837, et lors de la Rébellion du Nord-Ouest dans les années 1850. Il y a des fortifications qui avaient été établies pour défendre des ports et postes de traite, et les colons français au XVII[e] siècle et les postes de la Police montée du Nord-Ouest au XIX[e] siècle. Des habitations ont été reconstruites et restaurées suivant les styles anciens, depuis les quartiers généraux du gouverneur français du XVIII[e] siècle qui se caractérisent par leur élégance jusqu'aux maisons en rondins toutes simples du début du XVII[e] siècle. Sont également préservées les maisons de trois premiers ministres canadiens et de trois Pères de la Confédération. Des reliquats du début de l'histoire économique tels que les avant-postes de traite des fourrures et le poste d'échanges qui a lancé le Canada dans l'exportation du saumon, font aussi partie du réseau. Enfin, on commémore des réalisations marquantes, par exemple la ferme du précurseur de l'agriculture scientifique dans les Prairies et le navire de patrouille de l'Arctique de la Gendarmerie royale du Canada qui fut le premier à emprunter le passage du Nord-Ouest d'ouest en est et à contourner le continent nord-américain.

Une entreprise complexe qui touche à la fois à la conservation de la nature et à l'histoire humaine est la création du parc historique international de la ruée vers l'or du Klondike, réalisée en commun par les États-Unis, le Canada, le Yukon et la Colombie-Britannique pour rappeler la célèbre ruée vers l'or de 1898. Dans le cadre de ce projet, le Palace Grand Theatre, entièrement reconstruit, et le *Keno*, à Dawson, sont déjà ouverts au public. Les pistes historiques de Chilkoot et de White Pass deviendront aussi des éléments importants du parc.

Les parcs nationaux traditionnels ainsi que les sites et les parcs historiques nationaux constituent une plateforme de départ. De nouveaux objectifs sont maintenant envisagés: élargir le champ d'action de Parcs-Canada et prendre des initiatives au profit de la masse déferlante des citadins.

Historiquement, le Canada doit beaucoup à ses vastes milieux marins et à ses longs cours d'eau intérieurs. C'est pourquoi un comité fédéral-provincial étudie actuellement les possibilités d'aménagement d'un parc national de littoral dans le détroit de Georgie; d'autres zones du littoral, qui s'étend sur quelque 60,000 milles, pourraient également convenir. Bon nombre de rivières du Canada sont encore vierges; la Nahanni-Sud en est un exemple, et elle est maintenant protégée puisqu'elle fait partie du parc national Nahanni. Les voies d'eau intérieures étaient autrefois les moyens de communication les plus efficaces pour les explorateurs et les coureurs de bois qui allaient à la découverte du pays; ces cours d'eau historiques offrent aujourd'hui d'innombrables possibilités récréatives. Par la suite, les cours d'eau naturels ont été transformés par l'aménagement de canaux artificiels à des fins commerciales et militaires; huit de ces réseaux de canaux ont récemment été placés sous la compétence de la Direction des parcs et lieux historiques nationaux.

Dans les régions non accessibles par voies d'eau, les pionniers ont dû tracer des chemins sûrs; aujourd'hui le gouvernement fédéral propose d'aménager, de concert avec les autorités compétentes, des pistes historiques pour les excursionnistes, les amateurs d'équitation et les cyclistes. Partout au Canada on trouve de petites merveilles de la nature qui sont uniques, par exemple le cratère du Nouveau-Québec, les pingos gelés de l'Arctique et des réseaux de grottes terrestres et maritimes. On espère que ces chefs-d'oeuvre naturels seront protégés comme sites nationaux. Enfin, pour permettre de s'éloigner des autoroutes et des grandes routes, on songe à établir des routes panoramiques et historiques, c'est-à-dire des voies de circulation à vitesse réduite conçues avec grand soin et traversant des zones d'une grande beauté ou offrant un intérêt historique.

A bord de la *Grande Hermine*. Jacques Cartier a exploré le Saint-Laurent en 1535.

Récréation

Rien dans les temps modernes n'a changé le mode de vie de l'homme plus que la tendance soutenue vers les loisirs. Vivre à son gré, c'est faire ce qu'on aime le mieux. Depuis la genèse du genre humain, se divertir et jouir de la vie sont synonymes. De par le monde, la participation aux activités récréatives est bien dans le vent, étant donné que l'ère des avions à réaction offre un choix de voyages et de plaisirs que les rêveurs d'antan ne pouvaient pas imaginer.

Le nom Canada évoque de grands panoramas en pleine nature et des moyens inépuisables de se récréer. Dans ce monde urbanisé, ils sont de plus en plus nombreux les gens qui cherchent la solitude et le calme des collines lointaines et, dans la seule année 1972, plus de 40 millions de touristes les ont découverts au Canada.

La splendeur du printemps

Cela se produit parfois du soir au lendemain. Soudain c'est le printemps: la neige a fondu et le soleil vous invite chaleureusement à jouir des beautés de la nature. Le pays s'éveille à la vie et c'est le temps de voyager et d'explorer. Cinquante mille milles carrés de belle nature attendent d'être découverts par ceux qui visiteront les parcs nationaux du Canada. Les parcs Yoho, Banff, Jasper et Glacier sont parmi les plus impressionnants de l'Ouest canadien; en Ontario, les îles du Saint-Laurent et de la baie Georgienne sont très fréquentées, tout comme le sont les parcs de La Mauricie et de Forillon au Québec. Enfin, les parcs Fundy, Hautes-terres-du-Cap-Breton, Île-du-Prince-Édouard et Terra Nova sont l'orgueil des provinces de l'Atlantique.

Le camping est toujours au rang des divertissements préférés sur le plan familial et des installations complètes s'égrènent d'un littoral à l'autre. Le Canada compte en plus 650 parcs provinciaux et des milliers de terrains municipaux ouverts au public, qui fournissent un ensemble de services et offrent confort et sécurité, quelle que soit la région qu'il plaît au visiteur d'explorer.

L'excursion à pied, l'équitation, le canotage pour experts et l'alpinisme sont au nombre des divertissements offerts dans la plupart des parcs, et il ne faut pas oublier la pêche sportive, la navigation, la natation, le golf et le tennis.

Les festivals floraux sont de grandes attractions printanières, notamment dans la vallée de l'Annapolis en Nouvelle-Écosse, au Jardin botanique de Montréal, le festival des tulipes à Ottawa et l'exposition annuelle de la Société horticole de Victoria en Colombie-Britannique.

Été

C'est en été que l'attrait de la grande route atteint son apogée; jeunes, moins jeunes et plus âgés sentent le besoin de visiter de nouveaux endroits, de faire de nouveaux amis, de voir des choses nouvelles. Parmi les attractions se trouvent plus de 75 sites historiques rappelant le passé du Canada, dont la Forteresse de Louisbourg, au Cap-Breton, qui remonte au XVIII[e] siècle, le Fort Garry inférieur sur la rivière Rouge, au Manitoba, et le parc historique international du Klondike commémorant la ruée vers l'or.

Les concerts, festivals, foires, rodéos et expositions foisonnent en juillet et en août. A Montréal, Terre des Hommes, qui a succédé à Expo 67, demeure le lieu tout indiqué pour se divertir. Le festival Shakespearien à Stratford est renommé

pour ses spectacles d'été et le Stampede de Calgary attire chaque année des milliers de visiteurs.

L'usage du bateau à moteur ou à voile sont des sports favoris au Canada, où il existe plus d'un million de rivières, lacs et voies d'eau. Des régates ont lieu chaque fin de semaine; celles de Valleyfield (Qué.), parmi les plus populaires, mettent en vedette des courses de bateaux à moteur pilotés par des conducteurs venant de toute l'Amérique du Nord pour se disputer les prix.

Parmi les autres attractions sportives, signalons le Royal Canadian Henley Regatta à St. Catharines (Ont.), le Championnat de l'Omnium de golf canadien, et le Tournoi international de pêche au thon qui a lieu en septembre au large de la Nouvelle-Écosse.

Couleurs d'automne

Un vent frais annonce la saison la plus spectaculaire au Canada; c'est le moment où les joueurs professionnels et les photographes amateurs essaient en même temps de capter l'imagination et l'image de tout un pays.

Les Expos de Montréal en sont à la fin de la saison régulière de la Ligue nationale de baseball, tandis que les Argos de Toronto atteignent leur rythme de mi-saison dans la Ligue canadienne de football et que les Canucks de Vancouver entament une autre saison bien chargée dans la Ligue nationale de hockey. Qui peut demeurer indifférent au «week-end» de l'Action de Grâces devant tant de rivalité sur les terrains sportifs? Et sur les campus des collèges, depuis Simon Fraser en Colombie-Britannique jusqu'à Saint-François-Xavier en Nouvelle-Écosse, un feuillage multicolore signale la reprise intégrale des activités.

Les joies esthétiques de la saison sont réservées aux amis des arts. Les orchestres symphoniques, les troupes de théâtre et de ballet commencent des tournées qui les conduiront à Vancouver, au Centre O'Keefe à Toronto, au Centre national des Arts à Ottawa, et à la Place des Arts à Montréal. Les musées nationaux et les galeries d'art offrent quelques-unes de leurs plus belles présentations.

Des paysages envoûtants dans une atmosphère revigorante attendent le touriste d'automne, qui est libre d'explorer un pays où les couleurs rivalisent d'éclat.

Hiver

Non seulement les Canadiens ont appris à vivre avec l'hiver, mais ils savent jouir de ses multiples bienfaits. Le ski a toujours été leur principal sport d'hiver, et les installations disponibles varient du service d'hélicoptère aux Bugaboos, en Colombie-Britannique, aux télésièges et aux monte-pentes à câbles dans la région des lacs Muskoka, en Ontario, et aux pomas et barres en T des Laurentides, au Québec.

Le motoneigisme, apparu il y a quelques années à peine, compte déjà parmi les divertissements les plus en vogue chez les jeunes et les moins jeunes. Les courses sur glace en petite automobile et en voilier, le curling, le patinage et le hockey sont parmi les autres passe-temps d'hiver de millions de Canadiens.

Des carnavals ont lieu presque chaque fin de semaine en janvier et en février, offrant des manifestations telles que le couronnement de la Reine des neiges, un grand Bal de la Neige et des compétitions qui comptent d'ordinaire des tournois de hockey et de basketball. Le carnaval d'hiver de Québec, qui est peut-être le plus célèbre, comporte un défilé, des danses en pleine rue et des courses en canots sur le Saint-Laurent gelé.

1. Régates sur l'Outaouais.
2. Le lancement du tronc de mélèze est une attraction populaire aux Jeux Écossais.
3. Rodéo au Stampede de Calgary (Alb.).

4

5

4. Spectacle de chevaux à l'exposition d'Ottawa (Ont.).
5. Le Jour du Canada à Toronto (Ont.).
6. Le moment est venu de sonner la retraite sur Signal Hill, à Saint-Jean (T.-N.).

Tourisme international

Tous les pays du monde ont de leurs fils demeurant sur le sol canadien, et la richesse culturelle du Canada résulte de l'apport considérable de chaque groupe ethnique. Les influences de tant d'origines s'affirment dans les manifestations qui se succèdent à longueur d'année.

Des Jeux écossais se déroulent à sept endroits en Nouvelle-Écosse et en Ontario au cours des mois d'été. A Antigonish, leur programme comprend le lancement du tronc de mélèze, des concours de fanfares jumelées de cornemuses, des danses et toutes les activités qu'on associe d'ordinaire au ralliement des clans. Des manifestations semblables se déroulent aux jeux floraux de St. Anns, en Nouvelle-Écosse, tandis que New Glasgow célèbre le Festival des Tartans. En Ontario, des Jeux écossais ont lieu à Brantford, Fergus, Maxville et Toronto.

Les festivals nationaux des Ukrainiens et des Islandais ont lieu simultanément au Manitoba. Les Jours Loyalistes en juillet reconstituent le débarquement des Loyalistes en 1783, et les citoyens de Saint-Jean (N.-B.) portent pour cette occasion des costumes du XVIII[e] siècle. Kitchener-Waterloo (Ont.) et Calgary (Alb.) pour leur part, montent des Oktoberfests.

Ces fêtes populaires aident les touristes étrangers à s'identifier à leur nouveau milieu et c'est peut-être la raison pour laquelle ils viennent en nombre croissant. En 1972, plus de 268.000 visiteurs sont venus du Royaume-Uni, 89.000 de la République fédérale d'Allemagne, 68.000 de la France et 52.000 de pays aussi lointains comme le Japon. Le Canada a accueilli cette année-là un nombre sans précédent de touristes. Ils sont venus jouir des grands panoramas, se détendre dans le calme, et s'émerveiller devant l'abondance des ressources récréatives.

Événements spéciaux

Cinq événements marquants ont eu lieu au Canada en 1973, et chacun avait son caractère particulier.

La Gendarmerie royale du Canada a célébré son 100[e] anniversaire comme police

Kingston (Ont.) a célébré en 1973 son 300[e] anniversaire. La ville s'est agrandie depuis l'époque du poste de Cataraqui établi en 1673 par le comte Buade de Frontenac puis confié à Cavelier de La Salle.

Lors de sa visite au Canada en 1973, la reine Élisabeth a reçu en cadeau de la Gendarmerie royale, qui célébrait alors sont centenaire, un cheval qu'elle a elle-même choisi.

nationale. Son carrousel musical et sa fanfare se sont exécutés dans toutes les provinces. D'un bout à l'autre du pays, des manifestations riches en couleurs, des spectacles et autres attractions ont évoqué l'histoire de la Gendarmerie et ses réalisations.

L'Île-du-Prince-Édouard a célébré sa centième année dans la Confédération canadienne; le point saillant a été la visite de la reine Élisabeth et du prince Philippe.

Dans la province voisine, la Nouvelle-Écosse, la ville de Pictou a commémoré l'arrivée du *Hector*, vaisseau qui, il y a 200 ans, amenait les premiers colons écossais.

La ville de Kingston (Ont.) a célébré le tricentenaire de sa fondation en 1673 par le comte Buade de Frontenac; le programme de manifestations, qui a duré toute l'année, a été couronné par la visite du couple royal.

Le Yukon a fêté deux grands événements, à savoir le 75e anniversaire de sa constitution comme territoire et le 75e anniversaire de la ruée vers l'or.

Sport

La Loi fédérale de 1961 sur la santé et le sport amateur prévoit une aide fédérale à la réalisation de projets de caractère sportif et récréatif au Canada, par le moyen de services directs et de subventions aux organisations nationales. Sport Canada et Loisirs Canada, version nouvelle de l'ancienne Direction générale de la santé et du sport amateur, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, administre le programme fédéral avec l'assistance d'un Conseil consultatif national.

Les subventions ont pour but d'encourager le sport amateur et les loisirs et de faciliter la participation canadienne aux compétitions internationales. Un programme de subventions permet aux athlètes amateurs de mener leur carrière sportive tout en poursuivant leurs études.

Mass media

La presse

Les quotidiens, les magazines et les périodiques sont d'importants moyens d'informer les Canadiens.

Au milieu de 1973, 100 quotidiens anglais et 12 français desservaient environ 90 centres et avaient un tirage global de plus de 4.5 millions d'exemplaires. La plupart des quotidiens appartiennent à des groupes, dont 12 assurent plus des trois quarts du tirage national.

En outre, quelque 900 hebdomadaires ou bi-hebdomadaires desservent les petites localités, les banlieues des régions métropolitaines et certaines régions avoisinantes des grandes villes. Leur tirage global est d'environ 3 millions d'exemplaires, et quelque 130 sont de langue française.

Plus de 80 journaux, la plupart hebdomadaires, s'adressent aux Canadiens dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Ils sont publiés en plus de 20 langues et ont un tirage global d'environ 3 millions d'exemplaires. A Toronto, il existe un quotidien de langue italienne.

Les collectivités agricoles sont desservies par plus de 60 publications couvrant tous les aspects de l'agriculture et de l'élevage.

Quelque 500 publications spécialisées, ayant un tirage global d'environ un million d'exemplaires, sont destinées aux hommes d'affaires et aux membres des professions libérales. Ces périodiques couvrent environ 120 domaines intéressant les affaires, le commerce et l'industrie.

Environ 300 publications portent sur les activités culturelles et les loisirs. La plupart sont mensuelles, certaines trimestrielles et quelques-unes hebdomadaires. Elles concernent surtout l'enseignement, les sports, les passe-temps, la religion, les divertissements, la navigation de plaisance, le tourisme, les arts, la musique, la radio et la télévision.

Cinéma et télévision

L'Office national du film du Canada continue à jouer son rôle traditionnel qui est de produire et de distribuer des films servant l'intérêt national, fidèle aux principes de participation à l'actualité établis lors de la fondation de l'Office en 1939. En 1972 et en 1973, les productions de l'O.N.F. ont continué à refléter son intérêt permanent pour l'unité nationale. Les films actuels mettent l'accent tout particulièrement sur les questions de ressources énergétiques, d'environnement et d'écologie.

L'étendue des activités de l'O.N.F. tant au Canada qu'à l'étranger, reflète les multiples facettes de cet organisme fédéral unique en son genre. Les films et autres aides audio-visuels, de même que les expositions de photographies, sont primés ici comme à l'étranger. Chaque année, l'Office reçoit en moyenne environ 70 prix internationaux. Plusieurs de ses collaborateurs ont acquis une réputation enviable: en 1972, Norman McLaren a reçu le Prix pour services insignes, décerné par la Fonction publique, ainsi que le prix Molson, du Conseil des Arts du Canada, et Colin Low a reçu le premier prix Grierson pour son apport remarquable au cinéma canadien. L'O.N.F. reçoit chaque année des centaines d'invitations à participer aux festivals internationaux, aux colloques et aux ateliers sur la production, la distribution et les aspects techniques des films et des autres moyens de diffusion.

Récemment, l'O.N.F. a produit des longs métrages commerciaux dont: *Et du fils, Le temps d'une chasse, Taureau, OK ... Laliberté, La tendresse ordinaire, Les allées de la terre,* et *Cry of the Wild.* On a aussi terminé le tournage d'un autre long métrage, *Conflict Comedy,* en 1973.

Le long métrage télévisé acquiert une nouvelle importance avec *A matter of Fat, Death of a Legend, Le Réel du pendu, Guérissez-nous du mal, The Sea, Jalbonski,* et *The Sloane Affair,* parmi les plus remarquables. On a présenté, au réseau CBC-TV, en 1973, une importante série de 13 émissions, intitulée *Adieu Alouette,* décrivant la vie actuelle au Québec. Au Canada seulement, quelque 6,000 émissions de films de l'O.N.F. sont diffusées chaque année par des stations particulières.

L'utilisation collective des films de l'O.N.F. s'accroît de façon constante. Près d'un million de films provenant de 27 cinémathèques de l'O.N.F. au Canada ont été projetés l'année dernière. Afin de promouvoir l'essor des services communautaires de distribution dans tout le pays, l'Office a mis sur pied un nouveau programme offrant un rabais aux cinémathèques qui achètent des films en grand nombre et qui s'engagent à desservir leurs communautés. A l'étranger, les films de l'O.N.F. prêtés par le ministère des Affaires extérieures ont atteint plus de 70 millions de spectateurs dans 81 pays en 1972.

L'Office continue à étendre la distribution commerciale de ses films dans une centaine de pays, au moyen de la télévision et des salles de cinéma.

Afin d'aider les Canadiens qui enseignent ou apprennent l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada, l'Office travaille à la réalisation d'une série de films d'aide à l'enseignement des langues. Pour demeurer fidèle au caractère multiculturel du Canada, on produit des films sur les principaux groupes ethniques. Certains films déjà produits sont maintenant doublés dans la langue des principaux groupes ethniques du Canada.

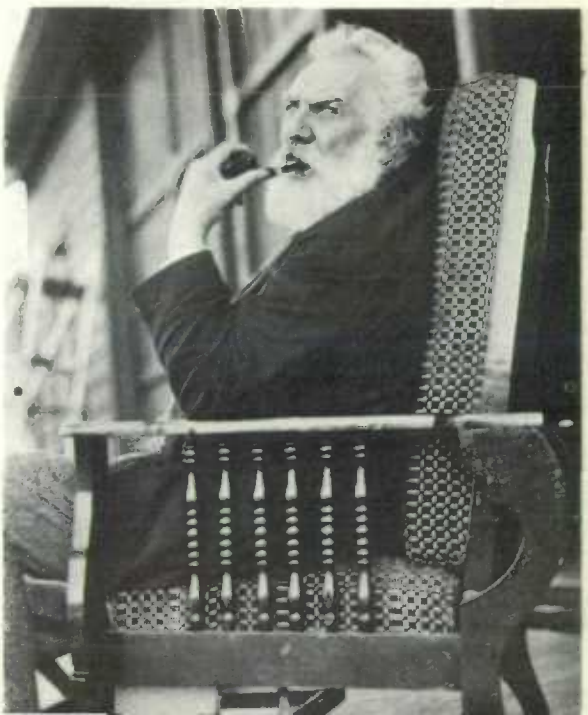

Hommage à M. Bell, réalisation de l'Office national du film à la mémoire d'Alexander Graham Bell, homme de génie et de grande sensibilité.

Les principaux services de production, installés à Montréal, sont en voie de décentralisation, pour rapprocher davantage les producteurs de films de la population des diverses régions. Le centre de production de Vancouver a été agrandi, un est ouvert à Halifax en 1973 et d'autres suivront à Winnipeg et Toronto.

Le personnel de la Division de la photographie a été réduit en 1972 lorsque Information Canada s'est chargée de sa photothèque à Ottawa. La Division encourage et aide actuellement les photographes canadiens en organisant des expositions itinérantes de photographies et en publiant les oeuvres les plus remarquables. Une galerie d'exposition de photographies est ouverte en permanence dans la capitale du Canada.

Le projet Société nouvelle/*Challenge for Change* continue de stimuler et d'aider les communautés dans le domaine de l'action sociale, souvent au moyen de la télévision par câbles et d'enregistrements magnétoscopiques. En 1971-72, Société nouvelle/*Challenge for Change* s'est engagée davantage dans l'évolution sociale et dans les projets expérimentaux. Elle a réalisé, entre autres, «Urbanose», série de 15 films documentaires sur l' «autodestruction» de Montréal et des autres villes modernes; «Un soleil pas comme ailleurs», documentaire sur les Acadiens; «Le Bonhomme», essai cinématographique audacieux sur le phénomène de la défection. Elle a en outre distribué «Chez nous, c'est chez nous», film sur les projets de démolition de nos villages; et quatre films importants dans la série féministe «En tant que femmes». L'expérience magnétoscopique commencée par Société nouvelle, le Vidéographe, se poursuit maintenant de façon indépendante.

L'O.N.F. a terminé un long métrage, produit pour la télévision, sur son fondateur John Grierson, documentariste mondialement connu. Ce film montre l'influence de ce dernier sur les communications et il sera suivi d'autres longs métrages qui étudieront sa conception de ce moyen de diffusion.

L'O.N.F. entend conserver, en 1974, les traditions établies par le regretté John Grierson, tout en restant attentif aux innovations au Canada et à l'étranger. Il s'efforce de se maintenir à l'avant-garde de l'évolution là où celle-ci influence les aspirations sociales, économiques et culturelles des Canadiens. L'Office poursuivra ses recherches et ses expériences dans tous les domaines de la production et de la distribution des films, selon les besoins.

Scène de *Kamouraska*, d'après le roman d'Anne Hébert, avec Geneviève Bujold.

Entreprises cinématographiques privées

L'industrie cinématographique privée du Canada a connu certains changements en 1972. Les messages publicitaires télévisés et les documentaires commandités, qui représentaient plus de 75% des quelque 4,000 productions réalisées cette année-là, sont demeurés l'élément principal du secteur privé. Les recettes totales des 156 sociétés qui s'occupaient de production et de travail en laboratoire ont dépassé 32 millions de dollars. Le nombre des longs métrages réalisés en français et en anglais grâce à des capitaux privés et à des fonds publics est tombé à 17. En 1972, plus de 77 établissements d'enseignement au Canada offraient différents cours de cinématographie, soit une augmentation de 50%.

Le Conseil de la radio-télévision canadienne

Dans son travail régulier, le Conseil s'occupe de l'attribution des licences et de la réglementation des activités de 349 stations de radio AM, 92 stations FM, 8 à ondes courtes, et 534 stations de télévision ainsi que des réseaux auxquels elles sont affiliées. Toutefois, le mandat du Conseil s'étend bien au-delà de cette responsabilité pour se pencher sur les répercussions socio-culturelles. Selon le concept voulant que tout Canadien puisse avoir accès à au moins un réseau de radio et de télévision, il élabore des lignes directrices favorisant l'expansion des services au moyen de transmissions réalisées, soit par des stations de relai à faible puissance soit par satellite, aux régions éloignées du Nord.

Par l'application de règlements spéciaux en ce qui concerne l'appartenance canadienne et une surconcentration de cette dernière, le Conseil s'occupe de la base économique de la radiodiffusion, et, partant, permet à la diversité réelle du pays de s'exprimer. Le perfectionnement des talents canadiens a bénéficié des règlements sur le contenu de programmation à la radio comme à la télévision, règlements qui visent à garantir aux Canadiens un aperçu de leurs propres culture et milieu social vis-à-vis des «importés». Ces politiques ont non seulement gardé la radiodiffusion entre les mains canadiennes, mais ont également favorisé l'essor d'industries connexes, telles que l'enregistrement et le cinéma.

Les lignes directrices dans le domaine de la télévision par câble ont assuré une certaine protection aux diffuseurs canadiens tout en augmentant le nombre de signaux que peut capter le ménage moyen. L'existence de canaux consacrés à la programmation locale a stimulé toute une nouvelle génération de diffuseurs qui cherchent à mieux répondre aux besoins de leurs communautés. Sur le plan technique, la conversion aux fréquences moyennes assure un potentiel de 20 canaux sur un plus grand nombre de systèmes dans les centres urbains où les ondes sont surchargées de signaux.

Le Conseil encourage d'autres initiatives dans le nouveau domaine de la radiodiffusion communautaire et universitaire. De nombreux groupes autochtones présentent déjà dans leurs collectivités des émissions dans leur propre langue et des demandes additionnelles de la part de groupes ruraux et urbains sont à l'étude. C'est là un pas en avant de la diffusion classique AM ou FM, et qui assure, en effet, l'expression d'une troisième voix dans la plupart des agglomérations.

Dans le secteur traditionnel, un troisième réseau de télévision a pris les ondes au début de 1974 et dessert le sud de l'Ontario et certaines parties de l'Ouest canadien. La *Global Television* présentera de nouvelles émissions locales, ajoutant ainsi aux services déjà assurés par les deux chaînes de Radio-Canada, par la CTV, ou, au Québec, par la TVA.

La télévision scolaire (ETV) prendra plus d'importance à mesure que se réaliseront les projets de l'Alberta et du Québec de joindre l'Ontario pour offrir à leurs

citoyens un service complet de télévision éducative sur ondes à ultra-hautes fréquences (UHF).

Le Conseil, qui se compose de 15 membres, dont cinq à plein temps y compris le président et le vice-président, et dix à temps partiel, siège en audiences publiques plusieurs fois l'an, dans divers centres du pays, afin d'entendre les diffuseurs ainsi que tout citoyen voulant faire une intervention, en ce qui concerne une demande de licence, ou le renouvellement de celle-ci. Toute décision et politique est discutée ouvertement afin de susciter le maximum de discussion publique et d'assurer ainsi que le patrimoine des ondes soit préservé au bénéfice du peuple canadien.

La Société Radio-Canada

La Société Radio-Canada, entreprise publique créée le 2 novembre 1936 en vertu de la Loi sur la radiodiffusion «afin de fournir le service national de radiodiffusion» a remplacé la Commission canadienne de la radiodiffusion, laquelle datait de 1932.

La Société, qui répond au Parlement par l'intermédiaire du Secrétaire d'État, finance ses opérations au moyen de crédits annuels que lui ouvre le Parlement et au moyen des recettes supplémentaires que lui procure la publicité sur ses ondes. La responsabilité de ses politiques et de son exploitation incombe à ses administrateurs et hauts fonctionnaires.

La Société, dont le siège social est à Ottawa, exploite un réseau d'installations qui s'étend d'un océan à l'autre et jusque dans le Grand Nord. Toronto est le centre de programmation pour la radio et la télévision en langue anglaise mais chaque principale division géographique possède un centre régional de production. Les réseaux de langue française, de leur siège à Montréal, exploitent des stations dans le Québec et dans la plupart des autres provinces. Le Service du Nord assure aux régions septentrionales le programme national de radio, des émissions locales, un service sur ondes courtes et le programme national de télévision. En 1973, la mise en service d'Anik, satellite canadien de télécommunications, a permis d'étendre aux collectivités du Grand Nord le service de télévision en direct en remplacement des émissions enregistrées, jusque-là diffusées en différé. La télévision communautaire se répandra dans le Nord à mesure que les installations nécessaires deviennent disponibles.

Radio Canada International, dont le siège est à Montréal et les émetteurs près de Sackville (N.-B.), est chargé du service sur ondes courtes de Radio-Canada. Ses émissions, réalisées en 11 langues différentes, sont diffusées quotidiennement vers l'Europe, l'Afrique, l'Amérique latine, les Antilles, l'Amérique du Nord et l'Australasie. Le service distribue également aux radiodiffusions étrangères des enregistrements d'émissions parlées ou musicales. En 1973, Radio-Suède et certains autres organismes ont décerné un prix à Radio Canada International pour avoir réalisé les meilleurs reportages du Congrès des Nations Unies sur l'environnement, tenu à Stockholm, l'été précédent. Le choix du lauréat s'est fondé sur une enquête menée auprès des radio-amateurs ondes courtes dans plus de 100 endroits éparpillés à travers le monde.

Toujours sur le plan international, Radio-Canada vend ses émissions aux autres pays, reçoit de nombreuses distinctions internationales et participe aux activités d'organismes internationaux tels la Communauté des télévisions francophones et la *Commonwealth Broadcasting Conference*. Le Service des Forces armées de Radio-Canada collabore avec le ministère de la Défense nationale pour fournir aux bases militaires du Canada à l'étranger un service d'émissions enregistrées

Des dessins inuits décorent les murs de la station CFFB de Radio-Canada à Frobisher Bay, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Salle des dépêches électorales de Radio-Canada pendant les élections fédérales de 1972.

et d'émissions diffusées sur ondes courtes. Radio-Canada possède des bureaux à Londres, Paris, New York et Washington et des services de presse à Moscou, en Extrême-Orient et à Lima.

Les programmes de Radio-Canada offrent des émissions variées. En effet, la Loi de 1968 sur la radiodiffusion précise que «le service national de radiodiffusion devrait être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertit des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation». De teneur largement canadienne—de 60 à 70% à la télévision et encore plus à la radio—le programme offre également des émissions de l'étranger. Parce qu'elle engage chaque année quelque 30,000 artistes et exécutants canadiens, la Société est au premier rang des consommateurs des talents artistiques du pays. Elle ne cesse d'encourager les arts au Canada en diffusant des oeuvres canadiennes de musique, de théâtre et de poésie, en commandant des oeuvres spéciales, et en patronnant des concours d'amateurs. Elle réalise des films canadiens, présente des concerts publics dans de nombreuses localités, et participe à des festivals et concours internationaux d'émissions; assure sa collaboration à des producteurs indépendants canadiens, et distribue des livres et enregistrements tirés d'émissions canadiennes. Son effectif régulier comprend quelque 9,000 personnes.

Le rayonnement des ondes de la Société atteint pour ainsi dire tout le pays, la radio étant à la portée de 98.7% de la population et la télévision, de 97.3%. En tout, la radio compte plus de 400 émetteurs (y compris ses émetteurs principaux et relais et ses affiliés du secteur privé) et la télévision, plus de 350 antennes. Quelques collectivités comptant un petit nombre d'habitants ou situées dans des régions reculées étant encore privées de ses services, la Société met en oeuvre un programme de rayonnement accéléré dont l'objet est de desservir ces endroits dès que ses ressources financières le permettra.

La radiodiffusion privée

Constituée en corporation en 1926, l'Association canadienne des radiodiffuseurs groupe 583 membres dont la chaîne CTV et celle de Radiodiffusion Mutuelle Limitée. En 1972, les stations privées de radiodiffusion (299 stations AM et 76 FM) employaient plus de 6,000 personnes et celles de télévision, au nombre de 50, plus de 4,000. Le siège social de l'Association se trouve à Ottawa, et il existe des succursales à Montréal et à Toronto.

Une des importantes fonctions de ces bureaux consiste à rassembler et à diffuser un grand nombre de programmes canadiens et un certain nombre de programmes étrangers. L'Association réalise en outre *Rapports de la Colline parlementaire*, série radiophonique libre de sectarisme où les députés sont invités à prendre la parole. Réalisée depuis 1944 et diffusée par 80 stations, cette série est la doyenne des émissions d'intérêt public de la radio privée.

L'Association offre actuellement un programme de formation sur place à l'intention de stagiaires étrangers. A chaque assemblée annuelle les stations membres de l'Association reçoivent des prix pour la qualité et l'originalité de leur programmation, le caractère exceptionnel de leurs émissions d'information et leurs réalisations sur le plan technique. D'après des chiffres récents, les dépenses des stations privées de télévision ont augmenté de 9% sur l'année précédente. Les recettes se sont accrues de 9.3% au niveau national et de 18.3% au niveau local. Les dépenses des stations privées de radio ont augmenté de 8% et les recettes ont progressé de 10.2% au niveau national et de 6.4% au niveau local.

Population

Au cours de la présente décennie, les préoccupations démographiques partout dans le monde ont porté sur l'accroissement continu de la population, qui se chiffre maintenant à plus de 3,600 millions, et sur la migration importante des populations rurales vers les agglomérations urbaines. Vers le milieu de l'année 1970, on évaluait la population du globe à 3,632 millions dont 321 millions vivent en Amérique du Nord. Le Canada comptait à peine plus de 21 millions d'habitants. Il jouit donc d'un statut unique au monde; ses frontières encadrent 6.8% de la surface terrestre, mais seulement 0.6% de la population mondiale. La répartition interne de la population entre les provinces et la croissance individuelle de celles-ci constituent une forme de l'évolution de l'expérience démographique canadienne.

Au 1er juin 1972, d'après les estimations postcensitaires, la population du Canada se chiffrait à 21.83 millions, soit un accroissement d'environ 260,000 personnes en un an, contre un accroissement annuel moyen de 311,000 entre 1966 et 1971 et de 334,000 entre 1961 et 1971. La chute est surtout attribuable à la baisse importante de la natalité et à l'entrée moins nombreuse d'immigrants.

Cette tendance a inégalement marqué la répartition de la population parmi les provinces; dans trois des provinces seulement, la proportion de la population s'est accrue. En 1961, sur cent personnes vivant au Canada, 34.2 se trouvaient en Ontario, 8.9 en Colombie-Britannique et 7.3 en Alberta. En 1971, ces proportions s'étaient accrues pour se transformer en 35.7 pour l'Ontario, 10.1 pour la Colombie-Britannique et 7.5 pour l'Alberta, alors qu'on remarquait une baisse de 28.8 à 27.9 au Québec, de 10.4 à 9.5 dans les provinces de l'Atlantique, de 5.1 à 4.6 au Manitoba et de 5.1 à 4.3 dans la Saskatchewan. Les estimations de 1972 indiquent un nouvel accroissement dans la proportion de la population en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, laquelle passera respectivement à 35.8, 10.3 et 7.6.

Répartition numérique et proportionnelle de la population du Canada, par province

Province ou territoire	Population (en milliers)				Répartition en pourcentage			
	Recensement de 1961	Recensement de 1966	Recensement de 1971	Estimations de 1972	1961	1966	1971	1972
Terre-Neuve	458	493	522	532	2.5	2.5	2.4	2.4
Île-du-Prince-Édouard	105	109	112	113	0.6	0.5	0.5	0.5
Nouvelle-Écosse	737	756	789	794	4.0	3.8	3.7	3.6
Nouveau-Brunswick	598	617	635	642	3.3	3.1	2.9	2.9
Québec	5,259	5,781	6,028	6,059	28.8	28.9	27.9	27.8
Ontario	6,236	6,961	7,703	7,825	34.2	34.8	35.7	35.8
Manitoba	922	963	988	992	5.1	4.8	4.6	4.5
Saskatchewan	925	955	926	916	5.1	4.8	4.3	4.2
Alberta	1,332	1,463	1,628	1,655	7.3	7.3	7.5	7.6
Colombie-Britannique	1,629	1,874	2,185	2,247	8.9	9.4	10.1	10.3
Yukon	14	14	18	19	0.1	0.1	0.1	0.1
Territoires du Nord-Ouest	23	29	35	36	0.1	0.1	0.2	0.2
Total	**18,238**	**20,015**	**21,569**	**21,830**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**

A cause de l'arrondissement des chiffres, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

La croissance démographique au Canada durant la décennie commencée en 1960 s'est caractérisée par une augmentation sensible de la population urbaine. D'après le recensement de 1961, près de 11.28 millions de Canadiens, soit 62% de la population totale, vivaient dans des centres urbains de 5,000 habitants et plus; en 1966, la proportion était passée à 65.5%, soit environ 13.1 millions d'habitants. En 1966, il y avait 325 centres urbains de 5,000 habitants et plus, contre seulement 306 en 1961, et 40 villes de 50,000 habitants et plus, par rapport à 29 seulement en 1961.

Cette urbanisation est clairement mise en évidence par la croissance des 22 régions métropolitaines du Canada, délimitées par le recensement de 1971, dont la population a augmenté de 11% entre 1966 et 1971, tandis que celle du reste du Canada n'a progressé que de 4%. Au recensement de 1966 ces régions groupaient 10,684,482 habitants, soit 53.4% de la population totale du Canada, et au 1er juin 1971 elles en comptaient 11,874,748, soit 55%.

Les données des recensements successifs révèlent un accroissement soutenu de la population urbaine aux dépens de la population rurale. La population urbaine est passée de 69.9% en 1961 à 73.6% en 1966 et à 76.1% en 1971. (Par définition, les régions urbaines comprennent toutes les villes et villages de 1,000 habitants et plus, constitués ou non, de même que les banlieues urbanisées des villes de 1,000 habitants et plus ayant une densité de population d'au moins 1,000 personnes au mille carré. Le reste de la population est classée comme rurale.) La population rurale comprend les personnes vivant dans les fermes de recensement (fermes ayant un acre ou plus, et des ventes annuelles de $50 ou plus) et celles qui font partie de la population rurale non agricole. La diminution de la population rurale de 30.4% en 1961 à 23.9% en 1971 s'associe à une chute beaucoup plus prononcée dans le secteur rural agricole où la proportion est passée de 11.4% en 1961 à 6.6% en 1971.

Population rurale et urbaine et pourcentage, Canada et provinces, 1971[1]

Province ou territoire	Population totale	%	Urbaine[2]	%	Rurale	%
Terre-Neuve	522,100	100.0	298,800	57.2	223,305	42.8
Île-du-Prince-Édouard	111,640	100.0	42,780	38.3	68,860	61.7
Nouvelle-Écosse	788,960	100.0	447,405	56.7	341,555	43.3
Nouveau-Brunswick	634,560	100.0	361,145	56.9	273,410	43.1
Québec	6,027,765	100.0	4,861,245	80.6	1,166,520	19.4
Ontario	7,703,105	100.0	6,343,630	82.4	1,359,475	17.6
Manitoba	988,250	100.0	686,445	69.5	301,800	30.5
Saskatchewan	926,240	100.0	490,630	53.0	435,610	47.0
Alberta	1,627,875	100.0	1,196,255	73.5	431,620	26.5
Colombie-Britannique	2,184,620	100.0	1,654,405	75.7	530,215	24.3
Yukon	18,390	100.0	11,220	61.0	7,170	39.0
Territoires du Nord-Ouest	34,810	100.0	16,830	48.3	17,980	51.7
Total	**21,568,310**	**100.0**	**16,410,785**	**76.1**	**5,157,525**	**23.9**

[1]A cause de l'arrondissement des chiffres, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.
[2]Voir définition de la population rurale et urbaine ci-haut.

La répartition de la population par sexe et par province en 1961, 1966 et 1971 fait ressortir quelques changements notables. Au cours des années, le nombre d'hommes pour mille femmes a diminué. En 1971, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes dans deux provinces: au Québec (987 hommes pour 1,000

Répartition de la population selon l'âge et le sexe (estimation), 1972

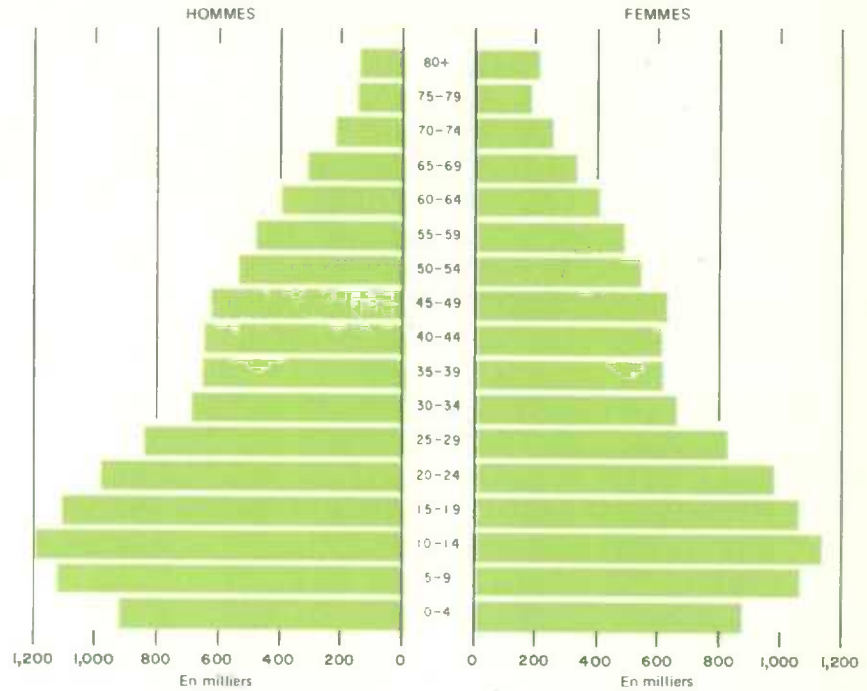

femmes) et en Ontario (994 hommes pour 1,000 femmes). Les deux Territoires comptaient beaucoup plus d'hommes que de femmes. Dans toutes les autres provinces, l'évolution du rapport de masculinité indique un accroissement graduel de la proportion de femmes. En 1971, on estime qu'il y avait dans l'ensemble du Canada 1,002 hommes pour 1,000 femmes, comparativement à 1,022 hommes pour 1,000 femmes en 1961.

La répartition de la population par âge en 1961, 1966 et 1971 indique que la proportion de personnes âgées de moins de 15 ans diminue constamment. En effet, elle représentait 33.9% de la population totale en 1961, 32.9% en 1966 et 29.6% en 1971. En même temps, la part du groupe d'âge de la population active (15 à 64 ans) est passée de 58.4% en 1961 à 59.4% en 1966 et 62.3% en 1971. Les estimations pour 1972 donnent les chiffres de 28.8% pour la population âgée de moins de 15 ans et de 63.0% pour le groupe de la population active. Quant à la proportion du groupe des personnes âgées de 65 ans et plus, elle s'est accrue très lentement pour atteindre 8.2% en 1972.

Le graphique ci-dessus donne la pyramide de la composition par âge et par sexe de la population estimative de l'ensemble du Canada pour 1972. On remarquera que le nombre des personnes de 0 à 4 ans a sensiblement diminué ces dernières années et que la base de la pyramide se rétrécit. Cette situation aura des conséquences importantes sur les effectifs scolaires et de la main-d'oeuvre. Le renflement qui marque les groupes d'âge 10-14 ans et 15-19 ans annonce une augmentation des entrées sur le marché du travail dans un avenir très rapproché. L'étranglement au niveau des groupes d'âge de 25 à 45 ans provient de la faible natalité au cours de la dépression et de la Seconde Guerre mondiale.

Les éléments de l'évolution démographique pour l'ensemble du pays sont les naissances, les décès, l'immigration et l'émigration. Le tableau suivant indique le nombre de naissances, de décès, d'immigrants et d'émigrants de juillet 1961 à juin 1966 et de juillet 1966 à juin 1971.

Éléments de l'évolution démographique du Canada, 1961-66 et 1966-71
(En milliers)

Population au recensement	Naissances	Décès	Immigrants	Émigrants	Population (fin de la période)
1961 = 18,238	Durant la période 1961-66				
Total	2,249	731	539	280	20,015
Moyenne annuelle	450	146	108	56	
1966 = 20,015	Durant la période 1966-71				
Total	1,856	766	890	426	21,569
Moyenne annuelle	370	153	178	85	

D'après le recensement de 1971, le nombre de familles au Canada (Yukon et Territoires du Nord-Ouest compris) était de 5,071,000, soit une hausse de 555,000 par rapport à 1966 et de 934,000 par rapport à 1961. Le nombre moyen de personnes par famille au Canada, au 1er juin 1971, était de 3.7, soit une baisse de 0.2 par rapport au nombre de 3.9 obtenu en 1961 et 1966.

Le nombre des familles sans enfants (représentant 30.5% du total en 1971) ou des familles ayant un seul enfant a considérablement augmenté en 1971 par rapport à 1966 et 1961: en 1971, le pourcentage était de 51.1 contre 48.4 en 1966 et 49.6 en 1961. Le nombre de familles de trois à quatre enfants tend à diminuer: en 1971, elles représentaient 20.6% de l'ensemble des familles contre 21.9% en 1966 et 20.9% en 1961. La proportion des familles de cinq enfants et plus est tombée à 7.1 en 1971, soit une baisse marquée par rapport à 1966 lorsqu'elle était de 9.2%.

Nombre moyen de personnes par famille au Canada en 1971

	Nombre de familles	Nombre moyen par famille
Terre-Neuve	108,135	4.4
Île-du-Prince-Édouard	24,260	4.0
Nouvelle-Écosse	180,720	3.8
Nouveau-Brunswick	140,430	4.0
Québec	1,357,185	3.9
Ontario	1,881,840	3.6
Manitoba	235,995	3.6
Saskatchewan	215,760	3.7
Alberta	382,110	3.7
Colombie-Britannique	533,630	3.5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	10,615	4.3
Canada	**5,070,680**	**3.7**

Le recensement de 1971 montre des différences intéressantes entre les provinces dans la répartition des familles selon le nombre d'enfants. Les familles sans enfants ne constituaient que 23.6% des familles de Terre-Neuve, par exemple, mais 34.2% de celles de Colombie-Britannique. L'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan suivent de près la Colombie-Britannique, avec respectivement 31.6%, 33.2% et 32.9%. Le Québec se place au deuxième rang, avec 27.8%, pour sa faible proportion de familles sans enfants; dans toutes les autres provinces, cette catégorie se rapproche de 29 ou 30%. Par ailleurs, la proportion des familles de cinq enfants et plus atteignait 16.6% à Terre-Neuve alors qu'elle ne s'élevait qu'à 4.6% en Colombie-Britannique, s'échelonnant entre ces deux extrêmes dans les autres provinces. Il est ainsi permis d'établir des rapports intéressants entre l'urbanisation et la variation dans la taille des familles.

Population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial, 1961, 1966 et 1971

État matrimonial	Répartition numérique			Répartition proportionnelle			Augmentation proportionnelle
	1961	1966	1971	1961	1966	1971	1966-71
				%	%	%	%
Population âgée de 15 ans et plus	12,046,325	13,423,123	15,187,410	100.0	100.0	100.0	13.1
Célibataires	3,191,206	3,764,833	4,290,675	26.5	28.0	28.3	14.0
Mariés[1]	8,024,304	8,723,217	9,777,605	66.6	65.0	64.4	12.1
Veufs	778,223	870,297	944,020	6.5	6.5	6.2	8.5
Divorcés	52,592	64,776	175,110	0.4	0.5	1.2	170.3

[1]Comprend les personnes séparées.

La répartition de la population selon l'état matrimonial dévoile un autre aspect intéressant du profil démographique de la population canadienne. Le tableau répartit la population âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial lors des recensements de 1961, 1966 et 1971. Le nombre des célibataires a augmenté de 14% pour la période 1966-71, alors que l'accroissement général du nombre de personnes âgées de 15 ans et plus atteignait 13.1. Le taux d'accroissement de la population célibataire semble diminuer si on le compare à la hausse de 18% dans cette même catégorie pendant la période 1961-66. Quant à la catégorie des divorcés, elle présente un très grand intérêt, puisqu'elle a enregistré une hausse extraordinaire de 170% pendant la période 1966-71. (Il se peut que la libéralisation des lois sur le divorce entre en jeu ici.) Il faut toutefois se rappeler que le nombre de personnes dans la catégorie des divorcés est restreint et que, par le fait même, toute légère hausse sera amplifiée quand on l'exprime en pourcentage.

Les variations dans la répartition de la population selon l'état matrimonial et la province apporte quelques révélations intéressantes. La plus forte proportion de personnes célibataires d'âge adulte se trouve au Québec et les plus faibles en Alberta et en Colombie-Britannique. En 1971, la plus importante proportion de personnes mariées vivait en Colombie-Britannique et la plus faible dans les Territoires du Nord-Ouest. La proportion des divorcés était plus forte en Colombie-Britannique (1.6% de l'ensemble de la population) que dans toute autre province tandis qu'elle était la plus faible à Terre-Neuve (0.1% de l'ensemble de la population).

les pouvoirs publics et leurs services

Le gouvernement

Le Canada est un État fédératif, créé en 1867, à la demande des trois colonies indépendantes (le Canada Uni, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick), par le Parlement britannique. Celui-ci adopta alors l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui réunissait les colonies en une «Union fédérative» pour ne former qu'«. . . une seule et même Puissance (*Dominion*) sous le nom de Canada». A part une modification prévoyant la nomination de sénateurs supplémentaires pour rompre une impasse entre les deux chambres du Parlement, la loi impériale ne faisait qu'exprimer les décisions auxquelles les délégués des colonies, les «Pères de la Confédération», en étaient eux-mêmes arrivés.

L'Acte divisait le pays en quatre provinces. La partie appelée jusqu'alors la «province du Canada» devenait le Québec et l'Ontario; les limites de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick restaient inchangées. En 1870, le Manitoba fut créé par le Parlement du Canada; en 1871, la Colombie-Britannique se joignait à l'union fédérative, suivie de l'Île-du-Prince-Édouard en 1873. En 1905, la Saskatchewan et l'Alberta furent érigées en provinces; enfin, en 1949, Terre-Neuve est devenue la dixième province.

L'A.A.N.B. conférait au Canada l'autonomie complète pour son administration intérieure, et graduellement le pays devait obtenir aussi le parfait contrôle de ses

affaires extérieures. C'est aujourd'hui un État souverain, sauf pour certaines dispositions peu nombreuses mais très importantes de sa constitution, qui ne peuvent être modifiées que par le Parlement britannique. Toutefois, cette restriction est purement théorique, puisque le Parlement britannique vote invariablement tout amendement proposé par le Parlement canadien. La seule raison pour laquelle le plein pouvoir de modifier sa constitution n'a pas été transféré au Canada est que les Canadiens n'ont pu encore se mettre d'accord sur une formule d'amendement.

L'A.A.N.B. donnait au Parlement canadien le pouvoir de faire des lois pour « . . . la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets exclusivement assignés aux législatures des provinces». Par précaution supplémentaire et pour éviter les possibilités de malentendu, l'Acte énumérait des exemples de ce pouvoir général: la défense; le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation; la réglementation du trafic et du commerce; la navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*); les pêcheries; la monnaie et les banques; la faillite et l'insolvabilité; le taux d'intérêt; les brevets d'invention et les droits d'auteur; le mariage et le divorce; la loi criminelle, y compris la procédure en matière criminelle; les pénitenciers; les lignes de bateaux à vapeur ou autre bâtiment interprovincial et international, les traverses, les chemins de fer, les canaux et le télégraphe reliant la province à une autre ou à d'autres provinces ou s'étendant au-delà des limites de la province; puis, enfin, tous les «travaux» considérés par le Parlement comme étant «pour l'avantage général du Canada». A cette énumération on a ajouté, par voie d'amendement, l'assurance-chômage et le pouvoir de modifier la constitution, sauf en ce qui concerne le partage des pouvoirs entre le Parlement et les législatures provinciales, les droits acquis aux langues française et anglaise, les droits constitutionnels de certaines confessions religieuses en matière d'enseignement, la nécessité d'une session annuelle du Parlement et la durée maximum du Parlement.

Pour l'agriculture et l'immigration, en vertu de l'Acte de 1867, le Parlement et les législatures provinciales obtenaient des pouvoirs concurrents, mais en cas de conflit la loi fédérale devait l'emporter. Des amendements ont établi une compétence concurrente pour les pensions, mais avec préséance de la loi provinciale en cas de conflit.

Divers arrêts du Comité judiciaire du Conseil Privé britannique (la plus haute Cour d'appel pour le Canada jusqu'en 1949) ont, à toutes fins pratiques, substitué les exemples découlant du pouvoir de légiférer au nom de «la paix, l'ordre et le bon gouvernement», au pouvoir général qu'ils étaient censés illustrer. Ce pouvoir en est alors venu à ne plus signifier que la compétence pour adopter des lois temporaires d'urgence en temps de guerre. En revanche, des interprétations judiciaires ont également arrêté que la compétence du Parlement s'étendait aux lignes téléphoniques et à la circulation routière interprovinciales et internationales, de même qu'à toute la navigation aérienne et à toute la radiodiffusion.

L'A.A.N.B. imposait un bilinguisme officiel circonscrit à certains secteurs. Dans les débats du Parlement, les députés peuvent prendre la parole en français ou en anglais; les documents, archives, procès-verbaux et journaux et les lois du Parlement doivent être publiés dans les deux langues; enfin, l'une ou l'autre langue peut être utilisée devant les tribunaux créés par le Parlement. Les mêmes dispositions s'appliquent à la législature et aux tribunaux du Québec.

En fait, le gouvernement et le Parlement du Canada, de même que les gouvernements et les législatures provinciales au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, ont dépassé les exigences constitutionnelles en matière de bilinguisme. En 1969, le Parlement canadien a adopté la Loi sur les langues offi-

Le drapeau canadien flottant au large de la côte du Labrador. Le nouveau drapeau a été hissé le 15 février 1965.

cielles proclamant que l'anglais et le français ont un statut égal et sont officielles au Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada. Le bilinguisme est en voie de se généraliser dans l'administration centrale, dans la capitale nationale et partout où la minorité francophone ou anglophone est suffisamment importante. Telle est aussi la tendance au Nouveau-Brunswick. Le Québec, en principe comme en fait, est bilingue depuis fort longtemps.

Sauf pour un bilinguisme officiel dans certains secteurs et pour certains droits accordés à quelques minorités religieuses, la constitution canadienne ne garantit d'aucune façon spécifique les droits fondamentaux comme la liberté de culte, de presse ou de réunion. Ces droits sont protégés par la loi ordinaire et peuvent être diminués ou supprimés par le Parlement fédéral ou les législatures provinciales. De telles mesures seraient cependant contraires à la tradition canadienne. En 1960, d'ailleurs, le Parlement a adopté une Déclaration canadienne des Droits et le gouvernement actuel a proposé d'insérer dans la constitution canadienne une Charte des Droits de l'Homme qui placerait ces droits à l'abri du pouvoir du Parlement et des législatures provinciales.

Chaque législature provinciale a un pouvoir exclusif dans les matières suivantes: modifier sa constitution (sauf en ce qui concerne la fonction de lieutenant-gouverneur, chef de droit de l'exécutif provincial); les ressources naturelles; la taxation directe à des fins provinciales; les prisons; les hôpitaux, asiles et oeuvres de bienfaisance; les institutions municipales; les licences pour prélever un revenu aux niveaux provincial et municipal; les entreprises et les travaux locaux; la constitution des compagnies provinciales; la célébration du mariage; la propriété et le droit civil; l'administration de la justice (y compris la création de tribunaux civils et criminels et la procédure civile); les questions de nature purement locale

Les Visites de La Reine

Sa Majesté la Reine Élisabeth est venue deux fois au Canada durant l'été 1973; elle a rencontré la population canadienne et ses dirigeants, le Gouverneur général, le très hon. Roland Michener (à gauche) et le Premier ministre du Canada, le très hon. Pierre Trudeau (à droite).

ou privée; enfin, l'enseignement, sous réserve de certaines garanties accordées à des écoles confessionnelles à Terre-Neuve, et à des écoles catholiques ou protestantes dans les autres provinces. Les arrêts judiciaires ont donné une portée très grande à la juridiction sur «la propriété et le droit civil», allant jusqu'à y inclure presque toute la législation ouvrière et une grande partie de la sécurité sociale.

La constitution canadienne

L'A.A.N.B. et ses amendements constituent la base de la constitution canadienne. Il ne s'agit, toutefois, que d'un schéma de gouvernement qui est complété par l'interprétation judiciaire, par diverses lois du Parlement et des législatures et surtout, par la coutume ou les usages, c'est-à-dire les conventions généralement admises eu égard au fonctionnement des lois. Quiconque prendrait à la lettre les dispositions de l'A.A.N.B. croirait que le Canada est gouverné par une monarchie absolue. De fait, les pouvoirs du monarque sont exercés, ainsi que le disaient les Pères de la Confédération, «selon les principes bien compris de la constitution britannique», c'est-à-dire, selon les usages et les interprétations qui ont graduellement transformé la monarchie britannique en une démocratie parlementaire. Le Canada a hérité de ces conventions et les a adaptées à ses besoins.

Le gouvernement du Canada

Le pouvoir exécutif. Par un choix libre et réfléchi des Pères de la Confédération, le Canada est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif est «attribué à la reine» du Canada (qui est aussi la reine de la Grande-Bretagne, de l'Australie, et de la Nouvelle-Zélande). Au sens strict de la loi, ses pouvoirs sont très étendus. De fait, ils sont exercés sur la recommandation d'un Cabinet, responsable devant la Chambre des communes élue par le peuple.

Dans presque tous les cas, la reine est représentée par le gouverneur général (maintenant toujours un Canadien) qu'elle nomme, sur la recommandation du gouvernement canadien, normalement pour une période de cinq à sept ans. Le gouverneur général peut agir de sa propre initiative, dans des circonstances très extraordinaires. Par exemple, advenant le décès du premier ministre, le gouverneur doit en choisir un nouveau dans le parti détenant la majorité au Parlement pour occuper le poste jusqu'à ce que le parti majoritaire élise un nouveau chef. D'autre part, si un gouvernement se retrouvait, après une élection, avec moins de la moitié des sièges au Parlement et s'il demandait alors de nouvelles élections immédiatement le gouverneur général devrait refuser de les accorder, car tout Parlement nouvellement élu doit au moins siéger et tenter d'administrer les affaires publiques.

Toutefois, sauf dans ces circonstances extraordinaires, la reine ou le gouverneur général doit agir sur la recommandation du Cabinet ou, dans certains cas, sur celle de son chef, le premier ministre. Celui-ci nomme les membres du Cabinet, fixe la date de réunion du Parlement, décide normalement à quel moment un nouveau Parlement doit être élu (bien que des élections doivent avoir lieu au moins tous les cinq ans, à moins que la guerre, une invasion ou une révolte ne rendent la chose impossible). Le Cabinet nomme les membres du Sénat (chambre haute du Parlement), les juges des cours supérieures, les juges de district et de comté, de même que les lieutenants-gouverneurs des provinces. Il peut annuler toute loi provinciale dans l'année qui suit son adoption. Il commande aux Forces armées, nomme les fonctionnaires, gracie les criminels, déclare la guerre, fait la paix, nomme les ambassadeurs, conclut ou ratifie les traités, et établit des règlements dans les limites fixées par des lois du Parlement.

La loi ne fait pas mention du Cabinet et elle ne parle guère du premier ministre. L'A.A.N.B. ne fait que créer un «Conseil privé de la Reine pour le Canada», nommé par le gouverneur général pour « l'assister et le conseiller». En fait, ce Conseil privé est inactif. Il est composé de tous les ministres du Cabinet, de tous les anciens ministres, des anciens Orateurs des deux chambres, du juge en chef, des anciens juges en chef et de certaines personnalités qui y ont été appelées à titre honorifique. Sa seule importance concrète est de constituer la base légale du Cabinet, lequel n'est, légalement, que le «comité du Conseil privé».

Le Cabinet se compose des membres du Conseil privé que le premier ministre invite à ses réunions. Il s'agit, en fait, des titulaires de tous les ministères et, en général, de quelques ministres «sans portefeuille», c'est-à-dire sans ministère. En novembre 1972, le Cabinet comptait 30 membres: le premier ministre, 27 titulaires de ministère et 2 ministres sans portefeuille. Habituellement, un sénateur est nommé ministre sans portefeuille. La coutume veut que chaque ministre occupe un siège dans l'une ou l'autre des Chambres, ou qu'il en obtienne un dans un délai relativement court. La durée d'un Cabinet n'est pas déterminée. Il est au pouvoir jusqu'à ce que le premier ministre meure ou démissionne. Le Cabinet de Sir Wilfrid Laurier est demeuré au pouvoir plus de 15 ans et le second Cabinet de Sir John A. Macdonald, près de 13 ans.

Si un parti d'opposition remporte plus de la moitié des sièges aux élections générales, le Cabinet démissionne et le gouverneur général invite le leader de ce parti à former le gouvernement. Le nouveau premier ministre choisit son Cabinet parmi les membres de son propre parti. L'usage veut, pour autant que le permet la représentation parlementaire, que le Cabinet compte au moins un ministre de chaque province, les provinces plus peuplées ayant une plus forte représentation.

Les sénateurs, les députés et les neuf juges de la Cour Suprême, vêtus de toges écarlates, participent à l'ouverture du Parlement.

Le Cabinet doit faire bloc sur toute question de politique gouvernementale. Un ministre qui ne peut soutenir cette politique doit démissionner. Chaque ministre doit répondre de son ministère devant la Chambre des communes, et l'ensemble du Cabinet est responsable devant la Chambre de la politique du gouvernement et de l'administration en général. Si le Cabinet est renversé en Chambre sur une motion de censure il doit ou bien démissionner (le gouverneur général invitera alors le chef de l'Opposition à former un nouveau Cabinet), ou bien demander la dissolution du Parlement et provoquer de nouvelles élections générales (ce qui ce produit le plus souvent de nos jours).

La défaite d'un projet de loi important du gouvernement est généralement considérée comme un vote de censure et conduit aux mêmes conséquences. Toutefois, le Cabinet peut décider de ne pas considérer une telle défaite comme décisive et il appartient alors à la Chambre de procéder à un véritable vote de censure.

Seul le Cabinet peut présenter des projets de loi pour lever des impôts ou prévoir la dépense des fonds publics. Les simples députés peuvent proposer une réduction des impôts ou des dépenses projetés, mais jamais une augmentation. En vertu de ses règlements, la Chambre consacre aux affaires du Cabinet la majeure partie de son temps et, actuellement, presque toute la législation émane du Cabinet. De même, le Cabinet a le pouvoir exclusif de proposer la clôture des débats, et si les partis ne sont pas d'accord, il peut proposer de fixer un calendrier pour chaque étape d'un projet de loi. Mais les règlements voient aussi à ce que l'Opposition dispose de tout le temps voulu pour interroger, critiquer et attaquer le gouvernement. Au cours de chaque session parlementaire, 25 jours sont alloués spécifiquement à l'Opposition pour débattre toute question qui lui convient et, au cours de six de ces jours, elle peut proposer une motion de censure.

Le pouvoir législatif

Le Parlement. Le Parlement est composé de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes. Le Sénat se compose de 102 membres nommés par le Cabinet: 24 de l'Ontario, 24 du Québec, 24 des Maritimes (10 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick et 4 de l'Île-du-Prince-Édouard), 24 des provinces de l'Ouest (6 chacune) et 6 de Terre-Neuve. Les sénateurs prennent leur retraite à 75 ans.

L'A.A.N.B. donne au Sénat exactement les mêmes pouvoirs qu'à la Chambre des communes, sauf pour les projets de loi touchant les deniers publics qui doivent venir de la Chambre des communes. Le Sénat peut rejeter tout projet de loi, mais il le fait rarement. Il accomplit presque tout le travail concernant les bills privés (incorporation des compagnies, etc.) et soumet la législation générale à un examen minutieux en comité. Certains comités spéciaux du Sénat ont aussi étudié des problèmes majeurs d'intérêt public et présenté des rapports d'une grande valeur. En octobre 1973, le Sénat comptait 73 libéraux, 1 libéral-indépendant, 17 conservateurs-progressistes, 1 Crédit social et 2 indépendants; il y avait 8 sièges vacants.

La Chambre des communes, devant laquelle seul le Cabinet est responsable, compte 264 membres: 7 de Terre-Neuve, 11 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick, 4 de l'Île-du-Prince-Édouard, 74 du Québec, 88 de l'Ontario, 13 du Manitoba, 13 de la Saskatchewan, 19 de l'Alberta, 23 de la Colombie-Britannique, 1 du Yukon et 1 des Territoires du Nord-Ouest. Les députés sont élus à raison de un par circonscription et, à toutes fins pratiques, en proportion de la population de chaque province, mais aucune province ne peut avoir moins de représentants aux Communes qu'au Sénat. Le nombre total de députés est redistribué après chaque recensement décennal. Tout citoyen canadien adulte (sauf quelques exceptions évidentes, comme les prisonniers) peut voter. En novembre 1972, les Communes comptaient 109 libéraux, 107 conservateurs-progressistes, 31 du Nouveau parti démocratique, 15 du Crédit social, 1 indépendant et 1 sans affiliation.

Le palais législatif à Edmonton, Alberta. Chaque province canadienne possède sa propre législature.

Tout projet de loi subit trois «lectures». La première est une simple formalité. A la deuxième lecture, la Chambre donne au projet de loi une considération préliminaire qui porte sur le principe de la loi et, si elle est satisfaite, elle le renvoie à un comité qui l'étudiera article par article. Les projets de loi financiers et certains autres projets lorsque la Chambre le juge à propos, sont renvoyés au Comité plénier, c'est-à-dire à la Chambre elle-même qui se transforme en comité et qui siège selon des règles spéciales facilitant la discussion. Tous les autres bills sont renvoyés à l'un des 18 «Comités permanents» (composés chacun de 12 à 30 députés) qui se spécialisent dans un ou plusieurs sujets. Le Comité renvoie le projet de loi à la Chambre, avec ou sans amendements; à ce stade, n'importe quel député peut proposer des amendements sujets à discussion. Alors vient la troisième lecture. Si le projet de loi passe cette épreuve, il est envoyé au Sénat, où il est soumis à peu près à la même procédure.

La constitution canadienne serait inopérante sans les partis politiques. Pourtant, les lois canadiennes ignorent presque complètement les partis, ce qui est une excellente illustration de l'importance des conventions dans la constitution. Les partis rendent possible un gouvernement stable, capable d'appliquer ses politiques. Ils assurent une critique permanente et organisée et permettent des changements de gouvernement qui s'opèrent dans l'ordre. Ils contribuent à éduquer l'électorat sur les affaires publiques et à concilier les vues et les intérêts des divers éléments du pays.

L'origine du parti libéral remonte aux partis réformistes d'avant la Confédération qui, vers 1840, luttèrent pour le gouvernement responsable. Le parti conservateur-progressiste remonte à la coalition des conservateurs modérés et des réformateurs modérés de la Province du Canada, en 1854, six ans après l'accession au gouvernement responsable. Il est devenu un parti national en 1867, lorsque Sir John A. Macdonald, le premier des Premiers ministres du pays, a formé un Cabinet avec huit conservateurs et cinq libéraux ou réformateurs, dont les partisans ont été vite connus sous le nom de «libéraux-conservateurs». L'appellation actuelle a été adoptée en 1942. Le Nouveau parti démocratique date de 1961, lorsque la plus importante fédération syndicale (le Congrès du Travail du Canada) et le parti CCF ont uni leurs forces pour lancer un nouveau parti. (Le CCF—Fédération du Commonwealth Co-opératif—avait été fondé en 1932, et groupait alors les mouvements agricoles et ouvriers des provinces de l'Ouest.) Le parti Crédit social du Canada est fondé sur les théories monétaires du Major Clifford Douglas, et présentement tous ses membres à la Chambre des communes viennent du Québec.

Le pouvoir judiciaire

Presque toutes les cours sont provinciales, mais les juges, à partir des cours de comté, sont nommés par le gouvernement du Canada (sauf pour les cours de vérification des testaments en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick). Le Parlement a le pouvoir d'établir une cour d'appel générale et d'autres tribunaux pour une meilleure application de ses lois. Aussi a-t-il établi la Cour suprême du Canada ainsi que d'autres tribunaux. La Cour suprême du Canada et les cours provinciales font partie d'un même système pour garantir le respect des lois fédérales ou provinciales. La Cour suprême du Canada est également habilitée à exprimer son opinion sur toute loi ou projet de loi, émanant des deux niveaux de gouvernement. Elle se compose d'un juge en chef et de huit juges puînés nommés par le gouvernement du Canada. Trois des neuf juges doivent être des avocats du Québec. Les juges de cette cour et des cours supérieures provinciales ne peuvent être destitués que par le gouverneur général sur la requête des deux Chambres du Parlement, mais aucun juge n'a encore été destitué.

Gouvernement provincial et territorial

Les structures de gouvernement dans les provinces sont sensiblement les mêmes qu'au fédéral, sauf qu'aucune province n'a de chambre haute.

La plus grande partie du Nord canadien, à l'ouest de la baie d'Hudson, n'est rattachée à aucune province. Elle est organisée en deux territoires, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui relèvent du gouvernement et du Parlement du Canada, mais qui jouissent d'une autonomie grandissante.

Le Yukon est administré par un commissaire nommé par le gouvernement du Canada, assisté d'un conseil élu de sept membres. Le commissaire en conseil peut adopter des lois sur les impôts directs pour des fins locales, et sur l'établissement de bureaux territoriaux, la vente de spiritueux, la conservation de la faune, les institutions municipales, les permis, l'incorporation de compagnies locales, la célébration des mariages, la propriété et le droit civil et autres questions de nature locale ou privée.

Les Territoires du Nord-Ouest sont administrés par un commissaire, nommé par le gouvernement du Canada, assisté d'un conseil de 14 membres, dont 4 nommés par le gouvernement central et 10 élus. Le commissaire en conseil a sensiblement les mêmes pouvoirs qu'au Yukon.

Gouvernement municipal

Le gouvernement municipal, étant de compétence provinciale, varie considérablement. Toutes les municipalités (cités, villes, villages et municipalités rurales) sont administrées par un conseil élu. En Ontario et au Québec, il y a aussi des comtés qui groupent pour certaines fins des municipalités plus petites; les deux provinces ont entrepris la création de municipalités régionales pour les régions métropolitaines.

En général, les municipalités sont responsables des services de police et d'incendie, des prisons locales, de l'entretien des rues, des hôpitaux, des services d'aqueduc, des services sanitaires, et enfin des écoles qui sont souvent administrées par un conseil distinct, élu à cette fin. Leurs revenus proviennent surtout de l'impôt foncier, des permis et licences et des subventions provinciales. Le nombre total des municipalités est actuellement d'environ 4,500.

Ministère de l'Agriculture du Canada

Depuis la mise sur pied en 1869 d'un service d'inspection vétérinaire et, en 1886, l'établissement d'un service de fermes expérimentales, l'étendue des responsabilités du ministère de l'Agriculture du Canada a crû au même rythme que l'agriculture elle-même.

Aujourd'hui, plus de 30 lois fédérales régissent les activités du ministère. Celles-ci comprennent l'inspection et le classement des produits agricoles, les recherches sur les problèmes physiques et économiques de l'agriculture, la protection des cultures et du bétail contre les maladies et les insectes nuisibles, et l'application des lois régissant la vente des provendes, des engrais et des insecticides. Le ministère administre le programme de soutien des prix, le régime de l'assurance-récolte et d'autres programmes d'aide aux cultivateurs. Il fournit en outre des services de commercialisation, sans compter les rapports et les prévisions du marché, les services consultatifs de l'alimentation et la surveillance des paris aux hippodromes.

Vers la fin de 1972, on a créé la Direction des circuits alimentaires afin d'instaurer une nouvelle approche fédérale de coordination et de développement agricole fondée sur la théorie des circuits alimentaires établis en fonction du marché. Les fonctions de la Direction comprennent également la consultation, l'analyse et la coordination des divers secteurs des circuits de denrées alimentaires. Les premières activités de la Division sont axées sur le boeuf, les oléagineux et les céréales à forte teneur énergétique.

En plus de cette nouvelle Direction, le ministère en comprend six autres: économie, hygiène vétérinaire, production et marchés, recherche, affaires financières et administratives, et personnel.

Organismes spécialisés

La Commission canadienne des grains, qui est comptable au sous-ministre de l'Agriculture, veille à l'application de la Loi sur les grains du Canada. Ses fonctions comprennent l'attribution de permis aux élévateurs à grains, le contrôle de la teneur en protéines du blé et la surveillance du classement et de la manutention des grains au Canada.

La Commission canadienne du lait et l'Office canadien des provendes relèvent du ministre de l'Agriculture. La Commission du lait soutient les prix des plus im-

Taureau Charolais pur-sang, à une vente à l'encière au sud de Calgary.

portants produits du lait transformé et verse directement aux producteurs des paiements d'appoint pour arrondir le revenu qu'ils retirent des ventes. L'Office des provendes assure la stabilité des prix et la disponibilité des grains de provende, afin de répondre aux besoins des éleveurs du bétail.

La Société du crédit agricole, organisme de la Couronne qui rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture, consent des prêts aux agriculteurs et à des groupes d'agriculteurs constitués en syndicats.

Le Conseil national de commercialisation des produits de ferme, établi en 1972 peu après que le Parlement eut adopté la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, est l'organisme spécial le plus récent. Il est comptable au ministère de l'Agriculture. Son rôle est de surveiller l'établissement et le fonctionnement des offices nationaux de commercialisation pour les divers produits agricoles. Vers la fin de l'année, l'Office canadien de commercialisation des oeufs fut le premier organisme créé en vertu de cette loi.

Programmes et politiques

Les premiers bovins australiens importés au Canada sont arrivés à l'aéroport international d'Edmonton en 1972. Des bovins Murray Grey et Shorthorn d'Australie ont passés 90 jours à la nouvelle station de quarantaine du bétail près de l'aéroport, après quoi on a remi les animaux aux acheteurs. L'importation de bétail d'Europe, commencée en 1966, se poursuit toujours. On a délivré en 1972 des permis pour l'importation de plus de 900 têtes de bétail. Le Canada peut importer du bétail d'Autriche, de France, de la République fédérale d'Allemagne, d'Italie et de Suisse en passant par la station de quarantaine de Grosse Île ou celle de Saint-Pierre. On garde le bétail importé durant une période d'observation et d'examen obligatoire de 90 jours avant de le remettre aux acheteurs.

Durant l'année, le Canada a adopté un nouveau système de classement du boeuf. Fondé sur les études faites par la Direction de la recherche et les propositions de l'industrie d'élevage, ce système permet de mesurer avec plus d'exactitude la qualité et la quantité de viande que renferme une carcasse.

Durant l'année, on a introduit cinq nouvelles catégories de blé: blé roux de printemps de l'Ouest canadien N° 2 et N° 3 et trois catégories d'utilité générale, mettant ainsi fin à la conversion des nouvelles catégories entreprise en 1971 lors de l'introduction du blé roux de printemps de l'Ouest canadien N° 1. Le blé de l'Ouest N° 1 ou N° 2 est emmagasiné dans les silos terminaux selon sa teneur en protéines. L'introduction de nouvelles catégories a pour but d'accroître les ventes de blé sur les marchés mondiaux.

Durant l'année, une modification a été apportée à la Loi sur le crédit agricole. Cette modification prévoit l'augmentation du montant maximal que peut emprunter une personne auprès de la Société du crédit agricole, la suppression de la limite d'âge de 21 ans comme minimum pour avoir droit à un prêt et la restriction des prêts aux citoyens canadiens ou aux immigrants reçus.

Au début de 1972, un programme d'aide aux propriétaires de petites fermes a été lancé. A la fin de l'année, six provinces (Alberta, Ontario, Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse) avaient signé avec le gouvernement fédéral des ententes dans le cadre du Programme de développement des petites fermes. Le programme comprend un service de répertoire des exploitations, des services d'experts-conseil en gestion agricole, un plan de transfert de terres, une aide financière aux agriculteurs qui désirent prendre leur retraite ou abandonner l'agriculture pour une autre activité, et des conditions spéciales de crédit destinées à favoriser l'établissement d'exploitations familiales rentables.

Citoyenneté

La Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État s'intéresse à tous les aspects de la citoyenneté, de l'octroi du statut de citoyen à l'encouragement qu'elle apporte à ceux-ci pour les aider à définir et à résoudre les problèmes d'ordre social qui les touchent directement. Son objectif général est de développer un Canada fort, où les groupes vivent dans la compréhension et le respect mutuel et où tous les Canadiens peuvent jouer un rôle actif dans leur milieu. La Direction a son siège social à Ottawa, et dans les grandes villes se trouvent un bureau régional et une cour de citoyenneté.

Développement de la citoyenneté

Le moyen le plus efficace pour les individus d'influer sur la qualité de leur vie est la participation aux organismes qu'ils ont eux-mêmes créés pour répondre à leurs besoins particuliers. La Direction de la citoyenneté, par ses nombreux programmes, met à la disposition des comités de citoyens et des différents groupes sociaux non structurés des ressources financières pour leur permettre de poursuivre leur action et d'atteindre leurs buts.

Le programme voyages-échanges offre des subventions aux projets destinés à accroître les contacts entre les Canadiens de diverses régions afin qu'ils puissent mieux comprendre la diversité culturelle et géographique du Canada. On accorde la priorité aux groupes défavorisés du point de vue économique et culturel, aux localités isolées, aux groupes de citoyens autochtones, aux personnes âgées et aux Canadiens mentalement ou physiquement handicapés.

Le programme pour les citoyens autochtones accorde une aide financière pour le maintien et le développement des cultures autochtones dans le contexte canadien. Il finance notamment la création d'associations autochtones et soutient des centres de l'amitié et des centres d'éducation culturelle ici et là au pays.

Grâce au programme des comités de citoyens, les organismes bénévoles peuvent bénéficier de fonds et de services consultatifs pour des projets destinés à renforcer l'identité canadienne et à former et orienter les citoyens en vue de l'organisation communautaire et de l'action bénévole.

Partout au pays, dans le cadre du programme pour les droits et les libertés des citoyens, un programme d'éducation est en cours; de plus, des subventions sont accordées à l'appui des activités en faveur des droits de l'homme et des libertés civiles au Canada.

Enfin, dans le cadre du programme «les citoyens et leurs cultures», les groupes ethno-culturels peuvent obtenir des subventions pour des projets qui sont conformes aux objectifs de la politique multiculturelle du gouvernement fédéral et qui appuient le développement, l'établissement et la bonne marche des centres multiculturels.

Perspectives Jeunesse, inauguré à titre d'expérience au cours de l'été 1971, relève aussi de la Direction de la citoyenneté. Le programme, qui en est maintenant à sa troisième année, procure aux jeunes Canadiens, dans le cadre d'une collaboration entre la collectivité et le gouvernement fédéral, l'occasion de travailler durant l'été à des projets pouvant profiter à leur milieu.

Costumes de groupes ethniques

1

1. Danse écossaise lors d'un concours au Parc Lansdowne à Ottawa (Ont.).
2. Fête religieuse italienne à Montréal (Qué.).
3. Danseuses ukrainiennes.
4. Danse folklorique française.

3

2

4

Enregistrement de la citoyenneté

Le Canada fut le premier pays du Commonwealth à se doter d'une Loi distincte et particulière sur la citoyenneté, laquelle est entrée en vigueur le 1er janvier 1947. Elle avait pour objet de donner une définition claire et simple de la citoyenneté canadienne et de procurer à tous les Canadiens un statut commun qui les rende plus unis.

Aux termes de la Loi, un citoyen canadien est une personne née au Canada ou naturalisée dans ce pays. Un enfant né à l'étranger de parents canadiens peut devenir citoyen canadien par l'enregistrement de sa naissance auprès du registraire de la citoyenneté canadienne. Tous les sujets britanniques qui, avant le 1er janvier 1947, avaient résidé au Canada pendant vingt ans ou avaient élu domicile au Canada, ou les femmes qui avaient épousé des citoyens canadiens et avaient élu domicile au Canada, sont devenus à ce moment-là automatiquement citoyens canadiens.

En général, une personne qui désire devenir citoyen canadien doit être âgée d'au moins 21 ans, avoir le statut d' «immigrant reçu» et avoir résidé au Canada depuis cinq ans. Elle doit être de bonnes moeurs, comprendre les responsabilités et les privilèges rattachés à la citoyenneté, connaître suffisamment le français ou l'anglais et avoir l'intention de demeurer au Canada en permanence.

L'octroi de la citoyenneté relève de l'Enregistrement de la citoyenneté, qui comprend le bureau du registraire de la citoyenneté canadienne, les divisions des examens et de l'administration à Ottawa, et les cours de citoyenneté canadienne situées dans les grandes villes du pays. Il est également possible d'obtenir la citoyenneté par l'entremise des cours itinérantes de citoyenneté, des cours de justice et, dans les régions isolées, des personnes désignées à cette fin.

Un programme de Perspectives-Jeunesse a procuré des loisirs à des enfants d'Halifax durant l'été 1972.

Consommation et Corporations

Le ministère de la Consommation et des Corporations est officiellement né le 21 décembre 1967 lorsque la loi du Parlement qui l'établissait a reçu la sanction royale. Sa création a permis de réunir, sous la direction d'un seul ministre, toutes les lois fédérales régissant les opérations commerciales au Canada. Bon nombre de ces lois existaient déjà, mais leur mise en vigueur et leur exécution relevaient de différents services gouvernementaux.

Le nouveau ministère a pour mission de faciliter la réalisation d'un appareil commercial efficace et à l'avantage de tous les Canadiens, qu'ils soient consommateurs, investisseurs ou hommes d'affaires. Son existence reflète la conception du Parlement voulant que la concurrence commerciale soit la base de l'efficacité économique et qu'elle puisse, bien édifiée, servir au bien de l'ensemble de la société.

A cette fin, il propose des lignes de conduite et des lois visant à promouvoir l'efficacité et la productivité de ceux qui alimentent le marché et un traitement économique équitable à toutes les parties d'une transaction commerciale. Par suite de la création du Ministère, la notion des droits du consommateur s'est précisée et l'information dans tous les domaines connexes s'étend au plus grand nombre possible de consommateurs.

Organisation

Cinq bureaux sont chargés d'atteindre les objectifs du Ministère. Comme il s'agit essentiellement d'un organisme de réglementation, qui applique un ensemble complexe de statuts et de règlements, la structure administrative établie prévoit beaucoup de souplesse dans l'exercice de ce contrôle administratif.

Le Bureau de la consommation met au point des projets et des programmes législatifs et assure une aide technique au personnel sur place du Bureau des opérations extérieures concernant plusieurs lois importantes pour la protection du consommateur et touchant l'emballage, l'étiquetage, les poids et mesures et les produits dangereux. Il sert également de moyen de communication entre le Ministère et le public, au moyen de l'adresse suivante: «Le consommateur, Case postale 99, Ottawa». En plus de s'occuper des plaintes qui lui parviennent à cette adresse, le Bureau exécute un vaste programme d'information auprès du consommateur.

Le Bureau des corporations est chargé du cadre législatif régissant la conduite ordonnée des affaires. Il accorde des chartes de constitution en société aux nouvelles entreprises, préside aux dispositions relatives à la faillite des sociétés, et accorde les permis aux syndics de faillite.

Depuis juin 1972, la Direction des faillites étend son programme aux particuliers dont l'état d'endettement exige comme unique solution à leurs problèmes financiers une déclaration personnelle de faillite. La Direction administre la liquidation financière des débiteurs sans le sou pour la somme de $50, alors que les syndics de faillite exigent des sommes de $500 et plus. Les honoraires peuvent même être annulés si le débiteur n'est pas en mesure de les payer. Peuvent profiter de ce service les personnes dont les dettes s'élèvent à $500 au moins et dont le revenu annuel global est inférieur à $5,000.

Le Bureau de la propriété intellectuelle délivre des brevets après s'être assuré que les demandes répondent aux exigences de nouveauté et d'originalité et qu'elles

Dans le cadre d'un programme du ministère de la Consommation et des Corporations, 10 équipes de marionnettistes ont parcouru le pays durant l'été 1973 et ont donné des spectacles dans les terrains de jeux afin de sensibiliser les enfants aux mesures de sécurité et de les mettre en garde contre les produits dangereux.

n'empiètent pas sur les brevets déjà accordés. Il délivre aussi des permis autorisant les sociétés à produire et à vendre des produits brevetés sans le consentement du détenteur original du brevet lorsqu'il y a lieu de croire que la protection est utilisée à mauvais escient. Les permis obligatoires pour l'importation des médicaments peuvent être délivrés sans qu'il y ait preuve de mauvaise utilisation des brevets. Le Bureau est également chargé de l'enregistrement des marques de commerce et des dessins industriels, et il atteste l'inscription des demandes de droits d'auteur pour les oeuvres littéraires, dramatiques, musicales et artistiques.

Le Bureau du directeur des enquêtes et recherches applique, sous sa forme actuelle, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui vise, depuis 1889, à assurer le maintien d'un régime de marché concurrentiel. La Loi donne pleins pouvoirs au directeur pour enquêter lorsqu'il y a lieu de croire à une violation de la loi en matière d'accord, de fusion, de monopole, de discrimination relative aux prix, d'allocations publicitaires, de fausse représentation quant aux prix, de réclame trompeuse ou frauduleuse ou de maintien des prix au détail.

Les conclusions des enquêtes sont présentées à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce qui les étudie et rédige un rapport qui doit être rendu public, ou au procureur général du Canada qui prendra toute mesure qu'il jugera à propos. C'est aussi le procureur général qui décide si les poursuites doivent être intentées par suite des rapports de la Commission.

Le Bureau des opérations extérieures est chargé de la direction des agents sur place dans tout le Canada, à partir des bureaux régionaux établis à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax, et des 25 bureaux locaux répartis dans les dix provinces canadiennes. Le Bureau s'occupe de mettre en pratique et d'exécuter les lois et règlements qu'applique le Ministère, et il veille à ce que ces lois et règlements soient appliqués et interprétés de façon uniforme partout au Canada.

Les agents extérieurs comprennent les inspecteurs qui s'occupent d'une foule de domaines, allant de l'inspection des viandes à celle des produits dangereux et les spécialistes du secteur des faillites et de la publicité fausse et frauduleuse. En outre, les bureaux régionaux et certains bureaux locaux offrent aux consommateurs un service de consultation, d'information, qui s'occupe aussi des plaintes et des demandes d'enquête.

Éducation

L'ère de la société postindustrielle commence à poindre. Comme l'a indiqué entre autres Daniel Bell, la société postindustrielle se caractérise par la création d'une économie de services et la prééminence des occupations professionnelles et techniques[1]. Ainsi, la formation d'une main-d'oeuvre professionnelle et technique suffisante devient un problème pour le monde de l'enseignement.

Un autre problème capital en matière d'éducation est l'acquisition des connaissances. Qu'il suffise de considérer que l'enfant d'aujourd'hui, au sortir du primaire, a déjà accumulé à bien des égards plus de connaissances que les plus grands philosophes de l'antiquité. Il faut donc mettre au point de nouvelles méthodes d'enseignement pour permettre à l'élève d'absorber un tel volume de données et de renseignements fondamentaux, mais la valeur que la société occidentale accorde à l'individualisme rend la tâche fort difficile car on exige des techniques d'enseignement assouplies.

Au Canada, on a amorcé des solutions par la mise en place de structures d'enseignement au niveau tertiaire, tandis qu'au primaire et au secondaire on s'oriente de plus en plus vers le décloisonnement, la progression par matières, l'abolition des examens ministériels et l'évaluation continue. Les nouvelles méthodes comprennent l'usage du matériel audio-visuel (télévision en circuit fermé et télévision éducative, magnétophones, rétroviseurs) afin de faciliter et d'enrichir le processus d'acquisition de la connaissance au profit de chaque élève.

En même temps est apparu le besoin de relever la compétence du personnel enseignant à tous les niveaux, d'où la prise en charge par les universités des programmes de formation des maîtres et la diminution du nombre des écoles normales.

Compétences en matière d'éducation

L'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique établit que l'enseignement relève en général des provinces, sauf dans le cas des écoles privées et des écoles fédérales (pour les Indiens et les Inuits (Esquimaux), les enfants des membres des Forces armées en Europe, et les détenus des pénitenciers fédéraux). De plus, le gouvernement fédéral contribue au financement de l'enseignement tertiaire, participe à l'éducation extra-scolaire et accorde des subventions à la recherche.

Il est résulté de cette autonomie provinciale des systèmes d'enseignement distincts, mais non entièrement dépourvus de points communs. Chaque province a créé un ministère de l'Éducation relevant d'un ministre qui est membre du Cabinet, et dirigé par un sous-ministre qui, à titre de fonctionnaire, conseille le ministre et applique les lois concernant l'éducation. Le ministère de l'Éducation contrôle la qualité des systèmes d'enseignement, accorde les brevets aux enseignants, aide financièrement les conseils scolaires et détermine les programmes d'études et les listes de manuels scolaires.

Dans certaines provinces, un deuxième ministère a été créé qui s'occupe exclusivement de l'enseignement postsecondaire. Ces provinces sont au nombre de quatre: Alberta, Manitoba, Ontario et Saskatchewan. Au Québec, le ministère de l'Éducation comprend deux grandes directions générales dont l'une s'occupe des universités et collèges et l'autre du reste du système scolaire.

[1]Daniel Bell, «Notes on the Post-Industrial Society», *The Public Interest*, hiver 1967 et printemps 1968.

Enseignement primaire et secondaire

Administration scolaire. Les provinces ont délégué d'importantes fonctions concernant l'administration des écoles primaires et secondaires publiques à des conseils scolaires locaux, élus ou nommés, et régis par la loi. Ces conseils sont chargés de construire et d'entretenir les écoles, d'engager les enseignants et d'établir un budget. A mesure qu'on s'oriente vers la décentralisation dans la plupart des provinces, les autorités locales interviennent davantage en ce qui touche les examens de fin d'études secondaires ainsi que les programmes et les manuels scolaires.

La restructuration des administrations scolaires locales a été le changement capital des dix dernières années. Elle a entraîné la création de districts scolaires élargis qui administrent de plus grandes écoles. L'élargissement des divisions administratives permet d'assurer l'uniformité des niveaux d'enseignement dans toutes les régions d'une province, et les écoles, du fait qu'elles sont plus grandes et jouissent d'une meilleure situation financière, sont davantage en mesure de fournir le personnel enseignant et administratif nécessaire et du matériel didactique moderne.

A Terre-Neuve, conformément aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'éducation et la jeunesse présentées en 1964, les districts scolaires ont été regroupés. Les quelque 300 conseils «confessionnels» ont été réduits à 35 districts, et en janvier 1971 il y avait 12 districts scolaires catholiques, 21 conseils protestants intégrés, un pentecostal et un adventiste du septième jour. Dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse on procède également à l'intégration des petites divisions scolaires. Chez la première, une nouvelle Loi scolaire prévoit le fusionnement d'environ 300 petites divisions locales en 5 conseils régionaux. En Nouvelle-Écosse, on a amorcé récemment la refonte des conseils scolaires en formant 3 conseils régionaux de municipalité, et on prépare actuellement le fusionnement de tous les conseils scolaires de la province en une vingtaine de conseils régionaux. De la même façon, le Nouveau-Brunswick a remplacé ses 422 districts scolaires par 33 districts élargis.

Ancienne école près de Bolton (Ont.). Au cours de la dernière décennie, les administrations scolaires locales ont été remaniées et des districts scolaires élargis ont été créés.

A l'exemple de nombreuses écoles nouvelles, l'école primaire Brooksbank à North Vancouver (C.-B.) a été construite suivant un style original et fonctionnel.

Au Québec, une loi votée en 1961 a créé de grandes divisions administratives pour le secteur secondaire, et par une loi adoptée en 1972 le nombre des conseils scolaires du primaire a été réduit de 1,100 à 250.

En Ontario, une loi adoptée vers la fin des années 60 a donné lieu à une réorganisation administrative importante. De milliers de petites divisions, gérées par des conseils de trois membres, ont été remplacées par quelque 200 conseils de comté élargis responsables des niveaux primaire et secondaire. Les grandes villes sont considérées à part et peuvent administrer leurs propres systèmes scolaires. Les administrations catholiques ont été pour la plupart intégrées dans ces conseils de comté, mais de par leur propre décision.

Dans les quatre provinces de l'Ouest les districts scolaires ont été regroupés. En fait, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont été les précurseurs de cette tendance au fusionnement au Canada. Depuis 1937 en Alberta, la gestion des districts scolaires relève en grande partie de divisions administratives élargies (regroupement de districts scolaires désignés) et peu à peu l'organisation par comté supplante celle par division. Vers le milieu des années 40, la Colombie-Britannique a réduit de 650 à 74 le nombre des districts scolaires. Dans les années 60, l'administration scolaire au Manitoba a été remaniée. En janvier 1971, plus de 90% de l'effectif des écoles publiques de cette province relevait de 44 conseils unitaires qui administraient l'enseignement primaire et secondaire dans leurs districts; le reste était régi par quatre conseils de division pour le secondaire et 44 conseils de district plus petits pour le primaire. En Saskatchewan, on étudie actuellement des recommandations en vue d'intégrer les districts scolaires.

Organisation scolaire. Les écoles publiques offrent des classes de maternelle pour les enfants de cinq ans dans toutes les provinces sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Alberta. Toutefois, il est à noter que ces cours se donnent surtout dans les grands centres urbains. Partout au Canada un nombre croissant de maternelles et de jardins d'enfants privés s'occupent des enfants de trois à cinq ans.

L'organisation classique du système scolaire comporte les années 1 à 8 au primaire et 9 à 12 au secondaire. Cette répartition a cependant été modifiée par l'apparition de l'école intermédiaire, qui existe actuellement dans toutes les provinces

Les enfants de trois et quatre ans qui assistent aux cours sur le soin des enfants à l'école secondaire Highland Park à Ottawa sont des élèves des étudiants de l'école secondaire, ainsi que de leurs professeurs.

sauf à Terre-Neuve, au Québec et en Saskatchewan; elle comprend en général les années 7, 8 et 9, alors que le secondaire proprement dit comprend les années 10, 11 et 12, et 13 en Ontario.

La plupart des écoles secondaires offrent dans leurs programmes un certain nombre de matières techniques et commerciales optionnelles. Les écoles secondaires de formation professionnelle, technique et commerciale, qui à une époque n'existaient que dans les grandes villes, font maintenant partie intégrante du système d'enseignement secondaire d'un bon nombre de province. En outre, la multiplication des écoles polyvalentes, qui offrent des programmes optionnels (culture générale, technique, sciences agricoles, sciences ménagères et commerce), permet de répondre davantage aux intérêts et aptitudes de chacun.

Un changement important qui s'est produit ces dernières années au Canada est la tendance croissante au décloisonnement ou progression continue, de façon que les élèves avancent à leur propre rythme. Nombre de provinces cherchent actuellement de nouvelles formules d'application de ce principe.

Les provinces de l'Atlantique accélèrent la mise sur pied d'une organisation scolaire fondée sur la promotion par matières plutôt que par classe, grâce à un système de «crédits». La Nouvelle-Écosse a établi en outre un programme permettant aux élèves du secondaire dont les notes sont supérieures à la moyenne de suivre un ou plusieurs cours supplémentaires.

Au Québec, les programmes à options orientées et la promotion par matières prennent de plus en plus d'envergure.

L'Ontario également généralise l'application du système de «crédits», ce qui entraîne de plus en plus dans les écoles secondaires des programmes individuels souples, des cours à options variées et la promotion par matières.

Les provinces de l'Ouest encouragent aussi l'assouplissement du système de classes. En Saskatchewan, les 12 années traditionnelles sont en voie d'être remplacées par quatre cycles de trois ans chacun pour l'élève qui progresse normalement. Dans les cycles I et II, on a adopté le principe du décloisonnement avec évaluation continue et promotion souple. Les programmes du cycle III ont été spécialement conçus en fonction des problèmes propres au jeune adolescent. Actuellement, on travaille encore à la mise au point des cycles III et IV. Les nouveaux programmes mettent l'accent sur la souplesse afin de mieux tenir compte des différences individuelles. On encourage les élèves à découvrir et à penser par eux-mêmes, car on juge qu'il vaut mieux qu'ils développent des valeurs, des aptitudes

et des idées ou concepts qui soient le fruit de leurs propres efforts plutôt que le résultat de mémorisations.

Depuis 1969, la Nouvelle-Écosse a pris des dispositions pour que les personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires puissent obtenir un diplôme si elles réussissent les examens préparés par la *Commission of Accreditation* de l'*American Council on Education*. De même, l'Alberta permet aux adultes qui ont relevé leur niveau d'instruction, grâce à l'éducation permanente ou par d'autres moyens, d'obtenir le diplôme d'études secondaires.

Dans bon nombre de provinces l'enseignement du français au primaire dans les écoles publiques se généralise de plus en plus. En Ontario, une loi adoptée récemment autorise les élèves francophones à faire toutes leurs études primaires et secondaires en français. En 1970, le Manitoba votait dans le même sens une loi permettant aux écoles de dispenser leur enseignement en français. Cette même loi prévoit l'enseignement d'autres langues aux niveaux primaire et secondaire.

Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, les systèmes d'enseignement sont d'abord établis en fonction des besoins des Inuits (Esquimaux), des Indiens et des Métis qui vivent dans des villages isolés. L'autorité en matière d'éducation, exercée auparavant par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, relève maintenant du nouveau ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest. Le transfert officiel s'est effectué dans le district de Mackenzie en avril 1969 et dans ceux de Franklin et de Keewatin en avril 1970. Le ministère de l'Éducation des Territoires poursuit l'oeuvre du gouvernement fédéral en offrant un système scolaire d'envergure, moderne et solidement établi; il a rapidement entrepris la construction de nombreuses écoles et l'adaptation de la matière d'enseignement au milieu culturel des élèves. Les écoles ont choisi de suivre les programmes de l'Alberta et du Manitoba.

La plupart des écoles du Yukon sont depuis toujours classées comme écoles publiques; elles relèvent directement du ministère de l'Éducation du Yukon, à Whitehorse. Le Yukon suit le programme scolaire de la Colombie-Britannique, mais l'adapte au patrimoine des autochtones.

Depuis qu'un plus grand nombre d'enfants fréquentent l'école et y restent plus longtemps, terminant même leur 12e année, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont la tâche énorme de bien les préparer pour qu'ils soient en mesure de soutenir la concurrence dans la société canadienne actuelle.

Effectifs scolaires. Depuis vingt ans on observe une augmentation assez rapide de l'effectif des écoles publiques primaires et secondaires, augmentation attri-

Thirteenth Hour: interprétation par des étudiants d'une émission radiophonique d'Halloween préparée par le Service de radiodiffusion scolaire du Manitoba.

buable à la forte natalité de l'après-guerre. Les effectifs au niveau primaire ont commencé à décroître en 1971-72 en raison de la faible natalité du milieu des années 60. Il est à prévoir que ce fléchissement aura des répercussions sur les effectifs du secondaire dans les années à venir, mais dans l'immédiat les inscriptions au secondaire devraient continuer d'augmenter, à mesure que les cohortes issues de l'époque de forte natalité, qui étaient au primaire vers le milieu et la fin des années 60 arrivent au secondaire et tendent à prolonger leurs études.

Au début des années 50, la proportion des effectifs scolaires par rapport à la population totale était d'environ 18 %. Au début des années 70 le pourcentage était monté à environ 26 %, toujours à cause de la natalité élevée du début des années 60 et de la persévérance scolaire. Entre 1970-71 et 1971-72, la proportion a légèrement diminué dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest, où il s'est produit une légère augmentation; en Saskatchewan elle est demeurée stationnaire. On s'attend que la proportion diminuera dans l'avenir, à cause surtout de la baisse de la natalité, même si les élèves étudieront plus longtemps.

L'ensemble des effectifs entre 1970-71 et 1971-72 dans les écoles publiques primaires et secondaires est passé de 5,650,335 à 5,640,515, soit une diminution d'environ 0.2 %. C'est au Québec, où les inscriptions ont baissé de 17,086, qu'on a enregistré la plus forte diminution au cours de cette période, tandis qu'en Ontario il s'est produit une augmentation de 8,959 élèves. La diminution de l'effectif global résulte principalement d'un fléchissement au niveau primaire mais non au secondaire, et elle a été encore plus prononcée en 1972-73. Il y a eu baisse dans toutes les provinces sauf en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le nombre d'élèves a diminué à tous les niveaux sauf au préscolaire, et l'augmentation dans ce cas-ci ne provient pas de l'accroissement de la population mais de la multiplication des classes de maternelle. Les effectifs au primaire ont régressé de 1.1 % entre 1971-72 et 1972-73, tandis qu'au secondaire ils n'ont baissé que de 0.1 %. Pour l'instant, on considère que cette dernière diminution n'est qu'une fluctuation aléatoire.

Entre 1970-71 et 1971-72, le nombre d'enseignants est passé de 258,414 à 262,517, soit une augmentation de 1.6 % pour l'ensemble du primaire et du secondaire. Une diminution des élèves et une augmentation des enseignants se traduit en général par une baisse du rapport élèves-enseignants partout au Canada (1970-71 = 21.9:1; 1971-72 = 21.5:1).

Formation professionnelle et technique

Au cours de la dernière décennie la formation professionnelle et technique s'est développée rapidement au Canada. Dans le présent contexte, la formation professionnelle comprend toute formation (pour laquelle on n'exige pas dans la vaste majorité des cas des études secondaires complètes) en vue d'une occupation exigeant divers degrés de qualification qu'on acquiert normalement en moins d'un an et où l'accent est mis sur l'habileté manuelle et l'utilisation de méthodes prédéterminées plutôt que sur l'application d'idées et de principes. L'enseignement tech-

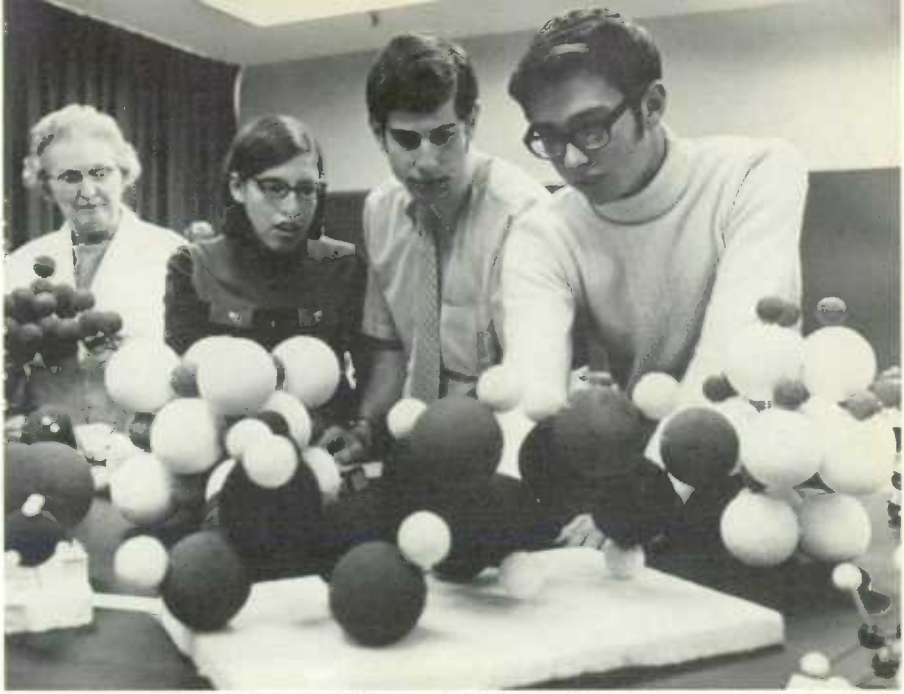

Pour ces élèves d'une école secondaire d'Halifax, le cours de science prend une dimension nouvelle.

nique, par contre, exige le diplôme d'études secondaires et offre une formation qui dure au moins un an (généralement deux ou trois). Ces cours préparent à un emploi semi-professionnel comportant l'application d'idées et de principes.

La formation professionnelle se donne dans les écoles de métiers publiques et établissements analogues, dans les écoles de métiers et écoles commerciales privées, dans le cadre de programmes provinciaux d'apprentissage, de programmes de formation dans l'industrie subventionnés par l'État à l'intention des employés, et de programmes de formation sur place créés pour endiguer le chômage. Parmi les établissements analogues aux écoles de métiers publiques (de régie provinciale) figurent les centres de formation professionnelle pour adultes, les divisions des métiers des collèges communautaires et les écoles spécialisées telles que les écoles d'aides-infirmières, les écoles de sciences forestières et les établissements de formation pour policiers et pompiers. Sont exclues les écoles secondaires de formation professionnelle et polyvalentes. Bien que dans certaines provinces les cours offerts dans ces écoles secondaires continuent de mener directement à un emploi, l'évolution des objectifs et de l'organisation scolaire a presque éliminé les distinctions entre les élèves de formation classique et ceux de formation professionnelle.

Lorsque les candidats au programme de formation professionnelle n'ont pas la scolarité requise, on leur donne des cours de rattrapage. De nombreux centres de formation professionnelle dispensent aussi des cours de langue aux candidats qui n'ont pas une maîtrise suffisante du français ou de l'anglais pour suivre les cours. On offre également de brefs cours d'orientation qui guident les candidats dans leur choix et les aident à se remettre à jour. Un programme de formation sur place institué par le gouvernement fédéral à l'automne de 1971 a permis la création de 40,000 emplois au cours de la première année.

Sous la direction d'un menuisier indien, ces jeunes dans un internat des Territoires du Nord-Ouest rabotent le bois qui servira à fabriquer des raquettes.

Éducation permanente

L'éducation permanente au Canada revêt aujourd'hui de multiples formes. Beaucoup d'organes de niveau secondaire et tertiaire, y compris les conseils scolaires, les écoles provinciales et privées, les associations commerciales et professionnelles, les collèges communautaires et les universités, offrent un large éventail de cours par correspondance ou para-universitaires, ou les deux. Les programmes sont variés et les intéressés peuvent s'inscrire à des cours du jour ou du soir à temps partiel. C'est ainsi que des centaines de milliers d'adultes suivent actuellement des cours de formation générale, professionnelle ou culturelle, en vue d'un diplôme ou par goût personnel.

Enseignement tertiaire

La dernière décennie a vu une montée extraordinaire des effectifs au niveau tertiaire qui a dépassé l'expansion des niveaux primaire et secondaire au cours de la même période. Le niveau tertiaire comprend deux secteurs principaux: les établissements ne décernant pas de grades (collèges communautaires et établissements assimilés, écoles normales et écoles de sciences infirmières), et les établissements décernant des grades (universités et collèges affiliés). L'accroissement des effectifs a été particulièrement marqué dans les universités et les collèges communautaires, bien qu'à l'heure actuelle il y ait une légère diminution dans les universités.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette expansion soutenue, notamment la natalité élevée de l'après-guerre qui a provoqué une augmentation des effectifs au

primaire et au secondaire pour aboutir finalement à un nombre accru d'élèves arrivant au tertiaire, ainsi que le taux élevé de persévérance dans les écoles secondaires. Parmi les autres facteurs on peut citer la diversification croissante des genres d'établissements et de programmes postsecondaires qui répondent le mieux aux intérêts et aux aptitudes de chacun, et l'étroite corrélation entre le relèvement du niveau d'instruction et l'accroissement de la mobilité sociale.

Collèges communautaires et établissements assimilés

Les collèges communautaires ont évolué en fonction du besoin d'une variété accrue de programmes d'études et du nombre croissant d'élèves qui cherchent à obtenir une éducation postsecondaire ailleurs qu'à l'université. Grâce à la souplesse de ces établissements, les inscriptions y augmentent rapidement. De plus, le besoin de personnel semi-professionnel dans un système qui s'oriente vers une économie de services stimule le taux d'inscription. Ces établissements sont considérés ici du point de vue de ce besoin.

Les collèges offrent l'équivalent des premières années du programme universitaire; les élèves qui suivent ces cours peuvent ensuite faire une demande d'admission auprès d'un établissement qui décerne des grades, ou suivre d'autres cours avec ou sans crédits. Appartiennent à ce groupe les collèges régionaux en Colombie-Britannique, les collèges publics en Alberta, un collège d'arts appliqués et de sciences en Saskatchewan, les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) au Québec et, de façon générale, les collèges de technologie agricole, les instituts de technologie, les instituts techniques et les écoles de technologies paramédicales.

La plupart des collèges sont subventionnés par les provinces et sont plus ou moins autonomes. L'inscription aux programmes d'études postsecondaires exige un diplôme de fin d'études secondaires, mais bon nombre de collèges offrent une année préparatoire à l'intention des personnes qui ne remplissent pas cette condition. De plus, certains acceptent des candidats adultes qui n'ont pas les titres exigés et les classent comme élèves «mûrs».

Les programmes d'études techniques durent deux ou trois ans, très rarement quatre; ils sont répartis en trois grandes sections: arts appliqués, commerce et études techniques, et mènent à un diplôme en technologie ou en arts appliqués. S'il s'agit d'un programme d'un an, il se termine normalement par la remise d'un certificat.

Les collèges communautaires dans les provinces

Dans les provinces de l'Atlantique, les collèges communautaires comprennent le *College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics* et le *College of Trades and Technology* à Terre-Neuve; le *Holland College* dans l'Île-du-Prince-Édouard; un collège agricole, deux instituts de technologie et un institut de géodésie en Nouvelle-Écosse et deux instituts de technologie au Nouveau-Brunswick. Tous ces établissements dispensent une formation axée sur l'emploi. Le collège agricole de la Nouvelle-Écosse a récemment intégré à son programme des cours de formation professionnelle et de niveau universitaire, et on a également créé dans cette province un collège bilingue à l'intention de la population acadienne.

Au Québec, les Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), qui offrent des programmes terminaux d'études techniques d'une durée de trois ans

et des programmes de formation générale de deux ans (requis pour entrer à l'université) ont été créés au milieu des années 60, par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. Le nouveau système a intégré divers genres d'établissements postsecondaires, dont un grand nombre d'écoles normales, d'écoles de sciences infirmières et d'instituts de technologie. Quelques collèges classiques et instituts techniques publics et établissements assimilés demeurent toutefois indépendants des CEGEP. Durant l'année scolaire 1970-71, il y avait plus de 30 CEGEP. Outre les deux établissements qui existaient en 1970-71, deux nouveaux CEGEP anglophones, *Sir John Abbott* et *Champlain College*, ont ouvert leurs portes au début des années 70. En 1971-72, ce secteur comptait 82,689 élèves, dont 75,679, soit 91.5 % étaient inscrits aux CEGEP.

En Ontario, en 1965, des collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) ont été établis dans 20 régions pour dispenser un enseignement professionnel et technique. Ce secteur comprend également d'autres établissements dont l'*Ontario College of Art*, le *Ryerson Polytechnical Institute*, quatre écoles de technologie agricole et une école d'horticulture. En 1971-72, les CAAT et établissements assimilés comptaient 37,981 élèves.

Au Manitoba, lors de la mise sur pied des collèges communautaires en 1969, le *Manitoba Institute of Technology and Applied Arts* est devenu le *Red River Community College* et deux centres de formation professionnelle sont devenus l'*Assiniboine Community College* et le *Keewatin Community College*.

En Saskatchewan, deux des trois collèges qui existent actuellement n'offrent que des programmes de formation professionnelle. *Le St. Peter's College*, établissement confessionnel, offre un programme de niveau universitaire qui dure un an.

L'Alberta a incorporé à la structure des collèges communautaires, formée récemment et relevant du ministère de l'Éducation supérieure, les deux instituts de

Le département de génie électrique de l'Université du Manitoba collabore étroitement avec le Service de recherches de l'Hydro-Manitoba.

technologie, les trois collèges agricoles et de formation professionnelle, et les cinq collèges publics. Ces derniers, qui à l'exception d'un seul offrent des programmes d'études universitaires et techniques, étaient auparavant appelés *junior colleges*. De plus, deux collèges privés offrent des programmes de niveau universitaire d'une durée d'un ou deux ans.

En Colombie-Britannique, il existe huit collèges régionaux (y compris le *Vancouver City College*) offrant des cours terminaux ou des programmes d'études techniques de deux ans, ainsi que des programmes de passage à l'université. Certains programmes d'études techniques sont liés à ceux du *British Columbia Institute of Technology*, où les élèves font leur deuxième année. En plus de ces neuf établissements, il existe deux collèges privés offrant des programmes de passage à l'université, deux écoles de beaux-arts, et le *Vancouver Vocational Institute* qui offre des programmes classés comme postsecondaires par la province. Le *College of Art* et le *Vancouver Vocational Institute* font partie du *Vancouver City College*.

Écoles de sciences infirmières

Les titres de compétence en sciences infirmières vont du diplôme d'infirmière autorisée, traditionnellement décerné par les écoles d'hôpital mais de plus en plus aujourd'hui par les écoles régionales de sciences infirmières et les collèges communautaires, aux baccalauréats et grades supérieurs en sciences infirmières offerts par les universités. En outre, certaines universités offrent aux diplômés un grade universitaire après une ou deux années d'études supplémentaires.

Depuis 1964, année où le *Ryerson Polytechnical Institute* a incorporé à son programme des cours menant au diplôme d'infirmière autorisée, les écoles régionales de sciences infirmières et les collèges communautaires dispensent de plus en plus l'enseignement des sciences infirmières. Les provinces où l'on décerne le diplôme d'infirmière autorisée hors des hôpitaux sont l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. De plus, dans bon nombre de provinces le cours a été comprimé en deux ans au lieu de trois.

En 1971-72, 26,034 élèves préparaient le diplôme d'infirmière autorisée dans les écoles d'hôpital, les écoles régionales de sciences infirmières et les collèges communautaires. Il s'agit là d'une diminution de 511 élèves (1.9%) par rapport à 1970-71.

Formation pédagogique

Depuis quelques années l'école normale, jadis le principal établissement postsecondaire non universitaire, tend à disparaître. Autrefois seuls les enseignants du secondaire devaient posséder un diplôme universitaire, mais aujourd'hui cette exigence s'applique également aux enseignants du primaire et du secondaire, et ce dans toutes les provinces sauf en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Même dans ces deux provinces on abandonne progressivement l'école normale en faveur de l'université. En 1971-72 un certain nombre d'enseignants de l'Ontario et du Québec ont reçu leur formation dans des écoles normales, avant que ces établissements soient complètement abolis. L'effectif (5,297) représente moins de la moitié de celui de l'année précédente.

Enseignement universitaire

Au Canada, l'université existe depuis longtemps, grâce aux efforts des gouvernements provinciaux, du clergé et d'associations de particuliers qui ont contribué à la création d'universités et de collèges francophones et anglophones. Le Canada compte aujourd'hui plus de 60 universités décernant des grades, et un grand nombre de collèges affiliés à une université.

Actuellement, les universités et les collèges diffèrent quant à la langue d'enseignement, la taille, le nombre de facultés, etc. Un certain nombre d'universités francophones décernent des grades, mais la plupart dispensent leur enseignement en anglais; il existe en outre quelques établissements bilingues, dont l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne à Sudbury (Ont.). Les établissements varient quant à la taille et au nombre de facultés, depuis ceux comptant moins de 1,000 étudiants à plein temps et une seule faculté jusqu'aux universités de plus de 10,000 étudiants comptant de nombreuses facultés et offrant un large éventail de programmes. Face à l'augmentation vertigineuse de l'effectif étudiant depuis vingt ans, un grand nombre d'universités ont pris de l'expansion. En outre, plusieurs nouvelles universités ont été constituées, dont les Universités Simon Fraser, Brock, Lethbridge et Trent; d'autres ont été autorisées à conférer des grades, par exemple l'Université de Victoria et l'Université Notre-Dame à Nelson (C.-B.).

Selon la province, l'étudiant doit détenir un certificat d'immatriculation junior ou senior pour être admis au cours menant au premier grade. De plus, bon nombre d'universités exigent ou recommandent que le candidat se soumette également à des tests d'aptitudes. La durée du programme varie de trois à quatre ans pour le baccalauréat sans spécialisation à cinq ans ou plus pour la médecine, la théologie, l'architecture et le droit. La maîtrise, qui suit le baccalauréat, exige au moins une année d'études supplémentaires, et le doctorat, au moins deux années d'études et de recherches intensives après la maîtrise. En 1971-72, 323,029 étudiants étaient inscrits à plein temps à des programmes menant à un grade, diplôme ou certificat, dont 206,631 (64.0%) du sexe masculin. Fait à noter, depuis dix ans les inscriptions à temps partiel augmentent plus rapidement que celles à plein temps.

Une tendance intéressante s'est amorcée en 1970-71 concernant les inscriptions à temps plein dans les universités. Dans les provinces de l'Ouest, le taux d'accroissement a été beaucoup moins élevé que ce qu'on avait prévu. En 1971-72 on a fait la même observation, non seulement dans l'Ouest mais presque partout au Canada. L'expansion rapide des années 60 était chose du passé et les projections pour la première moitié des années 70 indiquaient des augmentations beaucoup plus modestes.

A première vue, ces faits semblent contredire certains propos déjà cités de Daniel Bell, mais ce n'est pas le cas. Quoique l'augmentation des inscriptions à temps plein n'ait pas été aussi importante que ce qu'on prévoyait, et qu'il y ait même eu des diminutions, l'enseignement postsecondaire dans son ensemble présente une image différente. A l'heure actuelle il semble que le collège communautaire prendra de plus en plus d'envergure. Les universités continueront à former des professionnels, alors que les collèges communautaires se spécialiseront dans la formation d'une main-d'oeuvre technique qui, dans certains cas, constituera le personnel de soutien des cadres.

Contrairement aux collèges communautaires, les universités n'ont accusé qu'une faible augmentation des inscriptions à temps plein, soit 1.9% entre 1970-71 et 1971-72, tandis que dans les années 60 les augmentations annuelles étaient de l'ordre de 12% à 14% et pour l'année de 1969-70 à 1970-71, de 5.7%. Les provinces les plus durement frappées ont été la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, où les inscriptions universitaires à temps plein ont diminué entre 1970-71 et 1971-72.

D'après les projections, dès 1974-75 l'ensemble du secteur postsecondaire au Canada comptera 580,957 élèves au lieu de 475,041 en 1970-71, soit une augmentation d'environ 22%. Cette progression du secteur tertiaire est en partie liée à l'avènement de la société postindustrielle, caractérisée par une économie de services et une expansion de la main-d'oeuvre professionnelle et technique.

Financement

En 1969, 1970 et 1971, les dépenses globales au titre de l'enseignement se sont élevées à $6,573,894,000, $7,408,860,000 et $8,023,569,000 respectivement, soit des hausses de $834,966,000 (12.7%) et $614,709,000 (8.3%). Les proportions de ces montants affectées par les conseils scolaires publics au financement de l'enseignement primaire et secondaire dans tout le Canada ont été de 55.4%, 55.8% et 55.7% en 1969, 1970 et 1971 respectivement.

Université de Calgary. Il existe au Canada plus de 60 universités qui confèrent des grades.

Tableau 1. Profil statistique de l'enseignement public primaire et secondaire[1], 1971-72 (automne), 1972-73

Province		Population totale au Canada, juin 1971	Effectif global[2]	Effectifs en % de la population (2 + 1)	Effectifs[2]				Enseignants à temps plein[3]			Rapport élèves/enseignants (2 + 10)
					Préscolaire	Primaire[4]	Secondaire[4]	Divers	Primaire[5]	Secondaire[5]	Total	
Terre-Neuve	1971-72	522,105	162,818	31.2	12,887	86,764	60,059	3,108	4,891	1,757	6,648	24.5
	1972-73		161,712		12,618	85,341	59,851	3,902				
Île-du-Prince-Édouard	1971-72	111,640	30,570	27.4	...	16,665	13,313	592	1,123	516	1,639	18.7
	1972-73		28,932		...	15,599	12,922	411				
Nouvelle-Écosse	1971-72	788,960	214,780	27.2	15,347	107,083	88,737	3,613	6,501	3,368	9,869	21.8
	1972-73		211,262		14,587	105,799	89,309	1,567				
Nouveau-Brunswick	1971-72	634,555	175,997	27.7	...	93,268	81,640	1,089	5,180	2,776	7,956	22.1
	1972-73		173,851		...	90,538	82,277	1,036				
Québec	1971-72	6,027,760	1,568,671	26.0	100,964	762,938	704,769	...	40,300[6]	37,700[6]	78,000[6]	20.1
	1972-73[8]		1,565,750		93,150	791,900	680,700	...				
Ontario	1971-72	7,703,105	2,031,360	26.4	149,148	948,449	902,958	30,805	57,992	34,496	92,488[7]	22.0
	1972-73		2,028,114		157,919	922,238	915,268	32,689				
Manitoba	1971-72	988,245	244,452	24.7	15,548	118,502	103,988	6,414	7,351	4,380	11,731	20.8
	1972-73		238,861		14,903	114,210	106,395	3,353				
Saskatchewan	1971-72	926,245	243,579	26.3	4,707	123,927	111,450	3,495	7,265	3,451	10,716	22.7
	1972-73		234,152		4,338	116,953	108,631	4,230				
Alberta	1971-72	1,627,875	427,968	26.3	2,500[6]	222,224	199,374	3,870	12,995	7,526	20,521	20.9
	1972-73		425,251		2,918	216,195	201,260	4,878				
Colombie-Britannique	1971-72	2,184,620	524,305	24.0	19,855	256,830	241,098	6,522	12,433	9,679	22,112	23.7
	1972-73		526,061		22,681	250,441	246,381	6,558				
Yukon	1971-72	18,385	4,806	26.1	19	2,917	1,820	50	181[6]	68[6]	249[6]	19.3
	1972-73		4,749		–	2,812	1,904	33				
Territoires du Nord-Ouest	1971-72	34,810	11,209	32.2	1,100	7,155	2,461	493	489[6]	99[6]	588[6]	19.1
	1972-73		11,369		1,185	7,296	2,842	46				
Total, Canada	**1971-72**	**21,568,305**	**5,640,515**	**26.2**	**322,075**	**2,746,722**	**2,511,667**	**60,051**	**156,701**	**105,816**	**262,517**	**21.5**
	1972-73		**5,610,064**		**324,299**	**2,719,322**	**2,507,740**	**58,703**				

[1]Y compris les écoles séparées. [2]Sont exclus en 1971-72 (1972-73), les effectifs suivants: 147,905 (155,910) dans les écoles maternelles, les jardins d'enfants et les écoles primaires et secondaires privées; 29,242 (28,990) dans les écoles relevant du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien; 4,569 (...) dans les écoles de la Défense nationale outre-mer; 3,251 (3,410) et 636 (660) respectivement dans les écoles pour sourds et pour aveugles. [3]Sont exclus en 1971-72: 4,244 enseignants des écoles maternelles, jardins d'enfants et écoles primaires et secondaires privées; les enseignants des écoles du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien; les enseignants des écoles de la Défense nationale outre-mer; et 643 et 133 enseignants respectivement des écoles pour sourds et pour aveugles. [4]Les chiffres pour le primaire représentent les années 1 à 6; pour le secondaire les années 7 à 12/13. [5]Les chiffres pour le primaire représentent les années 1 à 8; pour le secondaire les années 9 à 12/13. [6]Estimation. [7]Chiffres provisoires fournis par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. ..Chiffres non disponibles. ...N'ayant pas lieu de figurer. —Néant ou zéro.

Tableau 2. Effectifs à temps plein au niveau tertiaire, 1971-72[1]

Province	Collèges communautaires et établissements assimilés[2]				Écoles normales		Secteur non universitaire Écoles de sciences infirmières[3]		Secteur universitaire Universités et collèges affiliés	
	Programmes de formation professionnelle		Programmes préparatoires à l'université							
	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes
Terre-Neuve	848	647	—	—	—		700	11	7,077	4,429
Île-du-Prince-Édouard	391	192	—	—	—		193	—	1,771	990
Nouvelle-Écosse	934	604	164	136	797	197	998	4	16,291	9,849
Nouveau-Brunswick	702	611	—	—	707	104	1,007	8	10,952	6,893
Québec	36,147	18,515	46,542	27,734	736	..	7,979	324	62,819	41,787
Ontario	37,981	25,581	—	—	3,057	1,063	9,386	131	134,422	86,779
Manitoba	2,555	1,700	—	—	—	—	1,275	23	17,351	10,781
Saskatchewan	2,026	999	75	63	—	—	837	10	14,801	9,249
Alberta	8,577	..	2,268	..	—	—	2,045	14	28,769	18,030
Colombie-Britannique	5,707	..	5,785	..	—	—	1,614	25	28,776	17,844
Total, Canada	**95,868**	**..**	**54,834**	**..**	**5,297**	**..**	**26,034**	**550**	**323,029**	**206,631**

[1]Comprend les effectifs du secteur non universitaire (cours postsecondaires des collèges communautaires et établissements assimilés), des écoles normales (hors des universités) et des écoles de sciences infirmières ainsi que ceux du secteur universitaire (universités et collèges affiliés). [2]Les établissements assimilés comprennent un certain nombre de collèges privés, le *Nova Scotia Agricultural College*, l'*Ontario College of Art*, etc. [3]Étant donné que le cours de sciences infirmières se donne dans quelques collèges communautaires et établissements assimilés, certains élèves sont comptés deux fois, c'est-à-dire dans la catégorie des collèges communautaires et dans celle des écoles de sciences infirmières. ..Chiffres non disponibles. —Néant ou zéro.

Au centre de recherches créé récemment par l'Université du Québec en collaboration avec Bell Northern, on effectue des expériences sur de minuscules zones aimantées dont les possibilités de stockage des données semblent à la fois considérables et peu coûteuses.

Les dépenses fédérales au titre de l'enseignement primaire et secondaire ont été de $204,089,000 en 1969, $194,403,000 en 1970 et $188,783,000 en 1971, ce qui représente 27.7%, 24.2% et 23.3% respectivement des dépenses fédérales totales, abstraction faite des transferts. C'est dans les domaines de la formation universitaire et professionnelle que le gouvernement fédéral a dépensé le plus. Aux termes de la Loi de 1967 sur la formation professionnelle des adultes, il assume la totalité des coûts réalisés par les provinces pour la formation professionnelle des adultes dans le cadre d'un cours organisé par un Bureau fédéral de main-d'oeuvre ou d'un programme d'apprentissage; il assume également une partie du coût des immobilisations nécessaires. En 1969, 1970 et 1971, les dépenses fédérales dans ce domaine se sont chiffrées à $296,855,000, $357,475,000, et $350,391,000 respectivement. Ces mêmes années le gouvernement fédéral a affecté aux universités $199,581,000, $205,044,000 et $220,545,000.

La contribution fédérale aux dépenses de l'enseignement au Canada est importante. En 1969, 1970 et 1971 le montant total, y compris les transferts, s'est établi à $1,386,128,000, $1,621,110,000 et $1,739,001,000 respectivement. Ceci représente environ 21% de tous les fonds consacrés à l'enseignement au cours de ces années.

Tableau 3. Dépenses des conseils scolaires publics au titre de l'enseignement, années civiles 1969-71[1]

Province		Impôts locaux	Administration provinciale	Administration fédérale	Frais de scolarité	Autres	Total
		(milliers de dollars)					
Terre-Neuve	1969	648	49,186	–	906	1,844	52,584
	1970	700	52,621	–	950	1,900	56,171
	1971	750	66,862	–	1,000	2,000	70,612
Île-du-Prince-Édouard	1969	3,710	8,454	–	60	100	12,324
	1970	3,850	10,943	–	–	16	14,809
	1971	2,235	14,342	–	–	50	16,627
Nouvelle-Écosse	1969	41,817	50,432	795	29	405	93,478
	1970	47,760	63,072	562	8	966	112,368
	1971	55,352	68,938	620	10	1,545	126,465
Nouveau-Brunswick	1969	–	64,279	–	11	185	64,475
	1970	–	72,877	–	17	141	73,035
	1971	–	81,576	–	20	250	81,846
Québec	1969	424,868	588,897	5,807	4,645	6,383	1,030,600
	1970	425,000	740,000	6,300	5,100	7,000	1,183,400
	1971	430,000	810,000	6,700	5,430	7,460	1,259,590
Ontario	1969	739,573	685,647	10,032	3,942	20,203	1,459,397
	1970	786,183	848,426	11,094	3,759	19,297	1,668,759
	1971	831,620	897,480	11,000	3,700	20,000	1,763,800
Manitoba	1969	63,870	79,478	593	847	2,184	146,972
	1970	75,884	81,293	802	833	2,885	161,697
	1971	79,006	99,064	755	630	2,686	182,141
Saskatchewan	1969	83,004	62,152	2,142	149	2,826	150,273
	1970	84,523	71,592	2,473	743	99	159,430
	1971	82,376	75,766	1,903	987	2,181	163,213
Alberta	1969	135,421	154,941	4,920	1,958	3,634	300,874
	1970	134,631	193,608	4,732	2,289	727	335,987
	1971	145,500	214,800	5,290	2,517	4,481	372,588
Colombie-Britannique	1969	180,170[2]	129,278	3,343	178	9,542	322,511
	1970	197,537	150,524	4,961	159	7,588	360,769
	1971	210,845	171,433	4,702	222	17,376	404,578
Yukon	1969	–	4,828	314	53	226	5,421
	1970	–	4,299	454	60	95	4,908
	1971	–	5,212	550	73	115	5,950
Territoires du Nord-Ouest	1969	401	432	6	–	43	882
	1970	471	478	–	–	4	953
	1971	600	610	22,269	–	35	23,514
Canada	**1969**	**1,673,482**	**1,878,004**	**27,952**	**12,778**	**47,575**	**3,639,791**
	1970	**1,756,539**	**2,289,733**	**31,378**	**13,918**	**40,718**	**4,132,286**
	1971	**1,838,284**	**2,506,083**	**53,789**	**14,589**	**58,179**	**4,470,924**

[1]Tous les chiffres de 1969 sont définitifs; les chiffres de 1970 sont provisoires et tous ceux de 1971 sont des estimations.

[2]Comprend des subventions provinciales ($51,388) destinées à alléger le fardeau des impôts locaux.

Protection de l'environnement

Un nouveau ministère fédéral, Environnement Canada, a été créé en juin 1971 pour diriger la lutte antipollution et assurer la gestion et l'exploitation judicieuses des ressources naturelles renouvelables du Canada. Il est chargé de lancer de vastes programmes gouvernementaux et de coordonner les initiatives concernant la protection de l'environnement. Il dispense aussi à d'autres ministères, par l'intermédiaire de ses spécialistes, des conseils relatifs à l'élaboration de programmes et à l'établissement de règlements en vertu de lois fédérales appliquées par d'autres ministères.

Certains services de l'administration fédérale qui s'occupaient déjà de l'environnement et des ressources renouvelables ont été intégrés au nouveau ministère, qui comprend deux grandes divisions: le Service des pêches et des sciences de la mer et les Services de l'environnement. Chacun d'eux relève d'un sous-ministre adjoint principal. Le Service des pêches et des sciences de la mer est chargé de la recherche sur les pêches, du développement des pêches, des activités de pêche sur les côtes est et ouest et dans les eaux intérieures, des travaux d'océanographie et d'hydrographie, ainsi que de l'administration de certains ports pour petits bâtiments. Les Services de l'environnement comprennent le Service de l'environnement atmosphérique, le Service de la gestion de l'environnement (qui comprend le Service canadien des forêts, la Direction des eaux intérieures, le Service canadien de la faune et la Direction générale des terres), le Service de la protection de l'environnement et le Service de la planification et des finances.

Environnement Canada a six objectifs, dont le premier est de poursuivre les programmes et les services existants en matière de ressources. Il est chargé de la gestion et de la recherche dans des domaines bien précis tels que les pêches, les eaux, les forêts, les oiseaux migrateurs, la faune, la recherche sur la pollution atmosphérique et les prévisions météorologiques. Ces fonctions et services sont d'une importance capitale pour la gestion tant de l'environnement en général que des ressources.

La lagune biochimique de $400,000 est soumise à des tests à la raffinerie de l'Imperial Oil à Winnipeg. Les eaux-vannes y sont traitées avant d'être déversées dans la rivière Rouge située tout près.

Le deuxième objectif est de combattre et d'enrayer la pollution. On s'attache surtout à résoudre les cas les plus graves de pollution de l'air, de l'eau et du sol et à prévenir l'apparition de nouveaux dangers pour l'environnement.

En troisième lieu, le ministère évalue et contrôle les effets des grands travaux de l'homme sur l'environnement. Le gouvernement canadien s'est engagé à veiller à ce que toutes les répercussions écologiques importantes des grands aménagements soient prises en considération avant que des travaux d'industrialisation et de construction ne soient entrepris. Il voit aussi à ce que les plans de ces travaux comportent des dispositions visant à minimiser les dommages causés à l'environnement et à maximiser les bienfaits.

Le quatrième objectif est de mettre sur pied divers programmes à long terme et d'en assurer la direction et le soutien. Toutefois, afin de pouvoir intervenir là où le problème de la protection de l'environnement se pose de façon aiguë, il importe dans l'immédiat d'accroître ses connaissances en ce qui concerne l'atmosphère, les plateaux continentaux, les eaux côtières, les Grands Lacs, les étendues d'eau dont l'homme fait un usage intensif, ainsi que les régions arctiques et subarctiques où l'écologie est particulièrement vulnérable.

Cinquièmement, Environnement Canada encourage et appuie la collaboration internationale en vue de protéger l'environnement. Les problèmes écologiques n'ont pas de frontières et leur solution réside souvent dans une collaboration internationale efficace. Par exemple les foyers de pollution, c'est-à-dire les pays où les normes sont moins sévères, peuvent placer les nations qui appliquent des normes strictes dans une position désavantageuse du point de vue économique. La collaboration internationale est indispensable à l'acquisition de nouvelles connaissances grâce aux études et à la recherche. Sont particulièrement importantes celles qui portent sur l'atmosphère, les océans, les pêches, les oiseaux migrateurs et les nouvelles techniques de protection de l'environnement.

Le sixième objectif concerne l'élaboration d'un programme d'information et d'éducation sur l'environnement. Les citoyens ont besoin de données concrètes pour bien exercer leur jugement et orienter leur action, et c'est à Environnement Canada qu'ils s'adresseront d'abord pour obtenir des renseignements, entre autres sur les causes, les coûts et les moyens d'enrayer la pollution.

Lois fédérales

Ces dernières années le gouvernement fédéral a promulgué un nombre considérable de lois nouvelles ou modifiées visant à protéger l'environnement.

La Loi sur les pêcheries a été modifiée pour renforcer et accroître les moyens de prévenir la pollution des eaux fréquentées par le poisson. Des amendes allant jusqu'à $5,000 par jour peuvent frapper un contrevenant à la Loi, et des dispositions permettent de s'assurer que les nouvelles usines seront munies d'un système antipollution approprié avant leur mise en service. Les responsables de la pollution peuvent aussi avoir à payer des frais d'assainissement.

La Loi sur les ressources en eau du Canada prévoit des consultations et des accords fédéraux-provinciaux pour la planification générale relative aux bassins hydrographiques et la désignation de zones de gestion qualitative des eaux. Elle prévoit également la création d'organismes mixtes chargés de contrôler la qualité de l'eau et l'établissement de commissions ou autres organes chargés d'exécuter des programmes polyvalents de gestion intégrale des ressources en eau. Figurent également des dispositions visant le contrôle des substances nutritives, par exemple des phosphates dans les détergents.

La Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique autorise le gouvernement fédéral à fixer des objectifs nationaux quant à la qualité de l'air et des normes nationales de dégagement de substances polluantes là où il y danger grave pour la santé ou lorsqu'il s'agit d'accords internationaux sur la lutte contre la pollution de l'air. Des lignes de conduite nationales au sujet des dégagements sont en voie d'élaboration et aideront les autorités provinciales et locales à formuler des règlements uniformes dans tout le Canada. Aux termes de la Loi, le gouvernement fédéral est aussi autorisé à réglementer la composition des combustibles produits ou importés au Canada. Il peut conclure des accords avec une province en vue de combattre la pollution atmosphérique à l'intérieur de celle-ci ou dans des zones interprovinciales. Les sanctions prévues peuvent atteindre $200,000 pour avoir contrevenu à une norme nationale de dégagement et $5,000 par jour pour avoir produit ou importé des combustibles prohibés, ou fait entorse à d'autres prescriptions de la Loi.

La Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques vise à protéger l'unique et délicat équilibre écologique de l'Arctique canadien. Elle renferme de stricts règlements antipollution pour les «zones de contrôle de la sécurité de la navigation» s'étendant jusqu'à 100 milles dans les eaux arctiques au nord du 60e parallèle.

La Loi sur les eaux intérieures du Nord prévoit la délivrance de permis pour l'utilisation des eaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et des plans d'eau désignés dans ces régions.

Les modifications apportées à la **Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz** étendent la compétence fédérale en matière de lutte contre la pollution au plateau continental submergé et au fond marin.

La Loi sur la marine marchande du Canada comporte des dispositions contre la pollution de l'atmosphère par les navires et contre la pollution des eaux provenant des déchets qu'ils déversent.

Programmes fédéraux

Le Service de la protection de l'environnement est une nouvelle direction d'Environnement Canada qui prend des mesures destinées à prévenir ou à résoudre les problèmes écologiques relevant du ministère. Ses fonctions comprennent la surveillance, la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, la disposition des déchets solides, le contrôle et l'élimination des polluants, la réglementation des activités affectant l'écologie, la lutte contre le bruit, la responsabilité des mesures d'intervention d'urgence en cas de pollution et l'administration du programme d'assainissement des installations fédérales.

Dans l'accomplissement de ses tâches, le Service collabore le plus étroitement possible avec les administrations provinciales et l'industrie. Il sert de point de contact entre le public et Environnement Canada pour ce qui est des problèmes relatifs à l'amélioration et à la protection du milieu naturel. Il a notamment rédigé, de concert avec les provinces et l'industrie, une série de règlements nationaux sur les effluents industriels aux termes de la Loi fédérale sur les pêcheries. Il a formulé des règlements concernant l'industrie des pâtes et papiers et celle du chlore et de l'alcali afin de limiter les déversements de polluants dans les eaux fréquentées par le poisson. Des règlements concernant d'autres sources importantes de pollution industrielle sont actuellement en voie d'élaboration.

Lutte contre la pollutio

La tête d'écumage à l'avant plan, l'estacade flottante à l'arrière plan et le reste d matériel servant au nettoyage des nappes d'hydrocarbures sont transportés pa fourgon aux endroits stratégiques.

Des études approfondies des effets des polluants du milieu sur la vie marine son effectuées à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick.

Pour combattre la pollution des eaux dans d'autres secteurs, le ministère applique les dispositions de la Loi sur les ressources en eau du Canada limitant la quantité de matières nutritives dans les agents nettoyants et les adoucisseurs d'eau fabriqués, vendus ou importés au Canada et remplit les engagements du Canada aux termes de l'accord bilatéral canado-américain sur la qualité de l'eau dans les zones de croissance des crustacés. Il participe également à d'autres programmes destinés à réduire la pollution de l'eau.

Quant à la lutte contre la pollution atmosphérique, des objectifs ont été établis récemment à l'égard des quatre principaux polluants: l'anhydride sulfureux, la matière en suspension, l'oxyde de carbone et les oxydants totaux.

Le Service de la protection de l'environnement possède une installation d'essai qui sert à vérifier si les gaz d'échappement des véhicules neufs sont conformes au règlement établi en vertu de la Loi fédérale sur la sécurité des véhicules automobiles, et il participe au perfectionnement de ces normes. On a récemment mis sur pied un programme d'essai de durabilité de 50,000 milles. Un programme national de normalisation des dégagements de polluants atmosphériques, qui constituent un réel danger pour la santé, est actuellement à l'étude, de même qu'un programme de réglementation des dégagements devant s'appliquer à 15 sources stationnaires principales de pollution de l'air.

Parmi les programmes en cours qui n'intéressent pas exclusivement la qualité de l'air et de l'eau, il faut mentionner l'évaluation et l'élimination des problèmes de pollution relatifs aux activités et installations fédérales, l'inauguration d'un système de stockage et d'extraction des données sur le traitement des déchets solides, et l'évacuation sans danger des pesticides et autres substances dangereuses excédentaires dans les stocks du gouvernement. On teste également le matériel technique dans le cadre du programme d'amortissement accéléré des investissements dans la lutte antipollution, on se prépare à l'éventualité d'une urgence et on élabore des marches à suivre pour l'analyse des produits chimiques pouvant altérer l'environnement.

Un programme de restauration des résidus a été mené à bien sans avoir eu à utiliser de la terre végétale près de Williams Lake (C.-B.). Les zones dégagées sont ensemencées par avion avec un mélange de gazon, d'engrais et de légumes. Cette photo a été prise environ 2½ ans après le premier ensemencement.

Relations extérieures

Ministère des Affaires extérieures

Créé en 1909 et dirigé par un ministre portant le titre de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministère des Affaires extérieures poursuit trois objectifs principaux: 1° renseigner et conseiller le gouvernement sur les questions de politique étrangère; 2° aider les autres gouvernements et nations à mieux comprendre le Canada et les Canadiens; et 3° aider les voyageurs canadiens et citoyens étrangers hors du Canada.

En décembre 1972, le Canada avait des missions diplomatiques, consulaires et (ou) commerciales dans 129 pays. (L'astérisque indique une mission non résidente et le pays où réside le représentant canadien accrédité figure entre parenthèses.)

*Afghanistan (Pakistan)
Afrique du Sud
Algérie
Allemagne, République fédérale d'
*Antilles, États associés (Trinité)
Argentine
Australie
Autriche
*Bahamas (Jamaïque)
Bangladesh
*Barbade (Trinité)
Belgique
*Birmanie (Malaisie)
*Bolivie (Pérou)
*Botswana (Afrique du Sud)
Brésil
*Bulgarie (Yougoslavie)
*Burundi (République du Zaïre)
Cameroun
Chili
Chine, République populaire de
Chypre
Colombie
*Congo, République populaire du (République du Zaïre)
*Corée (Japon)
Costa Rica
Côte-d'Ivoire
Cuba
*Dahomey (Ghana)
Danemark
Égypte, République arabe d'
*El Salvador (Costa Rica)
*Équateur (Colombie)
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
*Fidji (Australie)
Finlande
France
*Gabon (Cameroun)
*Gambie (Sénégal)
Ghana
Grande-Bretagne
Grèce
Guatemala
*Guinée (Sénégal)
Guyane
Haïti
*Haute-Volta (Côte-d'Ivoire)
*Honduras (Costa Rica)
*Honduras britannique (Jamaïque)
Hong Kong
Hongrie
Inde
Indonésie
Iran
*Iraq (Liban)
Irlande
*Islande (Norvège)
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
*Jordanie (Liban)
Kenya
*Koweït (Iran)
*Lesotho (Afrique du Sud)
Liban
*Libéria (Côte-d'Ivoire)
*Libye (Tunisie)
*Luxembourg (Belgique)
Malaisie
*Mali (Sénégal)
*Malte (Italie)
*Maroc (Espagne)
*Maurice (Tanzanie)
*Mauritanie (Sénégal)
Mexique
*Monaco (France)
*Népal (Inde)
*Nicaragua (Costa Rica)
*Niger (Côte-d'Ivoire)
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
*Ouganda (Kenya)
Pakistan
*Panama (Costa Rica)
*Paraguay (Argentine)
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
*République arabe syrienne (Liban)
*République centrafricaine (Cameroun)
*République Dominicaine (Venezuela)
*République Malgache (Éthiopie)
*République de Somalie (Éthiopie)
*Roumanie (Yougoslavie)
*Rwanda (République du Zaïre)
*Samoa occidentales (Nouvelle-Zélande)
*Saint-Marin (Italie)
Saint-Siège
Sénégal
*Sierra Leone (Nigéria)
Singapour
*Soudan (République arabe d'Égypte)
Sri Lanka
Suède
Suisse
*Swaziland (Afrique du Sud)
Tanzanie, République unie de
*Tchad (Cameroun)
Tchécoslovaquie
Thaïlande
*Togo (Ghana)
*Tonga (Nouvelle-Zélande)
Trinité et Tobago
Tunisie
Turquie
Union des républiques socialistes soviétiques
*Uruguay (Argentine)
Venezuela
*Vietnam, République démocratique du (République populaire de Chine)
Vietnam, République du
Yougoslavie
Zaïre, République du
Zambie, République unie de

Le Canada est également représenté au sein de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos, et il maintient une petite délégation à Vientiane. Il a des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York et à Genève, auprès de la Communauté économique européenne, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à Bruxelles, auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à Vienne, auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles et de la Conférence du Comité du désarmement à Genève.

Le Canada et les Nations Unies

Un des éléments premiers de la politique étrangère du Canada est de contribuer activement à faire des Nations Unies un instrument toujours plus efficace de coopération internationale et, en particulier, d'accroître son aptitude à s'acquitter des fonctions définies dans sa charte. A cette fin, le Canada s'est fixé 11 grands objectifs: contribuer au développement économique et social; aider à freiner la course aux armements; promouvoir l'établissement et le maintien de la paix par l'intermédiaire des Nations Unies; harmoniser les objectifs du Canada dans le sud de l'Afrique; prendre des mesures de protection de l'environnement; favoriser la coopération internationale dans l'usage pacifique des réseaux de satellites et dans l'utilisation des fonds marins extraterritoriaux; promouvoir le respect des droits de l'homme, notamment par l'adhésion aux diverses conventions des Nations Unies et leur mise en pratique; contribuer à l'élaboration progressive et à la codification du droit international; faire valoir le caractère bilingue du Canada aux Nations Unies; et travailler au développement des Nations Unies en tant qu'organisme apte à créer l'harmonie entre les nations. Le Canada maintient des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York et à Genève, tandis qu'à Ottawa le Bureau des Affaires des Nations Unies conseille et coordonne la mise en oeuvre de la politique canadienne à l'égard de l'ONU.

Le Canada est membre de toutes les organisations spécialisées de l'ONU dont l'une, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), a son siège à Montréal. Le Canada occupe le huitième rang parmi les pays qui contribuent au budget ordinaire de l'ONU: depuis 1946 il a fourni plus de 500 millions de dollars.

Le Canada et les États-Unis

Le Canada n'a pas de partenaire plus important que les États-Unis, et il est peu probable qu'il existe ailleurs deux pays dont les liens soient aussi étroits. Canadiens et Américains entretiennent des relations permanentes à tous les niveaux-gouvernements, sociétés et particuliers. Il va sans dire que des divergences de vues et des frictions peuvent parfois se manifester, mais leurs rapports restent amicaux et reflètent un effort constant de compréhension mutuelle dans la recherche de solutions aux problèmes.

Les deux gouvernements expédient la plupart de leurs affaires courantes par voie officielle, mais ils ont également créé, au cours des ans, un certain nombre d'organisations bilatérales permanentes, dont la Commission mixte internationale. Cette dernière est devenue le creuset des efforts concertés visant à combattre la pollution et à régler les problèmes écologiques le long de la frontière canado-américaine. Des organisations permanentes analogues existent dans les domaines

de la coopération pour la défense (Commission permanente canado-américaine de défense), de la pêche, des marchés agricoles, de la balance des paiements, etc. Législateurs canadiens et américains se rencontrent chaque année au sein du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis pour étudier des questions d'intérêt commun.

Les deux pays sont l'un pour l'autre le meilleur client, comme en témoigne l'existence d'un Comité ministériel du commerce et des affaires économiques. Les États-Unis absorbent environ 68% de l'ensemble des exportations canadiennes, et le Canada environ 24% des exportations américaines. Il y a également une grande interdépendance financière, vu l'importance des investissements américains au Canada et la part substantielle des placements canadiens aux États-Unis.

Enfin, il y a un va-et-vient continuel de Canadiens et d'Américains à la frontière; en 1972, les Américains ont fait plus de 38 millions de voyages au Canada, et les Canadiens plus de 36 millions de voyages aux États-Unis.

Le Canada et le Commonwealth

Le Canada est depuis longtemps un membre actif du Commonwealth, dont l'importance, la structure et les perspectives ont sensiblement évolué ces dernières années. Le Commonwealth se compose de 32 États souverains, y compris Nauru. Bien qu'il soit totalement indépendant depuis 1968, Nauru bénéficie d'un statut spécial qui lui donne droit à tous les avantages, sauf à celui d'être représenté aux conférences des premiers ministres. Les États associés des Antilles, soit Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-Nevis-Anguilla, Sainte-Lucie et

La reine Élisabeth et les chefs d'État des pays du Commonwealth se sont rencontrés à Ottawa en août 1973. Les pays du Commonwealth couvrent environ le quart de la surface terrestre et leurs chefs représentent quelque 850 millions de personnes.

Saint-Vincent, font partie du Commonwealth en vertu de leurs relations spéciales avec la Grande-Bretagne dans le domaine de la défense et des affaires étrangères. Les îles Bahamas ont adhéré au Commonwealth dès leur accession à l'indépendance le 10 juillet 1973. Les États du Commonwealth couvrent environ le quart de la surface terrestre et représentent quelque 850 millions de personnes de diverses races, couleurs, croyances et langues. Ils comprennent des pays industrialisés et des pays en voie de développement, de même que des gouvernements engagés et d'autres non engagés à l'égard des groupes de puissance internationaux.

Le Canada considère le Commonwealth comme une vaste association, unique en son genre, groupant des nations de six continents et de cinq océans, et capable de favoriser la paix et le progrès à l'échelle internationale. Dans un monde de plus en plus partagé entre pays industrialisés et pays en voie de développement, scindé sur le plan racial et marqué par une tendance à la régionalisation, le Commonwealth contribue à fournir une perspective globale aux questions d'envergure internationale. Grâce aux valeurs et aux traditions communes forgées au cours de l'histoire, les rapports entre dirigeants et représentants du Commonwealth sont empreints d'une cordialité qui donne à cet organisme un caractère unique. En général, les pays membres entretiennent des relations amicales et bienveillantes, cherchant à se consulter et à coopérer le plus possible dans l'intérêt du progrès politique, économique et social.

Les pays du Commonwealth en voie de développement continuent à recevoir du Canada des sommes considérables dans le cadre du Plan du Colombo, lequel groupe maintenant des pays hors du Commonwealth, du Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth (SCAAP) et du Programme canadien d'aide aux Antilles du Commonwealth. La contribution du Canada au Plan de Colombo, depuis sa création en 1951 jusqu'en mars 1972, s'élève à environ 1,741 millions de dollars. Les crédits canadiens affectés au SCAAP de 1960 à mars 1972

Au milieu des applaudissements, Madame Indira Gandhi s'apprête à s'adresser au Parlement canadien.

dépassent les 216 millions, tandis que le montant affecté aux Antilles du Commonwealth depuis 1966 est d'environ 140.6 millions. Depuis 1957, le Canada a fourni 12.4 millions de dollars au Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth. En janvier 1973, 266 étudiants poursuivaient des études au Canada grâce à ce programme. En 1972, dans le cadre des programmes d'enseignement et de coopération technique, le Canada a envoyé 1,130 enseignants et conseillers dans les pays en voie de développement de l'Asie du Sud-Est, de l'Afrique et des Caraïbes; 541 ont été affectés à des pays du Commonwealth.

Relations avec les Antilles du Commonwealth

Les relations actuelles entre le Canada et les Antilles du Commonwealth sont le fruit d'une évolution logique des liens historiques entre ces deux régions. Des relations commerciales étroites existent depuis plusieurs siècles, renforcées par les intérêts commerciaux et les investissements considérables du Canada dans cette région. Leur association au sein du Commonwealth a également contribué, grâce à la communauté de certaines traditions, institutions et valeurs, à créer une meilleure compréhension et à accroître les rapports entre les Antilles et le Canada. Les communications se sont encore améliorées ces dernières années grâce aux nombreux échanges de touristes, d'étudiants, d'hommes d'affaires et d'immigrants entre les Antilles et le Canada.

La Conférence du Canada et des Antilles du Commonwealth, qui a eu lieu à Ottawa en juillet 1966, a inauguré la phase actuelle des relations entre les deux parties et a établi les grandes lignes dont s'inspirent leurs rapports; des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en application des recommandations de la conférence. Dans le cadre du processus permanent de consultation et d'examen des relations mutuelles, une mission canadienne spéciale a visité, à l'automne de 1970, 13 pays et territoires dans les Antilles du Commonwealth. Au cours de cette visite, les discussions ont porté sur diverses questions d'intérêt bilatéral.

D'après des estimations, les investissements canadiens dans la région en 1971 se situaient entre 450 et 550 millions de dollars. Cette même année, les exportations canadiennes ont atteint 116.8 millions et les importations 100 millions. Le programme canadien d'aide au développement a accordé aux Antilles du Commonwealth plus de 100 millions de dollars depuis cinq ans. Plus de 3,000 Canadiens demeurent en permanence dans cette région et, chaque année, environ 125,000 visitent les îles. En 1971, plus de 12,000 Antillais ont immigré au Canada. Il y a un haut-commissariat canadien en Jamaïque, à Trinité et Tobago et en Guyane; ces trois pays, ainsi que la Barbade, ont un haut-commissariat à Ottawa. Le gouvernement canadien a ouvert un haut-commissariat à la Barbade en 1973. Le commissaire des Caraïbes orientales à Montréal représente les six États associés des Antilles (Antigua, Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-Nevis-Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent) et Montserrat.

Le Canada et l'Europe

Bien que le Canada montre un intérêt grandissant pour la plupart des régions du globe, ses relations avec l'Europe conservent une importance particulière. Profondément ancrées dans les origines du Canada, elles tiennent à l'héritage culturel qu'il partage avec la Grande-Bretagne et la France et reflètent les liens avec d'autres pays européens d'où est issue la population canadienne. Ces relations contribuent à enrichir la vie nationale du Canada et à diversifier ses liens avec le monde

extérieur. Elles ont été affermies par la participation importante du Canada, en Europe, aux deux guerres mondiales et par son apport soutenu à la sécurité de l'Europe dans l'intérêt de la paix internationale.

Les étroites relations que le Canada entretient, par tradition, avec la Grande-Bretagne et la France sont particulièrement importantes, puisque l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun a de grandes répercussions pour le Canada, et que nombre de Canadiens s'intéressent de plus en plus à leur héritage français. La Grande-Bretagne et plusieurs autres pays d'Europe occidentale comptent parmi les principaux partenaires commerciaux du Canada et lui fournissent le plus d'immigrants. Sur le plan économique et politique, l'Europe de l'Ouest devient de plus en plus importante pour le Canada, surtout depuis que le gouvernement canadien a décidé de diversifier ses relations économiques avec l'étranger.

Le Canada travaille intensément à améliorer ses relations avec les pays communistes de l'Europe de l'Est, non seulement à cause des avantages qui résulteraient d'un accroissement de la collaboration commerciale, scientifique et technique ainsi que des échanges culturels, mais aussi en vue d'une plus grande détente en Europe. En novembre 1972, l'ouverture, à Helsinki, d'entretiens préparatoires à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a constitué un pas important dans cette direction.

Une nouvelle ère de relations canado-soviétiques, fondées sur un climat plus cordial et plus franc et sur le principe de l'avantage réciproque, s'est ouverte en 1971 par la signature du Protocole de consultation, de l'Accord sur les échanges industriels et de l'Accord général d'échanges, élargis et mis en application en 1972-73. Ces ententes prévoient une coopération soutenue et de longue durée entre le Canada et l'URSS. En même temps, le Canada a cherché à améliorer ses relations avec les autres pays de l'Europe de l'Est dans l'espoir de conclure des accords analogues mutuellement avantageux. A l'heure actuelle, il a des missions diplomatiques à Moscou, Prague, Varsovie, Belgrade et Budapest et il entretient des rapports diplomatiques avec la Roumanie et la Bulgarie par l'entremise d'ambassadeurs non résidents.

Le Canada et le Moyen-Orient

Le Canada entretient des relations cordiales de plus en plus importantes avec la plupart des pays du Moyen-Orient. Cependant, comme le conflit israélo-arabe a fait de cette zone une source de tension chronique depuis un quart de siècle, la recherche d'une solution pacifique à ce conflit a été, pour le gouvernement canadien, une préoccupation constante. Le Canada a participé aux efforts des Nations Unies en vue de ramener le calme et la stabilité au Moyen-Orient et a souscrit aux mesures visant à y établir une paix juste et durable.

Le Canada a largement soutenu financièrement divers organismes d'aide aux victimes du conflit. L'un des principaux donateurs à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) depuis la création de ce dernier en 1949, le Canada s'est engagé à verser 1.6 million de dollars à cet organisme en 1973, sous réserve de l'approbation du Parlement. Il a fait parvenir des fonds, des vivres et d'autres fournitures nécessaires pour secourir les réfugiés, outre l'aide accordée par l'intermédiaire de la Croix-Rouge dans les situations d'urgence.

Le nouvel édifice du ministère des Affaires extérieures, promenade Sussex à Ottawa, porte le nom de Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada.

Des militaires canadiens servent encore au sein de l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve (ONUST), qui maintient des observateurs le long des lignes de cessez-le-feu dans la région. De plus, des Canadiens ont servi à Gaza et au Sinaï dans la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) depuis la création de la Force jusqu'à son retrait en mai 1967.

Le Canada et l'Afrique

Dans le passé, le Canada a manifesté un certain intérêt latent pour l'Afrique, en raison de l'activité missionnaire et commerciale des Canadiens. Depuis 10 ans, les relations officielles ont évolué rapidement avec l'accession à l'indépendance de la majorité des anciennes colonies. La participation croissante de ces nouveaux États indépendants aux affaires internationales, la conscience de leurs problèmes de développement et l'importance des questions politiques touchant à l'ensemble du continent africain expliquent cette évolution.

Des relations directes ont d'abord été établies avec les anciennes colonies britanniques dès leur accession à l'indépendance au sein du Commonwealth. Les contacts et les relations diplomatiques avec les nouveaux États francophones d'Afrique ont ensuite pris une envergure croissante par suite de l'importance grandissante qu'attachait le gouvernement canadien à la culture française au pays et en raison de l'influence des pays francophones d'Afrique dans les affaires de leur continent. Le Canada entretient des relations avec presque tous les États indépendants d'Afrique et il y compte 14 missions résidentes. Les relations diplomatiques et commerciales avec l'Afrique ont évolué de pair avec l'application d'un programme d'aide plus complet. C'est ainsi qu'en 1971-72, plus de 95 millions de dollars ont été mis à la disposition des pays anglophones et francophones d'Afrique et 112.5 millions en 1972-73.

Le Canada et la francophonie

Le Canada est un pays bilingue où vivent plus de six millions de francophones. Soucieux de faire valoir ce trait particulier sur la scène internationale, le Canada a noué des liens étroits avec les autres pays francophones. Ses relations avec la France se sont grandement multipliées ces dernières années: consultations politiques, visites parlementaires, échanges culturels et scientifiques, accroissement des relations commerciales, échange de fonctionnaires, coopération sur des questions de production de défense, etc. Aux relations avec les foyers francophones européens s'est ajoutée une aide bilatérale importante aux pays francophones du Tiers-Monde. Ainsi, une proportion croissante de l'aide économique canadienne va aux pays francophones d'Afrique. En 1972-73, l'ACDI leur consacrait 68 millions de dollars, soit 21% du budget de l'aide bilatérale du Canada.

Conscient de la valeur de ses liens avec une communauté internationale représentant environ 30 pays et 150 millions d'habitants, le Canada a participé activement à l'établissement d'une coopération multilatérale entre les pays de langue française. Il est l'un des membres fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique, créée à la suite de la conférence en mars 1970 des États entièrement ou partiellement francophones tenue à Niamey, capitale de la République du Niger. En 1972, la première assemblée générale de l'Agence se tenait au Canada. Cette conférence a pris acte des modalités, convenues entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, selon lesquelles cette province pouvait participer aux initiatives, activités et programmes de l'Agence. L'événement confirmait l'intérêt particulier du Québec dans la coopération entre les pays francophones. Depuis, les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba se sont aussi intéressés à l'activité de l'Agence. Le Canada est également membre de l'Association des ministres de l'Éducation des États francophones d'Afrique et de Madagascar. Il est aussi l'un des membres fondateurs de l'Association des ministres de la Jeunesse et des Sports de l'Afrique francophone et de Madagascar, créée à Paris en décembre 1969; la cinquième Conférence aura lieu au Canada en 1974. En 1971, le Canada a participé à la Conférence des ministres de la Fonction publique des pays francophones. La participation du Canada se fait sur le principe de l'entière coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces qui s'intéressent à ces organisations.

Le Canada et l'Amérique latine

Le Canada entretient des relations diplomatiques avec toutes les républiques de l'Amérique latine, par l'entremise de 14 missions résidentes ou consulaires. Comme le pressentait l'exposé sur la politique étrangère en Amérique latine, publié en 1970, l'établissement et l'intensification des relations avec ces pays et avec les organisations interaméricaines ont progressé.

En 1972, le Canada est devenu l'une des premières nations auxquelles l'Organisation des États américains a accordé officiellement le statut d'observateur permanent; on a établi, à Washington, une mission canadienne d'observation permanente sous la direction d'un ambassadeur accrédité auprès de l'OEA. Déjà membre de cinq organisations interaméricaines rattachées à l'OEA (l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, l'Institut interaméricain de statistique, le Centre interaméricain d'administration fiscale, le Centre d'études monétaires

pour l'Amérique latine et l'Union postale des Amériques et de l'Espagne), le Canada s'est joint à trois autres organisations: l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Institut interaméricain des sciences agricoles et la Banque interaméricaine de développement.

L'adhésion, comme membre de plein droit, à la Banque interaméricaine de développement (BID), en 1972, a constitué pour le Canada l'engagement le plus important envers le développement de cette région. Le Canada a souscrit 242 millions de dollars (É.-U.) au fonds ordinaire de la Banque; de cette somme, 40 millions ont été versés et 202 millions sont exigibles. Il a également versé 60 millions (É.-U.) au fonds des opérations spéciales de la Banque, ce qui porte sa contribution totale à 100 millions (É.-U.), payables au cours d'une période initiale de trois ans. Avant l'adhésion du Canada à la BID, cet organisme avait administré des prêts canadiens pour le développement de l'Amérique latine d'une valeur de 74 millions sur une période de huit ans.

On a également intensifié les relations bilatérales. Par exemple, le programme canadien d'aide bilatérale au développement des pays de l'Amérique latine, dont le coût annuel devrait varier entre 10 et 12 millions, est passé de l'étape de la planification à celle de l'exécution. Grâce aux programmes permanents, les pays qui ont le plus besoin de l'assistance technique canadienne et qui peuvent en tirer le meilleur parti reçoivent une grande part des ressources disponibles. Les autres pays de la région peuvent bénéficier d'une aide spéciale pour des projets donnés; en 1972, Cuba et Haïti ont été inclus dans ce groupe. On a mis l'accent sur les projets concernant l'enseignement, l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière et l'administration publique, c'est-à-dire les secteurs où l'expérience technique canadienne est le plus susceptible de répondre aux besoins de la région. Le Canada offre aussi des fonds par l'entremise d'organisations de secours d'urgence et d'organismes non gouvernementaux qui se consacrent à des activités humanitaires et de développement dans les pays pauvres de l'Amérique latine.

Luis Echeverria, président du Mexique, s'adressant au Parlement lors de son passage à Ottawa le printemps dernier.

Les relations bilatérales ont pris également d'autres formes. Par exemple, on a mis sur pied la série d'échanges culturels, scientifiques, techniques, ainsi que de jeunes, prévue à la réunion du Comité ministériel canado-mexicain en octobre 1971. On a lancé de nouvelles méthodes visant à diffuser l'information sur le Canada et on a ouvert un Centre du livre canadien à Mexico. Le Canada a resserré ses liens avec les pays latino-américains et il a consulté ceux-ci sur une vaste gamme de sujets d'intérêt commun dont le droit maritime, l'amélioration de l'environnement, le contrôle des stupéfiants, les mesures contre les détournements d'avions, les secours d'urgence et le désarmement.

En 1972, le Canada a multiplié ses relations économiques et commerciales avec les pays d'Amérique latine. Durant les dix premiers mois de 1972, les exportations et les importations se sont élevées respectivement à 509 millions et 551 millions de dollars, comparativement à 460 millions et 494 millions pour les dix premiers mois de 1971, ce qui représente une augmentation en valeur de 10.7% des exportations canadiennes et de 11.5% des importations. Les produits semi-finis et finis représentaient environ les trois quarts des exportations canadiennes vers l'Amérique latine. Les matières brutes ou matières premières constituaient la majeure partie des importations canadiennes provenant de cette région. La Société pour l'expansion des exportations a permis l'utilisation de fonds à long terme, ce qui a favorisé les exportations canadiennes vers l'Amérique latine et contribué indirectement au progrès économique de cette partie du monde.

L'Asie et le Pacifique

Le Canada entretient, depuis longtemps déjà, des rapports officiels et privés avec un certain nombre de pays d'Asie. Auparavant, ces contacts de faible envergure ne mettaient en cause qu'un petit groupe de Canadiens et avaient une portée limitée, mais au cours de la dernière décennie les Canadiens ont pris de plus en plus conscience de leur position en tant que nation du Pacifique comme de l'Atlantique. Grâce au progrès des moyens de transport et de communication modernes, l'océan Pacifique n'est plus une barrière et, étant donné l'importance de l'Asie et l'intérêt grandissant qu'elle suscite, les rapports entre les Canadiens et les peuples de l'Asie et du Pacifique se multiplient et se diversifient rapidement. Actuellement, le Canada entretient des relations diplomatiques avec 20 pays d'Asie et a des missions diplomatiques résidentes dans 13 pays.

Bien que certains de ces rapports découlent de liens historiques et traditionnels, comme dans le cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, nombre de nouveaux contacts sont d'ordre économique: le commerce s'est accru et de l'aide a été accordée au développement. L'importance de l'Asie comme zone de commerce est attestée par l'ascension du Japon au troisième rang parmi les partenaires commerciaux du Canada, les échanges commerciaux entre les deux pays s'étant élevés à plus de 1,500 millions de dollars en 1971, soit la moitié de la valeur des échanges entre le Canada et l'Asie. La Foire commerciale canadienne organisée à Pékin en août 1972 et inaugurée par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que la Troisième Foire commerciale asiatique, qui a eu lieu à New Delhi en octobre et novembre 1972, ont également permis au Canada de faire connaître ses possibilités en matière d'échanges commerciaux.

Les relations entre le Canada et les pays du Pacifique prennent une importance croissante. C'est ce que montre le fascicule sur le Pacifique publié dans le cadre de l'étude sur la politique étrangère effectuée par le gouvernement en 1970, ainsi que les rapports de plus en plus nombreux entre les ministres et fonctionnaires canadiens et leurs collègues régionaux. La coopération et le développement au niveau régional sont les objectifs à long terme dont dépendent l'expansion et la stabilité futures de la région. Le Canada a manifesté son intérêt pour cette région en participant au Plan de Colombo, en devenant membre de la Banque asiatique de développement et en obtenant le statut officiel d'observateur au sein de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Le Canada a fourni une aide considérable aux pays asiatiques en voie de développement et le gouvernement a exprimé sa volonté de participer au relèvement économique de l'Indochine lorsque la paix sera instaurée dans cette région.

Depuis un quart de siècle, certaines régions de l'Asie constituent un foyer de tensions et de conflits. Le Canada a participé à l'effort des Nations Unies en vue de rétablir la paix en Asie, notamment aux opérations en Asie du Sud et en Corée. Depuis 1954 le Canada fait partie de la Commission internationale de surveillance et de contrôle (CISC) au Cambodge, au Laos et au Vietnam et cet aspect de sa présence en Asie a été accentué par sa participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS) qui a été créée par l'accord de Paris mettant fin à la guerre et restaurant la paix au Vietnam. Les conditions posées par le Canada pour sa participation permanente au sein de la CICS n'ayant pas été respectées, le Canada s'est retiré de la nouvelle Commission le 31 juillet 1973. Ce jour-là il a établi des relations diplomatiques avec la République du Vietnam et ouvert une ambassade à Saigon, et le 21 août 1973 il a établi des relations diplomatiques avec la République démocratique du Vietnam.

Contrôle des armes et désarmement

Le Canada s'intéresse et participe aux négociations internationales sur le contrôle des armes et le désarmement, comme en témoigne son rôle actif à la Conférence de la Commission du désarmement (CCD) depuis la création de celle-ci, ainsi qu'aux discussions sur le désarmement aux Nations Unies. Le Canada a également assisté aux entretiens amorcés à Vienne le 31 janvier 1973 dans le but d'étudier les modalités de négociations éventuelles sur la réduction des forces armées en Europe centrale et la participation des divers pays à ces négociations. Le 17 mai 1972, le Canada ratifiait un traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur les fonds marins. Ce traité entrait en vigueur le jour suivant. Le 10 avril 1972, le Canada signait la Convention interdisant le développement, la production et le stockage d'armes bactériologiques (biologiques) et toxiques, et en prévoyant la destruction, et le 18 septembre 1972 il devenait le cinquième État à ratifier le traité. En novembre 1972, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait une résolution, présentée par le Canada, visant à une entente pour mettre fin à tous les essais nucléaires. L'objectif ultime du Canada, lors des négociations sur le désarmement à la CCD, aux Nations Unies et ailleurs demeure le désarmement général et complet sous la surveillance effective d'un organisme international de contrôle.

Politique étrangère et défense

Conformément aux objectifs fondamentaux de sa politique étrangère, le Canada cherche, en matière de défense, à garantir sa souveraineté et à collaborer

au maintien de la paix mondiale. Il refuse le rôle de pays non aligné ou neutre et participe à des accords de sécurité collective, pour assurer sa sécurité nationale et la défense des valeurs qu'il partage avec des pays amis. Il surveille son propre territoire et ses côtes, mais il collabore aussi avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord, notamment par ses activités au sein du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Les opérations de défense continentale du Canada sont assumées, dans la mesure du possible, par les Forces canadiennes.

Le Canada est toujours membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), tout comme les États-Unis et la plupart des pays de l'Europe occidentale. L'influence stabilisatrice de l'OTAN a contribué à réduire les risques d'un conflit général en Europe. Le Canada attache aussi de l'importance au rôle de l'OTAN en préconisant une détente est-ouest, tout particulièrement en remplaçant l'affrontement par la négociation. L'OTAN constitue également pour le Canada un centre précieux de consultation permanente et d'action commune, non seulement dans les domaines militaire et politique mais aussi dans les sphères économique et sociale; la question de l'environnement en est un exemple.

Le Canada fournit des unités militaires à l'Alliance: 5,000 hommes sont actuellement stationnés en Europe; il participe aussi à la défense de l'Amérique du Nord, qui fait partie de la zone du Traité de l'Atlantique Nord.

A titre de membre de la communauté internationale conscient de ses responsabilités, le Canada juge également opportun de mettre à la disposition de l'ONU et des autres organismes internationaux des effectifs militaires pour le maintien de la paix. A l'heure actuelle, plus de 850 militaires canadiens sont au service des Nations Unies et de Commissions internationales de contrôle dans divers pays.

Agence canadienne de développement international (ACDI)

Même si l'Europe et le Moyen-Orient ont reçu des secours du Canada après la Seconde Guerre mondiale, la participation canadienne à l'aide au développement international n'a vraiment débuté qu'en 1951 lorsque le Canada est devenu l'un des membres fondateurs du Plan de Colombo, mis sur pied pour venir en aide aux États de l'Asie du Sud et du Sud-Est qui venaient d'accéder à l'indépendance. L'Asie demeure encore l'une des principales régions de concentration de l'aide canadienne, et les déboursés totaux pour cette région se chiffrent à environ 1,741 millions de dollars pour les 22 dernières années.

Depuis 12 ans, l'envoi de ressources canadiennes à quelque 70 pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Antilles du Commonwealth s'élargit sans cesse, tant dans le secteur de l'assistance technique que dans celui de l'assistance économique. Les crédits que le Canada consacre au développement international ont plus que septuplé entre les années financières 1963-64 et 1972-73, passant de 64.4 millions à 491 millions de dollars, sans compter les prêts consentis par la Société pour l'expansion des exportations aux pays en voie de développement pour leur aider à se procurer du matériel canadien.

En 1969, l'ACDI a entrepris une analyse des politiques du Canada en matière d'aide au développement international dans le cadre de l'étude globale de la politique étrangère du Canada. Les conclusions de cette étude ont amené le gouvernement canadien à confirmer son engagement à l'aide au développement international.

Environ 24% de l'aide canadienne est offerte dans le cadre des programmes multilatéraux. Le Canada donne ou prête des fonds pour appuyer les projets de

développement financés par des organismes internationaux comme les Nations Unies, la Banque mondiale, l'Association internationale de développement et les banques régionales de développement.

L'aide bilatérale canadienne est offerte principalement sous forme de biens et services. Les principaux pays bénéficiaires sont l'Inde, le Bangladesh, Sri Lanka (Ceylan), la Malaisie, l'Indonésie, le Nigéria, le Ghana, la Tanzanie, l'Afrique francophone, l'Amérique latine et les Antilles du Commonwealth. L'aide bilatérale du Canada prend aussi la forme de projets d'investissements comme la construction d'écoles, de barrages, de routes et de lignes de transmission. L'aide en produits de base comprend l'envoi de denrées, d'engrais, de pièces d'équipement et de matières brutes destinées à l'industrie. Le Canada fournit également de l'assistance technique et de l'aide dans le domaine de l'éducation. En 1972, aux termes des programmes d'aide bilatéraux, le Canada a envoyé 229 conseillers et 719 enseignants dans les pays en voie de développement et a assuré la formation au Canada de 1,514 étudiants originaires de ces régions.

Par suite d'une étude de la politique étrangère faite en 1969, l'ACDI a lancé en 1971 un programme bilatéral d'assistance technique pour les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. En septembre de la même année, le Canada s'est joint à l'Organisation panaméricaine de la santé et lui a versé une contribution initiale de $982,992 deux mois plus tard. En 1972, le Canada est devenu membre de plein droit de la Banque interaméricaine de développement (BID); au cours des trois prochains années, il versera 40 millions de dollars (É.-U.) au capital-actions de la Banque et 60 millions de dollars à son Fonds des opérations spéciales. Ces

Par l'entremise de l'ACDI, le Canada a accordé à la Tanzanie une subvention pour la création d'un service de formation professionnelle au centre de formation de Dar es Salaam.

Les Indonésiens sont initiés aux techniques de forage dans le cadre du premier programme important de l'ACDI dans ce pays, c'est-à-dire la reconstruction ou réparation de 38 ponts dans la province de Sulawesi-Sud.

apports, joints à l'aide fournie aux termes des programmes bilatéraux, quadrupleront les crédits affectés au programme canadien en Amérique latine.

En plus d'oeuvrer dans les secteurs bilatéraux et multilatéraux, l'ACDI travaille de concert avec les organisations d'aide non gouvernementales et avec les entreprises commerciales et industrielles. Au cours de l'année financière 1968-1969, elle a accordé 5 millions de dollars pour aider les organismes non gouvernementaux et bénévoles à accroître leur apport au développement international; ces crédits ont atteint 11.9 millions de dollars en 1971-72. On évalue l'apport total de l'aide privée fournie par les organisations canadiennes aux pays en voie de développement à environ 39 millions de dollars par année. Bon nombre de ces organisations ont été des pionniers dans le secteur du développement; elles mettent en oeuvre des programmes efficaces qui peuvent être élargis et renforcés avec l'aide que leur fournit l'ACDI.

L'ACDI oeuvre dans les secteurs du commerce et de l'industrie tant pour aider le secteur privé de l'économie des pays en voie de développement que pour permettre à des entreprises canadiennes appropriées d'étendre leurs opérations à l'étranger et d'apporter ainsi à ces pays des capitaux et des connaissances dans le domaine de la gestion. A cette fin, l'ACDI travaille en étroite collaboration avec les entreprises canadiennes, le ministère de l'Industrie et du Commerce, les sociétés internationales de financement, les banques de développement et certaines sociétés d'outre-mer afin d'identifier des projets valables dans tous les secteurs de l'industrie secondaire des pays en voie de développement et de participer à leur financement.

Service administratif canadien outre-mer (SACO)

Cet élément du programme canadien d'aide à l'étranger a été créé vers la fin de 1967. Formé par un groupe d'éminents hommes d'affaires animés d'un bel esprit de civisme, il fut constitué à la demande de l'Agence canadienne de développement international en société à but non lucratif. L'ACDI prit cette initiative afin d'augmenter l'assistance technique et administrative offerte aux entreprises autonomes des pays en voie de développement. L'action du SACO est rendue possible par l'appui de l'ACDI et de l'industrie canadienne.

Il s'est maintenant écoulé suffisamment de temps depuis la formation du SACO pour permettre une évaluation de son activité. Les structures de base sont en place, mais les méthodes et procédures sont l'objet d'un examen constant. Le personnel du siège social est composé d'un petit groupe d'administrateurs qui ont fait carrière dans différentes professions et industries. Cette variété d'expériences et de compétences se retrouve chez les représentants du SACO dans les grands centres urbains du Canada et dans le choix des représentants régionaux outre-mer depuis qu'il s'est avéré que leur présence était indispensable. Tous ces hommes sont des bénévoles, bien que certains touchent de modestes honoraires ou salaires.

Un membre du SACO en Inde donne des conseils à un fabricant d'éléments électriques au sujet du contrôle de la qualité.

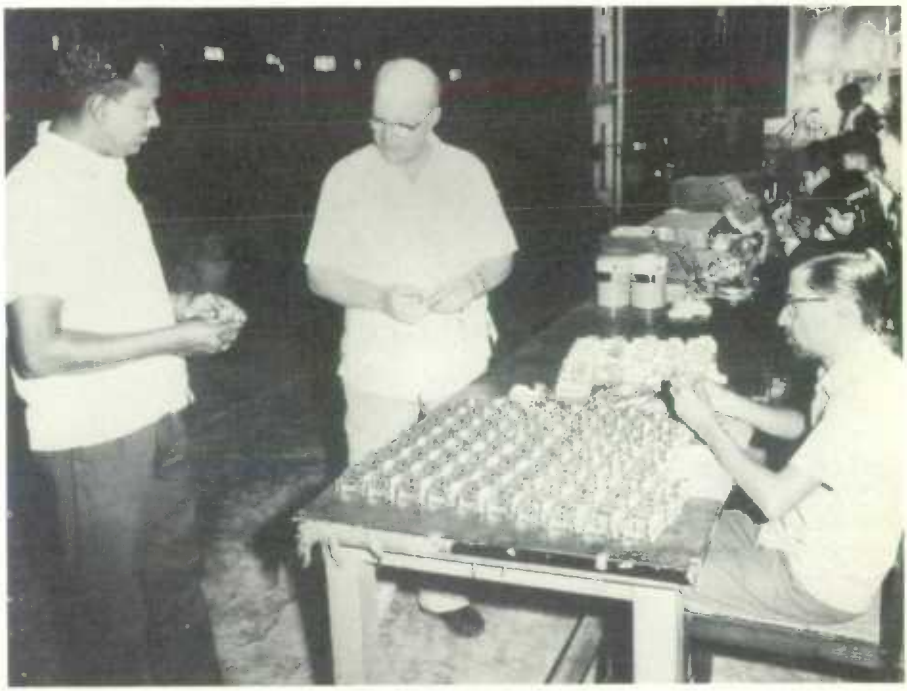

Un aspect de l'activité du SACO est le recrutement de spécialistes compétents disposés à servir outre-mer pour des périodes allant jusqu'à six mois, bénévolement mais sans assumer de frais personnels. On possède ainsi une liste de plus de mille volontaires, laquelle est constamment renouvelée grâce à l'arrivée de candidats qui remplacent ceux qui ont terminé leur service. Une fois recrutés les candidats doivent être employés à bon escient. C'est là l'autre activité majeure du SACO. Il faut donc, au départ, que les autorités des pays en voie de développement connaissent le service qui leur est offert. Ce travail d'information est une des principales tâches des représentants à l'étranger. Le SACO est conçu de telle façon que tous ceux qui en font partie contribuent à son efficacité et en partagent les bienfaits.

Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

En 1962, le SUCO envoyait pour la première fois des bénévoles à l'étranger afin d'aider les pays en voie de développement à combler leur manque de main-d'oeuvre professionnelle et technique jusqu'à ce qu'ils puissent former assez d'autochtones pour prendre la relève. Composé au départ d'une poignée de diplômés universitaires travaillant dans quatre pays, le SUCO est maintenant présent dans plus de 40 pays, et en 1973 il a répondu aux demandes d'assistance en envoyant 1,200 bénévoles. Comme les demandes ne sont plus tout à fait les mêmes qu'autrefois, le SUCO n'envoie plus uniquement des universitaires mais des personnes de formations diverses dont l'âge varie entre 19 et 80 ans. Néanmoins, le

Le programme de formation agricole du SUCO en Papouasie (Nouvelle-Guinée) initie les jeunes gens à tous les aspects de l'agriculture, depuis la tenue de livres jusqu'à la culture et l'élevage.

principe de l'engagement réciproque entre le bénévole et le pays employeur est le même en 1974 qu'en 1962, c'est-à-dire que le travailleur est rémunéré par le pays bénéficiaire à un taux équivalent de celui de ses homologues autochtones.

Une nouvelle dimension s'ouvre actuellement pour le SUCO en ce sens que les bénévoles et les organismes peuvent proposer des projets ayant rapport à l'assistance demandée. Envoyé pour prendre part à un programme de formation agricole, un bénévole s'aperçoit que les villageois à qui il enseigne ont besoin de puits; il propose donc qu'on effectue un investissement pour améliorer le système local d'approvisionnement en eau. Une maternelle s'aperçoit qu'il lui faudrait une garderie et demande de l'aide au SUCO pour en construire une. Des bénévoles de retour à l'université veulent envoyer des équipes d'étudiants à l'étranger pendant les vacances d'été et demandent de l'aide pour les dépenses de voyage. Le SUCO appuie ce genre d'activité pourvu que soit respecté le principe voulant que les collectivités du pays bénéficiaire participent tant à la planification qu'à la mise en oeuvre des projets, préservant ainsi l'idée fondamentale de l'engagement réciproque.

Organisme indépendant sans but lucratif, le SUCO reçoit une aide financière directe et indirecte de quatre sources principales. En 1972-73, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) lui a versé une subvention de 6.7 millions de dollars et les gouvernements d'outre-mer ont payé à ses travailleurs environ 4 millions de dollars sous forme de salaires et avantages sociaux. Le secteur privé a fourni $400,000. Ce montant comprend les contributions des milliers de Canadiens qui ont pris part aux «Marches des millions» et les dons de particuliers et organismes participant au programme de subventions privées.

Une aide indirecte évaluée à plus de $500,000 annuellement provient notamment des universités et collèges qui fournissent gratuitement locaux, matériel et personnel pour le recrutement des volontaires et les comités de sélection; des organes de diffusion qui font gratuitement de la publicité pour le SUCO; et des fabricants de produits pharmaceutiques qui donnent des trousses médicales emballées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

En 1970, le Parlement canadien créait le CRDI pour aider à la recherche sur les problèmes des pays en voie de développement. Ce Centre a pour but de favoriser le progrès économique et social de ces régions par l'adaptation des connaissances scientifiques et techniques. Des crédits sont affectés aux projets approuvés, dans tous les pays en voie de développement, par les scientifiques et les technologues des pays et des régions en cause, conformément à leurs propres priorités.

Le CRDI a reçu ses premiers crédits du gouvernement canadien sous forme de subventions annuelles. En 1972-73, cette subvention s'élevait à 8 millions de dollars, et l'on prévoit que ce montant augmentera au cours des prochaines années pour atteindre jusqu'à 5% environ du budget canadien d'aide à l'étranger. Le Centre est un organisme public qui possède un Conseil d'administration international. Le président, le vice-président et 9 des 21 administrateurs doivent être citoyens canadiens, mais les membres du premier Conseil (1970-72) venaient de six pays en voie de développement ainsi que de la Grande-Bretagne, de la France, des États-Unis et de l'Australie. Le premier président était feu le très hon. Lester B. Pearson.

A Caqueza, en Colombie, un cultivateur et ses voisins récoltent ensemble des cultures expérimentales, et les rendements sont enregistrés par le CRDI.

Quatre domaines devant faire l'objet de programmes ont été choisis afin que les activités de recherches soient concentrées. Ces domaines sont les suivants: agriculture, nutrition et alimentation; sciences de l'information, démographie et hygiène; sciences sociales et ressources humaines.

Voici des exemples de projets financés:

1° Un projet de développement rural à Caqueza (Colombie) afin d'aider les agriculteurs à faible revenu à améliorer à la fois leur productivité et leur revenu, non seulement grâce à la technique mais aussi par des moyens comme le crédit et une meilleure commercialisation.

2° L'établissement d'un Service d'extension industrielle en Asie du Sud-Est, afin d'améliorer la coordination des services nationaux actuels qui aident les petites industries.

3° Un essai en vue d'évaluer les possibilités de contrôler les simulies vecteurs de l'onchocercose (cécité des rivières africaines), par l'introduction d'un ver parasite.

4° Une étude du problème des bidonvilles, fléau qui touche la plupart des grandes villes d'Extrême-Orient par suite de la migration des masses rurales vers les centres urbains.

Pour évaluer les projets, il faut établir s'ils sont conformes aux priorités des pays en voie de développement; s'il est probable qu'ils seront utilisés à l'extérieur du pays en cause; si la recherche effectuée peut contribuer à uniformiser les niveaux de vie dans ces pays; si ces projets pourront mettre pleinement à contribution les ressources et les habitants de la localité et, enfin, si ces projets se concrétiseront par la formation de chercheurs mieux préparés ou plus expérimentés.

Le CRDI se tient au courant des programmes de l'ACDI et entretient des relations étroites avec les autres ministères canadiens, et il coopère à la fois avec les organismes de recherche canadiens et d'autres organismes internationaux.

Au 31 décembre 1972, le CRDI avait approuvé 81 projets intéressant 74 donataires dans quelque 60 pays, pour un montant de 11 millions de dollars.

Défense nationale

Comme en faisait état le Livre blanc sur la Défense, publié en août 1971, une guerre dévastatrice entre les superpuissances constitue la seule grande menace militaire pour le Canada. Puisque le Canada ne pourrait guère à lui seul, en une telle éventualité, assurer directement sa propre défense, il est essentiel qu'il cherche à prévenir une guerre nucléaire en soutenant la réconciliation politique, en favorisant le contrôle des armes et le désarmement et en contribuant à l'application d'un processus stable de dissuasion réciproque. La politique du gouvernement est donc de contribuer au maintien de la paix par la participation à des accords de sécurité collective.

Le rôle militaire du Canada dans la défense de l'Amérique du Nord consiste notamment à contribuer à la stabilité de la dissuasion en aidant les États-Unis à maintenir un vaste réseau d'alerte et en combattant toutes forces terrestres, aériennes ou navales qui se révéleraient hostiles dans les limites du continent. Le gouvernement canadien a décidé que, dans la mesure du possible, les opérations de défense sur son propre territoire en temps de paix seront normalement exécutées par les Forces armées canadiennes. Toutefois, s'il se produisait une crise internationale, des dispositions spéciales seraient prises pour renforcer la protection de l'Amérique du Nord et contribuer au maintien du processus de dissuasion réciproque. Le Canada a donc conclu avec les États-Unis certains accords bilatéraux énonçant les modalités de coopération conjointe à la défense du territoire, de l'espace aérien et des eaux du Canada.

Le contrôle et la gestion de toutes les activités de défense nationale, les Forces armées canadiennes, le Conseil de recherches pour la défense, la société Construction de Défense (1951) Limitée et l'Organisation des mesures d'urgence du Canada relèvent du ministre de la Défense nationale.

Les effectifs des Forces armées ont été réduits progressivement depuis huit ans. Ils sont passés d'environ 120,000 en 1964 à 83,000 à la fin de 1972, et on prévoit

Les chasseurs CF-5 sont en mesure d'effectuer des missions stratégiques de longue portée après avoir refait le plein en vol grâce à l'intervention d'un Boeing 707/347C des Forces canadiennes.

qu'ils se stabiliseront à peu près à ce niveau. Le budget de la défense en 1972 était de 1,863 millions de dollars.

Le Commandement de la force mobile, qui groupe la majeure partie des effectifs, comprend actuellement une force en campagne de trois groupements de combat, le Régiment aéroporté canadien et le Centre d'instruction sur le combat. Il commande aussi la Milice et la Réserve aérienne. L'appui aérien tactique est assuré par deux escadrons d'avions *CF-5*.

En Europe, le 4e Groupement de combat mécanisé du Canada et le 1er Groupe aérien canadien, placés sous un seul commandant, représentent la participation du Canada à l'OTAN. Le Groupement de combat est composé d'unités d'infanterie, de blindés, d'artillerie, de génie et de diverses unités d'appui; le Groupe aérien comprend trois escadrons d'attaque d'avions *CF-104*. Le rôle de reconnaissance du Groupe aérien a pris fin le 1er juillet 1972. La mission des forces terrestres est d'assurer la reconnaissance tactique pour le compte du Groupe central d'armées.

Le programme de modernisation des destroyers *Restigouche* a été achevé en 1972, et trois des quatre destroyers porte-hélicoptères de la classe DDH-280 propulsés par turbines à gaz ont été livrés au ministère de la Défense nationale. Le quatrième a été livré en 1973. Le programme de construction de navires de soutien modernes est maintenant terminé.

Les escadrons d'intercepteurs à réaction ont été équipés d'une variante améliorée du *CF-101*. On substitue progressivement au matériel terrestre un parc d'hélicoptères d'observation, de service et de transport, ainsi que d'autoneiges légères. On envisage de remplacer par de nouveaux avions de patrouille maritime à long rayon d'action les appareils existants.

L'aide militaire du Canada aux autres pays est assurée par deux programmes: assistance en matière d'instruction militaire et aide mutuelle. Le premier est destiné aux pays hors de l'OTAN. Les programmes d'assistance ne prévoient pas la fourniture de matériel mais portent essentiellement sur l'instruction générale et technique. A l'heure actuelle, 11 pays bénéficient de l'aide militaire du Canada, et des officiers et des hommes d'autres pays s'entraînent au Canada. L'aide mutuelle se traduit par l'entraînement du personnel des pays partenaires du Canada au sein de l'OTAN.

L'*Iroquois*, premier destroyeur/porte-hélicoptères de la classe 280.

Santé publique

Au Canada, l'administration des services de santé relève directement des provinces, qui délèguent souvent aux municipalités une autorité considérable à certains égards. Le gouvernement fédéral s'occupe des questions de santé d'envergure nationale et fournit une aide financière importante aux services sanitaires et hospitaliers des provinces. Tous les paliers de gouvernement sont secondés par un réseau d'organismes bénévoles oeuvrant dans divers domaines de la santé.

Programme de soins médicaux. La Loi sur les soins médicaux, adoptée par le Parlement en décembre 1966 est entrée en vigueur le 1er juillet 1968. Au 1er avril 1972, toutes les provinces et les territoires avaient adhéré au programme fédéral de soins médicaux. Aux termes de la Loi, le gouvernement fédéral verse à une province une somme égale à la moitié du coût par habitant de tous les services assurés en conformité avec les régimes de l'ensemble des provinces, pourvu, naturellement, que le régime provincial satisfasse aux normes prévues. Ces normes sont que les services médicaux doivent s'appliquer globalement à l'ensemble de la population; que l'assurance soit administrée par l'autorité publique et que les prestations soient transférables d'une province à l'autre. Au cours de l'année fiscale 1971-72 la contribution fédérale aux provinces pour ce programme s'est élevée à $589 millions.

Assurance-hospitalisation et services diagnostiques. Le programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation couvre actuellement 99% de la population du Canada. Le régime des subventions fédérales aux provinces, dont l'objet est de payer environ 50% du coût de certains services hospitaliers, est prévu par la Loi de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Aux termes de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), les provinces peuvent se retirer des divers programmes fédéraux-provinciaux, y compris de l'assurance-hospitalisation et c'est ce qu'a fait le Québec le 1er janvier 1965. En conséquence, la contribution fédérale au programme d'assurance-hospitalisation de cette province se fait sous forme d'abattement fiscal et non en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation.

Pour participer au programme, une province doit offrir à tous ses résidents, selon des modalités uniformes, les soins hospitaliers en salle publique et certains autres services à l'intention des hospitalisés dont ceux de diagnostic (tests de laboratoires et examens radiologiques). Les provinces peuvent aussi offrir des services hospitaliers pour patients externes couverts par l'assurance; l'étendue de ces services varie sensiblement d'une province à l'autre. Les modes de financement et d'administration des programmes d'assurance-hospitalisation sont également fixés par les provinces.

La loi fédérale ne s'applique qu'aux services fournis par des établissements reconnus pour traitements actifs, maladies chroniques ou convalescence et par des établissements connexes. Elle exclut expressément les hôpitaux pour malades mentaux, les sanatoriums antituberculeux et les établissements de soins de surveillance. Les paiements fédéraux aux provinces aux termes de ce programme pour l'année financière 1971-72 se sont élevés à $1,187 millions.

Taux de mortalité. Comme la plupart des autres nations industrielles du monde, le Canada bénéficie des progrès de la médecine et des conditions socio-économiques qui ont pour résultat une longévité accrue et une baisse du taux de mortalité infantile. De 1941 à 1968 l'espérance de vie pour les hommes est passée de 63 à 69 ans et pour les femmes de 66 à 76 ans. Le taux de mortalité infantile de 61.1 pour 1,000 naissances vivantes en 1941 est tombé à 17.5 par 1,000 naissances vivantes en 1971, alors que les taux provinciaux variaient entre 15.3 pour l'Ontario

à 22.9 pour Terre-Neuve. En même temps, le taux de mortalité puerpérale est passé de 36 à 1.8 pour 10,000 naissances vivantes. Les épidémies de maladies contagieuses sont pour la plupart éliminées, si bien que les principales causes de décès en 1969 étaient les maladies du coeur (arrêt de la circulation sanguine), les maladies cérébro-vasculaires, les accidents d'automobile et la pneumonie. Le taux de mortalité général est tombé de 10.1 pour 1,000 en 1941 à 7.3 pour 1,000 en 1971.

Personnel médical. Il y avait au Canada à la fin de 1971, 32,625 médecins civils actifs, soit une proportion d'un médecin pour 666 personnes; il y avait suffisamment d'infirmières autorisées, soit quelque 141,303 en juillet 1970, et 75,368 infirmières diplômées employées en 1970 dans les hôpitaux généraux ou ceux pour malades chroniques. La plupart des programmes provinciaux de soins médicaux ne comprennent pas les soins dentaires, sauf en de très rares circonstances. Au 1er janvier 1972, la proportion de dentistes par rapport à la population était de 1:2,814. Bien entendu, on retrouve la plupart du personnel médical dans les grands centres urbains, ce qui permet moins de soins médicaux adéquats dans les régions rurales et éloignées.

Santé nationale et bien-être. A l'échelle fédérale, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est le principal organisme en matière de santé. En collaboration avec d'autres organismes fédéraux, provinciaux et locaux, il s'efforce d'améliorer l'état de santé de tous les Canadiens. Le ministère de la Santé comprend trois branches principales: la Direction générale de la protection de la santé, la Direction générale des services médicaux, et la Direction générale des programmes de la santé. De plus, il existe un Groupe d'étude sur les perspectives de la santé, et le Conseil de recherches médicales autonome.

La Direction générale de la protection de la santé protège la population canadienne contre les risques du milieu. La Direction des programmes de santé administre les aspects fédéraux des deux plus importants programmes de santé, soit l'assurance-hospitalisation et l'assurance maladie. La Direction générale des ser-

vices médicaux à la responsabilité des soins médicaux et de la santé publique pour les Indiens et les Esquimaux et les populations du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des services de quarantaine et des services médicaux à l'intention des immigrants, des services de la santé publique, du service national prothétique et du service médical de l'aviation civile.

Contrôle des drogues et abus des drogues. Depuis 1966, tous les fabricants et distributeurs de drogues doivent présenter à la Direction générale de la protection de la santé des renseignements sur tous les produits qu'ils mettent sur le marché canadien. A partir de cela et d'autres renseignements, les décisions sont prises relativement au genre de contrôle qui sera exercé. De plus, lorsqu'une nouvelle drogue dont on ne connaît pas les qualités doit être mise sur le marché, le fabricant est tenu, de par la loi, de fournir des renseignements sur les effets secondaires défavorables, sur le procédé de fabrication à utiliser, sur les résultats des tests clinique que la drogue a subis et sur les normes posologiques. Cette information est minutieusement étudiée pour s'assurer que la drogue en question est sans danger et d'usage efficace. Même après que la drogue est mise sur le marché, la Direction générale de la protection de la santé peut en interdire la vente s'il est prouvé, grâce au programme d'étude des effets nocifs des drogues, que la drogue en question est dangereuse ou néfaste.

Il existe encore une autre mesure de sécurité, fournie par l'entremise de la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, qui régit la fabrication, l'autorisation, l'étiquetage, la publicité et la vente de remèdes familiaux qui sont souvent vendus dans des magasins de détail autres que les pharmacies.

Une autre fonction importante de la Direction générale de la protection de la santé est de combattre le trafic des stupéfiants ou la possession, l'exportation, l'importation ou la culture de stupéfiants par des personnes autres que celles qui sont autorisées à le faire en vertu de la Loi sur les stupéfiants. Ce contrôle s'exerce au moyen d'une collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada et d'autres

organismes chargés de l'application des lois.

Après le rapport provisoire de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales (Commission LeDain), le ministère a entrepris divers programmes en vue de trouver des solutions au problème. La Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants ont été modifiées: elles prévoient désormais l'établissement de laboratoires régionaux d'analyses des drogues dans tout le Canada. Le nouveau règlement permet à un médecin de faire analyser les échantillons de drogues contrôlées ou de stupéfiants qu'il obtient de ses patients.

Un nouveau programme de contrôle plus serré de la méthadone et des amphétamines a été présenté, en vertu duquel seuls les médecins autorisés par le ministre et associés à un service spécialisé peuvent prescrire de la méthadone, tandis que les amphétamines seront uniquement réservées au traitement des troubles particuliers qui en exigent l'usage.

Maladies chroniques et réadaptation. La longévité accrue qui résulte des mesures efficaces prises contre la mortalité infantile et les maladies contagieuses, ainsi que les progrès réalisés dans le domaine de la médecine et des médicaments a attiré l'attention des spécialistes et du grand public sur la lutte contre les maladies chroniques et prolongées. On améliore les diverses méthodes de dépistage des affections chroniques comme le diabète et le glaucome, et des organismes bénévoles collaborent avec les organismes publics dans ces dépistages. La plupart des grands hôpitaux généraux ont mis sur pied des cliniques de consultation externe spécialisées en orthopédie, en neurologie, ou dans le traitement de l'arthrite, du diabète, de la fibrose kystique, des troubles cardiaques et du cancer. Il existe dans la plupart des villes du Canada des salles de traitements prolongés dans les hôpitaux généraux, hôpitaux pour maladies chroniques et maisons de convalescence ou de soins spéciaux; des foyers pour vieillards et infirmes, et dispensaires.

Le succès des programmes de réadaptation pour les accidentés du travail en vertu des plans provinciaux d'indemnisation, pour les anciens combattants par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants, pour les enfants handicapés sous les auspices de divers organismes, a encouragé l'expansion des services de réadaptation des invalides. Le ministère de la Santé nationale et du

Le programme de subventions nationales à l'hygiène encourage le développement des services de rééducation.

Bien-être social, par son Programme de subventions nationales à l'hygiène, a encouragé l'aménagement de services de réadaptation. Depuis janvier 1966, le ministère assume également la responsabilité des services prothétiques dans tout le Canada. Il existe trois grands centres de recherche et de formation prothétiques et orthotiques en plus du centre prothétique de Toronto.

Maladies mentales et arriération mentale. Les gouvernements et divers groupes de citoyens intéressés développent constamment les moyens d'assurer des soins constants aux malades et arriérés mentaux. Dans les hôpitaux généraux et les établissements psychiatriques communautaires, les services de psychothérapie pour les hospitalisés à court terme et les services de soins connexes dispensés le jour, les services d'urgence et ceux de consultation externe prennent de plus en plus d'ampleur. L'Association canadienne pour la Santé mentale, par l'entremise de ses Centres de la Croix-Blanche, aide les personnes sortant des établissements psychiatriques à se réadapter à la vie sociale et professionnelle.

Programme de planification familiale. La planification familiale peut se définir comme étant les connaissances et la pratique qui permettent aux couples d'espacer les naissances de leurs enfants et d'en déterminer le nombre. C'est un moyen d'améliorer le bien-être physique, social et économique des familles canadiennes. Le programme fédéral de planification familiale, sous l'égide du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et particulièrement sous la responsabilité du Bien-être social, renseigne les Canadiens sur les buts et les méthodes de planification familiale. Il contribue à la formation du personnel spécialisé en santé et bien-être à perfectionner ses connaissances dans les domaines du contrôle des naissances et de l'éducation sexuelle. Il encourage également la recherche dans le domaine de la planification familiale et contribue aux programmes consacrés à ce domaine sous des auspices publics ou bénévoles, par le moyen de subventions fédérales ou de projets dont les frais sont partagés entre le fédéral et les provinces. Des organismes, gouvernementaux ou privés, peuvent obtenir des octrois pour la planification familiale afin de mener à bien des services de formation, de démonstration ou de recherche.

Les enfants canadiens bénéficient des programmes de santé et de bien-être du gouvernement fédéral.

Immigration

Depuis la Confédération, plus de 10 millions d'immigrants sont venus s'établir au Canada et ont largement contribué à la croissance du pays. La politique d'immigration libérale et universelle du Canada facilite l'accès au pays des travailleurs spécialisés dont l'économie canadienne a besoin. A cause des conditions économiques dans les pays d'origine des immigrants et de l'évolution de la demande en main-d'oeuvre au Canada, l'afflux varie d'une année à l'autre. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada a accueilli plus de 3.5 millions d'immigrants, venus principalement de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des États-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas. Les années de pointe depuis la guerre ont été 1957 (282,164 personnes) et 1967 (222,876).

En 1972 le Canada a accueilli 122,006 immigrants, soit 106 de plus qu'en 1971; c'est la première fois qu'il se produit une augmentation depuis 1967.

En 1972, 59,432 travailleurs immigrés sont venus grossir la population active du Canada. Bon nombre d'immigrants qualifiés continuent d'intervenir dans certains secteurs où il y a pénurie grave de travailleurs, prodiguant ainsi des services essentiels aux Canadiens. En 1971-72 seulement, le Canada a accueilli 987 médecins et chirurgiens, 55 dentistes, 749 techniciens médicaux et dentaires, 1,538 autres professionnels de la santé et 103 ingénieurs miniers. De plus, les immigrants ont injecté dans l'économie canadienne plus de 340 millions de dollars.

L'Ontario a continué d'attirer le plus d'immigrants (63,805). La Colombie-Britannique venait au second rang avec 20,107, puis le Québec avec 18,592.

Le 1er octobre 1967 entrait en vigueur un nouveau règlement sur l'immigration dans lequel étaient explicités les principes de sélection des immigrants. Un système d'évaluation permet aux agents d'immigration d'appliquer uniformément les mêmes normes à l'égard des aspirants immigrants de tous les pays. En rattachant les normes de sélection aux conditions existantes au Canada, le règlement vise à assurer un mouvement d'immigration adapté aux exigences de l'économie et aux besoins en main-d'oeuvre du pays. Il établit une nette distinction entre les personnes à charge et les parents qui se destinent au marché du travail. Il y a trois catégories d'immigrants: les «personnes à charge parrainées», les «parents désignés (non à charge)», et les «candidats indépendants», qui ne sont ni parrainés ni désignés.

Les personnes à charge parrainées, par exemple un conjoint et des enfants de moins de 21 ans, doivent avoir un lien de parenté direct avec des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada qui verront à leur procurer le logement, l'entretien et les soins nécessaires. Ces personnes sont admises au Canada à la condition d'être en bonne santé et de bonnes moeurs. Les candidats indépendants doivent satisfaire à certaines normes d'évaluation fondées sur l'instruction et la formation, l'emploi garanti, les qualités personnelles, la compétence professionnelle, l'âge, la connaissance du français ou de l'anglais, la présence de parents au Canada et les possibilités d'emploi dans la région de destination. Les candidats désignés comprennent les fils et les filles de 21 ans et plus, les fils et les filles mariés de moins de 21 ans, les frères et soeurs, les parents ou grands-parents de moins de 60 ans, les neveux, nièces, oncles, tantes et petits-enfants, mais non les cousins.

Le règlement de l'immigration de 1967 permettait aux visiteurs de faire une demande en vue d'obtenir le statut d'immigrants reçus une fois au Canada. A cause d'abus, ce privilège a été temporairement révoqué le 3 novembre 1972.

Le 1er janvier 1973 entrait en vigueur le nouveau règlement sur les dossiers d'entrée et les visas d'emploi des non-immigrants afin de contrôler l'embauchage de visiteurs au Canada. Tous les non-immigrants qui entrent au Canada pour une période de plus de trois mois doivent s'inscrire à un port d'entrée, à un Centre d'immigration du Canada ou à un Centre de Main-d'oeuvre du Canada. De plus, ceux qui ont l'intention de travailler doivent obtenir un visa d'emploi. Les visiteurs en quête de travail ne sont pas admis au Canada à moins de fournir la preuve qu'un emploi leur a été offert de bonne foi. Si aucun Canadien ou immigrant reçu n'est qualifié ou disponible pour le poste, alors on accordera au candidat non immigrant un visa d'emploi.

Cette disposition ne s'applique pas dans le cas des diplomates et des militaires en service au Canada. Sont également exemptés les journalistes étrangers, les hommes d'affaires de passage, les membres du clergé et les athlètes professionnels, mais ils doivent s'inscrire s'ils comptent demeurer au Canada plus de trois mois. Les étudiants étrangers entrés légalement au Canada avant le 1er janvier 1973 sont également exemptés, et ce jusqu'à ce qu'ils aient terminé avec succès le cours qu'ils suivent actuellement.

Le Canada a un bureau, ou tout au moins un agent d'immigration, dans 31 pays: Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hong Kong, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Liban, Norvège, Pays-Bas, Pakistan, Philippines, Portugal, Suède, Suisse, Trinité et Yougoslavie. Au début de 1973, dans le cadre d'un programme d'extension à l'échelle mondiale des services canadiens d'immigration, neuf nouveaux bureaux ont été ouverts aux États-Unis, à Boston, Buffalo, Detroit, Minneapolis, Seattle, Los Angeles, Nouvelle-Orléans, Dallas et Atlanta. Actuellement, on se prépare à étendre les services en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Les 138 agents d'immigration canadiens en poste dans ces pays visitent périodiquement d'autres pays voisins où le Service de l'immigration canadien n'est pas représenté, afin d'étudier les demandes des aspirants immigrants.

Triage des pommes de terre à Brooks (Alb.). En 1972, 59,432 travailleurs immigrants sont venus grossir la population active du Canada; bon nombre d'entre eux étaient qualifiés et on a eu recours à leurs services pour parer de graves pénuries de main-d'œuvre.

Industrie et Commerce

Le ministère de l'Industrie et du Commerce est chargé de stimuler l'implantation, l'expansion et la productivité des industries de fabrication, de transformation et du tourisme au Canada ainsi que l'essor du commerce d'exportation et l'évolution des politiques du commerce extérieur.

Pour atteindre ces objectifs, le ministère offre son concours aux hommes d'affaires et aux industriels canadiens, sous la forme de 15 programmes d'encouragement et d'expansion. A chaque étape du cycle de production, depuis la recherche, la mise au point, l'avant-projet et la production jusqu'à la commercialisation, le ministère est en mesure d'apporter son aide en fournissant renseignements, avis d'experts et, le cas échéant, assistance financière.

Dans le domaine de la **commercialisation**, les principaux intermédiaires entre l'homme d'affaires et le ministère sont les neuf Directions qui correspondent aux

Des milliers de personnes ont visité le pavillon du ministère de l'Industrie et du Commerce lors de l'Exposition commerciale canadienne qui a eu lieu à Pékin en août 1972.

secteurs industriels suivants: industries aérospatiale, maritime et ferroviaire; agriculture, pêcheries et produits alimentaires; vêtements et textiles; produits chimiques; électricité et électronique; machineries; matériaux; transport motorisé; produits du bois.

Les services offerts par ces Directions comprennent: études de rentabilité pour déterminer la viabilité de certains projets industriels; études d'efficacité relative pour déterminer l'aptitude d'une industrie à affronter la concurrence régionale et internationale; renseignements techniques et statistiques; conseils juridiques.

En outre, elles encouragent et aident l'industrie à participer aux foires et missions commerciales à l'étranger et analysent les marchés mondiaux où il existe un besoin de produits industriels, surtout par l'entremise du Service des délégués commerciaux du ministère.

Par l'entremise de ses 81 bureaux commerciaux répartis dans 59 pays, ce dernier Service fait fonction d'expert-conseil en marchés d'exportation, recueille des renseignements sur les marchés et les crédits et met en relation les acheteurs étrangers et les vendeurs canadiens. Les délégués commerciaux à l'étranger peuvent fournir des renseignements à jour sur les possibilités d'exportation, les conditions de paiement, les tarifs douaniers et les contrôles d'importation et de change. Le Service entretient des contacts constants avec des sociétés à l'étranger.

Le Groupe de l'expansion des marchés encourage la participation de l'industrie canadienne à des projets d'investissements à l'étranger en coordonnant l'activité d'un grand nombre de secteurs industriels. Son but est de saisir les occasions que les projets exigeant un système intégré ou une approche globale peuvent offrir à l'exportation d'une variété de produits manufacturés ou de services.

Huit bureaux régionaux, stratégiquement situés dans les grands centres commerciaux du Canada, servent de points de contact au commerce et à l'industrie. Les fonctionnaires qui les dirigent sont en mesure de donner des renseignements sur les services que le ministère met à la disposition du public pour améliorer le climat de l'économie canadienne en augmentant la productivité, et pour faire connaître les produits canadiens au pays et à l'étranger.

La promotion est très importante pour faire connaître les plus récents perfectionnements industriels. La Direction des services d'information appuie toutes les activités mentionnées, par un vigoureux effort de promotion. Au Canada, les activités et programmes d'expansion industrielle et commerciale font l'objet d'une publicité intensive. A l'étranger, des programmes de promotion commerciale visent à faire accepter les produits et services canadiens par les consommateurs et, mieux encore, à créer une demande de ces produits et services.

La Direction des foires et des missions met au point des programmes de missions commerciales du Canada à l'étranger et réciproquement, et assure la participation nationale aux foires commerciales à l'étranger. Elle constitue donc un centre important de promotion, qui ne s'occupe pas seulement de la gestion de programmes individuels, mais aussi de coordonner l'apport d'autres groupes afin d'atteindre les objectifs fixés.

La promotion du tourisme est assurée par la Direction générale du tourisme, qui comprend l'Office de tourisme du gouvernement canadien et la Direction de l'industrie touristique. L'Office de tourisme encourage les Canadiens et les étrangers à voyager au Canada et coordonne sa publicité à l'étranger avec celle des agences provinciales et privées. La Direction de l'industrie touristique s'intéresse surtout à l'industrie touristique au pays même, et collabore étroitement avec différents ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec les autorités provinciales chargées de promouvoir le tourisme canadien.

Travail

Législation du travail

Le Parlement du Canada et les corps législatifs provinciaux ont le pouvoir de légiférer en matière de travail. Le Parlement peut adopter des lois régissant les employeurs et les travailleurs de certaines branches d'activité, en particulier des services interprovinciaux de transport et de communication. La plupart des lois visant à protéger les travailleurs sont provinciales. Des ordonnances sur le travail sont adoptées par les Conseils du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Normes du travail

Les normes minimales concernant l'âge d'emploi, le salaire, les heures de travail et le temps supplémentaire, les congés annuels et les jours fériés pour les travailleurs relevant du fédéral figurent au Code canadien du travail. D'autres normes y ont été insérées en 1971 qui touchent le congé de maternité, l'égalité des salaires, l'avis de cessation d'emploi et l'indemnité de départ. Des normes analogues dans la plupart de ces domaines sont également établies par des lois provinciales.

Dans chaque province, une loi sur la scolarité obligatoire interdit d'embaucher des enfants d'âge scolaire pendant les heures de classe. En général, il faut avoir au moins 18 ans pour travailler dans une mine et 15 ou 16 ans pour travailler ailleurs. Un salaire minimum à été fixé pour la plupart des travailleurs par chaque autorité. Les lois concernant le versement et la collecte des salaires ont fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années.

Taux de salaire minimum général des travailleurs adultes expérimentés au 1er octobre 1973

Autorité	Taux horaire
Gouvernement fédéral	Travailleurs de 17 ans et plus: $1.90
Terre-Neuve	Travailleurs de plus de 18 ans: $1.40
Île-du-Prince-Édouard	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.40 (hommes) et $1.30 (femmes); $1.50 (les deux sexes) à partir du 1er juillet 1974
Nouvelle-Écosse	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.65
Nouveau-Brunswick	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.50
Québec	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.80 à partir du 1er novembre 1973; $1.90 à partir du 1er mai 1974; $2 à partir du 1er novembre 1974
Ontario	$1.80
Manitoba	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.75
Saskatchewan	$1.75
Alberta	Travailleurs de 18 ans et plus: $1.75
Colombie-Britannique	Travailleurs de 18 ans et plus: $2.25 à partir du 3 décembre 1973; $2.50 à partir du 3 juin 1974
Yukon	Travailleurs de 17 ans et plus: $1.75
Territoires du Nord-Ouest	Travailleurs de 17 ans et plus: $1.50

Huit autorités: le gouvernement fédéral, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-

Ouest, ont chacune une loi générale concernant la durée du travail; celle-ci fixe le nombre maximal d'heures au-delà duquel il est interdit de travailler sauf en vertu d'un règlement spécial ou d'un permis, ou le nombre d'heures au-delà duquel s'applique le taux de rémunération des heures supplémentaires. La durée du travail dans les branches particulières est régie par d'autres lois adoptées par chaque administration.

Durée du travail

Autorité	Durée maximale du travail quotidien et hebdomadaire
Gouvernement fédéral	Moyenne d'heures: 8, 40 après quoi l'employé est rémunéré au tarif et demi (1½) Nombre maximum d'heures: 48
Ontario	Nombre maximum d'heures: 8, 48
Manitoba	Moyenne d'heures: 8, 44 après quoi l'employé est rémunéré au tarif et demi (1½)
Saskatchewan	Moyenne d'heures: 8, 40 après quoi l'employé est rémunéré au tarif et demi (1½)
Alberta	Nombre maximum d'heures: 8, 44
Colombie-Britannique	Nombre maximum d'heures: 8, 44

Tous les travailleurs au Canada ont légalement droit à un congé annuel payé. La norme générale est de deux semaines rémunérées après un an d'emploi. En Ontario, en Saskatchewan et au Manitoba la durée augmente en fonction de l'état de service (une semaine après la première année et deux semaines par la suite en Ontario, et trois semaines après cinq ans en Saskatchewan et au Manitoba). Celui dont l'emploi prend fin avant une année complète de service reçoit le montant auquel il a droit pour son congé annuel.

En vertu des lois du gouvernement fédéral, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, les travailleurs ont droit à huit jours fériés payés; le Manitoba en prévoit sept et compte des dispositions spéciales pour le jour du Souvenir, et la Nouvelle-Écosse cinq. Ceux qui travaillent un jour férié reçoivent une prime en plus de leur salaire normal pour la journée. En Ontario, ceux qui travaillent un des sept jours fériés sont payés suivant le taux de rémunération des heures supplémentaires.

Tous les pouvoirs publics ont adopté des lois visant à assurer le juste emploi; elles interdisent la discrimination au niveau de l'emploi et de la participation syndicale pour des motifs de race, de couleur, de religion ou d'origine nationale. Ces lois ont été étendues à la plupart des provinces pour constituer un code des droits de l'homme. Huit provinces (Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique) interdisent la discrimination en fonction du sexe, et quatre (Terre-Neuve, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique), en raison de l'âge.

Des dispositions sur la parité des salaires sont en vigueur partout au Canada sauf au Québec et au Yukon. Le gouvernement fédéral et certaines provinces les ont renforcées en précisant les critères permettant d'établir s'il y a égalité du travail, ainsi que la façon d'en assurer l'application.

Le Parlement et sept provinces (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan) ont adopté des lois obligeant l'employeur à donner à l'employé un préavis de cessation d'emploi. Dans les entreprises fédérales, la norme est de deux semaines. En Ontario et en Nouvelle-Écosse la période varie, selon l'état de service, entre une et huit semaines. Dans

les autres provinces, la pratique usuelle est un préavis d'une semaine ou d'une durée égale à la période normale de paie.

Préavis de licenciement collectif

Autorité	Conditions	Délai	Destinataire
Gouvernement fédéral	50 travailleurs ou plus congédiés en moins de 4 semaines	50-99 travailleurs: 8 semaines 100-300: 12 semaines Plus de 300: 16 semaines	Ministre du Travail, ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, et syndicat ou travailleur
Nouvelle-Écosse	10 travailleurs ou plus congédiés en moins de 4 semaines	10-99 travailleurs: 8 semaines 100-299: 12 semaines 300 ou plus: 16 semaines	Ministre du Travail et chaque travailleur
Québec	10 travailleurs ou plus congédiés en moins de 2 mois	10-99 travailleurs: 2 mois 100-299: 3 mois 300 et plus: 4 mois	Ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre
Ontario	50 travailleurs ou plus congédiés en moins de 4 semaines	50-199 travailleurs: 8 semaines 200-499: 12 semaines 500 ou plus: 16 semaines	Ministre du Travail, syndicat et chaque travailleur
Manitoba	50 travailleurs ou plus devant être congédiés en même temps ou en moins de 4 semaines	50-100 travailleurs: 8 semaines 100-300: 12 semaines Plus de 300: 16 semaines	Ministre du Travail et syndicat ou travailleur ou tel qu'affiché dans l'établissement

Au niveau fédéral, en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario et au Manitoba, la loi exige que l'employeur donne un préavis de licenciement collectif pour permettre aux autorités gouvernementales d'établir des programmes de réaffectation des travailleurs. Le délai de préavis varie selon les effectifs en cause. Aux termes du Code fédéral, une indemnité de départ est payable à l'employé dont l'emploi prend fin après cinq ans ou plus de service continu auprès d'un même employeur.

Une employée a droit à un congé de maternité d'au moins 17 semaines (11 avant l'accouchement et 6 après) au gouvernement fédéral, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba et d'au moins 12 semaines (6 avant l'accouchement et 6 après) au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Colombie-Britannique. La loi de l'Ontario s'applique aux employeurs comptant 25 employés ou plus. Pour pouvoir obtenir un congé de maternité en vertu des lois du gouvernement fédéral, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, l'employée doit être au service de son employeur depuis au moins un an. Elle ne peut être congédiée pour des motifs reliés à son congé de maternité pendant une période déterminée ou durant sa grossesse, et l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral garantissent qu'à son retour elle sera réintégrée dans ses fonctions sans perte d'avantages.

Les lois sur la sécurité du travail établissent des normes minimales de sécurité et d'hygiène aux lieux de travail. Ces lois sont constamment révisées en fonction de nouvelles conditions. Les lois sur l'indemnisation des travailleurs prévoient des indemnités d'invalidité attribuable aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles. Dans toutes les provinces des mesures législatives prévoient l'apprentissage sous la surveillance du gouvernement et l'attribution de titres de compétence aux ouvriers qualifiés.

Négociation collective

Toutes les autorités publiques ont des lois régissant la négociation collective. Ces lois reconnaissent aux travailleurs le droit de se syndiquer et exigent que l'employeur et le syndicat accrédité négocient pour conclure une convention collective touchant les salaires et autres conditions d'emploi. Sauf au Québec, une commission des relations du travail représentative est chargée de l'accréditation d'un syndicat comme agent négociateur exclusif pour un groupe de travailleurs. Au Québec, les fonctions d'accréditation sont assumées par des fonctionnaires spéciaux du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, et il est possible d'en appeler au tribunal du travail. Des clauses concernant les pratiques injustes imposent des restrictions aux employeurs et aux travailleurs et à leur syndicat, lorsqu'il y a ingérence relativement aux droits de l'un et de l'autre.

Aux termes de toutes les lois, les parties à un différend peuvent faire appel aux services de conciliation du gouvernement; toute grève ou lock-out est interdit pendant la période de conciliation. La convention collective lie les parties en cause. Tant qu'elle est en vigueur, la grève est interdite et les litiges doivent être réglés par voie de griefs et, au besoin, l'arbitrage.

Dans quelques provinces, la loi interdit à certaines catégories de travailleurs assurant des services essentiels, par exemple les pompiers, les policiers ou les travailleurs des hôpitaux, de faire la grève; ils doivent soumettre à l'arbitrage exécutoire tout différend non réglé. Certaines autorités ont adopté des lois spéciales ou permanentes pour mettre fin aux grèves jugées préjudiciables à l'intérêt public.

Travail à la chaîne dans une fabrique de soupe à Portage-la-Prairie (Man.)

Dans la plupart des provinces les fonctionnaires ont le droit de négocier collectivement, et ce droit s'étend de plus en plus à divers groupes professionnels. Dans certaines provinces il existe une loi adaptée aux caractéristiques spéciales de l'industrie de la construction. Dans plusieurs, des organisations d'employeurs peuvent être accréditées comme agents négociateurs par une procédure semblable à celle régissant l'accréditation des syndicats.

Assurance-chômage

L'assurance-chômage fait partie de la vie économique et sociale du Canada depuis l'adoption de la Loi sur l'assurance-chômage en 1940. Depuis lors, la structure fondamentale de la Loi n'a pas changé, mais par suite de diverses modifications, le régime a été étendu à de nouvelles catégories de travailleurs et les taux des cotisations et des prestations ont été haussés périodiquement suivant l'évolution des conditions économiques.

En 1968, lorsque le Parlement a approuvé une hausse des cotisations et des prestations et élargi le champ d'application du régime, la Commission d'assurance-chômage a été chargée d'exécuter une enquête poussée sur le programme et de recommander les changements appropriés quant aux principes de base et à la structure du régime. La Loi sur l'assistance-chômage de 1971 a été le fruit d'études approfondies. Ses principaux objectifs sont de fournir une aide dans le cas d'une interruption de gain due au chômage, y compris le chômage consécutif à la maladie, et de collaborer avec d'autres organismes engagés dans la promotion sociale.

En 1972, les prestations payées aux bénéficiaires en vertu de la Loi se chiffraient à 1,872 millions de dollars.

En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage de 1971, toutes les personnes faisant partie de la population active et pour lesquelles il existe une relation employeur-employé sont couvertes. Un seul cas ne peut pas être retenu, celui des personnes gagnant moins de 20% du maximum hebdomadaire assurable ou moins de 20 fois le salaire horaire minimum provincial, suivant le montant le moins élevé. L'universalité s'applique depuis janvier 1972. A partir de l'âge de 70 ans, on n'est plus couvert; on ne paie plus de cotisations et on n'a plus droit aux prestations.

Employeurs et employés assument le coût des prestations initiales ainsi que les frais d'administration; le taux de l'employeur représente 1.4 fois celui de l'employé. La participation de l'État se limite au coût des prestations prolongées et au coût supplémentaire des prestations initiales découlant d'un taux de chômage national supérieur à 4%. Il n'existe pas de caisse, et les cotisations des employeurs et des employés sont ajustées tous les ans. La Division de l'Impôt du ministère du Revenu national a commencé à recueillir les cotisations au début de 1972. Les personnes qui ne payaient pas de cotisations auparavant, soit en raison de leur profession, soit parce que leur traitement dépassait le plafond salarial, payeront un taux préférentiel pendant les trois premières années. Quant aux personnes qui avaient été exclues en raison de leur profession, le taux préférentiel s'applique systématiquement. Pour celles qui étaient exclues en raison du plafond salarial, le taux préférentiel ne s'appliquera qu'aussi longtemps que l'employé travaillera pour l'employeur qu'il avait le 2 janvier 1972. Il se peut que l'on introduise en 1974 un taux fondé sur l'expérience de l'employeur qui reflétera les prestations supplémentaires engendrées par les gros employeurs ayant un niveau de licenciement supérieur à la moyenne.

Assemblage de téléphones à la nouvelle division de la Northern Electric à Regina (Sask.).

Selon le nouveau programme, la durée des prestations n'est pas déterminée uniquement par la durée de l'emploi. Un prestataire peut obtenir un maximum de 51 semaines suivant ses antécédents de travail et les conditions économiques existantes, pourvu qu'il ait payé au moins 8 semaines de cotisations au cours des 52 dernières semaines et qu'il soit disponible, capable de travailler et à la recherche d'un emploi. Les personnes ayant 20 semaines ou plus de gains assurés (dites «prestataires de la première catégorie») ont droit à un plus grand éventail de prestations, lequel comprend un versement anticipé de trois semaines de prestations ordinaires pour mises à pied dues à un manque de travail, le versement de prestations lorsque la perte des gains a été causée par la maladie ou la grossesse, et trois semaines de prestations de retraite pour les travailleurs âgés. Le requérant ne peut pas recevoir de prestations avant une période de deux semaines commençant avec la semaine de chômage pour laquelle les prestations seraient par ailleurs payables.

Les prestataires de la première catégorie dont les gains ont été interrompus pour cause de maladie, de blessure ou de mise en quarantaine (à l'exclusion des travailleurs indemnisés par la Commission des accidents du travail) peuvent retirer des prestations d'assurance-chômage pour une période maximale de 15 semaines. Si une personne tombe malade pendant qu'elle reçoit des prestations de chômage, elle a droit aux prestations de maladie, mais la durée totale des prestations pendant la période initiale ne peut dépasser 15 semaines. Les prestations de grossesse sont payables pendant les huit semaines qui précèdent l'accouchement, la semaine de l'accouchement et les six semaines qui suivent, aux prestataires de la première catégorie. Celles-ci doivent également avoir travaillé au moins 10 des 20 semaines précédant la 30e semaine avant la date prévue de l'accouchement.

Les prestations de retraite sont payables pour trois semaines. Elles sont versées en un montant global aux requérants de la première catégorie âgés de 65 à 70 ans, qui ont déclaré avoir quitté leur emploi en faisant une demande au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec, ainsi qu'aux personnes de plus de 70 ans. Ces dernières doivent faire leur demande dans les 32 semaines

de leur 70e anniversaire de naissance, car les semaines d'emploi après cette date ne comptent plus. Les prestations sont payées sans délai de carence et sans tenir compte des gains ou de la disponibilité.

Le taux des prestations sera dans tous les cas égal aux deux tiers de la moyenne des gains assurés durant la période de référence, le maximum en 1973 étant $107 par semaine et le minimum de $20 par semaine. Pour les requérants (ayant des personnes à charge) dont la moyenne des gains admissibles ($160 en 1973) est égale ou inférieure au tiers du maximum de gain hebdomadaire assurable, le taux des prestations est de 75%. Durant les dernières phases des prestations, tous les prestataires ayant des personnes à charge reçoivent un montant égal à 75% des gains admissibles, jusqu'à concurrence de $107. Le maximum de gain assurable, et par conséquent le maximum de prestations, sont sujets à un ajustement annuel basé sur un indice calculé d'après les gains des employés canadiens.

Tout revenu provenant d'un emploi et dépassant 25% du taux des prestations est déduit du montant des prestations payables. Dans les cas de maladie et de grossesse, les indemnisations pour perte de salaire ne sont pas déduites des prestations de chômage durant le délai de carence, mais après. Tout revenu lié au travail est déduit à la fois durant et après le délai de carence.

Programmes de main-d'oeuvre

La préoccupation première du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration est de procurer à tous les Canadiens les meilleurs services possibles de main-d'oeuvre. Plus de 4,000 conseillers répartis dans 390 Centres de Main-d'oeuvre du Canada dispensent leur aide aux personnes en quête d'emploi et aux employeurs à la recherche de travailleurs compétents.

Le 1er février 1973, une nouvelle méthode pour assortir emplois et travailleurs a été adoptée. Cette méthode, connue sous le nom de Centre d'information sur l'emploi, ou Banque d'emplois, permet à ceux qui sont prêts à travailler de choisir eux-mêmes les emplois qui leur conviennent, libérant ainsi les conseillers en main-d'oeuvre qui peuvent alors consacrer plus de temps aux cas spéciaux. Le Centre a recours aux ordinateurs pour inscrire, répartir et coordonner les emplois vacants qui sont consignés sur imprimés d'ordinateur et mis à jour toutes les 24 heures. Les personnes qui sont prêtes à entrer sur le marché du travail consultent les listes d'emplois vacants et s'ils en choisissent un, ils en parlent à un conseiller en main-d'oeuvre qui peut fixer un rendez-vous avec l'employeur, s'il juge la compétence du requérant satisfaisante.

Services aux employeurs

Ici se regroupent plusieurs services conçus dans le but d'aider l'employeur à obtenir, former et utiliser efficacement une main-d'oeuvre qualifiée.

Le Service consultatif de la main-d'oeuvre du Canada a pour mission d'aider les employeurs et les travailleurs à surmonter les problèmes d'adaptation dans les usines et les industries touchées par une modernisation d'envergure.

Les entreprises commerciales et industrielles qui offrent des programmes de formation aux employés, qu'il s'agisse de cours réguliers ou de formation en cours d'emploi, peuvent être en partie remboursées aux termes des deux Programmes fédéraux: Formation dans l'industrie ou Formation en cours d'emploi, de la Main-d'oeuvre du Canada.

Parmi les nouveaux projets communautaires qui reçoivent des subventions fédérales dans le cadre du Programme d'initiatives locales, un village de colons reconstitué à Saskatoon (en haut) attire chaque année plus de 100,000 visiteurs. Une subvention a également été octroyée à la *Paralympic Sports Association* (en bas) afin d'encourager les sports et activités récréatives chez les personnes en chaise roulante.

Ces programmes visent à encourager les employeurs à embaucher et à former de nouveaux employés en prévision de leurs besoins futurs et, de même, à profiter des services qu'offrent partout au pays les Centres de Main-d'oeuvre du Canada. Les CMC sont, en outre, reliés entre eux par un réseau de télécommunications qui leur procure une information continue sur le marché du travail.

Services aux employés

En vertu du Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada, les travailleurs qui manquent de formation professionnelle peuvent, sur la recommandation d'un conseiller en main-doeuvre, suivre des cours de formation pour les adultes. Sont admissibles à ces cours et aux allocations, les personnes dont l'âge dépasse d'au moins un an l'âge normal de fin de scolarité de leur province et qui n'ont pas fréquenté l'école depuis un an.

Le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre prévoit, pour les personnes qui n'ont que peu ou pas de chance de se trouver un emploi dans leur région, des subventions qui leur permettent de suivre un cours de formation ou occuper un emploi préétablis ailleurs au Canada.

La réadaptation des personnes handicapées physiquement ou socialement, exécutée aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides, a été dévolue au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social le 1er avril 1973.

Le ministère s'est fortement engagé à éliminer la discrimination dont seraient victimes les femmes, les autochtones et les jeunes.

Des programmes spéciaux d'emploi ont été établis pour les étudiants, les travailleurs âgés, les membres retraités des Forces armées et les saisonniers. En outre, le ministère dispense des services pour les travailleurs désavantagés qui désirent travailler, mais dont les besoins débordent le cadre des services rendus par les programmes réguliers d'orientation professionnelle, de formation, de mobilité et de placement. Des services spécialisés de diagnostic et de conseils professionnels sont prévus, et le ministère subventionne des organismes provinciaux autorisés qui aideront à reconnaître les clients qui ont besoin de ces services. Des cours de formation abrégés, prévus aux termes du Programme d'adaptation au travail, permettent aux personnes qui manquent d'expérience et d'assurance de développer leurs aptitudes au travail.

La formation préparatoire à l'emploi est un programme de rattrapage destiné aux adultes illettrés, afin de les préparer au monde du travail, à la formation professionnelle ou à la formation en cours d'emploi.

L'objectif du Programme des initiatives locales (P.I.L.) est de créer des emplois lorsque survient une baisse sur le marché du travail. Ce programme vise à encourager les Canadiens à mettre sur pied et à exécuter de nouveaux projets à caractère communautaire. Une aide financière couvrant les salaires et les dépenses est accordée aux groupes dont les projets correspondent aux objectifs du programme.

Le Programme d'aide à la création locale d'emplois est un programme pilote qui permet aux chômeurs chroniques de se preparer à travailler, de gagner de l'assurance et d'acquérir de l'expérience. Les projets individuels d'aide à la création locale d'emplois peuvent durer de 2 à 3 ans.

Pour venir en aide aux personnes qui n'ont pas accès aux programmes et services réguliers de la main-d'oeuvre, le ministère a créé le Programme d'extension des services de main-d'oeuvre du Canada. Cette assistance est accordée sous forme de subventions pour des projets que mettent sur pied des organismes indépendants, ou lorsqu'il s'agit d'augmenter le personnel de services spéciaux.

Cinq bureaux régionaux, situés à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, coordonnent l'action des Centre de Main-d'oeuvre du Canada, et veillent à l'exécution de tous les programmes de main-d'oeuvre.

Expansion économique régionale

Le ministère de l'Expansion économique régionale a été créé en avril 1969 pour établir, avec le concours des provinces, un programme dynamique et bien coordonné visant à réduire les disparités régionales au Canada.

Les programmes mis en oeuvre par le ministère sont des entreprises à long terme, car les disparités régionales ne sont pas un phénomène récent et de ce fait ne peuvent être éliminées du jour au lendemain. Les activités du ministère se décomposent en trois grandes catégories étroitement liées: subventions à l'industrie, aide à l'élaboration de l'infrastructure et relèvement social et développement rural.

Le programme des subventions à l'industrie a pour objet de créer des emplois productifs permanents en incitant les industries viables à s'établir dans les régions à croissance relativement lente. La Loi de juin 1969 sur les subventions au développement régional (modifiée en décembre 1970) prévoit un régime de subventions et de garanties de prêts pour les entreprises privées qui veulent s'implanter, s'agrandir ou se moderniser dans certaines régions désignées de chaque province.

L'aide à l'élaboration de l'infrastructure, accordée aux termes du programme des zones spéciales, permet de créer les assises nécessaires au soutien du développement industriel dans certains centres propices. Pour attirer de nouvelles industries créatrices d'emplois, ces centres doivent être en mesure d'offrir les installations et les services appropriés, ainsi que l'équipement social (logements, écoles, systèmes de distribution d'eau et transports) répondant aux besoins d'une population croissante. Le ministère a conclu dans le cadre de ce programme des ententes avec sept des dix provinces.

Les efforts du ministère en vue de favoriser le relèvement social et l'aménagement rural revêtent plusieurs formes. Aux termes de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, la Loi sur le Fonds de développement économique rural, la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, le Programme de réinstallation de Terre-Neuve et d'autres ententes fédérales-provinciales, les programmes sont destinés à combattre les problèmes sociaux et humains dus à la lenteur de la croissance économique sur plusieurs décennies. Le but est d'augmenter les possibilités d'emploi de la population rurale et d'accroître son revenu grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources rurales. Les planificateurs du ministère et des provinces cherchent ensemble de nouvelles solutions aux problèmes chroniques des disparités économiques régionales.

La *Sydney Steel Corporation* à Sydney (N.-É.) a été l'une des premières entreprises des provinces Maritimes à recevoir une subvention pour des travaux d'expansion et de rénovation aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional.

Affaires des anciens combattants

Le ministère des Affaires des anciens combattants applique un programme suivi destiné à aider près d'un million d'anciens combattants canadiens. Il offre aux anciens combattants admissibles des traitements et des services médicaux ainsi que d'autres services tels que l'établissement agricole et la construction d'habitations, des services de bien-être à leur intention et à l'égard des personnes à leur charge et l'aide à l'éducation des enfants des morts de la guerre.

La Commission canadienne des pensions, organisme autonome comptable au ministre des Affaires des anciens combattants, est chargée d'appliquer la Loi sur les pensions. L'an dernier, des pensions de décès ou d'invalidité imputable au service en temps de guerre d'une valeur de près de 250 millions de dollars ont été versées à plus de 150,000 anciens combattants et personnes à leur charge.

La Commission des allocations aux anciens combattants est également un organisme indépendant. Durant l'année financière 1972-73, des allocations d'ancien combattant et des allocations de guerre pour les civils totalisant près de 90 millions de dollars ont été versées à des anciens combattants, veuves et orphelins.

Le 15 mai 1972, le ministre des Affaires des anciens combattants annonçait une hausse des pensions et allocations aux anciens combattants et aux personnes à leur charge ajustées en fonction du coût de la vie. La modification proposée prévoit que les pensions et allocations seront révisées en septembre de chaque année et majorées au début de l'année suivante dans une proportion égale à la hausse de l'indice des prix à la consommation au cours des 12 mois précédents. Les plafonds des revenus autorisés seront également majorés d'un montant équivalent à l'augmentation des allocations correspondantes de manière que l'écart entre les deux demeure constant.

Le ministère continue d'administrer huit hôpitaux et trois foyers d'anciens combattants au Canada. L'an dernier, plus de 32,000 anciens combattants ont reçu des traitements ou des soins prolongés dans ces établissements.

La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants prévoit l'octroi de prêts et autres formes d'aide financière aux anciens combattants qui veulent s'adonner, à plein temps ou à temps partiel, à l'agriculture ou à la pêche commerciale, ou se faire construire une maison. Depuis l'adoption de la Loi, en 1942, plus de 134,000 anciens combattants, dont près de 3,000 en 1972-73, ont bénéficié de prêts et de subventions. Jusqu'à la fin de 1972, les prêts consentis se sont chiffrés à près de 1,181 millions de dollars dont 645 millions, soit 55%, ont été remboursés.

En octobre 1972, on a vu se renouer à Ottawa des amitiés qui dataient de plus d'un quart de siècle, lorsque l'Europe était occupée par les Allemands. Cinquante-deux survivants des principaux réseaux français de résistance de la Seconde Guerre mondiale ont passé la journée avec d'anciens amis de la section canadienne de la Société des Évadés de guerre de l'Aviation royale. Durant leur séjour dans la capitale, ils ont déposé une couronne de fleurs au pied du monument aux morts; ils ont été les invités d'honneur à un déjeuner offert par la ville d'Ottawa et à un dîner offert par le ministre des Affaires des anciens combattants.

En juillet 1972, le ministre des Affaires des anciens combattants a autorisé la création d'un groupe d'étude mixte composé de fonctionnaires des Affaires des anciens combattants et de représentants de groupements d'anciens combattants. Le groupe a examiné les problèmes concernant les taux de base et rédigé un rapport qui est paru en novembre 1972.

Le 31 janvier 1973, le ministre des Affaires des anciens combattants annonçait une étude des anciens prisonniers de guerre en Europe, pour déterminer les conséquences physiologiques et psychologiques de leur incarcération.

Représentation du nouveau pavillon de 400 lits pour soins prolongés à l'hôpital Sunnybrook du MAAC à Toronto (Ont.).

Près d'un million d'anciens combattants canadiens bénéficient du programme permanent d'assistance du MAAC.

Bien-être social

Au Canada, bon nombre de services sociaux et de sécurité du revenu sont assurés par les gouvernements fédéral, provinciaux et les administrations locales, et par des organismes bénévoles. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est le principal organe fédéral en matière de bien-être; les autres organismes fédéraux jouant un rôle important dans ce domaine sont la Commission d'assurance-chômage, le ministère des Affaires des anciens combattants et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'administration des services d'assistance et de bien-être à l'égard des personnes nécessiteuses relève en premier lieu des provinces, qui peuvent déléguer une partie de leurs responsabilités aux municipalités. A ces services publics s'ajoutent ceux des organismes bénévoles.

Divers programmes sont destinés à garantir le revenu des Canadiens: Régime de pensions du Canada, pensions de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocations familiales et aux jeunes, programmes provinciaux d'aide aux nécessiteux, services de bien-être de l'enfance, et services aux personnes âgées, y compris les soins dispensés par les hospices.

Régime de pensions du Canada

Avec sa contrepartie, le Régime de rentes du Québec, le Régime de pensions du Canada couvre la majeure partie de la population active du Canada. L'âge minimum de participation est de 18 ans. Employés et employeurs contribuent pour un montant égal à 1.8% des revenus entre $600 et le maximum des gains ouvrant droit à pension ($5,600 par an en 1973). Aux termes des modifications apportées au Régime de rentes du Québec, le maximum a été fixé à $5,900 en 1973, au Québec, et l'exemption de base à $700. Le plafond des gains est ajusté jusqu'à concurrence de 2% (3% au Québec) en fonction de l'indice de pension établi aux fins du Régime. Les travailleurs à leur compte contribuent pour 3.6% de leurs gains à condition que ceux-ci soient d'au moins $800 par an. Les pensions mensuelles de retraite des personnes âgées de 65 ans ou plus correspondent à 25% des gains mensuels moyens du cotisant ouvrant droit à pension, mais elles sont payables à taux réduit jusqu'en 1976 où seront appliqués les taux normaux. Le Régime prévoit également des prestations aux survivants et des pensions aux invalides.

Sécurité de la vieillesse

Le gouvernement fédéral verse une pension mensuelle à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus qui remplissent les conditions de résidence, c'est-à-dire qui ont résidé au Canada durant les dix années précédant l'approbation de leur demande de pension. Toute interruption de résidence au cours de cette période peut être compensée par des périodes de résidence antérieures, depuis l'âge de 18 ans, équivalant à trois fois la durée des absences, mais il faut avoir été domicilié au pays l'année qui précède immédiatement la demande de pension. En vertu d'une modification apportée à la Loi sur la sécurité de la vieillesse en mai 1972 la pension de base de $80 est majorée annuellement depuis janvier 1972 et le sera ensuite à partir d'avril de chaque année, suivant les fluctuations de l'indice des prix à la consommation. En avril 1973 la prestation mensuelle a été portée à $100. Une modification apportée à la Loi en septembre prévoyait une progression trimestrielle qui a relevé la pension mensuelle à partir d'octobre 1973 pour la fixer à $105.30. Au 31 décembre 1972 le nombre de pensionnés était de 1,803,030, et les versements pour l'année financière 1971-72 se chiffraient à 1,679 millions de dollars.

Des subventions en espèces sont offertes à des groupes de pensionnés dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons*, dans ce cas-ci pour des activités communes et l'organisation du transport.

Supplément de revenu garanti

Les pensionnés qui ne touchent guère d'autre revenu peuvent recevoir un montant supplémentaire aux termes du programme du supplément de revenu garanti inauguré en 1967. Le supplément est réduit de $1 pour chaque tranche de $2 de revenu en sus de la pension de sécurité de la vieillesse. L'un et l'autre seront majorés annuellement pour tenir compte des fluctuations de l'indice des prix à la consommation. A compter d'octobre 1973 l'indexation s'effectue chaque trimestre. Depuis ce mois et jusqu'à ce qu'une révision à la hausse devienne nécessaire, la pension et le supplément garantissent un revenu mensuel de $179.16 pour un pensionné seul et de $341.80 pour un couple. Il faut soumettre chaque année une déclaration du revenu de l'année civile précédente d'après laquelle sont établies les prestations de l'année financière en cours. Le revenu est déterminé de la même façon qu'aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu; pour chaque requérant marié il correspond à la moitié du revenu total des conjoints.

Au 31 décembre 1972, 1,047,411 personnes recevaient un supplément total ou partiel. Les versements pour l'année financière 1971-72 se sont élevés à 526 millions de dollars.

Allocations familiales, assistance familiale et allocations aux jeunes

Les allocations familiales sont versées par le gouvernement fédéral à la mère de chaque enfant de moins de 16 ans né au Canada ou y résidant depuis un an. Le montant mensuel de $6 pour les enfants de moins de 10 ans et de $8 pour ceux de 10 à 15 ans a été porté à $12 à compter d'octobre 1973. Au 31 décembre 1972,

Les programmes de la Santé nationale et du Bien-être social prévoient un grand nombre de prestations à l'égard des enfants, sous forme notamment d'allocations familiales, d'allocations aux jeunes et, dans le cadre du Régime de pensions, d'aide aux orphelins, aux enfants de veuves et aux enfants de cotisants invalides.

3,095,012 familles recevaient des allocations pour 6,756,252 enfants. Les paiements pour l'année financière 1971-72 se sont chiffrés à 554 millions.

Les paiements d'assistance familiale se font aux mêmes taux que l'allocation familiale pour chaque enfant de moins de 16 ans n'ayant pas un an de résidence et étant à la charge d'un immigrant qui projette de s'établir de façon permanente au Canada, ou d'un Canadien qui revient demeurer au Canada. Cette aide est accordée pendant un an jusqu'à ce que l'enfant ait droit à l'allocation familiale. Le 31 décembre 1972, 18,703 enfants dans 8,921 familles en bénéficiaient. Les paiements durant l'année financière 1971-72 se sont élevés à 2.2 millions.

Les enfants qui résident au Québec reçoivent des allocations supplémentaires aux termes du programme d'allocations familiales du Québec inauguré en 1967. Ces allocations sont payables deux fois par an à l'égard des enfants québécois de naissance jusqu'à 16 ans; le taux annuel est de $30 pour un enfant, $65 pour deux, $105 pour trois, $155 pour quatre, $215 pour cinq, $285 pour six, et $70 de plus pour chaque autre enfant. En outre, une allocation supplémentaire de $10 par année est payable au compte des enfants âgés de 12 à 16 ans inclusivement.

En vertu du programme fédéral d'allocations aux jeunes, un montant mensuel est payable à l'égard de tout enfant âgé de 16 ou 17 ans qui étudie à plein temps ou qui ne peut le faire en raison d'une incapacité mentale ou physique. Ce montant a été porté de $10 à $12 à compter d'octobre 1973 aux termes d'une mesure législative adoptée en septembre 1973. Le Québec possède son propre programme d'allocations scolaires pour lequel il reçoit une compensation du gouvernement fédéral. Il s'agit d'un programme analogue au programme fédéral appliqué dans les autres provinces. En décembre 1972, 503,289 jeunes, sans compter ceux du Québec, bénéficiaient d'une allocation. Pour l'année financière 1971-72, le gouvernement fédéral a dépensé à ce titre 59.7 millions. Le Québec versait des alloca-

tions à 185,384 jeunes en décembre 1972 et les paiements durant l'année financière 1971-72 se sont élevés à 23 millions.

Assistance sociale

Les nécessiteux et les personnes à leur charge peuvent bénéficier d'une aide financière de la part des ministères provinciaux ou des services municipaux de bien-être social. Les coûts de l'aide et de certains services de bien-être sont partagés avec le gouvernement fédéral en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Les bénéficiaires comprennent les veuves et autres mères nécessiteuses ayant des enfants à leur charge, les personnes incapables de travailler à cause de leur âge ou d'une incapacité mentale ou physique, les chômeurs et les personnes dont les prestations provenant d'autres sources sont insuffisantes. Des allocations sont accordées pour couvrir les besoins fondamentaux en logement, nourriture, vêtements et soins personnels, et répondre parfois à des besoins particuliers en ameublement, fournitures scolaires ou services domestiques. Une aide est également assurée par les foyers aux personnes âgées incapables de se suffire à elles-mêmes.

Les programmes fédéraux-provinciaux spéciaux à l'intention des invalides et des aveugles, qui assuraient une allocation mensuelle de $75 aux personnes nécessiteuses, ayant au moins 10 ans de résidence, ont été abandonnés dans certaines provinces, et l'aide provient maintenant des programmes provinciaux d'assistance sociale qui ne comportent pas de conditions de résidence.

Bien-être de l'enfance

L'expression «bien-être de l'enfance» se rapporte particulièrement aux services statutaires devant assurer la protection et le soin des enfants négligés ou privés temporairement ou en permanence des soins de leurs parents. Ils comprennent la protection des enfants dans leur foyer, le placement dans des foyers nourriciers, les services d'adoption et les services aux parents non mariés. Tous ces services relèvent des provinces et sont administrés par les ministères provinciaux du bien-être ou par des organismes bénévoles, ordinairement des sociétés d'aide à l'enfance. Leur objectif est de raffermir les liens familiaux ou, s'il s'agit de foyers brisés, de voir à ce que les enfants reçoivent les soins nécessaires. Le nombre d'adoptions au Canada est actuellement d'environ 20,000 par an.

Services de bien-être

Les services de bien-être sont assurés par des organismes provinciaux, municipaux et bénévoles. Ils comprennent notamment des programmes pour les personnes âgées, des services de réadaptation et de consultation, des services d'auxiliaires familiales et des garderies, des services de développement communautaire et des services à l'intention de groupes particuliers (jeunes, handicapés et immigrants).

Des garderies pour les enfants dont la mère travaille sont exploitées dans toutes les grandes villes par des organismes publics ou bénévoles. L'expansion de ces centres est favorisée par des fonds fédéraux et, dans certaines provinces, par l'octroi de subventions provinciales d'exploitation et d'immobilisation.

La Société d'aide à l'enfance de Vancouver dispense une aide pratique, qu'il s'agisse de réparer un robinet ou de s'occuper du nouveau-né.

Services aux personnes âgées

Divers services communautaires relevant d'organismes publics et bénévoles sont offerts aux personnes âgées: information, consultation et orientation, visites amicales, répertoires de logements et services d'auxiliaire familiale. Des clubs et des centres offrent en outre des activités sociales et des loisirs. Certains ont même organisé une «cantine mobile». Des logements à prix modique spécialement conçus pour les personnes âgées ont été construits et financés grâce à des prêts du gouvernement fédéral à faible taux d'intérêt et aux contributions des provinces, des municipalités et des organismes bénévoles. Les établissements (foyers, maisons de repos, etc.) pour personnes âgées incapables de se suffire à elles-mêmes fonctionnent sous les auspices d'organismes publics, bénévoles ou religieux.

En septembre 1972, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a lancé le programme Nouveaux Horizons en vertu duquel des subventions en espèces sont offertes à des groupes de citoyens retraités pour financer des activités de leur choix, dont la communauté et eux-mêmes profiteront.

Subventions nationales au bien-être social

Pour aider et renforcer les services de bien-être du Canada, le gouvernement fédéral accorde des subventions aux services provinciaux et muncipaux de bien-être, aux organismes et organisations nationales et locales bénévoles, aux écoles de service social et aux établissements de recherche, pour la réalisation de démonstrations, de recherches, d'études de main-d'oeuvre, d'action sociale et d'autres projets jugés d'envergure nationale.

Des subventions de formation et des bourses sont accordées à des Canadiens pour leur permettre de faire des études et de recevoir une formation en service

social. La diversité du programme et les services consultatifs connexes en font un instrument souple pour l'expansion des services de bien-être et permettent de multiplier expériences et innovations.

Santé et loisirs

Toutes les provinces et la plupart des grandes municipalités offrent des programmes d'exercices et de loisirs par l'entremise des services communautaires et des systèmes scolaires.

La Loi fédérale sur la santé et le sport amateur prévoit un programme d'aide fédérale sous forme de services et de subventions directs aux organisations nationales. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en assume l'administration, avec le concours d'un Conseil consultatif national. Des subventions sont accordées dans le but d'encourager le sport amateur et les loisirs physiques et de permettre la participation canadienne aux compétitions internationales.

Bien-être et sécurité sociale au plan international

Le Canada joue un rôle important dans le domaine du bien-être social international comme membre de la Commission des Nations Unies pour le développement social et du bureau de direction de l'UNICEF. Les gouvernements à tous les paliers, les organismes non gouvernementaux et les particuliers participent au travail des organismes non gouvernementaux tels que le Conseil international du bien-être social et l'Union internationale des organismes familiaux. Des accords en matière de sécurité sociale sont négociés avec d'autres pays en vue d'assurer leurs droits à la sécurité sociale aux personnes qui se déplacent entre le Canada et d'autres pays. Le Canada fournit à d'autres pays une aide technique concernant les aspects du développement relatifs au bien-être social.

Des subventions sont octroyées en vertu de la Loi fédérale sur la santé et le sport amateur afin d'encourager le sport amateur.

l'économie

Économie

Les besoins et les aspirations des particuliers et des sociétés sont multiples. Mais les ressources—machines, main-d'oeuvre, sol, épargne, entreprises—susceptibles de satisfaire ces besoins sont strictement limitées. Même dans un pays relativement riche comme le Canada, fort peu de gens ou d'organismes estimeraient superflu de disposer d'un millier de dollars supplémentaires. Tous les peuples ont donc senti la nécessité d'un système pour contingenter l'utilisation de leurs ressources nationales ou familiales. En bref, le système économique sert à déterminer ce qui doit être produit, pour qui, par qui et de quelle manière. Robert L. Heilbroner* fait remarquer que tous les systèmes inventés par l'homme pour résoudre ces problèmes peuvent être groupés en trois catégories distinctes, selon qu'ils s'appuient sur la tradition, l'autorité ou le marché. L'économie de tradition est la plus ancienne et la plus rudimentaire. Chacun y produit aujourd'hui ce qu'il y produisait hier et, dans la plupart des cas, ce que son grand-père y produisait voilà cent ans. Les techniques de production et de distribution n'évoluent pas. Par définition, les sociétés traditionalistes sont très stables, mais elles ne peuvent s'adapter aux changements exogènes.

*The Economic Problem, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice-Hall Inc., 1968.

Au cours de l'histoire, les économies fondées sur la tradition ont généralement été modifiées par l'arrivée au pouvoir d'un personnage fort qui, une fois en possession de l'autorité requise, parvenait à changer les solutions traditionnelles. Sous un régime de type autoritaire, le simple citoyen constate qu'au lieu de répéter les gestes qu'il accomplissait auparavant, il lui faut désormais faire ce qu'on lui ordonne. Il constate aussi qu'à l'avènement d'un régime économique autoritaire le pouvoir passe des mains des «anciens» à celles de l'élite.

Les Canadiens connaissent évidemment très bien les solutions et les semblants de solutions que la tradition propose à nombre de leurs problèmes économiques et sociaux. Le recours à l'autorité pour résoudre les problèmes de gestion des ressources, surtout au sein des ménages et des entreprises, leur est encore plus familier. Toutefois, la gestion des ressources du Canada est en majeure partie déterminée par «le marché».

Voici, en gros, comment fonctionne l'économie de marché. Le temps et l'énergie sont les ressources de base de toute personne et se commercialisent à des conditions convenues individuellement ou collectivement avec les acheteurs. Le revenu du travail est dépensé ou épargné, et l'épargne (réalisée ou reçue en héritage) peut être investie sur le marché des capitaux en vue de bénéfices supplémentaires.

Grâce au fruit de son travail, et peut-être au travail de ses ancêtres, chaque individu (ou ménage) entre sur le marché des biens et services comme acheteur. Il parcourt les magasins, lit la réclame et, avec son argent, achète tel ou tel produit. S'il aime ce produit, ou si on le persuade de l'aimer, il pourra l'acheter de nouveau. Chaque client exerce un «libre choix».

Edmonton (Alb.), et à l'avant-plan le palais législatif.

Bien entendu, les consommateurs ne peuvent acheter que des produits existants. Les produits et services sont créés par des établissements ou des particuliers «entreprenants», dont le premier effort consiste à imaginer un produit ou un service qui, à leur avis, se vendra. Ils doivent ensuite, grâce à leurs épargnes—revenus non dépensés—et aux épargnes d'autres personnes, faire l'acquisition de biens d'équipement: terrain, machines, fonds de roulement, etc. Entrepreneurs et épargnants doivent être prêts à certains risques, car il se peut que, contrairement à leurs espoirs, le consommateur ne s'intéresse pas à leurs articles. D'ordinaire, on produit en prévision de ventes, qui se réalisent ou non.

Les entrepreneurs qui réussissent à vendre une grande quantité de produits jugent leur entreprise rentable; ils sont donc enclins à produire davantage et à agrandir leur établissement en réinvestissant leurs bénéfices ou de nouvelles épargnes. Il y a de fortes chances pour que d'autres entrepreneurs soient portés à faire des investissements analogues dans l'espoir de connaître le même succès.

D'autre part, les entrepreneurs qui se sont trompés dans leurs pronostics subissent des pertes qui les obligent à réduire leur production, voire à fermer boutique. Ainsi, l'effet conjugué du libre choix du consommateur et la recherche de bénéfices de la part des entrepreneurs permet aux consommateurs d'orienter la production. Bien sûr, il existe de nombreux problèmes. Tout comme les systèmes fondés sur la tradition ou sur l'autorité, l'économie de marché reste imparfaite; mais elle n'en permet pas moins de résoudre certains problèmes économiques.

De nos jours, cependant, personne n'essaie vraiment de maintenir une économie de pur marché; l'économie canadienne comporte donc bien des éléments d'autorité et de tradition, ce qui en fait en pratique, sinon en théorie, un système sensiblement modifié de marché. Les gains de chacun dépendent surtout des accords avec ses clients ou avec l'organisme qui l'emploie, mais l'État a fixé des normes de salaire minimum; de même, il régit les conditions de travail, les méthodes de négociation collective, etc.

Dans l'ensemble, il faut admettre qu'il existe un libre choix. Cependant, l'achat de certaines drogues est illégal; la publicité est réglementée de diverses façons; on peut fixer les heures pour l'achat des produits, etc. En général, on laisse aux entreprises individuelles l'initiative de fournir biens et services, mais dans les économies de marché la défense contre l'étranger est assurée collectivement, un peu comme dans les régimes autoritaires.

L'État fournit beaucoup d'autres biens et services, soit par l'intermédiaire de ministères comme les Postes, qui en relèvent directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de la Couronne, comme les Chemins de fer Nationaux du Canada qui fonctionnent largement comme des compagnies publiques. Même dans le secteur privé, il serait pratiquement impossible de trouver un seul produit ou service qui échappe à la réglementation ou à l'influence de l'État.

Comment mieux comprendre le système économique du Canada, sinon en examinant quelques-uns de ses problèmes? On verra que les solutions comportent généralement un dosage de loi (l'autorité), de marché, et du poids omniprésent du passé (la tradition).

La pollution est un des problèmes dont on parle actuellement le plus. En fait, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. Trop souvent, le prix de la pollution est

payé par la société au lieu de l'être par le particulier ou l'entreprise qui la cause. Les différences entre coûts particuliers et sociaux constituent de longue date un problème pour les économies de marché tout comme, d'ailleurs, pour les autres types d'économie. Lorsque les eaux d'égoût d'une ville sont déversées dans l'approvisionnement d'eau d'une ville en aval, le problème est le même qu'il s'agisse d'un pays à régime autoritaire ou du Canada. La solution est relativement simple pourtant. Devant l'alternative, l'État peut, dans certains cas, tout simplement interdire la pollution; le fabricant et, en fin de compte, ses clients doivent alors supporter le coût total de la production d'articles non polluants. Si cette mesure est impossible ou politiquement inacceptable, la communauté peut percevoir une «taxe de pollution» pour permettre à l'État d'attaquer le problème sur le plan collectif. Dans certains cas, le produit de cette taxe pourrait servir à dédommager les victimes. Un régime d'interdiction ou de taxation devrait améliorer les mécanismes du marché et en rationaliser le fonctionnement, et sa mise en vigueur n'entraînerait la ruine ni de l'économie, ni des particuliers, ni des firmes en cause, pourvu que l'action soit collective. Si une province ou une municipalité essayait d'imposer une nouvelle taxe sur la pollution à une compagnie de pâtes et papiers et que pareille taxe ne soit imposée nulle part ailleurs, cela amènerait tout simplement la compagnie à fermer ses portes ou à s'installer là où les frais seraient comparables à ceux de ses concurrents. Souvent, le problème de la pollution exige des solutions nationales, voire internationales.

Un autre problème des plus urgents est sans conteste celui de la lutte contre l'inflation et le chômage. Pour le comprendre, il faut d'abord reconnaître que tout type d'économie tend à fluctuer. Même dans les économies statiques de type traditionnel, des années de pénurie succédaient à des années de prospérité. Les sociétés autoritaires ont le pouvoir de contrôler plus ou moins prix et salaires en réglementant les organismes industriels et les syndicats. On peut ainsi masquer le chômage, sinon y remédier, simplement en interdisant les licenciements. Toutefois, ces techniques de lutte contre l'inflation rendent beaucoup plus difficiles les transferts de ressources. Dans un système de marché, on s'efforce par des moyens indirects de maintenir la croissance de l'économie tout en minimisant l'inflation et le chômage.

Examinons d'abord le chômage. Sa résorption appelle, il va sans dire, la création d'un plus grand nombre d'emplois, et cela exige que les hommes d'affaires, les ménages et l'État achètent davantage de produits et de services. Mais comment, en période de chômage, peut-on favoriser un accroissement des dépenses? Avant tout, il faut admettre que la tâche de neutraliser les effets cycliques doit revenir principalement au gouvernement central. L'entreprise, le ménage ou l'administration locale qui tenterait par ses seules dépenses de renflouer l'économie irait tout droit à la faillite. Seul un gouvernement central puissant, muni d'un arsenal considérable d'armes monétaires et fiscales, peut s'opposer valablement à une récession.

L'État peut faire bien des choses pour accroître globalement le revenu, les dépenses et l'emploi. La plus évidente consiste à engager lui-même des dépenses, pour des travaux publics par exemple. Dans ce cas, l'accroissement du nombre d'emplois est direct et le supplément de biens et services est fixé par voie «autoritaire». L'État peut aussi diminuer les impôts, laissant ainsi plus d'argent à dépenser aux contribuables. On peut supposer, sans grand risque d'erreur, qu'une bonne part de ce revenu supplémentaire, après imposition, sera affectée à l'achat

Les nouvelles voies rapides de Saskatoon (Sask.).

de biens de production ou de consommation selon le mécanisme habituel du marché, où interviennent la liberté du consommateur et le système des profits et pertes. Que l'État accroisse ses propres dépenses ou diminue les impôts, il en résultera très probablement une augmentation des dépenses par rapport aux rentrées et, partant, un déficit gouvernemental. Ce déficit sera comblé non par des impôts supplémentaires, qui contrecarreraient les effets recherchés, mais par la création de monnaie ou par des emprunts, et par l'utilisation de fonds qui autrement demeureraient improductifs.

La politique fiscale en question conduit donc à une politique monétaire, c'est-à-dire à la réglementation de l'offre de monnaie et du taux d'intérêt pour freiner chômage et inflation. Par le truchement de la Banque du Canada, le gouvernement peut accroître l'offre de monnaie. Les fonds supplémentaires peuvent servir à augmenter les dépenses de l'État ou être simplement mis à la disposition des entreprises et des consommateurs par l'entremise des banques. Toutes choses étant égales par ailleurs, un accroissement des ressources monétaires réduira normalement le coût de leur utilisation (taux d'intérêt) et, par le fait même, incitera les ménages et les hommes d'affaires à dépenser davantage pour l'achat (ou embaucher du personnel pour produire) des maisons, voitures, centrales électriques, usines, etc.

La science économique actuelle permet de croire qu'il serait facile de résorber le chômage, n'était le problème connexe de l'inflation. Malheureusement, bien des politiques conçues pour accroître les dépenses et les emplois tendent aussi à faire monter les prix.

A cette impasse, nulle issue facile. Il y a rapport inverse entre l'inflation et le chômage. Les années de hausse sensible des prix sont normalement des années

Winnipeg, au Manitoba.

de chômage relativement faible. Quand le chômage atteint un taux élevé, les augmentations de prix constituent généralement un problème moindre. Malheureusement, il ne s'agit même pas d'arrêter un simple choix entre différentes combinaisons de chômage et d'inflation. Les économistes commencent à soupçonner qu'à la suite d'une période soutenue de poussée des prix chacun s'attend à de nouvelles augmentations, aussitôt prévues par les contrats commerciaux et les conventions salariales. Il s'ensuit qu'il faudra que le chômage augmente sans cesse pour retenir l'inflation à un niveau donné. (En jargon économique, on parle de déplacement vers l'extérieur de la courbe de Phillips, autre nom de la courbe ou fonction qui traduit le rapport inverse entre le chômage et l'inflation.)

Au Canada, le gouvernement fédéral cherche à déplacer la courbe en recourant non seulement aux politiques monétaires et fiscales traditionnelles, mais aussi à des programmes de persuasion et d'éducation du public, et à certaines méthodes un peu plus directes, afin de réduire à la fois chômage et inflation. Il faut persuader les hommes d'affaires qu'une augmentation des profits doit avoir pour contrepartie directe une diminution des prix. Des bénéfices élevés devraient normalement inciter les hommes d'affaires à accroître leur capacité et leur production, ce qui devrait entraîner à son tour une baisse des prix. La technique de persuasion doit viser à inciter les hommes d'affaires à appliquer rapidement ce processus, ou à leur faire comprendre que si, pour une raison quelconque, les profits ne servent

pas à augmenter la production, ils doivent servir à comprimer les prix. On doit aussi convaincre les syndicats et les cadres que pour prévenir l'inflation, les hausses de salaires ne peuvent tout simplement pas, à long terme, dépasser les gains de productivité. Il ne peut y avoir amélioration du bien-être matériel que s'il y a accroissement de la production.

En d'autres termes, les gains réels dépendent surtout de la production et non des salaires. Quand ceux-ci dépassent la production, le gouvernement fait face à un dilemme. Pour simplifier, on peut dire que l'État pourrait décider de laisser l'inflation suivre son cours et fournir les dollars nécessaires pour acquitter la note accrue des salaires (le nombre de travailleurs multiplié par leurs salaires plus élevés). La demande résultante ferait alors monter le prix des produits disponibles et le processus de l'inflation continuerait. Ou, encore, le gouvernement pourrait adopter une ligne de conduite plus ferme et mettre en circulation une quantité de dollars juste suffisante pour maintenir les salaires et l'emploi aux niveaux requis pour permettre l'achat du produit national à des prix constants. Sous un tel régime, on fixerait le montant de la masse salariale et le revenu monétaire de la nation. Il y aurait plein emploi aussi bien que stabilité des prix, et des augmentations de salaires qui permettraient d'acheter la production additionnelle résultant d'une productivité accrue. En revanche, la masse salariale étant ainsi fixée, si certains travailleurs et cadres demandent et reçoivent plus que leur part de revenus, il manquera d'argent pour embaucher tous les travailleurs, et le chômage apparaîtra.

C'est ici que se situe le noeud du problème. Des conventions comportant des hausses exagérées, y compris de la rémunération des cadres, suscitent obligatoirement l'inflation ou le chômage. Faut-il emprunter le sentier pénible qui mène au chômage, ou peut-on apaiser les demandes incessantes de hausses de salaires pour atteindre un taux d'emploi accru et une plus grande stabilité des prix?

La concurrence et sa réglementation ne sont pas des sujets d'actualité aussi brûlants que la pollution ou l'inflation, mais la réglementation des affaires fait l'objet d'un examen constant et constitue un élément primordial du système de marché. Concurrence signifie existence d'un choix. Aussi un marché concurrentiel offre-t-il des choix et, par conséquent, la liberté. On peut, en fait, définir la liberté comme la latitude de choisir entre plusieurs options; l'homme privé de cette possibilité est à la fois soulagé du problème de choisir et privé de sa liberté. Non seulement un marché concurrentiel assure-t-il le choix et la liberté, mais il limite par le fait même le pouvoir de chaque firme.

Les économistes classiques étaient tellement préoccupés par la question de la concurrence qu'ils ont conçu, dans leurs ouvrages, un marché où la «concurrence parfaite» s'exerçait entre un grand nombre de petits acheteurs et vendeurs. L'impossibilité de réaliser pareil marché est aujourd'hui reconnue. Il n'est même pas jugé souhaitable pour la plupart des industries, car il signifierait, par exemple, la perte des avantages de coût dans les grandes usines efficaces. On se rend compte aussi que le choix, comme toute bonne chose, peut aller au-delà du raisonnable. En effet, toute variété supplémentaire d'un produit non essentiellement nouveau peut avoir une valeur décroissante. On peut même en arriver au point où, par exemple, une nouvelle marque de savon, dont il faudrait comparer le prix et la qualité avec les autres, ne soit rien de plus qu'un embêtement pour la maîtresse de maison.

Les Canadiens ont tendance à envisager la concurrence d'un point de vue pratique. En général, ils favorisent un commerce international plus libre, afin de pouvoir acheter des produits étrangers. Ils désapprouvent les ententes sur les prix,

Ils ont adopté des lois pour empêcher les fusions susceptibles de trop restreindre la liberté de choix et ils réclament la diffusion de renseignements meilleurs et plus précis, non seulement sur les produits mais aussi sur les opérations financières des sociétés qui les fabriquent. On a plutôt négligé ces deux derniers détails, et pourtant, ils sont essentiels à la souveraineté des consommateurs. Pour acheter de façon judicieuse, le consommateur doit avoir à sa disposition des renseignements complets et exacts sur les produits. Pour être en mesure d'investir de façon à augmenter la production des biens en demande et à éviter d'accroître celle des biens non recherchés, les hommes d'affaires doivent disposer de renseignements relatifs aux profits et pertes liés à ces fabrications.

Une des particularités du système économique du Canada réside en ce que ses problèmes tendent à polariser fortement l'attention. Il ne faudrait cependant pas perdre le sens de la perspective, ni oublier les réussites de l'économie. Le Canadien moyen d'aujourd'hui vit plus longtemps, est en meilleure santé et, en général, mène une vie plus agréable que le noble d'autrefois.

D. E. ARMSTRONG

Le Champ de Mars, à Montréal, et à l'avant-plan l'hôtel de ville et l'ancien et le nouveau palais de justice.

Croissance économique en 1972

Une deuxième année de reprise vigoureuse de l'économie, étayée par une forte demande intérieure soutenue, a permis au produit national brut de dépasser 100,000 millions de dollars en 1972. Malgré certains facteurs défavorables, comme les arrêts de travail et une baisse de la production agricole, les estimations préliminaires indiquent que le taux de croissance, en termes réels, a été le même que celui de 1971, soit 5.5%. L'augmentation de la production a coïncidé avec le plus fort accroissement de l'emploi depuis 1969, bien que l'accroissement presque aussi important de la main-d'oeuvre ait empêché le taux du chômage de décroître de façon appréciable. L'expansion de la production s'est accompagnée d'une pression renouvelée des prix, comme le reflète la hausse la plus prononcée de l'indice implicite global des prix depuis plusieurs années.

Le produit national brut aux prix du marché a augmenté de 10.6% en 1972 pour atteindre le niveau de 102.900 millions de dollars, soit l'augmentation la plus considérable depuis 1966, et a dépassé de 8.9% l'augmentation de 1971. Près de la moitié des gains en dollars est attribuable à la hausse des prix plutôt qu'à une augmentation du volume de la production. La hausse des prix a particulièrement touché les produits alimentaires, la construction ainsi que certaines marchandises exportées. L'indice implicite des prix du PNB a monté de 4.9% en 1971; il avait augmenté de 3.3% et de 4.5% au cours des deux années d'inflation, soit 1969 et 1970.

Dans un contexte continu de politiques fiscale et monétaire d'expansion, la demande et la production en 1972 ont, en général, suivi le même rythme que celui de 1971. La dépense des consommateurs s'est accélérée fortement dans les deux années, parallèlement à l'augmentation exceptionnelle des revenus personnels disponibles, laquelle fut encore activée par les augmentations sans précédent des paiements de transferts en 1972. Les dépenses pour la construction résidentielle se sont maintenues à un niveau très élevé, tout comme les dépenses courantes du gouvernement, tandis que l'accroissement des investissements dans les usines et dans l'équipement a été relativement modeste. La demande intérieure ayant dépassé la production en 1972, il en est résulté une détérioration plus grande de l'équilibre des transactions en fait de marchandises et de services avec les non-résidents, à partir d'un surplus réduit en 1971 à un déficit en 1972. L'aspect revenu a été souligné par des augmentations particulièrement considérables des bénéfices des sociétés et les hausses accélérées du revenu de la main-d'oeuvre.

Bien que l'économie ait connu une forte expansion au cours des années 1970 et 1971, la répartition trimestrielle des gains a été plutôt irrégulière. En 1972, la demande s'est surtout faite au cours des deuxième et quatrième trimestres, où le volume s'est accru de 2.1% et 2.6% respectivement. Ces gains contrastaient singulièrement avec l'augmentation marginale de 0.3% qui a paru dans l'évaluation révisée du troisième trimestre. L'instabilité de la demande est apparemment attribuable, en grande partie, aux exportations de marchandises, qui se sont ressenties des grèves au pays et à l'étranger et d'autres arrêts de travail, ainsi qu'au rythme irrégulier des achats de biens durables, particulièrement des automobiles.

Demande des consommateurs

En 1972, les consommateurs ont dépensé 6,200 millions de dollars de plus pour des denrées et services qu'en 1971, soit une augmentation de 11.6%. Ce gain dépassait tout ce qui s'était vu dans les années 1960 et l'augmentation de 7.8% en 1971. Même après avoir tenu compte de la hausse des prix, 3.6% contre 2.2% en 1971, l'augmentation en volume s'établit à 7.6%, soit la plus élevée depuis 1955. Cette forte montée dans la dépense personnelle a été générale. Toutes les principales

Rapport entre le produit national brut, le revenu national net[1] au coût des facteurs, le revenu personnel, le revenu personnel disponible et l'épargne personnelle nette, 1972

LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE = LE PRODUIT NATIONAL BRUT, qui est la valeur marchande de tous les biens et services produits par les résidents canadiens durant l'année.

LE REVENU NATIONAL NET AU COÛT DES FACTEURS mesure l'ensemble des gains provenant du travail et des équipements consacrés à la production de biens et services.

LE REVENU PERSONNEL équivaut au total du revenu de toutes sources des résidents canadiens.

LE REVENU PERSONNEL DISPONIBLE correspond au revenu personnel, diminué des impôts directs personnels et des autres paiements de transfert aux administrations publiques; c'est le revenu dont les particuliers disposent pour fins de consommation ou d'épargne.

PLUS

MOINS

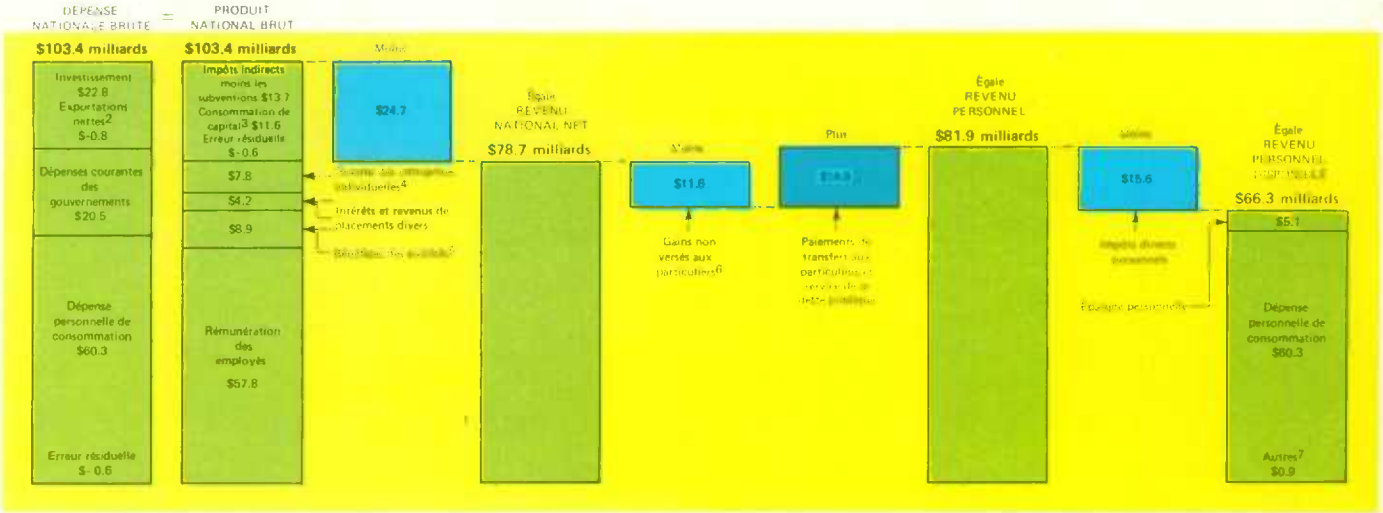

1 Au coût des facteurs, capital au coût du travail et du capital utilisé.

2 Exportations de $24,497 millions, moins des importations de $25,305 millions.

3 Et divers ajustements de valeur.

4 Englobe le revenu net courant que les exploitants agricoles tirent de leur production, et le revenu net des entreprises individuelles non agricoles.

5 Comprend l'ajustement de valeur des stocks, moins les dividendes versés aux non-résidents.

6 Se compose surtout des bénéfices non distribués des sociétés, des impôts sur les bénéfices des sociétés et des revenus d'investissement des administrations publiques.

7 Intérêts sur la dette des consommateurs et les remises personnelles aux non-résidents.

Les chiffres de certaines colonnes ayant été arrondis, leurs sommes ne correspondent pas aux totaux indiqués.

catégories de dépenses personnelles ont augmenté fortement, allant de 9.6% dans le cas des services à 15.6% dans celui des biens durables. Les dépenses pour l'ensemble des biens se sont accrues de 12.9%. Malgré le fort accroissement des dépenses personnelles, le revenu personnel disponible augmentant de 11.9%, soit un peu plus fortement que les dépenses, le taux d'épargne personnelle déjà historiquement élevé (l'épargne personnelle en tant que proportion du revenu personnel disponible) est monté encore un peu plus, soit de 7.8% à 8.0%.

Comme pendant l'année précédente, les dépenses en biens durables ont dominé la croissance, mais les gains à l'intérieur de ce groupe ont été plus généralisés en 1972. Les dépenses pour l'achat d'automobiles neuves ont continué d'augmenter fortement, soit de 15.5%, après une hausse de 27% en 1971. La plupart des autres biens durables ont accusé des hausses appréciables, particulièrement les meubles et les appareils ménagers, allant de pair avec le «boom» continu dans la construction résidentielle. On remarque un accroissement général des dépenses en biens semi-durables et non durables, lesquelles ont augmenté respectivement de 12.5 et

En 1972, le P.N.B. s'est accru de 10.7%. Les prix ont augmenté de 4.6% et le volume a progressé de 5.8%. Variation d'une année à l'autre.

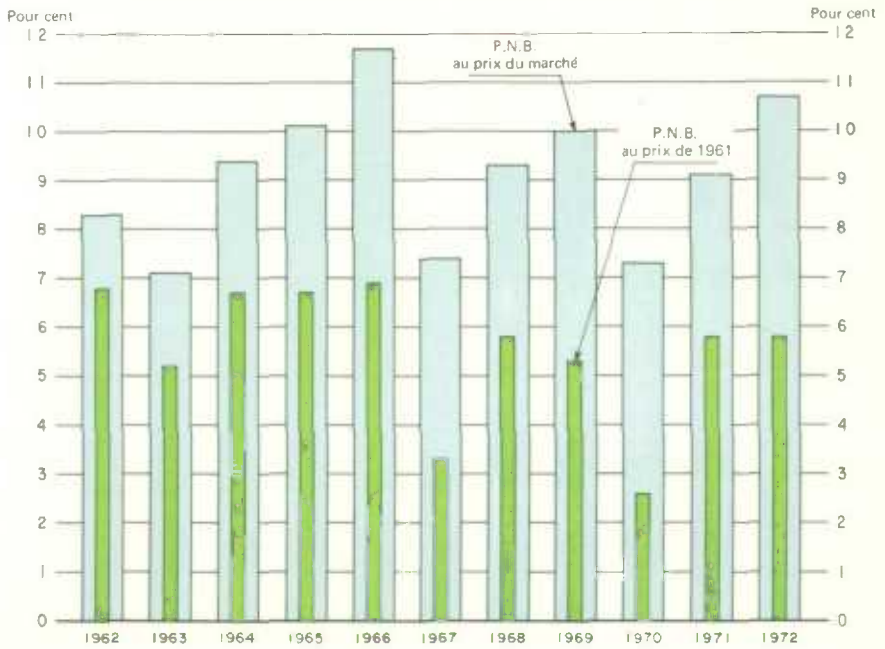

Headway construit dans tout l'Ontario des logements de location financés par le gouvernement, pour des personnes de tous âges.

11.8%. Dans ce dernier groupe, l'accroissement de 13% dans les dépenses pour l'alimentation est dû, en grande partie, à de fortes hausses de prix.

Demande du secteur public

Les dépenses publiques courantes en biens et services se sont accrues de 11.9%, soit environ le même taux qu'en 1971. Les hausses principales se situent aux niveaux des gouvernements provinciaux et locaux, surtout par suite des paiements de traitements et de salaires plus élevés, y compris des montants rétroactifs considérables. On a enregistré, toutefois, une agumentation beaucoup plus faible des investissements qu'en 1971.

Des hausses dans les transferts gouvernementaux aux particuliers, surtout au niveau fédéral, ont nettement influé sur la croissance de l'économie. Les prestations d'assurance-chômage ont plus que doublé en 1972. Le total des dépenses augmentant plus rapidement que celui des revenus, le secteur public, sur une base des Comptes nationaux et y compris les Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, a accusé en 1972 un déficit de 1,004 millions de dollars, après un surplus de 98 millions de dollars en 1971.

Formation de capital

Le secteur de l'habitation, aidé par des conditions financières toujours favorables, a été un autre facteur qui a grandement contribué à l'expansion économique. La mise en chantier de près de 250,000 logements représente un nouveau record. Les dépenses ont augmenté de 18.8% en 1972, après une hausse de 23.0% l'année

précédente. Une bonne partie de la hausse, toutefois, est attribuable à de fortes augmentations de prix, surtout du bois. Le volume de la construction résidentielle, mesuré en dollars constants, a accusé une augmentation de 9.5%, comparativement à 15.9% en 1971. La construction d'habitations unifamiliales a été, en 1972, le secteur dominant, alors qu'en 1971, la construction d'appartements avait contribué presque autant à l'expansion.

En revanche, la hausse des dépenses des entreprises pour les usines et l'équipement est demeurée relativement modeste en 1972. Ces dépenses se sont accrues de 6.4% comparativement à 5.8% en 1971. Les dépenses pour la construction non-résidentielle, secteur touché par des grèves, sont passées d'une hausse de 10.1% en 1971 à 2.7% en 1972. En dollars constants, cela représente une baisse. Les dépenses en machines et outillage, d'autre part, se sont accrues de 10.0%, soit la plus forte hausse depuis trois ans. L'accroissement des dépenses pour véhicules utilitaires, voitures particulières à des fins commerciales, outillage agricole et les importations de machines non agricoles a été particulièrement fort.

Le taux d'investissement en stocks commerciaux non agricoles est passé de 87 millions de dollars à 444 millions de dollars. C'est le premier accroissement dans ce secteur depuis 1969. Pour l'ensemble de l'année, la plus grande partie de l'investissement s'est faite par les vendeurs de biens durables. Les inventaires des manufacturiers, toutefois, ont considérablement diminué et le rapport inventaires/expéditions a été, en 1972, bien inférieur à celui de l'année précédente. Plus de la moitié de l'investissement en stocks non agricoles a eu lieu au premier trimestre, par suite d'une forte augmentation des stocks des vendeurs au détail. En 1972, les nouvelles commandes se sont accrues beaucoup plus que les expéditions, ce qui représentait, à la fin de l'année, un nombre considérable de commandes non remplies au niveau manufacturier.

Le secteur extérieur

Dans le secteur extérieur, les exportations et les importations de biens et services se sont accrues à des taux accélérés. Cependant, le taux plus rapide de l'accroissement des importations a entraîné une grande détérioration de la balance,

Les dépenses en machines et matériel ont augmenté de 10% en 1972, soit la plus forte augmentation des trois dernières années.

laquelle a passé d'un surplus de 66 millions de dollars en 1971 à un déficit de 776 millions de dollars. La plus grande partie du revirement est survenue au compte des marchandises. Même si les exportations de marchandises ont augmenté de 11.5%—presque deux fois le taux de l'année précédente—les importations de marchandises se sont accrues encore plus vite, soit de 18.4%.

Au chapitre des exportations, on note des accroissements pour le bois de construction et le pétrole brut. Quant aux importations, elles accusent de fortes hausses pour les machines et l'outillage, allant de pair avec les fortes augmentations dans ce genre d'investissement. La fermeture prolongée, pendant le troisième trimestre, d'une usine importante de production d'automobiles—en vue de la fabrication d'un modèle différent—a aussi contribué au revirement de la balance au compte des marchandises.

Les revenus

La plupart des composantes du côté des revenus ont enregistré des gains importants en 1972. La masse salariale, qui compte pour plus de la moitié du PNB, s'est accrue de 5,600 millions de dollars, soit à un taux de 10.9%, pour atteindre 56,900 millions de dollars. Ce fut le plus fort pourcentage d'augmentation depuis 1969, les hausses ayant été de moins de 10% en 1970 et en 1971. Cette accélération est totalement attribuable aux fortes augmentations générales dans les industries produisant des services, surtout celle dans le commerce, 13% en 1972, comparativement à 8.6% en 1971, et celle dans l'administration publique qui est de 14.6%, comme l'année précédente. La croissance du montant des salaires et traitements dans les industries productrices de biens, soit 8.4% en 1972 comparée à 8.1% en 1971, fut ralentie par les conflits survenus dans les industries de la construction et des mines. Toutefois, la croissance dans le secteur manufacturier a atteint 9.8%, une accélération importante par rapport aux deux années précédentes et légèrement supérieure au taux signalé en 1969.

Les estimations préliminaires des bénéfices des sociétés indiquent une hausse de près de 20%. Ce gain, le plus grand depuis 1955, surpasse celui déjà élevé de 1971, qui était de 15.9%. Bien que la répartition industrielle ne soit pas encore disponible, on peut prévoir que les avances ont été générales. Le pourcentage des

Jantes de bicyclettes en nickel chromé attendant d'être assemblées à la fabrique CCM de Toronto.

bénéfices des sociétés au PNB, après être descendu à de bas niveaux en 1969 et 1970, est revenu, grâce aux gains appréciables de 1971 et de 1972, au niveau de 10.5%, qui est légèrement inférieur à celui de 1968 (10.7%). Une proportion plus grande de la hausse des revenus d'affaires durant les deux dernières années est attribuable aux gains élevés de la valeur des stocks, par suite de la hausse des prix. L'ajustement de la valeur des stocks, élément négatif d'ajustement au PNB en période de hausses des prix, afin d'enlever la partie de la valeur accrue des stocks non attribuable à la production courante, a augmenté rapidement au cours des deux dernières années.

Sources de revenu personnel, 1950, 1960 et 1970-72

Source	1950	1960	1970	1971	1972
			(millions de dollars)		
Rémunérations et revenu supplémentaire du travail	8,998	19,582	46,633	51,260	56,853
Solde et indemnités des militaires	154	559	914	908	962
Revenu net des exploitants agricoles provenant de la production agricole	1,165	1,023	1,121	1,441	1,597
Revenu net des entreprises non agricoles non constituées, y compris les loyers	1,882	3,192	5,325	5,624	6,106
Intérêts, dividendes et revenus divers de placements	983	2,029	5,268	5,631	6,151
Transferts courants					
Des administrations publiques (sauf intérêts)	1,025	3,099	7,025	8,328	10,054
Dons de charité des sociétés	40	81	140	143	148
Versements personnels des non-résidents	15	30	107	112	124
Revenu personnel	**14,262**	**29,595**	**66,533**	**73,447**	**81,995**

Emploi du revenu personnel, 1950, 1960 et 1970-72

Emploi	1950	1960	1970	1971	1972
			(millions de dollars)		
Dépenses personnelles en biens et services de consommation					
Biens durables	1,576	3,236	6,798	7,778	8,993
Biens semi-durables	2,162	3,577	6,645	7,222	8,125
Biens non durables	4,896	9,002	16,205	17,369	19,412
Services	3,848	9,664	20,392	21,594	23,674
Total, dépenses personnelles en biens et services de consommation	12,482	25,479	50,040	53,963	60,204
Impôts directs sur le revenu des particuliers et autres déductions					
Impôts sur le revenu	612	1,979	8,774	10,097	11,408
Droits de succession et impôts sur les biens transmis par décès	66	158	259	275	228
Impôts divers	62	234	1,068	1,113	1,041
Contributions patronales et salariales aux régimes d'assurance sociale et aux régimes de pensions publics	237	657	2,446	2,561	2,862
Total, impôts directs sur le revenu des particuliers et autres déductions	977	3,028	12,547	14,046	15,539
Autres transferts courants					
Aux sociétés	29	123	643	636	735
Aux non-résidents	36	98	168	178	176
Total, autres transferts courants	65	221	811	814	911
Épargne personnelle	738	867	3,135	4,624	5,341
Revenu personnel	14,262	29,595	66,533	73,447	81,995
Revenu personnel disponible	**13,285**	**26,567**	**53,986**	**59,401**	**66,456**

Le Conseil économique du Canada

Le Conseil économique du Canada a été créé par une Loi du Parlement sanctionnée le 2 août 1963. C'est un organisme de consultation économique qui détient un vaste mandat dont l'objet principal est de fournir des renseignements et de formuler des recommandations sur la façon dont le Canada peut atteindre les plus hauts niveaux d'emploi et de production utile afin que le Canada puisse connaître un rythme accéléré et soutenu d'expansion économique et que tous les Canadiens puissent participer à la hausse du niveau de vie. Le Conseil doit également recommander les programmes d'action du gouvernement les plus propres à faciliter la réalisation des possibilités d'expansion de l'économie, et examiner les moyens de consolider et d'améliorer la situation financière et commerciale du Canada sur le plan international. Enfin, le Conseil a pour mission d'étudier comment des programmes économiques à l'échelle nationale peuvent davantage stimuler dans un équilibre harmonieux l'essor économique de toutes les régions du Canada.

A l'origine, les travaux du Conseil ont été axés sur cinq objectifs socio-économiques fondamentaux: plein emploi, taux élevé de croissance économique, stabilité raisonnable des prix, balance des paiements viable et juste répartition des revenus. En définissant ces objectifs, le Conseil a dû faire face à un double défi: il lui incombait de définir des objectifs, dont de nombreux aspects sont complexes, tout en ayant soin d'assurer leur cohérence réciproque, en intégrant leurs importantes et multiples interrelations. Le Conseil a également souligné à plusieurs reprises qu'il importait de ne pas s'attacher à un objectif particulier, mais, au contraire, de réaliser simultanément l'ensemble des objectifs interdépendants.

Le Conseil comprend au plus 28 membres nommés par le gouverneur en conseil, dont un président et deux directeurs employés à plein temps dans leur spécialité, et 25 autres membres choisis dans l'industrie, le monde du travail, de la finance et du commerce, dans l'agriculture et les autres industries primaires, et le grand public. Aucun fonctionnaire du gouvernement ne fait partie du Conseil. La durée du mandat du président et des directeurs (dont l'un peut être élu vice-président par le Conseil) est de sept ans. Les autres membres sont nommés pour trois ans «après consultation avec les organismes représentatifs compétents» et doivent refléter la vaste gamme d'intérêts des différents secteurs privés de l'économie et des différentes régions du pays. Ils siègent néanmoins au Conseil à titre individuel et non comme délégués d'un organisme ou d'un groupe particulier. Outre ces membres qui apportent leurs connaissances et leur expérience pratique, le Conseil comprend un personnel de recherche, ainsi qu'un personnel administratif et technique. Le Conseil constitue ainsi un corps mixte, soutenu dans ses délibérations par un personnel de spécialistes.

Les Années 70

Le Conseil économique du Canada entreprend périodiquement d'évaluer le potentiel économique du pays à moyen terme. Le Conseil a consacré ses *Premier*, *Quatrième* et *Sixième exposés annuels* à la mesure de la croissance potentielle agrégée de l'économie canadienne. Ces mesures se fondaient sur des projections appliquées à la main-d'oeuvre, en tenant compte de sa répartition par âge et par sexe, du niveau d'instruction et du nombre d'heures de travail par semaine, ainsi que sur des estimations de l'accroissement du stock de capital et du taux d'augmentation de la productivité. Pour son dernier exposé, le Conseil a utilisé un nouvel outil d'analyse perfectionné, le modèle CANDIDE, afin d'explorer l'avenir jusqu'en 1980. Le modèle CANDIDE (abréviation de CANadian Disaggregated In-

ter Departmental Econometric) est un modèle économétrique d'envergure réalisé par des ministères et des organismes fédéraux au cours des quelques dernières années. Un modèle économétrique est essentiellement un ensemble d'équations mathématiques visant à illustrer le fonctionnement d'une partie ou de la totalité de l'économie nationale. Le modèle CANDIDE compte jusqu'à 1,600 équations, et peut être considéré comme un système de mesure de l'économie dans sa totalité, les variations annuelles des facteurs particuliers étant évaluées sur la base des interrelations du passé, généralement celles de la période d'après-guerre. Ce modèle utilise des données annuelles, indépendamment des données trimestrielles ou mensuelles. Le modèle est ainsi plus utile pour l'examen des développements à moyen terme que pour celui des phénomènes à court terme. C'est un modèle dynamique, en ce sens qu'il tient compte des répercussions des changements d'une variable sur les autres variables non seulement pour la même année, mais également pour les années suivantes. Le modèle CANDIDE tente de relier les activités d'une industrie à celles des autres industries. Dans le processus global, on suppose qu'il existe un coefficient élevé d'interdépendance entre les différentes activités économiques.

Un modèle économétrique tel que CANDIDE se prête à une grande variété d'emplois, et permet, notamment, des prévisions conditionnelles des valeurs futures des variables envisagées par le modèle. On peut trouver de telles prévisions dans l'*Exposé annuel* de 1972 du Conseil, qui porte sur les années 70. On a envisagé de nombreuses hypothèses à l'égard des phénomènes qui pourraient influencer le développement de l'économie canadienne pendant cette période. Le Conseil a proposé un certain nombre d'options traduisant les objectifs qui pourraient être atteints. Le Conseil étudie six de ces options dans le *Neuvième exposé annuel*. Pour cinq d'entre elles, on a supposé que la situation internationale resterait favorable, la croissance américaine se poursuivant à un rythme aussi élevé que celui des années 60 et celle des autres économies industrielles à un taux un peu plus élevé. Chacune de ces options se différencie quant aux hypothèses sur la politique fiscale, les variations concernant à la fois le niveau de l'activité gouvernementale et le type de dépenses publiques. Pour la sixième option, qui prévoit des conditions internationales moins favorables, on a supposé une compensation partielle pour la réduction de la demande étrangère sous forme d'une très forte augmentation des transferts publics aux particuliers.

Toutes ces options prévoient un taux relativement élevé d'expansion de la production globale de l'économie pour la présente décennie, les taux moyens annuels variant de 5.5 à 5.7%, par rapport à 5.4% pour les années 60. Le taux de chômage pour les cinq dernières années de la décennie varie, en moyenne, entre 3.8 et 4.3%. Le rythme de la hausse des prix pour cette même période, tel que le reflète l'indice implicite de la dépense nationale brute, atteint une moyenne annuelle de 2.5 à 2.9%, ce qui représente une baisse par rapport aux 3.2% des dix années précédentes, mais cette conclusion résulte de l'hypothèse d'aucune augmentation des impôts indirects et des taux d'intérêt. On prévoit que l'accroissement de la production par travailleur atteindra une moyenne annuelle de 2.4%, comparativement à 2.3% pour les années 60.

Tous ces schémas de croissance éventuels ont été délibérément conçus pour aboutir à un taux élevé d'emploi lors de la seconde moitié de la décennie et, par conséquent, à une baisse du taux de chômage, qui devrait se situer en moyenne à 4% de la population active. En élaborant ces projections, le Conseil a étudié les moyens de parvenir, à partir de la situation économique actuelle, à une situation de plein emploi dans le minimum de temps, sans que cela compromette cependant

une stabilité acceptable des coûts et des prix. Toutefois, en plus de l'évaluation du potentiel économique à long terme, le Conseil a jugé qu'il était nécessaire de réexaminer périodiquement la conjoncture économique à la lumière des objectifs intérimaires. Le cadre de référence des indicateurs de performance souples qui a été proposé servirait, comme le précise le Conseil dans son dernier *Exposé*, «à la fois d'objectifs intérimaires et de critères provisoires d'évaluation des progrès réalisés». Ces indicateurs nationaux s'imposent pour assurer la cohérence des politiques et pour relier de façon systématique le passé, le présent et le futur. Ils sont particulièrement souhaitables au Canada, étant donné les fortes disparités régionales existantes, et ils sont en fait indispensables si l'on considère le degré de décentralisation des décisions du système fédéral.

Les indicateurs de performance pour 1973-75

Le système initial d'indicateurs proposés couvre les années 1973 à 1975. Ils sont conçus comme une série cohérente et ne doivent pas être envisagés isolément. Ils s'adressent aux responsables des décisions tant du secteur privé que du secteur public. Dans chacun des exposés annuels à venir, le Conseil révisera et mettra à jour ces indicateurs à la lumière des mouvements réels de l'économie. Ces indicateurs figurent au tableau suivant.

Centre commercial à Québec.

Indicateurs de performance pour la période 1973-75

(en dollars de 1961)

	Taux annuels moyens de croissance proposés
Partie 1	
Dépense nationale brute	6.0
Dépense de consommation	5.5
Investissement total	9.0
Investissements en construction non résidentielle et en machines et équipement	10.0
Construction de logements	5.0
Dépenses publiques courantes	5.0
Exportations de biens et services	6.0
Importations de biens et services	6.5
Partie 2	
Revenu disponible réel par habitant	4.7
Production par personne employée	2.8
Production par personne employée: industries manufacturières	5.0
Emploi total	3.1
Indice des prix implicites de la dépense nationale brute	3.0
	Moyennes annuelles
Nombre de logements mis en chantier (en milliers)	245
Taux de chômage en 1975 (en pourcentage)	4.5

L'évaluation de la production par personne occupée est l'un des principaux indicateurs de rendement qui permettent de prévoir l'évolution de l'économie.

En plus de proposer l'utilisation de ce système d'indicateurs de performance à moyen terme, le Conseil a formulé deux recommandations quant à son mode d'emploi, à savoir:

« . . . qu'à chaque année, une des conférences fédérales-provinciales des premiers ministres ou des ministres des finances soit consacrée à l'examen des indicateurs de performance à moyen terme proposés par le Conseil économique du Canada, et de leurs implications pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.»

«. . . qu'une conférence économique nationale soit organisée chaque année par les instances les plus appropriées, réunissant les représentants des différents secteurs de l'activité économique, public et privé, afin d'examiner les perspectives économiques à moyen terme dans le cadre des indicateurs de performance que le Conseil économique du Canada publiera annuellement.»

Programme de recherches

D'autres travaux de recherches sont en cours de réalisation au Conseil. Certaines études feront l'objet des publications du Conseil lui-même, alors que d'autres prendront la forme d'études spéciales signées par l'auteur ou serviront de documents internes de travail. Le commerce international a toujours été très important pour le Canada, et il en sera de même au cours des années 70. Durant cette décennie, le Canada, à l'instar des autres pays, devra s'adapter aux répercussions des nombreuses transformations importantes dans l'économie internationale. L'étude qui lui sera consacrée mettra l'accent sur les principales options de politique commerciale qui s'offrent face à ces transformations.

Le Conseil continuera à jouer un rôle de premier plan dans la mise à jour et l'amélioration du modèle CANDIDE et mobilisera à cette fin d'importantes ressources de recherche. En outre, la mise au point du modèle en vue de le rendre utile à la formulation de politiques sera entreprise par de nombreux organismes susceptibles de l'utiliser, en particulier divers ministères et organismes gouvernementaux.

L'article 10 de la Loi sur le Conseil économique du Canada stipule que le Conseil peut faire des études et donner des avis, en vertu d'un mandat spécial du Ministre, dans un grand nombre de domaines. Un travail est actuellement en cours, en vertu d'un tel mandat, sur «L'instabilité cyclique dans l'industrie de la construction». Une fois les recherches terminées, le Conseil publiera ses conclusions et ses recommandations quant aux améliorations à apporter.

Le 15 mars 1972, le Conseil a accepté en principe la recommandation du Comité sénatorial de la politique scientifique «d'accorder dans ses travaux plus d'importance à l'avenir à long terme» et il entreprend donc d'étudier des périodes allant jusqu'à l'an 2000.

Dans un pays comme le Canada, comportant de grandes différences régionales, un système de décisions privées fortement décentralisé et un système constitutionnel qui répartit la prise des décisions de politique économique entre le gouvernement fédéral et les provinces, il n'est pas possible d'étudier les problèmes d'économie nationale sans tenir compte de leurs implications régionales. Le Conseil doit maintenant réévaluer son optique quant aux problèmes économiques régionaux et il envisage de donner de nouvelles orientations à cette recherche. A cet égard, le modèle CANDIDE peut sans doute fournir un cadre de référence fort utile. On a déjà exploré la possibilité de mettre au point un modèle périphérique régional. Pareil renforcement du modèle pourrait servir de base systématique pour des recherches régionales plus poussées.

Dans le *Huitième exposé annuel*, le Conseil recommandait «la mise au point d'une série complète de mesures statistiques qui permettraient de suivre les changements qui se produisent dans notre société, et cela, dans un large éventail de domaines». On a défini ces «indicateurs d'objectifs» comme étant des données recueillies sous forme de séries chronologiques pour mesurer les dimensions significatives d'un secteur d'objectifs donné. A l'heure actuelle, le Conseil poursuit le développement d'indicateurs dans trois domaines—l'enseignement, les systèmes urbains et la santé—et il prépare une étude des indicateurs relatifs aux relations culturelles et linguistiques. Ce choix ne doit pas être considéré comme limitatif, puisque l'essai et l'application des indicateurs pourraient tout aussi bien mener vers d'autres domaines. En outre, le Conseil continuera, comme par le passé, à se pencher sur les questions de répartition, puisque la caractéristique dominante d'un indicateur, du point de vue des politiques, n'est pas tant sa valeur d'ensemble que ses aspects distributifs.

Les marchés financiers constituent un élément important de l'économie canadienne, et le Conseil entreprendra des recherches dans ce domaine. Le genre d'étude envisagé traiterait le sujet sous deux angles différents. En premier lieu, la structure et l'évolution des marchés de capitaux intérieurs seraient analysées, ainsi que leur capacité à répondre aux besoins des prêteurs et emprunteurs canadiens. Deuxièmement, un examen du contexte extérieur permettrait de relier les opérations sur les marchés étrangers aux besoins du Canada, puis d'étudier les effets sur l'économie canadienne des entrées et des sorties de capitaux. Les implications de ces mouvements de capitaux sur les équilibres internes et externes seront également étudiées. Le Conseil entreprendra une étude d'envergure des caractéristiques et de la structure de la main-d'oeuvre et du marché du travail. On passera en revue les sources de renseignements dans ce domaine et l'on analysera les répercussions des possibilités d'emploi et du système, encore en évolution, des programmes sociaux sur l'offre de travail.

Croissance industrielle

Au début des années 60, l'économie canadienne est sortie de la période de stagnation relative qui avait caractérisé la fin des années 50. A quelques exceptions près, les années 60 ont connu des taux de croissance presque aussi élevés que ceux du début des années 50. Dans la période allant du premier trimestre de 1961 au dernier trimestre de 1969, la production réelle a augmenté de 64.8%, soit un taux trimestriel moyen de 1.4%. En 1970, le taux de croissance a diminué; cette baisse reflétait dans une certaine mesure, les restrictions monétaires et la situation financière de l'année précédente. Du dernier trimestre de 1969 au dernier trimestre de 1970, la production réelle globale a augmenté en moyenne de 0.4% par trimestre. Du dernier trimestre de 1970 au dernier de 1972, le taux d'accroissement global s'est accéléré pour égaler celui de 1961 à 1969.

Comme l'indique le tableau, les hausses trimestrielles moyennes de 2.2% et 2.3% de la production de biens durables au cours des deux plus récentes périodes d'expansion ont été les plus élevées, pour toutes les grandes sphères d'activité, entre 1970 et 1972, sauf pour les services d'électricité et de gaz, de même que pour la pêche et le piégeage. Malgré le taux étonnant d'accroissement trimestriel, la pêche

Taux de croissance trimestriels[1]

Détail	4e T 1957-1er T 1960	1er T 1960-1er T 1961	1er T 1961-4e T 1969	4e T 1969-4e T 1970	4e T 1970-4e T 1972
Produit national réel	1.1	−0.3	1.4	0.4	1.4
Industries productrices de biens	1.2	−0.9	1.6	0.3	1.6
Agriculture	0.7	−3.7	0.9	1.0	0.4
Forêts	3.5	−2.0	1.3	−2.0	0.5
Pêche et piégeage	−1.6	8.4	0.2	0.3	3.0
Mines	1.7	−1.0	1.4	4.1	1.6
Industrie manufacturière	1.4	−0.6	1.8	−0.7	1.8
Biens non durables	1.5	0.1	1.4	0.4	1.2
Biens durables	1.3	−1.6	2.2	−1.9	2.3
Construction	−0.5	0.5	1.3	0.3	0.8
Services d'électricité, de gaz et d'eau	2.8	1.0	1.9	2.0	2.3
Industries productrices de services	1.0	0.5	1.4	0.6	1.3
Transports, entreposage et communications	1.1	0.9	1.6	0.6	1.8
Transports	1.0	0.9	1.6	0.5	1.9
Commerce	1.1	–	1.4	0.3	1.9
Gros	1.8	−0.9	1.7	0.3	1.6
Détail	0.8	0.4	1.3	0.2	2.0
Finances, assurances et affaires immobilières	1.0[2]	[2]	1.0	0.4	0.8
Services communautaires, commerciaux et personnels	1.3	0.5	1.6	0.7	0.9
Administration publique et défense	0.5[2]	[2]	0.6	0.9	1.1

[1]D'après la formule du taux d'intérêt composé des années terminales.

[2]Avant 1961, il n'existe pas de données basées sur l'année 1961 en raison d'une solution de continuité chronologique par suite de l'application de la Classification type des industries de 1960 et de la base de référence et de pondération de 1961 pour l'établissement des indices. De 1957 à 1960, les données sont basées sur la Classification type des industries de 1948 et sur la base de référence et de pondération de 1948.

et le piégeage n'ont contribué que dans une proportion inférieure à 1% à la variation de la production réelle totale entre le dernier trimestre de 1970 et le dernier de 1972. Au cours des périodes d'expansion, l'industrie des biens durables connaît une expansion supérieure à la moyenne: on peut considérer ce fait comme l'une des caractéristiques les plus remarquables de l'essor économique depuis 1961.

Si l'on compare les deux dernières périodes d'expansion avec celle de la fin des années 50, on constate que certains secteurs ont progressé plus lentement que pendant la période précédente. Le phénomène de décélération qui s'est produit dans les services d'électricité et de gaz qui figuraient encore dans les secteurs les plus dynamiques de l'industrie, ainsi que dans l'industrie minière a semblé rétablir un meilleur équilibre entre le taux de croissance de ces secteurs et celui de l'économie en général. Immédiatement après la guerre, ces secteurs avaient été soumis à une vague d'expansion exceptionnelle.

Relativement peu importants au début, tous ces développements ont, par la suite, exigé des investissements considérables, lesquels ont atteint le maximum, pour cette période, entre 1955 et 1958. Chaque fois qu'un nouveau projet se réalisait, l'industrie intéressée voyait sa production augmenter brusquement. Ces industries sont très sensibles aux innovations et aux changements d'ordre technique. Après de tels changements, une baisse graduelle du taux de croissance n'a rien d'étonnant.

Le graphique ci-après illustre la croissance du produit national réel total depuis

Produit intérieur réel selon la branche d'activité, par trimestre, Indice 1961 = 100, corrigé des variations saisonnières

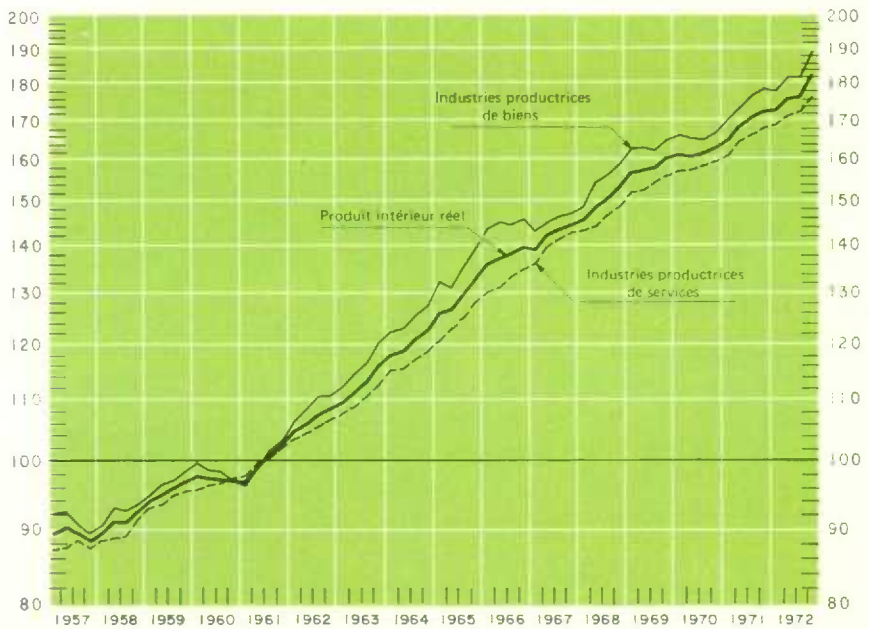

1957 avec une répartition détaillée entre les secteurs producteurs de biens et les secteurs de services. En ce qui concerne les secteurs producteurs de biens, c'est surtout grâce à la fabrication de biens durables qu'ils ont connu un tel essor au cours de la dernière décennie.

Le principal facteur à l'origine de cette production croissante de biens durables est l'augmentation sans précédent de la production de véhicules automobiles et de pièces de véhicules automobiles qui, à la fin de 1972, atteignait 394% et 264% respectivement depuis le premier trimestre de 1961. Abstraction faite des arrêts attribuables aux conflits du travail, la production de véhicules automobiles a progressé sans interruption importante jusqu'au deuxième trimestre de 1966, où elle a décliné sensiblement. Dès le deuxième trimestre de 1967, la production de véhicules automobiles s'était remise du recul de 1966 et avait repris avec une vigueur nouvelle. La baisse temporaire de production dans ce secteur, tant au Canada qu'aux États-Unis, est diversement reliée aux variations des conditions économiques en Amérique du Nord, en général, et, en particulier, aux restrictions monétaires ainsi qu'à la hausse des prix. De plus, on estime généralement que le souci d'une plus grande sécurité automobile chez le public a contribué à la baisse

Port de Saint-Jean (N.-B.), et parc de véhicules en instance de départ vers l'étranger.

des ventes. Il est évident qu'aucun de ces facteurs, à lui seul, suffit à expliquer cette situation.

Déjà, au deuxième trimestre de 1967, la liquidité accrue, un marché de l'exportation soutenu, et la confiance renouvellée du consommateur ont encouragé l'accroissement de la production de véhicules automobiles. Toutefois, en 1968 et 1969, divers facteurs négatifs tels que les grèves et les pénuries de pièces ont directement ou indirectement entravé la production automobile qui, en 1970, s'est effondrée par suite d'une diminution de la demande des consommateurs et à cause de la popularité croissante des véhicules fabriqués outre-mer, sans parler de la grève dans l'industrie automobile; c'est ce qui explique que, pour la première fois depuis 1958, la production manufacturière totale pour l'année a diminué et que l'augmentation du volume du commerce de détail a été la plus faible depuis 1957. En 1971, la production automobile a regagné son niveau de 1969. Elle a enregistré d'autres gains intéressants, au cours de 1972, malgré une interruption pendant le dernier semestre, pour permettre à un producteur important de modifier ses chaînes de production.

La sidérurgie a également contribué pour une bonne part à la croissance industrielle; elle a en effet progressé de 134% depuis le premier trimestre de 1961. Sa production s'est stabilisée, jusqu'à un certain point, en 1966 et en 1967, mais, depuis la fin de 1967, l'industrie a fait des progrès remarquables, mis à part les effets négatifs directs ou indirects des pertes de temps occasionnées par les conflits du travail vers la fin de 1969 et en 1970. Cette forte expansion s'est poursuivie en 1971 et en 1972. Vers la fin de 1972, la production enregistrée dans les usines sidérurgiques s'est accrue de 22.5% à partir du premier trimestre de 1971.

Une autre caractéristique de la croissance industrielle depuis 1961 est l'augmentation du volume de la construction, malgré les conflits professionnels survenus en 1969, 1970, et, dans une moindre mesure, en 1972. Cette activité a dépassé pour la première fois, en 1962, son niveau record de 1958. Dans l'intervalle, sa production s'est située à peu près au même niveau qu'en 1957. Néanmoins, d'autres capitaux considérables ont été investis en biens sociaux et industriels au milieu des années 60, dans certaines industries, comme celle des pâtes et papiers, et dans l'aménagement de centrales hydro-électriques (ce qui a relancé la construction non résidentielle), et pour la construction d'hôpitaux et surtout d'écoles, nécessitées par l'accroissement rapide de la population scolaire. Cette construction a également été stimulée par les projets commémorant le Centenaire du Canada, en 1967, et par les installations d'Expo '67. A un niveau aussi élevé d'activité, toutefois, des groupes industriels étaient en train d'épuiser les ressources disponibles de certaines régions. Au début de 1967, la construction non résidentielle a ralenti par rapport à 1966. La pénurie et le coût élevé des capitaux, l'augmentation des dépenses, les grèves et la décision de juin 1969 de différer les indemnités d'immobilisation et de coûts applicables aux projets de construction commerciale dans trois provinces, sont autant de facteurs qui ont provoqué une certaine faiblesse dans ce secteur depuis le début de 1970.

La demande croissante de logements suscitée par l'exode rural et l'arrivée massive d'immigrants dans les grands centres urbains et, dans une certaine mesure, par l'entrée sur les marchés du travail et de l'habitation des personnes nées durant la période de forte natalité du milieu des années 40, a produit une expansion considérable de la construction domiciliaire laquelle s'est accompagnée d'un nouvel intérêt pour la construction de logements multiples. Le taux des mises en chantier a atteint un sommet au début de 1969 pour aller ensuite en diminuant jusqu'au troisième trimestre de 1970, reflétant ainsi la rareté des fonds hypothécaires et de

Gare de triage Mimico, à Toronto (Ont.). A la fin de 1972, l'activité dans le secteur des transports avait doublé par rapport à 1961.

la hausse des taux d'intérêt et des coûts de construction. La détente du côté de l'offre s'est manifestée directement par la forte augmentation de la construction [illegible] trimestre de 1970. L'élan repris dans ce domaine s'est poursuivi en 1971 et en grande partie en 1972, année qui a connu un conflit de travail au cours du troisième trimestre. Néanmoins, l'année 1972 a été marquée par de nouveaux records dans le domaine de la construction d'habitations.

Entre 1961 et 1972, les secteurs des services ont constitué une source importante d'augmentation de la production globale de l'économie canadienne. Entre le premier trimestre de 1961 et le quatrième trimestre de 1969, les transports, le commerce de gros et les services communautaires, commerciaux et personnels ont enregistré des taux de croissance trimestriels supérieurs à la moyenne. Le commerce de gros et les transports ont continué de connaître une telle croissance depuis le quatrième trimestre de 1970. Sur l'ensemble de la période, le transport ferroviaire a contribué pour la plus large part du gain dans les transports, bien que la production des transports aériens et par pipe-lines ait progressé plus rapidement. En général, les transports ont joué un rôle de premier ordre en permettant au Canada de respecter ses engagements considérables et croissants à l'exportation. C'est ce qu'indique clairement l'accroissement marqué de l'activité ferroviaire et maritime à l'époque où les livraisons de céréales outre-mer ont atteint leur sommet, soit en 1963 et en 1964. En 1966 et 1969, les principaux systèmes de transports ont été gravement touchés, directement et indirectement, par des grèves. En 1970, cependant, il n'y a pas eu de conflits de travail graves et ce secteur a progressé au cours de la première partie de l'année pour atteindre un niveau nettement supérieur à celui de 1969, année particulièrement touchée par les grèves, les transports aériens et par pipe-lines venant en tête. Les transports ont continué de contribuer largement à l'évolution de la production totale en 1971 et en 1972. En 1972, transports aériens en tête, ils ont dépassé la production globale de

toutes les industries et, à la fin de l'année, ce secteur avait doublé sa production par rapport à 1961.

Les conflits du travail ont freiné la croissance industrielle en 1972. Le nombre de journées-homme perdues au cours de cette même année a surpassé le record de 1969. Les secteurs les plus touchés ont été les mines, l'industrie manufacturière, la construction, les transports et les services, ainsi que l'administration publique.

Le chômage et les prix restent, à la fin de 1972, deux éléments économiques inquiétants. En 1972, le taux de l'emploi a connu son augmentation la plus rapide en trois années. Cet accroissement, toutefois, s'est accompagné d'une augmentation de la population active, de sorte qu'il n'y a pas eu de baisse marquée du taux de chômage. Les prix ont continué d'être l'objet d'inquiétudes. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 5.1% en 1972, par rapport à 5.0% en 1971.

Le renforcement des éléments de la demande tant intérieure qu'extérieure, qui se trouvaient dans une situation critique, s'est manifesté par une vigueur renouvelée de la production en 1971 et 1972. Les dépenses des consommateurs, qui étaient élevées en 1971, ont été exceptionnelles en 1972, malgré la hausse des prix. Les dépenses commerciales en machinerie et en équipement ont monté en flèche en 1972 après les modestes gains de l'année précédente. Le volume des marchandises exportées s'est accru de plus de 8% en 1972, comparativement à un accroissement de près de 6% en 1971.

Programme de bilinguisme

Rouleaux d'acier brut prêts pour la livraison, à une aciérie de Hamilton.

Richesses naturelles

Agriculture

Le Canada, autrefois essentiellement rural et agricole, est devenu un pays urbanisé et industrialisé, mais l'agriculture occupe toujours une place importante représentant 30% du secteur industriel primaire de l'économie canadienne.

La valeur totale des investissements dans l'agriculture canadienne dépasse 24,000 millions de dollars, dont environ 70% pour la propriété immobilière, 17% pour l'équipement et 13% pour le bétail et la volaille. L'exportation de produits agricoles est une source importante de devises étrangères pour le Canada, qui est l'un des cinq plus grands pays exportateurs de ces produits dans le monde. En 1972, les exportations agricoles ont atteint le record de 2,135 millions, soit environ 11% des exportations totales du pays au cours de l'année.

En ce qui concerne l'emploi, l'agriculture demeure en tête des industries primaires au Canada, se plaçant avant les forêts, la pêche, les mines et la production de pétrole. En 1972, elle a employé deux fois plus de travailleurs que toutes les autres industries primaires réunies.

La main-d'oeuvre agricole et le nombre des fermes ont cependant diminué. Le nombre des ouvriers agricoles est tombé de 681,000 en 1961 à 481,000 en 1972. Par coïncidence, le chiffre de 1972 est identique au nombre de fermes au Canada en 1961. Entre 1961 et 1971, le nombre des fermes est tombé de 481,000 à 366,000.

Ferme de la Colombie-Britannique. Le Canada est l'un des cinq principaux exportateurs de produits agricoles.

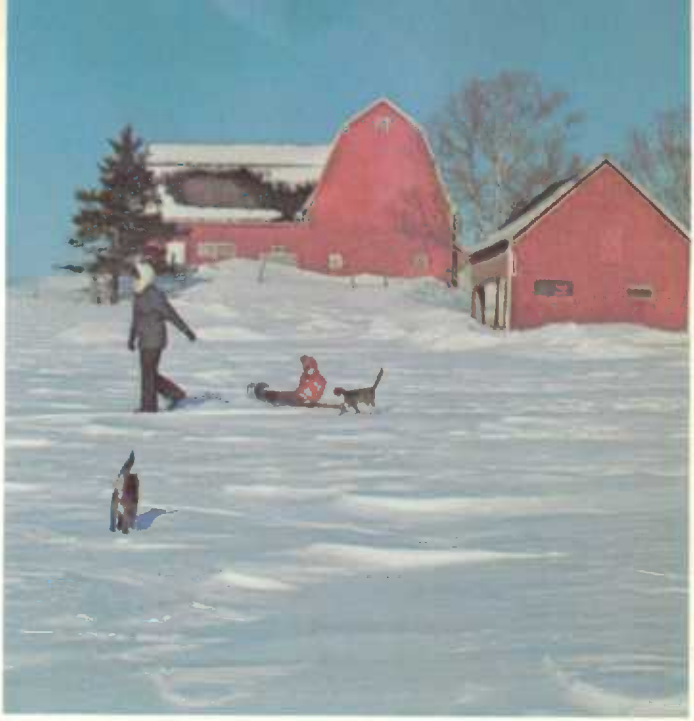

Ferme enneigée de l'Île-du-Prince-Édouard; la plus petite province du Canada est renommée pour ses pommes de terre, son beurre et son fromage.

Bien que le nombre des ouvriers agricoles et des fermes diminue, la taille des fermes, les investissements et la mécanisation augmentent, provoquant ainsi un accroissement de la productivité. Depuis le début des années 60, la productivité agricole, ou la production nette par personne, a connu un relèvement annuel moyen de 4.8%, comparativement à 2.6% dans les activités commerciales non agricoles. On estime qu'aujourd'hui un cultivateur peut nourrir à lui seul 45 personnes, soit neuf fois plus qu'au début du siècle.

Le genre de ferme le plus répandu au Canada est la ferme familiale, parfois constituée en société, parfois gérée en association, mais le plus souvent propriété d'un seul exploitant. A mesure que le nombre de fermes diminue et que leur superficie augmente, bien des cultivateurs louent plus de terres, et parfois même toutes les terres qu'ils exploitent. En 1971, sur 366,000 fermes couvrant un total de 170 millions d'acres de terre, 69% appartenaient à l'exploitant et 31% étaient affermées en tout ou en partie. Pour 11% des fermes, l'exploitant, classé comme «non résident», ne vit pas sur ses terres.

La superficie cultivée se limite, en général, à ce que la famille peut faire, mais certains agriculteurs engagent des ouvriers. Dans une ferme spécialisée, par exemple, dans la culture fruitière ou maraîchère, la superficie est faible, mais il faut habituellement une main-d'oeuvre assez importante. Dans une ferme céréalière mécanisée des Prairies, le cultivateur peut exploiter 1,000 acres ou plus, mais le besoin en main-d'oeuvre est faible.

L'Ouest possède 82% des terres agricoles du Canada, mais l'agriculture se pratique dans toutes les provinces et même dans certaines régions du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. (En 1971, il y avait 18 fermes dans ces territoires.)

Il existe cinq principaux types de ferme: laitière, d'élevage (sans produits laitiers), céréalière, mixte céréalière et d'élevage et de cultures spéciales. Les fermes qui se spécialisent dans l'élevage du bétail en général se trouvent surtout en Al-

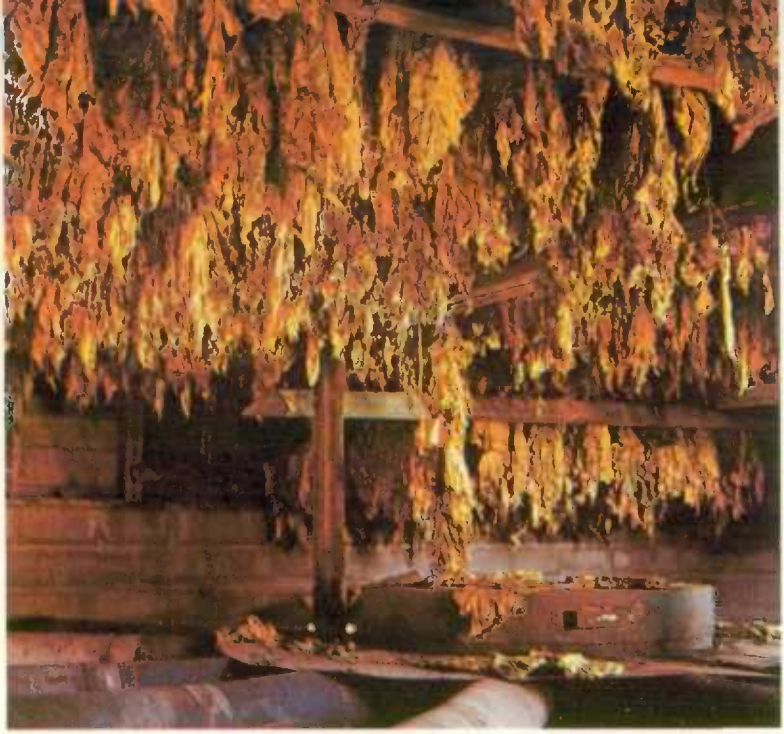

Séchage du tabac dans l'île-du-Prince-Édouard.

berta et en Ontario, mais aussi au Québec et en Saskatchewan. Le Québec et l'Ontario devancent les autres provinces pour le nombre de fermes laitières, mais 40% des fermes de la Nouvelle-Écosse se consacrent à l'industrie laitière. Les cultures céréalières telles que le blé, le colza, l'avoine, l'orge et le lin se pratiquent surtout en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba, où l'on trouve également le plus grand nombre de fermes se consacrant à la fois aux céréales et à l'élevage. L'Ontario vient en tête pour le nombre des fermes de cultures spécialisées qui tirent la majeure partie de leurs revenus de la culture des légumes, des fruits, des pommes de terre, et autres tubercules, et du tabac; le Québec se classe deuxième et la Colombie-Britannique, troisième.

L'agriculture n'est pas profitable au Canada uniquement parce qu'elle fournit assez de produits pour alimenter la population et parce que ses exportations procurent des devises étrangères. La transformation des produits agricoles et la fabrication de machines agricoles, de provendes et d'engrais créent des emplois dans l'industrie, et la vente des produits et des fournitures agricoles procure des milliers d'emplois dans le commerce de détail. Enfin, l'industrie agricole fournit un marché aux producteurs de produits pétroliers, de matériaux de construction, d'énergie électrique et d'autres produits.

Grandes cultures

Le blé, l'avoine, l'orge, la graine de lin et le seigle sont les cultures traditionnelles des Prairies. Cependant, des excédents périodiques de grains ont incité les agriculteurs de la région à modifier leurs structures de production et à adopter d'autres cultures. Ils ont été en cela encouragés et aidés par des mesures gouvernementales, entre autres le Programme de prime à la production herbagère établi en 1971 afin de substituer à la culture des grains celle des plantes fourragères. A la fin de la deuxième année de la mise en application du programme, on avait

ensemencé 2.7 millions d'acres en graminées. La superficie de colza a augmenté et cette culture est devenue une importante source de revenu pour beaucoup d'agriculteurs. Des superficies moindres sont affectées au tournesol, à la moutarde, aux pois, au maïs, au carthame, au sarrasin, aux pommes de terre et aux betteraves sucrières.

Les marchés d'exportation sont importants pour les agriculteurs des Prairies pour la vente de leurs récoltes, particulièrement celles de blé et d'oléagineux. Les marchés étrangers sont également importants, bien que dans une moindre mesure, pour l'écoulement des céréales secondaires. Les efforts se poursuivent en vue de maintenir et d'étendre les marchés d'exportation pour le colza, l'orge et d'autres cultures, et on encourage les agriculteurs à adapter leur production aux besoins des marchés intérieur et d'exportation. De plus, on encourage l'élevage du bétail afin d'accroître la valeur des grandes cultures au pays.

La superficie ensemencée en blé au Canada en 1972, établie à 21.3 millions d'acres, représentait une augmentation de 1.9 million sur 1971 mais une diminution sensible par rapport à 30 millions à la fin des années 60. La superficie d'orge en 1972 était de 12.5 millions d'acres, contre 14 millions en 1971 et 9 millions vers la fin de la dernière décennie. La superficie de colza en 1972 était de 3.3 millions d'acres, soit une diminution d'environ 2 millions sur 1971 et une augmentation d'environ 1.5 million comparativement à la fin des années 60.

En 1972, les surfaces cultivées dans les Prairies comprenaient 20.8 millions d'acres de blé, 11.9 millions d'acres d'orge, 4.7 millions d'acres d'avoine, 3.3 millions d'acres de colza, 1.4 million d'acres de lin et 582,000 acres de seigle. La superficie totale des terres en jachère en 1972 était de 29 millions d'acres contre 26.2 millions en 1971.

Andaineuse traçant un motif spectaculaire dans un immense champ de céréales près de Prince Albert, en Saskatchewan.

Ailleurs au Canada les grandes cultures sont beaucoup plus diversifiées. Leur choix dépend de l'importance accordée à l'élevage et une grande partie des terres est consacrée à la production de fourrages et de grains de provende ou sert de pâturages. On cultive le maïs-grain autant pour l'alimentation du bétail que pour les utilisations industrielles; cette culture est devenue très importante en Ontario où la production a atteint 100 millions de boisseaux par an. L'importance du maïs s'accroît également au Québec. Le maïs fourrager est important en Ontario, où la production dépasse 8 millions de tonnes chaque année.

Le tabac, bien qu'il soit cultivé sur une superficie relativement restreinte, a une valeur marchande élevée. Seuls le blé et l'orge sont plus importants comme source de revenu en espèces pour les agriculteurs canadiens. La culture du tabac est concentrée principalement en Ontario, mais on en cultive aussi au Québec et en plus petite quantité dans les Maritimes. Le blé d'hiver et les légumes représentent d'autres sources importantes de revenu pour les agriculteurs ontariens. Les légumes au Québec et les pommes de terre au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard sont les principales sources de revenu provenant des grandes cultures pour les agriculteurs de ces provinces.

Estimation de la superficie, du rendement et de la production des principales grandes cultures, 1971 et 1972

Culture	Superficie		Rendement à l'acre		Production	
	1971	1972	1971	1972[1]	1971	1972[1]
	(acres)				(boisseaux)	
Blé d'hiver	341,000	365,000	41.3	43.5	14,083,000	15,878,000
Blé de printemps[2]	19,065,700	20,984,700	27.0	24.7	515,469,000	517,410,000
Tout blé	19,406,700	21,349,700	27.3	25.0	529,552,000	533,288,000
Avoine-grain	6,830,900	6,104,000[r]	53.2	49.2	363,479,000	300,208,000
Orge	13,980,500	12,510,900	43.0	41.4	601,628,000	518,413,000
Seigle d'automne	906,300	593,000	23.2	21.6	21,005,000	12,784,000
Seigle de printemps	50,700	41,500	17.9	17.8	910,000	740,000
Tout seigle	957,000	634,500	22.9	21.3	21,915,000	13,524,000
Graine de lin	1,763,300	1,421,000	12.7	13.4	22,321,000	19,017,000
Céréales mélangées	2,054,800	2,064,900	52.1	50.5	107,078,000	104,285,000
Maïs-grain	1,410,100	1,317,000	82.2	79.4	115,977,000	104,597,000
Sarrasin	113,100	102,800	21.2	16.6	2,395,000	1,711,000
Pois secs	80,800	67,600	23.8	23.5	1,927,000	1,587,000
Haricots secs	113,200	134,200	25.7	23.7	2,911,000	3,183,000
Soya	367,000	405,000	28.0	29.0	10,276,000	11,745,000
Colza	5,306,000	3,270,000	17.9	17.5	95,000,000	57,300,000
					(cent livres)	
Pommes de terre[3]	268,500	242,000	181.8	171.2	48,810,000	41,437,000
					(livres)	
Graine de moutarde	206,300	180,000	900	842	185,600,000	151,500,000
Graine de tournesol	239,400	217,000	706	783	169,070,000	170,000,000
					(tonnes)	
Foin cultivé	12,354,000	12,859,000	2.00	1.86	24,732,000	23,929,000
Maïs fourrager	769,700	848,500	13.58	12.22	10,450,000	10,369,000
Plantes-racines	9,900[r]	10,400[r]	13.43[r]	12.31	133,000[r]	128,000
Betterave sucrière	81,096	80,152[r]	14.99	13.36	1,215,917	1,070,824

[1]D'après les conditions existantes vers le 25 octobre. [2]Comprend des quantités relativement faibles de blé d'hiver dans toutes les provinces sauf en Ontario. [3]Les chiffres relatifs aux superficies de 1971 et 1972 ne s'appliquent qu'aux pommes de terre essentiellement cultivées pour la vente. Les évaluations de rendement et de production pour 1972 ne s'appliquent également qu'aux cultures commerciales, de sorte qu'elles ne sont pas strictement comparables aux données des années précédentes, qui comprenaient aussi la superficie non commerciale. [r]Chiffres révisés.

Culture commerciale des jonquilles à Bradner (C.-B.). Les bulbes et les fleurs de jonquille de Bradner répondent à la moitié de la demande canadienne.

Fruits et légumes

Les fruits et légumes occupent une place importante dans les secteurs agricole et alimentaire de l'économie. Frais ou en conserve, ils constituent plus d'un tiers des aliments consommés au Canada, et un sixième de la valeur totale. Plus de 25 variétés de fruits et légumes (sans compter la pomme de terre) sont cultivées à l'échelle commerciale au Canada et rapportent près de 200 millions de dollars par an aux cultivateurs.

La pomme demeure le fruit le plus cultivé au Canada. On trouve des pommeraies commerciales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans le sud du Québec, presque partout en Ontario et à l'intérieur de la Colombie-Britannique, en particulier dans la vallée de l'Okanagan. En Ontario, on récolte aussi des poires, des pêches, des cerises et des prunes, notamment dans la péninsule de Niagara et dans le comté d'Essex. Ces fruits, de même que l'abricot, sont également cultivés à une grande échelle dans le sud de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique.

Outre les arbres fruitiers, les fraises et les framboises font l'objet d'une culture commerciale dans les Maritimes, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Les arboriculteurs fruitiers de la Colombie-Britannique cultivent aussi la mûre de Logan dans le sud de la province et dans l'île Vancouver. On pratique intensivement la viticulture dans la région du Niagara, en Ontario, et, à une plus petite échelle, en Colombie-Britannique. Le bleuet pousse à l'état sauvage dans nombre de régions du Canada; on en fait la cueillette commerciale dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario. Une variété cultivée croît en Colombie-Britannique.

La culture maraîchère de plein champ au Canada est saisonnière. Au cours de l'hiver, où seule la culture de serre est possible, la plus grande partie des légumes frais viennent en franchise des États-Unis. Pendant la saison agricole, la production canadienne répond dans une large proportion à la demande domestique. Le Canada exporte certains légumes aux États-Unis, en particulier vers quelques grands centres urbains, voisins de la frontière.

Du point de vue des revenus, la pomme de terre est le plus important des légumes cultivés au Canada, représentant à elle seule près des deux tiers de la valeur

En 1971, il y avait 541.9 livres de fruits et légumes, y compris les pommes de terre, pour la consommation par tête au Canada.

de ces cultures et environ 3% du revenu en espèces des cultivateurs. Le Canada produit un peu plus de pommes de terre qu'il n'en consomme, et en exporte 5% environ.

L'industrie de transformation joue un rôle de premier plan dans la commercialisation des fruits et légumes cultivés au Canada. Au cours des années, on a construit des usines de conditionnement dans la plupart des grandes régions agricoles et, chaque saison, une grande partie des fruits et légumes, principalement les asperges, les haricots, les pois, le maïs et les tomates, est mise en conserve, congelée ou apprêtée sous d'autres formes. La congélation a gagné en importance ces dernières années. La plus grande partie des légumes destinés à la transformation est produite aux termes d'un contrat annuel, liant la conserverie et le cultivateur pour la récolte d'une superficie donnée.

La congélation des cerises et baies a sensiblement augmenté ces dernières années, et cette tendance devrait se poursuivre au rythme des progrès réalisés dans la technique, la promotion, la distribution et les installations d'entreposage des détaillants. Toutefois, la mise en conserve des fruits tendres de verger a beaucoup diminué, tandis que les importations se sont accrues rapidement. Au cours des 25 dernières années, les exportations de légumes ont beaucoup fluctué en quantité et en valeur; on constate cependant une légère tendance à la hausse, mais les importations de légumes ont doublé dans la même période.

Ces dernières années la quantité de fruits et légumes mise à la disposition des consommateurs au Canada a graduellement augmenté. La consommation domestique de fruits par personne a été de 252.8 livres (équivalent du poids du fruit frais) en 1971, une augmentation de 2.4% sur la moyenne quinquennale de 246.8 livres pour 1965-69. Sur ce total, on compte 114.8 livres de fruits frais par personne, 52.5 en conserve, 3.2 congelés et 60.1 utilisés en jus. La consommation des légumes à l'exclusion de la pomme de terre, au cours de la même période, a été de 118.1 livres par personne soit une augmentation de 2.7% sur la moyenne quinquennale de 115 livres. La consommation moyenne par personne en 1971 a été de 73.2 livres de légumes frais, 26.4 en conserve et 9.5 congelés (équivalent du poids du légume frais). En d'autres mots; 541.9 livres par habitant de fruits et légumes, pommes de terre comprises, ont été disponibles à la consommation au Canada en 1971.

Bétail

Selon les estimations préliminaires pour 1972, les recettes en espèces provenant de la vente des produits agricoles se sont élevées à 5,341 millions de dollars, dont 3,063 millions (57%) provenaient de la vente de bestiaux et de produits animaux, ce qui représente une diminution par rapport à 60% en 1971. Les ventes de bovins (veaux compris) et de porcs en 1972 ont rapporté 1,050 millions et 576 millions respectivement, soit 20% et 11% des recettes totales en espèces. Les recettes en espèces provenant de la vente de moutons et d'agneaux sont montées à environ 8.9 millions, contre 8.7 millions environ en 1971.

Bovins. Au 1er juin 1972, le nombre de gros bovins et de veaux dans les fermes canadiennes (sans Terre-Neuve qui en avait 7,138 au recensement du 1er juin 1971) a été estimé à 13,656,500, soit une augmentation de 3% sur les 13,270,850 du recensement du 1er juin 1971 et un record pour cette période de l'année. Le nombre de vaches et de génisses laitières a diminué, prolongeant ainsi la tendance à la baisse amorcée en 1962. Le nombre de vaches de boucherie, estimé à 3,679,400, a augmenté de 5% sur l'année précédente. Toutes les provinces ont enregistré une augmentation. Le nombre de vaches et de génisses de boucherie, de bouvillons et de veaux a augmenté en 1972, et les estimations atteignent des chiffres sans précédent. Les abattages inspectés de bovins ont été, d'après les chiffres du ministère fédéral de l'Agriculture, de 2,878,591 en 1972, soit une augmentation de 3% sur 1971, tandis que les abattages de veaux, au nombre de 402,370, ont diminué de 13%. On prévoit que les abattages de bovins en 1973 refléteront l'augmentation rapide du nombre de vaches de boucherie depuis 1969.

Les exportations de bovins de boucherie (200 lbs et plus) en 1972 se sont élevées à 10,767, soit une diminution de 5% par rapport à 1971, tandis que celles de bovins d'engraissement (200 lbs et plus) sont passées de 15,130 en 1971 à 52,084 en 1972.

En 1972, 2,878,591 gros bovins et 402,370 veaux ont été abattus dans les abattoirs soumis à l'inspection.

Le ministère de l'Agriculture du Canada signale qu'à Toronto le prix moyen pondéré des bouvillons de choix en 1972 était de $37.20 les cent livres, contre $34.30 en 1971. Le prix moyen pondéré des bons bouvillons d'engraissement était de $39.75 contre $34.15 en 1971. Ces prix sont nettement supérieurs aux moyennes quinquennales (1967-71), de $30.98 et $30.89. Quant aux veaux de choix et bons, le prix moyen était de $45.35 en 1972 et de $40.05 en 1971; la moyenne quinquennale était de $38.01.

Porcs. Au 1er juin 1972, le nombre de porcs au Canada (sans Terre-Neuve qui en comptait 14,630 au recensement du 1er juin 1971) s'établissait à 7,150,000, soit une diminution de 6% par rapport au 1er juin 1971. Selon le ministère fédéral de l'Agriculture, 9,357,143 porcs abattus ont été classés en 1972, soit 8% de moins qu'en 1971. La diminution de l'abattage a fait hausser les prix; à Toronto, le prix moyen pondéré est monté à $35.10 les cent livres pour les porcs d'indice 100, contre $25.80 en 1971. Malgré la hausse des prix et la baisse de l'approvisionnement, le ministère fédéral de l'Agriculture a signalé une augmentation de 6% dans les exportations, qui sont passées de 98,777,216 livres en 1971 à 105,579,674 en 1972. Le Canada est actuellement le principal fournisseur de porcs du Japon.

Ovins. La population de moutons et d'agneaux du Canada (sans Terre-Neuve qui en comptait 9,384 le 1er juin 1971) a diminué de 1%, soit de 851,400 en 1971 à 845,000 en 1972. L'Ouest a enregistré une augmentation de 2%, et l'Est une diminution de 4%. Le troupeau reproducteur composé de bêtes d'un an et plus est resté stationnaire. Les abattages inspectés de moutons et d'agneaux ont atteint 214,769 en 1972, comparativement à 205,082 en 1971. Selon les données du ministère fédéral de l'Agriculture, les exportations de moutons et d'agneaux sont passées de 5,780 en 1971 à 12,443 en 1972. Les importations d'animaux sur pied sont passées de 30,891 à 40,696 au cours de la même période. Le prix moyen pondéré des agneaux de qualité à Toronto était de $31.50 les cent livres, contre $30.65 en 1971 et une moyenne de $30.68 entre 1967 et 1971.

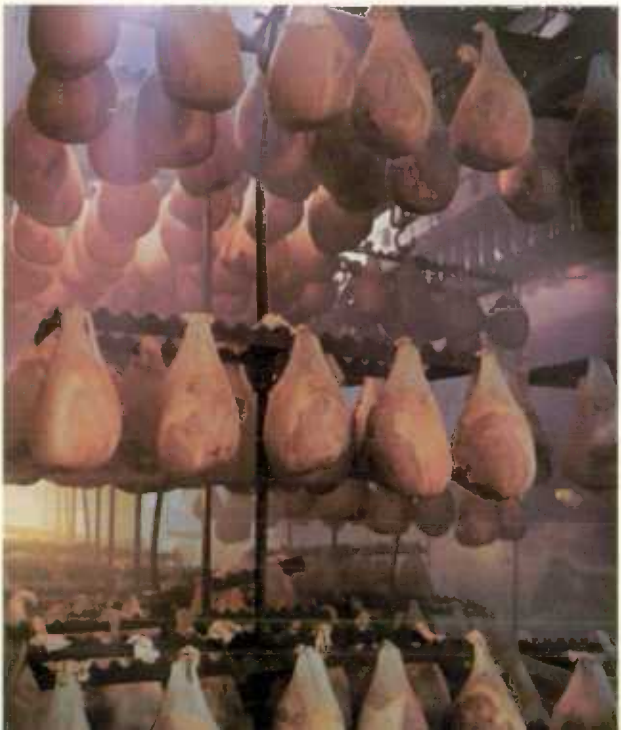

Canada Packers, salle de fumage des jambons. Le Canada est le principal fournisseur de porc du Japon.

Estimation de la production et disparition de viande, 1970 et 1971

	1970	1971	1970	1971
	Boeuf		Veau	
Animaux abattus ..... nombre	3,220,800	3,299,300	823,200	763,700
Exportation de viande ..... milliers de lb	118,723[r]	113,635	[1]	[1]
Production de viande ..... milliers de lb	1,805,823	1,836,602	97,068	92,494
Disparition intérieure ..... milliers de lb	1,831,453[r]	1,883,738	94,933[r]	94,361
Consommation par habitant ..... lb	85.6	88.9	4.4	4.4
	Porc		Mouton et agneau	
Animaux abattus ..... nombre	10,092,600	11,550,100	377,500	441,400
Exportation de viande ..... milliers de lb	71,287[r]	97,166	635	93
Production de viande ..... milliers de lb	1,328,114	1,510,964	16,619[r]	18,989
Disparition intérieure ..... milliers de lb	1,218,821[r]	1,428,430	79,804[r]	72,339
Consommation par habitant ..... lb	56.9	65.9	3.7	3.3
	Abats		Conserves de viande	
Production ..... milliers de lb	121,267	130,071	147,316	[2]
Disparition intérieure ..... milliers de lb	72,488[r]	92,474	168,568	[2]
Consommation par habitant ..... lb	3.4	4.3	7.9	[2]

[r]Chiffres rectifiés.
[1]Compris avec le boeuf.
[2]Par suite de changements dans les données de base, on ne dispose pas de chiffres comparatifs.

Disparition de viande par habitant selon le poids de la carcasse habillée et refroidie

Année	Boeuf	Veau	Mouton et agneau	Porc	Abats	Conserves de viande	Total
				(livres)			
1935	53.6	9.8	6.0	39.3	5.5	1.5	115.7
1940	54.5	10.8	4.5	44.7	5.5	1.3	121.3
1945	65.4	12.4	4.3	52.8	5.6	3.3	143.8
1950	50.8	9.4	2.2	55.0	4.9	5.1	127.4
1955	69.1	8.4	2.6	49.2	5.3	4.2	138.8
1960	70.0	6.9	2.9	52.6	4.8	6.4	143.6
1966	84.2	7.0	3.4	46.9	3.6	4.2	149.3
1967	84.0	7.2	3.6	53.8	3.9	4.7	157.2
1968	86.5	6.4	4.2	53.6	3.8	4.7	159.2
1969	87.4	5.1	4.0	51.9	4.0	4.6	157.0
1970	85.6	4.4	3.7	56.9	3.4	4.7	158.7
1971	86.9	4.4	3.3	65.9	4.3	[1]	164.8

[r]Chiffres rectifiés.
[1]Par suite de changements dans les données de base, on ne dispose pas de chiffres comparatifs.

Industrie laitière. Toutes les provinces du Canada produisent du lait. D'après les estimations du 1er juin 1971, 2.3 millions de vaches laitières ont produit au cours de l'année 17,800 millions de livres de lait.

Certaines provinces produisent toutefois plus de lait que d'autres. Ensemble, le Québec et l'Ontario ont fourni 73% des approvisionnements laitiers du Canada en 1970. En général, la production laitière est plus élevée dans les régions à forte densité de population.

Environ 62% de la production totale a servi à la fabrication de produits laitiers.

Les plus importants de ces produits ont été le beurre, le fromage, d'autres produits de lait concentré et les mélanges pour crème glacée. En 1971, 38% de la production a été utilisée pour la fabrication du beurre de fabrique, 15.6% pour le fromage et 9% pour les produits de lait concentré, y compris les mélanges pour crème glacée. Les ventes de lait nature figuraient pour environ 30%, le reste ayant été utilisé sur place pour l'alimentation du bétail, la consommation humaine et la fabrication de beurre de ferme.

Les fermes laitières sont moins nombreuses mais plus grandes qu'il y a une dizaine d'années. Selon les recensements de 1961, 1966 et 1971, le nombre des fermes ayant des vaches laitières était respectivement de 309,000, 222,000 et 145,000.

Les principales races bovines laitières au Canada sont: Holstein, Ayreshire, Guernsey et Jersey. De plus, une petite quantité de lait provient de races élevées à la fois pour la production laitière et pour la boucherie.

En 1971, la valeur à la ferme de la production de lait a été d'environ 769 millions de dollars; le lait destiné à la fabrication a rapporté 391 millions et le lait nature, 329 millions.

Production et utilisation du lait au Canada, par région, 1969-71

Région	Année	Production totale de lait	Lait utilisé pour la fabrication de produits laitiers	Ventes de lait liquide	Lait utilisé à la ferme
			(milliers de livres)		
Maritimes	1969	852,582	404,959	354,322	93,301
	1970	829,481	386,524	355,332	87,625
	1971	804,684	357,440	367,278	79,966
Québec et Ontario	1969	13,801,236	9,555,626	3,415,180	830,430
	1970	13,364,162	9,079,856	3,472,174	812,132
	1971	12,947,391	8,652,890	3,503,616	790,885
Prairies	1969	3,150,315	1,760,925	788,332	601,058
	1970	3,169,599	1,769,525	809,919	590,155
	1971	3,052,666	1,659,381	824,071	569,214
Colombie-Britannique	1969	907,249	327,108	529,997	50,144
	1970	949,357	336,080	562,877	50,400
	1971	972,217	345,006	579,679	47,532
Total, Canada	**1969**	**18,711,382**	**12,048,618**	**5,087,831**	**1,574,933**
	1970	**18,312,599**	**11,571,985**	**5,200,302**	**1,540,312**
	1971	**17,776,958**	**11,014,717**	**5,274,644**	**1,487,597**

Volaille et oeufs. L'aviculture a évolué avec le temps. Autrefois, un grand nombre de fermiers possédaient quelques poules et aujourd'hui un petit nombre en élève des milliers. On a également réalisé des progrès en matière de technique, bâtiments d'élevage, et dans la lutte contre les maladies. A l'égard de cette dernière, l'introduction du vaccin de Marek, qui est encore au stade des essais préliminaires, a permis de réduire de 80 à 100% les pertes dues à la maladie de Marek.

Les variations saisonnières du nombre d'oeufs sur le marché ont presque disparu, grâce à l'élimination des problèmes d'ordre climatique et à l'établissement de fermes avicoles près des grandes villes comme Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. On produit également beaucoup d'oeufs et de volaille à griller dans

Poussins gardés au chaud sous des lampes à infrarouge dans une ferme près de Neepawa (Man.).

la vallée d'Annapolis (N.-É.), à Moncton (N.-B.) et dans le sud-ouest de l'Ontario. La commercialisation des oeufs et de la volaille est régie par des normes strictes que le service d'inspection du gouvernement fédéral applique uniformément dans tout le pays.

Sommaire des approvisionnements et de l'emploi de la viande de volaille et des oeufs au Canada, 1971

Détail	Total, viande de volaille	Poule	Poulet	Dindon	Oie	Canard	Oeufs
		(milliers de livres de viande éviscérée)					milliers de douzaines
Stocks au 1er janvier	70,104	6,401	30,434	32,230	392	647	5,801
Production	944,512	79,099	629,133	225,832	3,893	6,555	499,325
Importations	3,240	172	1,214	470	–	1,384	7,291
Total, approvisionnements	1,017,856	85,672	660,781	258,532	4,285	8,586	512,417
Exportations	12,910	–	8,330	4,560	–	20	3,670
Stocks au 31 décembre	55,622	5,231	19,380	30,286	139	586	9,284
Oeufs de couvée	...	...	...	...	...	...	28,867
Disparition interne	949,324	80,441	633,071	223,686	4,146	7,980	470,596 douzaines
			(livres)				
Par habitant	43.8	3.7	29.2	10.3	0.19	0.37	21.7

... Chiffres n'ayant pas lieu de figurer.

La fourrure de renard rouge canadien connaît actuellement un regain de popularité.

Fourrures. La traite des fourrures est à l'origine de la colonisation du Canada. Les premiers explorateurs rapportaient dans leur pays les peaux d'animaux à fourrure acquises des trappeurs indiens. Le désir d'accaparer ce commerce suscita la création de compagnies et d'associations qui, en échange de certains privilèges de traite, s'engageaient à promouvoir la colonisation du nouveau pays. La première compagnie autorisée à faire le commerce des fourrures fut fondée par des marchands de France en 1603. L'exploration du nord et de l'ouest du Canada permit de constater l'abondance de la faune, et en 1670 une compagnie anglaise, la Compagnie de la Baie d'Hudson, recevait l'autorisation de faire le commerce des fourrures et construisait son premier poste sur la baie d'Hudson. D'autres postes ne devaient pas tarder à surgir jusqu'au littoral du Pacifique. La première compagnie canadienne du commerce des fourrures a été formée par un groupe de marchands de Montréal en 1783. En 1821 la Compagnie de la Baie d'Hudson absorbait toutes les compagnies de ce genre en Amérique du Nord britannique.

La statistique des fourrures est recueillie et publiée annuellement depuis 1920. Pour la saison de 1970-71 on a récolté 4,486,259 peaux, soit moins qu'en 1969-70 (5,140,230), et la valeur est tombée de $34,246,942 à $27,442,442. La valeur des peaux d'animaux sauvages vendues en 1970-71 s'est élevée à $12,983,661, soit 47.3% de la valeur totale. Le produit des fermes d'élevage est tombé de $18,687,262 à $14,458,781. La valeur des ventes de peaux de vison a été de beaucoup inférieure au montant sans précédent de $29,505,450 enregistré en 1965-66.

La valeur des peaux non apprêtées exportées durant la saison de 1970-71 est tombée à $26,247,000, par rapport à $28,784,000 la saison précédente. Les importations sont passées de $18,696,000 en 1969-70, à $21,095,000 en 1970-71.

Nombre et valeur des peaux, selon l'espèce, 1970-71

Espèce	Nombre	Valeur	Valeur moyenne	Valeur moyenne 1966-71
		(dollars)		
Animaux sauvages				
Blaireau	2,014	20,900	10.38	9.74
Ours				
Noir ou brun	2,007	39,784	19.82	24.08
Grizzli	14	980	70.00	81.89
Blanc	361	77,824	215.58	171.43
Castor	355,379	4,461,127	12.55	14.67
Couguar	3	81	27.00	28.28
Coyote ou loup des prairies	28,462	361,385	12.70	10.51
Hermine (belette)	48,233	27,453	0.57	0.82
Pékan	6,637	176,452	26.59	17.80
Renard				
Bleu	83	969	11.67	12.69
Croisé et roux	34,744	409,616	11.79	9.92
Argenté	316	4,793	15.17	16.30
Blanc	26,218	322,613	12.30	14.00
Non précisé	13	156	12.00	11.16
Lynx	42,365	1,157,606	27.32	28.27
Martre	52,312	413,317	7.90	8.32
Vison	67,378	527,497	7.83	11.03
Rat musqué	1,572,885	2,110,101	1.34	1.15
Loutre	15,654	435,434	27.82	23.89
Lapin	26,460	12,268	0.46	0.46
Raton laveur	31,818	113,250	3.56	4.16
Phoque				
A fourrure	9,898	351,230	35.48	50.41
A poil	185,126	1,677,904	9.06	7.75
Mouffette	178	64	0.36	0.44
Écureuil	475,573	153,722	0.32	0.47
Chat sauvage	3,408	42,374	12.43	13.19
Loup	2,475	49,576	20.03	22.28
Glouton	596	35,185	59.04	38.62
Total partiel	2,990,610	12,983,661	...	...
Animaux d'élevage				
Renard	1,255	39,144	31.19	33.76
Vison	1,494,394	14,419,637	9.65	11.54
Total partiel	1,495,649	14,458,781	...	...
Total	**4,486,259**	**27,442,442**	...	...

... Chiffres n'ayant pas lieu de figurer.

Pêches

La pêche commerciale, la plus ancienne industrie primaire au Canada, fournit environ 500 millions de dollars par an à l'économie du pays et procure un emploi permanent ou saisonnier à quelque 82,000 personnes. Depuis une dizaine d'années, les prises annuelles totales dépassent toujours un million de tonnes métriques, ce qui place le Canada parmi les principaux pays producteurs et exportateurs de poisson au monde.

Sur la côte de l'Atlantique, le Canada fait concurrence à au moins 14 pays dans l'exploitation de quelques-uns des plus riches bancs de poissons et crustacés vivant des ressources du plateau continental. Toutefois, ces dernières années, on a constaté que la pêche intensive était en train d'épuiser ces réserves qu'on croyait intarissables, et pour la première fois dans l'histoire les pays intéressés ont convenu de contingents nationaux pour les prises de certaines espèces.

Le plateau continental de la côte du Pacifique est plus étroit et moins riche en faune aquatique, mais grâce à une exploitation rationnelle on y trouve toujours du saumon et autres fruits de mer. En outre, la pêche dans les lacs du centre et du nord du Canada permet des prises appréciables de corégone et autres poissons d'eau douce.

En 1972, les débarquements commerciaux de poissons et de crustacés ont totalisé 2,266 millions de livres, soit une baisse d'environ 11% sur l'année précédente. Cependant, les pêcheurs ont pu bénéficier des conditions favorables du marché qui ont fait monter leurs gains à 230 millions de dollars, soit 13% de plus qu'en 1971.

Sur l'ensemble des prises, la baisse la plus remarquable s'est produite sur la côte de l'Atlantique où les débarquements ont diminué de 17% pour tomber à 1,849

Senneur utilisé pour la pêche au saumon dans la région de Rivers Inlet, en Colombie-Britannique. Sur la côte ouest, les débarquements de saumon ont atteint un nouveau sommet en 1972, soit 134.5 millions de livres.

On trouve de la perche de mer au large des côtes des provinces de l'Atlantique.

millions de livres, contre 2,231 millions en 1971. Bien que la baisse soit principalement attribuable à la diminution des réserves, les mauvaises conditions météorologiques en début de saison y ont aussi contribué. Dans le cas du groupe des poissons de fond, d'une importance traditionnelle, les prises de deux des principales espèces, la morue et l'aiglefin, sont tombées à 399 et 31 millions de livres respectivement, comparativement à 594 et 91 millions de livres il y a cinq ans. D'autre part, les débarquements de sébastes et de petits poissons plats ont augmenté, ce qui fait que la prise totale de poissons de fond n'a pas varié de plus de 8% par rapport à l'année précédente.

Les débarquements de hareng ont diminué régulièrement depuis la saison de pointe de 1968 pour s'établir à 656 millions de livres d'une valeur de 12.3 millions de dollars; la même tendance a été observée dans le cas du homard, la plus précieuse des prises de l'Atlantique. Cependant, grâce aux prix élevés du marché, les pêcheurs de homard ont réalisé des gains records de 36.5 millions.

La pêche à la pétoncle a également rapporté aux pêcheurs un montant sans précédent: 19.4 millions, soit 49% de plus qu'en 1971.

Sur la côte du Pacifique, les débarquements de saumon ont atteint un sommet de 164.5 millions de livres d'une valeur de 50 millions de dollars, soit cinq millions de plus que le record précédent établi en 1971. Les prises de saumon kéta ont été particulièrement importantes (66.5 millions de livres évaluées à 13.6 millions de dollars), les plus considérables depuis 1954. La quantité de saumon du Pacifique mise en boîte en 1972 s'est établie à 1,171,000 caisses (48 livres chacune), ce qui est d'environ 12% inférieur à la moyenne.

La rareté du flétan constatée en 1971 s'est encore accentuée en 1972: les débarquements ont diminué de 14% pour tomber à 21.7 millions de livres. Néanmoins, l'escalade des prix a avantagé les pêcheurs dont les gains annuels ont totalisé 13.5 millions, soit une augmentation de 67% sur 1971.

L'interdiction de pêcher le hareng pour la production de farine et d'huile de poisson, imposée en 1968 comme mesure de conservation, est restée en vigueur

Préparation du poisson dans une usine de l'Île-du-Prince-Édouard. La pêche commerciale fournit à l'économie canadienne environ 500 millions de dollars par an.

en 1972 afin que les réserves puissent se reconstituer. Cependant, la pêche contingentée aux fins de l'alimentation a rapporté 2.7 millions de dollars, grâce surtout au commerce très lucratif de rogues avec le Japon.

L'ensemble des débarquements de poissons et de crustacés sur la côte du Pacifique s'est élevé à 327.8 millions de livres d'une valeur record de 73.4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 43% en volume et de 25% en valeur sur 1971.

Pour ce qui est de la pêche dans les eaux intérieures, on évalue les prises totales à environ 88 millions de livres et les gains réalisés par les pêcheurs à 14 millions de dollars.

La valeur marchande des produits de la pêche au Canada en 1972 devait atteindre le montant record de 500 millions de dollars, 350 millions découlant de l'exportation. Les États-Unis demeurent le meilleur client (67%), suivis de l'Europe (20%), et des Antilles et autres pays (13%).

La production de filets et de blocs de poissons de fond congelés sur la côte de l'Atlantique s'est élevée à 233 millions de livres, soit une diminution de 10% comparativement à l'an dernier. La tendance à la baisse dans la production de poisson de fond salé s'est poursuivie en 1972, particulièrement à Terre-Neuve, région la plus productrice, où on a salé 45 millions de livres de morue, soit un peu moins de la moitié de la quantité salée en 1970.

La production de farine de poisson sur la côte de l'Atlantique est tombée à 81,000 tonnes, contre 101,000 en 1971. La diminution des débarquements de hareng et l'utilisation accrue de cette espèce à des fins alimentaires ont contribué à faire baisser la production de farine de hareng, qui est passée de 59,000 tonnes en 1971 à 37,000 en 1972.

Forêts

Les forêts du Canada comptent parmi les plus importantes ressources renouvelables du pays. S'étendant à travers le continent en une ceinture ininterrompue de 600 à 1,300 milles de large, elles alimentent en matière première les grandes industries des sciages, des pâtes et papiers, du contre-plaqué et d'autres industries du bois, si essentielles à l'économie du pays. De plus, les forêts canadiennes régularisent le ruissellement des eaux, empêchent l'érosion, abritent et protègent la faune, et offrent des possibilités sans pareilles sur le plan récréatif.

Les forêts productives—celles qui donnent du bois utilisable—couvrent près d'un million de milles carrés. Le volume total du bois dans ces forêts est estimé à plus de 750 milliards de pieds cubes. Les conifères constituent les quatre cinquièmes de ce bois, tandis que les feuillus comptent pour un cinquième.

Dans une proportion des trois quarts, la région forestière productive du Canada forme la forêt dite boréale, qui s'étend vers l'ouest puis vers le nord-ouest en une large ceinture, depuis la côte atlantique jusqu'à l'Alaska. Dans cette zone, les conifères prédominent, les essences les plus communes étant l'épinette, le sapin baumier et le pin. La forêt boréale comporte aussi de nombreux feuillus, notamment le peuplier et le bouleau à papier.

Les régions forestières Grands lacs-Saint-Laurent et Acadienne se situent au sud de la zone boréale. Là, les peuplements sont mélangés; on y trouve de nombreuses essences, dont le pin blanc et le pin rouge, la pruche, l'épinette, le cèdre

Cathedral Grove dans l'île Vancouver, en Colombie-Britannique.

Dans l'exploitation forestière, le nombre d'ouvriers de la production a diminué à cause de la mécanisation et de la baisse de la production de bois à pâte.

et le sapin, comme principaux conifères, tandis que le bouleau jaune, l'érable, le chêne et le tilleul d'Amérique dominent chez les feuillus.

La région côtière de la Colombie-Britannique présente un aspect totalement différent. Ses forêts se composent exclusivement de conifères et, en raison d'un climat doux et humide et des fortes précipitations, des arbres de grande taille—200 pieds de haut et plus de six pieds de diamètre—y abondent. Cette région représente moins de 2% de la superficie forestière du pays mais produit presque le quart du bois abattu. Les principales essences sont le thuya, la pruche, l'épinette, le sapin et le sapin de Douglas.

Les forêts de conifères des régions montagneuses de l'Alberta et de l'intérieur de la Colombie-Britannique sont mixtes; la répartition et les caractéristiques des essences dépendent du climat local, qui varie du sec au très humide. Par suite de l'installation de nombreuses nouvelles usines de pâtes et papiers, la production dans cette région s'est rapidement accrue ces dernières années.

Les seules forêts canadiennes réellement composées de feuillus occupent une superficie relativement restreinte dans l'extrême sud de l'Ontario, zone à prédominance agricole.

Propriété et administration des forêts

Quatre-vingt pour cent des forêts productives canadiennes appartiennent à l'État. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les gouvernements provinciaux disposent du pouvoir exclusif de légiférer en ce qui concerne l'aménagement et la vente des terres domaniales, y compris des forêts et des bois, au sein de leur territoire propre. Dans le Nord, qui ne contient qu'environ 8% des forêts productives du pays, elles sont gérées par le gouvernement fédéral.

Pendant de nombreuses années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont eu pour politique de conserver au domaine public les terres non indispensables à l'agriculture. Toutefois, dans quelques-unes des régions de colonisation plus ancienne, la proportion de terres d'appartenance privée est forte, spécialement dans les trois provinces Maritimes où près des deux tiers des forêts productives appartiennent à des particuliers ou à des compagnies. L'administration et la protection de la majeure partie des terres forestières productives du Canada incombent aux divers gouvernements provinciaux, qui mettent les forêts à la disposition de l'industrie privée au moyen de baux à long terme, ou selon d'autres modalités.

Industries forestières

Ce secteur industriel a représenté environ 18.3% de toutes les exportations canadiennes en 1972. Il englobe l'exploitation forestière, les industries primaires du bois et du papier dont la matière première est surtout le bois rond, et les industries secondaires du papier qui transforment le bois d'oeuvre, la pâte de bois, le papier de base et d'autres matières en une foule de produits divers.

Exploitation forestière. La production canadienne de billes de sciage et de placage, de billots, de bois à pâte, de poteaux et d'autres formes de bois rond en 1971 a été estimée à 4,227 millions de pieds cubes. C'est une légère diminution par rapport aux 4,288 millions de pieds cubes produits en 1970. La Colombie-Britannique a fourni environ 47% de la production totale, suivie du Québec (22%) et de l'Ontario (13%). Dans les provinces situées à l'est des Rocheuses, la production de bois rond a baissé de 125 millions de pieds cubes par rapport au niveau de production atteint en 1970. Cette baisse était due, dans la proportion de 124 millions de pieds cubes sur 125, à une diminution de la production de bois à pâte, diminution attribuable à la réduction de la demande de la part d'une industrie papetière déprimée. Mais la baisse a été partiellement compensée par une augmentation de 81 millions de pieds cubes dans la production de bois de sciage. Comme en 1970, environ 3% de la production de bois rond ont été exportés à l'état brut.

La mécanisation toujours plus poussée, particulièrement en ce qui concerne le bois à pâte, jointe à une diminution de la production de bois à pâte, a entraîné une réduction appréciable du nombre d'employés à la production par l'industrie forestière (de 44,814 en 1970 à 40,126 en 1971). Toutefois, grâce à la hausse des taux de salaire dans toutes les provinces, le total des salaires payés aux travailleurs de la production est resté stationnaire à $344 millions. La rémunération totale pendant la même période a augmenté de 1.5 million de dollars environ, atteignant 413 millions de dollars.

Les billes sont acheminées par le cours sinueux de la rivière Rouge jusqu'au moulin de Hawkesbury, près d'Ottawa (Ont.).

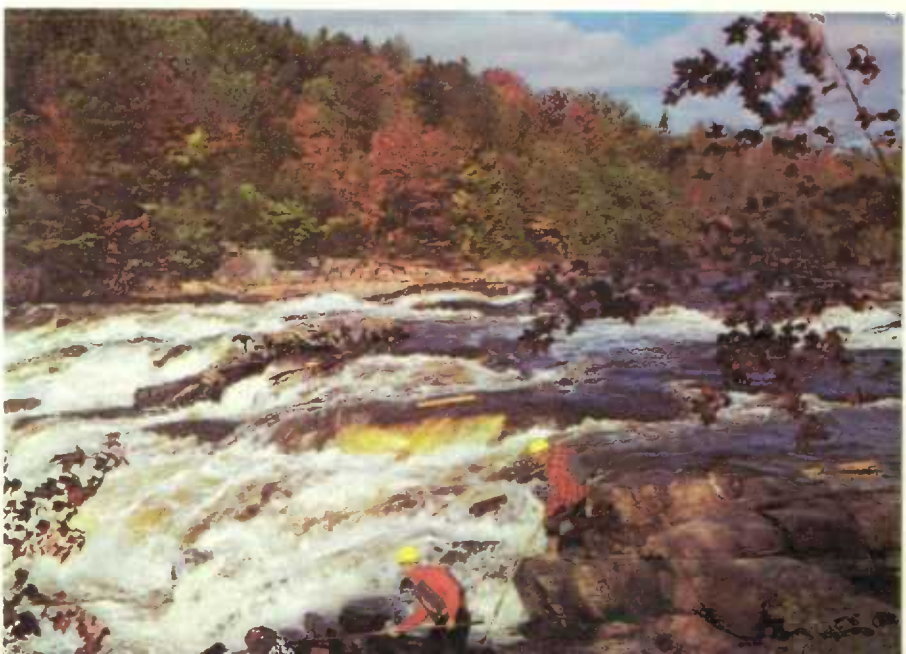

Des camions géants équipés de remorques tandem transportent les billes des régions montagneuses de la Colombie-Britannique.

La valeur totale des expéditions a légèrement augmenté, de $1,620 millions en 1970 à $1,630 millions en 1971.

Scieries et ateliers de rabotage. Cette industrie est particulièrement sensible à la situation économique du pays et à celle des marchés étrangers, en particulier celui des États-Unis. En raison d'une certaine amélioration des conditions économiques au Canada et aux États-Unis, notamment la reprise de la construction résidentielle dans ces deux pays en 1971, le marché du bois d'oeuvre s'est nettement relevé, quant au prix et au volume. La production de bois d'oeuvre au Canada a repris son mouvement à la hausse pour atteindre un total d'environ 14,017 millions de pieds-planche en 1972, soit une augmentation de 8.6% par rapport à 12,908 millions en 1971. La tendance à long terme vers l'agrandissement des scieries et l'automatisation se poursuit, notamment à l'intérieur de la Colombie-Britannique où l'industrie des sciages s'intègre de plus en plus à celle des pâtes et papiers. L'emploi dans l'industrie des sciages et des rabotages représentait 50,963 années-hommes en 1971, et les rémunérations, $366,440,000. La valeur totale des expéditions s'est élevée à $1,395,507,000, le bois d'oeuvre représentant $1,140,540,000 de ce montant, et les copeaux de bois, $140,651,000. La valeur des exportations de bois d'oeuvre est passée de $829,437,000 en 1971 à $1,173,990,000 en 1972.

Autres industries du bois. Ce groupe comprend les fabriques de bardeaux, de placages et contre-plaqués et de panneaux de particules qui, tout comme les scieries et les usines de pâtes et papiers, sont des industries primaires du bois. Il englobe aussi les industries secondaires du bois qui transforment le bois d'oeuvre, le contre-plaqué et les panneaux de particules en parquets, portes, châssis, structures lamellaires, bâtiments préfabriqués, caisses, tonneaux, cercueils, ustensiles, etc. En 1971, l'emploi dans ces industries représentait 40,883 années-hommes, et les rémunérations, $271,761,000. La valeur des expéditions a été de $951,436,000. L'industrie des placages et contre-plaqués représentait $311,887,000 de ce montant et celle des châssis, portes et bois d'oeuvre (y compris celle des parquets de bois franc et des bâtiments préfabriqués) $396,037,000.

Pâtes et papiers. La fabrication des pâtes et papiers est depuis longtemps l'industrie de pointe du Canada. Bien que son expansion ne soit pas aussi rapide que celle d'autres industries manufacturières, elle se classe encore la première pour l'emploi, les rémunérations versées et la valeur ajoutée par la fabrication. La valeur brute à la vente dans cette seule industrie représente 3.1% du produit national brut; elle a constitué 11.9% de la valeur globale des exportations canadiennes en 1971 (contre 12.5% en 1970 et 13.2% en 1969). Le Canada est le deuxième producteur de pâte de bois au monde (18,233,559 tonnes en 1971), après les États-Unis (43,766,000 tonnes), et en est le plus grand exportateur. Il est de loin le plus grand producteur de papier journal, ayant produit 8,524,215 tonnes en 1971, ce qui représente près de 40% de la production mondiale.

L'industrie canadienne des pâtes et papiers fabrique surtout des pâtes de bois ainsi que des papiers et cartons de base, mais également des cartons façonnés et même des produits chimiques, de l'alcool et d'autres sous-produits. Environ 68% des pâtes fabriquées en 1971 ont été transformées au Canada en d'autres produits, surtout en papier journal. Le reste a été exporté.

Le Québec domine l'industrie des pâtes et papiers au Canada, ayant produit 36.3% de la valeur totale des expéditions en 1971. Viennent ensuite l'Ontario avec 25.7% et la Colombie-Britannique avec 23.3%. En Colombie-Britannique, cette industrie prend rapidement de l'expansion depuis quelques années, grâce à l'implantation d'un certain nombre d'usines de pâtes et papiers kraft, en particulier dans l'intérieur de la province. Dans l'Est du Canada également, le secteur des pâtes et papiers kraft a pris un essor très rapide.

Une des plus modernes et des plus grosses machines à papier journal en service à Gatineau, au Québec.

Un million de plants-semis sont plantés chaque année par Crown Zellerbach pour remplacer les arbres adultes qui sont coupés.

Industrie de transformation du papier. Cette catégorie comprend les fabricants de papier-toiture asphalté, de boîtes et sacs en papier et d'autres produits de transformation du papier. En 1971, elle groupait 500 établissements (496 en 1970), employait 40,312 personnes (40,709 en 1970) et versait $293,698,000 en rémunérations ($276,718,000 en 1970). La valeur des expéditions a atteint un nouveau record de $1,168,584,000 ($1,079,686,000 en 1970). Contrairement à l'industrie des pâtes et papiers de base, les industries de transformation du papier comptent surtout sur le marché intérieur.

Principales statistiques de l'industrie des pâtes et papiers, 1969-71

Détail		1969	1970	1971
Nombre d'établissements		138	139	142
Nombre d'employés		75,427	80,371	79,397
Traitements et salaires	(milliers de dollars)	611,591	701,395	745,608
Valeur des expéditions de produits de propre fabrication	(milliers de dollars)	2,771,276	2,850,836	2,832,267
Valeur ajoutée—activité manufacturière	(milliers de dollars)	1,259,411	1,323,278	1,272,551
Pâte expédiée	(milliers de tonnes)	6,899	6,665	6,419
	(milliers de dollars)	682,098	913,287	878,132
Papier et cartons expédiés	(milliers de tonnes)	12,093	12,118	11,939
	(milliers de dollars)	1,733,151	1,757,215	1,751,847
Papier journal exporté	(milliers de tonnes)	8,235	8,090	7,798
	(milliers de dollars)	1,260,579	1,110,393	1,084,282

Minéraux et énergie

Le 24e Congrès international de géologie

Plus de 6,000 géologues du monde entier ont assisté au 24e Congrès international de géologie qui s'est tenu à Montréal (Qué.), en août 1972. Ce fut la plus nombreuse réunion de scientifiques jamais vue au Canada. Les géologues, dont beaucoup sont éminemment reconnus dans leur spécialisation, ont entendu des communications scientifiques très variées, participé à des discussions dans un vaste éventail scientifique et à des expéditions géologiques d'un océan à l'autre et dans les régions polaires. En plus de l'importance de leur contenu scientifique, plusieurs des communications avaient un très grand intérêt pour l'exploration minière et les industries mondiales des mines et du pétrole. D'autres ont contribué à l'étude de l'environnement, de la conservation, du génie et de l'agriculture. Certains rapports traitaient de la géologie de la Lune et autres proches planètes. Les géologues canadiens ont joué un rôle important durant le congrès. Le fait de tenir de telles assises scientifiques au Canada souligne la contribution de ce pays aux sciences terrestres, particulièrement dans le développement de nouvelles techniques pour l'exploration des minerais et les études géologiques sous-marines et polaires.

Minerais

Le Canada est très riche en minéraux; il compte parmi les plus grands producteurs au monde. Depuis les chimériques recherches d'or entreprises par Frobisher au XVIe siècle, l'histoire du Canada est intimement liée à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minérales. Dès les XVIIe et XVIIIe siècles, on a découvert et exploité des gisements de houille en Nouvelle-Écosse et de minerai de fer au Québec. La Commission géologique du Canada, fondée en 1842, a encouragé l'élargissement des connaissances sur les minéraux du pays. Dans la décennie suivante, la première ruée vers l'or a attiré les prospecteurs à Barkerville, dans

Or garni de quartz blanc. Depuis 1934 le Canada se classe au troisième rang pour la production mondiale d'or.

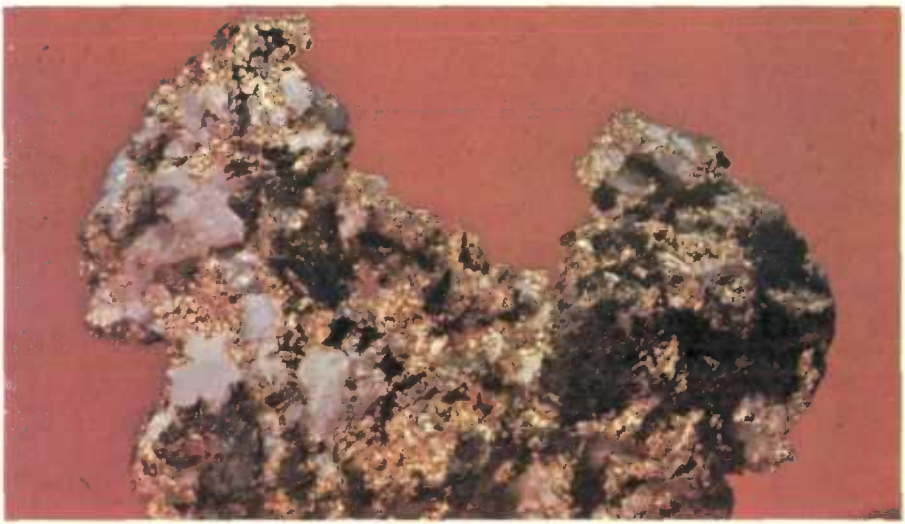

Mine d'amiante à ciel ouvert à Clinton Creek, au Yukon.

le district de Cariboo (C.-B.). Plus tard on a découvert de l'argent, du zinc et du plomb dans le district de Kootenay. Des équipes de dynamiteurs travaillant à la voie ferrée du Canadien Pacifique dans le nord de l'Ontario ont été les premiers à mettre à jour les riches gisements de cuivre et de nickel de la région. Le plus célèbre événement de l'histoire minière du Canada est sans conteste la ruée vers l'or du Klondike en 1896, mais les découvertes de cobalt, d'argent, d'uranium, d'amiante et de potasse au XX^{e} siècle, ainsi que de nouveaux gisements de cuivre, de nickel et de fer, revêtent une importance plus grande.

La valeur accrue de la production minière, de 499 millions de dollars en 1945 à 6,341 millions en 1972, illustre bien l'essor remarquable de l'industrie minière canadienne depuis la Seconde Guerre mondiale. Les chiffres suivants témoignent de son importance dans l'économie canadienne: en 1971, plus de 1,340 millions ont été investis par les compagnies minières et d'exploration (les industries du pétrole et du gaz naturel non comprises) en dépenses d'exploration, de mise en valeur, d'investissement et de réparation; exportation de produits minéraux d'une valeur supérieure à 5,000 millions, soit près du quart du commerce d'exportation du Canada; plus de 100,000 Canadiens employés dans l'industrie, et environ 300 mines en activité. Des villes comme Sudbury (Ont.) et Trail (C.-B.) vivent presque entièrement des richesses minérales de la région, tandis que Toronto et Calgary sont, pour les industries minières et pétrolières, des centres financiers où la vie de bien des gens dépend de l'activité extractive.

La valeur de la production minérale au Canada s'est chiffrée à 6,341 millions de dollars en 1972 contre 5,968 millions en 1971 et 5,722 millions en 1970. En 1972, les minéraux métalliques représentaient 47% de cette valeur. Les principaux sont, par ordre d'importance, le cuivre, le nickel, le minerai de fer, le zinc, le plomb, l'argent et l'or. Les combustibles minéraux, pétrole et gaz naturel en tête, représentaient 37% de la valeur totale de la production, les minéraux non métalliques et les matériaux de construction, 8% chacun. Les principaux matériaux de construction sont le ciment, le sable et le gravier, et la pierre; dans le groupe des minéraux non métalliques l'amiante domine, suivie de la potasse, du sel et du soufre

élémentaire. En 1972, le principal produit minéral a été le pétrole brut dont la valeur de production a atteint 1,548 millions comparativement à 1,357 millions en 1971 et 423 millions en 1960.

La production de cuivre en 1972 a atteint 800,620 tonnes, d'une valeur de 810 millions de dollars. Ces chiffres, pour 1971, étaient 721,430 tonnes et 760 millions. Le Canada est au quatrième rang des producteurs de cuivre parmi les pays non communistes. Les principales provinces productrices sont l'Ontario (288,231 tonnes), la Colombie-Britannique (247,855 tonnes), et le Québec (172,190 tonnes). L'*International Nickel Company*, qui exploite des mines, des usines, des fonderies et une affinerie de cuivre dans le district de Sudbury en Ontario, est le plus important producteur de cuivre au Canada. L'*Ecstall Mining Ltd.*, qui exploite la mine Kidd Creek près de Timmins (Ont.), vient au deuxième rang. Les principaux producteurs de cuivre du Québec sont la *Gaspé Copper Mines*, à Murdochville, et les mines Opemiska à Chapais. La *Bethlehem Copper Corporation Ltd.*, à Highland Valley, est le principal producteur en Colombie-Britannique.

La production canadienne de nickel en 1972 s'élevait à 256,467 tonnes, évaluée à 698 millions de dollars, soit une baisse sur les 294,342 tonnes et 800 millions de dollars en 1971. La hausse des coûts de main-d'oeuvre, ces dernières années, a contribué à faire monter le prix de $1 la livre en 1968 à $1.36 en 1972. La majeure partie du nickel produit au Canada provient des mines de l'*International Nickel Company* et la *Falconbridge Nickel Mines Ltd.* dans la région de Sudbury (Ont.).

Le minerai de fer est le quatrième en importance au Canada. La production de 1972 s'est élevée à 44 millions de tonnes, d'une valeur de 517 millions de dollars; en 1971 elle était de 47 millions de tonnes évaluée à 555 millions. L'*Iron Ore Company of Canada*, qui exploite la mine du lac Carol au Labrador, est le premier producteur, suivi de la *Quebec Cartier Mining Company*, à Gagnon (Qué.) et des exploitations de l'*Iron Ore Company* à la frontière Québec/Labrador. Le Canada

Roue de coulée du cuivre anodique à la fonderie de Noranda (Que.).

est le quatrième producteur de minerai de fer au monde, après l'U.R.S.S., les États-Unis et la France.

Pour la valeur de la production, le zinc se classe au cinquième rang parmi les minéraux extraits au Canada. En 1972, la production a été de 1,323,646 tonnes d'une valeur de 505 millions de dollars; en 1971, on a extrait 1,249,735 tonnes valant 418 millions. La production canadienne de zinc a presque triplé depuis 10 ans. Le Canada est le premier producteur de zinc du monde non communiste, et fournit près du tiers de la production totale. Trois exploitations relativement nouvelles fournissent plus de la moitié de la production canadienne de zinc, ce sont: l'*Ecstall Mining Ltd.*, près de Timmins (Ont.), la *Pine Point Mines Ltd.*, à Pine Point (T.N.-O.) et la *Brunswick Mining and Smelting Corporation Ltd.*, près de Bathurst (N.-B.).

La production de gaz naturel a continué à s'accroître de façon spectaculaire, atteignant 2,852,000 millions de pieds cubes, d'une valeur de 381 millions de dollars. En 1971, la production était de 2,499,024 millions de pieds cubes (343 millions de dollars) et, en 1960, elle n'était que de 523,000 millions de pieds cubes (52 millions de dollars).

Les sous-produits du gaz naturel (propane, butane et les pentanes) remplacent l'amiante en septième place parmi les plus importants minéraux du Canada. En 1972, leur production s'élevait à 245 millions de dollars relativement à 193 millions de dollars l'année précédente.

La production d'amiante en 1972 s'élevait à 1,692,000 tonnes, d'une valeur de 220 millions de dollars. Plus de 80% de l'amiante produit au Canada vient de la province de Québec; le reste vient de la Colombie-Britannique, du Yukon, de Terre-Neuve et de l'Ontario. Les plus importants producteurs d'amiante sont la *Canadian Johns-Manville Company Ltd.*, qui exploite la Jeffery Mine, à Asbestos (Qué.) et l'*Asbestos Corporation Ltd.*, dont les mines British Canadian et King-Beaver sont situées à Black Lake (Qué.) et à Thetford Mines (Qué.). Le Canada est le premier producteur d'amiante au monde, fournissant plus de 40% de la production totale.

Dynamitage de précision dans une mine d'amiante à Ferrie Lake (Man.).

Réservoir à coulis utilisé pour l'emmagasinage de matières premières par la St. Mary's Cement Co. à Bowmanville (Ont.).

Le ciment est le plus important matériau de construction produit au Canada; il occupe le neuvième rang parmi les minéraux. Environ les deux tiers du ciment canadien viennent de l'Ontario et du Québec, où sont situées 13 des 24 cimenteries du pays, dont les plus importantes sont celles de la *St. Lawrence Cement Company*, à Clarkson (Ont.), la *Canada Cement Lafarge Ltd.*, à Montréal (Qué.) et la Compagnie Miron Ltée, à Saint-Michel (Qué.).

La potasse, le molybdène et le soufre élémentaire sont parmi les minéraux de moindre importance dont la production s'est accrue considérablement depuis 10 ans.

La production canadienne de potasse est passée de moins d'un million de dollars en 1960 à 141 millions en 1972, plusieurs mines ayant été ouvertes en Saskatchewan entre 1962 et 1970. L'*International Minerals and Chemical Corporation (Canada) Ltd.*, qui exploite deux mines à Esterhazy (Sask.), est le principal producteur canadien. Environ 95% de la production mondiale de potasse est utilisée sous forme d'engrais.

Le Canada n'est dépassé que par les États-Unis comme producteur de molybdène. La valeur de la production est passée d'un million de dollars en 1960 à 34 millions en 1972. Plus de 75% de la production canadienne provient de trois mines en Colombie-Britannique exploitées par les sociétés *Canex Placer Ltd.*, *British Columbia Molybdenum Ltd.*, et *Brenda Mines Ltd.*

La production de soufre élémentaire est passée de 3,149,280 tonnes en 1971, à 3,271,000 tonnes en 1972, mais sa valeur est tombée à 18.6 millions de dollars, contre 21.3 millions en 1971. Cette baisse est attribuable à une surabondance de soufre sur le marché mondial. Le gaz naturel étant la principale source de soufre élémentaire au Canada, la production de soufre, quel qu'en soit le prix, est directement reliée à celle du gaz naturel. Presque tout le soufre est transformé en acide sulfurique, dont la moitié sert à la fabrication des engrais.

Production minérale du Canada, par genre, 1971 et 1972

Minéraux	1971		1972[1]	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
		$		$
Métalliques				
Antimoine ... livres	323,525	243,614	470,000	290,000
Argent ... onces troy	46,023,570	71,796,769	48,488,000	80,489,000
Bismuth ... livres	271,196	1,398,035	402,000	1,444,000
Cadmium ... livres	4,063,805	7,883,782	3,748,000	9,481,000
Calcium ... livres	355,247	291,504	477,000	342,000
Cobalt ... livres	4,323,318	9,429,564	4,151,000	10,234,000
Colombium (CB_2O_5) ... livres	2,332,663	2,296,962	3,900,000	4,000,000
Cuivre ... livres	1,442,860,080	760,016,078	1,601,241,000	809,895,000
Étain ... livres	318,999	421,079	361,000	657,000
Fer refondu ... tonnes	..	30,824,497	..	38,353,000
Indium ... onces troy	..	..	..	..
Magnésium ... livres	14,467,305	5,163,921	11,688,000	4,548,000
Mercure ... livres	..	..	..	..
Minerai de fer ... tonnes	47,352,181	555,135,728	43,710,000	517,150,000
Molybdène ... livres	22,662,732	38,367,344	24,844,000	34,022,000
Nickel ... livres	588,683,212	800,064,068	512,934,000	697,528,000
Or ... onces troy	2,260,730	79,903,241	2,079,000	76,059,000
Platinides ... onces troy	475,169	39,821,616	399,000	33,854,000
Plomb ... livres	811,020,178	109,487,724	742,664,000	114,557,000
Sélénium ... livres	718,440	6,530,619	655,000	5,836,000
Tantale (Ta_2O_5) ... livres	449,610	2,901,293	325,000	2,307,000
Tellure ... livres	24,448	148,397	48,000	288,000
Thorium (ThO_2) ... livres	–	–	–	–
Tungstène (WO_3) ... livres	4,624,208	..	4,956,000	..
Uranium (U_3O_8) ... livres	8,214,391	..	9,796,000	..
Yttrium (Y_2O_3) ... livres	..	..	–	–
Zinc ... livres	2,499,469,025	418,161,166	2,647,293,000	504,851,000
Total, métalliques ...	...	2,940,287,001	...	2,946,185,000
Non métalliques				
Amiante ... tonnes	1,634,579	203,999,244	1,692,000	219,700,000
Anhydride arsénieux ... livres	100,000	11,000	60,000	7,000
Azote ... mi pi^3	..	..	..	..
Barytine ... tonnes	120,765	1,060,543	73,000	650,000
Bioxyde de titane, etc. ... tonnes	..	39,064,142	..	41,105,000
Diatomite ... tonnes	..	..	..	..
Dolomie et brucite ... tonnes	..	2,673,053	..	2,555,000
Feldspath ... tonnes	10,774	216,039	10,000	200,000
Gypse ... tonnes	6,702,100	15,082,700	7,942,000	18,070,000
Hélium ... mi pi^3	..	..	..	..
Lithine ... livres	–	–	–	–
Mica ... livres	–	–	–	–
Oxyde de fer ... tonnes	–	–	–	–
Pierre gemme ... livres	167,760	196,332	170,000	196,000
Pierre meulière ... tonnes	–	–	–	–
Pierre de savon et talc[2] ... tonnes	65,562	1,060,136	80,000	1,535,000
Potasse (K_2O) ... tonnes	3,999,511	134,955,000	4,130,000	140,500,000
Pyrite, pyrrhotine ... tonnes	317,948	1,161,800	130,000	495,000
Quartz ... tonnes	2,553,884	7,411,354	2,700,000	8,750,000
Sel ... tonnes	5,541,901	40,110,708	5,535,000	43,110,000
Soufre, gaz de fonderie ... tonnes	618,487	4,632,467	630,000	5,223,000
Soufre élémentaire ... tonnes	3,149,280	21,299,520	3,271,000	18,593,000
Spath fluor ... tonnes	..	2,819,091	..	5,300,000
Sulfate de sodium ... tonnes	481,919	7,064,250	503,000	6,139,000

Production minérale du Canada, par genre, 1971 et 1972 (fin)

Minéraux	1971		1972[1]	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
		$		$
Non métalliques (fin)				
Syénite néphélinique ..... tonnes	517,190	6,206,014	560,000	7,065,000
Tourbe mousseuse ..... tonnes	337,324	11,803,436	370,000	13,160,000
Total, non métalliques	...	500,826,829	...	532,353,000
Combustibles				
Gaz naturel ..... mi pi[3]	2,499,023,600	342,548,891	2,851,630,000	380,563,000
Houille ..... tonnes	18,432,199	121,727,177	20,949,000	154,151,000
Pétrole brut ..... barils	492,739,049	1,356,942,889	554,328,000	1,548,390,000
Sous-produits du gaz naturel ..... barils	85,678,080	193,191,039	106,947,000	245,412,000
Total, combustibles	...	2,014,409,996	...	2,328,516,000
Matériaux de construction				
Chaux ..... tonnes	1,598,254	23,485,637	1,606,000	23,891,000
Ciment ..... tonnes	9,066,795	191,244,394	10,010,000	210,340,000
Pierre ..... tonnes	73,514,842	96,537,073	74,200,000	95,250,000
Produits d'argile	..	48,583,262	..	48,998,000
Sable et gravier ..... tonnes	213,291,000	152,628,000	215,600,000	155,900,000
Total, matériaux de construction	...	512,478,366	...	534,379,000
Total général	...	5,968,002,192	...	6,341,433,000

[1]Estimations préliminaires.
[2]Y compris la pyrophyllite.
..Chiffres non disponibles.
...N'ayant pas lieu de figurer.
–Néant ou zéro.

L'usine n° 166 du laminage de l'Algoma Steel occupe plus de 14 acres à l'aciérie de Sault-Sainte-Marie.

Valeur de la production minérale du Canada, par catégorie, 1962-72

Année	Métaux	Minéraux non métalliques	Combustibles fossiles	Matériaux de construction	Total
			(millions de dollars)		
1962	1,496	217	770	356	2,840
1963	1,510	253	885	379	3,027
1964	1,702	287	973	403	3,365
1965	1,908	327	1,045	434	3,714
1966	1,985	363	1,152	481	3,980
1967	2,285	406	1,234	455	4,380
1968	2,493	447	1,343	440	4,722
1969	2,378	450	1,465	443	4,736
1970	3,073	481	1,718	450	5,722
1971	2,940	501	2,014	512	5,968
1972[1]	2,946	532	2,329	534	6,341

[1]Estimations préliminaires.

Production minérale du Canada, par province, 1970-72

Province	1970		1971[r]		1972[p]	
	$	%	$	%	$	%
Terre-Neuve	353,280,818	6.2	343,431,278	5.7	303,509,000	4.8
Île-du-Prince Édouard	640,000	—	978,000	—	800,000	—
Nouvelle-Écosse	58,159,483	1.0	60,137,535	1.0	54,510,000	0.9
Nouveau-Brunswick	104,790,555	1.8	107,133,849	1.8	132,194,000	2.1
Québec	803,286,050	14.0	769,857,462	12.9	767,303,000	12.1
Ontario	1,593,038,670	27.8	1,554,153,901	26.1	1,521,415,000	24.0
Manitoba	332,214,150	5.8	329,913,482	5.5	311,154,000	4.9
Saskatchewan	379,190,476	6.6	408,853,455	6.8	420,901,000	6.6
Alberta	1,395,993,663	24.4	1,641,222,509	27.6	1,926,571,000	30.4
Colombie-Britannique	490,158,498	8.6	543,655,735	9.1	673,692,000	10.6
Yukon	77,511,933	1.4	93,110,570	1.6	102,756,000	1.6
Territoires du Nord-Ouest	133,814,295	2.4	115,554,416	1.9	126,628,000	2.0
Total	**5,722,058,591[1]**	**100.0**	**5,968,002,192**	**100.0**	**6,341,433,000**	**100.0**

[1]A cause de l'arrondissement, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments. [r]Estimations révisées. [p]Estimations préliminaires.

Pétrole et gaz naturel

L'industrie pétrolière est le principal producteur de produits minéraux au Canada. En 1972 on a extrait des hydrocarbures pour une valeur d'environ $2,174,365,000, soit une augmentation de 14.8% sur 1971. Le pétrole brut, le plus important minéral du pays, est intervenu pour $1,548,390,000 (554,328,000 barils); le gaz naturel pour $380,563,000 (2,851,630 millions de pieds cubes) et les pentanes, propane et butane pour $245,412,000 (106,947,000 barils). De plus, le soufre élémentaire, récupéré sous forme de sous-produit du gaz, a une grande valeur. L'Alberta a fourni 83% de la production totale, la Saskatchewan 11%, la Colombie-Britannique 5%, et toutes les autres provinces 1%.

Les expéditions de tous les produits se sont accrues en 1972. La production du pétrole brut synthétique a augmenté de 18%. Le Canada exporte de grandes quan-

Une fusée lumineuse, produite par un essai d'écoulement sur le terrain où la Panarctic a découvert l'important gisement de gaz Hecla F-62, dans l'île Melville, éclaire la nuit sombre de l'Arctique.

tités de gaz naturel et de pétrole brut aux États-Unis. En 1972, les exportations de gaz naturel ont atteint 1,007,053,829 mi pi^3 (milliers de pieds cubes) d'une valeur de $306,843,000. Cela représente une augmentation de 10.3% sur les exportations de 1971, et la demande de gaz naturel continue de croître aux États-Unis. Le Canada a exporté 341,252,881 barils de pétrole brut d'une valeur de $1,007,505,000 en 1972, soit une augmentation de 22.1% sur les chiffres de 1971. Les importations se sont élevées à 281,664,159 barils. Les raffineries situées à l'est de la «ligne de partage énergétique» (tracé allant de Pembroke vers le sud jusqu'à Brockville en Ontario) traitent le pétrole brut importé, principalement du Venezuela, mais aussi du Moyen-Orient et de l'Afrique. Le pétrole brut du Canada, qui provient en majeure partie de l'Ouest canadien est utilisé à l'ouest de la ligne de partage.

Le total des ventes de produits de pétrole raffiné en 1972 a atteint 551,829,199 barils, ce qui comprend 184,924,333 barils d'essence, 185,672,119 barils de distillats moyens, 110,869,773 barils de mazout lourd et 70,362,974 barils d'huiles et de graisses lubrifiantes, d'asphalte et d'autres produits.

L'acheminement du pétrole et du gaz naturel vers diverses régions du continent exige un vaste réseau de pipe-lines. Les oléoducs et gazoducs sont donc devenus un moyen de transport important. En 1972, le volume de pétrole brut et de ses dérivés (gaz liquéfiés et produits de pétrole raffiné) transporté par canalisation a été de 484,249 millions de barils-milles, augmentation de 20.5% sur 1971, et celui de gaz naturel, de 1,597,389 millions de mi pi^3-milles, soit 15% de plus en une année.

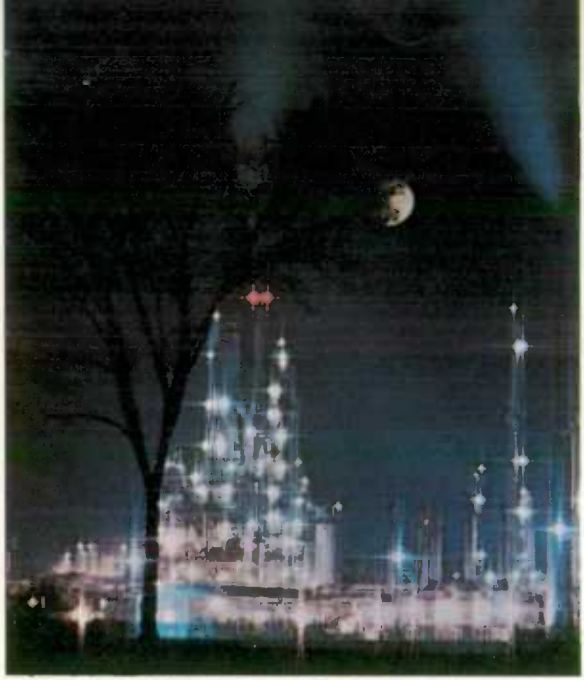

Raffinerie de pétrole à Bronte (Ont.). Les ventes totales de produits de pétrole raffinés par le Canada ont atteint 551,829,199 barils en 1972.

En 1971, les dépenses totales d'exploitation et d'immobilisation de l'industrie pétrolière se chiffraient à $1,696,757,000. L'industrie a fait de grands efforts pour trouver de nouvelles réserves et accroître sa production d'hydrocarbures depuis 1961, année où elle n'avait investi que $716,158,000. En 1971, les travaux géologiques et géophysiques ont coûté $190,840,000; l'acquisition de terrains et de concessions, $181,804,000; les forages d'exploration et de traçage, $281,922,000; les immobilisations supplémentaires, $400,357,000; les travaux sur le terrain, les puits et les opérations des usines de gaz naturel, $289,690,000; et les redevances, impôts et dépenses diverses $352,144,000. Sur le montant total ($1,063, 926,000) 63% ont été dépensés en Alberta; 9% dans les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et les îles de l'Arctique; 9% en Saskatchewan et 7% en Colombie-Britannique.

Ces dernières années, l'exploration géologique et géophysique dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les îles de l'Arctique et au large des côtes canadiennes a pris énormément d'ampleur. La Panarctic Oil, entreprise mixte du gouvernement fédéral et d'investisseurs privés, a trouvé du gaz dans les îles Melville, Roi-Christian, et Ellef Ringnes, et du pétrole dans la péninsule Fosheim, située dans la partie centrale de l'île Ellesmere. L'*Imperial Oil* a découvert deux gisements de pétrole dans la péninsule de Tuktoyaktuk et deux venues de gaz dans le delta du Mackenzie. Ainsi, plusieurs compagnies qui détiennent de vastes concessions dans ces régions ont accéléré leurs travaux d'exploration. D'après les levés sismiques, géologiques et géophysiques, les réserves potentielles de pétrole ordinaire au Canada sont de plus de 125,000 millions de barils, dont 25,000 millions au large de la côte est. Les sables bitumineux de l'Athabasca contiennent environ 300,000 millions de barils de pétrole brut synthétique récupérable par extraction ou par procédé thermique.

Charbon

Bien que 1972 ait signalé une autre augmentation dans la production de charbon bitumineux de l'Ouest (10.7 millions de tonnes contre 8.2 millions en 1971), cette augmentation, comme celle de l'année précédente, n'était pas aussi considérable qu'on l'avait d'abord prévu. Des contrats, passés vers la fin de la dernière décennie pour fournir aux aciéries japonaises du charbon à coke de haute qualité, prévoyaient que les producteurs de charbon bitumineux de l'Ouest devraient livrer plus de 12 millions de tonnes en 1972. Cependant, à cause du ralentissement dans le rythme de croissance des demandes d'acier au Japon, et par suite de difficultés techniques continues, et des problèmes financiers qui s'y rattachent, seulement 9.3 millions de tonnes de charbon ont quitté les mines. Pour corriger cette situation, les producteurs de l'Ouest s'efforcent maintenant de renégocier les premiers contrats, tant sous le rapport de la quantité que des prix. Alors qu'on envisageait d'exporter annuellement 14.5 millions de tonnes jusqu'en 1985 environ, il semble que le chiffre sera désormais réduit à 13 millions de tonnes pour chaque année de cette période. De plus, l'enthousiasme premier des nouvelles sociétés s'intéressant à l'exploration et à l'étude des possibilités s'est modéré récemment, et les contrats que ces sociétés pourraient négocier avec les aciéries japonaises seraient vraisemblablement pour quatre à huit millions de tonnes par an vers le milieu des années 1980.

L'expansion soutenue des centrales thermiques s'approvisionnant aux mines de charbon subbitumineux de l'Alberta entraîne une augmentation de la production dans ces régions allant de 4.4 millions de tonnes en 1971 à 4.9 millions en 1972. Cette tendance devrait se maintenir, car l'aménagement des quelques emplacements hydrauliques qui restent en Alberta et en Saskatchewan ne saurait suffire à la demande accrue d'énergie électrique dans ce secteur géographique. Bien que la production de lignite en Saskatchewan soit restée en 1972 au même chiffre qu'en 1971, soit 3.3 millions de tonnes, tout indique que cette production devrait augmenter.

Zone de chargement à la mine de charbon de la Cominco située dans la vallée de la rivière Elk (C.-B.).

Dans l'Est du Canada, les efforts soutenus de rationalisation de l'industrie extractive de charbon bitumineux de la Nouvelle-Écosse ont entraîné une autre baisse de production: de 2 millions de tonnes en 1971 à 1.4 million en 1972. La *New Brunswick Coal Ltd.*, société provinciale qui contrôle l'industrie du charbon au Nouveau-Brunswick, a annoncé également une baisse de production de 0.5 million à 0.4 million de tonnes.

La production du charbon au Canada en 1972 s'est établie à 20.7 millions de tonnes, soit 12.4% ou 2.3 millions de tonnes de plus qu'en 1971. Sans tenir compte des subventions, l'évaluation préliminaire de cette production se chiffre à 154 millions de dollars, contre 122 millions en 1971. Les importations, dont 90% vont aux aciéries et aux centrales thermiques de l'Ontario, ont atteint 18.6 millions de tonnes, tandis que les exportations s'élevaient à 9.4 millions de tonnes.

Production de charbon, par province, 1971 et 1972

Province	1971	1972[1]
	(tonnes courtes)	
Nouvelle-Écosse	1,965,489	1,425,841
Nouveau-Brunswick	517,209	441,924
Saskatchewan	3,300,186	3,281,434
Alberta	8,012,304	9,030,422
Colombie-Britannique	4,637,011	6,547,098
Total, Canada	**18,432,199**	**20,726,719**

[1]Estimations préliminaires.

Ce véhicule de 29 tonnes de l'Hydro-Ontario soulève des ouvriers en bennes isolées jusqu'à 75 pieds dans les airs pour leur permettre de travailler sur des fils sous une tension de 500,000 volts.

La centrale souterraine (1,000 pieds au-dessous de la surface) de Churchill Falls, au Labrador. Lorsque cet aménagement hydraulique sera terminé, la centrale aura une puissance de 5,225,000 kW.

Électricité

La production canadienne d'énergie électrique croît régulièrement à un rythme remarquable depuis le début du siècle. D'une faible puissance de 133,000 kW en 1900, elle est passée à environ 49,400,000 vers la fin de 1972.

Bien que traditionnellement les ressources hydrauliques aient été et demeurent la principale source d'énergie électrique du Canada, les ressources thermiques deviennent de plus en plus importantes, et l'on prévoit que cette tendance se poursuivra. Le choix entre l'aménagement d'une installation hydro-électrique ou la construction d'une centrale thermique doit tenir compte d'un certain nombre de divers éléments d'une grande complexité, dont les plus importants sont d'ordre économique. Les investissements élevés que nécessite la construction d'une centrale hydro-électrique sont compensés par les frais d'entretien et d'exploitation, qui sont beaucoup inférieurs à ceux d'une centrale thermique. La longue durée de la centrale hydro-électrique, ainsi que la sécurité et la souplesse de son fonctionnement sont autant d'avantages additionnels, sans compter que l'eau est une ressource renouvelable. L'usine thermique, en revanche, peut être construite à proximité de la région à desservir, ce qui réduit les frais de transport du courant. On commence, toutefois, à s'inquiéter des problèmes de pollution que posent ces usines.

La tendance marquée en faveur de la construction de centrales thermiques observée au cours des années 50 tient en partie à ce que dans bien des régions du Canada, et pour des raisons d'économie, la plupart des emplacements hydro-électriques assez rapprochés des centres de distribution étant déjà aménagés, les organismes intéressés ont dû trouver d'autres sources d'énergie électrique. Le progrès récent des techniques de transport du courant à très haute tension a cependant stimulé l'aménagement d'installations à des endroits considérés auparavant comme trop éloignés. Néanmoins, les centrales thermiques deviendront sans doute un jour les plus importantes.

La centrale de l'Hydro-Ontario à Lakeview, qui est l'une des plus importantes en Amérique du Nord, peut produire suffisamment d'énergie pour desservir 1.6 million de foyers.

Ressources hydrauliques et aménagements hydro-électriques. De vastes ressources hydrauliques sont exploitées dans toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'existe pas de grands cours d'eau. A Terre-Neuve, où les ressources seraient considérables, la topographie et le débit sont propices aux aménagements hydro-électriques. En fait, c'est aux chutes Churchill, dans le Labrador, que se construit actuellement la plus imposante centrale hydro-électrique jamais réalisée; une fois terminée, vers la fin des années 70, elle aura une puissance de 5,225,000 kW, ce qui en fera la plus grande usine électrique au monde. Les ressources hydrauliques de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, bien que minimes par rapport à celles des autres provinces, représentent néanmoins une source précieuse d'énergie. Les nombreux cours d'eau de taille moyenne fournissent l'énergie nécessaire aux villes et servent à l'exploitation des ressources forestières et minérales. La province de Québec est la mieux pourvue en ressources hydrauliques (plus de 40% du total national) et possède la plus forte puissance installée. Ce chiffre, si impressionnant soit-il, pourra doubler quand les projets d'aménagement de certaines rivières se déversant dans la baie James se concrétiseront et donneront lieu à un accroissement de la production de 12 à 15 millions de kW. La plus grande centrale hydro-électrique du Canada est celle de Beauharnois sur le Saint-Laurent, qui est exploitée par l'Hydro-Québec et a une puissance de 1,574,260 kW. Viennent ensuite la centrale Bersimis I, d'une puissance de 912,000 kW et celle de l'Aluminium du Canada Limitée, à Chute-des-Passes (742,500 kW). Le complexe Manicouagan-Outardes de l'Hydro-Québec est un autre aménagement électrique d'envergure qui, une fois achevé, produira 5,540,000 kW sur les deux rivières. Il compte déjà une puissance installée de 3,900,000 kW. En Ontario, presque toutes les ressources hydrauliques utilisables à proximité des centres de distribution sont aujourd'hui exploitées, et on envisage la mise en valeur d'emplacements plus éloignés. La majeure partie de l'énergie hydro-électrique de la province est produite par l'Hydro-Ontario, le plus important service d'utilité publique au Canada. Ses principales usines, d'une puissance globale de 1,804,200 kW, sont situées à Queenston, sur la rivière Niagara. Le Manitoba est la mieux dotée des provinces des Prairies, avec les immenses ressources des rivières Winnipeg, Churchill, et Saskatchewan, et du fleuve Nelson. En Alberta, la plupart des

installations sont situées sur la rivière Bow et ses affluents. La Colombie-Britannique vient au second rang pour les ressources hydrauliques disponibles, et au troisième rang pour la puissance installée. Les aménagements en cours sur la rivière de la Paix et le fleuve Columbia fourniront d'immenses ressources énergétiques. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les ressources hydrauliques revêtent une importance particulière pour la mise en valeur des régions minières, comme Mayo et Yellowknife. Au Yukon, le fleuve du même nom et ses affluents fournissent la plus grande partie des ressources. Bien que le relevé soit encore incomplet, les cours d'eau se déversant dans le Grand lac des Esclaves, et la rivière Nahanni-Sud qui se jette dans la Mackenzie, offrent un potentiel considérable.

Énergie thermique classique. Environ 90% des génératrices installées dans les centrales thermiques traditionnelles au Canada sont actionnées par des turbines à vapeur, et le reste par des turbines à gaz et des moteurs à combustion interne. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest dépendent surtout des centrales thermiques pour leur approvisionnement en énergie. L'abondance des ressources hydrauliques du Québec a jusqu'ici limité à des fins locales l'utilisation de l'énergie thermique. Le projet d'aménagement de la baie James devrait maintenir la puissance hydraulique au premier rang. Le Manitoba et la Colombie-Britannique disposent toutes deux d'une puissance thermique considérable, mais pour le moment, la tendance est orientée vers la mise en valeur des ressources hydrauliques.

Canal de trop plein du barrage Gardiner en Saskatchewan.

L'usine de production d'eau lourde Bruce, construite par l'EACL et administrée par l'Hydro-Ontario, produira 800 tonnes d'eau lourde par an.

Énergie thermo-nucléaire. La production commerciale d'énergie électrique par des centrales utilisant la chaleur produite par réaction nucléaire constitue l'un des principaux apports du Canada à la technologie des ressources énergétiques. L'expérience s'est concentrée sur le réacteur CANDU, alimenté à l'uranium naturel et ralenti à l'eau lourde. L'utilisation de l'eau lourde comme modérateur assure un rendement énergétique élevé et facilite le contrôle du combustible dépensé. Le premier réacteur expérimental, d'une puissance de 20,000 kW, a été mis en service en 1962 à Rolphton (Ont.). Depuis lors, on a entrepris la construction de quatre grandes centrales nucléaires. La première centrale nucléaire pleine grandeur est située à Douglas Point, sur le lac Huron, et a été achevée en 1967. Elle comprend un seul groupe de 220,000 kW. La seconde, en voie de construction à Pickering, à l'est de Toronto, comprendra quatre groupes d'une puissance globale de 2,160,000 kW. Les quatre groupes sont entrés en service de 1971 à 1973. Les centrales de Douglas Point et de Pickering utilisent toutes deux l'eau lourde comme refroidisseur. La troisième centrale nucléaire se trouve à Gentilly, au Québec. Elle est formée d'un seul groupe de 250,000 kW et utilise l'eau légère bouillante comme refroidisseur. Enfin, la centrale Bruce à Douglas Point (Ont.), d'une puissance de 3,200,000 kW, doit être achevée en 1978. Cependant, la pénurie d'eau lourde a entravé l'exploitation des centrales nucléaires existantes. Les programmes en cours devraient éliminer ce problème d'ici peu.

Production et consommation d'énergie. En 1971, les centrales du Canada ont produit 216,472 millions de kWh d'énergie électrique dont 74% grâce aux centrales hydro-électriques. Les exportations vers les États-Unis ont dépassé les importations de 3,942 millions de kWh, ce qui laisse aux consommateurs canadiens un total de 212,530 millions de kWh. Dans la même année, l'industrie a absorbé environ 55% de toute l'énergie disponible au Canada, les maisons et les fermes, environ 22% et les clients commerciaux, 14%. La consommation ménagère et agricole moyenne continue de croître d'année en année: en 1971 elle était de 7,488 kWh, variant entre un minimum de 4,296 kWh à l'Île-du-Prince-Édouard et un maximum de 9,210 kWh au Manitoba. Le coût annuel moyen par abonné, pour la consommation ménagère et agricole, était de $120.48.

Commerce, finances et industrie

Investissements

La hausse constante du revenu au Canada dépend, entre autres choses, de la capacité de production et de vente des biens et des services. Cette capacité est à son tour largement tributaire des capitaux investis dans les mines, les usines, les magasins, les installations hydro-électriques, le matériel de communication et de transport, les hôpitaux, les écoles, les routes, les parcs et toutes autres formes de placements pouvant stimuler la production de biens et de services générateurs de revenus.

Chaque année, les investissements font l'objet d'enquêtes périodiques, dont les résultats paraissent sous forme de statistiques des investissements par tous les secteurs de l'économie canadienne pour l'habitation, la construction non résidentielle, la machinerie et le matériel. Une enquête effectuée au début de 1973 a révélé que les investissements atteindraient vraisemblablement 23,753 millions de dollars pour l'année, ce qui représente une augmentation de près de 9% par rapport aux 21,877 millions de l'estimation préliminaire de 1972. Si ces résultats sont atteints, ils traduiront une légère progression par rapport à l'augmentation d'environ 8% réalisée en 1971.

Le tableau suivant indique, pour 1973, un taux de croissance de 13% dans les investissements projetés par les industries productrices de services et de 7% dans les investissements projetés par les industries productrices de biens. En 1972, la croissance était concentrée dans le secteur des services, tandis que le secteur de la production de biens ne manifestait pas de progrès apparents[1]. Le progrès prévu dans les investissements des industries productrices de biens en 1973 est surtout attribuable à un regain des investissements dans les industries de fabrication. On prévoit pour ces investissements une hausse d'environ 9%, après deux années de déclin. La plupart des secteurs des industries de fabrication contribuent à cette hausse, et particulièrement les industries manufacturières secondaires. On prévoit aussi de plus forts investissements de la part des raffineries de pétrole et des industries chimiques. Les industries agricole et forestière contribuent aussi à ce progrès des investissements. Le pourcentage d'accroissement prévu pour ces industries est beaucoup plus élevé que pour les industries de fabrication, bien que le résultat absolu en dollars soit beaucoup plus faible.

La principale zone de faiblesse parmi les industries productrices de biens se trouve dans le secteur minier, où l'on prévoit un léger déclin des investissements en 1973, après une baisse de 10% en 1972. Les importantes augmentations de mises de fonds prévues dans les secteurs du pétrole et du gaz et une augmentation modérée dans les mines de minéraux non métalliques ne suffiront pas à combler la forte réduction dans les gisements de fer et de métaux non ferreux.

La forte expansion des investissements des industries de services prévue pour 1973 est largement attribuable au secteur des affaires, à savoir: services publics, commerce, finances et services commerciaux. Le taux de croissance le plus élevé sera probablement celui du secteur commerce, finances et services commerciaux, dont l'augmentation de plus de 20% proviendra des mises de fonds beaucoup plus considérables prévues pour les commerces de détail, la construction immobilière, les hôtels et les institutions financières, suivies par une hausse de 18% dans les

[1]L'agriculture, la pêche, l'industrie forestière, les mines, l'industrie manufacturière et le bâtiment sont considérés comme producteurs de biens; les services publics, le commerce, la finance, les services commerciaux, les institutions et les administrations de l'État sont considérés comme producteurs de services.

services publics, surtout aux chapitres de l'énergie électrique, des réseaux téléphoniques et des compagnies de transports aériens.

Les projets d'investissements des services non commerciaux ne révèlent qu'une augmentation de 3% par rapport à 1972; la hausse de 9% dans les dépenses des administrations publiques fait plus que compenser la baisse de 11% prévue dans les mises de fonds des institutions. La plus forte réduction de dépenses par ces dernières concerne les établissements d'enseignement, et dépasse l'augmentation prévue pour les hôpitaux. Le gouvernement fédéral et les autorités municipales projettent de fortes augmentations, mais les dépenses des gouvernements provinciaux resteront sans doute à peu près au niveau de 1972. Bien que l'on ne prévoit qu'une augmentation de moins de 6% en 1973, au lieu de près de 8% en 1972 dans le secteur du bâtiment, le ralentissement est entièrement attribuable au nivellement prévu de la construction domiciliaire qui avait connu une croissance rapide au cours des années précédentes.

Une augmentation des investissements en 1973 est prévue dans toutes les principales régions du Canada. Elle s'échelonnerait de 12% pour la région des Prairies à 6% pour la région de l'Atlantique. L'augmentation prévue est de 10% pour le Québec et 7% pour l'Ontario et la Colombie-Britannique (y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest). Des programmes spécifiques et des

conditions régionales particulières influencent souvent les changements dans les investissements régionaux, d'une année à l'autre. Par exemple, dans le secteur des industries de fabrication au Québec, les programmes d'expansion des industries du papier et produits connexes, des produits chimiques, des produits minéraux non métalliques, des appareils électriques et des machines font plus que compenser les réductions dans le domaine des produits du pétrole et du charbon et dans la fabrication du matériel de transport. En Ontario, on prévoit aussi une forte augmentation des investissements dans la plupart des industries de fabrica-

Investissements, résumé par secteur, 1971-73[1]
(En millions de dollars)

Secteur		Construction	Machines et matériel	Total
Agriculture et pêche	1971	228	722	950
	1972	258	889	1,147
	1973	275	1,025	1,300
Forêts	1971	45	49	94
	1972	50	59	109
	1973	69	78	147
Mines, carrières et puits de pétrole	1971	1,315	447	1,762
	1972	1,173	420	1,593
	1973	1,165	405	1,570
Industrie manufacturière	1971	873	2,121	2,994
	1972	786	2,170	2,956
	1973	888	2,329	3,217
Services publics[2]	1971	2,228	1,760	3,988
	1972	2,389	1,865	4,254
	1973	2,737	2,300	5,037
Construction	1971	17	290	307
	1972	15	285	300
	1973	15	280	295
Logement	1971	4,025	–	4,025
	1972	4,736	–	4,736
	1973	4,740	–	4,740
Commerce—gros et détail	1971	181	335	516
	1972	205	422	627
	1973	244	429	673
Finances, assurances et affaires immobilières	1971	499	102	601
	1972	736	112	848
	1973	918	137	1,055
Services commerciaux	1971	221	577	798
	1972	208	835	1,043
	1973	262	1,055	1,317
Institutions	1971	1,199	236	1,435
	1972	1,016	210	1,226
	1973	884	210	1,094
Ministères[2]	1971	2,443	271	2,714
	1972	2,726	312	3,038
	1973	2,895	413	3,308
Total (tous les secteurs)	**1971**	**13,274**	**6,910**	**20,184**
	1972	**14,298**	**7,579**	**21,877**
	1973	**15,092**	**8,661**	**23,753**

[1]Dépenses réelles 1971; dépenses réelles préliminaires 1972; prévisions 1973. Un ajustement marginal est fait dans les évaluations pour l'année 1972, afin de permettre de rectifier à la baisse les résultats préliminaires indiqués les années précédentes. [2]Les mises de fonds de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario sont comprises dans les prévisions des ministères de la province à partir des dépenses réelles préliminaires de 1972. Ces dépenses étaient autrefois incluses dans les budgets d'autres services publics et dans les entreprises du gouvernement provincial.

tion à l'exception d'un déclin apparent dans les secteurs des métaux primaires et du bois. Les services publics en Ontario et au Québec projettent des mises de fonds à un rythme plus rapide que celui de 1972, et l'on prévoit aussi une forte expansion dans le secteur commerce, finances et services commerciaux au Québec. Dans les Prairies, on s'attend à une expansion des industries de fabrication dans les trois provinces; à celle des services publics, des services d'institutions et des administrations publiques au Manitoba et en Saskatchewan et à celle des industries primaires en Alberta. Dans la région de l'Atlantique, le plus fort taux de croissance est prévu pour la Nouvelle-Écosse, surtout dans le secteur des industries primaires. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, tous les secteurs participent au progrès, tandis qu'au Nouveau-Brunswick c'est surtout le fait des services publics et de l'habitation.

Investissements, résumé par province, 1971-73[1]
(En millions de dollars)

Province		Construction	Machines et matériel	Total
Terre-Neuve	1971	511	167	678
	1972	436	163	599
	1973	367	162	529
Île-du-Prince-Édouard	1971	50	23	73
	1972	53	20	73
	1973	62	21	83
Nouvelle-Écosse	1971	369	259	628
	1972	376	209	585
	1973	453	247	700
Nouveau-Brunswick	1971	286	211	497
	1972	302	179	481
	1973	342	194	536
Québec	1971	2,836	1,314	4,150
	1972	3,028	1,636	4,664
	1973	3,253	1,862	5,115
Ontario	1971	4,662	2,798	7,460
	1972	5,247	3,000	8,247
	1973	5,382	3,462	8,844
Manitoba	1971	548	264	812
	1972	610	326	936
	1973	698	353	1,051
Saskatchewan	1971	394	270	664
	1972	426	379	805
	1973	454	418	872
Alberta	1971	1,536	603	2,139
	1972	1,652	687	2,339
	1973	1,829	818	2,647
Colombie-Britannique[2]	1971	2,082	1,001	3,083
	1972	2,168	980	3,148
	1973	2,252	1,124	3,376
Canada	**1971**	**13,274**	**6,910**	**20,184**
	1972	**14,298**	**7,579**	**21,877**
	1973	**15,092**	**8,661**	**23,753**

[1]Dépenses réelles 1971; dépenses réelles préliminaires 1972; prévisions 1973. Les investissements en machines et matériel comprennent une évaluation pour «mises de fonds imputées aux dépenses d'exploitation» dans les totaux des industries de fabrication, des services publics et du commerce. [2]Comprend le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Logement

Les 249,914 logements mis en chantier au Canada en 1972 ont constitué un nouveau sommet dans la construction résidentielle, pour la deuxième année consécutive. Le nombre de logements terminés, soit 232,227, a par ailleurs été plus élevé que jamais auparavant. Grâce à un total de 674,095 mises en chantier au cours des trois dernières années, il sera facile de dépasser l'objectif fixé en 1969 d'un million de mises en chantier, pour la période 1970-74.

La construction d'habitations au Canada a été stimulée par le niveau élevé des capitaux injectés dans le marché hypothécaire par le secteur privé, autant pour les prêts assurés ordinaires que pour les prêts assurés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation. En 1972, ces deux sources ont assuré ensemble plus de 4,300 millions de dollars aux fins hypothécaires, dont 1,700 millions pour les prêts assurés consentis par des prêteurs agréés. Les chiffres respectifs pour 1971 étaient de 3,553 et 1,590 millions de dollars.

L'investissement direct de fonds fédéraux au titre du logement a continué de témoigner de l'importance que le gouvernement accorde à l'augmentation du nombre des logements sociaux. La Société centrale d'hypothèques et de logement s'est engagée à fournir 539.9 millions de dollars au cours de l'année pour le logement, 484.4 millions (89.7% du total) consacrés à la construction de logements destinés à des personnes à revenu faible ou moyen. Ainsi on a pu construire 34,132 logements à loyer modique et des centres d'hébergement pour loger 3,030 personnes, soit 90.5% de toutes les unités d'habitation approuvées directement par la SCHL en 1972.

Des prêts LNH pour le logement social sont consentis depuis plus de 25 ans, mais ce n'est que récemment qu'ils ont atteint une certaine envergure dans l'ensemble des activités LNH. De 1968 à 1972, 170,291 unités d'habitation ont été approuvées à l'intention des familles et des personnes à faible revenu, comparativement à 64,428 pour les mêmes groupes au cours des 20 années précédentes.

D'après le recensement de 1971, les efforts conjoints de l'administration publique et du secteur privé, dans le domaine de l'habitation, ont eu pour effet d'améliorer de façon ininterrompue les conditions de vie. Bien que les données du recensement ne soient pas encore définitives, il est évident que le parc immobilier augmente plus rapidement que la population, que l'incidence du surpeuplement régresse rapidement et que le nombre des logements ne répondant pas aux normes fixées a diminué d'environ 50%. Toutefois, en dépit de ces progrès, il existe encore un bon nombre de disparités régionales, sociales et économiques au Canada. Pour résoudre ce problème, il faut varier l'éventail des techniques utilisées pour assurer des logements convenables dans les secteurs actuellement démunis.

A cette fin la Loi nationale sur l'habitation a été modifiée en juin 1973. Les quatre dispositions les plus pertinentes de l'amendement sont les suivantes: prévision de subventions directes aux propriétaires à faible revenu; financement à 100% et subventions directes aux organisations sans but lucratif et aux coopératives qui assurent le logement au gagne-petit; subventions pour la restauration de logements privés qui ne répondent pas aux normes, et extension de cette aide sans faire appel aux autres paliers de gouvernement. En plus du logement proprement dit, la Loi comporte des programmes relatifs à la conservation, l'amélioration et la protection de zones urbaines menacées et prévoit une aide à la planification de la croissance et du développement de nouvelles communautés urbaines. Ces diverses propositions, qui reflètent le désir de sortir des sentiers battus, indiquent les moyens prévus par le gouvernement pour atteindre son objectif, à savoir mettre un logement convenable à la portée de celui qui ne peut pas s'en offrir un à l'heure actuelle.

ogements LNH

2

. Lotissement Birchaven à North Bay (Ont.).
. Foyer pour personnes âgées à Burnaby (C.-B.).
. Lotissement Willow Park à Calgary (Alb.).
. Logements sociaux sur Bennet Dr. à Gander (T.-N.).

6

7

6. Bellerive Acres à Montréal (Qué.).
7. Winston Manor dans Côte-Saint-Luc à Montréal (Qué.).
8. Logements sociaux sur la rue Creighton à Halifax (N.-É.).

8

Finances publiques

Pouvoirs et obligations des différents paliers de gouvernement

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère au Parlement du Canada le droit de lever «tous deniers par tous modes ou systèmes de taxation», tandis qu'il restreint les Assemblées législatives à «la taxation directe dans les limites de la province dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux». Les provinces ont donc un droit de partage dans le seul domaine des impôts directs, mais le gouvernement fédéral n'est nullement limité en matière fiscale. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde également aux Assemblées législatives le pouvoir de légiférer en ce qui concerne les «institutions municipales dans la province». Il s'ensuit que les municipalités relèvent du gouvernement provincial pour leur constitution et les pouvoirs afférents, d'ordre fiscal ou autre. Par conséquent, les municipalités sont, elles aussi, limitées à l'imposition directe.

Il est généralement reconnu qu'un impôt direct est celui «qui est exigé de l'assujetti lui-même». A la suite de jugements rendus par les tribunaux, ce principe peut être interprété assez librement et permet aux gouvernements provinciaux de lever un impôt sur le revenu, une taxe générale sur les ventes au détail, des droits successoraux et diverses autres taxes des acheteurs ou des utilisateurs éventuels de biens et services. A leur tour, les municipalités peuvent, aux termes des lois provinciales, imposer les biens immobiliers, la consommation de l'eau et les locaux

Grâce aux progrès de la médecine moderne qui permettent de prolonger la vie humaine et aux prestations de pensions qui offrent une sécurité financière, un nombre croissant de Canadiens peuvent jouir de leur retraite.

commerciaux. Le gouvernement fédéral perçoit des impôts directs sur le revenu et des impôts indirects, comme les droits d'accise et les taxes d'accise et de vente de fabricant.

Le gouvernement fédéral a la charge exclusive des dépenses en matière de défense nationale et de service postal. Il verse également des sommes importantes aux chapitres des transports et des communications, de la santé, de la sécurité sociale, de l'éducation, et de la protection des personnes et des biens, domaines auxquels les provinces participent financièrement à un degré plus ou moins grand. Les dépenses des administrations provinciales sont particulièrement élevées dans le domaine des transports et des communications, de la santé, du bien-être social, de l'éducation, de la protection des personnes et des biens, des ressources naturelles et des industries primaires. Les dépenses des administrations municipales portent surtout sur la protection des personnes et des biens, l'éducation, les travaux publics, la salubrité et le service d'eau.

Il existe d'autres secteurs importants de dépenses gouvernementales. Le gouvernement fédéral verse par virement des sommes importantes aux provinces sans en restreindre l'emploi ou la distribution. Les plus importants transferts se font sous forme de péréquation et de compensation fiscale aux termes des lois sur les Programmes établis (Arrangements provisoires) et les Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les gouvernements provinciaux versent des sommes imposantes semblables aux administrations locales, surtout sous forme de subventions. Finalement, les gouvernements à tous les paliers (pas forcément tous les gouvernements) font des dépenses considérables pour le service de la dette.

Organisation du gouvernement

La structure de gouvernement varie d'un palier de gouvernement à un autre et entre les gouvernements d'un même palier. Chaque gouvernement gère ses affaires de la façon qu'il juge la mieux adaptée à ses ressources et à ses obligations. Ces différences rendent donc difficile une comparaison éventuelle des gouvernements.

On veille à exclure de la consolidation des opérations des différentes entités considérées comme membres de l'ensemble gouvernemental, les organismes dont les activités sont principalement de nature commerciale. Ces sociétés produisent ou vendent, à un prix établi selon le coût, des biens et des services sur le marché libre. Le consommateur est normalement libre d'acheter ou non ces produits. A moins d'être protégées par un régime de monopole, ces sociétés se trouvent habituellement en concurrence avec des entreprises privées. On les considère comme entreprises gouvernementales, bien que leur activité se rapproche plus de celle du secteur privé que de celle du gouvernement. Les Chemins de fer Nationaux du Canada, Air Canada, la Société Radio-Canada, la Société Polymer, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, les Régies provinciales des alcools, et les compagnies provinciales d'énergie hydro-électrique et de téléphone sont quelques-unes des entreprises exclues du secteur gouvernemental.

Arrangements fiscaux intergouvernementaux

La distribution inégale des revenus dans les différentes régions du Canada et le déséquilibre traditionnel entre les ressources et les responsabilités des gouvernements provinciaux et locaux ont finalement abouti à des arrangements fiscaux

intergouvernementaux et entraîné le transfert de fonds importants entre les paliers de gouvernement.

Aux termes des accords en vigueur de 1967 à 1972, le gouvernement fédéral s'est retiré partiellement du champ de l'impôt sur le revenu et des droits successoraux, afin de permettre l'imposition des cotisations correspondantes par les provinces. Toutes les provinces, sauf le Québec, ont déterminé l'impôt sur le revenu des particuliers d'après l'impôt fédéral de base et l'ont fait percevoir par les autorités fédérales. Le Québec a perçu son propre impôt sur le revenu des particuliers. Il en était de même pour l'impôt sur le revenu des sociétés. Toutes les provinces, sauf le Québec et l'Ontario, ont fixé leurs cotisations d'après l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés et les autorités fédérales l'ont perçu pour les provinces. L'Ontario et le Québec ont perçu leur propre impôt sur le revenu des sociétés. Les entreprises d'électricité privées ont constitué un cas spécial. Des recettes fédérales provenant de ces entreprises, 95% ont été transférées aux provinces. En outre le gouvernement fédéral a réduit de 75% l'impôt sur les successions, afin de permettre aux provinces de prélever des droits successoraux. Aux provinces qui ont choisi de ne pas percevoir les droits successoraux, ou qui ne les ont pas haussés de façon à englober entièrement la tranche de 75%, le gouvernement fédéral a remis, par virements, des sommes égales à la différence entre le 75% de l'impôt perçu et le revenu que les gouvernements provinciaux ont retiré de leurs droits successoraux.

La situation a quelque peu changé depuis le 1er janvier 1972. Le gouvernement fédéral a alors cessé de percevoir l'impôt sur les biens transmis par décès ainsi que sur les dons, tandis que toutes les provinces, sauf l'Alberta, ont pris des mesures pour exploiter ces champs d'imposition. L'Île-du-Prince-Édouard a cependant annoncé son intention, au début de 1973, de renoncer à percevoir des droits successoraux et un impôt sur les dons et de rembourser toutes les recettes déjà accumulées grâce à ces taxes. Les ententes fédérales-provinciales sur la perception de l'impôt, pour 1972 à 1977, sont semblables aux accords en vigueur de 1962 à 1972 dans les domaines de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, mais elles englobent l'impôt sur les dons pour toutes les provinces, sauf l'Alberta, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que les droits successoraux pour toutes les provinces autres que la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario, le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard[1]. L'Alberta et l'Île-du-Prince-Édouard ne perçoivent pas de droits successoraux ni d'impôt sur les dons. La Colombie-Britannique et l'Ontario perçoivent leurs propres droits successoraux, et le Québec lève ses droits successoraux et son impôt sur les dons.

Les accords fédéraux-provinciaux actuels maintiennent les dispositions en vigueur de 1967 à 1972, en ce qui a trait à la répartition de l'impôt fédéral sur le revenu des entreprises d'électricité privées; 95% des recettes fédérales provenant de cette source sont toujours remises aux provinces. Le partage de l'impôt, étendu maintenant aux bénéfices non répartis des sociétés, est un nouvel aspect des arrangements actuels; 20% des recettes fédérales provenant de cette source sont remises aux provinces.

Les gouvernements régionaux doivent leur existence, leurs pouvoirs et leurs responsabilités aux gouvernements provinciaux. Quand les ressources fiscales

[1]L'exposé budgétaire du Nouveau-Brunswick, de 1973, annonçait que la province cesserait de percevoir des droits successoraux et un impôt sur les dons à compter du 1er janvier 1974.

Percement du tunnel souterrain pour le prolongement du métro à Montréal.

d'une municipalité, d'un conseil scolaire ou d'une autre administration locale ne suffisent plus aux dépenses, le gouvernement provincial lui apporte l'aide nécessaire pour remplir ses fonctions, habituellement par des transferts de fonds. Ainsi, par la nature même des rapports existant entre les parties en question, les arrangements fiscaux entre les administrations provinciales et locales ne résultent pas tant d'accords bilatéraux que de la reconnaissance de facto par le gouvernement provincial de son ultime responsabilité pour ce qui est des services que fournissent d'ordinaire les administrations locales. La province doit s'assurer que les services en question sont offerts et, à cette fin, transfère des fonds aux gouvernements locaux. Certains transferts sont de nature générale: ils ne portent sur aucun besoin particulier et sont faits sous forme de subventions accordées pour assurer la bonne marche générale des administrations locales, surtout municipales. Cependant, les transferts le plus importants sont effectués à des fins bien précises dans certains domaines comme l'éducation, le transport et les communications, et la sécurité sociale.

Opérations financières des différents paliers de gouvernement pendant l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1970

Les tableaux 1 à 4 inclusivement donnent le détail des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif des différents paliers de gouvernement pendant l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1970. L'année financière en question se situe entre le 1er avril 1970 et le 31 mars 1971 pour ce qui est des gouvernements fédéral et provinciaux, et entre le 1er janvier 1970 et le 31 décembre 1970 pour ce qui est de la plupart des administrations locales.

Les données s'insèrent dans le cadre statistique de la gestion financière, établi d'après les états financiers des divers gouvernements comme principale source d'information et harmonisant les champs d'action gouvernementaux en vue d'obtenir des statistiques comparables pour les gouvernements et les paliers de gouvernement. Il en résulte que les données présentées diffèrent des opérations en cause signalées dans les états financiers de chaque gouvernement parce que la gestion financière gouvernementale couvre des domaines différents selon les gouvernements particuliers.

Opérations du gouvernement fédéral

Au cours de la période à l'étude, les recettes du gouvernement fédéral se sont chiffrées à $16,642,056,000 et les dépenses ont atteint $15,727,945,000. Le gouvernement obtenait ainsi un surplus de $914,111,000, attribuable en grande partie au Régime de pensions du Canada. L'impôt sur le revenu des particuliers a fourni 38.4% des recettes fédérales, l'impôt sur le revenu des sociétés, 14.6% et la taxe de vente générale, 13.7%; ces trois sources représentent 66.7% du total des recettes fédérales. La sécurité sociale, les transferts aux autres paliers de gouvernement et la protection des personnes et des biens (y compris la défense nationale) ont représenté 26.0, 24.4 et 12.9% respectivement, soit globalement 63.3% des dépenses totales du gouvernement fédéral.

Au 31 mars 1971, l'actif financier du gouvernement fédéral s'élevait à $30,017,817,000 et son passif, à $35,66,216,000. Les prêts et avances constituaient 59.0% de l'actif financier et 34.5% avaient trait aux placements en valeurs, alors que 71.7% de son passif se rapportaient aux obligations et 14.7% aux sommes à verser.

Opérations des gouvernements provinciaux

Au cours de l'année financière 1970-71, les recettes des gouvernements provinciaux s'élevaient à $15,014,663,000 et leurs dépenses se chiffraient à $14,848,598,000, leur laissant un excédent de $166,065,000. L'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente générale, la taxe sur les carburants, la taxe sur le revenu des sociétés et les primes d'assurance-maladie représentent respectivement 18.3, 11.9, 7.3, 5.1 et 5.3%, soit globalement 47.9%, des recettes totales des provinces. Les gouvernements provinciaux ont aussi tiré 24.4% de leurs recettes sous forme de transferts provenant d'autres paliers de gouvernement (en grande partie du gouvernement fédéral). La santé, les transferts à d'autres paliers de gouvernement, l'éducation et la sécurité sociale représentent respectivement 26.6, 18.9, 12.0 et 9.8%, soit globalement 67.3%, des dépenses totales des provinces.

Le 31 mars 1971, l'actif financier des gouvernements provinciaux était de $14,126,756,000 et le passif de $14,686,033. Les placements en valeurs représentaient 44.6% de l'actif, et les prêts et avances, 26.9%, alors que les obligations constituaient 85.1% du passif.

Opérations des gouvernements locaux

Au cours de l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1970, les gouvernements locaux ont obtenu des recettes de $7,557,122,000 et ont fait des dépenses de $8,032,318,000, accusant ainsi un déficit de $475,196,000. L'impôt foncier et les transferts provenant des autres paliers du gouvernement représentaient 47.7 et 43.4% respectivement des recettes totales des gouvernements locaux. Les gouvernements locaux ont consacré à l'éducation, 50.3%, aux transports et communications, 11.6%, à la protection de la personne et des biens, 7.8% et à l'environnement, 6.7%, soit globalement 76.4%, des dépenses totales.

A la fin de l'année financière, l'actif financier se chiffrait à $2,512,124,000 et le passif à $9,996,606,000. La grande partie de l'actif provenait des sommes à recevoir (35.2%) et des placements en valeurs (34.2%), alors que le passif comprenait surtout des obligations (86.7% du total).

Tableau 1. Recettes des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux

(Année financière terminée le plus près du 31 décembre 1970)

Sources des recettes	Gouvernement fédéral		Gouvernements provinciaux		Gouvernements locaux	
	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales
	milliers de $	%	milliers de $	%	milliers de $	%
1. Recettes fiscales:						
a) Impôts sur le revenu des particuliers	6,395,232	38.4	2,752,508	18.3	...	...
b) Impôts sur le revenu des sociétés	2,426,428	14.6	763,010	5.1	...	...
c) Taxe de vente générale	2,281,350	13.7	1,786,462	11.9	...	...
d) Taxes sur les biens immobiliers[1]	...	...	49,588	0.3	3,251,201	43.0
e) Droits de douane	814,544	4.9	...	...	...	...
f) Taxes sur les carburants	...	...	1,093,934	7.3	...	...
g) Primes d'assurance-maladie	...	...	791,265	5.3	...	...
h) Cotisations d'assurance sociale[2]	495,199	3.0	319,806	2.1	...	...
i) Cotisations au Régime universel de pension[3]	813,050	4.9	272,894	1.8	...	...
j) Autres	1,344,939	8.1	676,914	4.5	351,627	4.7
Total partiel	**14,570,742**	**87.6**	**8,506,381**	**56.6**	**3,602,828**	**47.7**
2. Ressources naturelles	7,806	–	601,918	4.0	...	...
3. Privilèges, licences et permis	30,543	0.2	504,094	3.4	80,131	1.1
4. Autres recettes de sources en propre	2,027,640	12.2	1,745,092	11.6	589,596	7.8
5. Transferts d'autres paliers de gouvernement à des fins générales	–	–	1,239,770	8.3	356,271	4.7
6. Transferts d'autres paliers de gouvernement à des fins précises	5,325	–	2,417,408	16.1	2,928,296	38.7
Total	**16,642,056**	**100.0**	**15,014,663**	**100.0**	**7,557,122**	**100.0**

[1]Les recettes des gouvernements locaux comprennent $9,456,000 en taxes sur les biens personnels. [2]Comprend les cotisations aux régimes d'indemnisation aux accidentés du travail, d'assurance-chômage et de congé payé. [3]Comprend les cotisations aux Régimes de pension du Canada et du Québec.

Tableau 2. Dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux

(Année financière terminée le plus près du 31 décembre 1970)

Dépenses	Gouvernement fédéral		Gouvernements provinciaux		Gouvernements locaux	
	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales
	milliers de $	%	milliers de $	%	milliers de $	%
1. Administration générale	941,019	6.0	697,510	4.7	334,870	4.2
2. Protection de la personne et des biens[1]	2,029,815	12.9	508,245	3.4	628,339	7.8
3. Transports et communications[2]	975,898	6.2	1,293,227	8.7	937,296	11.6
4. Santé	117,856	0.7	3,949,338	26.6	156,676	2.0
5. Bien-être social	4,087,601	26.0	1,450,298	9.8	297,931	3.7
6. Éducation	298,510	1.9	1,786,756	12.0	4,037,630	50.3
7. Environnement	—	—	18,276	0.1	536,361	6.7
Transferts à d'autres paliers de gouvernement pour des fins générales	1,318,917	8.4	326,172	2.2	...	...
9. Transferts à d'autres paliers de gouvernement pour des fins précises						
a) pour le transport et les communications	55,955	0.4	218,012	1.5	...	...
b) pour la santé	1,190,340	7.6	29,364	0.2	...	...
c) pour le bien-être social	408,844	2.6	173,827	1.2	...	...
d) pour l'éducation	573,861	3.6	2,264,750	15.2	...	...
e) autres	277,276	1.8	119,719	0.8	...	...
Total partiel—Transferts à des fins précises	**2,506,276**	**16.0**	**2,805,472**	**18.9**	...	...
10. Autres dépenses	3,452,053	21.9	2,013,304	13.6	1,103,215	13.7
Total des dépenses	**15,727,945**	**100.0**	**14,848,598**	**100.0**	**8,032,318**	**100.0**

[1]Comprend la défense nationale. [2]Comprend le service postal. [3]Les dépenses des gouvernements provinciaux comprennent $2,320,243,000 à l'égard de l'assurance-hospitalisation. Sources: voir le tableau n° 1.

Tableau 3. Actif financier des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux

(Année financière terminée le plus près du 31 décembre 1970)

Actif	Gouvernement fédéral		Gouvernements provinciaux		Gouvernements locaux	
	Montant	Part de l'actif total	Montant	Part de l'actif total	Montant	Part de l'actif total
	milliers de $	%	milliers de $	%	milliers de $	%
1. Disponibilités en caisse ou en banque	774,217	2.6	1,561,692	11.1	352,741	14.1
2. Sommes à recevoir	277,255	1.0	781,050	5.5	885,398	35.2
3. Prêts et avances	17,714,718	59.0	3,794,212	26.9	—	—
4. Placements a) Valeurs canadiennes	10,207,811	34.0	6,308,543	44.6	..	..
b) Valeurs étrangères	162,288	0.5	—	—	..	..
Total partiel—Placements	**10,370,099**	**34.5**	**6,308,543**	**44.6**	**859,077**	**34.2**
5. Autres	881,528	2.9	1,681,259	11.9	414,908	16.5
Total	**30,017,817**	**100.0**	**14,126,756**	**100.0**	**2,512,124**	**100.0**

Tableau 4. Passif des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux

(Année financière terminée le plus près du 31 décembre 1970)

Passif	Gouvernement fédéral		Gouvernements provinciaux		Gouvernements locaux	
	Montant	Part du passif total	Montant	Part du passif total	Montant	Part du passif total
	milliers de $	%	milliers de $	%	milliers de $	%
1. Emprunts à des établissements financiers	—	—	29,639	0.2	597,783	6.0
2. Sommes à verser	5,185,902	14.7	938,214	6.4	389,790	3.9
3. Prêts et avances	253,424	0.7	663,960	4.5	...	...
4. Obligations	25,201,156	71.7	12,491,179	85.1	8,670,946	86.7
5. Autres	4,525,734	12.9	563,041	3.8	338,087	3.4
Total	**35,166,216**	**100.0**	**14,686,033**	**100.0**	**9,996,606**	**100.0**

Banque, épargne et assurances

La monnaie canadienne repose sur le système décimal: le dollar canadien vaut 100 cents. Les billets sont émis par la Banque du Canada et la monnaie métallique, qui comprend des pièces de un dollar, de 50c., 25c., 10c. et 5c. en nickel et de 1c. en bronze, est frappée par la Monnaie royale canadienne. A la fin de 1972, les billets mis en circulation par la Banque du Canada représentaient 4.056 millions de dollars et la monnaie métallique, 518 millions.

Bon nombre des transactions effectuées au Canada se règlent à l'aide de billets de la Banque du Canada et de monnaie métallique, mais une proportion croissante des paiements, et certainement presque tous ceux qui sont importants, se font par chèque. Un chèque est un écrit par lequel une personne donne l'ordre à une banque de remettre à un tiers désigné sur le chèque un certain montant à prélever sur son compte auprès de cette banque. Les dépôts dans les banques à charte constituent un moyen pratique de régler les transactions et sont ordinairement considérés comme faisant partie de la masse monétaire, car ils sont en général acceptés dans les règlements de dettes.

Les banques offrent trois sortes de comptes de chèques: les comptes courants, les comptes de chèques personnels ne portant pas d'intérêts, et les comptes d'épargne personnelle avec faculté de tirage par chèques portant des intérêts. Il existe aussi des comptes d'épargne sans faculté de tirage par chèques qui sont assortis d'un taux d'intérêt plus élevé. Les banques possèdent en commun un service de compensation des chèques tirés sur une banque et encaissés dans une autre. Au 30 avril 1972, les banques à charte avaient 22.639,216 comptes de dépôts renfermant chacun $1.582 en moyenne.

Vieilles pièces de monnaie canadienne.

Banques

Il existe au Canada dix banques à charte en activité dont la plupart appartiennent à un grand nombre d'actionnaires canadiens. La majorité des banques possèdent une charte (c'est-à-dire une autorisation du Parlement) depuis longtemps, mais trois nouvelles ont ouvert leurs portes au cours des cinq dernières années. En août 1970, cependant, l'une de ces nouvelles banques a fusionné avec une ancienne. Chaque banque possède un réseau de succursales qui, dans le cas des plus importantes, s'étend à tout le pays. En septembre 1972, les banques administraient au Canada 6,459 succursales. Du point de vue de l'actif total, les deux plus grandes banques canadiennes se classaient parmi les 30 principales banques du monde en 1971 et les trois premières, parmi les 35 plus importantes.

Outre les comptes de dépôts, les banques à charte offrent divers autres services: vente d'actions et d'obligations, location de coffrets de sûreté et prêts à des fins et échéances diverses. Traditionnellement, les banques prêtent surtout à relativement court terme, mais ces dernières années elles se sont lancées dans les prêts à long terme aux entreprises et les prêts hypothécaires pour la construction commerciale et résidentielle. Afin de parer aux retraits imprévus, les banques gardent des réserves sous forme de disponibilités à vue et de dépôts à la Banque du Canada. Celle-ci est en quelque sorte le banquier des banques à charte.

Nombre de ces dernières interviennent également dans les opérations internationales et offrent des services bancaires dans un certain nombre d'autres pays, en particulier dans les Antilles. En septembre 1972, les banques possédaient 267 succursales et agences à l'étranger.

Autres institutions financières

En 1972, l'actif des banques représentait environ 60% de l'actif des principaux intermédiaires financiers du Canada. Les grands concurrents des banques sont les sociétés de fiducie, les sociétés de prêts hypothécaires, les caisses populaires, les caisses d'épargne et de crédit, la banque d'épargne du Québec et les sociétés de financement et de crédit à la consommation. Les compagnies d'assurances, les courtiers en valeurs mobilières et les agents de change jouent aussi un rôle important dans le système financier.

Les banques à charte demeurent les principales institutions financières du Canada, mais on assiste depuis l'après-guerre à une croissance et une expansion rapide des institutions concurrentes, dont celles qui ont connu le plus grand essor ces dernières années sont les sociétés de fiducie ou de prêts hypothécaires, qui sont au nombre de 85 environ dans tout le Canada. Toutes deux acceptent des dépôts et possèdent des réseaux de succursales. Elles font concurrence aux banques dans la recherche de dépôts d'épargne personnelle, mais la plus grande partie de leurs fonds provient de la vente d'obligations garanties à terme fixe et de certificats de placement. Une forte proportion de leur actif est sous forme d'hypothèques. De plus, les sociétés de fiducie administrent des caisses de retraite d'entreprises privées et de sociétés ainsi que des successions, elles gèrent des sociétés en faillite, et agissent comme agents financiers pour le compte de municipalités et de sociétés. C'est le département fédéral des Assurances ou les autorités provinciales qui délivrent leurs permis aux sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires et qui les surveillent.

Échantillons d'anciens papiers-monnaies faisant partie d'une collection de l'Université Laval.

Un autre intermédiaire financier important est la caisse d'épargne et de crédit, qui au Québec s'appelle caisse populaire. Les caisses populaires ont été créées aux environs de 1900 pour recevoir surtout l'épargne des personnes à revenu modique. Plus tard, certaines ont commencé à prêter à leurs membres à des taux minimes. Contrairement aux banques à charte, dont la plupart datent du début du siècle, presque toutes les caisses d'épargne et de crédit et les caisses populaires ont été fondées depuis 30 ans environ. Leur croissance est due en grande partie au système coopératif et à leur caractère d'établissement local, qu'elles ont su conserver contrairement à bien d'autres institutions.

La Banque du Canada

La principale fonction de la Banque du Canada est de réglementer le crédit et la monnaie au mieux des intérêts économiques du pays. Les banques à charte doivent maintenir, pour chaque quinzaine, l'équivalent de 12% des dépôts à vue et de 4% des dépôts exigibles moyennant préavis, sous forme de billets de la Banque du Canada et de dépôts chez celle-ci. Outre ces réserves-encaisse ou réserves primaires, les banques sont tenues de maintenir des réserves secondaires composées de l'excédent des réserves primaires, de bons du Trésor et de prêts au jour le jour. Au besoin, ces avoirs peuvent facilement être convertis en argent comptant. La Banque du Canada s'acquitte de son rôle en matière de politique monétaire en modifiant le montant des réserves à la disposition des banques à charte. Étant donné le rapport entre les réserves des banques et la valeur totale de leurs dépôts, la Banque du Canada peut inciter celles-ci à accroître ou à réduire leur actif de façon à produire les conditions de crédit qu'elle juge opportunes. Pour influer sur le volume des réserves des banques à charte, la Banque du Canada acquiert des avoirs financiers sous diverses formes et en dispose.

La Banque consent également des avances à court terme aux banques à charte ou à la banque régie par la Loi sur les banques d'épargne du Québec, de même

qu'au gouvernement du Canada. Le taux minimal auquel la Banque est disposée à accorder des avances s'appelle le taux officiel d'escompte, et la loi exige qu'il soit connu du public en tout temps. La Banque est l'agent financier du gouvernement du Canada, dont elle gère le compte de dépôts auquel s'inscrivent presque toutes les recettes et dépenses publiques; elle s'occupe également de la gestion de la dette et des opérations de change pour le compte du gouvernement, qu'elle assiste par ailleurs de ses conseils en matière économique et financière.

Assurances

A la fin de 1971, les Canadiens détenaient plus de 133 milliards de dollars d'assurance-vie. En 1971, avec une moyenne par famille de $22,000 en cours, les Canadiens sont bien assurés comparativement aux citoyens des autres pays.

Le secteur de l'assurance-vie au Canada groupe environ 240 compagnies et sociétés de secours mutuels, dont plus de la moitié sont enregistrées au niveau fédéral. Ce dernier groupe absorbe plus de 90% du marché des assurances et possède au Canada un actif d'environ 16 milliards de dollars. Outre l'assurance-vie, la plupart des compagnies vendent des polices qui garantissent le paiement des frais de maladie et dédommagent les assurés pour les pertes de salaire pendant la maladie. On peut souscrire une assurance en s'adressant à un agent autorisé ou en participant à un régime collectif offert par un employeur, une association professionnelle, un syndicat, etc.

Outre les compagnies d'assurance-vie, environ 340 compagnies assurent contre l'incendie, le vol, les accidents d'automobiles et autres risques. Parmi ces dernières, les compagnies à enregistrement fédéral possèdent au Canada un actif de près de 3 milliards de dollars.

Gérant de banque pesant des lingots d'or lors du Festival '98 à Dawson City (Yukon).

La population active

En 1972, 56.5% de la population canadienne de 14 ans et plus faisait partie de la population active, c'est-à-dire était pourvue d'un emploi ou en cherchait un. Il y avait 15,747,000 Canadiens âgés de 14 ans et plus, dont 8,891,000 actifs. Comme le montre le tableau, l'activité en 1972 variait considérablement selon l'âge et le sexe. Les hommes actifs étaient au nombre de 5,938,000, soit 76.2% de la population masculine en âge de travailler, et le chiffre chez les femmes était de 2,953,000, soit 37.1% de la population féminine en âge de travailler.

Le graphique 1 illustre l'évolution de la population active et de ses composants, l'emploi et le chômage, pour tous les mois de 1963 à 1972. Ainsi qu'on peut le constater, la population active s'est accrue très rapidement au cours des dix dernières années, à un rythme annuel moyen de 3.1%. Les pourcentages d'accroissement respectifs ont été de 2.2% pour les hommes et de 5.2% pour les femmes. Le nombre total de personnes occupées en 1972 s'est établi en moyenne à 8,329,000, dont 5,533,000 hommes et 2,796,000 femmes, et le nombre moyen de chômeurs à 562,000. Le chômage touchait 6.3% de la population active, soit le deuxième taux

Population active, personnes occupées et chômeurs, par mois, 1963-72

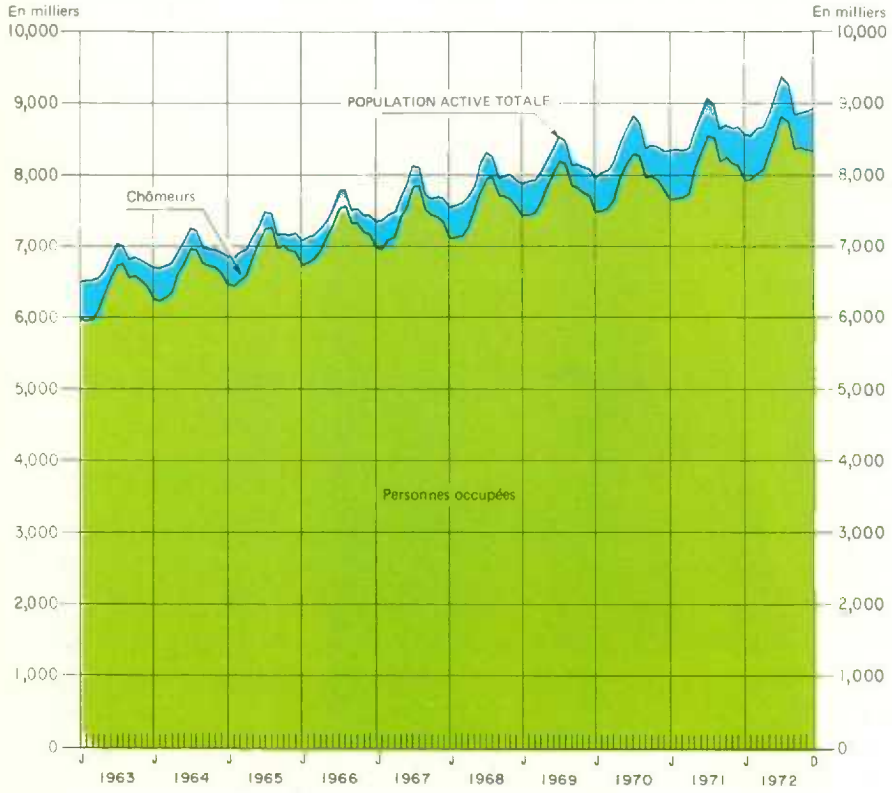

Taux de chômage par région, moyennes annuelles, 1972

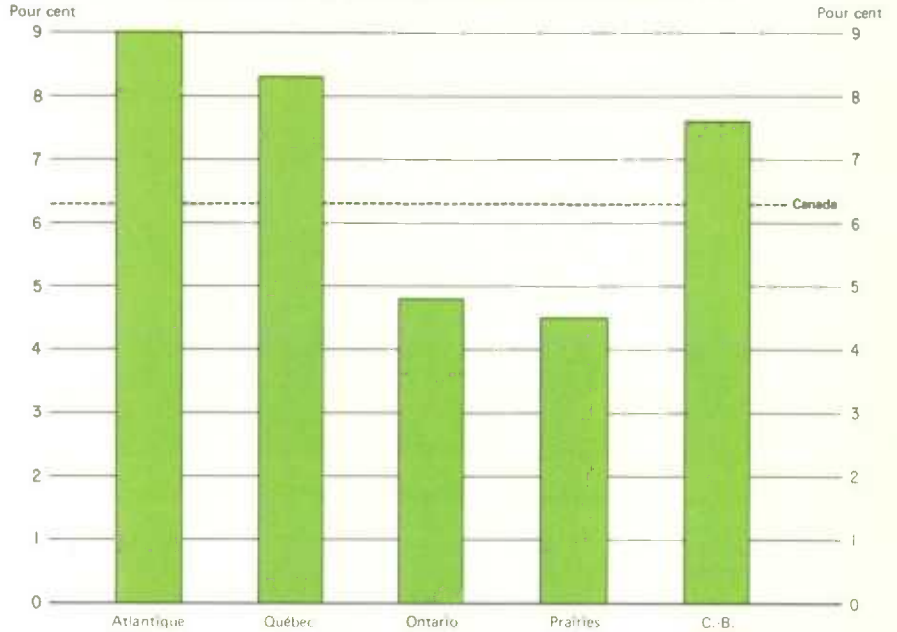

en importance au cours de la période (en 1971 la moyenne était de 6.4%). Le graphique 2 montre les variations du taux de chômage en 1972 par région, l'Ontario et les provinces des Prairies se situant au-dessous de la moyenne nationale et les provinces de l'Atlantique, le Québec et la Colombie-Britannique au-dessus.

Population active en 1972, moyennes annuelles[1]

Groupe d'âge	Hommes			Femmes		
	Nombre	Répartition	Taux d'activité	Nombre	Répartition	Taux d'activité
	milliers	%	%	milliers	%	%
14 ans et plus	5,938	100.0	76.2	2,953	100.0	37.1
14-19 ans	545	9.2	40.8	407	13.8	32.0
20-24 ans	827	13.9	84.0	580	19.6	60.5
25-44 ans	2,636	44.4	96.8	1,171	39.7	42.8
45-64 ans	1,791	30.2	89.2	756	25.6	36.3
65 ans et plus	139	2.3	18.7	39	1.3	4.3

[1]Chiffres non désaisonnalisés.

Gains et durée du travail

Statistique Canada obtient des renseignements sur la moyenne des gains hebdomadaires, de la durée du travail et des gains horaires des salariés, grâce à une enquête mensuelle portant sur l'emploi, les gains et la durée du travail effectuée auprès de quelque 51,000 entreprises non agricoles du Canada (en majorité des établissements) qui emploient 20 personnes ou plus pendant un mois quelconque

Le plomb de la fonderie de Trail (C.-B.) sert à la fabrication d'accumulateurs à Calgary (Alb.).

de l'année. Ces lieux de travail groupent environ 55% de l'ensemble des salariés au Canada.

Gains horaires moyens[1]. Parmi les branches d'activité dont les données paraissent au tableau qui suit, les gains horaires moyens en 1972 dénotent une hausse allant de 6.3% dans les blanchisseries et établissements de nettoyage à sec et de pressage à 9.0% dans le bâtiment et les travaux publics. Dans l'industrie manufacturière, les gains horaires moyens au Canada ont augmenté de 7.9% et l'éventail selon les provinces laisse voir des hausses allant de 6.7% en Saskatchewan à 11.6% en Nouvelle-Écosse.

Durée hebdomadaire moyenne du travail[1]. Entre 1971 et 1972, la durée hebdomadaire moyenne du travail a augmenté dans la plupart des branches d'activité dont les données paraissent dans le tableau ci-après. Les augmentations ont varié entre 0.5% dans les industries manufacturières de biens non durables et les transports urbains et 2.4% dans le bâtiment et les travaux publics. L'entretien des routes et des ponts, les blanchisseries et établissements de nettoyage à sec et de pressage et les mines ont enregistré un déclin dans la durée du travail. La durée hebdomadaire moyenne du travail dans l'industrie manufacturière s'est accrue dans toutes les provinces en 1972, sauf Terre-Neuve, la Saskatchewan et l'Alberta, qui ont connu une baisse, et le Nouveau-Brunswick où l'on n'a pas enregistré de changement.

[1]Les données concernant la durée hebdomadaire moyenne du travail et les gains horaires moyens n'intéressent que les salariés rémunérés à l'heure pour lesquels on dispose de chiffres.

Gains horaires moyens et durée hebdomadaire moyenne du travail pour les salariés rémunérés à l'heure, moyennes annuelles 1961, 1971 et 1972

Branche d'activité et province	Gains horaires moyens			Durée hebdomadaire moyenne du travail			Variations des G.H.M.		Variations de la D.H.M.T.	
	1961	1971[1]	1972[1]	1961	1971[1]	1972[1]	1961-72	1971-72	1961-72	1971-72
	(dollars)			(nombre d'heures)			(en pourcentage)			
Branche										
Mines, y compris le broyage	2.13	4.04	4.34	41.8	40.4	40.3	103.8	7.4	− 3.6	−0.3
Industrie manufacturière	1.83	3.28	3.54	40.6	39.7	40.0	93.4	7.9	− 1.5	+0.8
Biens durables	2.00	3.55	3.82	40.9	40.1	40.5	91.0	7.6	− 1.0	+1.0
Biens non durables	1.69	3.02	3.25	40.3	39.2	39.4	92.3	7.6	− 2.2	+0.5
Bâtiment et travaux publics	2.06	4.75	5.15	40.9	39.2	40.1	150.0	8.4	− 2.0	+2.3
Bâtiment	2.16	4.90	5.34	38.9	37.4	38.3	147.2	9.0	− 1.6	+2.4
Génie civil	1.90	4.44	4.83	44.8	43.1	43.9	154.2	8.8	− 2.0	+1.9
Autres branches										
Transports urbains	2.12	4.02	4.28	41.7	41.9	42.1	101.9	6.5	+ 1.0	+0.5
Entretien des routes et ponts	1.60	2.94	3.13	36.1	36.7	35.8	95.6	6.5	− 0.8	−2.5
Blanchisseries et établissements de nettoyage à sec et de pressage	1.04	1.91	2.03	39.8	36.8	36.6	95.2	6.3	− 8.1	−0.6
Hôtels, restaurants et tavernes	1.04	1.95	2.08	38.7	31.5	31.8	100.0	6.7	−17.8	+1.0
Province										
Industrie manufacturière[2]										
Terre-Neuve	1.69	2.72	2.98	40.5	40.0	39.9	76.3	9.6	− 1.5	−0.3
Nouvelle-Écosse	1.58	2.67	2.98	40.3	39.2	39.5	88.6	11.6	− 2.0	+0.8
Nouveau-Brunswick	1.55	2.71	2.92	40.9	40.1	40.1	88.4	7.7	− 2.0	−
Québec	1.65	2.89	3.09	41.5	40.3	40.6	87.3	6.9	− 2.2	+0.7
Ontario	1.94	3.47	3.74	40.5	39.8	40.2	92.8	7.8	− 0.8	+1.0
Manitoba	1.67	2.92	3.15	39.7	38.5	38.7	88.6	7.9	− 2.5	+0.5
Saskatchewan	1.98	3.45	3.68	39.0	39.2	38.7	85.9	6.7	− 0.8	−1.3
Alberta	1.96	3.47	3.74	39.7	39.2	38.9	90.8	7.8	− 2.0	−0.8
Colombie-Britannique	2.23	4.12	4.49	37.7	37.2	37.6	101.3	9.0	− 0.3	+1.1

[1]Les chiffres de 1971 et 1972 sont provisoires. [2]Les chiffres de l'Î.-P.-É. ne sont pas disponibles.

Service de montage électronique en Nouvelle-Écosse

Gains hebdomadaires moyens. Les gains hebdomadaires moyens des salariés dans l'ensemble des industries ayant fait l'objet d'une enquête étaient de $149.22 en 1972, soit 8.4% ($11.58) de plus qu'en 1971. Les augmentations ont varié entre 7.5% dans les mines et 11.5% dans le bâtiment et les travaux publics.

Gains hebdomadaires moyens dans certaines branches d'activité au Canada, moyennes annuelles 1961, 1971 et 1972

Branche	1961	1971[1]	1972[2]	Variation 1961-72	Variation 1971-72
	(dollars)			%	%
Forêts	79.02	155.53	172.92	118.8	11.2
Mines, y compris broyage	95.57	177.00	190.29	99.1	7.5
Industrie manufacturière	81.55	143.99	156.10	91.4	8.4
Biens durables	88.22	155.33	168.09	90.5	8.2
Biens non durables	76.17	133.28	144.64	89.9	8.5
Bâtiment et travaux publics	86.93	188.26	209.90	141.5	11.5
Transports, communications et autres services publics	82.47	154.14	167.94	103.6	9.0
Commerce	64.54	108.45	117.58	82.2	8.4
Finances, assurances et affaires immobilières	72.82	129.59	140.95	93.6	8.8
Services	57.87	98.57	107.32	85.5	8.9
Ensemble des activités[2]	78.24	137.64	149.22	90.7	8.4

[1]Les chiffres de 1971 et 1972 sont provisoires.
[2]Comprend toutes les activités sauf: agriculture, pêche et piégeage, enseignement et services annexes, services médicaux et sociaux, organisations religieuses, ménages, administration publique et défense. Toutes les statistiques sont établies d'après les déclarations des employeurs ayant au moins 20 employés pendant un mois quelconque de l'année.

Organisations de travailleurs au Canada

L'effectif des organisations de travailleurs au Canada était d'environ 2,370,600 au début de 1972. De la main-d'oeuvre totale, 26.7% appartenait à un syndicat. Environ 72.8% des adhérents appartenaient à des syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada (CTC); 9.2% étaient affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN); ½% étaient affiliés au Conseil des syndicats canadiens (CSC); et les 17.5% restants représentaient les adhérents de syndicats nationaux et internationaux non affiliés et d'organisations locales indépendantes.

De l'effectif total des syndicats, 59.6% appartenaient à des syndicats internationaux, surtout au FAT-COI/CTC. Les syndicats nationaux groupaient 40.4% de l'effectif syndical au Canada.

Vingt syndicats ont déclaré un effectif de 30,000 ou plus à l'enquête de 1972. Les cinq plus grands syndicats sont: les Métallurgistes unis d'Amérique (165,100 adhérents); le Syndicat canadien de la Fonction publique (158,000); l'Alliance de la Fonction publique du Canada (129,700); le Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique, de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique (103,000); et la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique (74,400).

Industries manufacturières

L'industrie manufacturière est la plus importante des industries productrices de biens au Canada et représente environ le quart de la production nationale de biens et de services. Elle contribue largement aux exportations du pays et s'adonne sur une vaste échelle à la transformation des ressources naturelles en produits industriels, tout en constituant une source croissante de produits finis qui se sont taillés une place importante sur les marchés mondiaux. La productivité élevée des industries manufacturières par rapport à celle de nombreuses autres nations traduit le haut niveau de vie des Canadiens. Le taux de croissance de la productivité manufacturière a, en effet, joué un rôle clé dans l'expansion globale de l'économie canadienne. Étant donné qu'elle est le résultat dans une grande mesure de l'utilisation intensive du capital (particulièrement dans le domaine des ressources naturelles), la fabrication représente également une grande part des investissements canadiens.

Selon une enquête mensuelle, la proportion des travailleurs et salariés qui étaient employés dans le secteur manufacturier au Canada s'élevait à 24.4% en janvier 1973. Ce pourcentage est légèrement plus élevé que celui de 22.2% de l'emploi global, y compris les travailleurs indépendants et non salariés que représente l'industrie manufacturière selon la même enquête. Pour de nombreuses raisons, cette enquête mensuelle portant sur les ménages indique que l'emploi est plus

La plus importante industrie du Canada, du point de vue des expéditions est la production de véhicules automobiles.

élevé dans le secteur de la fabrication que ne le montre le recensement annuel des manufactures, fondé sur une enquête auprès des manufacturiers. On estime qu'il existait environ 1.649.000 employés dans ce secteur, en 1972, si l'on ajoute au nombre total d'employés communiqué par les manufacturiers lors du recensement de 1970 (le plus récent et le plus complet au moment de la rédaction) le pourcentage d'augmentation du nombre de salariés provenant de l'enquête mensuelle sur les entreprises de 20 employés ou plus.

Comme on l'a déjà mentionné, près du quart de la production de biens et services tire sa source des industries de fabrication, proportion qui n'a guère changé depuis plusieurs années. Les statistiques provisoires de 1972 montrent que 23.8% du produit intérieur brut au coût des facteurs provenait de ce secteur. Ces chiffres reflètent la valeur nette des produits, sans tenir compte des fabrications en provenance des autres industries et d'autres pays. Bien entendu, les livraisons de produits de propre fabrication comprennent la valeur de la production d'autres industries ou d'autres pays et sont intégrées dans les déclarations des fabricants dans leur production totale. On peut éliminer ce «double emploi» en se servant du produit intérieur brut au coût des facteurs, c'est-à-dire au coût du travail et du capital utilisé.

Cependant, les livraisons des manufacturiers canadiens, y compris celles qu'ils se font entre eux, représentent un volume important des transactions globales de leurs produits de propre manufacture. En 1972, leur valeur a dépassé les 50 milliards de dollars pour la première fois. Le chiffre provisoire de 1972 fondé sur

La fabrication de pâtes et papiers est la seconde industrie du Canada, du point de vue expéditions.

l'enquête mensuelle était de 55,335 millions de dollars, soit une augmentation de 10.1% par rapport à l'estimation préliminaire de 1971; l'augmentation annuelle moyenne a été de 7.9% pour la période 1961-72.

L'industrie automobile est la plus importante en matière de livraisons. Ces entreprises ont expédié des produits pour une valeur de 4,056 millions de dollars en 1972, selon des estimations provisoires. Ce montant dépasse de plus d'un milliard les livraisons de toute autre industrie. Le deuxième secteur en importance est celui des pâtes et papiers dont la valeur des livraisons serait de 2,851 millions en 1972. L'abattage des animaux et les industries de transformation de la viande occupent le troisième rang avec 2,372 millions. Les raffineries de pétrole viennent en quatrième place avec 1,759 millions, suivies de l'industrie sidérurgique avec 1,692 millions.

Ces industries ont pris le même rang lors du recensement des manufactures de 1970. Celles qui s'étagent du sixième au dixième rang, selon ce même recensement, sont, par ordre décroissant des évaluations provisoires de 1972: les produits laitiers (1,369 millions de dollars), les machines diverses (1,278 millions), les pièces et accessoires d'automobiles (1,272 millions), les scieries et ateliers de rabotage (1,135 millions), la fonte et l'affinage des métaux (1,080 millions).

Dans la répartition d'un ensemble d'industries en groupes classées selon l'emploi principal de leurs produits, les industries de biens de consommation non durables représentaient des livraisons d'une valeur de 15,391 millions de dollars (estimations provisoires de 1972). Ces données sont également fondées sur l'enquête mensuelle. Ces chiffres correspondent à 27.8% du total des livraisons de l'ensemble des industries manufacturières. Comme les industries productrices de biens de consommation durables ont déclaré des livraisons d'une valeur de 6,693 millions, les deux catégories de biens de consommation représentent 39.9% du total des livraisons industrielles. (Naturellement, ces chiffres tiennent compte des livraisons de certains biens de consommation non durables par ces industries, tandis que d'autres ont effectué des livraisons de biens de consommation.) Les industries classées comme exportatrices ont expédié des marchandises pour une valeur de 6,618 millions, soit 12% du total, bien que ce chiffre ne soit pas nécessairement relié à l'ensemble des exportations des manufactures. Les entreprises spécialisées dans la fabrication de matériaux et d'éléments de construction ont expédié pour 5,328 millions, tandis que ce chiffre s'élevait à 5,292 millions pour les industries de machines et biens d'équipement, soit 9.6% du total chacune. D'autres entreprises productrices de biens et de marchandises intermédiaires représentent le reste, soit 28.9%.

Les chiffres exacts de la valeur des marchandises exportées par les industries de fabrication ou d'exportation de biens fabriqués ne sont pas publiés périodiquement. Toutefois, l'ensemble des exportations de matières travaillées et de produits finals équivaut approximativement aux exportations des manufactures canadiennes. Ces deux catégories d'exportation ont atteint 14,316 millions de dollars en 1972, soit 13% de plus que l'année précédente soit environ le triple des 5,135 millions enregistrés en 1964, année précédant la signature de l'Accord canado-américain sur les produits de l'automobile. Cette convention a permis d'augmenter considérablement les exportations du secteur de fabrication. Alors que les produits finals (qui équivalent approximativement aux exportations de produits manufacturés finis) s'élevaient en 1964 à 28% du total déjà mentionné, ces mêmes produits ont compté pour 53% du total correspondant en 1972. L'Accord sur les produits de l'automobile y a grandement contribué tout en influençant le niveau de l'activité manufacturière au Canada.

Les expéditions de l'industrie de l'abattage et de la préparation de la viande se situaient au troisième rang en 1972.

Statistiques manufacturières, certaines années, 1920 à 1972

Année	Salariés	Rémunérations	Valeur ajoutée par l'activité manufacturière	Valeur des livraisons de produits de propre fabrication[1]
	nombre		(milliers de dollars)	
1920	598,893	717,494	1,621,273	3,706,545
1929	666,531	777,291	1,755,387	3,883,446
1933	468,658	436,248	919,671	1,[illegible]4.076
1939	658,114	737,811	1,531,052	3,474,784
1944	1,222,882	2,029,621	4,015,776	9,073,693
1949	1,171,207	2,591,891	5,330,566	12,479,593
1953	1,327,451	3,957,018	7,993,069	17,785,417
1954	1,267,966	3,896,688	7,902,124	17,554,528
1955	1,298,461	4,142,410	8,753,450	19,513,934
1956	1,353,020	4,570,692	9,605,425	21,636,749
1957	1,340,948	4,778,040	[3]	21,452,343
1958	1,272,686	4,758,614	9,454,954	21,434,815
1959	1,287,810	5,030,132	10,154,277	22,830,836
1960	1,275,476	5,150,503	10,380,148	23,279,804
1961	1,352,605	5,701,651	10,414,832	23,438,956
1962	1,389,516	6,096,174	11,429,644	25,790,087
1963	1,425,440	6,495,289	12,272,734	28,014,888
1964	1,491,257	7,080,939	13,535,991	30,856,099
1965	1,570,298	7,822,919	14,927,753	33,889,425
1966	1,646,024	8,695,890	16,351,740	37,303,455
1967	1,652,827	9,254,190	17,005,696	38,955,389
1968	1,642,352	9,905,504	18,332,204	42,061,555
1969	1,675,332	10,848,340	20,133,593	45,930,438
1970	1,637,001	11,363,712	20,047,801	46,380,935
1971	1,628,380	12,129,897	21,716,722	50,261,541
1972	1,649,000[2]	13,253,000[2]	24,104,000[4]	55,334,800[4]

[1]Avant 1952, les données représentent la valeur brute de la production.
[2]Estimations fondées sur l'enquête sur l'emploi et les revenus.
[3]Estimations fondées sur le rapport entre la «valeur ajoutée par l'activité manufacturière» et la «production brute manufacturière» des années précédentes.
[4]Données fondées sur l'enquête mensuelle sur les livraisons des fabricants.

L'indice du produit intérieur réel des industries de fabrication s'est élevé à un rythme annuel de 5.2% entre 1947 et 1971, et de 6.2% entre 1961 et 1971. Cet indice traduit la production nette de l'industrie, sans tenir compte des répercussions des variations de prix ou des productions d'autres industries ou d'autres pays. Il constitue l'étalon normal utilisé pour mesurer la productivité; dans les chiffres les plus récents, la production horaire d'un ouvrier des industries de fabrication s'est élevée à un taux annuel de 4.2% entre 1960 et 1970.

Les prix dans les industries de fabrication se sont accrus à un rythme moins rapide que dans l'économie en général, ce qui reflète l'amélioration de la productivité. Le prix de vente estimatif de l'ensemble des industries manufacturières s'est situé à 132.8 en janvier 1973, ce qui représente un accroissement de 32.8% par rapport à la moyenne de 1961 égale à 100. L'indice moyen de 1972 s'élevait à 127.4, soit 4.8% de plus que l'année précédente.

En 1973, selon les résultats provisoires du relevé portant sur les intentions des investissements des fabricants, on s'attendait à une dépense de 888 millions de dollars en constructions nouvelles et de 2,329 millions de dollars en machines et biens d'équipement. Ainsi, le total des investissements des fabricants doit s'établir à 3,217 millions, soit une augmentation de 8.8% si les prévisions se concrétisent.

Raffinerie de pétrole à Saint-Jean (N.-B.). En 1972, les expéditions de pétrole raffiné ont été évaluées à 1,759 millions de dollars.

Commerce intérieur

Les canaux de distribution peuvent être définis comme étant les moyens par lesquels les marchandises sont acheminées du producteur et des sources secondaires (par ex., les importateurs) jusqu'au consommateur final. Les principaux d'entre eux sont les grossistes et les commerçants détaillants. Compris avec les grossistes sont les agents et les distributeurs qui, plutôt que de vendre des marchandises à leur propre compte, vendent à la commission. Les succursales des fabricants peuvent vendre en gros et au détail. Les distributeurs automatiques peuvent être considérés comme des moyens de vendre au détail, ainsi que la vente par correspondance et le démarchage. De plus, il existe des coopératives qui exercent des fonctions de distribution et d'autres.

Il faut enfin mentionner les différentes formes de services à la consommation, à l'industrie et au commerce: hébergement, repas, lieux de récréation, de loisirs et de divertissement, location de matériel, administration, recherche, publicité, consultation, services de traitement des données, et bien d'autres services spécialisés. Tous les canaux de distribution susmentionnés seront étudiés dans la présente section, y compris le crédit à la consommation qui est un aspect important de tout le processus de commercialisation.

La nature et les activités des canaux de distribution évoluent constamment. Au niveau du commerce de détail et des services, les concessions exclusives semblent se multiplier. Les centres commerciaux bien aménagés ont fait leur apparition dans les banlieues. Dans le quartier des affaires des centres-villes, les marchands s'établissent dans de nouveaux mails commerciaux et des complexes multicommerciaux à plusieurs étages abritant points de vente au détail et services. Les marchands indépendants se groupent en associations volontaires comportant un service de publicité commun et d'achats centralisés, pour mieux concurrencer les magasins à succursales. Les compagnies d'essence s'adonnent souvent maintenant à la vente d'appareils et d'articles ménagers et de sport. Les entreprises recourent largement à divers genres d'organismes spécialisés dont bon nombre n'ont pris naissance que ces dernières années, entre autres: services de traitement des données, bureaux d'étude des opérations et des marchés, sociétés de relations publiques, maisons productrices de listes d'adresses et conseillers en commercialisation et en gestion.

Commerce de détail

De 1966 à 1972, les ventes au détail au Canada ont augmenté de 49.6% pour s'établir à un total évalué à $33,929,700,000. Cette augmentation est due à l'accroissement de la population, aux augmentations des revenus et à celles de l'indice des prix à la consommation. Des augmentations des ventes au détail supérieures au niveau national ont été enregistrées en Colombie-Britannique, en Alberta et au Nouveau-Brunswick (54-63%); celles de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse et d'Ontario (49-51%) se rapprochaient du niveau national; celles de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et du Manitoba (44-46%) étaient au-dessous de la moyenne, et celle de la Saskatchewan (22%) était nettement au-dessous de la moyenne.

Les taux variés d'augmentation dans les différents genres de commerce illustrent les modifications apportées au tableau de la distribution. De 1966 à 1972, la plus forte augmentation a été enregistrée par les grands magasins (87%) et par la catégorie «tous autres magasins» (75%), où le principal élément est celui des magasins de spiritueux et de bière. Des augmentations au-dessus de la moyenne ont eu lieu dans les magasins de marchandises diverses (y compris les ventes par ca-

Depuis 1966, les recettes des restaurants ont augmenté de 30.5% pour atteindre 1 398.5 millions de dollars en 1972.

talogue des grands magasins), les magasins de vêtements pour femmes, les stations-service et les garages (54–59%). On a enregistré des augmentations se rapprochant de la moyenne dans le domaine de l'alimentation (épiceries et épiceries-boucheries) et dans les pharmacies (47–51%). Les augmentations dans les magasins de vêtements pour hommes, de chaussures, de mobilier, de téléviseurs et d'appareils divers étaient inférieures à la moyenne (42–45%). Des augmentations bien au-dessous de la moyenne furent enregistrées dans les magasins de vêtements pour la famille et les bijouteries (36–37%), et des augmentations allant de 21 à 30% dans «tous autres» magasins d'alimentation, d'approvisionnements variés, d'articles divers, de quincailleries et de marchands de mazout. La catégorie importante des détaillants en véhicules automobiles, dont les augmentations étaient inférieures à la moyenne de 1966 à 1969, est tombée en 1970 bien en dessous du niveau de 1966, puis est remontée en 1971 et en 1972, lorsque les ventes se sont établies à 30.5% au-dessus du niveau de 1966.

Les magasins à succursales (sans les grands magasins) répondent pour une part croissante de l'augmentation des ventes au détail—partant de 24.3% en 1966 pour atteindre 28.0% en 1972. Si l'on ajoute les grands magasins aux magasins à succursales, l'augmentation de la participation va de 33.0% en 1966 à 38.9% en 1972. Comparativement aux ventes faites par les magasins indépendants, les ventes des magasins à succursales sont les plus élevées dans la catégorie des bazars où elles représentent 84.0% des ventes. Les autres entreprises où les magasins à succursales ont une part appréciable des ventes sont les magasins de marchandises diverses (79.3%), les épiceries et les épiceries-boucheries (54.6%), les magasins de chaussures (49.7%) et les magasins de vêtements pour femmes (36.7%).

Comme il a été mentionné plus haut, certains détaillants indépendants, soucieux de mieux soutenir la concurrence des magasins à succursales, se sont groupés en associations volontaires pour obtenir à meilleur marché des services de gestion et d'achat massif, et une meilleure publicité. Les trois commerces ayant pu se grouper ainsi plus facilement sont les épiceries et épiceries-boucheries, les

pharmacies et les quincailleries. Leur association n'a pas empêché les magasins à succursales d'accroître leur part du marché, mais elle a vraisemblablement ralenti leur progrès, ces dernières années.

L'activité des centres commerciaux a pris énormément d'ampleur. En 1966, 9.3% des ventes au détail au Canada s'étaient effectuées dans 420 centres environ. En 1970, leur nombre avait grimpé à 541 et leur part des ventes au détail à 13.8%. Cette dernière année, plus de 43% des ventes des grands magasins avaient été faites dans les centres commerciaux, plus de 28% des ventes des vêtements pour femmes, 23% de celles des magasins de chaussures, 20% de celles des bazars, et 19% de celles des épiceries et épiceries-boucheries.

Vente directe

Non comprises dans les données du commerce au détail sont les ventes directes, c'est-à-dire le démarchage, les ventes par correspondance et les autres ventes à des consommateurs particuliers qui ne sont pas faites par l'entremise d'un magasin (bien que les ventes par catalogue des grands magasins soient comprises dans les données statistiques relatives au commerce au détail). En 1971, les ventes directes ont atteint 805 millions de dollars, s'ajoutant aux ventes au détail évaluées à 30,646 millions. Les ventes directes de 1971 furent de 16.4% plus élevées que celles de 1966, mais bien qu'on ait enregistré une augmentation régulière tous les ans, la vente directe n'atteint pas le rythme des ventes au détail dans leur ensemble. Deux catégories importantes, les produits laitiers et les produits de boulangerie, subissent un déclin continu depuis un certain nombre d'années, en dépit d'une augmentation des ventes au détail de ces produits. La vente directe des produits congelés a aussi diminué.

D'un autre côté, les ventes par distributeurs automatiques, qui sont également exclues des données statistiques sur le commerce de détail, ont augmenté de 50.9% depuis 1966, atteignant $162,200,000 en 1971. Dans cette catégorie, l'élément le plus important est la vente des cigarettes qui a atteint $82,100,000, suivie de la vente des boissons froides pour $26,200,000 et de boissons chaudes, pour $24,100,000.

Services

La meilleure façon de mesurer et d'analyser l'évolution du secteur important et diversifié des services c'est de recourir aux données du recensement, car les enquêtes intercensales n'en fournissent qu'une image partielle. De 1961 à 1966, les services ont prospéré à un taux plus rapide que le revenu personnel disponible ou les dépenses personnelles de consommation. En 1966, les recettes des services s'élevaient à 4,587 millions de dollars, dont 2,397 millions provenant des hôtels, camps de touristes et restaurants, 596 millions des services personnels, 442 millions des services récréatifs et de divertissement, 492 millions des services commerciaux. Depuis 1966, les recettes des restaurants ont augmenté de 30.5% pour atteindre 1,396.6 millions en 1972 et les recettes pour le logement ont atteint 1,250.5 millions en 1969, dont les recettes d'hôtels représentent 1,044.3 millions, soit une augmentation de 32.1% depuis 1966. Les buanderies automatiques et les nettoyeurs à sec ont enregistré des recettes de 260.1 millions de dollars en 1970, augmentation de 2.7% depuis 1966. Enfin, les recettes des cinémas ont atteint 119.8 millions de dollars (taxes comprises), ce qui constitue une augmentation de 34.8% depuis 1966. Elles ont dépassé pour la première fois le chiffre sans précédent de 113.6 millions en 1953 (bien que le nombre des admissions payées ne soient encore que le tiers de ce qu'elles étaient à cette époque).

Commerce de détail par province et genre de commerce, 1970-72

Province ou territoire et genre de commerce	1970	1971[1]	1972[1]	Taux de variation, 1971-72
	(millions de dollars)			%
Province				
Terre-Neuve	493.4	533.3	603.6	+ 13.2
Île-du-Prince-Édouard	131.5	141.0	154.5	+ 9.5
Nouvelle-Écosse	930.0	1,022.9	1,132.5	+ 10.7
Nouveau-Brunswick	740.5	834.8	918.2	+ 9.9
Québec	7,074.1	7,681.4	8,485.6	+ 10.5
Ontario	10,885.0	11,877.2	13,014.2	+ 9.5
Manitoba	1,227.2	1,318.2	1,470.0	+ 11.4
Saskatchewan	1,018.4	1,138.9	1,274.9	+ 11.9
Alberta	2,274.0	2,466.6	2,779.6	+ 12.6
Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest	3,259.8	3,631.9	4,096.7	+ 12.8
Total	**28,033.9**	**30,646.1**	**33,929.7**	**+ 10.7**
Genre de commerce				
Épiceries et épiceries-boucheries	6,849.2	7,260.2	7,890.1	+ 8.7
Tous autres magasins d'alimentation	640.1	654.2	717.7	+ 9.7
Grands magasins[2]	2,852.3	3,184.1	3,687.9	+ 15.3
Magasins de marchandises diverses[3]	848.5	938.8	1,023.6	+ 9.0
Magasins généraux	575.2	616.5	678.0	+ 10.0
Bazars	552.9	570.7	613.4	+ 7.5
Marchands de véhicules automobiles neufs[4]	4,197.2	4,924.7	5,662.9	+ 15.0
Stations-service et garages	2,530.7	2,694.9	2,892.1	+ 7.3
Magasins de vêtements pour hommes	446.0	475.6	508.3	+ 6.9
Magasins de vêtements pour femmes	561.4	621.8	672.5	+ 8.2
Magasins de vêtements pour la famille	397.5	423.8	458.1	+ 8.1
Magasins de chaussures	327.5	345.7	363.4	+ 5.1
Quincailleries	382.8	408.9	447.9	+ 9.6
Magasins de meubles, téléviseurs, radios et appareils	847.4	942.3	1,069.0	+ 13.4
Marchands de combustibles	473.1	523.3	579.0	+ 10.6
Pharmacies	840.0	907.0	980.8	+ 8.1
Bijouteries	218.5	236.0	262.9	+ 11.4
Tous autres magasins[5]	4,493.6	4,917.7	5,422.2	+ 10.2

[1]Chiffres préliminaires sujets à révision. Non comprises les corrections pour tenir compte des «créations» et autres éléments.

[2]Depuis 1966 sont comprises les concessions des grands magasins et sont exclus les points de vente des grands magasins qui ne sont pas des grands magasins et les ventes par catalogue des grands magasins. La nouvelle définition du grand magasin a influé sur les données de plusieurs autres catégories de commerce de détail qui ne peuvent être comparées aux données antérieures à 1966.

[3]Y compris les magasins qui ne sont pas des grands magasins au sens strict, et les ventes par catalogue.

[4]Y compris les ventes de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que les recettes des services et réparations. Non comprises les données relatives aux voitures d'occasion.

[5]Le principal élément est celui des magasins de boissons alcooliques, mais sont aussi compris les marchands de voitures d'occasion et beaucoup d'autres.

Crédit à la consommation

Le crédit à la consommation désigne les avances consenties à des fins personnelles, non commerciales, comptant ou sous forme d'ouverture de crédit, pour l'achat de certains biens de consommation par contrat de vente. Il ne comprend pas les hypothèques sur le logement, les prêts pour l'amélioration des maisons, les prêts bancaires entièrement garantis, les honoraires dus aux médecins et aux avocats, les prêts des agents de change et courtiers en placements, et les prêts

entre particuliers. Le tableau qui suit porte sur l'estimation nationale du crédit à la consommation mesuré par l'encours détenu par des catégories choisies de prêteurs et illustre l'usage accru qu'en font les Canadiens. Il est intéressant de noter le mouvement qui s'est produit en faveur du «crédit en espèces» consenti par les banques et autres institutions financières. Les banques à charte jouent maintenant un rôle de premier ordre dans ce domaine d'activité économique: elles détenaient 48.1% de l'encours à la fin de 1972. Leurs soldes comprennent, en 1972, 1,967 millions de dollars pour les achats d'automobiles seulement, comparativement à 736 millions détenus par les sociétés de financement des ventes, qui jusqu'à très récemment dominaient le secteur du financement des achats d'automobiles.

Crédit à la consommation: encours par principales catégories de prêteurs, certaines fins d'année, 1966-1972

(En millions de dollars)

Fin d'année	Total[1]	Taux de variation annuelle	Commerce de détail[2]	Autres vendeurs[3]	Prêts bancaires complant[4]	Autres prêts comptant[5]
		%				
1966	7,778	—	1,353	1,476	2,474	2,476
1967	8,616	+10.8	1,385	1,429	2,997	2,805
1968	9,856	+14.4	1,440	1,504	3,694	3,217
1969	11,134	+13.0	1,529	1,688	4,181	3,736
1970	11,706	+ 5.1	1,551	1,503	4,685	3,967
1971	12,684	+ 8.4	1,617	1,315	5,802	3,950
1972[p]	14,860	+17.2	1,781	1,489	7,174	4,415

[1]Les légères différences dans les totaux sont dues à l'arrondissement des chiffres.

[2]Comprend les comptes ouverts et le crédit à tempérament des grands magasins, des magasins de meubles et d'appareils, etc.

[3]Comprend le crédit pour ventes à tempérament accordé par les sociétés de financement et de crédit à la consommation, les cartes de crédit des sociétés pétrolières et par les services publics.

[4]Prêts personnels comptant (autres que ceux entièrement garantis ou pour amélioration des maisons) consentis par les banques à charte et banques d'épargne du Québec.

[5]Comprend les prêts personnels comptant accordés par les sociétés de crédit à la consommation, les caisses d'épargne et de crédit et les caisses populaires, et les prêts sur polices des compagnies d'assurance-vie.

[p]Données préliminaires.

Commerce de gros

Les grossistes s'occupent principalement d'acheter des marchandises et de les revendre à des détaillants, à des usagers de l'industrie, des institutions et du commerce, et à d'autres grossistes, ou de faire fonction d'agents dans ces transactions. Aux fins de la statistique, ils sont classés en cinq catégories: les marchands de gros, les agents et courtiers, les distributeurs des fabricants, les transformateurs de produits primaires, et les dépôts et distributeurs par camion-citerne de produits pétroliers. Les marchands de gros, qui achètent et vendent des marchandises à leur compte, représentent de loin la plus importante catégorie. Ils comprennent ceux qui se spécialisent dans l'exportation et l'importation, la vente au comptant sans livraison, la livraison directe, la livraison par camion, la vente par correspondance, la vente au moyen d'étalages placés chez les clients, ou simplement la revente. Au recensement de 1966, ils représentaient plus de 60% du montant total (31,172 millions de dollars) des ventes en gros. Le tableau suivant donne les ventes des grossistes selon le recensement de 1966 et l'estimation des ventes pour 1972 d'après les déclarations d'un groupe d'établissements.

Commerce de gros (marchands), 1966 et 1972

Commerce	Ventes		Variation
	1966	1972	1972/1966
	(millions de dollars)		%
Total, ensemble des commerces	**18,922.4**	**28,166.6**	**+ 48.9**
Commerces de biens de consommation	**8,683.3**	**14,148.6**	**+ 62.9**
Pièces et accessoires d'automobiles	829.1	1,721.1	+ 107.6
Véhicules automobiles	328.7	741.7	+ 125.7
Drogues et articles pharmaceutiques divers	396.2	700.6	+ 76.8
Vêtements et fournitures	219.3	334.3	+ 52.4
Chaussures	69.5	75.4	+ 8.6
Autres textiles et accessoires vestimentaires	416.5	656.5	+ 57.6
Appareils électroménagers	378.8	673.1	+ 77.7
Tabac, confiserie et boissons gazeuses	668.1	1,081.0	+ 61.8
Fruits et légumes frais	417.9	607.0	+ 45.3
Viandes et produits laitiers	589.0	871.6	+ 48.0
Revêtements de planchers	163.2	318.6	+ 95.2
Épicerie et spécialités alimentaires	2,887.6	4,223.1	+ 46.2
Quincaillerie	526.4	677.4	+ 28.7
Autres biens de consommation	792.8	1,467.1	+ 85.1
Commerces de produits industriels	**10,239.1**	**14,018.0**	**+ 36.9**
Charbon et coke	106.9	49.0	– 54.2
Grain	1,701.7	1,225.3	– 28.0
Fournitures pour installations électriques, matériaux, accessoires et équipement de construction	338.5	527.0	+ 55.7
Autres matériaux et fournitures de construction, y compris le bois d'oeuvre	2,257.9	3,730.7	+ 65.2
Machines agricoles	920.8	958.3	+ 4.1
Matériel et fournitures industriels et de transport	1,775.4	2,596.1	+ 46.2
Matériel et fournitures pour le commerce, les institutions et les services	413.5	666.0	+ 61.1
Papier journal, papier et produits en papier	366.3	448.0	+ 22.3
Matériel et fournitures scientifiques et spécialisés	201.2	367.6	+ 82.7
Fer et acier	757.4	1,446.0	+ 90.1
Rebuts et déchets	368.7	439.4	+ 19.2
Autres produits industriels	1,030.8	1,564.2	+ 51.7

Chaque année, une exposition de voitures de plusieurs pays a lieu au Salon international de l'Auto à Montréal.

Coopératives

Le mouvement coopératif est représenté dans les dix provinces du Canada. Il a été adopté avec le plus d'empressement dans les milieux ruraux où il n'existait guère de moyens de commercialisation des produits agricoles et où les cultivateurs étaient déçus par les pratiques en vigueur. Il demeure donc essentiellement de caractère agricole. Parmi les provinces, la Saskatchewan compte le plus grand nombre de coopérateurs (environ 470,000) et elle participe pour plus d'un quart au chiffre d'affaires total, grâce à son rôle prédominant dans la commercialisation des grains et du bétail. Dans les villes, le mouvement coopératif n'a progressé sensiblement qu'au cours de la dernière décennie grâce à l'établissement de supermarchés et centres commerciaux de type coopératif.

Le chiffre d'affaires global de 2,400 coopératives locales groupant 1.8 million de membres s'élevait à 2,382 millions de dollars en 1971, contre 2,179 millions l'année précédente. L'actif en fin d'année se chiffrait à 1,264 millions, soit un peu plus qu'en 1970 par suite de la croissance considérable des coopératives de services en Colombie-Britannique et en Alberta.

Le chiffre d'affaires total décomposé en ses trois principales catégories d'activité commerciale, plus celle des revenus divers, se répartissait ainsi: commercialisation des produits agricoles, 1,472 millions de dollars; ventes de marchandises et fournitures, 825 millions; recettes des services de transport, 67 millions; revenus divers, 17 millions. Les produits agricoles vendus par les coopératives comprennent: fruits et légumes, produits laitiers, grains, bétail, volailles et oeufs, miel, pro-

Découper les doublures de mocassins est une des tâches délicates qui entrent dans la production d'articles confectionnés à la main de la Southern Plains Handicraft Co-op Ltd., premier point de vente d'artisanat indien dans le sud de la Saskatchewan.

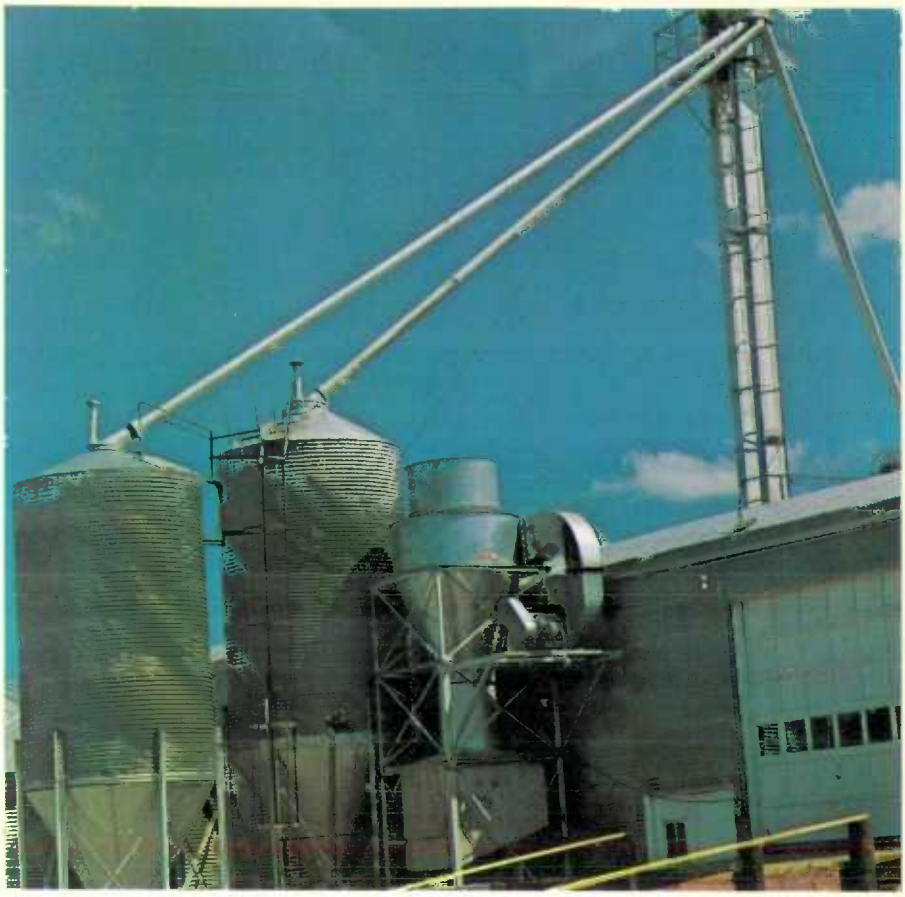

Coopérative de vente de colza au Manitoba. Le mouvement coopératif est demeuré surtout agricole.

duits de l'érable, laine, bois d'oeuvre, et autres produits divers. Les ventes de céréales, évaluées à 628 millions de dollars en 1971, se placent au premier rang. Un grand nombre de produits destinés à la consommation et à l'approvisionnement des fermes sont vendus aux agriculteurs: produits alimentaires, provendes, pétrole, engrais, pesticides, quincaillerie, machines, matériaux de construction, vêtements, ameublement de maison, et ainsi de suite. Dans le secteur des services, les coopératives d'électricité rurales et d'assurance médicale ont réalisé les plus fortes recettes suivies par les coopératives de logement, de transport et de nettoyage des graines de semence.

Le ventes totales des sept coopératives de gros ont atteint 713 millions de dollars en 1971, une augmentation considérable de 83 millions (13%) par rapport à 1970. Les ventes de produits agricoles ont monté de 10%, menées par les produits laitiers, les céréales et les graines de semence; la catégorie du bétail est la seule à connaître un certain déclin. Les ventes de fournitures ont monté de 15% (62 millions de dollars) avec des gains considérables pour toutes les catégories de marchandises. Selon les revenus des ventes, les catégories les plus importantes sont les provendes et les produits alimentaires, chacune rapportant 12 millions de dollars, suivies du

pétrole (11 millions). Selon les pourcentages, les hausses les plus importantes se trouvent dans les catégories des engrais et des pesticides (28%), des vêtements et de l'ameublement de maison (26%), et des matériaux de construction (22%).

Deux organismes coopératifs nationaux importants concertent leurs efforts pour améliorer l'organisation, l'éducation et la promotion des coopératives. La *Co-operative Union of Canada* s'occupe spécialement des groupes anglophones, et le Conseil canadien de la coopération, des francophones.

Certaines universités canadiennes offrent des cours sur le système coopératif, et quelques-unes le font dans le cadre de l'éducation permanente. La mieux connue à cet égard est l'Université Saint-François-Xavier, en Nouvelle-Écosse, qui, depuis le début des années 30, s'emploie à former dans les Maritimes des spécialistes qui soient en mesure d'organiser et de soutenir les coopératives. On a institué récemment des cours universitaires, dont certains à court terme pour les cadres et le personnel des coopératives, et d'autres qui font partie du programme régulier. L'institut international Coady, fondé à l'Université Saint-François-Xavier en 1960, enseigne les principes et l'organisation du système coopératif aux étudiants étrangers venus surtout des pays en voie de développement où le régime coopératif, à caractère d'autogestion, est celui qui convient le mieux.

Le *Western Co-operative College* de la Saskatchewan offre de brèves sessions de cours au personnel des coopératives, et des cours de formation pour les étudiants étrangers. L'Institut coopératif Desjardins du Québec se spécialise dans l'animation socio-éducative au niveau des adultes et s'adresse aux membres des coopératives et aux étudiants étrangers.

Indice des prix à la consommation

L'augmentation des prix des aliments a contribué d'une façon marquée à la hausse de l'indice général des prix à la consommation en 1972. Au cours de l'année se terminant en décembre 1972, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 5.1%, celui de l'alimentation s'élevant en moyenne de 8.6% et le prix des produits non alimentaires de 3.8%. Cette hausse de l'indice général et de celui de l'alimentation, a été notamment plus importante que la moyenne au cours des derniers cinq ans, mais se rapproche assez de celle de 1971 alors que le prix des aliments remontait en flèche après une baisse dans le dernier trimestre de 1970.

Taux de variation de l'indice des prix à la consommation, indice général et principaux éléments, de décembre à décembre

	déc. 67 / déc. 66	déc. 68 / déc. 67	déc. 69 / déc. 68	déc. 70 / déc. 69	déc. 71 / déc. 70	Moyenne quinquennale	déc. 72 / déc. 71
Indice général	**4.1**	**4.1**	**4.6**	**1.5**	**5.0**	**3.9**	**5.1**
Alimentation	2.7	3.9	4.3	−3.2	7.9	3.1	8.6
Tous éléments autres que l'alimentation	4.5	4.2	4.7	3.3	3.9	4.1	3.8
Habitation	4.5	4.8	5.5	4.5	4.8	4.8	5.0
Habillement	3.8	3.1	2.4	1.2	2.5	2.6	3.1
Transports	4.6	1.9	5.4	3.4	4.3	3.9	1.4
Soins personnels et de santé	5.1	3.7	5.7	2.9	3.8	4.2	3.9
Loisirs	5.2	6.1	3.9	4.3	2.0	4.3	3.7
Tabac et alcools	5.1	6.0	4.1	0.1	2.6	3.6	3.9

Le graphique ci-dessous indique clairement à quel point l'augmentation des prix de l'alimentation contribue à la hausse générale de l'indice des prix à la consommation. Ce tableau compare la contribution des produits alimentaires et non alimentaires aux variations de l'ensemble de l'indice des prix à la consommation en 1972 aux données des cinq années précédentes. Au cours de la dernière année, les augmentations du prix des aliments représentent 44% de la hausse générale de l'indice des prix à la consommation, soit plus du double de ce qu'ils avaient été au cours des cinq années précédentes. Les produits alimentaires qui ont contribué le plus à cette augmentation en 1972 sont la viande, le poisson et la volaille, et si l'on y ajoute les fruits et légumes frais, le tout représente environ les deux tiers de l'augmentation des prix des aliments.

Le mouvement des prix des biens et services offre un autre aspect de l'incidence de ces fluctuations. Au cours de l'année terminée en décembre 1972, le prix des marchandises a augmenté de 4.9%, surtout à cause de l'augmentation de 8.6% du prix des aliments. Le prix des biens non durables, autres que les produits alimentaires, a augmenté de 3% et celui des biens durables de 0.6% au cours de la même période. Les services ont maintenu leur même taux d'augmentation qu'au cours des années précédentes en s'élevant de 5.6% pendant l'année terminée en décembre 1972.

Le pouvoir d'achat du dollar à la consommation est tombé de 73c. en décembre 1971 à 70c. en décembre 1972, relativement à la valeur moyenne du dollar établie en 1961.

Contribution des produits alimentaires et non alimentaires à la hausse de l'indice global des prix à la consommation pour certaines périodes

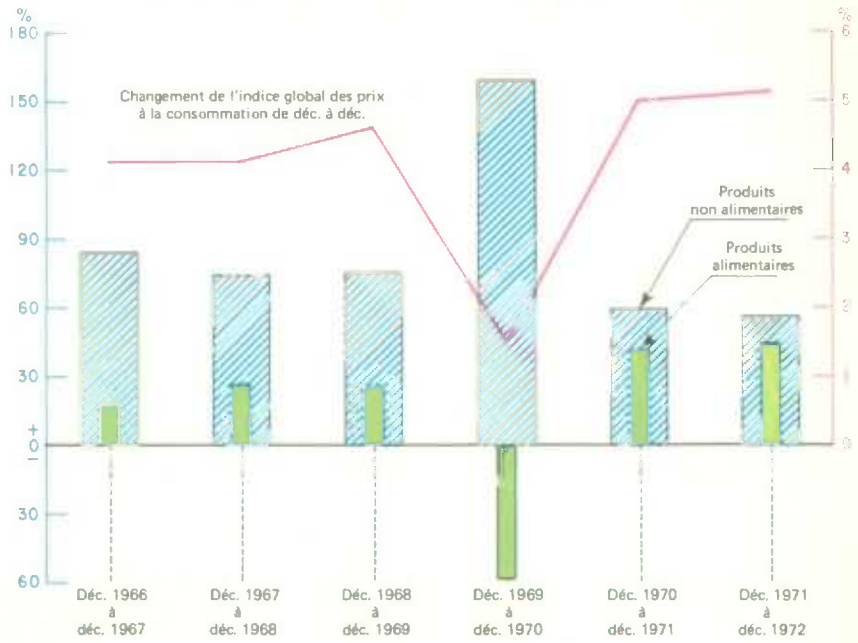

Commerce international

L'expansion vigoureuse du commerce international du Canada s'est poursuivie en 1972. Le volume des exportations a augmenté de 9.6% par rapport à 1971, contre 5.7% l'année précédente mais les importations se sont accrues à un taux beaucoup plus élevé (16.4% par rapport à 10.3% en 1971). La valeur des exportations a augmenté de 2,173 millions de dollars pour atteindre 19,977 millions, soit une hausse de 12.2%, et celle des importations de 3,043 millions (19.5%) en passant à 18,655 millions. L'excédent de la balance commerciale est passé de 2,192 millions en 1971 à 1,322 millions, soit une baisse de 870 millions de dollars, chiffre supérieur de 194 millions au fléchissement de l'excédent commercial enregistré en 1971.

Le volume des importations a connu sa plus forte augmentation au début de l'année avec un gain de plus de 18% au cours du premier semestre par rapport à la période correspondante de 1971. L'augmentation s'est ralentie au cours du second semestre de 1972, ayant enregistré des gains de 13.5% au troisième trimestre, et de 15.2% au quatrième, par rapport à ceux de 1971.

Le volume des exportations est monté en flèche au cours des deuxième et quatrième trimestres et a enregistré des gains respectifs de 11.9% et de 17.2% par rapport aux périodes correspondantes de 1971. La remontée du quatrième trimestre a fait suite au règlement des grèves qui avaient paralysé l'activité portuaire à l'automne de 1972 et réduit le volume des exportations du trimestre précédent.

Les prix en devises canadiennes, tant à l'importation qu'à l'exportation, ont augmenté considérablement à l'heure même que la valeur du dollar a baissé par rapport aux devises européennes et japonaises, et que la demande de denrées alimentaires et de matières brutes s'est accrue. Les prix à l'exportation ont augmenté d'environ 2.8% sur ceux de 1971, mais à l'encontre de leur stabilité virtuelle au cours des deux années précédentes, le mouvement des prix, en 1972, a dépassé 5% dans tous les secteurs sauf celui des produits finals. Les prix à l'importation ont accusé une hausse moyenne de 3% sur ceux de 1971, soit 1.6% de plus que l'année précédente.

Commerce extérieur du Canada, 1966-72

Année	Exportations			Importations	Total des échanges	Balance commerciale
	Exportations canadiennes	Réexportations	Total des exportations			
	(millions de dollars)					
1966	10,071	255	10,325	9,866	20,191	+ 459
1967	11,121	299	11,420	11,075	22,495	+ 345
1968	13,270	354	13,624	12,358	25,982	+1,266
1969	14,462	428	14,890	14,130	29,020	+ 760
1970	16,401	419	16,820	13,952	30,772	+2,868
1971	17,380	423	17,804	15,611	33,414	+2,192
1972	19,500	477	19,977	18,655	38,632	+1,322

Évolution internationale

Le commerce mondial a connu un essor considérable à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de Washington qui rétablissait quelque peu la stabilité des taux de change. Le volume d'échanges des pays membres de l'Organisation de

coopération et développement économiques s'est élevé de plus de 10% au début de 1972, principalement à cause de l'accroissement de la demande aux États-Unis. L'activité s'est ensuite ralentie au cours des deuxième et troisième trimestres, pour reprendre plus vigoureusement encore au quatrième. Les taux de change sont demeurés relativement stables en 1972. L'accord de Washington de décembre 1971 a entraîné une dévaluation de 8.3% du dollar américain par rapport au prix de l'or. Le dollar flottant canadien, qui est demeuré presque à parité avec le dollar américain, a donc subi une dévaluation de fait, par rapport aux principales devises européennes et au yen japonais. En juin, une forte émission de devises à court terme a entraîné le flottement de la livre sterling. Les pressions spéculatives exercées sur les devises européennes et japonaises ont pu être contenues jusqu'au 11 février 1973, date à laquelle le président des États-Unis a annoncé une nouvelle dévaluation de 10% du dollar américain. Le système de taux de change fixes pour les monnaies «fortes» a été suspendu, et la livre sterling, la lire italienne et le yen japonais fluctuent séparément, alors que les devises des autres pays de la Communauté européenne fluctuent en principe ensemble par rapport au dollar. Comme auparavant, le dollar canadien a fléchi et sa valeur a été établie un peu au-dessus de celle du dollar américain. En 14 mois, les principales monnaies de l'Europe occidentale et du Japon ont été réévaluées par rapport au dollar canadien, à des taux allant de 7% pour la lire à 24% pour le yen. Le caractère concurrentiel des prix canadiens à l'exportation sur les marchés européens et japonais

Le cargo Margarita embarquant un chargement de sciages au quai de North Vancouver.

s'est intensifié, mais, inversement, les prix des importations en provenance d'Europe et du Japon se sont élevés.

L'économie des États-Unis a toutefois conservé un rythme de croissance alerte. Ainsi, la production industrielle a augmenté d'environ 6.5% en 1972 après l'annonce, le 15 août 1971, de nouvelles politiques, dont le contrôle des prix et des salaires. Le niveau des prix a connu une hausse modeste de 3%, par rapport à 4.7% l'année précédente. Le volume des importations a augmenté remarquablement, soit de 14.5%, en dépit de la dévaluation, mais celui des exportations a connu une progression plus lente de 9%. En dollars américains, la balance commerciale s'est chiffrée à 55,600 millions de dollars au titre des importations, soit une hausse de plus de 21%, et à 49,700 millions au titre des exportations, soit une hausse de 14%; elle a donc accusé un déficit d'environ 6,000 millions. En janvier 1973, le contrôle obligatoire des prix et des salaires a fait place à un système généralisé de restrictions volontaires.

Le Royaume-Uni, le Danemark et la République d'Irlande devenaient, le 1er janvier 1973, et après de longues négociations, membres de la Communauté économique européenne. Le traité entre la Communauté économique européenne et les nouveaux membres stipule qu'il y aura une période de transition se terminant le 1er juillet 1977, afin d'aligner les tarifs dans l'industrie, et une période un peu plus longue pour permettre d'harmoniser les politiques agricoles. L'accord conclu entre la Communauté économique européenne et les cinq pays de l'A.E.L.E. (l'Autriche, le Liechtenstein, le Portugal, la Suède et la Suisse) est entré en vigueur au même moment; il visait à l'établissement d'une zone de libre-échange pour les produits industriels. Après avoir tenu un référendum, la Norvège, le quatrième candidat, a décidé de ne pas se joindre à la Communauté économique européenne et a négocié un accord distinct.

Le Japon a connu une autre année de grand essor économique et la production industrielle s'est accrue d'environ 10%. La valeur des exportations et des importations a enregistré une hausse de près de 20% et l'excédent commercial s'élève à presque 9,000 millions, soit 7,800 millions de plus qu'en 1971. Pour faire cesser le déséquilibre commercial grandissant, le Japon a décidé de réduire de 20% les tarifs sur les produits industriels et agricoles et d'accroître le volume des contingents à l'importation, à compter du 1er décembre 1972. En février 1973, à la suite de la seconde dévaluation du dollar américain, les Japonais ont enfin décidé de laisser flotter leur monnaie et la valeur de celle-ci a immédiatement augmenté de 16% par rapport à celle du dollar.

Configuration des exportations

La proportion de produits finis, dans les exportations canadiennes, continue d'augmenter, passant de 35.6% en 1971 à 36.2% en 1972. Celle des matières brutes a accusé une légère baisse, soit de 18.6% à 18.1%, alors que la proportion des produits manufacturés s'est maintenue à 33.5% et celle des aliments, des provendes, des boissons et du tabac, à 11.5%. La hausse des prix s'est surtout fait sentir au niveau des aliments et des produits connexes, se fixant en moyenne à 4.9%, bien que le niveau des prix de décembre 1972 ait été supérieur de 13.7% à celui de décembre 1971. L'augmentation des prix pour les produits non comestibles a été moins marquée, soit de 3.3% pour les produits manufacturés, de 1.8% pour les produits finis et de 1.6% pour les matières brutes.

Les exportations de produits finals ont atteint 7,063 millions de dollars, dont 4,682 millions au titre de matériel automobile, soit une augmentation de 12.5% en volume et de 14.5% en valeur. Sous l'impulsion de la forte demande du bois d'oeuvre tendre, qui a plus que compensé la réduction des exportations d'aluminium et de

nickel, le volume des expéditions de produits manufacturés a augmenté de 9.2% et sa valeur, de 12.8%, atteignant 6,528 millions. Le volume des matières brutes expédiées s'est accru de 7.8% et les recettes ont augmenté de 9.5% pour s'établir à 3,541 millions. L'accroissement des ventes de pétrole brut, réalisé entièrement aux États-Unis, était de 28%, contrebalançant ainsi la baisse des expéditions de minerais et de concentrés de fer et de nickel. Enfin, le volume et la valeur des expéditions d'aliments, de provendes, de boissons, et de tabacs (blé et les produits de la pêche en tête) ont progressé respectivement de 5% et de 10%, et atteint 2,241 millions de dollars.

Principales exportations canadiennes, 1968-72

Produit	1968	1969	1970	1971	1972	Variation proportionnelle, 1971-72
	(milliers de dollars)					%
Véhicules automobiles et pièces	2,690,832	3,525,739	3,499,688	4,167,734	4,682,417	12.3
Voitures particulières et châssis	1,397,510	1,825,125	1,695,656	2,062,193	2,169,463	5.2
Pièces de véhicules (moteurs non compris)	556,154	722,935	781,889	978,517	1,220,798	24.8
Camions, tracteurs routiers et châssis	401,880	540,341	507,389	524,456	632,434	20.6
Moteurs et pièces de véhicules automobiles	246,711	289,265	329,217	441,714	514,733	16.5
Autres véhicules automobiles	88,577	148,073	185,537	160,854	144,984	– 9.9
Papier journal	989,831	1,125,801	1,110,393	1,084,282	1,157,509	6.8
Bois d'oeuvre, tendre	623,414	664,759	638,324	798,739	1,128,022	41.2
Pétrole brut	446,413	525,780	649,075	786,851	1,007,505	28.0
Blé	684,469	472,703	687,431	832,085	917,650	10.3
Pâte de bois (et pâtes analogues)	627,874	753,488	785,229	796,334	817,335	2.6
Aéronefs et pièces d'aéronefs	369,427	328,410	379,101	332,301	467,838	40.8
Cuivre et alliages	378,216	300,904	474,591	381,469	391,358	2.6
Aluminium (alliages compris)	445,128	474,752	458,638	448,480	382,384	–14.7
Minerais, concentrés et rebuts de nickel	261,030	225,312	371,593	395,358	375,118	– 5.1
Minerais et concentrés de fer	443,202	333,131	475,743	413,333	352,680	–14.7
Nickel et alliages	245,433	226,079	434,214	318,992	313,812	– 1.6
Poisson et produits de la pêche	236,714	256,664	257,349	266,146	309,058	16.1

Le *Twin Otter*, utilisé pour le transport des passagers en partance d'Okinawa, est le premier avion livré au Japon, ce qui signifie l'ouverture de nouveaux débouchés en Orient.

Configuration des importations

La nature des importations s'est légèrement modifiée. La proportion des produits finals a augmenté de 1.1% de 1971 à 1972, totalisant 64% des importations, principalement aux dépens des demi-produits dont la proportion est passée de 20.1% à 19.2% pendant la même période. La part des matières brutes (8.2%) et celle des aliments, provendes, boissons et tabacs (7.3%) n'ont presque pas varié. D'autre part, les hausses moyennes des prix par rapport à 1971 ont été de 8.9% pour les aliments et denrées connexes suivies de 6.2% pour les matières brutes, y compris une hausse de 10% pour le pétrole brut importé, et de 2.1% pour les produits finals et de 1.9% pour les demi-produits.

Le volume des produits finals importés a augmenté de 20% soit presque le double de l'année précédente, et la valeur a enregistré une hausse de 22% pour atteindre 11,941 millions de dollars, dont 4,940 millions au titre des véhicules et pièces automobiles. Les importations d'appareils de divertissement du foyer, tels que les téléviseurs, ont augmenté de 65.6% en valeur, et les expéditions de camions, de tracteurs routiers et châssis, de matériel de bureau et de pièces de moteur pour véhicules automobiles ont tous augmenté de 40% ou plus par rapport à 1971. Le volume des expéditions de demi-produits a augmenté de 11.7% et leur valeur de 13.8%, atteignant 3,575 millions de dollars. D'autre part, les expéditions de matières brutes, le pétrole et le charbon en tête, se sont élevées à 1,538 millions de dollars, soit une augmentation de 9.5% de volume et de 16.4% de valeur. Les importations d'aliments, de provendes, de boissons et de tabacs, qui avaient peu varié en 1971, se sont brusquement élevées à 1,354 millions de dollars, soit une augmentation de 21.2% en valeur et de 11.2% en volume; la viande et le sucre brut ont enregistré les hausses les plus marquées dans cette catégorie.

Principales importations, 1968-72

Produit	1968	1969	1970	1971	1972	Variation proportionnelle, 1971-72
	(milliers de dollars)					%
Véhicules automobiles et pièces	3,000,856	3,546,056	3,251,535	4,104,413	4,939,174	20.3
Pièces de véhicules (moteurs non compris)	1,342,300	1,764,793	1,653,049	1,884,705	2,264,991	20.2
Berlines, neuves	940,986	908,573	793,077	1,165,458	1,301,131	11.6
Moteurs de véhicules automobiles	244,462	313,491	270,006	303,397	337,603	11.3
Camions, tracteurs routiers et châssis	167,501	236,991	233,152	307,594	445,215	44.7
Moteurs et pièces de véhicules automobiles	109,849	127,078	104,252	155,068	217,127	40.0
Autres véhicules automobiles	72,465	83,485	101,683	147,961	193,548	30.8
Autres voitures particulières et châssis	64,443	61,978	68,190	110,308	151,680	37.5
Automobiles décapotables, capote molle, neuves	58,850	49,667	28,126	29,922	27,879	– 8.0
Pétrole brut	372,586	393,453	415,161	541,114	681,519	25.9
Tracteurs et pièces	196,661	194,401	188,594	264,043	324,522	22.9
Aéronefs et pièces d'aéronefs	437,034	400,781	384,430	289,150	293,965	1.7
Machines et matériel de bureau	91,446	107,234	138,714	161,857	234,559	44.9
Calculateurs électroniques	108,606	160,257	176,290	184,161	212,410	15.3
Téléviseurs, radios et phonographes	68,168	92,343	90,485	124,039	205,375	65.6
Tôles, feuilles et feuillards d'acier	103,179	155,519	128,875	176,698	187,403	6.1
Charbon	160,390	114,603	150,832	151,389	178,792	18.1
Produits chimiques organiques	129,036	138,030	133,543	137,377	167,325	21.8

Ensemble des exportations et des importations, 1968-72, par trimestre (chiffres désaisonnalisés), et par stade de fabrication, 1968, 1970 et 1972

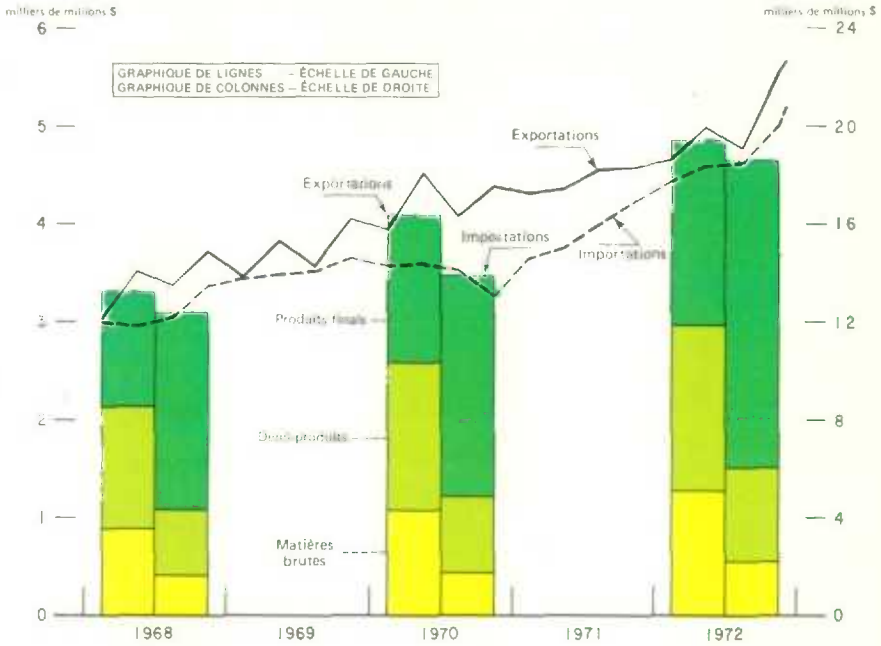

Ventilation par pays

Les États-Unis constituent le principal marché des produits canadiens. En 1972 ils ont acheté 69.4% des exportations canadiennes, comparativement à 67.2% en 1971 et à 64.5 en 1970. Les exportations de produits canadiens aux États-Unis et au Japon ont augmenté de 15.7% par rapport à 1971, tandis que les expéditions vers l'Europe occidentale se sont maintenues aux niveaux enregistrés en 1971. Les expéditions vers le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth ont baissé de 3.9% et de 8% respectivement. Les exportations vers l'Amérique latine se sont accrues à un taux inférieur à la moyenne, soit 8.1%; cependant, les tentatives de diversification des marchés d'exportation se sont soldées par une augmentation de 14.8% des ventes dans le reste du monde, notamment dans les pays du Pacifique. Des 30.6% d'exportations totales vers les pays autres que les États-Unis, 6.7% sont allés au Royaume-Uni, soit 1.2% de moins qu'en 1971; 5.7% aux pays du Marché commun et 4.9% au Japon.

La ventilation par pays des importations a peu changé; les États-Unis ont fourni 69% des importations canadiennes contre 70.1% en 1971. Les importations en provenance du Japon ont dépassé la moyenne et atteint 33.5%; celles de la Communauté européenne sont passées à 22.6%, celles des pays du Commonwealth autres que le Royaume-Uni à 21% et celles des autres pays, à 38%. Ce dernier chiffre reflète l'accroissement des achats faits aux pays du Pacifique et des expéditions de pétrole brut du Moyen-Orient. Les importations en provenance du Royaume-Uni et de l'Amérique latine n'ont atteint que 13.4% et 8.7% respectivement, ce qui représente par rapport à 1971 un accroissement inférieur à la moyenne. Les im-

portations de marchandises provenant du Marché commun (6.1%) sont restées au même niveau, tandis que celles du Japon sont passées de 5.1% un an plus tôt à 5.7% et celles du Royaume-Uni sont tombées de 5.4% à 5.1% en 1971.

Principaux pays acheteurs des produits canadiens exportés, 1968-72

Pays	1968	1969	1970	1971	1972	Variation proportionnelle, 1971-72
	(milliers de dollars)					%
États-Unis	8,941,501	10,237,742	10,579,937	11,681,555	13,530,902	15.8
Royaume-Uni	1,209,567	1,091,236	1,465,155	1,366,516	1,312,710	− 3.9
Japon	606,787	624,733	810,142	828,789	958,151	15.6
République fédérale d'Allemagne	228,733	277,382	383,681	317,049	310,762	− 2.0
U.R.S.S.	88,569	9,071	101,553	127,638	281,907	120.9
République populaire de Chine	163,243	122,891	141,995	204,053	258,563	26.7
Pays-Bas	178,850	184,966	277,189	234,043	249,181	6.5
Italie	131,210	133,671	183,961	208,191	198,512	− 4.7
Belgique et Luxembourg	126,648	116,232	189,943	180,544	196,249	8.7
Australie	185,717	163,258	197,750	180,188	153,874	−14.6
Norvège	116,559	103,645	178,056	186,105	152,176	−18.2
France	81,516	128,583	154,201	154,292	151,319	− 1.9
Venezuela	102,671	92,902	111,391	120,072	145,370	21.1
Mexique	54,589	72,873	91,698	78,984	99,060	25.4
Inde	111,255	95,552	129,842	142,809	97,906	−31.5
Brésil	48,200	50,246	87,387	93,255	86,227	− 7.5
Pérou	22,231	26,234	35,891	61,248	59,603	− 2.7
Cuba	44,988	40,739	58,900	58,823	57,613	− 2.1
Argentine	48,017	62,315	59,129	50,334	56,982	13.2
Espagne	41,114	55,908	64,506	64,249	55,139	−14.2

Principaux pays d'origine des produits importés, 1968-72

Pays	1968	1969	1970	1971	1972	Variation proportionnelle, 1971-72
	(milliers de dollars)					%
États-Unis	9,048,372	10,243,242	9,917,045	10,945,008	12,869,900	17.6
Japon	360,180	495,704	581,715	801,864	1,071,331	33.6
Royaume-Uni	696,093	790,973	738,262	837,258	948,835	13.3
République fédérale d'Allemagne	298,869	354,715	370,931	429,417	512,498	19.3
Venezuela	357,862	345,596	339,212	387,664	410,501	5.9
France	121,647	151,841	158,486	213,092	250,953	17.8
Italie	114,495	141,193	144,973	157,473	204,005	29.5
Australie	75,990	96,285	146,148	125,671	193,426	53.9
Suède	78,091	84,506	105,888	114,178	141,008	23.5
Taïwan	34,379	42,456	51,936	80,706	126,155	56.3
Hong Kong	58,354	72,942	78,486	80,188	104,969	30.9
Suisse	64,326	83,930	80,831	86,180	101,667	18.0
Pays-Bas	69,052	78,678	78,923	76,397	90,808	18.9
Belgique et Luxembourg	57,520	60,936	51,695	58,981	89,060	51.0
Norvège	39,204	44,895	49,132	53,195	77,136	45.0
Iran	33,569	30,176	33,880	66,642	71,657	7.5
Brésil	38,725	42,128	49,311	50,698	61,698	21.7
Nigéria	16,966	22,203	44,558	57,243	60,778	6.2
Afrique du Sud	39,315	45,944	45,702	54,590	58,942	8.0
Arabie Saoudite	36,187	26,751	24,075	27,216	54,636	100.7

Balance des paiements internationaux

La balance des paiements internationaux est le bilan dressé par un pays de ses sources en devises étrangères et de leur utilisation pendant une période donnée. On peut encore la définir comme l'inscription systématique des transactions économiques entre un pays et le reste du monde, qui mesure en même temps les changements dans son actif et son passif en devises étrangères.

Les opérations internationales en biens, en services, en transferts et en capitaux ont d'importantes conséquences sur l'économie canadienne et sur le système monétaire du pays. Le solde de la balance des paiements forme une partie intégrante du système des comptes nationaux. Les transactions en biens et en services constituent des éléments importants du Produit national brut qu'ils servent à déterminer, alors que le compte de capital de la balance des paiements forme un secteur des comptes des flux financiers.

Les sources des données pour la balance des paiements sont aussi variées que les opérations comprises dans chacun des comptes. Les relevés annuels, semestriels ou mensuels qu'effectue la Division de la balance des paiements de Statistique Canada constituent une source considérable de renseignements. Cependant, à cause des échéances qui régissent les rapports semestriels, les relevés semestriels sont plus restreints et moins complets que les relevés annuels. Certains autres ministères du gouvernement, d'autres divisions de Statistique Canada ainsi que la Banque du Canada fournissent des renseignements portant sur les échanges entre les résidents du Canada et les non-résidents.

Comme l'indique le tableau qui suit, le Canada a connu en 1972 un déficit de 584 millions de dollars au titre de son compte courant, soit un renversement de près de un milliard de dollars par rapport à son excédent de 400 millions en 1971. Le changement provient presque exclusivement d'un déclin au titre des échanges de marchandises où l'excédent de 1,386 millions masque une perte de plus de 900 millions. Au cours de l'année, les déficits semestriels les plus importants au compte courant, d'après les données désaisonnalisées, ont été enregistrés au cours du premier et du troisième trimestres, alors que les surplus au titre du commerce des marchandises étaient à leur plus bas.

Le Canada a connu, en particulier vers la fin de l'année, une activité économique soutenue qui a encouragé l'accroissement des importations, lesquelles ont

Élévateurs à grains à Québec.

Le port à containers de Vancouver (C.-B.).

progressé à un taux de 60% plus rapide que celui des exportations pour l'année entière. Le taux de croissance relativement faible des exportations vers les pays d'outre-mer indique en partie que la relève de la croissance économique dans plusieurs de ces pays a été plus lente qu'au Canada, en particulier vers le début de l'année.

Le taux de croissance inégal des exportations et des importations reflète probablement les conflits du travail au Canada et à l'étranger. Le Canada a connu des grèves dans les installations portuaires du Saint-Laurent et de la côte du Pacifique, au cours respectivement du deuxième et du troisième trimestres. La grève des matelôts au Japon au deuxième trimestre et celle des débardeurs au Royaume-Uni dans le troisième trimestre ont également interrompu les échanges commerciaux.

Au cours de 1972, la position du Canada au titre des opérations courantes s'est affaiblie par rapport aux États-Unis, au Royaume-Uni, à d'autres pays de l'OCDE en Europe, aux autres pays de la livre sterling et dans tous les autres secteurs. Devant la hausse prononcée des importations de marchandises et le fléchissement des exportations vers certains marchés d'outre-mer, la balance commerciale avec toutes les régions s'est affaiblie.

Le déficit du compte courant avec les États-Unis s'est élargi de 165 millions de dollars à 416 millions en 1972. La plus grande partie de l'écart découle des opérations autres que les marchandises, puisque le surplus au chapitre du secteur marchandises ne s'est amoindri que de 24 millions de dollars pour se fixer à 1,110

millions. Les exportations et les importations se sont accrues respectivement de 16% et 18% par rapport à l'année précédente. La conjoncture économique plus favorable aux États-Unis a stimulé le marché pour les biens canadiens. L'activité accrue dans l'industrie du bâtiment et une forte demande en biens durables aux États-Unis ont encouragé les expéditions de bois d'oeuvre, de véhicules automobiles, de moteurs et d'accessoires. Le pétrole brut, le matériel d'assemblage d'aéronefs, les dérivés du pétrole et du charbon, le gaz naturel et le papier journal ont également enregistré des hausses.

Les mouvements de capitaux se sont soldés par une entrée nette de 800 millions de dollars en 1972, soit plus que le double de l'apport global de l'année précédente. Les entrées de capitaux à long terme ont monté en flèche pour atteindre 1,773 millions de dollars contre 394 millions en 1971. Les principales caractéristiques de la hausse viennent d'une demande plus marquée de la part des provinces et des municipalités sur le marché étranger pour leurs émissions d'obligations et d'un renversement en faveur des ventes nettes d'émissions canadiennes en cours, surtout celles du gouvernement. Les taux d'intérêt inférieurs, principalement pour les émissions sur le marché du mark allemand et celui du franc suisse, ont favorisé le placement de nouvelles émissions à l'étranger. Parmi les facteurs qui ont provoqué les ventes nettes d'émissions canadiennes en cours à des non-résidents, il faut compter les rendements intéressants au Canada et le fait que les valeurs en question étaient exemptes de retenue fiscale. La réduction des sorties provenant du rachat de valeurs canadiennes détenues par des non-résidents et la hausse des placements divers à long terme au Canada ont entraîné une hausse des entrées nettes.

Les mouvements de capitaux à court terme en 1972 se sont soldés par une sortie nette de capital de 973 millions de dollars, soit 950 millions de plus qu'en 1971. Les investissements à court terme subissent sans doute l'influence des variations du taux d'intérêt qu'offrent aux investisseurs les différents pays. Les fluctuations du taux des changes influent également sur le coût de protection du rendement prévu des investissements étrangers. Voilà donc quelques-uns des facteurs ayant influencé les mouvements de capitaux à court terme entre le Canada et les États-Unis et le Canada et l'Europe au cours de 1972. Malgré les efforts déployés par les pays à devises fortes pour regagner la confiance dans la valeur relative de leur monnaie, au moyen de l'accord de Washington en décembre 1971, les vagues de spéculation ont continué à déferler sur le marché des changes étrangers en 1972, à l'exception du Canada.

En juin, on a décidé de laisser flotter la livre sterling à cause des pressions exercées, tandis que d'autres pays imposaient des restrictions au mouvement des capitaux de spéculation influant sur la position de leur monnaie. Il y a eu une hausse dans les taux d'intérêt de l'eurodollar (expression qui désigne les soldes en dollars américains détenus à l'extérieur des États-Unis), puisqu'il était facile de les convertir en monnaies sous-évaluées de l'avis des spéculateurs. Ces perspectives de rendement ont attirés des investisseurs canadiens dans ce secteur. En juin aussi, les taux d'intérêt bancaire au Canada ont été réduits sur divers genres de dépôts à la suite d'une entente conclue par le ministre des Finances. Les entrées importantes effectuées au cours du premier semestre à mesure que les résidents réduisaient leurs avoirs en devises étrangères ont cédé la place à des sorties le reste de l'année.

Les avoirs monétaires officiels nets du Canada au 31 décembre 1972 se chiffraient à 6,050 millions É.-U., soit une augmentation de 480 millions au cours de l'année. De cette hausse, 134 millions É.-U. proviennent de la réévaluation au mois

de mai du stock du Canada en avoirs sur l'étalon-or. Ces avoirs comprennent l'or, des droits de tirage spéciaux et la position de réserve du Canada au Fonds monétaire international. Les réserves ont ainsi augmenté en 1972 de 346 millions É.-U. (soit 333 millions de dollars canadiens), sans compter la réévaluation des avoirs existants.

Balance canadienne des paiements internationaux, 1970-72p

Détail	Entre le Canada et tous les pays			Entre le Canada et les États-Unis		
	1970	1971	1972	1970	1971	1972
	(millions de dollars)					
Compte courant						
Recettes courantes						
Exportations de marchandises	16,751	17,830	19,937	10,859	12,004	13,885
Services						
Production d'or disponible pour l'exportation	96	90	106	...	...	...
Dépenses de voyages	1,234	1,283	1,226	1,082	1,129	1,012
Intérêts et dividendes	528	557	616	336	360	361
Transports	1,126	1,184	1,260	590	660	723
Autres recettes au titre des services	1,376	1,340	1,327	766	705	661
Recettes de transfert	765[1]	828[1]	858[1]	231	257	251
Total, recettes courantes	**21,876**	**23,112**	**25,330**	**13,864**	**15,115**	**16,903**
Paiements courants						
Importations de marchandises	13,845	15,527	18,551	9,818	10,870	12,775
Services						
Dépenses de voyages	1,460	1,494	1,456	936	944	915
Intérêts et dividendes	1,550	1,628	1,553	1,306	1,389	1,298
Transports	1,106	1,176	1,297	587	606	676
Autres paiements au titre des services	1,998	2,008	2,140	1,313	1,394	1,489
Retenue fiscale	269	278	285	..	..	..
Paiements de transfert	612	604	632	169	163	166
Total, paiements courants	**20,840**	**22,715**	**25,914**	**14,129**	**15,366**	**17,319**
Solde du compte courant	+1,036	+397	−584	−265	−251	−416
Compte de capital						
Investissements directs						
Au Canada	+835	+885	+680	+575	+605	+562
A l'étranger	−295	−305	−385	−238	−183	−130
Opérations sur portefeuille						
Valeurs canadiennes						
Émissions en circulation	−184	−238	+230	−148	−112	−151
Nouvelles émissions	+1,227	+1,162	+1,816	+1,026	+862	+1,116
Rachats	−552	−804	−542	−395	−613	−406
Valeurs étrangères						
Émissions en circulation	+98	+244	+302	+81	+257	+271
Nouvelles émissions	−34	−63	−57	−20	−21	−12
Rachats	+10	+10	+9	+5	+5	+4
Autres opérations en capital à long terme	−363	−497	−280	−72	−72	+61
Opérations en capital à long terme nettes	+742	+394	+1,773	+814	+728	+1,315
Opérations en capital à court terme nettes	−248	−14	−973	+37	+780	−1,327
Solde net des opérations en capital	+494	+380	+800	+851	+1,508	−12
Solde réglé par les transferts de change	−	−	−	+770	−288	..
Attribution de droits de tirage spéciaux	+133	+119	+117	...	...	...
Avoirs monétaires officiels nets	+1,663	+896	+333	+1,452	+1,059	..

[1]Y compris la retenue fiscale.
[p]Provisoire.
.. Non disponible.
... Sans objet.

Voyages internationaux

D'après les estimations pour 1972, les voyages internationaux ont rapporté aux Canadiens 1,226 millions de dollars, tandis que pour la même année, ceux-ci ont dépensé 1,456 millions à l'étranger. Ces chiffres comprennent les montants versés aux transporteurs étrangers. En 1972, les résidents des États-Unis ont dépensé au Canada environ 1,022 millions de dollars et les visiteurs des autres pays 204 millions. Certaines définitions ayant été modifiées et de nouvelles techniques de recouvrement adoptées, il est difficile de comparer les recettes et les paiements des comptes de voyages de 1971 et de 1972; cependant, les données statistiques indiquent une baisse du volume total des voyages à l'étranger et, par conséquent, des dépenses.

En ce qui a trait aux recettes provenant des voyages des non-résidents, le Canada se classait au sixième rang, en 1971, après les États-Unis, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la France; l'Autriche et le Royaume-Uni suivaient de près. Quant aux dépenses de voyage des résidents canadiens à l'étranger, le Canada se classait au troisième rang après les États-Unis et l'Allemagne, mais avant la France et le Royaume-Uni.

Visiteurs au Canada. La majorité des visiteurs au Canada sont des résidents des États-Unis. Ainsi, en 1972, 36.2 millions d'entre eux sont entrés au Canada: 32.2 millions sont venus en voiture, 1.2 million par avion, 1.4 million en autobus et 0.8 million par bateau. Les autres voyageurs, soit 0.6 million, sont venus par «d'autres moyens».

En 1971, année des données statistiques les plus récentes, les visiteurs des États-Unis ont, en moyenne, séjourné 2.8 jours et dépensé $10.40 par jour. La majorité venait des États de l'Atlantique (New Jersey, New York et Pennsylvanie) et des États des Grands Lacs (Illinois, Indiana, Michigan, Ohio et Wisconsin). Selon les rapports, ces voyageurs se rendaient surtout en Ontario et au Québec pour se divertir et visiter des amis ou des parents.

Auberge de ski à Banff (Alb.). Les audacieuses pentes canadiennes attirent beaucoup de touristes.

La multitude de lacs au Canada fait la joie des visiteurs. Dans un rayon de 5,294 mi. car. à l'ouest de Reindeer Lake (Sask.), il existe 7,500 lacs.

En 1972, 902,000 visiteurs sont venus de pays autres que les États-Unis, principalement des six pays suivants: Royaume-Uni (268,000), République fédérale d'Allemagne (89,000), France (68,000), Japon (52,000), Pays-Bas (44,000) et Italie (39,000). La durée moyenne du séjour est passée de 19.7 nuits en 1970 à 18.0 nuits en 1971; cette diminution a entraîné, dans une certaine mesure, une baisse de la moyenne des dépenses par voyage, qui est passée de $192 à $186.

Voyages des Canadiens à l'étranger. Les statistiques globales pour 1972 révèlent que 30.5 millions de résidents canadiens sont rentrés de séjours aux États-Unis: 27.1 millions en automobile, 1.1 million par avion, 1.5 million en autobus, 0.2 million par bateau et 0.6 million par «d'autres moyens». En 1971, la durée moyenne de séjour de tous les résidents canadiens rentrés des États-Unis a été de 3.0 jours et la moyenne des dépenses pour une journée s'est élevée à $8.70. La plupart d'entre eux, soit 58%, voulaient avant tout prendre des vacances et 25% visiter des amis ou des parents.

En 1972, 1,144,000 résidents canadiens sont revenus de voyages outre-mer; 90% sont rentrés directement au Canada, tandis que les autres l'ont fait via les États-Unis. C'est en Ontario (44%) et au Québec (37%) que la majorité des résidents canadiens sont rentrés d'un séjour à l'étranger. En 1971, la durée moyenne de leur séjour outre-mer a été de 25 jours et la moyenne des dépenses, sans compter les montants versés aux transporteurs étrangers, a atteint $341. Depuis 1961, la part des revenus disponibles consacrée aux voyages à l'étranger s'est maintenue de façon assez stable à 2.5%. De $35 qu'elles étaient en 1961, les dépenses des Canadiens à l'étranger, réparties selon la population, ont augmenté de façon soutenue pour atteindre $69 en 1971.

Transports et communications

Les transports

Vu l'étendue de son territoire et l'importance des échanges pour son bien-être économique et social, le Canada doit posséder un système de transport efficace à l'échelle du pays. L'activité des principaux secteurs de transport (rail, air, route et eau) et les innovations techniques des dernières années témoignent de la prospérité du Canada.

Dans l'ensemble, le trafic voyageurs (en voyageurs-milles) a plus que triplé depuis 20 ans. L'automobile a surpassé il y a longtemps les autres modes de transport et en 1971, comme en 1970, elle figurait pour 88% du nombre total de voyageurs-milles; le reste était réparti entre les transports aériens (6%), les chemins de fer (3%) et les autres moyens de transport urbain en commun, y compris l'autobus (3%). Le changement le plus important dans la répartition proportionnelle du trafic voyageurs s'est produit dans les services commerciaux aériens où la clientèle a doublé depuis 1958. Cependant, le transport des marchandises par air a connu lui aussi un essor considérable, l'augmentation par rapport à il y a une vingtaine d'années étant de 1,700%.

La croissance du transport ferroviaire des marchandises a été également spectaculaire, passant de 67,630 millions de tonnes-milles en 1961 à 118,560 millions dix années plus tard. Le transport par eau, à partir des ports canadiens pour le commerce côtier et les exportations, s'est élevé de plus de 60% passant de 100.2 millions de tonnes en 1961 à 166.5 millions en 1971. Malgré la capacité de ces deux modes de transporter d'importantes quantités de marchandises à un coût réduit, leur part du marché des transports décroît de façon continue depuis le début de la décennie. Les pipelines de gaz naturel, du pétrole, et des dérivés du pétrole sont

Aménagement d'un tronçon de pipeline près de 100 Mile House dans le centre intérieur de la Colombie-Britannique.

Atterrissage d'un avion réacté à l'aéroport international de Toronto.

intervenus pour 90,991 millions de tonnes-milles en 1971, soit une hausse considérable sur les 30,708 millions de tonnes-milles déclarées en 1961.

Transports aériens

Depuis la livraison, il y a à peine dix ans, du premier réacté pur, l'activité de l'industrie canadienne de l'aviation s'est accrue sensiblement à tous les échelons. Bien que les transporteurs aériens au Canada assurent un grand nombre de services (pulvérisation des cultures, surveillance des incendies de forêts, inspection des pipelines, photographie et levés aériens, construction et entraînement des pilotes) le transport des voyageurs et des marchandises demeure toujours leur principale fonction. En 1972, quelque 525 transporteurs aériens immatriculés au Canada ont transporté environ 10.5 millions de voyageurs à l'intérieur du territoire et 3.8 millions sur les lignes internationales. Air Canada, CP Air et les transporteurs régionaux (Pacific Western Airlines, Transair, Nordair, Québecair et Eastern Provincial Airways) ont transporté 12.6 millions de voyageurs, soit 88.1% du total.

Les lignes internationales se sont beaucoup étendues au cours de la dernière décennie. Aujourd'hui, Air Canada, CP Air, Pacific Western Airlines et Nordair assurent des services à horaire fixe entre le Canada et les États-Unis, les Antilles, l'Europe occidentale, le Moyen-Orient, l'Union soviétique, les Amériques centrale et du Sud, les îles des mers du Sud (Hawaii, Fidji et Australie), ainsi que le Japon, la Chine et Hong Kong. En plus des 3.6 millions de voyageurs qui ont utilisé les services internationaux à horaire fixe en 1972, un demi-million de personnes se sont rendues dans diverses parties du monde grâce aux vols nolisés des grandes compagnies aériennes du Canada.

Bilan d'exploitation des transporteurs aériens canadiens, 1971 et 1972[1]

Recettes et dépenses	7 principaux transporteurs[2]		Tous autres transporteurs		Total, tous transporteurs	
	1972[p]	1971[r]	1972[p]	1971[r]	1972[p]	1971[r]
Recettes d'exploitation (millions de dollars)	**875.0**	**769.2**	**170.4**	**149.6**	**1,045.4**	**918.8**
Voyageurs (services à horaire fixe)	687.5	600.2	11.3	7.6	698.8	607.8
Marchandises (services à horaire fixe)	116.6	106.2	5.5	4.2	122.1	110.4
Affrètement et forfaits	57.3	52.0	105.8	98.4	163.1	150.4
Services spécialisés et terrestres	13.6	10.8	47.8	39.4	61.4	50.2
Dépenses d'exploitation (millions de dollars)	**800.7**	**722.5**	**162.4**	**138.7**	**963.1**	**861.2**
Trafic payant						
Voyageurs (millions)	12.6	11.3	1.8	1.6	14.4	12.9
Marchandises (millions de livres)	554.9	512.7	232.6	187.8	787.5	700.5

[1]Estimations. [2]Air Canada, CP Air, Pacific Western Airlines, Transair, Nordair, Québecair et Eastern Provincial Airways. [p] Chiffres provisoires. [r] Révisés.

Les principaux aéroports civils du Canada sont pourvus de tours de contrôle de la circulation aérienne relevant du ministère des Transports. L'accroissement du nombre des aéroports et des mouvements d'aéronefs relevés par le personnel de ces tours depuis dix ans montre l'importance de l'aviation à l'heure actuelle. En 1965, 33 tours avaient déclaré 2,688,239 décollages et atterrissages; en 1972, 55 aéroports munis de tours de contrôle relevant du ministère en ont enregistré

Hélicoptère perché sur le point d'observation surplombant le glacier Kuskawalsh dans le Parc national Kluane (Yukon).

Le nouveau terminus N° 2 de l'aéroport international de Toronto, et au premier plan un 747 d'Air Canada.

4,945,588, soit une augmentation de 84% en sept ans seulement. Toutefois, on ne constate qu'une faible augmentation depuis deux ans, car en 1971, 47 tours de contrôle avaient enregistré 4,895,376 mouvements.

Comme il fallait s'y attendre, l'avion à réaction représente chaque année un pourcentage plus élevé du nombre des décollages et atterrissages: 24.6% en 1972 au lieu de 24.1% l'année précédente.

Répartition des mouvements[1] d'aéronefs dans les aéroports à tours de contrôle relevant du ministère des Transports, par type d'installation motrice, 1972, 1970 et 1964

	1972		1970		1964	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
A piston	1,347,751	60.5	1,119,486	59.2	729,647	65.5
A turbohélice	230,877	10.4	264,913	14.0	255,497	23.0
A réacté	546,623	24.6	440,533	23.3	105,969	9.5
Hélicoptère	91,800	4.1	63,618	3.4	22,394	2.0
Planeur	8,834	0.4	1,143	0.1	–	–
Total	**2,225,885**	**100.0**	**1,889,693**	**100.0**	**1,113,507**	**100.0**

[1]Décollage ou atterrissage d'un aéronef en direction ou en provenance d'un autre aéroport.

La prospérité de l'industrie de l'aviation se traduit également par le nombre d'immatriculations d'aéronefs et de licences du personnel, celui-ci comprenant les pilotes de tous genres d'aéronef, les navigateurs et les contrôleurs de la circulation aérienne aussi bien que les mécaniciens navigants et préposés à l'entretien. Entre le 31 mars 1965 et la même date en 1973, le nombre d'aéronefs civils au Canada est passé de 7,016 à 13,157; au 31 mars 1973, le nombre de licences du personnel en vigueur était de 4,646 supérieur à celui de 1971, portant le total à 44,125.

En général, il semble que cette évolution se poursuivra durant les années 70 à mesure que la technologie, l'accroissement de la population et les progrès dans tous les secteurs stimuleront l'industrie de l'aviation et que le transport aérien sera à la portée d'un nombre encore plus grand de Canadiens.

Transports ferroviaires

Les chemins de fer constituent l'épine dorsale du réseau de transport. Au Canada ils s'étendent sur 4,000 milles de l'Atlantique jusqu'à l'océan Pacifique, en passant par les vastes alignements rocheux, les étendues désolées du muskeg, les prairies et les chaînes de montagnes accidentées. Toutes les colonies britanniques de l'Amérique du Nord ne disposaient que de 66 milles de chemins de fer en 1850. Cent ans plus tard, le Canada à lui seul comptait 57,997 milles de voies ferrées en service et en 1971, ce chiffre a été porté à 59,710. Les chemins de fer aujourd'hui font partie des multi-systèmes de transport intégrés, dynamiques et innovatifs,

En 1850 il n'y avait que 66 milles de voies ferrées dans les colonies de l'Amérique du Nord britannique. En 1971, le réseau canadien était de 59,710 milles.

capables d'acheminer la production nationale avec rapidité, efficacité et économie. L'amélioration du service, notamment grâce à des vitesses pouvant atteindre 300 milles à l'heure (projet actuellement à l'étude en Allemagne) contribuera à agrandir la part des chemins de fer dans le secteur des transports interurbains.

Le Canadien National et le Canadien Pacifique dominent toujours l'industrie canadienne des transports ferroviaires; ils exploitent de grandes lignes transcontinentales des réseaux d'embranchement en plus de leurs activités dans d'autres domaines (lignes aériennes, camionnage, navigation maritime et cabotage, hôtellerie et communications). Le Canadien National est sous contrôle fédéral. Par l'intermédiaire de celui-ci, le gouvernement fédéral a également un droit de regard dans des réseaux tels que ceux du *Northern Alberta Railway*, du *Shawinigan Falls Terminal Railway* et du *Toronto Terminal Railway*.

Les lignes exploitées par les provinces comprennent l'*Ontario Northland*, la *British Columbia Railway* et les lignes de la *British Columbia Hydro*. L'Ontario a mis sur pied *GO Transit*, service destiné aux banlieusards de Toronto.

Un nouveau service de passagers, le *National Railroad Passenger Corporation (AMTRAK)*, inauguré en 1972, compte de nombreuses lignes internationales. Le *Pacific International* est entré en service le 17 juillet entre Seattle (Wash.) et Vancouver (C.-B.). Le réseau de l'Est reliant Montréal (Qué.) à Washington (D.C.) en passant par New York et Springfield (Mass.) ainsi que les centres de villégiature de New Hampshire et Vermont est entré en service le 29 septembre.

Wagons-citernes d'un train-bloc sur le point de décharger le pétrole qu'ils transportent dans des trappes aménagées entre les rails à l'usine d'eau lourde Bruce de Douglas Point (Ont.).

Le transport par conteneur s'est accru vivement depuis quatre ans. En 1969, 27,718 wagons de marchandises ont transporté 517,292 tonnes en conteneurs. En 1972, ce moyen de transport est devenu si populaire que le volume de marchandises transportées s'est élevé à 3,258,857 tonnes en 118,029 wagons.

Le Canadien National et le Canadian Pacifique sont les plus importants transporteurs ferroviaires canadiens et représentent respectivement pour l'année 1971, 51.1% et 36.5% des recettes totales du Canada qui s'élèvent à 1,806 millions de dollars. Le *Quebec North Shore and Labrador Railway* a été construit essentiellement pour transporter le minerai de fer et les concentrés depuis les régions de Schefferville et de Wabush du Labrador et du Québec jusqu'aux installations portuaires du fleuve Saint-Laurent. Ce service compte pour 2.9% des recettes globales. Les autres lignes dont les recettes sont supérieures à 1% du chiffre total sont la *British Columbia Railway* (2.1%) et l'*Ontario Northland* (1.1%). Sur les 34 transporteurs ferroviaires du Canada, 29 d'entre eux se partagent le reste, soit 6.3%. (Ces sociétés comprennent les correspondances des réseaux américains.)

En 1971, les chemins de fer canadiens ont transporté 236,410,148 tonnes de marchandises payantes par rapport à 233,898,271 tonnes l'année précédente. Dans la même période, le nombre de passagers s'est élevé de 23,849,112 à 24,118,978 alors que, d'autre part, le nombre d'employés nécessaires pour assurer le transport de marchandises et de voyageurs a diminué de 132,838 à 131,092. En 1971, chaque tonne de marchandises payantes a parcouru en moyenne 499 milles contre 471 un an auparavant.

Voiture panoramique d'un train traversant les majestueuses montagnes Rocheuses.

En 1971, le réseau routier au Canada mesurait 518,419 milles et le nombre d'immatriculations de véhicules automobiles était de 9,022,136, dont 1,514,976 camions et tracteurs routiers.

Transports routiers

La population et le nombre de voitures augmentant chaque année, les transports routiers sont naturellement devenus un des secteurs les plus actifs de l'entreprise canadienne. Les aspects politiques, sociaux et écologiques de la construction routière, les dépenses énormes qu'elle comporte à tous les échelons et les pressions constantes en vue de multiplier et d'améliorer les réseaux routiers ne sont que quelques-uns des éléments qui en expliquent l'importance. Les chiffres concernant le millage, les dépenses, l'immatriculation et l'activité, en général, attestent de l'ampleur de cette industrie. A la fin de 1971, le Canada comptait 518,419 milles de routes et rues municipales. Les dépenses d'entretien et de construction ont atteint 2,250 millions de dollars pendant l'année financière 1971-72, selon les chiffres provisoires. Le nombre de véhicules automobiles immatriculés en 1971 s'est établi à 9,022,136, soit 6.2% de plus qu'en 1970. Ce nombre comprend 6,967,247 voitures, 1,514,976 camions et tracteurs routiers, 41,581 autobus, 198,867 motocyclettes et 299,465 autres véhicules, notamment des tracteurs agricoles et les motoneiges dans le cas du Québec.

En 1972, le Canada comptait 57 entreprises de transports urbains avec un chiffre d'affaires dépassant $100,000 par an chacune (chiffres provisoires); elles ont réalisé des recettes de 248 millions de dollars, soit quelque 11 millions de plus que l'année précédente; elles ont transporté 1,041 millions de voyageurs sur 261 millions de véhicules-milles payants, soit 4.1% et 4.8% de plus qu'en 1971.

En 1972, 43 entreprises d'autobus dont les recettes d'exploitation annuelles brutes étaient supérieures à $100,000, ont déclaré des recettes de 95.4 millions de dollars. Elles ont transporté 37.9 millions de voyageurs sur un parcours total de 127 millions de milles. Deux sociétés autrefois classées sous la rubrique de transport de passagers par autobus sont passées aux «transports urbains».

Les transporteurs de marchandises dont les recettes d'exploitation annuelles brutes étaient de $100,000 ou plus ont déclaré des revenus de 776 millions de dollars en 1971. Ce chiffre représente environ 60% du total des recettes annuelles déclarées pour les transporteurs de marchandises interurbains au Canada.

Transport d'engrais chimiques de Calgary vers les fermes de l'Ouest.

Le remorqueur *Angus Sherwood* et un train de trois chalands dans la mer de Beaufort, voyageant entre le delta du Mackenzie et la baie Prudhoe sur la rive nord de l'Alaska.

Transports par eau

La configuration géographique du Canada, entouré de trois océans, sillonné par deux des plus grands fleuves au monde et parsemé de lacs innombrables, explique pourquoi les transports par eau ont toujours joué un rôle clé dans l'économie.

Sur les dix ports principaux du Canada qui ont manutentionné sept millions de tonnes ou plus de marchandises en 1971, Vancouver et Montréal se classaient premier et second, avec des tonnages respectifs de 32.8 et 22 millions de tonnes. Sept-Îles et Port-Cartier ont exporté plus de minerai de fer du Québec et du Labrador que tout autre port, soit 26.7 et 14.4 millions de tonnes, tandis que Thunder Bay demeurait en tête pour l'exportation des grains (21 millions de tonnes). Hamilton et Toronto, où les cargaisons ont atteint 16.2 millions de tonnes, se sont spécialisées dans l'importation de matières premières et denrées alimentaires destinées à la péninsule fortement peuplée et industrialisée du sud de l'Ontario.

La comparaison des chiffres de 1970 et de 1971 révèle un accroissement de l'activité portuaire dans la plupart des secteurs. Les ports canadiens ont manutentionné en 1971 plus de marchandises en provenance ou à destination de l'étranger, soit 166.5 millions de tonnes (1.3%). Les déchargements de marchandises canadiennes se sont abaissés à 60.7 millions de tonnes, soit 3 millions (4%) de moins que l'année précédente. Environ 93,053 arrivées de navires ont été enregistrées au cours de 1971. Parmi les principales marchandises composant les 60.8 millions de tonnes de cargaison importées en 1971 on peut citer: le charbon bitumineux (environ 17 millions), le soya (1 million), l'alumine et la bauxite (3.6 millions) et les pierres calcaires (1.6 million).

Les exportations ont plafonné à 105.7 millions de tonnes en 1971. Celles du minerai de fer ont atteint 35.8 millions de tonnes, soit une baisse de 6.0 millions; le blé (dont les réexportations), 14.9 millions contre 12.9; l'orge, 4.1 millions par rapport à 4.5 l'année précédente; le colza, 1.2 million de tonnes, soit une augmentation de 57.6% et enfin, le charbon bitumineux, 6.0 millions, soit une augmentation importante par rapport aux 3.7 millions de tonnes exportées en 1970.

Technologie

Nombreux sont les indicateurs des transformations technologiques survenues dans le domaine des transports au cours des dernières décennies: réactés, locomotives diesel et pétroliers et cargos géants n'en sont que quelques exemples.

Au Canada, le gouvernement, l'industrie et les établissements d'enseignement s'efforcent aujourd'hui d'apporter des innovations et des améliorations dans tous les secteurs des transports. Le Conseil national de recherches effectue des études détaillées et élaborées dans la plupart des secteurs de l'industrie. Il exécute également, outre ses fonctions courantes, des programmes en collaboration avec l'industrie privée et d'autres organismes publics tels que l'Établissement aéronautique national. Plusieurs universités canadiennes ont mis sur pied des centres de recherches sur les transports, notamment l'Université Queen's à Kingston, l'Université York à Toronto, l'Université de Toronto, l'Université du Manitoba et l'Université de la Colombie-Britannique. On y étudie les problèmes d'envergure du système de transport canadien et, dans bien des cas, on tente d'y trouver des solutions techniques précises.

Dans les transports aériens, des progrès technologiques spectaculaires ont été réalisés en ce qui concerne les matériaux, les moteurs, les carburants, la conception, les aides à la navigation et les installations au sol. Aujourd'hui, réactés et supersoniques, avions à décollage et atterrissage courts et verticaux, Règles de vol aux-instruments, carrousels à bagages et trottoirs mobiles font partie du monde actuel de l'aviation.

De nombreux problèmes qui entravaient les transports ferroviaires au Canada ont été partiellement résolus. Le Conseil national de recherches a mis au point un

Le cargo *Baie St-Paul* déchargeant du minerai de fer à Hamilton (Ont.).

Train de containers dans la région d'Halifax.

appareil pour mesurer l'accélération verticale des roues sur la voie ferrée et relier le résultat de la description du profil des rails soumis à une charge. Cet appareil a déjà permis de mesurer quelque 100,000 milles de voies ferrées à travers le pays. On a aussi fabriqué des amortisseurs de choc et des garnitures pour empêcher le déplacement des marchandises à l'intérieur des wagons. L'emploi des conteneurs pour le transport entre usines et multimodal et l'adaptation des trains-blocs à une grande échelle ont véritablement révolutionné l'industrie ferroviaire. Seulement quelques-uns de ces trains-blocs sont actuellement en usage au Canada, mais d'ici quelques années, ils serviront probablement au transport des céréales, de la potasse et d'autres minerais en plus du charbon, du minerai de fer et du soufre qu'on transporte déjà de cette manière. L'avantage du train-bloc est qu'il offre une grande capacité de charge généralement réservée à une seule marchandise, qu'il fait continuellement la navette et que le service est rarement interrompu sauf pour l'entretien courant. Grâce à l'utilisation d'ordinateurs de la troisième génération pour contrôler en temps réel les mouvements des wagons, des locomotives et des trains, l'usage du train-bloc prendra de l'ampleur au cours des prochaines années.

Quant aux autres moyens de transport de surface, la technologie a doté les automobiles de dispositifs anti-pollution, de volants télescopiques, de châssis plus solides et d'autres mécanismes de sécurité.

Dans le domaine des transports par eau, les progrès technologiques se sont traduits par de plus gros navires, des vitesses supérieures, la conteneurisation, le transport du pétrole et des denrées sèches en vrac. Environ 158 sortes de navires spécialisés sont entrés en service, par exemple, les transporteurs d'automobiles, de soufre fondu ou de ciment, les pétroliers, les navires pour poids lourds et les navires auto-déchargeurs—tous d'un port en lourd supérieur à 100,000 tonnes. La mise au point du réacteur atomique de propulsion a rendu possible l'usage de cargos sous-marins dans l'Arctique, et les navires à conteneurs se multiplient. On a également construit de nouveaux modèles de proues tels que le Alexbow, qui brise la glace par en dessous.

Les progrès technologiques réalisés ces dernières années ont entraîné une plus grande interdépendance des divers modes de transport: la conteneurisation et les expéditions de produits uniques tendent à se généraliser de plus en plus au Canada chaque année.

Télécommunications

La complexité croissante des télécommunications ainsi que leurs incidences sociales sont chaque jour plus évidentes. Environ 96% des ménages possèdent un téléviseur. En 1972, 10,978,964 postes téléphoniques étaient en service, soit un appareil pour deux habitants. Et, en 1973, environ 1,500,000 de ménages canadiens sont reliés par câble à une antenne collective qui ne leur apporte aujourd'hui que la télévision mais qui, demain, permettra des liaisons bidirectionnelles.

Depuis janvier 1973, le Canada possède son système national de télécommunication par satellites. Exploité par Télésat Canada, le satellite Anik apporte le téléphone, la télévision en couleur et des services de transmission de données à de nombreuses collectivités isolées, les reliant aux réseaux nationaux de communication.

La téléinformatique est un mot qui ne figure pas encore au dictionnaire. Elle n'en connaît pas moins une expansion rapide. On prédit même qu'elle sera le système nerveux central de la société future.

Grâce au satellite Anik, plusieurs localités isolées bénéficient maintenant du service de téléphone, de la télévision en couleur et de la transmission de données.

Un nouveau service de terminaux pour fac-similé appelé Faxcom per- met, lorsqu'il est relié à un appareil téléphonique, de transmettre par téléphone une page de mots ou d'images.

L'importance et la complexité des télécommunications ont incité le gouvernement à élaborer en 1973 une nouvelle politique de la télécommunication, mieux adaptée aux besoins des Canadiens de demain. Ces propositions sont présentées dans un «Livre vert» document important parce qu'il tente de trouver des solutions à cinq grands problèmes.

Face aux multiples services de télécommunication disponibles, comment assurer aux Canadiens un éventail suffisant de choix, et comment faire en sorte que les services essentiels tout au moins soient à la portée de tous les Canadiens—à des tarifs justes et raisonnables—dans quelque région qu'ils habitent?

Comment développer et exploiter au maximum les réseaux de télécommunication de façon à promouvoir les valeurs sociales et culturelles du Canada et à diffuser d'une façon sûre une image canadienne du pays et du monde à tous les Canadiens?

Étant donné la puissance d'attraction de l'axe nord-sud, comment maintenir et développer les liaisons est-ouest qui sont essentielles à l'essor social, culturel et économique du Canada?

Comment assurer et conserver aux Canadiens la propriété ou le contrôle de leurs réseaux de télécommunication?

Quelles seraient les mesures propres à harmoniser les objectifs et l'action des gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de la télécommunacation, au profit de tous les Canadiens?

L'intérêt général

L'existence du Canada comme entité politique et sociale a toujours été largement tributaire des systèmes de communication est-ouest. Historiquement, c'est ce qui explique les itineraires des «voyageurs», puis l'établissement, d'un océan à l'autre, de réseaux de chemin de fer, de télégraphe et de téléphone, de services de radiodiffusion, de lignes aériennes, de la Route transcanadienne, et enfin, d'un système national de télécommunication par satellites. Pour exploiter les ressources, développer l'industrie, transmettre et diffuser l'information, exprimer et partager les valeurs culturelles et sociales, ces grands axes de communication, qui font contrepoids à la forte attraction continentale nord-sud, sont essentiels.

Aujourd'hui, les réseaux de communication présentent un nouveau degré de diversification et de perfectionnement propice aux forces économiques nord-sud. D'autre part, de plus en plus de Canadiens découvrent et expriment leur personnalité collective, le lien qui existe entre eux ainsi qu'entre les diverses cultures et les diverses régions de leur pays. Toutes ces circonstances soulignent la nécessité d'adopter une politique des télécommunications qui soit d'envergure nationale, qui suscite l'adhésion de tous les Canadiens et qui favorise cette vision du Canada et du monde qui n'est plus de luxe mais essentielle. Il est communément admis au Canada que l'unité suppose l'acceptation de la diversité. Un auteur canadien, Northrop Frye, a écrit: « . . . l'unité authentique tolère la divergence et se félicite de la diversité des points de vue et des traditions . . . ». Le Canada est doté de deux langues officielles; son gouvernement s'emploie à consolider les patrimoines culturels des anglophones et des francophones et encourage les autres groupes culturels à contribuer à l'épanouissement de la personnalité canadienne. Il est connu que, par le passé, les organismes fédéraux de communication et de culture, tout en oeuvrant à l'unité nationale, ont favorisé la diversité culturelle et régionale au Canada.

Le défi à relever

Ces dernières années, les innovations technologiques ont donné à la télécommunication une ampleur nouvelle. Le grand essor des moyens de communication instantanée de l'information par toutes les régions du pays a non seulement aboli la distance qui souvent faisait obstacle au commerce intérieur, mais laisse entrevoir de nouvelles possibilités dans la lutte contre les inégalités régionales et dans la mise en valeur du Nord. Grâce à des systèmes de câbles coaxiaux multivoies, téléreliés à des banques d'information et à des bibliothèques automatisées, le grand public aurait éventuellement accès à des sources nouvelles et plus abondantes de culture, d'information et de divertissement. Dans un avenir prévisible, les téléviseurs privés pourront capter directement les émissions diffusées par satellites, multipliant ainsi les choix qui s'offrent aux particuliers. D'autre part, la mise au point, à un rythme accéléré, de matériels simples et peu coûteux de radiodiffusion, de cinématographie et de magnétoscopie offre plus de possibilités de participer à la communication. Il ne s'agit pas, on le voit, de faits isolés correspondant à des besoins particuliers de l'entreprise ou du commerce; ce sont des manifestations d'une révolution technologique qui aura des répercussions sociales d'une ampleur encore inimaginable.

La deuxième station terrienne du satellite de télécommunications du Canada, dont l'antenne géante en forme d'assiette a un diamètre de 100 pieds, est située à Lake Cowichan dans l'île Vancouver. La première station a été construite en Nouvelle-Écosse.

Manifestement, on ne peut envisager—aujourd'hui moins que jamais—les aspects techniques et pécuniaires de la télécommunication isolément de ses incidences culturelles et sociales. De plus, des systèmes naguère autonomes tendent vers l'interconnexion, ainsi que vers une intégration et une puissance accrues. Un indice très révélateur de cette évolution est fourni par l'interaction croissante entre la radiodiffusion et d'autres modes de télécommunication. Citons aussi l'intégration de plus en plus poussée de l'informatique et de la télécommunication. On n'a pas tardé à en exploiter efficacement les possibilités financières, sans toutefois prévoir les moyens de se défendre contre les dangers qui pourraient se présenter. On observe une forte croissance du marché de consommation pour tous les genres d'appareils électroniques audio-visuels à l'intention directe du grand public, qui a de plus en plus accès aux systèmes de communication collectifs.

Le gouvernement veut donc éviter que le monde des télécommunications de demain, que préfigure cette multiplicité de techniques et de matériel, se crée sans considération des répercussions sociales, culturelles et économiques, et notamment sur la qualité de la vie au Canada.

Pouvoirs fédéraux et provinciaux

La répartition des pouvoirs entre le Parlement du Canada et les corps législatifs provinciaux a été établie par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Or la seule forme de télécommunication connue en 1867 des Pères de la Confédération était le télégraphe électrique, d'ailleurs encore à ses débuts. L'application de la Constitution aux modes de télécommunication créés par la suite repose donc essentiellement sur des décisions judiciaires, toutes de la plus haute importance; elles ne sont pas complètes cependant, ni probantes à tous égards.

Les radiocommunications, dont les entreprises de radiodiffusion et de réception, sont réglementées par le gouvernement fédéral. Le sont également les sociétés exploitantes de télécommunications ci-après: Bell Canada, British Columbia Telephones, Télécommunications CN-CP, Télésat Canada, Société canadienne des télécommunications transmarines, ainsi que quatre compagnies de téléphone ou de télégraphe de moindre importance. Ensemble, elles assurent quelque 75% des services téléphoniques et télégraphiques au Canada. Les autres entreprises de téléphone et de télégraphe, au nombre de 1,490, sont réglementées par les provinces.

Il en résulte que les corps législatifs, et partant les gouvernements provinciaux, ne disposent pas tous des mêmes droits et pouvoirs sur les principales compagnies de téléphone desservant leur territoire. Au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, elles sont soumises à la réglementation fédérale, et partout ailleurs, à celle des provinces. Faute d'un organisme coordinateur ayant autorité dans tout le Canada, l'harmonisation a été laissée dans une large mesure aux soins du Réseau téléphonique transcanadien (R.T.T.). Cette association groupe la Bell Canada, qui exerce son activité en Ontario, au Québec, au Labrador et dans la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest; les filiales de la Bell Canada ou ses compagnies associées au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve;

les sociétés de la Couronne des trois provinces des Prairies et la British Columbia Telephones. Le R.T.T., non constitué en société, n'a jamais été soumis à aucune réglementation en tant qu'organisme proprement dit. Bien que depuis sa formation en 1931 le R.T.T. ait réalisé une coordination et une normalisation dignes d'éloges, il reste néanmoins que peu d'occasions se sont offertes d'exprimer l'intérêt du public dans le développement harmonieux des réseaux téléphoniques au Canada.

Aux termes de la Loi sur la radio, le ministre des Communications exerce une fonction réglementaire et doit assurer «le développement et l'exploitation ordonnés des radiocommunications au Canada». En vertu de la Loi sur le ministère des Communications, il est habilité à «prendre les mesures qui peuvent être nécessaires en vue de garantir, par réglementation internationale ou autrement, les droits du Canada dans le domaine des communications»; il est cependant tenu, en vertu de la Loi sur la radio, de «consulter le Conseil de la radio-télévision canadienne sur toutes les questions (internationales) qui, selon lui, ont une incidence sur la radiodiffusion ou la concernent».

Pour s'acquitter de ces obligations, le Ministre a le pouvoir d'établir des règlements touchant nombre de questions techniques, y compris l'usage du spectre des fréquences radioélectriques et la planification des installations de radiodiffusion, et de veiller à la mise en oeuvre des accords internationaux auxquels le Canada est partie. Il est en outre chargé de la délivrance des licences de radio et, dans le cas des entreprises de radiodiffusion, de certificats techniques de construction et d'exploitation que le Conseil de la radio-télévision canadienne exige pour délivrer la licence de radiodiffusion.

Propriété canadienne

Le gouvernement voit dans l'ensemble des télécommunications un domaine clé exigeant un contrôle canadien rigoureux. Chaque branche du secteur sera, par conséquent, soumise aux mesures sélectives ou autres que le Parlement agréera. Il est, cependant, d'autres questions d'un intérêt particulier, dont il faut tenir compte.

Au Canada, toutes les grandes sociétés exploitantes, sauf deux, appartiennent à des Canadiens. Bien que la situation ne soit pas encore inquiétante, un contrôle réel de la part du Canada sur ses réseaux de télécommunications s'impose et il faudra donc prendre les mesures appropriées pour éviter que la «présence» canadienne actuelle ne s'affaiblisse.

Aucun changement n'est envisagé quant aux prescriptions touchant à la limitation de la propriété et du contrôle étrangers des entreprises de radiodiffusion au Canada.

Plus de la moitié du secteur téléinformatique appartient à des Canadiens. Encore à ses débuts, cependant, le secteur est faible devant la concurrence américaine et la pénétration croissante d'intérêts étrangers. Le gouvernement estime très importants la création et le maintien d'un secteur informatique puissant et préconise l'adoption de mesures propres à développer au maximum la présence et le contrôle canadiens dans les domaines clés de la téléinformatique.

Le service postal

Les Postes canadiennes emploient quelque 50,000 personnes qui sont au service des Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, et de la frontière sud à l'Arctique. Le Ministère, entièrement décentralisé, est divisé en quatre régions; celles de l'Atlantique, de l'Ouest, du Québec et de l'Ontario. Ces quatre régions sont à leur tour divisées en 14 districts dont chacun est organisé en vue de fournir aux clients de l'endroit un service adapté à leurs propres besoins.

La poste garantie, lancée en 1971 pour permettre la livraison du courrier le lendemain de la mise à la poste, est maintenant en service dans 60 villes du Canada. De plus, on l'a améliorée en avril 1973, en ajoutant une nouvelle heure limite pour la mise à la poste dans la soirée, qui prévoit la livraison le lendemain du courrier local.

A la fin d'octobre 1973, le code postal est devenu partie intégrante de chaque adresse au Canada. Le matériel de codage, qui doit être installé dans 15 villes, fonctionne déjà dans tout le Canada sauf les provinces Maritimes, où il sera prochainement installé.

Les principaux centres des grandes villes, en chantier depuis mai 1972, seront équipés du matériel de codage et de tri nécessaires pour venir à bout de la quantité de courrier toujours croissante. Le premier de ces établissements est entré en service au début de 1973 à Mississauga dans la banlieue de Toronto. Une fois en pleine activité ces édifices fourniront aux Canadiens un des services postaux les plus rapides et les plus sûrs du monde.

En analysant le marché créé par les besoins de leur clientèle, les Postes canadiennes ont mis au point plusieurs nouveaux produits. Pour l'homme d'affaires, elles ont créé POSTPAK, moyen peu coûteux d'envoyer vers une destination unique plusieurs articles dans un seul conteneur. Pour l'usager du Télex, le service Télépost relie le monde des télécommunications au réseau postal. Pour les philatélistes, il y a des comptoirs de philatélie dans toutes les grandes villes. Et pour tous les Canadiens, il y a les cartes postales illustrées et timbrées, ainsi que la poste certifiée, un nouveau service qui donne à l'expéditeur la preuve écrite que son courrier est arrivé à destination.

Dans la salle de codage du bureau de poste, un opérateur lit une lettre codée et l'information est transmise à un ordinateur qui traduit le message dans un langage lisible par une machine qui effectue le triage des lettres.

remerciements

Les collaborateurs

Donald E. Armstrong *(L'économie)*, professeur à la Faculté d'Administration de l'Université McGill, Montréal (Qué.); président fondateur de l'Institut de recherches financières et directeur fondateur de l'École supérieure de Commerce, Université McGill. B.A., B.Comm., Alberta, 1950; Ph.D. en économie, McGill, 1954. Auteur de *An Introduction to Economics* (Toronto, 1959); avec John Lindeman, de *Policies and Practices of United States Subsidiaries in Canada* (National Planning Association (É.-U.) et Private Planning Association of Canada, 1961); et *Education and Economic Achievement*, étude préparée pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1970.

Ramsay Cook *(Histoire)*, M.S.R.C. Professeur d'histoire à l'Université York, Toronto (Ont.). B.A. Manitoba, 1954; M.A. Queens, 1956; Ph.D. Toronto, 1960. Auteur de *The Politics of John W. Dafoe and The Free Press* (Toronto, 1963); *Canada: A Modern Study* (Toronto, 1964); *Canada and the French Canadian Question* (Toronto, 1966); l'*Autonomie provinciale, les droits des minorités et la théorie du pacte, 1867-1921*, étude préparée pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1969; The Maple Leaf Forever (Toronto, 1970); avec Robert Craig Brown—*Canada 1896-1921: A Nation Transformed* (Toronto, 1974); ainsi que de nombreux articles.

Pierre Dansereau *(Le paysage canadien)*, Compagnon de l'Ordre du Canada; professeur d'écologie à l'Institut d'Urbanisme, Université du Québec à Montréal; vice-président du Conseil consultatif canadien de l'environnement. B.A. Montréal, 1932; B. ès Sciences agricoles, Montréal, 1936; Docteur ès Sciences, Genève, 1939. Auteur de *Biogeography: An Ecological Perspective* (New York, 1957); *Contradictions & Biculture* (Montréal, 1964); rédacteur de *Challenge for Survival: Land, Air, and Water for Man in Megalopolis* (New York, 1970); auteur de *Inscape and Landscape* (Toronto, 1973); *La terre des hommes et le paysage intérieur* (Montréal, 1973).

Le très révérend Ernest Marshall Howse *(Religion)*. Ministre du culte émérite, Bloor Street United Church, Toronto, Ont., B.A. Dalhousie, 1929; S.T.M. Union Theological Seminary, New York, 1932; Ph.D. (Histoire) Édimbourg, 1934; D.D. United College, Manitoba, 1948; D.Litt. Terre-Neuve, 1965. Auteur de *Our Prophetic Heritage* (Toronto, 1945); *The Law and the Prophets* (Toronto, 1947); *Saints in Politics* (Toronto, 1952, 1960); *Spiritual Values in Shakespeare* (New York, 1955); *The Lively Oracles* (London, 1956); *People and Provocations* (Toronto, 1965) et de nombreux articles.

John Warkentin *(Géographie)*, Professeur de géographie à l'Université York. B.Sc. Manitoba, 1948; M.A. Toronto, 1954; Ph.D. Toronto, 1960. Auteur de *The Western Interior of Canada* (Toronto, 1964); *Manitoba Historical Atlas* (Winnipeg, 1970, avec R.I. Ruggles); et rédacteur de *Canada: A Geographical Interpretation* (Toronto, 1968).

Provenance des photographies selon le numéro de page

Couverture. Malak
Frontispice. Ted Grant
3. Richard Harrington
5. Malak
6. Malak
7. George Hunter
8. Barry Dursley/Photo Source
10. Malak
12. George Hunter/Manitoba, ministère de l'Industrie et du Commerce
14. George Hunter
15. Ted Grant
16. Calgary, Alb., Centennial Planetarium
18. (1) Malak; (2) Paul Baich; (3) Photothèque d'Information Canada; (4) Ontario, ministère de l'Industrie et du Tourisme
21. J.E. Lozanski
24.-25. (1) Fred Bruemmer; (2) Photothèque d'Information Canada; (3) Rudolf Haas; (4) Malak; (5) Alec Burns/Photo Source; (6) D.M. Bruce; (7) Alec Burns/Photo Source; (8), (9) Photothèque d'Information Canada; (10) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
27. Glen Baglo/*Vancouver Sun* (haut); Abitibi Provincial Paper
32. Québec, ministère des Communications
34. Glenbow-Alberta Institute
36. Ronald H. Sherwood
38. (1)-(5) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
41. (1) Alec Burns/Photo Source; (2) Malak; (3) Presse Canadienne
42. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (haut); Jim Green
44. Fred Bruemmer
45. John Reeves
47. Commission de la Fonction publique
50. Richard Harrington
52. (1) George Hunter; (2) Photothèque d'Information Canada; (3) Rudolf Haas; (4) George Hunter
53. Fred Bruemmer
55. Hugo Tiessen
56. Paul Baich
57. Fred Bruemmer
60.-61. (1) Malak; (2) Neptune Theatre Foundation; (3) Canadian Opera Company; (4) Banff Centre; (5) Théâtre du Trident; (6) Stratford Festival
63. Télésat Canada
64. Southwest Research Institute
65. Penthouse Studios Inc.
66. Ministère des Transports
68. George Hunter
69. Bell Aerospace Canada
71. Saskatchewan, ministère de l'Industrie
72. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
73. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
74. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
76. (1), (2) Ministère de l'Environnement; (3) George Diack/*Vancouver Sun*
78. (1), (2) Ministère de l'Environnement

80. Malak
82. Galerie nationale du Canada
84. (1) Musées nationaux du Canada; (2) Rudolf Haas; (3) Musées nationaux du Canada; (4) Rudolf Haas
88. Photothèque d'Information Canada
89. Commission de la capitale nationale
90. Commission de la capitale nationale
91. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
92. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
93. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
96.-97. (1) Malak; (2), (3) Office du tourisme du gouvernement canadien; (4) Malak; (5) Ted Grant; (6) Office du tourisme du gouvernement canadien
98. W.H. Baird Photography
99. Rudolf Haas
101. Office national du film
102. Les Productions Carle-Lamy et Parc Film
105. Société Radio-Canada (haut); Norman Chamberlin
115. Richard Harrington
116. (1) Presse Canadienne; (2), (3), (4) Malak
118. Ted Grant
120. Alberta, ministère de l'Industrie et du Tourisme
122. Deryk Bodington
125. (1) Malak; (2), (3) Rudolf Haas; (4) Malak
126. Crombie McNeill/Photothèque d'Information Canada
128. Ministère de la Consommation et des Corporations
130. Alec Burns/Photo Source
131. Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation
132. Malak
133. Manitoba, ministère de l'Éducation
135. Nouvelle-Écosse, Service d'information
136. Photothèque d'Information Canada
138. *Winnipeg Industrial Topics*
141. Deryk Bodington
144. Bell Northern
146. Imperial Oil Ltd.
149. Imperial Oil Ltd. (haut); Ministère de l'Environnement
150. *Canadian Mining Journal*
153. Malak
154. Presse Canadienne
157. Malak
159. Presse Canadienne
163. Agence canadienne de développement international
164. Agence canadienne de développement international
165. Service administratif canadien outre-mer
166. Service universitaire canadien outre-mer
168. Centre de recherches pour le développement international
169. Ministère de la Défense nationale
170. Ministère de la Défense nationale
172. Marc Ellefsen
173. Marc Ellefsen
174. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

175. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
177. Deryk Bodington
178. Ministère de l'Industrie et du Commerce
183. George Hunter
185. Saskatchewan, ministère de l'Industrie
187. AKO Productions (haut); *Edmonton Journal*
189. Ministère de l'Expansion économique régionale
191. Ministère des Affaires des anciens combattants (haut); Pearce
193. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
194. Barry Dursley/Photo Source
196. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
197. Alec Burns/Photo Source
200. George Hunter
203. George Hunter
204. George Hunter
206. George Hunter
210. Albert Warson
211. Alec Burns/Photo Source
212. International Nickel Company of Canada, Limited *(Inco Ltée)*
216. Malak
217. Croydon Associates
218. Manitoba, Direction de l'information publique
222. George Hunter
224. Alec Burns/Photo Source
225. George Hunter
226. Malak
227. Malak
228. Malak
229. George Hunter
231. Deryk Bodington
232. Malak
233. Malak
234. Malak
237. Barbara Johnstone
238. Ontario, ministère de l'Industrie et du Tourisme
240. George Hunter
241. Malak
242. Malak
243. Ted Grant
244. Malak
245. Malak
246. George Hunter
247. Malak
248. Crown Zellerbach Canada Ltd.
249. Imperial Oil Ltd.
250. George Hunter
251. George Hunter
252. George Hunter
253. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
255. Algoma Steel Corp. Ltd.
257. G. Barry Kay

258. Alec Burns/Photo Source
259. George Hunter
260. Hydro-Ontario
261. Richard Harrington
262. George Hunter
263. George Hunter
264. Hydro-Ontario
266. Bramalea Consolidated Developments Ltd.
270 -271. (1)-(8) Société centrale d'hypothèques et de logement
272. Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
275. Atlas Copco Canada Ltd.
280. Malak
282. Malak
283. George Hunter
286. Deryk Bodington
287. Nouvelle-Écosse, Service d'information
289. General Motors of Canada Ltd.
290. Marc Ellefsen
292. Alberta, ministère de l'Industrie et du Tourisme
293. Ted Grant
295. Malak
299. Chrysler Canada Ltd.
300. Andrews-Hunt Photography
301. Malak
305. George Hunter
307. De Havilland Aircraft of Canada Ltd.
311. Malak
312. Chemins de fer Nationaux du Canada
315. Deryk Bodington
316. Alec Burns/Photo Source
317. Finning Tractor and Equipment Co. Ltd.
318. Alec Burns/Photo Source
319. Richard Harrington
320. George Hunter
321. Malak
322. Chemins de fer Nationaux du Canada
323. Chemins de fer Nationaux du Canada
324. Office du tourisme du gouvernement canadien (haut); Power Corporation of Canada Ltd.
325. Deryk Bodington
326. Ranson Photographers
327. George Hunter
328. Chemins de fer Nationaux du Canada
329. Canadian Western Natural Gas Co. Ltd.
330. Bell Canada
332. Worsley Studio
335. Postes canadiennes

index

Acte de l'Amérique du Nord britannique 34, 113-114, 117, 119
Affaires des anciens combattants, ministère 190-191
Affaires extérieures, ministère .. 151-152
—Programmes d'aide 154-168
—relations 151-170
Affaires indiennes et Nord canadien, ministère 39-45
Afrique, relations avec 157-158
Agence canadienne de développement international (ACDI) 162-164
Agriculture 122-123, 226-237
—ministère 122-123
Allocations aux jeunes 193-195
Allocations familiales 193-195
—Programme de planification familiale 175
Ambassades et postes à l'étranger 151-152
Amérique latine, relations avec 158-160
Anik 63, 67, 329
Appalaches, Région des 4-6
Archives 87
Archives nationales 87
Arctique, L' 23, 26
Arts, Les 54-62
Asie et le Pacifique, relations avec 160-161
Assistance sociale 195
Assurance-chômage 184-186
Assurance-hospitalisation 171
Assurances, compagnies 283

Balance des paiements internationaux 311-314
Banque du Canada 282-283
Banque et épargne 280-283
Basses terres du Saint-Laurent 7-9
Bétail 233-237
Bibliothèque nationale 86-87
Bibliothèques 86-87
Bien-être de l'enfance 195
Bien-être international 197
Bien-être social 192-197
Bilinguisme 46-48
—Programme d'expansion 46-48
Blé, production 228-230
Bois d'oeuvre 245-247
Bouclier canadien 9-11

Cabinet fédéral 117-119
Caisses populaires 281-282
Canada et la francophonie 158
Centrales hydrauliques 261-263
Centrales nucléaires 264
Centrales thermiques 263-264
Centre de recherches pour le développement international (CRDI) 167-168
Chambre des communes 117, 119-120
Charbon 259-260
Chemins de fer 321-323
Chômage 284-285
—assurance 184-186
Citoyenneté 124-126
Climat 16-21
Collèges communautaires .. 137-139, 143
Commerce 294-314
—de détail 294-297
—extérieur 304-314
—de gros 298-299
—intérieur 294-303
—international 304-314
Commonwealth, relations 153-155
Communications 67, 329-334
Congés, règlement 180-182
Conseil des Arts 55, 59, 62
Conseil économique du Canada 214-219
Conseil national de recherches 63
Conseil privé 117-118
Conseil des Sciences 64-65
Consommation et corporations 127-128
—crédit 297-298
—demande 207-210

Consommation, indice des prix 302-303
Constitution canadienne 115, 117
Contrôle et abus des drogues 173-174
Coopératives 300-302
Cordillère, Région de la 13-15
Cour suprême du Canada 121
Crédit à la consommation 297-298
Croissance économique 207-213
Croissance industrielle 220-225
—recherche 77-78

Décès 110
Défense nationale 169-170
—Conseil de recherches 169
Désarmement 161

Économie 199-206
École, administration scolaire 130-132
—effectifs scolaires 134-135
—organisation scolaire 132-134
Écoles de sciences infirmières 139
Éducation 129-145
—administration scolaire 130-132
—dépenses 144-145
—enseignement primaire et secondaire 130-135
—enseignement universitaire 140-141
—financement de l'enseignement 144-145
—formation professionnelle et technique 135-136
—organisation scolaire 132-134
—permanente 136
—statistiques 134-135, 142-143
Églises 52
Électricité 261-263
Emploi 186, 188
Énergie 261-264
Énergie électrique 261-263
Environnement ministère 74, 78, 146-150
—lois fédérales 147-148
—Programmes fédéraux 148, 150
—protection 75, 146-150
Esquimaux (voir «Inuits»)
État civil, statistique 107-111
États-Unis, relations avec 152-153
Études géologiques 72-73
Europe, relations avec 156
Événements spéciaux 98-99
Expansion économique régionale, ministère 189
Exploitation forestière 245-246
Exportations .. 211-212, 306-307, 309-310
Exportations agricoles 237

Faune, La 24-25
Festivals 96-97
Films (cinéma) 100-103
Finances 265-283
—gouvernement fédéral 272-279
—gouvernements provinciaux 276-279
—institutions financières 281-282
—investissements 265-268
—locales 276-279
—programmes fédéraux-provinciaux 272-275, 277-279
Forêts 243-248
—recherche forestière 77-78
Fourrures 238-239
Fruits et légumes 231-232

Galerie nationale du Canada 81-82
Gaz naturel 256-258
Géographie 1-15
Glaciation 2-4, 8, 11
Gouvernement, Le 113-121
—fédéral 113-121
—financement de l'enseignement 144-145
—finances fédérales 272-279
—politique scientifique 64-67
—programmes de bien-être 192-197
—protection de l'environnement, Loi fédérale 146-150
—recherche 63-80
—recherche dans le Nord 68-69
—recherche en sciences de la santé 79-80
Gouvernement municipal 121
—finances locales 276-279
Gouvernement provincial 115, 121
—finances 276-279
—recettes et dépenses 277-278

Gouvernement territorial 121
Gouverneur général 117-119, 121
Grains, production 228-230
Grandes cultures 228-230

Histoire 31-38

Immigration 176-177
Importations 308-310
Impôts 272-275
Indice des prix à la consommation 302-303
Indiens 39-42
Industrie et Commerce, ministère 178-179
Industrie laitière 235-236
Industries forestières 245-248
—propriété et administration des forêts 244
Industries manufacturières 289-293
—statistiques manufacturières .. 290-293
Inuits (Esquimaux) 43-45
Investissements 265-268

Journaux 100

Langues officielles, Loi 47-48
Législation agricole 122-123
Légumes 231-232
Lettres 57-58
Levés géologiques 72-73
Logement 269-271
Loi nationale sur l'habitation 269

Main-d'oeuvre, programmes 186-188
Maladie mentale 175
Mass media 100-106
Minéraux 249-260
—combustibles 255, 256-260
—métalliques 254
—non métalliques 254-255
—production 254-256
Moyen-Orient, relations avec 157-158
Multiculturalisme 48-49
Musées 58, 81-85

Naissances 110
Nations Unies 152, 161-162
Navigation 326
Négociation collective 183-184
Nord canadien 23, 26

Oeuvres littéraires 57-58, 62
Office national du film 100-102
Oléoducs et gazoducs 256-258
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) 162
Ottawa 88-90

Paiements internationaux 311-314
Parcs 91-93
Parcs nationaux 91-93
Parlement 113-121
Pâtes et papiers 247-248
Paysage canadien 22-29
Pêches 240-242
—Office des recherches sur les pêcheries 75-77
Pensions 192-193
Pétrole 256-258
Peuples indigènes 39-45
Plaines intérieures 11-12
Plan de Colombo 154-155
Politique étrangère 162
Pollution 27, 146-150
Population 107-111
—évolution démographique 107-109
—par âge 109-110
—par province 107-111
—par sexe 109-110
—selon l'état matrimonial 111
—rurale et urbaine 108
Population active 284-286
Ports 326
Pouvoir judiciaire, Le 121
Pouvoir législatif, Le 119-120
Premier ministre 117-118
Presse, La 100
Production agricole 226-237
Produit national brut (PNB) 208-209, 212-213
Programmes fédéraux-provinciaux 272-275, 277-279

Radio 104-106, 334
Radio-Canada, Société 104-106
Radiodiffusion 104-106
Réadaptation 174-175
Recensement du Canada 107-111
Recherche et développement scientifiques 63-80
Recherche 63-80
—agricole 70-71
—économique 71
—énergie, mines et ressources 72-75
—forestière 77-78
—gouvernementale 64-67
—industrielle 77
—médicale 79-80
—sur les pêcheries 75-77
—en sciences de la santé 79-80
—scientifique 63-80
—universitaire 77-80
Récréation 94-99
Régime de pensions du Canada 192
Régions topographiques du Canada (carte) 2
Reine, la 116-117, 119
Religion 50-53
Revenu agricole 226-237
Revenu, national 208
—impôts 272-275
—personnel 208, 212-213
Richesses naturelles 14-15, 226-264

Salaires 180, 286-288
—moyens 286-288
—taux minimum 180-181
Santé 171-175
—recherche 79-80
—services 171-175
—subventions 175
Science et technique au service du Nord 68-69
Scieries et ateliers de rabotage .. 246-247
Sécurité de la vieillesse 192
Sénat 117, 119
Service administratif canadien outre-mer (SACO) 165-166
Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) 166-167
Services de bien-être 195
Services aux personnes âgées 196
Service postal 335
Société centrale d'hypothèques et de logement 269-271
Société du crédit agricole 123
Soins médicaux, programme 171
—assurance-hospitalisation 171
—services 171-175
Sport 99
Subventions nationales au bien-être 196-197
Supplément de revenu garanti 193

Télécommunications 329-334
Télévision 100-104
Terre canadienne 1-15
Théâtre 60-61
Transports 317-328
—technologie 327-328
Transports aériens 318-321
Transports routiers 325
Travail 180-186, 284-288
Travail et main-d'oeuvre 180-188
—gains 285-288
—législation ouvrière 180
—négociation collective 183-184
—organisations 288

Universités et collèges 140-141, 143
—recherche universitaire 77-80

Volaille et oeufs 236-237
Voyages internationaux 98, 315-316

Canada
ÉCHELLE 1/20 900 000 OU 330 MILLES AU POUCE
MILES 100 0 100 200 300 400 500
KILOMETRES 0 100 200 300 400 500 600 700 800
Capitale fédérale
Capitale provinciale
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN ARCTIQUE
ALASKA
TERRITOIRE DU YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
DISTRICT DE MACKENZIE
COLOMBIE BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
TERRE-NEUVE
GROENLAND (DANEMARK)
ÎLE ELLESMERE
ÎLE BANKS
ÎLE VICTORIA
ÎLE BAFFIN
BAIE D'HUDSON
BAIE JAMES
DÉTROIT DE DAVIS
DÉTROIT D'HUDSON
BAIE D'UNGAVA
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
VANCOUVER
VICTORIA
EDMONTON
CALGARY
REGINA
WINNIPEG
TORONTO
OTTAWA
MONTRÉAL
QUÉBEC
HALIFAX
ST-JEAN
YELLOWKNIFE
WHITEHORSE
DAWSON
FORT SMITH
IQALUIT
SEATTLE
SAN FRANCISCO
CHICAGO
BOSTON
NEW YORK
MINNEAPOLIS
DULUTH
Fleuve Yukon
Fleuve Mackenzie
Rivière de la Paix
Rivière Liard
Rivière Columbia
Rivière Snake
Lac Supérieur
Lac Michigan
Lac Huron
Lac Erié
Grand lac des Esclaves

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010316920

c.1

Ca 005